

Rapport d'activité

Conseil d'Etat

—

2017



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Table des matières

1	Introduction	5
2	L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel	5
3	Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental	6
	Trois projets phares pour l'avenir du canton	6
3.1	Fribourg s'impose comme un pôle économique et d'innovation	6
3.2	Fribourg renforce le centre cantonal	6
3.3	Fribourg fait sa révolution 4.0	6
	Les ambitions du programme gouvernemental 2017 – 2021	7
3.4	Favoriser l'emploi	7
3.4.1	Stimuler la compétitivité et l'innovation	7
3.4.2	Favoriser le développement économique et les nouvelles implantations	7
3.4.3	Promouvoir l'excellence de la formation et le bilinguisme	8
3.4.4	Devenir leader de l'agroalimentaire	8
3.4.5	Dynamiser le secteur du tourisme	9
3.4.6	Montrer l'exemple	9
3.4.7	Projets législatifs de l'ambition n° 1 « Favoriser l'emploi »	9
3.5	Moderniser le canton	10
3.5.1	Développer les régions et les structures territoriales	10
3.5.2	Aménager efficacement le territoire	10
3.5.3	Adapter les infrastructures	10
3.5.4	Favoriser la mobilité durable	10
3.5.5	Promouvoir l'esprit de service public et la transparence	11
3.5.6	Numériser les activités de l'Etat de Fribourg	11
3.5.7	Projets législatifs de l'ambition n° 2 « Moderniser le canton »	11
3.6	Améliorer la qualité de vie	12
3.6.1	Promouvoir et préserver la santé	12
3.6.2	Favoriser la cohésion sociale et l'image du canton	12
3.6.3	Promouvoir l'accès à la culture, au patrimoine et au sport et soutenir les talents	13
3.6.4	Préserver les ressources naturelles	13
3.6.5	Garantir la sécurité	14
3.6.6	Réorganiser le pouvoir judiciaire	14
3.6.7	Projets législatifs de l'ambition n° 3 « Améliorer la qualité de vie »	14
4	Vie du Conseil d'Etat	15

4.1	Séances	15
4.2	Rencontres de travail	15
4.3	Visites et réceptions	15
4.4	Centenaires	16
5	Relations extérieures	16
5.1	Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	17
5.2	Fondation ch	17
5.3	Conférences des directeurs cantonaux	17
5.4	Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	19
5.5	Rencontres gouvernementales bilatérales	19
5.6	Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales	19
5.7	Consultations fédérales	20
6	Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2017	20
6.1	Concernant le compte des investissements	20
6.2	Concernant le compte de résultats	20
6.3	Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2017 (avec indication des incidences financières et en personnel)	21
7	Etat du personnel	25
8	Instruments parlementaires	25

1 Introduction

L'article 109 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 dispose que le Conseil d'Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur ses activités et sur l'état de réalisation du programme de législature.

Le rapport d'activité relatif à l'année 2017 tient compte, à l'exemple des rapports établis depuis l'année 2007, de ces deux éléments devant faire l'objet d'informations au Grand Conseil et comporte deux parties, l'une consacrée à l'activité du Conseil d'Etat et exposant notamment, après une brève évocation du contexte conjoncturel de l'exercice, le bilan de réalisation des projets phares, ainsi que des ambitions du programme gouvernemental de la législature, l'autre présentant, sur la base d'un canevas commun, les activités des Directions et de la Chancellerie d'Etat et un tiré-à-part sur les Relations extérieures (au total 10 documents). Les changements dans le mode d'édition réalisés depuis l'année 2013 se sont avérés concluants. Les efforts de raccourcir le compte-rendu, donnant ainsi suite à une demande de la Commission des finances et de gestion se sont poursuivis. La version complète du rapport du Conseil d'Etat n'est plus imprimée mais peut être obtenue sur demande. L'ensemble des documents seront disponibles sur le site Internet du Conseil d'Etat et des Directions.

2 L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel

D'après le Fonds monétaire international (FMI), l'**économie mondiale** s'affiche toujours dans une dynamique positive qui a débutée au cours de 2016. Une accélération de la croissance est à noter en Europe, au Japon, en Chine et aux États-Unis. L'environnement financier mondial favorable et une reprise dans les pays avancés engendrent des bienfaits pour la croissance des pays émergents et en voie de développement. De plus, le 2^e trimestre a été marqué par la fin d'une période de récession qui touchait la Russie et le Brésil. Ces vents propices devraient profiter à la Suisse, notamment dans le commerce extérieur. Enfin, les politiques monétaires sont maintenues. Le FMI rend tout de même attentif au fait qu'il ne faut pas se laisser emporter par ces élans optimistes. La reprise mondiale ne s'étend pas à tous les pays, l'inflation reste inférieure à l'objectif fixé et les prévisions à moyen terme s'avèrent plutôt basses pour de nombreux pays. À ne pas négliger non plus le fait qu'on s'inscrive dans une période d'insécurité politique à l'échelle mondiale.

Pour la **Suisse**, le Groupe d'experts de la Confédération s'attend pour 2017 à une croissance modérée, de 1 %, en raison de la faiblesse du premier semestre. Au cours du 2^e trimestre, les investissements et les dépenses des administrations publiques ont joué le rôle moteur. Les meilleures performances ont été enregistrées dans les branches de l'industrie manufacturière et de l'hôtellerie-restauration. Les économistes s'accordent à dire que l'économie de la zone euro a rebondi à la fin 2017 ce qui a baissé la pression sur le franc suisse. L'appréciation de l'euro face au franc suisse a contribué à ramener le baromètre des exportations à une valeur qui est la plus élevée depuis 2011. Suite aux impulsions de la conjoncture mondiale, les indicateurs avancés anticipent une accélération de l'activité économique en Suisse au cours des prochains trimestres. Pour 2018, le Groupe d'experts de la Confédération prévoit une forte croissance du PIB de 2,3 %. Le marché du travail devrait suivre, avec une baisse progressive du chômage. En 2017, le taux de chômage était, en moyenne annuelle, à 3,2 %.

Les vents conjoncturels plus doux au niveau mondial et national semblent se prolonger jusque dans le **canton de Fribourg**. En effet, plusieurs indicateurs tirés de l'enquête conjoncturelle du KOF font état d'une timide amélioration. L'industrie dans son ensemble retourne peu à peu du rouge vers l'orange et affiche même du vert au niveau des prévisions. Des améliorations sont constatées aussi bien en ce qui concerne la marche des affaires que

l'emploi, les entrées de commandes et les prix. En particulier, on note un climat plus confiant dans les branches de l'industrie chimique, des denrées alimentaires et des machines et véhicules. Enfin, les indicateurs hors test conjoncturel restent stables avec néanmoins une reprise des exportations (possiblement imputable à la situation plus favorable du franc) et, au contraire, une baisse des ventes immobilières. En 2017, en moyenne annuelle, le taux de chômage s'est inscrit à 2,8 %.

Source: Service de la statistique (SStat)

3 Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental

Trois projets phares pour l'avenir du canton

3.1 Fribourg s'impose comme un pôle économique et d'innovation

Dans son programme gouvernemental, le Conseil d'Etat a annoncé sa volonté de faire de Fribourg un véritable pôle économique, tout en renforçant son rôle de canon pont. Durant l'année 2017, des mesures concrètes ont été initiées dans le but de soutenir la place économique fribourgeoises et d'en améliorer les conditions cadre. A ce titre, la révision de la loi sur la promotion économique (LPec) permettra de doter l'Etat de nouveaux outils propres à intensifier le soutien financier à l'innovation et aux investissements dans les entreprises (aides à fonds perdu, prêts d'amorçage, capital-risque, cautionnement), afin de les aider à faire face aux nouveaux enjeux économiques. Dans le but d'assurer un développement durable de notre économie, le Conseil d'Etat souhaite également mettre en place une politique foncière active efficace, visant à favoriser l'implantation de nouvelles entreprises. Le projet de loi sur la politique foncière active, élaboré durant l'année écoulée, en est la concrétisation.

3.2 Fribourg renforce le centre cantonal

L'année 2017 a été marquée par le lancement du processus de fusion du Grand Fribourg, instauré par la modification de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes décidée par le Grand Conseil en 2016. Ces modifications prévoient notamment un régime particulier pour la fusion du Grand Fribourg, dont la mise en place d'une assemblée constitutive chargée d'élaborer un projet de convention de fusion. A la demande des communes de Corminboeuf, Fribourg, Givisiez et Marly, le Conseil d'Etat a déterminé le périmètre provisoire du Grand Fribourg le 27 juin 2017. Ce périmètre compte l'ensemble des communes de l'Agglomération de Fribourg (outre les quatre communes requérantes, Avry, Belfaux, Granges-Paccot, Matran et Villars-sur-Glâne) à l'exception de la commune de Düringen. Chaque conseil communal a désigné l'un ou l'une de ses membres pour siéger au sein de cette assemblée, qui compte également des personnes élues par le peuple le 26 novembre 2017. L'assemblée constitutive, qui dispose d'un délai de trois ans pour élaborer le projet de convention de fusion, siègera pour la première fois le 1^{er} février 2018. Les travaux préparatoires sont en cours depuis l'été 2017.

L'inscription de ce projet comme projet-phare de la législature marque en outre son importance primordiale aux yeux du Conseil d'Etat, qui s'est engagé à favoriser le succès de ce processus. Ainsi, la réalisation d'infrastructures d'importance cantonale dans le périmètre pourrait soutenir ces travaux, et contribuer au développement du canton dans son ensemble. A titre d'exemple, le Conseil d'Etat a adopté en septembre 2017 l'organisation du projet de couverture de l'autoroute dans le secteur Chamblieux-Bertigny, ou a validé les variantes proposées pour le tracé de la liaison Marly-Matran, deux projets-phares pour le Grand Fribourg, et pour l'ensemble du canton.

3.3 Fribourg fait sa révolution 4.0

Dans la perspective de «Fribourg 4.0», le Conseil d'Etat met en place les conditions propices au développement de prestations entièrement digitalisées au profit de l'administration elle-même, de l'ensemble de la population et des entreprises. La santé, la formation, les transports, la justice, l'agriculture ou encore les loisirs sont autant de domaines

concernés par cette évolution génératrice d'innovations et d'emplois pour le canton. Concrètement, cela signifie que chacune et chacun pourra entreprendre ses démarches sans avoir à se déplacer vers un bureau de l'administration. De la demande d'un permis de construire au e-voting en passant par le dossier électronique du patient, il sera désormais possible de dialoguer avec l'Etat depuis son domicile ou en déplacement avec l'appareil qui convient le mieux : tablette, téléphone intelligent ou ordinateur via le portail www.fr.ch. Un identifiant permettra de consulter ses données personnelles et les dossiers en cours. La nouvelle réactivité de l'Etat participe également au développement du tissu économique. L'objectif du Conseil d'Etat est de renforcer à tous les niveaux la compétitivité de notre canton au service du bien commun et du mieux vivre ensemble, en veillant à ne laisser personne sur le côté. Dans ce contexte, la formation et le développement, à tous les niveaux, sont primordiaux pour assurer une transformation réussie.

Les ambitions du programme gouvernemental 2017 – 2021

3.4 Favoriser l'emploi

3.4.1 Stimuler la compétitivité et l'innovation

En 2017, le plan d'affectation cantonal (PAC) définissant les contours du quartier d'innovation blueFACTORY a été finalisé et mis à l'enquête publique, sans opposition. Il devra en principe entrer en force au début 2018, permettant à la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA) de développer ses premiers projets de nouvelles constructions.

BFF SA a également développé un autre projet de nouveau bâtiment, affecté à des bureaux pour une surface de plancher d'environ 6000 m². Ce bâtiment devrait être construit parallèlement au bâtiment smart living building (SLB) qui abritera le projet smart living lab (SLL). Les travaux de recherche visant à définir le futur bâtiment SLB ont également été menés par les institutions académiques au sein du projet SLL (EPFL, UNIFR et HEIA-FR). Le financement de ce bâtiment a également fait l'objet de décisions du Conseil d'Etat.

Les plateformes technologiques établies sur le site blueFACTORY ont développé leurs activités en contribuant de manière de plus en plus active à des opérations de promotion économique ciblées. Le Swiss Integrative Center for Human Health SICHH (santé humaine) présente toutefois des retards sur la réalisation de son business plan et fait l'objet d'un suivi particulier.

Il est à noter que les autres sites technologiques du canton, notamment le Marly Innovation Center (MIC) et Le Vivier à Villaz-St-Pierre, connaissent également des développements intéressants. Plusieurs sociétés s'y sont installées par l'entremise de la PromFR, ce qui démontre l'attractivité de ces sites.

3.4.2 Favoriser le développement économique et les nouvelles implantations

L'Etat soutient le processus de création d'entreprises en fournissant aux porteurs de projets des prestations de coaching, voire de financement d'amorçage et d'hébergement dans la période initiale de lancement. Les prestations en faveur des créateurs d'entreprises sont réalisées par l'Association Fri Up, sur mandat de la PromFR. Sur l'ensemble de l'année 2017, près de 203 porteurs de projet ont bénéficié d'un montant total de 3600 heures de conseils de la part de l'Association Fri Up (entretiens d'orientation sommaires ou coaching sur une plus longue durée). Fri Up gère également les trois incubateurs Nord (Morat), Sud (Vaulruz) et Fribourg (blueFACTORY), qui hébergent actuellement 18 entreprises. Par ailleurs, depuis 2017, Fri Up assure le secrétariat de la Fondation Seed Capital Fribourg (préparation et suivi des projets) qui gère les fonds d'amorçage fournis par l'Etat. En 2017, cinq projets ont pu être financés sous forme de prêts, pour un montant total de 520 000 francs.

L'Etat est actionnaire de la société Capital Risque Fribourg SA (CRF SA), qui a pour mission de fournir du capital-risque, sous forme de prises de participation, à des sociétés innovantes à fort potentiel de croissance. Le portefeuille de CRF SA comptait douze sociétés à la fin 2017.

Le projet, en cours, de révision de la LPEc a pour objectif de pérenniser et de recapitaliser ces deux structures de financement de la création d'entreprises.

3.4.3 Promouvoir l'excellence de la formation et le bilinguisme

Afin de réactualiser la conception générale de l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement, à tous les degrés de la scolarité, qui avait fait l'objet d'un décret du Grand Conseil en 2001, le Conseil d'Etat a adopté, le 9 mai 2017, un nouveau concept cantonal pour l'intégration des Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication (MITIC). Celui-ci donne le cadre de l'action, renforce le pilotage du système et met les MITIC au service des apprentissages. Les services de l'enseignement mettent progressivement en place un processus qualité adapté aux besoins et aux moyens de l'école. Les travaux préalables à la mise en œuvre du Lehrplan 21 à l'école obligatoire de langue allemande à la rentrée 2019 consistent pour l'instant en formations pour le corps enseignant. Des analyses de faisabilité sont en cours s'agissant d'une extension des classes relais aux degrés primaires. En mai 2017, une plate-forme électronique a été mise à disposition du corps enseignant, afin de faciliter l'organisation des échanges linguistiques de classes, désormais obligatoires pour les classes de 10H. L'Ecole professionnelle commerciale de Fribourg (EPC) offre désormais la possibilité de choisir l'enseignement bilingue (français-allemand) pour la profession de gestionnaire du commerce de détail CFC. A la fin de cette première année de formation, 13 apprentis ont opté pour cette voie conçue sur le modèle de l'immersion. La direction réfléchit d'ores et déjà à l'élargissement de cette offre à d'autres professions. Le nombre croissant de candidats et l'engouement des enseignants à s'investir dans cette nouvelle pédagogie ont permis à l'école de renouveler l'offre pour la rentrée des classes 2017/18. Le Prix de la Journée du bilinguisme 2017 a récompensé trois projets développés dans des écoles fribourgeoises. L'Ecole professionnelle commerciale de Fribourg (EPC) et l'Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF) ont reçu, ex aequo, le premier prix, le troisième étant décerné à l'Ecole des métiers de Fribourg (EMF). Ces trois projets soulignent l'importance du bilinguisme dans la formation fribourgeoise, et illustrent le développement des possibilités de suivre des formations dans les deux langues. La pédagogie spécialisée est dotée d'une nouvelle loi depuis le 11 octobre 2017. Au niveau universitaire, le développement de collaborations intercantionales et internationales se poursuit, permettant aux hautes écoles fribourgeoises de se positionner dans leurs réseaux respectifs. À titre d'exemples, le projet *ENGAGE* sur l'enseignement des sciences, inscrit dans le programme de promotion de la recherche et de l'innovation responsable (RIR) de l'Union européenne, a associé la HEP-PH FR à 14 institutions issues de 12 pays. La HEG-FR a entamé la procédure d'accréditation internationale auprès de la prestigieuse *Association to Advance Collegiate Schools of Business AACSB*, association dont elle est membre depuis 2015. Une professeure d'archéologie de l'UNIFR a décroché une bourse du *European Research Council* à hauteur de 2,5 millions d'euros pour mener une étude sur le thème du jeu dans l'Antiquité classique. Le *Swiss Living Challenge*, un projet de recherche phare réunissant plusieurs hautes écoles du canton et au-delà (HEIA-FR, UNIFR, EPFL et HEAD) et portant sur la réduction de la consommation d'énergie, a atteint son apogée en remportant le *SolarDecathlon 2017* disputé à Denver, USA.

3.4.4 Devenir leader de l'agroalimentaire

Le Développement du Campus de Grangeneuve, élément clef de l'ambition de positionner Fribourg comme leader de l'agroalimentaire, est en bonne voie. Les travaux des projets d'investissement pour la nouvelle écurie, la halle polyvalente et la halle de technologie agroalimentaire avancent bien. La demande de permis de construire pour l'écurie est attendue pour le premier semestre 2018. Le plan financier 2018-2021 prévoit une deuxième étape d'investissement à Grangeneuve, notamment pour réaliser dans le bâtiment de la Grange Neuve un centre des goûts et terroirs. Le projet de réalisation d'un bâtiment pour recevoir sur le site de Agroscope Posieux avec plus de 200 collaborateurs de Liebfeld se poursuit, cependant avec un certain retard dû à la complexité du projet.

En 2017 le cluster « Food & nutrition », sur mandat de la DEE et la DIAF, a développé un projet d'appel d'offre pour attirer des entreprises innovantes du secteur agro-alimentaire. Le but est de mettre à disposition de ces entreprises des locaux et du terrain sur l'ancien site de Elanco à St-Aubin dans l'idée de créer un centre d'innovation – idéalement pour des start up actives dans l'agriculture 4.0. L'appel d'offre sera lancé en janvier 2018. Grangeneuve mène aussi des réflexions pour mieux intégrer agriculture 4.0 dans la formation et la vulgarisation. Un nouveau poste innovation a d'ailleurs été attribué à Grangeneuve dans le cadre du budget 2018.

3.4.5 Dynamiser le secteur du tourisme

La dynamisation du secteur touristique se traduit par la concrétisation de la Vision 2030 du tourisme fribourgeois qui tend vers « le développement d'un tourisme privilégiant la valorisation du patrimoine naturel et culturel du canton de Fribourg et les caractéristiques propres de ses régions géographiques ». Parmi les actions les plus visibles réalisées en 2017, il est à relever :

- > le lancement de la plateforme de tourisme collaboratif dzin.ch proposant une centaine d'expériences authentiques et originales (plateforme récompensée du 1er prix du Milestone, la plus haute distinction du tourisme suisse) ;
- > la 9^e rencontre PROtourism réunissant à Châtel-St-Denis plus de 120 professionnels du tourisme fribourgeois sur le thème de la qualité, outil de compétitivité ;
- > le projet touristique « L'esprit des lieux » répertoriant une soixantaine de sites sacrés du canton sur une même plateforme dans le but de mettre en valeur des lieux d'exception et de proposer aux hôtes une offre en quête de sens ;
- > le projet stratégique EasyCheckIn développé par l'Observatoire fribourgeois du Tourisme ayant pour objectif de simplifier les échanges et les tâches administratives entre les diverses instances de récolte des données (OFS, Police cantonale, Observatoire du tourisme, Centre d'encaissement de la taxe de séjour).

L'étude de la contribution du tourisme au PIB du canton de Fribourg est étendue aux sept districts. Sur la base des premiers résultats liés au Rapport sur postulat Nadine Gobet/Yvan Hunziker, l'étude se poursuit afin d'obtenir les différentes statistiques et chiffres-clés servant de base solide à l'évaluation des dossiers déposés auprès du Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (FET) et à l'engagement de potentiels investisseurs.

Le projet « DMO X - Lean Destination Management » visant une mise en réseau des compétences et une simplification des structures touristiques du canton se concrétise dans une 1^{re} phase par la signature d'une charte de collaboration avec les sept organisations touristiques régionales.

3.4.6 Montrer l'exemple

L'Etat offre depuis le 1^{er} juillet 2017 la possibilité à une partie de son personnel d'effectuer du télétravail. Depuis octobre 2017, le personnel de l'Etat, à l'exception de celui des établissements personnalisés, peut bénéficier d'un service pour la garde à domicile, ponctuelle et en urgence, de leur enfant de 0 à 12 ans, malade ou accidenté. Ce service appelé « Chaperon Rouge » est géré par la Croix Rouge fribourgeoise. Ce projet pilote constitue l'une des mesures prévues dans le Plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Administration cantonale (PEAC). Grâce au guichet de cyberadministration, une première prestation numérique, en lien avec les ressources humaines, a été testée afin de rendre disponible, de manière informatisée, les relevés et certificats de salaire pour chaque collaborateur et collaboratrice de l'Etat.

3.4.7 Projets législatifs de l'ambition n° 1 « Favoriser l'emploi »

Objet	Etat fin 2017
Loi sur la mise en œuvre du projet fiscal 2017 (nouvelle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la politique foncière active (nouvelle)	Avant-projet en consultation
Loi sur les marchés publics (révision partielle)	Travaux pas encore commencés
Loi sur la promotion économique (révision partielle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur le tourisme (révision partielle)	Travaux pas encore commencés
Loi sur le personnel de l'Etat (révision totale ou partielle)	Etudes préalables en cours
Loi sur la pédagogie spécialisée (révision totale)	Loi du 11.10.2017
Loi sur l'enseignement secondaire supérieur (révision totale)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur la formation des adultes (révision partielle)	Etudes préalables en cours

3.5 Moderniser le canton

3.5.1 Développer les régions et les structures territoriales

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le rapport intermédiaire sur l'application de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes en juin 2017. Un avant-projet de révision de la LAgg a été présenté au Conseil d'Etat en juin. Outre des mesures concernant l'organisation des agglomérations, ce projet comprend un soutien financier pour la planification et pour la réalisation de mesures d'infrastructure destiné à toutes les communes faisant partie des périmètres d'un projet d'agglomération. Le projet devrait être transmis au Parlement en 2018. Les travaux de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes se poursuivent, notamment dans le domaine des personnes âgées. Un premier paquet de mesures devrait être finalisé en 2018. La question des structures territoriales et de la répartition des tâches entre l'Etat et les régions a fait l'objet de plusieurs instruments parlementaires. Un rapport sur l'état des travaux sera remis au Grand Conseil début 2018, élaboré en collaboration avec des représentants des groupes politiques. Par ailleurs, une organisation de projet a été choisie pour mettre en œuvre la motion 2017-GC-110 « Réforme des tâches des préfets et des régions ».

3.5.2 Aménager efficacement le territoire

Le plan directeur cantonal est l'outil principal qui pose les bases en matière d'aménagement du territoire. La révision totale du plan directeur fribourgeois se poursuit. Le projet a été mis en consultation publique le 8 novembre 2017, pour une durée de deux mois. Sept séances d'information publiques ont également été organisées, conjointement avec la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) et la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) dans chacun des districts.

Les deux projets d'agglomération de troisième génération (PA3) ont été examinés par les offices fédéraux. Des séances de présentation et différents échanges techniques se sont déroulés sur toute l'année. Parallèlement, les travaux de mise en route des projets d'agglomération de première génération de Mubul (PA1) et de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA2) se sont poursuivis. Sur proposition de la Direction, le Conseil d'Etat a signé deux conventions de financement relatives au paquet de mesures de mobilité douce ainsi que deux conventions de financement du PA2 concernant l'aménagement d'un abris-vélos à la halte ferroviaire Fribourg-Freiburg Poya et le réaménagement d'abris-bus.

3.5.3 Adapter les infrastructures

La modernisation de la gare de Givisiez a démarré au début de l'automne 2017. Les cadences 30 minutes ont été instaurées entre Payerne et Lausanne grâce aux travaux effectués dans les gares de Lucens et d'Ecublens-Rue, entre Fribourg et Ins ainsi qu'entre Payerne et Lausanne. La nouvelle gare de Munchenwiler-Courgevaux, nécessaire à l'introduction de la cadence à 30 minutes entre Murten/Morat et Fribourg/Freiburg a été inaugurée.

Le Service de la mobilité (SMo) a mené les études de planification des contournements de Kerzers et de Givisiez, qui font suite à la décision du Grand Conseil du 8 septembre 2016 d'ajouter ces deux projets au décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les études de projet et les acquisitions de terrains des routes de contournement de Belfaux, Courtepin, Neyruz, Prez-vers-Noréaz et Romont. Le Conseil d'Etat a nommé un COPIL en juin 2017 afin de proposer une priorisation de la réalisation des 7 projets de contournements retenus. Il s'est également prononcé sur le choix du tracé de la liaison routière Marly-Matran.

Le projet de liaison Birch-Luggiwil a été une nouvelle fois mis à l'enquête publique en mai 2017. Il a suscité 24 oppositions qui sont en cours de traitement selon la procédure fédérale.

3.5.4 Favoriser la mobilité durable

Le Service de la mobilité (SMo) a finalisé le traitement de la consultation du plan sectoriel vélo. Cette révision de la planification cantonale a notamment comme objectifs de définir un réseau cantonal performant attractif et continu ainsi que les mesures nécessaires de sécurisation du réseau et les standards pour les aménagements cyclables. La réalisation de cette planification se fera par étapes et en premier lieu là où le potentiel d'utilisateurs est le plus élevé.

Le SMO a également mandaté une étude afin d'analyser la situation actuelle des parcs-relais des gares ferroviaires du canton, d'estimer leur clientèle potentielle ainsi que leurs dimensionnements en places de stationnements voitures et vélos. L'aménagement de telles infrastructures a pour but d'inciter les pendulaires à se rendre en voiture ou à vélo à la gare la plus proche et d'y emprunter les transports publics.

Le canton de Fribourg encourage également le report modal en faveur des transports publics en mettant en place depuis plusieurs années et par étapes son RER Fribourg|Freiburg et en densifiant progressivement l'offre régionale des bus.

Par ailleurs une étude sur la création de places de covoiturages aux sorties jonctions autoroutières du canton est en cours.

3.5.5 Promouvoir l'esprit de service public et la transparence

Plusieurs projets destinés à encourager la participation des jeunes aux votations et élections ont été réalisés en 2017, notamment par le Conseil des jeunes, ou via le soutien au projet Cinécivic, qui récompense des films et des affiches réalisés par des jeunes de 10 à 25 ans. La Chancellerie d'Etat a lancé en outre la campagne #Hopjevote, qui vise en particulier les jeunes. Le vote électronique a par ailleurs fait l'objet d'un projet pilote dans la commune de Treyvaux à l'occasion du scrutin du 24 septembre 2017. L'objectif était de tester son bon fonctionnement ainsi que les procédures organisationnelles nécessaires. Ce test s'est déroulée avec succès et des mesures d'amélioration ont été identifiées et sont en cours d'implémentation. Simultanément, les premières réflexions ont été lancées au sein de l'administration afin d'adapter la loi sur les droits politiques de manière à permettre au vote électronique de devenir un canal supplémentaire d'expression de la volonté des citoyens et citoyennes.

3.5.6 Numériser les activités de l'Etat de Fribourg

Dans le cadre de « Fribourg 4.0 », des orientations stratégiques et technologiques ont été définies pour mettre en œuvre la transformation digitale de l'administration, en particulier la simplification des systèmes d'information et l'utilisation renforcée d'un système intégré de gestion d'entreprise (ERP). En collaboration avec certains services clés de l'administration, le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel), a travaillé à l'élaboration d'un schéma directeur des systèmes d'information et de la transformation digitale. Ce document servira de fil rouge pour les projets à mener jusqu'à la fin de cette législature. Des travaux de conception et de planification ont été menés, en particulier en ce qui concerne le guichet de cyberadministration et les référentiels. Des groupes de travail inter-directionnels ont par ailleurs mis en place les bases du futur portail www.fr.ch qui verra le jour prochainement.

3.5.7 Projets législatifs de l'ambition n° 2 « Moderniser le canton »

Objet	Etat fin 2017
Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (révision partielle)	Avant-projet en consultation
Loi sur les finances communales (nouvelle)	Projet transmis au Grand Conseil
Loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (révision partielle)	Etudes préalables en cours
Loi sur la péréquation financière intercommunale (révision partielle)	Projet transmis au Grand Conseil
Loi sur l'exercice des droits politiques (révision partielle)	Etudes préalables en cours
Loi sur les agglomérations (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur les préfets (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur la mobilité (nouvelle – issue de la révision totale de la loi sur les routes et de la loi sur les transports)	Etudes préalables en cours
Loi sur la gestion des déchets (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur les forces hydrauliques (nouvelle)	Etudes préalables en cours
Loi sur le domaine public (révision partielle)	Travaux pas encore commencés
Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (révision partielle de différentes lois – 1er paquet)	Etudes préalables en cours

3.6 Améliorer la qualité de vie

3.6.1 Promouvoir et préserver la santé

Perspectives 2030, la nouvelle stratégie de promotion et de la santé et de prévention, a été adoptée au printemps 2017 par le Conseil d'Etat. Elle se déploie à travers des plans d'action dans plusieurs grands domaines : alcool, tabac, alimentation et mouvement, santé mentale. L'année écoulée a notamment vu l'extension du programme *Je mange bien, je bouge bien* aux jeunes jusqu'à 20 ans et aux plus de 65 ans, la labellisation des manifestations sous l'angle de la prévention de l'alcoolisme ou diverses actions d'information et de sensibilisation de la population aux questions de santé mentale. Les responsables de la promotion de la santé et de la prévention ont développé une conduite de projet interdirectionnelle. Afin de réaliser les objectifs, l'Etat continue par ailleurs à attribuer des mandats de prestations à des organismes spécialisés.

Du côté des prestations de soins, l'hôpital fribourgeois (HFR) continue d'assumer sa mission en offrant des soins de qualité et de proximité. La statistique de l'année montre des séjours stationnaires stables et des prestations ambulatoires en légère augmentation. Le HFR fait cependant face à une situation financière difficile et il en appelle à une augmentation de la contribution de l'Etat. Deux audits ont été commandés durant l'année, l'un sur les finances et l'autre sur la gouvernance de l'établissement. Au Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), l'évènement de l'année est l'ouverture du centre germanophone de Villars-sur-Glâne, qui intègre dans un premier temps une clinique de jour et un service ambulatoire. L'établissement a par ailleurs continué à développer la psychiatrie de liaison, notamment auprès des services de soins à domicile et des institutions spécialisées.

Afin de répondre aux obligations de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP), le canton a lancé le projet « Cybersanté ».

3.6.2 Favoriser la cohésion sociale et l'image du canton

Politique de la personne en situation de handicap, stratégie cantonale de l'enfance et de la jeunesse, encadrement des jeunes requérants d'asile : d'importantes avancées se sont produites dans ces domaines. Le Grand Conseil a adopté les nouvelles lois sur la personne en situation de handicap et loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles. Par ailleurs, une procédure d'évaluation uniforme a été mise en place pour les personnes entrant en institution, afin de pouvoir leur fournir les prestations les mieux adaptées. Le Conseil d'Etat a adopté en automne la stratégie « Je participe ! », politique globale de l'enfance et de la jeunesse sur la base de laquelle s'appuie un plan de 73 mesures qui permettra d'œuvrer au bien-être et au développement personnel des enfants et des jeunes.

Ce sont également les jeunes qui ont particulièrement occupé en 2017 les responsables de l'asile dans le canton. Avec un nombre important de mineurs non accompagnés (MNA) et de jeunes adultes appelés à séjourner durablement dans le canton, des mesures d'intégration sont nécessaires. Des Etats généraux ont été organisés pour réfléchir aux besoins, et un programme d'accompagnement a été conçu sous le titre « Envole-moi ». En outre, les réfugiés bénéficieront d'une maison d'hébergement et de formation que Caritas s'apprête à ouvrir à Matran.

Concernant la politique de la personne âgée, la mise en œuvre de Senior+ a débuté, notamment avec des mesures relatives au logement. L'Etat a en particulier travaillé avec Pro Senectute à la mise en place de *Qualidomum*, un service d'évaluation du logement de la personne âgée par un ergothérapeute, qui proposera les aménagements utiles à prévenir des chutes ou la perte d'autonomie dans la vie quotidienne. Par ailleurs, l'Etat accompagne le processus de constitution de réseaux régionaux pour la prise en charge médico-sociale à domicile et en EMS.

Le dialogue avec les communautés religieuses nouvellement établies dans le canton s'est poursuivi en 2017. Une rencontre annuelle avec les communautés musulmanes a notamment permis d'aborder la question des locaux, les risques de radicalisation. L'Etat est par ailleurs intervenu auprès de la commune de Fribourg et suit avec intérêt les discussions en cours relatives au projet d'inhumation selon le rite musulman. Des travaux préparatoires en vue d'une analyse de la législation actuelle en matière de relations entre les Eglises et l'Etat ont débuté.

Organe de promotion de l'image de Fribourg à l'extérieur du canton, l'association *Fribourgissima Image Fribourg* développe une plate-forme d'échanges créée autour de la campagne de notoriété « Fribourg, le bonheur en plus ». Un nouveau partenaire, la Ville de Fribourg, a rejoint l'association en 2017. En plus de la stratégie de communication

digitale, conduite sur le site Internet (www.fribourg.ch) et les réseaux sociaux, l'association a poursuivi son implication dans l'organisation et la création de projets et manifestations. Ainsi *Fribourgissima Image Fribourg* s'est notamment impliquée dans l'organisation de la Coupe aéronautique Gordon Bennett, qui se déroulait en terres fribourgeoises. Cette manifestation, qui a réuni plus d'une vingtaine d'équipes d'aérostiers de douze nationalités différentes, a attiré 18 000 visiteurs durant le week-end et fait rayonner le canton au-delà des frontières nationales.

3.6.3 Promouvoir l'accès à la culture, au patrimoine et au sport et soutenir les talents

Culture & Ecole est un nouveau programme de médiation culturelle pour les élèves de la scolarité obligatoire du canton de Fribourg. Il a pour objectifs d'une part de soutenir l'accès et la sensibilisation à la culture pour les quelque 40 000 élèves de la scolarité obligatoire du canton, et d'autre part de développer et d'enrichir à long terme la programmation culturelle pour le jeune public. Alors que le canton de Fribourg connaît une importante croissance démographique, la participation aux activités culturelles s'avère un facteur important dans l'intégration des jeunes. L'accès à la culture contribue au développement du lien social, renforce le sentiment d'identité, d'appartenance et favorise l'apprentissage de la diversité. Le programme a pour ambition d'offrir à chaque élève la possibilité de participer à un tarif réduit à une offre culturelle professionnelle par année scolaire. L'objectif du Conseil d'Etat est que tous élèves fribourgeois bénéficient du programme d'ici 2020. Un site web qui sert de vitrine aux offres culturelles et de plateforme d'échange entre écoles et opérateurs culturels a été conçu et publié.

En juin 2017, le canton de Fribourg a accueilli la Journée Suisse de Sport Scolaire (JSSS). Il s'agit de la plus grande manifestation sportive scolaire en Suisse. Elle se déroule chaque deux ans. Y participent des élèves du cycle d'orientation après avoir gagné des tournois éliminatoires cantonaux dans onze disciplines sportives, parmi lesquelles le badminton, le basketball, les agrès, l'athlétisme ou encore la natation. En fait, ce sont plus de 60 000 élèves qui ont été impliqués dans les tournois éliminatoires cantonaux. Les équipes qui ont remporté ces premières sélections, soit environ 3000 élèves, se sont retrouvés à Fribourg pour se mesurer.

3.6.4 Préserver les ressources naturelles

Le Service de l'environnement (SEn) a établi la planification définissant les STEP du canton devant prendre des mesures pour éliminer les micropolluants d'ici à 2035 et l'a transmise à la Confédération au mois de mai. Il a réalisé le recensement des habitants raccordés aux STEP du canton nécessaire pour le prélèvement de la taxe destinée au financement des mesures à réaliser pour le traitement des micropolluants. Un mandat externe a été attribué pour la surveillance de la qualité des cours d'eau du canton de Fribourg, de 2017 à 2022. Une directive cantonale pour la délimitation de l'espace réservé aux eaux et des limites de construction a été mise en consultation. Des projets de revitalisation ont été encouragés, notamment celui du Palon à Prez-vers-Noréaz, de la Sarine en Ville de Fribourg ou celui de la Broye à Surpierre. Une démarche participative est soutenue dans le cadre du projet de revitalisation de la Sarine entre le barrage de la Maigrauge et le lac de Schiffenen. Le délai d'assainissement des routes est fixé au 31 mai 2018. Pour permettre aux cantons et communes de continuer à assainir le bruit de leurs routes, la troisième et dernière convention-programme qui devait s'achever en 2018 a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022. Les mesures préliminaires à l'assainissement de la décharge de la Pila sont en phase d'exploitation. L'instruction, sous l'angle juridique, du dossier de l'assainissement de la Pila se poursuit. En 2017, 5 communes supplémentaires ont réalisé l'inventaire préalable des biotopes d'importance locale prévu par la loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage (LPNat). 1115 ha de surfaces inventoriées telles que prairies et pâturages maigres, surfaces à litière ou zones tampons sont au bénéfice de contrats avec des agriculteurs.

L'objectif global posé par le Conseil d'Etat est d'économiser, à l'horizon 2030, 1000 GWh/an de chaleur et 550 GWh/an d'électricité et atteindre ainsi la « société à 4000 Watts ». Différents projets et mesures ont été menés afin d'atteindre les objectifs fixés, par exemple, le nouveau Programme Bâtiments dès le 1er janvier 2017, le programme de formation Energie, le programme d'incitation pour les communes, le programme d'économie d'énergie auprès des gros consommateurs d'énergie du canton, le nouveau Plan sectoriel de l'énergie (PSE) qui accompagne le Plan directeur cantonal (PDCant). Pour sa part, l'Etat a concrétisé son rôle d'exemplarité dans le domaine de l'énergie, notamment par le respect des exigences du label Minergie-P lors de travaux de construction ou de rénovation de bâtiments, l'assainissement d'installations utilisant des énergies fossiles par des énergies renouvelables et l'acquisition de courant labellisé Naturemade Star pour sa propre consommation.

3.6.5 Garantir la sécurité

A la suite de l'adoption par le Grand Conseil, en septembre 2016, de la loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels – par la suite approuvée en votation populaire le 21 mai 2017, les travaux relatifs à la révision du chapitre 5 de ladite loi, consacré à la défense incendie et aux secours, ont été lancés au début 2017. Une organisation de projet composée de quatre groupes de travail chapeautés par un comité de pilotage nommé par le Conseil d'Etat, est chargée de présenter un avant-projet dans le courant 2018.

Dans le domaine pénitentiaire, l'année 2017 a été le théâtre d'un intense travail de mise en œuvre de la nouvelle loi du 7 octobre 2016 sur l'exécution des peines et des mesures, qui prévoit en particulier, la fusion des Etablissements de Bellechasse et de la Prison centrale au sein du nouvel Etablissement de détention fribourgeois (EDFR), ainsi que celle du Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP), amputé de sa section « Prison centrale », et du Service de probation (SProb), au sein du nouveau Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation (SESPP). Ces deux fusions ont pu entrer en vigueur au 1er janvier 2018, en même temps que la loi. Le projet d'extension et de réorganisation infrastructurelle du site de Bellechasse, conformément à la planification pénitentiaire 2016-2026, à quant à lui favorablement évolué en 2017.

En matière policière, l'année 2017 a particulièrement été marquée par un renforcement de l'efficacité et de l'efficience dans la conduite de la Police cantonale, grâce à la réunion sous un seul toit, dans le nouveau bâtiment de police sis à Granges-Paccot, de tous les services centraux et des commandements de la Police cantonale et de la Gendarmerie.

3.6.6 Réorganiser le pouvoir judiciaire

Les deux grands projets de la législature relatifs au Pouvoir judiciaire sont la révision de l'organisation du pouvoir judiciaire, qui vise à consolider sa gouvernance, et l'introduction de l'e-justice. Ces deux projets ont été marqués en 2017 par la mise sur pied des organes chargés de leur conduite, à savoir d'une part la commission informatique des autorités judiciaires, d'autre part le comité de pilotage et le comité de projet relatifs à l'analyse de l'organisation du Pouvoir judiciaire.

3.6.7 Projets législatifs de l'ambition n° 3 « Améliorer la qualité de vie »

Objet	Etat fin 2017
Loi d'adhésion à la convention intercantonale sur la formation post-grade des médecins (nouvelle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur la personne en situation de handicap (nouvelle)	Loi du 12.10.2017
Loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (nouvelle)	Loi du 16.11.2017
Loi sur les pensions alimentaires (nouvelle)	Etudes préalables en cours
Loi sur les prestations complémentaires pour familles économiquement modestes (nouvelle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la protection des biens culturels (révision partielle)	Travaux pas encore commencés
Loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels (révision partielle)	Etudes préalables en cours
Loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (révision partielle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur l'aide sociale (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la protection de la population (révision totale)	Travaux pas encore commencés
Loi sur le droit de cité fribourgeois (révision totale)	Loi du 14.12.2017

4 Vie du Conseil d'Etat

4.1 Séances

Présidé en 2017 par Maurice Ropraz (vice-présidence : Georges Godel), le Conseil d'Etat a tenu 57 séances (45 en 2016), dont trois consacrées à l'examen du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2018, une au programme gouvernemental et treize au plan financier de la législature 2017 – 2021.

Il a adopté 1380 arrêtés (1082 arrêtés en 2016), 52 nouveaux règlements et ordonnances et 37 révisions partielles de règlements ou ordonnances existants (2016 : 63 et 45). Il a transmis 15 projets de loi (2016 : 18), 20 projets de décret (2016 : 25) et 21 rapports (2016 : 25) au Grand Conseil.

4.2 Rencontres de travail

La traditionnelle séance de travail avec le Conseil communal de la Ville de Fribourg a notamment permis de faire le point sur le projet de Fusion du Grand Fribourg, la future extension de la Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR), la requalification et la revitalisation du quartier du Bourg, l'état de situation de blueFACTORY, du site sportif Saint-Léonard et de la caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, ainsi que l'avancée des projets relatifs à la Pila et aux micropolluants à la STEP de Fribourg.

La séance avec le comité de l'Association des communes fribourgeoises a été l'occasion d'une discussion axée sur le désenchevêtrement des tâches Etat et communes (DETTEC), les fusions des communes, le FTTH FR, les routes de contournement, ainsi que la suite des travaux sur les incidences des mesures structurelles et d'économie.

La séance avec la Conférence des préfets, cette année dans le district de la Sarine, a été l'occasion de traiter de nombreux thèmes actuels communs, telles les ressources humaines des préfectures, les subventions cantonales aux infrastructures régionales et communales, la politique foncière active et la mise en œuvre de la législation scolaire.

Comme chaque année, le Gouvernement a invité les cadres supérieurs de l'administration cantonale à une séance d'information et d'échanges, qui s'est tenue à Bulle et a été égayée par un spectacle itinérant.

C'est dans le district de la Broye que le Conseil d'Etat a organisé sa visite annuelle à des entreprises fribourgeoises, montrant ainsi sa préoccupation constante en matière de développement économique et industriel du canton.

Lors de sa rencontre avec la direction de la RTSR, il a abordé les défis actuels de la RTS ainsi que l'état de la situation occasionné avec l'initiative « No Billag ». Sa rencontre avec une délégation de la Banque cantonale de Fribourg a porté sur la gouvernance et la marche des affaires.

En 2017, les membres du Conseil d'Etat ont accueilli, en terre fribourgeoise, leurs homologues genevois, valaisans et neuchâtelois pour discuter de différents thèmes communs et intercantonaux.

4.3 Visites et réceptions

Comme à son habitude, le Gouvernement a présenté, en début d'année, ses vœux de l'An aux représentants et représentantes des pouvoirs législatif et judiciaire, ainsi qu'à ceux et celles des Eglises. Le Conseil d'Etat a participé aux cérémonies et manifestations traditionnelles, profanes ou religieuses qui émaillent chaque année son activité. Il a répondu à de nombreuses invitations émanant d'institutions fribourgeoises et suisses. Dans le cadre des échanges confédérés, le Conseil d'Etat rencontré Simonetta Sommaruga, conseillère fédérale, cheffe du Département fédéral de justice et police. Une rencontre avec les hauts fonctionnaires proches de Fribourg a également été organisée dans le district de la Gruyère. Il a été reçu par le Gouvernement de Bâle-Ville, à l'occasion du traditionnel « Morgenstreich », et a reçu, pour sa part, celui des Grisons.

Le Gouvernement a pris part aux manifestations organisées dans le cadre de la 31^e édition du Festival International de Films de Fribourg et de la 43^e édition des Rencontres de folklore internationales de Fribourg. Il a participé aux inaugurations officielles des Comptoirs gruérien (10^e édition) et de Morat. Il a organisé une soirée de relations

publiques en marge des matchs à domicile du HC Fribourg-Gottéron lors du Championnat 2016-2017 de la LNA de hockey sur glace.

Le Conseil d'Etat a été également présent à Sarnen, à la célébration commémorative marquant les 600 ans de Niklaus de Flüe.

Il a aussi participé au 100^e Printemps de la Chambre de commerce et d'industrie de Fribourg, au 70^e Festival del film Locarno, aux Journées 2017 du Patrimoine sur le thème « Héritage du Pouvoir », ainsi qu'à l'Assemblée générale et au 6e Forum de la Région capitale suisse. Il a été associé à la Fête de la Coupe « Gordon Bennett 2017 », à Epagny, manifestation à l'organisation de laquelle l'administration cantonale fribourgeoise a été amenée à apporter son soutien de différentes manières.

Dans le cadre de l'ouverture des festivités du Bicentenaire de la fondation de Nova Friburgo, le Conseil d'Etat a pris part au vernissage de l'exposition Nova vida Brésil-Portugal, organisé par le Musée gruérien.

Le Gouvernement a rencontré, pour une journée de détente, les anciens membres du Gouvernement et l'ancien vice-chancelier d'Etat et leurs conjoints. Il a également eu l'occasion de partager un moment convivial, dans le cadre d'un match aux cartes, avec l'Evêché du diocèse.

Il a reçu l'Ambassadeur de Pologne en Suisse. De même, il a exprimé sa reconnaissance à différentes personnalités sortant de charge soit le commandant de corps André Blattmann, chef de l'Armée de 2009 à 2016, Gilbert Kolly, président du Tribunal fédéral de 2013 à 2016, Hugo Casanova, juge près le Tribunal cantonal de 1992 à 2016, et Pierre Schuwey, commandant de la Police cantonale de 2012 à 2017.

A la fin du mois d'août une journée « Portes ouvertes » a été organisée pour célébrer le 150^e anniversaire de l'achat du domaine des Faverges.

En fin d'année, le Gouvernement a eu l'honneur d'accueillir deux Fribourgeois appelés à de hautes fonctions en 2018, soit Dominique de Buman, président du Conseil national et Alain Berset, président de la Confédération!

4.4 Centenaires

Le Conseil d'Etat a rendu hommage à 20 Fribourgeois et Fribourgeoises à l'occasion de leur entrée effective dans leur 100^e année.

5 Relations extérieures

La responsabilité politique de la coordination des relations extérieures relève ad personam d'un membre du Conseil d'Etat, soit du directeur de l'économie et de l'emploi. Concrètement, il représente le Conseil d'Etat à l'assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et à la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO). La Chancelière d'Etat siège depuis janvier 2016 au comité et au Conseil de la Fondation ch. Les lignes de force de l'intervention du Conseil d'Etat dans le domaine des relations extérieures peuvent être résumées ainsi :

- > Fribourg veut activement jouer son rôle de canton-pont entre la Suisse occidentale et le reste de la Suisse ;
- > Fribourg participe activement à la CdC et aux conférences nationales pour contribuer à un fédéralisme vivant et équitable ;
- > Fribourg se positionne comme un canton fort dans une Suisse occidentale forte ;
- > Fribourg contribue fortement à l'existence et à la vitalité de la Région capitale suisse, quatrième métropole en Suisse, et s'engage dans des projets concrets, aussi avec les autres cantons-partenaires ;
- > Fribourg continue à approfondir ses liens bilatéraux avec les cantons voisins, mais aussi avec d'autres régions intéressées ;

-
- > Fribourg s'applique à mettre davantage en exergue ses compétences et valeurs au niveau national et international.

5.1 Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

En 2017, la Conférence des gouvernements cantonaux a tenu quatre assemblées plénières. Plusieurs dossiers de réforme ont marqué les travaux de la CdC en politique intérieure. Le nouveau projet pour modifier l'imposition des entreprises (Projet fiscal 17), la révision du système de péréquation financière intercantonale et le désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons. Les gouvernements cantonaux ont salué l'orientation du projet fiscal 17 tout en soulignant l'urgence dans ce dossier et en demandant que la part des cantons à l'impôt fédéral direct soit élevée, tel que proposé dans le cadre de la Réforme de l'imposition des entreprises III. Des suggestions pour modifier le mécanisme de la péréquation financière ont été transmises à la Confédération et des représentants cantonaux ont été délégués dans le groupe de travail politique en charge de la suite des travaux. Les réflexions portant sur une prochaine étape du désenchevêtrement des tâches ont été menées et continueront en 2018. En outre, la CdC et les conférences des directeurs cantonaux concernés ont négocié une « Agenda Intégration Suisse » avec la Confédération. Ils ont défini une procédure commune pour optimiser l'intégration des personnes réfugiées reconnues et des personnes admises provisoirement et régler le financement des mesures exécutées dans les communes, les cantons et au niveau de la Confédération.

Les autres dossiers d'envergure de politique intérieure traités à la CdC sont les suivants : recommandation de vote pour un refus de l'initiative populaire « No Billag », consultation sur la volonté d'élaborer un concordat intercantonal sur une assurance contre les risques de tremblement de terre ainsi que l'accompagnement des débats dans les Chambres fédérales au sujet du programme de stabilisation 2017-2019 et de la loi sur les jeux d'argent.

En politique européenne, la CdC s'est positionnée par rapport aux propositions du Conseil fédéral pour un contre-projet à l'initiative populaire « RASA – Sortons de l'impasse ». Les gouvernements cantonaux ont également examiné les projets d'ordonnances pour la mise en œuvre de l'article constitutionnel sur l'immigration (art. 121a Cst.). Les cantons estiment que l'obligation de communiquer les postes vacants devra être introduite par étapes, d'autant que de nombreuses questions d'exécution n'ont pas encore été réglées, notamment celle du financement de la mise en œuvre.

La cinquième Conférence nationale sur le fédéralisme – co-organisée par le canton de Vaud en tant que hôte, la CdC, le Conseil fédéral et le Bureau du Conseil des Etats – a eu lieu les 26 et 27 octobre 2017 à Montreux, réunissant des représentants de tous les niveaux étatiques et du monde scientifique afin de tirer un bilan sur l'état du fédéralisme suisse.

5.2 Fondation ch

La Fondation ch a été créée par les 26 cantons qui sont tous représentés au sein du Conseil de fondation. La Fondation ch joue un rôle de coordination entre ses membres, promeut le fédéralisme et veille au maintien de la diversité des langues et des cultures en Suisse. Elle gère également le secrétariat de la CdC ainsi que la Maison des cantons à Berne, qui héberge les secrétariats de plusieurs conférences intercantionales. La Chancelière d'Etat est membre du Conseil de fondation. Elle siège également au comité directeur qui se réunit deux fois par année.

La réorganisation de la Fondation ch et l'examen de ses activités ont été au cœur des travaux en 2017. Au terme du mandat de la Confédération pour la promotion des échanges et de la mobilité, la Fondation ch a mené des réflexions sur sa future orientation. Le fédéralisme, l'entente et la cohésion en Suisse ainsi que des prestations fournies aux cantons formeront les thématiques principales de cette institution. Son secrétariat a déménagé de Soleure à la Maison des cantons à Berne et l'effectif a diminué, suite à la disparition quasi complète des activités dans le domaine de la mobilité et des échanges.

5.3 Conférences des directeurs cantonaux

Le Conseil d'Etat est engagé dans les structures, mais aussi dans les actions de coopération intercantonale. A titre d'exemple, les membres du Conseil d'Etat sont présents dans l'ensemble des conférences nationales des directeurs cantonaux. La Directrice de la santé et des affaires sociales tient la vice-présidence de la Conférence des directeurs

cantonaux des affaires sociales (CDAS). Le Conseil d'Etat est également fortement engagé au sein des conférences régionales, particulièrement de la Suisse occidentale. Le Directeur des finances assume la présidence de la Conférence latine des directeurs cantonaux des finances (CLDF) et de la Conférence romande de la loterie et des jeux (CRLJ). Chaque Direction informe dans son rapport respectif sur les activités intercantionales en cours dans ses domaines de compétence.

Actuellement, huit conventions intercantionales, essentiellement d'envergure nationale, sont en cours d'élaboration et de négociation au sein des conférences des directeurs ou en cours de ratification auprès des parlements cantonaux.

Conventions intercantionales en cours d'élaboration, de négociation ou de ratification (état au 31 décembre 2017)

	Conventions (titre provisoire)	Date probable d'entrée en vigueur	Cantons concernés	Direction compétente	Conférence des directeurs cantonaux concernés	Etat au 31.12.17
1	Accord intercantonal universitaire (révision totale)	Inconnue	Tous les cantons	DICS	CDIP	Consultation du 1.8.2017 au 31.1.2018
2	Modification du Concordat du 24 mars 2005 sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin)	01.04.2018	FR, GE, NE, JU, VD, VS, TI	DSJ	CLDJP	Adhésion de FR : 14.10.2015
3	9 ^e Convention relative à la Loterie Romande (C-LoRo) du 18 novembre 2005	Seconde consultation prévue en 2018	Cantons romands	DSJ	-	En cours de négociation
4	Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice des loteries CILP	Seconde consultation prévue en 2018	Cantons romands	DSJ	-	En cours de négociation
5	Fusion intercantonale Morat (FR) – Clavaleyres (BE) – Concordat sur la modification territoriale	01.01.2021	FR, BE	DIAF	-	En cours d'élaboration
6	Convention intercantonale sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation des charges (CFFP)	Inconnue (dès adhésion par 18 cantons)	Tous les cantons	DSAS	CDS	Loi d'adhésion et message en cours de préparation
7	Révision de l'Accord intercantonal sur les marchés publics	Inconnue	Tous les cantons	DAEC	DTAP	Réponse par le CE à la consultation sur la révision : 23.12.2014
8	Convention sur le service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier des cantons de Fribourg, de Vaud et de la République et canton de Genève (Convention SIERA)	01.01.2019	GE, VD, FR	DAEC	-	Projet de convention presque prêt pour la commission interparlementaire

5.4 Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Le comité de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) s'est réuni à trois occasions en 2017. La présidence a été assumée par le canton de Genève.

Au travers de prises de position à l'attention de membres du Parlement fédéral ou du Conseil fédéral, les membres de la CGSO ont œuvré pour faire valoir leurs intérêts et influencer les débats et les décisions dans des dossiers d'importance particulière pour la région.

Ainsi la CGSO s'est prononcée en 2017 sur les dossiers suivants : le Projet fiscal 17, en concertation avec la Conférence latine des directeurs des finances, la loi sur les jeux d'argent, le programme de stabilisation 2017-2019 et l'encouragement de la mobilité internationale en matière de formation.

La CGSO a également fait part de la position des Gouvernements de la Suisse occidentale à travers des communiqués de presse, notamment au sujet de l'initiative populaire « No Billag », le Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) et la Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). En vue de la votation fédérale sur la RIE III une conférence de presse commune a été tenue avec la Conférence latine des directeurs des finances et la Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale.

5.5 Rencontres gouvernementales bilatérales

La collaboration intergouvernementale au niveau bilatéral est marquée par des rencontres régulières avec les Gouvernements des cantons de Berne, Neuchâtel, Vaud et Valais. Pour la première fois, une rencontre de travail a également eu lieu avec le Conseil d'Etat du canton de Genève.

Les Gouvernements genevois et fribourgeois ont tenu une séance de travail le 27 juin 2017 à l'Institut Adolphe Merkle, à Fribourg. Cette rencontre s'inscrit dans la volonté du Conseil d'Etat du canton de Fribourg de rencontrer au moins une fois par législature ses collègues de chaque canton de la Suisse occidentale. Plusieurs sujets de la politique cantonale ont été traités dans le cadre de la séance de travail, tel la politique foncière active, l'organisation des marchés publics dans les cantons respectifs ou encore les effets de l'amnistie pénale sur l'aide sociale et les prestations complémentaires. Les deux gouvernements ont pu partager leurs expériences et leurs vues dans ces domaines et défis. Les échanges ont également permis de faire le point sur l'état d'avancement de dossiers fédéraux d'actualité, notamment le programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire et le Projet fiscal 17.

Les échanges du 29 août 2017 avec le Conseil d'Etat valaisan ont permis aux deux Gouvernements d'examiner différents projets de collaboration, ainsi que certains dossiers de politique fédérale. Les deux cantons ont saisi l'occasion pour faire le point et évoquer les étapes futures de la candidature « Sion 2026 » pour les Jeux olympiques. La situation des remontées mécaniques, la prévention des risques sismiques et la concrétisation de nouvelles collaborations dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures ont également été abordés. La rencontre a enfin permis de faire le point sur l'état d'avancement de dossiers fédéraux d'actualité, notamment le système de la péréquation financière, la réalisation du Projet fiscal 17 et sa mise en œuvre dans les cantons, le projet de révision des redevances hydrauliques qui impacte fortement les régions alpines ainsi que l'achèvement complet du tunnel du Lötschberg dans le cadre de l'étape d'aménagement 2030/2035 de l'infrastructure ferroviaire (PRODES).

La rencontre du 8 novembre 2017 avec le Conseil d'Etat de Neuchâtel a mis un accent particulier sur la mobilité ferroviaire et notamment le programme de développement stratégique (PRODES) de la Confédération. Les deux Gouvernements ont également fait le point sur d'autres dossiers fédéraux, tel la réorganisation du domaine fédéral de l'asile et le Projet fiscal 17. Ils ont aussi profité de cette séance pour s'échanger sur leurs expériences dans le domaine de la mobilité douce.

5.6 Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales

Les quatre rencontres organisées au cours de l'année 2017 entre le Conseil d'Etat et la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales ont permis d'examiner avec attention des dossiers prioritaires pour le canton, notamment la réforme de l'imposition des entreprises, la péréquation financière fédérale, le programme de stabilisation 2017-2019,

l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation et le retrait du mandat de la perception de la redevance radio-TV à Billag SA.

5.7 Consultations fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à plus de 120 procédures de consultation émanant du Parlement et du Conseil fédéral, des départements et offices fédéraux, de la Conférence des gouvernements cantonaux ou de conférences nationales des directeurs cantonaux. Une liste complète des consultations auxquelles le canton a participé en 2017 figure dans le tiré à part sur les relations extérieures du canton et sur le site internet de l'Etat à l'adresse :

<http://www.fr.ch/re/fr/pub/consultations-federales-ce/archives/2017/classement-chronologique-2017.htm>.

6 Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2017

(Art. 198, al. 3 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil)

Au cours de l'année 2017, le Grand Conseil s'est déterminé sur 16 projets de lois et 21 projets de décrets. Quelque 57 % des dispositions discutées et admises, soit 9 lois et 12 décrets, n'ont pas ou quasiment pas d'incidences sous l'angle financier.

S'agissant des autres projets de lois ou décrets, leurs incidences financières et en personnel peuvent être synthétisées de la manière suivante, non sans qu'aient été formulées au préalable les réserves d'usage liées aux difficultés de procéder à des additions de conséquences financières tantôt uniques tantôt répétitives, touchant aussi bien le compte de résultats que le compte des investissements.

6.1 Concernant le compte des investissements

Au cours de l'année écoulée, le Grand Conseil a adopté 8 décrets concernant des crédits d'engagement, représentant au total un volume d'investissements ou de subventionnement d'investissements de 103 080 000 francs. Les trois principaux objets concernent : le crédit d'engagement pour l'assainissement et l'agrandissement du Collège Sainte-Croix (39 520 000 francs), pour l'acquisition des immeubles de la société Elanco (23 070 000 francs) ainsi qu'un crédit d'engagement pour la construction d'un tronçon de route cantonale à Châtel-Saint-Denis dans le cadre du projet de déplacement de la gare TPF (14 350 000 francs). A cela s'ajoute le décret concernant l'aide financière de 12 000 000 francs octroyée à la société anonyme « Swiss Integrative Center for Human Health », ainsi que le décret relatif à la participation de l'Etat de 1 620 000 francs au financement de la société SLSP SA (plate-forme commune des bibliothèques scientifiques suisses).

6.2 Concernant le compte de résultats

Les répercussions des 7 lois et d'un décret ayant un impact significatif sur le compte de résultats peuvent être résumées de la sorte pour ce qui concerne les charges et revenus répétitifs :

- > un accroissement des dépenses nettes de personnel de près de 7,6 millions de francs en relation avec l'augmentation de l'effectif du personnel de l'Etat dans le cadre du budget 2018 (un peu plus de 88 postes supplémentaires) ;
- > la loi sur la pédagogie spécialisée prévoit une incidence financière cumulée de 6,8 millions de francs pour la période 2016-2019 ;
- > la loi sur la personne en situation de handicap a pour conséquence 1,5 million de francs de nouvelles charges pour l'Etat pour la période 2018-2022 ;

- > la loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles prévoit une incidence financière cumulée de 0,9 million de francs pour la période 2018-2022, dont 0,6 million de francs constituent de nouvelles charges pour l'Etat ;
- > diverses autres dispositions légales nouvelles sont à l'origine de charges additionnelles pour 0,7 million de francs, mais également d'une perte de recettes fiscales pour environ 0,2 million de francs.

En 2017, les modifications apportées par le Grand Conseil à des projets du Conseil d'Etat n'ont pas eu de répercussions financières estimables.

6.3 Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2017 (avec indication des incidences financières et en personnel)

				Incidences des projets du Conseil d'Etat		
				<i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (application FRIAC)	2016-DAEC-24	DAEC	08.02.17	A la fin du projet, il sera nécessaire de renforcer les ressources du SITel affectées à ces tâches. Il conviendra d'examiner si les ressources complémentaires, évaluées à 1 EPT, pourront être dégagées à l'interne.	<i>GC : la fonctionnalité supplémentaire demandée par le Grand Conseil (consultation des dossiers via internet lors des enquêtes publiques, art. 135a al. 5 LATeC) aura une incidence financière (probablement unique) lors du développement/l'adaptation de l'application FRIAC. Ces coûts ne sont pas encore estimés.</i>	
D relatif à l'initiative constitutionnelle « Transparence du financement de la politique » (votation populaire)	2016-DIAF-49	DIAF	09.02.17		Aucune incidence financière.	
D portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Gestion des volumes de production laitière)	2016-DIAF-51	DIAF	09.02.17		Aucune incidence financière.	
D relatif aux naturalisations	2016-DIAF-59	DIAF	21.03.17		Aucune incidence financière.	
D relatif aux naturalisations	2016-DIAF-62	DIAF	21.03.17		Aucune incidence financière.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de l'assainissement et de la transformation de l'Hôtel cantonal, à Fribourg	2015-DAEC-128	DAEC	22.03.17			Dépenses : + 1 430 000 fr.
D relatif à l'acquisition des immeubles de la société Elanco	2017-DAEC-6	DAEC	23.03.17			Dépenses : + 23 070 000 fr.
D relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2016	2017-DFIN-6	DFIN	23.03.17		Aucune incidence financière.	
D relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2016	2016-DFIN-51	DFIN	17.05.17		Aucune incidence financière.	
D relatif aux naturalisations	2017-DIAF-6	DIAF	17.05.17		Aucune incidence financière.	

					Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>		
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs	
D	relatif aux naturalisations	2017-DIAF-7	DIAF	17.05.17		Aucune incidence financière.	
L	modifiant la loi sur la pêche	2017-DIAF-11	DIAF	17.05.17		Aucune incidence financière ou en personnel.	
L	modifiant la loi sur les finances de l'Etat (fonds de politique foncière active)	2017-DFIN-20	DFIN	18.05.17		Aucune incidence financière ou en personnel. Le projet consiste à affecter une partie de la fortune existante à un usage particulier.	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'un tronçon de route cantonale à Châtel-Saint-Denis permettant la suppression du passage à niveau dans le cadre du projet de déplacement de la gare TPF	2017-DAEC-47	DAEC	20.06.17			Dépenses : + 14 350 000 fr.
L	adaptant la durée de la période administrative de certaines commissions	2016-DSJ-236	DSJ	22.06.17		Aucune incidence financière ou en personnel.	
D	relatif aux naturalisations	2017-DIAF-15	DIAF	13.09.17		Aucune incidence financière.	
D	relatif aux naturalisations	2017-DIAF-24	DIAF	13.09.17		Aucune incidence financière.	
D	relatif à l'acquisition de deux étages d'un immeuble sis à la route d'Englisberg 3, à Granges-Paccot	2017-DSJ-131	DSJ	10.10.17			Dépenses : + 5 770 000 fr.
L	modifiant la loi sur la justice (taux d'activité des juges)	2017-DSJ-51	DSJ	10.10.17		Aucune incidence financière ou en personnel.	
L	modifiant la loi sur l'impôt sur les successions et les donations	2015-DFIN-30	DFIN	11.10.17		Aucune incidence financière ou en personnel.	
L	sur la pédagogie spécialisée (LPS)	2015-DICS-37	DICS	11.10.17	La mise en œuvre du projet de loi nécessite la création de 195.61 EPT pour la période 2016-2019 (28.58 EPT nouveaux postes et 167.03 EPT transférés).	Effets financiers totaux à la suite de l'introduction du projet de loi sur 4 ans (2016 à 2019) : + 6 777 000 fr. pour le canton. + 1 517 000 fr. pour les communes.	

Incidences des projets du Conseil d'Etat*GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil*

Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	
L modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs et la loi sur les impôts communaux	2017-DFIN-33	DFIN	11.10.17		Dans l'ensemble, les diverses modifications légales prévues devraient entraîner des pertes de recettes fiscales de l'ordre de 200 000 fr. Par contre, l'extension des droits d'utilisation des données du contrôle des habitants améliorera l'investigation fiscale et devrait générer des recettes supplémentaires difficilement chiffrables.	
L sur la personne en situation de handicap (LPSH)	2014-DSAS-64	DSAS	12.10.17		Nouvelles charges pour l'Etat pour la période 2018-2022 : + 1 490 000 fr.	
D relatif aux naturalisations	2017-DIAF-30	DIAF	14.11.17		Aucune incidence financière.	
D relatif au projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2018	2017-DFIN-8	DFIN	15.11.17	+ 88.08 EPT (nouveaux postes et postes supplémentaires).	Nouveaux postes et postes supplémentaires : Charge brute : + 12 235 650 fr. Charge nette : + 7 552 010 fr.	
L fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2018	2017-DFIN-74	DFIN	15.11.17		Aucune incidence financière, les coefficients étant maintenus à un taux de 100% pour 2018.	
L modifiant la loi sur le Grand Conseil (montants des indemnités)	2017-GC-163	GC / DFIN	15.11.17		Un supplément de dépenses d'environ 265 000 fr. résultera de l'octroi à la députation de ces nouveaux montants d'indemnités individuelles.	
L modifiant la loi sur la santé (révision partielle)	2017-DSAS-28	DSAS	16.11.17	+ 0.40 EPT (nouveau poste médecin dentiste), financé par un transfert de postes actuellement attribués au Service dentaire scolaire.	Coût supplémentaire pour l'Etat relatif au registre des tumeurs : + 395 000 fr.	
L sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (LIFAP)	2017-DSAS-29	DSAS	16.11.17	+ 0.50 EPT supplémentaire dès 2019.	Les coûts totaux à charge de l'Etat pour la mise en œuvre de la loi s'élèvent à environ 904 000 fr. pour la période 2018 à 2022, dont 628 000 fr. constituent des nouvelles charges.	

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>			
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>		
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs	
D	relatif à la participation de l'Etat de Fribourg au financement de la société SLSP SA (plate-forme commune des bibliothèques scientifiques suisses)	2016-DICS-28	DICS	17.11.17			Dépenses : + 1 620 000 fr.
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix, à Fribourg	2017-DICS-47	DICS	17.11.17			Dépenses : + 39 520 000 fr.
L	modifiant la loi sur le personnel de l'Etat (extrait spécial du casier judiciaire et droit de grève)	2016-DFIN-16	DFIN	17.11.17		Aucune incidence financière ou en personnel.	
D	relatif aux naturalisations	2017-DIAF-34	DIAF	12.12.17		Aucune incidence financière.	
D	relatif à l'aide financière octroyée à la société anonyme Swiss Integrative Center for Human Health	2017-DICS-48	DICS	12.12.17			Aide financière de l'Etat d'un montant maximal de 12 000 000 fr.
L	modifiant la loi sur les préfets et son contre-projet	2017-DIAF-37	DIAF	13.12.17		Aucune incidence financière. Il conviendra d'examiner les conséquences de ces modifications sur les besoins en personnel des préfectures.	
D	relatif à l'acquisition du Foyer Sainte-Elisabeth, sis rue du Botzet 4 et 6A, à Fribourg	2017-DSAS-61	DSAS	14.12.17			Dépenses : + 5 320 000 fr.
L	sur le droit de cité fribourgeois (LDCF)	2017-DIAF-4	DIAF	14.12.17		La nouvelle loi ne devrait entraîner aucune incidence financière. Aucune adaptation de l'effectif du SAINEC n'est prévue.	

7 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2017 EPT	Comptes 2016 EPT	Ecart EPT
Pouvoirs et Directions	8403,65	8225,59	178,06
Pouvoir législatif	6,80	6,32	0,48
Pouvoir judiciaire	321,86	297,19	24,67
Pouvoir exécutif	7,00	7,00	
Chancellerie d'Etat	44,48	37,73	6,75
Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport	4732,02	4686,74	45,28
Direction de la sécurité et de la justice	954,65	922,89	31,76
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	448,89	443,24	5,65
Direction de l'économie et de l'emploi	879,88	872,04	7,84
Direction de la santé et des affaires sociales	157,51	149,13	8,38
Direction des finances	447,78	399,23	48,55
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	402,78	404,08	- 1,30
Secteurs	8403,65	8225,59	178,06
Administration centrale	2900,59	2758,04	142,55
Secteur de l'enseignement	5165,05	5128,63	36,42
Secteur hospitalier	17,45	16,38	1,07
Secteurs spéciaux et établissements d'Etat	320,56	322,54	- 1,98

8 Instruments parlementaires

Les informations détaillées et l'état de traitement de chaque instrument parlementaire peuvent être consultés sur le site du Grand Conseil (<http://www.parlinfo.fr.ch/fr/politbusiness/>).

Motions, postulats, mandats et motions populaires

	Transmis au Conseil d'Etat durant l'année 2017	En cours de traitement au Conseil d'Etat	Suite directe ou rapport transmis par le Conseil d'Etat	En cours de traitement au Grand Conseil	Accepté par le Grand Conseil	Refusé par le Grand Conseil	Retiré par les auteur-e-s
Motions	20 (30*)	8	0	4	5	2	1
Postulats	15 (13*)	8	0	2	3	0	2
Mandats	6 (6*)	2	0	1	3	0	0
Motions populaires	0 (0*)	0	0	0	0	0	0

Questions

Le Conseil d'Etat a reçu 118 (70*) questions des député-e-s.

* : chiffres 2016

Rapport d'activité

Direction de l'instruction publique,
de la culture et du sport

—

2017



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD

Table des matières

1	Direction et Secrétariat général	10
1.1	Activités	10
1.1.1	En général	10
1.1.2	Evénements particuliers	10
1.2	Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)	11
1.2.1	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	11
1.2.2	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	12
1.2.3	Conférence de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK) et Conférence des régions alémaniques de la CDIP (D-EDK)	12
1.2.4	Gestion centralisée des paiements relatifs aux écolages extracantonaux	12
1.3	Affaires contentieuses	13
1.4	Transports scolaires	13
1.5	Législation	13
1.5.1	Lois et décrets	13
1.5.2	Ordonnances et règlements	13
2	Service des ressources (SRess)	14
2.1	Activités	14
2.1.1	Ressources humaines	14
2.1.2	Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire	15
3	Services de l'enseignement obligatoire	15
3.1	Généralités	15
3.1.1	Thèmes communs aux deux parties linguistiques	15
3.1.2	Partie francophone	17
3.1.3	Partie alémanique	17
3.1.4	Enseignement spécialisé	19
3.1.5	Effectifs élèves	19
3.1.6	Ouverture fermeture de classes	20
3.1.7	Effectif élèves et classes par district pour le cycle 1 et 2	20
3.1.8	Effectif élèves et classes par Cycle d'orientation	21
3.2	Pédagogie spécialisée	21
3.2.1	Généralités	21
3.2.2	Données statistiques de l'enseignement spécialisé	22
3.2.3	Les services de logopédie, de psychologie et de psychomotricité (SLPP)	23

3.3	Echanges scolaires	23
3.3.1	Généralités	23
3.3.2	Douzième année linguistique (DAL)	23
3.3.3	Echanges élèves / classes (EC)	24
3.3.4	Echanges individuels de vacances (EIV)	24
3.3.5	Movetia	25
3.3.6	RCS (Région capitale suisse)	25
4	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2)	25
4.1	Activités	25
4.1.1	Effectifs	25
4.1.2	Enseignement	25
4.1.3	Conférence et commissions	26
4.1.4	Services auxiliaires	27
4.1.5	Formation continue des enseignant-e-s	27
4.1.6	Collaboration intercantonale	27
4.1.7	Infrastructures	27
4.1.8	Législation	28
4.2	Collège Saint-Michel	28
4.2.1	L'école en bref	28
4.2.2	Elèves	28
4.2.3	Marche générale de l'école	28
4.3	Collège Sainte-Croix	29
4.3.1	L'école en bref	29
4.3.2	Elèves	29
4.3.3	Marche générale de l'école	29
4.4	Collège de Gambach	30
4.4.1	L'école en bref	30
4.4.2	Elèves	30
4.4.3	Marche générale de l'école	31
4.5	Collège du Sud	31
4.5.1	L'école en bref	31
4.5.2	Elèves	31
4.5.3	Marche générale de l'école	32
4.6	Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF)	32
4.6.1	L'école en bref	32
4.6.2	Elèves	33
4.6.3	Marche générale de l'école	33

4.6.4	Activités culturelles, éducatives et sportives (détails dans les bulletins de l'école)	33
4.6.5	Echanges scolaires	33
4.7	Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)	34
4.7.1	L'école en bref	34
4.7.2	Elèves	34
4.7.3	Marche générale de l'école	34
4.7.4	Bâtiment	35
4.8	Centre fri-tic	35
4.8.1	Concept cantonal d'intégration des MITIC dans l'enseignement	35
4.8.2	Activités	35
5	Service des affaires universitaires (SAfU)	36
5.1	Activités	36
5.1.1	Domaine suisse des hautes écoles	36
5.1.2	Domaine universitaire	36
5.1.3	Formation des enseignants et enseignantes	37
5.2	Evénements particuliers	37
5.2.1	Domaine universitaire	37
5.2.2	Formation des enseignants et des enseignantes	37
6	Université (Uni)	38
6.1	Activités	38
6.1.1	Etudiants et étudiantes	38
6.1.2	Organes centraux	39
6.1.3	Corps professoral	39
6.1.4	Recherche	39
6.1.5	Enseignement	39
6.2	Evénements particuliers	39
7	Haute Ecole pédagogique (HEP-PH FR)	40
7.1	Activités	40
7.1.1	Formation initiale	40
7.1.2	Recherche et prestations à des tiers	40
7.1.3	Formation continue	41
8	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA)	42
8.1	Activités	42
8.1.1	Préparation au choix professionnel	42
8.1.2	Information scolaire et professionnelle	42
8.1.3	Centres d'orientation professionnelle	42

8.1.4	Consultations individuelles	42
8.1.5	Consultations pour demandeurs d'emploi	43
8.1.6	Choix scolaire et professionnel des jeunes	43
8.1.7	Stage d'information professionnelle	43
8.1.8	Evénements particuliers	43
8.2	Formation des adultes	44
8.2.1	Commission de la formation des adultes	44
8.2.2	Université populaire	44
8.2.3	Association Lire et Ecrire	44
8.2.4	Convention avec le Gymnase du soir de Lausanne	44
8.2.5	Validation des acquis	44
9	Service des subsides de formation (SSF)	44
9.1	Activités	44
9.1.1	Commission des subsides de formation	44
9.1.2	Bourses cantonales	45
9.1.3	Prêts d'études	45
9.1.4	Subventions fédérales	45
10	Service du sport (SSpo)	45
10.1	Activités	45
10.1.1	Commission cantonale du sport et de l'éducation physique	45
10.1.2	Education physique	46
10.1.3	Jeunesse+Sport	47
10.1.4	Loterie Romande-Sport (LoRo-Sport)	47
10.1.5	Inventaire cantonal des installations sportives	48
10.1.6	Evénements particuliers	48
11	Service de la culture (SeCu)	48
11.1	Commissions	48
11.1.1	Commission de gestion du Fonds cantonal de la culture	48
11.1.2	Commission des affaires culturelles	48
11.2	Subventions en faveur de la culture	49
11.2.1	Eléments statistiques	49
11.2.2	Aides pluriannuelles à la création	49
11.2.3	Aides ponctuelles à la création	49
11.2.4	Subventions extraordinaires et encouragement à la décentralisation	50
11.2.5	Subventions ordinaires	50
11.2.6	Contributions financières de la Loterie romande	50

11.2.7	Soutien aux musiques actuelles	51
11.2.8	Bourse de mobilité à la création artistique	51
11.2.9	Bourse d'encouragement à la création littéraire	51
11.2.10	Enquête photographique fribourgeoise	51
11.2.11	Fonds Pierre et Renée Glasson	51
11.2.12	Coopération	51
11.2.13	Résidences d'artistes à l'étranger	52
11.2.14	Culture et école	52
11.2.15	Patrimoine culturel immatériel	52
11.3	Evénements particuliers	52
11.4	Surveillance et coordination des institutions culturelles	52
11.5	Bibliothèque cantonale et universitaire	52
11.5.1	Commission	52
11.5.2	Direction et services généraux	53
11.5.3	Secteur Collections fribourgeoises et activités culturelles	54
11.5.4	Secteur Manuscrits, incunables et archives	55
11.5.5	Secteur Technologies du web et infrastructure informatique	55
11.5.6	Secteur Systèmes d'information	55
11.5.7	Secteur Acquisitions	56
11.5.8	Secteur Catalogage	56
11.5.9	Secteur Public	57
11.5.10	Secteur Logistique	57
11.5.11	Bibliothèques décentralisées sises à l'Université	57
11.6	Conservatoire	57
11.6.1	Commission	57
11.6.2	Activités	58
11.7	Musée d'art et d'histoire	60
11.7.1	Commission	60
11.7.2	Personnel	60
11.7.3	Activités	60
11.7.4	Organisation interne	62
11.7.5	Evénements particuliers	62
11.8	Musée d'histoire naturelle	62
11.8.1	Commission	62
11.8.2	Effectif	62
11.8.3	Bâtiment et équipement	62
11.8.4	Fréquentation	62

11.8.5	Impact médiatique	62
11.8.6	Transmission du savoir	63
11.8.7	Gestion des collections et recherche	63
11.8.8	Centre de compétence et de consultation	64
11.9	Château de Gruyères	64
11.9.1	Conseil de fondation	64
11.9.2	Activités	65
11.10	Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre	66
11.10.1	Conseil de fondation	66
11.10.2	Activités	66
11.11	Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle	66
11.11.1	Conseil de fondation	66
11.11.2	Exposition et animations	66
11.12	Musée romain de Vallon	67
11.12.1	Conseil de Fondation	67
11.12.2	Expositions et animations	67
12	Service archéologique (SAEF)	67
12.1	Activités	67
12.1.1	Interventions de terrain	68
12.1.2	Collaborations	68
12.2	Support technique	68
12.2.1	Laboratoire de conservation-restauration (LCR)	68
12.2.2	Collections, inventaires, système d'information et archivage	69
12.2.3	Production graphique	70
12.3	Publications et médiation	70
12.3.1	Monographie, périodique et articles	70
12.3.2	Médiation, manifestations expositions	71
12.3.3	Conférences, séminaires et présentations	71
13	Service des biens culturels (SBC)	72
13.1	Activités	72
13.1.1	Recensement des biens culturels	72
13.1.2	Mise sous protection et révision des plans d'aménagement local (PAL)	72
13.1.3	Examen des demandes de permis de construire	72
13.1.4	Suivi des travaux de conservation et des demandes de subventions	73
13.1.5	Expertises et conseils	73
13.1.6	Documentation sur le patrimoine	73
13.1.7	Publications et actions de sensibilisation	74

13.1.8	Protection des biens culturels en cas de conflit et de crise	74
13.1.9	Monuments d'art et d'histoire de la Suisse	74
13.1.10	Commissions	74
13.2	Événements particuliers	74
14	Etat du personnel	75

1 Direction et Secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur : Jean-Pierre Siggen

Secrétaire général : Michel Perriard

1.1 Activités

1.1.1 En général

La Direction fixe les objectifs des unités dépendantes ou rattachées à la DICS, selon les mandats définis dans la législation afférente. Par l'intermédiaire de ses services, elle pilote la mise en œuvre des mesures, le contrôle de leurs résultats et l'adoption de mesures correctrices. Le Directeur ICS rencontre régulièrement chacune et chacun de ses chef-fe-s d'unité administrative afin de donner les orientations et veiller au suivi des dossiers.

Le Secrétariat général accomplit des tâches d'état-major pour le Directeur ICS et apporte sa contribution aux travaux des unités administratives de la Direction, sous forme de conseils, de documents écrits, d'avant-projets de lois et règlements, de soutien en matière financière, de traductions, d'organisation ou participation à des projets et à des séances et de conférences données sur divers thèmes. En 2017, le Secrétariat général a également été tout particulièrement impliqué dans les travaux de préparation du programme gouvernemental et plan financier 2017-2021, de mise en œuvre de la loi sur la scolarité obligatoire du 9 septembre 2014 ainsi que de son règlement du 19 avril 2016, de finalisation et de mise en œuvre du nouveau concept cantonal pour l'intégration des technologies de l'information dans l'enseignement, d'accompagnement des travaux en lien avec le projet de loi sur la pédagogie spécialisée, de rédaction de l'avant-projet de règlement sur la pédagogie spécialisée et de consultation de l'avant-projet de loi sur l'enseignement secondaire supérieur (révision). Enfin, parmi les collaborations avec d'autres Directions, on mentionnera notamment la participation à la commission informatique de l'Etat, à la commission des subventions, aux groupes de travail sur la cyberadministration, au désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes, au développement durable.

1.1.2 Evénements particuliers

Plusieurs événements impliquant le Secrétariat général et la Direction méritent d'être tout particulièrement relevés pour l'année 2017.

1.1.2.1 Mise en œuvre de la loi scolaire du 9 septembre 2014

La loi sur la scolarité obligatoire du 9 septembre 2014 (loi scolaire, LS) est entrée en vigueur au 1^{er} août 2015, à l'exception de la reprise par le canton, au 1^{er} janvier 2016, de frais jusqu'alors pris en charge par les communes, de l'article 18 al. 1 LS, qui est entré en vigueur au 1^{er} août 2016, et finalement de la reprise par les communes des frais des transports scolaires, qui aura lieu dès le 1^{er} août 2018.

Le règlement d'exécution (RLS), qui avait été mis en consultation du 15 avril au 31 août 2015, a été adopté par le Conseil d'Etat le 19 avril 2016 et est entré en vigueur le 1^{er} août 2016.

Les travaux de mise en œuvre impliquent fortement les services de l'enseignement obligatoire, y compris l'inspection et les directions d'établissement, ainsi que le Secrétariat général et le Service des ressources. Le maintien et le développement de la qualité de l'école fribourgeoise sont au centre des préoccupations.

1.1.2.2 Concept cantonal pour l'intégration des MITIC (médias, images, technologies de l'information et de la communication) dans l'enseignement

Le 18 septembre 2001, le Grand Conseil votait le décret relatif à une conception générale de l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement, à tous les degrés de la scolarité. Cette décision permettait au Conseil d'Etat de mettre en œuvre le concept fri-tic et de créer un centre fri-tic. En 2014, la DICS a lancé les travaux de réactualisation du concept. Il en est résulté un nouveau concept cantonal pour

l'intégration des MITIC dans l'enseignement, concept que le Conseil d'Etat a adopté le 9 mai 2017, dans le contexte de son programme gouvernemental 2017-2021.

Dans sa séance du 19 décembre 2017, le Conseil d'Etat a validé la fusion du Centre fri-tic et du Bureau HAE (Harmonisation des systèmes d'information de l'administration des écoles) au 1^{er} janvier 2018, par la création du Centre de compétences Fritic.

1.1.2.3 Loi sur la pédagogie spécialisée

Le 16 mars 2015, le Conseil d'Etat adoptait le concept de pédagogie spécialisée. Un avant-projet de loi sur la pédagogie spécialisée a ensuite été mis en consultation du 25 juin au 15 octobre 2015. Le Conseil d'Etat a transmis son projet de loi au Grand Conseil le 28 novembre 2016. Le Parlement a voté la loi le 11 octobre 2017. L'avant-projet de règlement sera mis en consultation en 2018.

1.1.2.4 Travaux préparatoires en vue de la révision de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS)

A la suite de plusieurs tables rondes qui ont eu lieu dès 2013, puis des travaux réalisés avec la rectrice, les recteurs et directeur des écoles de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2), un avant-projet de loi sur l'enseignement secondaire supérieur a été mis en consultation du 7 mars au 30 juin 2017. Le Conseil d'Etat devrait être en mesure de proposer un projet de loi en fin d'année 2018.

1.1.2.5 Promotion de l'enseignement des langues et des échanges linguistiques

C'est en tant que pionnier et également grand promoteur des échanges linguistiques scolaires que le canton de Fribourg a été le premier à être visité par la nouvelle fondation *movetia* pour les échanges et la mobilité. Quelques semaines plus tard, le canton mettait une plate-forme électronique à disposition du corps enseignant, afin de faciliter l'organisation des échanges de classes, désormais obligatoires pour les classes de 10H.

1.1.2.6 Autres événements particuliers en bref

Dans le domaine des projets et programmes en développement, il convient également de signaler les travaux en lien avec le master en médecine humaine à l'Université, ceux relatifs à la réglementation de la Haute Ecole pédagogique (HEP), ceux promouvant l'accès à la culture et au patrimoine et les investissements dans les infrastructures culturelles, ainsi que ceux liés à la promotion du sport et du mouvement, notamment l'organisation à Fribourg de la Journée suisse du sport scolaire le 7 juin 2017.

D'autres événements figurent dans les chapitres des services directement concernés.

1.2 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

La Direction ICS participe activement aux conférences intercantionales travaillant dans les domaines de l'instruction publique, de la culture et du sport. Alors que les collaborations ne concernant qu'un degré d'enseignement ou un service (en particulier Gymnase intercantonal de la Broye, Accord intercantonal universitaire, Conférence suisse des hautes écoles, Conférence universitaire de Suisse occidentale) sont évoquées ci-après dans les chapitres des services concernés, les trois conférences ci-dessous sont plus globales et font l'objet d'une présentation détaillée dans ce chapitre.

1.2.1 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Au cours de l'année 2017, la CDIP s'est réunie à trois reprises en séance plénière ordinaire. Elle a notamment traité des sujets et projets suivants : enseignement des langues, promotion des échanges et de la mobilité, fédération des identités numériques des utilisateurs scolaires, informatique au gymnase, stratégie 2017-2020 des Hautes Ecoles pédagogiques, révision des règlements de reconnaissance des diplômes d'enseignement, prévention et lutte contre la radicalisation, mesure de l'atteinte des compétences fondamentales.

Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité et au site Internet de la Conférence à l'adresse www.cdip.ch

Le Directeur ICS est membre de l'Assemblée plénière et, depuis le 1^{er} janvier 2016, du Comité de la CDIP. Le Secrétaire général de la DICS prépare les dossiers du Directeur ICS pour ses différentes séances. Par ailleurs, il est lui-même vice-président de la Conférence des secrétaires généraux et président de la Commission des secrétaires généraux. Il siège également au Comité de projet pour la fédération des identités numériques (FIDES) et, avec son homologue zurichoise, représente les cantons au « Koordinationsausschuss Digitalisierung in der Bildung » (Comité de coordination Confédération – cantons pour la numérisation dans le domaine scolaire).

1.2.2 Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

Au cours de l'année 2017, la CIIP s'est réunie à quatre reprises. Elle a notamment traité des sujets et projets suivants : moyens d'enseignement romands, missions et prestations de RERO dès 2017, Swiss Library Service Plattform (SLSP), enseignement portant sur l'informatique et la société numérique. Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité et au site Internet de la Conférence à l'adresse www.ciip.ch

Le Directeur ICS est membre de l'assemblée plénière de la CIIP. Le Secrétaire général de la DICS prépare les dossiers du Directeur ICS pour ses différentes séances. Il est membre de la Conférence des secrétaires généraux, et par ailleurs, préside la Commission de gestion de la CIIP.

1.2.3 Conférence de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK) et Conférence des régions alémaniques de la CDIP (D-EDK)

Depuis 2011, la NWEDK, comme d'ailleurs les autres régions alémaniques de la CDIP, délègue une grande partie de ses tâches à la D-EDK, en ce qui concerne l'harmonisation des plans d'étude (concrètement, le Lehrplan 21), la coordination des moyens d'enseignement et le développement de tests de référence et d'instruments d'évaluation. La NWEDK a traité des sujets spécifiques à la région, en particulier ceux relatifs au RSA (Regionales Schulabkommen). Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité et au site Internet de la Conférence à l'adresse www.d-edk.ch

Le Directeur ICS est membre de l'assemblée plénière de la NWEDK et de la D-EDK. Le Secrétaire général de la DICS est membre de la Conférence des secrétaires généraux de la D-EDK, alors que c'est le chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) qui siège à la Conférence des secrétaires de départements de la NWEDK.

1.2.4 Gestion centralisée des paiements relatifs aux écolages extracantonaux

Dans le cadre de la Convention scolaire régionale concernant l'accueil réciproque d'élèves et le versement de contributions (CSR 2009) passée entre les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Berne, de Fribourg, du Jura, de Lucerne, de Soleure, du Valais et de Zurich, le canton a déboursé, cette année, 2 355 814 (chiffre 2016 : 2 499 560) francs pour 136 (157) élèves, étudiant-e-s scolarisés dans d'autres cantons.

Parallèlement, le canton a encaissé 1 596 389 (1 637 685) francs pour l'accueil de 126 (128) élèves et étudiant-e-s extracantonaux dans les degrés des écoles enfantines, primaires, du cycle d'orientation et du secondaire supérieur de formation générale. Les recettes ont été réparties entre l'Etat et les communes accueillant des élèves extracantonaux, conformément au message au Grand Conseil concernant la CSR 2009.

Par ailleurs dans le cadre des autres accords de financement et de libre circulation, durant l'année académique 2016/17, 533 (452) ressortissants et ressortissantes fribourgeois ont suivi une formation dans une école spécialisée pour un coût de 6 220 399 (5 635 158) francs et 972 (879) ressortissants et ressortissantes fribourgeois ont suivi une formation dans une haute école spécialisée (hors haute école de la Suisse occidentale) hors canton pour des coûts de 15 045 228 (14 027 684) francs.

1578 (1610) élèves suivent l'enseignement professionnel dans un autre canton, dont 170 (224) en école des métiers pour un total de quelque 13 232 015 (12 939 453) francs.

1.3 Affaires contentieuses

Sur le plan du contentieux en matière scolaire (recours déposés contre des décisions de l'inspection et des directions d'établissement, ou de jurys d'examen, et dont est saisie la Direction en tant qu'autorité hiérarchique de recours), 64 (78) recours ont été déposés auprès de la Direction en 2017, 51 (53) concernant l'enseignement de langue française et 13 (25) concernant l'enseignement de langue allemande. 7 (5) recours ont été déclarés irrecevables, 1 (4) a été admis, 0 (3) partiellement admis, 6 (11) ont été rayés du rôle (retrait du recours ou nouvelle décision), 47 (53) ont été rejetés et 3 (2) sont en cours d'instruction.

En matière de personnel, 2 (3) recours ont été déposés contre une décision de la Direction. Un recours (1) est en cours d'instruction devant le Tribunal cantonal et 1(0) devant le Tribunal fédéral.

Les autres domaines de contentieux portent sur des décisions en matière de culture et de sport.

1.4 Transports scolaires

Tous les budgets des transports scolaires de l'année 2017/18 ont été analysés et approuvés. Chaque augmentation par rapport à l'année précédente a dû être justifiée.

Les factures 2016/17 présentées par les transporteurs et les communes ont été vérifiées et les soldes honorés. La totalité des montants versés en 2017 s'élève à 751 179 (752 684) francs pour l'école enfantine, 7 588 059 (7 211 303) francs pour l'école primaire et 997 256 (1 061 308) francs pour le cycle d'orientation.

1.5 Législation

1.5.1 Lois et décrets

Loi du 11 octobre 2017 sur la pédagogie spécialisée (LPS).

Décret du 17 novembre 2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix, à Fribourg.

Décret du 17 novembre 2017 relatif à la participation de l'Etat de Fribourg au financement de la société SLSP SA (plate-forme commune des bibliothèques scientifiques suisses).

1.5.2 Ordonnances et règlements

Ordonnance du 10 janvier 2017 concernant l'admission des candidats et candidates étrangers aux études de médecine à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2017/18.

Ordonnance du 17 janvier 2017 ratifiant les statuts de l'Université de Fribourg.

Ordonnance du 24 janvier 2017 limitant le nombre d'admissions à la formation francophone à l'enseignement au secondaire II pour l'année académique 2017/18.

Ordonnance du 7 mars 2017 modifiant l'ordonnance concernant l'admission des candidats et candidates étrangers aux études de médecine à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2017/18.

Ordonnance du 14 mars 2017 concernant la capacité d'accueil et le test d'aptitudes pour les voies d'études de médecine humaine à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2017/18.

Ordonnance du 25 avril 2017 modifiant l'ordonnance sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme.

Ordonnance du 9 mai 2017 modifiant l'arrêté sur l'éducation routière à l'école.

Ordonnance du 13 juin 2017 modifiant le règlement concernant la passerelle de la maturité professionnelle aux hautes écoles universitaires.

Ordonnance du 13 juin 2017 modifiant le règlement concernant les examens de maturité gymnasiale.

Ordonnance du 27 juin 2017 modifiant le règlement sur les affaires culturelles.

Ordonnance du 31 octobre 2017 sur les objectifs et le fonctionnement de la Fondation du château de Gruyères.

Ordonnance du 7 novembre 2017 concernant la taxe d'inscription des étudiant-e-s et des auditeurs et auditrices de l'Université de Fribourg.

Ordonnance du 13 novembre 2017 limitant le nombre d'admissions à la Haute Ecole pédagogique Fribourg pour l'année académique 2018/19.

Règlement du 28 novembre 2017 d'études et d'examens de la formation initiale de la Haute Ecole pédagogique Fribourg.

Ordonnance du 11 décembre 2017 concernant l'admission des candidats et candidates étrangers aux études de médecine à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2018/19.

Ordonnance du 19 décembre 2017 modifiant l'arrêté relatif à la conservation du patrimoine architectural alpestre.

2 Service des ressources (SRess)



Cheffe de service : Christine Vionnet Caverzasio

2.1 Activités

2.1.1 Ressources humaines

2.1.1.1 Effectifs du corps enseignant par degré

	Nombre de personnes		Equivalents plein temps	
	2017/18	2016/17	2017/18	2016/17
Ecole primaire 1 ^H -2 ^H	587	615	375	387
Ecole primaire 3 ^H -8 ^H	2230	2162	1426	1392
Cycle d'orientation 9 ^H -11 ^H	1295	1289	896	884
Ecoles du secondaire II	606	594	436	429
Total	4718	4660	3134	3092

2.1.1.2 Effectifs par langue et par genre

	Francophones		Germanophones		% femmes
	H	F	H	F	
Ecole primaire 1 ^H -2 ^H	8	429	1	149	98 %
Ecole primaire 3 ^H -8 ^H	214	1415	75	526	87 %
Cycle d'orientation 9 ^H -11 ^H	367	566	139	223	61 %
Ecoles du secondaire II	235	189	83	99	48 %
Total	824	2599	298	997	76 %

2.1.1.3 Situation de l'emploi

A la fin de l'année scolaire 2016/17, on a enregistré 16 (24) démissions en 1^H-2^H dont 3 (9) pour raison d'âge, 75 (94) en 3^H-8^H dont 14 (44) pour raison d'âge, 65 (63) au cycle d'orientation dont 12 (22) pour raison d'âge, 16 (13) dans les écoles du secondaire du deuxième degré dont 11 (2) pour raison d'âge.

Dans les degrés primaires, 250 (296) postes d'enseignement ont été mis au concours, dont 84 (112) à plein temps. Ils ont tous pu être repourvus mais, cette année encore, les candidats et candidates diplômés se sont fait plus rares et il a fallu parfois procéder à plusieurs mises au concours pour un même poste. Il est également difficile de trouver du personnel formé pour assurer les remplacements ou pour donner des appuis d'enseignement spécialisé.

Au cycle d'orientation, 113 (76) postes ont été mis au concours, dont 5 (9) à plein temps. La difficulté de recrutement de personnel enseignant diplômé persiste, dans la partie francophone, dans le domaine des langues étrangères. Les écoles ont pu engager plusieurs personnes détentrices de diplômes pour le degré secondaire supérieur. Elles ont également fait appel à des étudiant-e-s achevant leur formation pédagogique, lesquels ont été engagés pour une durée limitée.

Au degré secondaire supérieur, 34 (22) postes ont été mis au concours dont 8 (5) à plein temps. Les personnes nouvellement engagées sont soit au bénéfice des titres requis, soit en passe d'obtenir leur diplôme d'aptitude à l'enseignement.

2.1.2 Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire

Le logiciel DComm développé par le SITel afin d'automatiser la répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire a fonctionné à satisfaction. Les communes peuvent avoir accès aux données par l'intermédiaire d'une plate-forme d'échanges cantonale du nom de Platcom.

3 Services de l'enseignement obligatoire

Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) : Hugo Stern

Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) : Andreas Maag

Chef du Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) : Herbert Wicht

3.1 Généralités

3.1.1 Thèmes communs aux deux parties linguistiques

- > Suite à l'introduction de la nouvelle loi scolaire en 2015 et de son règlement en 2016, plusieurs directives ou instructions ont été édictées durant l'année 2017 :
 - > Directives relatives à la compensation des désavantages
 - > Directives concernant les collaborations entre les écoles publiques et le secteur privé (art. 29 RLS)
 - > Directives relatives à l'application des mesures scolaires dans le cadre du programme « Sports-Arts-Formation » (art. 93 RLS)
 - > Instructions concernant la prolongation de la scolarité obligatoire (art. 36 LS)
- > Le programme Culture & Ecole souhaite développer et encourager l'accès à la culture pour les élèves de la scolarité obligatoire. Chaque offre culturelle du programme est accompagnée d'un dossier pédagogique préparé par les acteurs culturels puis analysé et valorisé par les Services de l'enseignement obligatoire. Ce dossier constitue un outil pour l'enseignant-e qui y trouve une présentation du projet et de l'opérateur culturel, les informations pratiques, les liens avec les plans d'étude ainsi qu'une série de pistes d'activités à réaliser avec les élèves avant, pendant ou après l'offre culturelle. En 2017, 67 dossiers pédagogiques ont été mis à disposition des classes.
- > Concept cantonal de l'enseignement des langues : le Grand Conseil a approuvé le concept en automne 2010, libérant ainsi l'ouverture des travaux de mise en œuvre. Les points principaux de la mise en œuvre pour l'année scolaire 2017/18 portent sur la généralisation du nouveau moyen d'enseignement d'anglais en 11^H et l'introduction d'un nouveau moyen d'enseignement d'allemand langue étrangère en 7^H pour la partie francophone du canton. S'ajoute à cela le renforcement des projets d'intégration intensive de l'allemand dans 12 écoles du CO francophone, dont un en collaboration entre les deux sections linguistiques au CO de Morat. Des lignes directrices rédigées par les deux services de l'enseignement obligatoire clarifient la procédure lors de la mise en place d'un nouveau projet linguistique et précisent de quel soutien les écoles intéressées peuvent bénéficier de la part du canton.

Le projet favorisant les échanges durant la scolarité obligatoire subventionné par l'Office fédéral de la culture (OFC) permet de développer le bilinguisme et les différents aspects culturels dans notre canton et améliore les conditions cadre afin de promouvoir les échanges linguistique. Pour renforcer le projet « Partenariats de classes », désormais obligatoires pour les classes de 10^H, et faciliter l'organisation des échanges de classes une plate-forme électronique est mise à disposition des enseignant-e-s.

La généralisation du nouveau moyen d'enseignement du français et de l'anglais dans les écoles de langue allemande se poursuit en troisième année de CO (11^H). Ces mesures s'inscrivent dans la lignée du projet Passepartout qui implique six cantons (FR, BE, BL, BS, SO, VS).

Dans le cadre de la proposition 4 du concept qui traite la thématique « accueillir et informer les enfants et les parents migrants », le dernier film-documentaire réalisé en partenariat avec la Haute Ecole pédagogique (HEP) et soutenu financièrement par le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme (IMR), présente le cycle 3. Ce film, traduit en plusieurs langues, est accessible sur le site web de la DICS

www.fr.ch/osso/fr/pub/12-15_ans_cycle_3.htm

- > Le programme Sports-Arts-Formation (SAF), mis en place dans le but de mieux concilier scolarité et carrière sportive ou artistique, permet aux sportifs et sportives de talent ainsi qu'aux artistes d'obtenir des allègements ou des aménagements scolaires ainsi que des mesures particulières. Pour en bénéficier, des critères et une procédure de demande ont été inscrits dans la loi sur le sport et précisés dans son règlement (RSport). Pour l'année scolaire 2017/18, le Service a reçu 527 (544) demandes et en a accepté 386 (370) dont 222 (213) en statut SAF, 148 (128) en espoirs et 16 (29) hors canton. Dans l'autre sens, 13 (21) proviennent d'un autre canton. De ce nombre total, 39 (36) concernent des artistes, dans les domaines de la danse et de la musique. 183 (175) élèves bénéficient du programme au secondaire 1 et 154 (132) au secondaire 2.
- > La nouvelle procédure de passage de l'école primaire à l'école du cycle d'orientation (EP-CO) a débuté pour la première fois fin janvier 2017. Le type de classe vers lequel sera orienté l'élève de 8^H (G, EB ou PG) tient désormais compte des 4 indicateurs suivants : l'avis de l'enseignant-e, les notes du premier semestre de 8^H, l'avis des parents et de l'élève, les résultats de l'évaluation de préorientation.
Lorsque les trois premiers indicateurs sont concordants, le directeur ou la directrice confirme l'accès de l'élève au type de classe correspondant. En cas de non-concordance, l'élève passe une évaluation de préorientation. Si trois indicateurs sont alors concordants, le directeur confirme la préorientation. Pour toutes les autres situations, le directeur ou la directrice décide de la préorientation de l'élève en analysant le dossier l'élève.
Le placement dans le type de classe convenant le mieux à l'élève au moment de son entrée au cycle 3 n'a pas un caractère définitif. La perméabilité entre les types de classes au cycle 3 permet à l'élève de changer de type de classe en fonction de son travail scolaire, de ses connaissances et compétences. Les élèves de 11^H ont la possibilité de faire une 12e année de scolarité dans un type de classe plus exigeant. Dès la rentrée 2017/18, les élèves des classes générales des deux régions linguistiques auront également la possibilité, sous certaines conditions, d'accéder directement au gymnase.
Questionnés, les enseignant-e-s concernés, les directeurs et directrice de cycle d'orientation et les responsables d'établissement scolaire ont indiqué leur satisfaction quant à la nouvelle procédure.
- > Les trois axes du dispositif de soutien aux établissements dans la prise en charge des élèves présentant des difficultés comportementales, à savoir les mesures internes, l'unité mobile et les classes relais sont placés depuis 2016 sous la responsabilité du directeur des mesures SED. Ces dispositifs ont été à nouveau fortement sollicités par les directions d'établissement, qui doivent régulièrement faire face à des situations d'élèves qui dérapent. Durant l'année scolaire 2016/17, l'Unité Mobile a pris en charge 158 situations, dont 55 concernaient le cycle 1 (1^H-4^H), 71 le cycle 2 (5^H-8^H) et 32 le cycle 3 (9^H-11^H). Ces situations concernaient pour 2/3 des élèves francophones et pour 1/3 des élèves alémaniques. On observe une augmentation d'environ 10 % par rapport à l'année scolaire précédente. 41 % des prestations de l'Unité Mobile sont dédiées au domaine du soutien et du conseil, 38 % du temps est consacré à la prise en charge socio-éducative. Le pourcentage restant est investi dans l'intervention de crise (3 %), la coordination/gestion de situations (12 %) et la prévention (6 %). Les deux classes relais de Fribourg et celle de Bulle ont accueilli 27 (29) élèves. 14 élèves ont réintégré l'école à la fin de leur scolarisation en classes relais. Pour 13 élèves une autre solution a été trouvée ; 6 d'entre eux ont effectué un

stage de longue durée en entreprise, 3 ont été placés dans des structures extra-cantoniales et 4 élèves ont poursuivi leur scolarisation en classes relais au début de la présente année scolaire.

- > Diverses actions prioritaires ont été entreprises dans le cadre de la santé à l'école, plus particulièrement en termes de prévention du harcèlement via les nouveaux médias de communication, par l'extension du réseau des écoles en santé aux dimensions du développement durable et par la coordination des actions de promotion de la santé et de prévention dans les établissements scolaires. Le « bureau inter-directions santé (DICS – DSAS) » organise la mise en œuvre du concept de santé à l'école dont le Conseil d'Etat a prolongé la validité jusqu'à la fin de la période législative en cours.
- > Le programme d'administration des écoles primaires, Primeo, a été pourvu de nouvelles fonctionnalités, améliorant ainsi la gestion d'école et l'accès aux informations : l'intégration du Passage EP-CO, l'ajout de listes et de possibilités d'export de données, la gestion des rôles et des transferts d'élèves. Tout au long de l'année, d'autres évolutions mineures ont été apportées.
- > Un outil de contrôle de la qualité des données a été mis à disposition des écoles, leur permettant d'identifier les manques ou les irrégularités potentielles se trouvant dans Primeo. Il s'agit de pouvoir les corriger et de garantir ainsi une bonne qualité de l'information. Un processus d'amélioration continu a été mis en place afin de faire évoluer les règles de contrôle selon les besoins et les évolutions du système de l'éducation.
- > Les deux Services de l'enseignement obligatoire peuvent compter avec une Conférence des inspecteurs et des inspectrices des écoles (CIns), une Conférence des directeurs et des directrices du cycle d'orientation (CDCO), une Conférence des responsables d'établissements (CRE) et des Conférences d'arrondissement (CA). Ces conférences assument, dans chaque région linguistique et à l'intérieur d'une même région linguistique, des tâches importantes de coordination et apportent leur expertise dans bon nombre de dossiers.
- > La mise en œuvre des dispositions de la législation scolaire s'est poursuivie de façon coordonnée grâce à des groupes de travail émanant des deux services de l'enseignement. Il s'agit en particulier du chapitre 4 du règlement scolaire consacré aux élèves, de la section 2 qui concerne l'évaluation du travail scolaire et de la section 3 qui traite des mesures de soutien. Ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec le service juridique de la DICS.

3.1.2 Partie francophone

Les thèmes traités durant l'année 2017, en complément des dossiers et sujets évoqués ci-dessus, ont concerné en priorité les points suivants :

- > Formation des cadres, (inspectorat, direction de CO, responsables d'établissement primaire, adjoint-e-s de direction) : c'est le consortium romand de la formation en direction d'institutions de formation (FORDIF), constitué de quatre Hautes Ecoles mandatées par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), qui assume désormais les différentes volées de cette formation de cadres. Pour le SEnOF, 10 personnes recevront en janvier 2018, à l'Université de Genève, le certificat (CAS) en gestion d'institutions de formation.
- > Plan d'études romand (PER) : l'introduction de nouveaux moyens émanant de la CIIP se poursuit pour répondre aux exigences de ce nouveau document de référence de la scolarité obligatoire.
- > Médiation scolaire : une nouvelle volée de formation 2017–2019 a été mise sur pied pour répondre aux besoins manifestés dans les établissements. Pour cette volée : 4 candidats des cycles 1 et 2, 10 pour le cycle 3 (secondaire 1), 3 pour le secondaire II académique, 5 pour le secondaire II professionnel.
- > Rencontres avec les associations professionnelles : les responsables du SEnOF ont rencontré à plusieurs reprises les comités de la Société pédagogique fribourgeoise francophone (SPFF), de l'Association des maîtres du cycle d'orientation francophone (AMCOFF), du groupe enseignement du Syndicat des services publics (SSP) et de l'Association des responsables d'établissement du canton de Fribourg partie francophone (ARECAFF) afin d'échanger sur les préoccupations de leurs membres.

3.1.3 Partie alémanique

Le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) a particulièrement mis l'accent sur les thèmes suivants :

- > Le DOA a défini ses travaux de mise en œuvre de la loi et du règlement sur la scolarité obligatoire pour la période 2017–2021 dans un programme pluriannuel. Cela comprend l'élaboration de directives et de procédures dans de nombreux domaines en collaboration avec les autres services de la DICS. Le DOA fonctionne également comme centre de compétences pour la gestion et le développement de l'école obligatoire germanophone. Le plan d'étude 21 (LP 21) pour le canton de Fribourg (www.fr.lehrplan.ch) et le nouvel horaire 1^H–11^H entreront en vigueur au début de l'année scolaire 2019/20 dans les 3 cycles simultanément. Outre l'introduction de disciplines et de moyens d'enseignement partiellement nouveaux, cela signifie avant tout un enseignement axé sur les compétences. Les compétences les plus importantes en rapport avec le LP 21 ont été inventoriées et structurées. Plusieurs besoins en formation continue ont été identifiés : formation continue liée aux disciplines enseignées, formation continue interne à l'école avec une visée pédagogique et didactique pour les équipes et une offre concernant le domaine du développement de l'école pour les personnes ayant des responsabilités de direction (par exemple, directeurs et directrices d'école, président-e-s de groupes de travail ad hoc). Ces programmes de soutien et de formation continue seront développés en étroite collaboration avec le centre de formation continue de la HEP FR (www.phfr.ch/weiterbildung).
- > CAS de formation des mentors « MIA 21 »: Selon le LP 21, les élèves devront développer des compétences dans le domaine des médias et de l'informatique (M&I) à partir de l'année scolaire 2019/20. Les compétences « utilisation » et « médias » seront développées dans toutes les branches dans les 3 cycles et une leçon hebdomadaire sera désormais consacrée au développement des compétences informatiques à partir de la 7^H–9^H. Cela signifie pour la plupart des enseignant-e-s un grand besoin de formation continue. Le DOA, en collaboration avec la HEP Lucerne, forme actuellement 14 personnes à la HEP FR dans le cadre du CAS MIA 21. Celles-ci devront, dès l'année scolaire 2018/19, contribuer à la formation continue, à l'accompagnement et au soutien des équipes enseignantes dans le domaine M&I (Suivi du module MIA 21/caractéristiques didactiques dans l'enseignement, introduction de nouveaux moyens d'enseignement).
- > Projet "Passepartout": Le projet lancé en 2006 par les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure et les parties germanophones des cantons de Berne, du Valais et de Fribourg (www.passepartout-sprachen.ch) pour mettre en œuvre la stratégie de 2004 de la CDIP en matière de langues, entre dans sa dernière année. L'ensemble du matériel pédagogique pour les cours de français (Mille feuilles 5, 6, 7, 8 à l'école primaire et Clin d'œil 7, 8, 9 au CO) et d'anglais (New World 1, 2 à l'école primaire et 3, 4, 5 au CO) a été élaboré. De plus, les enseignant-e-s disposent de différentes aides sur le site web Passepartout, ainsi que de ressources pédagogiques sur le portail friportal. Celles-ci permettent un enseignement différencié au niveau du primaire et du CO. Pour la deuxième fois déjà, des élèves ayant suivi l'enseignement du français selon le plan d'études Passepartout sont entrés avec succès au secondaire II ou en formation professionnelle. Cette transition continuera à s'accompagner d'actions d'information et de formation auprès des écoles. Au cours de l'été 2018, les premiers élèves qui ont appris l'anglais selon le plan d'études Passepartout passeront au secondaire II. L'Institut pour le plurilinguisme de Fribourg (IfM) a effectué une analyse des compétences de base définies par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) dans le domaine des langues, entre autres pour la compréhension orale et écrite de la première langue étrangère pour les élèves de 8^H au printemps 2017. Les résultats de l'enquête de l'IfM sont attendus courant 2018.
- > Formation continue cantonale pour les enseignant-e-s d'ACT/ACM et d'économie familiale, pour l'obtention du brevet cantonal d'enseignement de l'allemand comme seconde langue (DaZ) 1^H–11^H: à la rentrée 2019/20, l'enseignement par demi-classes selon l'article 51 du RLS et le nouvel horaire entreront en vigueur en même temps. En conséquence, le nombre actuel de cours ACT/ACM et EF sera réduit. A titre de compensation, le DOA et le service de formation continue de la HEP offriront en 2018 aux personnes concernées par ce changement une formation continue destinée à l'obtention du brevet DaZ. Un tiers des enseignant-e-s visés s'est inscrit à cette formation unique.
- > Formation initiale et continue des autorités scolaires (inspection scolaire, responsables d'établissement 1^H–11^H et adjoint-e-s): En 2017, 4 personnes suivent le CAS en administration et gestion d'institutions de formation de la HEP Berne. De plus, des rencontres régulières sont organisées avec les cadres pour orienter et mettre en œuvre le développement de l'école et de l'enseignement en lien avec le LP 21 et les dispositions réglementaires.

3.1.4 Enseignement spécialisé

Le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) a mis la priorité sur les thèmes suivants :

- > Dans sa séance du 28 novembre 2016, le Conseil d'Etat a adopté le projet de loi sur la pédagogie spécialisée et son message pour transmission au Grand Conseil ; de janvier à juillet 2017, le SESAM a participé aux travaux de la commission parlementaire qui a débattu du projet. Finalement, lors de la session d'octobre du Grand Conseil, au terme de la deuxième lecture, les députés ont adopté à l'unanimité la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) ;
- > Suite des travaux préparatoires pour la mise en œuvre progressive des différents chantiers en lien avec le concept cantonal de pédagogie spécialisée et la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) ;
- > Mise en œuvre des travaux de rédaction du projet de futur règlement d'application de la loi sur la pédagogie spécialisée en collaboration avec les juristes de la DICS ;
- > Poursuite des travaux de la cellule d'évaluation dans le cadre de l'analyse de toutes les demandes de mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée (MAR) ; clarification des définitions et des critères concernant les mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée (MAR) ;
- > Avec les services de l'enseignement de la DICS, mise en œuvre des directives destinées à l'école obligatoire et au secondaire 2 concernant la compensation des désavantages en application de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées du 13 décembre 2002 ; participation aux séances d'information destinées au corps enseignant et aux autres professionnels concernés en lien avec l'article 89 RLS ;
- > Collaboration avec les partenaires de l'école, tant au niveau cantonal que dans le cadre des différentes Conférences intercantionales ; tout au long de l'année, le SESAM a participé à des rencontres régulières avec les services concernés de la DSAS, en particulier avec le SPS et le SEJ ;
- > En collaboration avec le DOA, participation aux travaux préparatoires en vue de l'introduction du Lehrplan 21 dans la partie alémanique du canton incluant les domaines de la pédagogie spécialisée ;
- > Sous la conduite du Secrétaire général de la DICS, finalisation du rapport et de l'organigramme sur l'organisation du pilotage de la pédagogie spécialisée en étroite collaboration avec les Services de l'enseignement de la DICS ; présentation de l'organigramme validé aux partenaires concernés.

3.1.5 Effectifs élèves

Année Harnos	Partie alémanique		Partie francophone	
	2017/18	2016/17	2017/18	2016/17
1 ^H	788	748	2 591	2 643
2 ^H	768	830	2 627	2 727
Total 1^H-2^H	1 556	1 578	5 218	5 370
3 ^H	829	789	2 741	2 785
4 ^H	784	793	2 846	2 735
5 ^H	797	767	2 672	2 827
6 ^H	760	718	2 873	2 696
7 ^H	748	729	2 712	2 669
8 ^H	726	777	2 706	2 632
Classe soutien	41	50	100	120
Total 3^H-8^H	4 685	4 623	16 650	16 464
9 ^H	787	793	2 653	2 744
10 ^H	798	785	2 687	2 644
11 ^H	828	846	2 847	2 907
Classe soutien	139	134	255	239
Total 9^H-11^H	2 552	2 558	8 442	8 534
Total général	8 793	8 759	30 310	30 368

Les effectifs d'élèves physiques totaux restent quasiment inchangés par rapport à l'année scolaire 2016/17. Au total 39007 élèves fréquentent l'enseignement obligatoire dans le canton à la fin de l'année 2017. On constate une très légère baisse des effectifs à l'école enfantine (1^H-2^H) et une hausse à l'école primaire (3^H-8^H) dans les deux parties linguistiques.

3.1.6 Ouverture fermeture de classes

Nombre de classes	Partie alémanique		Partie francophone	
	2017/18	2016/17	2017/18	2016/17
Année Harnos				
1^H-2^H	85,00	87,55	286,00	282,50
3^H-8^H	241,90	243,10	871,50	848,50
Classes soutien 3^H-8^H	4,00	5,00	13,00	15,00
9^H-11^H	131,00	129,00	394,50	385,00
Classes soutien 9^H-11^H	17,00	16,00	29,00	27,00

Le nombre de classes diminue légèrement à l'école enfantine et primaire dans la partie alémanique (-2,55 et -1,2). Dans la partie francophone le nombre de classes augmente de 7 classes à l'école enfantine et de 24,25 classes à l'école primaire. Au cycle 3 le nombre de classes augmente de 4 dans la partie alémanique et de 9,5 dans la partie francophone.

Elèves par classe	Partie alémanique		Partie francophone	
	2017/18	2016/17	2017/18	2016/17
Année Harnos				
1^H-2^H	18,31	18,02	18,06	19,01
3^H-8^H	19,37	18,81	18,96	19,26
9^H-11^H	17,13	17,64	20,03	20,71

Le nombre d'élèves physiques par classe, y compris les classes de soutien ne présente pas de changement significatif.

3.1.7 Effectif élèves et classes par district pour le cycle 1 et 2

Partie du canton	Année Harnos	District	2017/18		2016/17	
			Elèves	Classes	Elèves	Classes
Alémanique	1^H-2^H	See	475	26,0	495	27,00
		Sense	855	46,0	870	47,55
		Gruyère	11	1,0	10	1,00
		Saane	215	12,0	203	12,00
		Total 1^H-2^H	1 556	85,0	1 578	87,55
	3^H-8^H	See	1 472	72,5	1 391	71,00
		Sense	2 591	133,7	2 581	137,10
		Gruyère	46	3,0	48	3,00
		Saane	576	32,7	553	32,00
		Total 3^H-8^H	4 685	241,9	4 573	243,10
Total alémanique			6 241	326,9	6 151	330,65
Francophone	1^H-2^H	Lac	276	16,0	279	15,50
		Broye	767	42,0	793	40,00
		Glâne	567	31,0	561	30,00
		Gruyère	1 163	61,0	1 162	60,00
		Sarine	2 051	113,0	2 108	111,00
	Veveyse	394	23,0	467	26,00	
	Total 1^H-2^H	5 218	286,0	5 370	282,50	
	3^H-8^H	Lac	937	49,0	937	49,00
		Broye	2 338	120,0	2 286	116,00
		Glâne	1 807	94,0	1 765	94,00
Gruyère		3 629	189,0	3 476	175,0	

		2017/18		2016/17	
	Sarine	6 365	340,5	6 302	333,5
	Veveyse	1 474	79,0	1 578	81,0
	Total 3^e-8^e	16 550	871,5	16 344	848,5
Total francophone		21 768	1 157,5	21 714	1 131,0

Par district du lieu d'école de l'élève également, les effectifs physiques restent très stables. On constate une légère diminution dans le district de la Veveyse (-177 élèves) et une augmentation dans le district de la Gruyère (+154 élèves). A noter que les élèves des classes de soutien sont compris dans les effectifs par district pour l'année 2017/18.

3.1.8 Effectif élèves et classes par Cycle d'orientation

		2017/18		2016/17	
Partie du canton	Cycle d'orientation	Elèves	Classes	Elèves	Classes
Alémanique	Deutsche OS Freiburg	335	20,0	353	19,0
	OS Düdingen	358	20,0	349	19,0
	OS Sense Oberland	335	20,0	343	20,0
	OS Tafers	390	22,0	374	21,0
	OS Wünnewil	290	18,0	300	18,0
	OS Gurmels	171	9,0	170	10,0
	OS Kerzers	280	18,0	285	18,0
	OS Region Murten	393	21,0	380	20,0
Total alémanique		2552	148,0	2558	145,0
Francophone	CO du Belluard	697	36,5	698	34,0
	CO de la Gruyère, Bulle	954	46,5	985	46,5
	CO de la Broye, Domdidier	444	24,0	467	25,0
	CO de la Broye, Estavayer	740	36,0	751	36,0
	CO du Gubloux	400	20,5	387	20,0
	CO de la Glâne	932	45,0	949	43,5
	CO de Jolimont	829	39,0	798	38,5
	CO de la Gruyère, La Tour-de-Trême	931	44,5	954	45,0
	CO de Marly	550	28,0	541	27,0
	CO de Morat	183	13,0	180	9,5
	CO de Pérolles	496	26,5	532	26,0
	CO de Sarine Ouest	581	30,5	579	28,0
CO de la Veveyse	705	33,5	713	33,0	
Total francophone		8442	423,5	8534	412,0

La très légère diminution du nombre d'élèves (environ -0,9 % pour l'ensemble du canton) se répartit sur 12 des 22 Cycles d'orientation du canton. Le CO de Pérolles enregistre la plus forte baisse (-6,7 %) alors que celui de Tafers enregistre une hausse de 4,3 % de ses effectifs.

3.2 Pédagogie spécialisée

3.2.1 Généralités

La nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) a été adoptée par le Grand Conseil fribourgeois, au terme de la deuxième lecture, à l'unanimité, le 11 octobre 2017. Un avant-projet de règlement d'application est en cours d'élaboration.

Dans le cadre de sa mission, le Service a notamment effectué les tâches d'analyse, d'octroi et de contrôle des mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée en étroite collaboration avec les partenaires de l'école. Un temps important a également été consacré aux visites des institutions de pédagogie spécialisée et au suivi des mesures intégratives de pédagogie spécialisée à l'école ordinaire. Des contacts intenses et réguliers ont également été

entretenus, tout au long de l'année, avec les services communaux de logopédie, psychologie et de psychomotricité, ainsi qu'avec le Service éducatif itinérant (SEI) chargé des mesures d'éducation précoce spécialisée.

3.2.2 Données statistiques de l'enseignement spécialisé

3.2.2.1 Personnel occupé dans les écoles spécialisées fribourgeoises

	EPT selon BU 2017	EPT selon BU 2018	Evolution EPT
Direction et administration	22,38	22,38	0,00
Conciergerie, technique et intendance	37,09	37,09	0,00
Pers. enseignant, y c. resp. pédagogiques	202,61	204,21	1,60
Pers. enseignant services d'intégration SI, y c. resp. pédagogiques	73,30	79,35	6,05
Pers. enseignant service éducatif itinérant SEI, y c. resp. pédagogiques	21,05	21,55	0,50
Logopédistes	36,32	37,57	1,25
Psychologues	12,27	12,37	0,10
Psychomotriciens/nes	10,73	10,83	0,10
Educateurs/trices	52,00	52,75	0,75
Total	467,75	478,10	10,35
Stagiaires et apprenti-e-s	83,82	87,91	4,09
Total	551,57	566,01	14,44

3.2.2.2 Evolution des élèves et des classes dans les écoles spécialisées fribourgeoises (moment de la rentrée scolaire)

	2016/17		Evolution	2016/17		Evolution	2016/17		Evolution
	FR	FR		DE	DE		Total	Total	
Nombre d'élèves	744	771	27	140	139	-1	884	910	26
Nombre de classes	111	112	1	21	21	0	132	133	1
Moyenne par classe	6,70	6,88		6,66	6,61		6,69	6,84	

3.2.2.3 Evolution des élèves « hors canton » : enfants fribourgeois placés dans des institutions non fribourgeoises (au moment de la rentrée scolaire)

	2016/17			2017/18			Evolution
	FR	DE	Total	FR	DE	Total	
Nombre d'élèves	6	18	24	7	18	25	1

3.2.2.4 Evolution des élèves « hors canton » : enfants non fribourgeois scolarisés dans les écoles spécialisées du canton de Fribourg (au moment de la rentrée scolaire)

	2016/17			2017/18			Evolution
	FR	DE	Total	FR	DE	Total	
Nombre d'élèves	25	1	26	24	1	25	-1

3.2.2.5 Intégration d'élèves en classe régulière (au moment de la rentrée scolaire)

	2016/17		2017/18		Evolution	
	FR	DE	FR	DE	FR	DE
Déficience intellectuelle et/ou handicaps divers	421	134	462	129	41	-5
Déficiences de la vue	16	13	17	13	1	0
Déficiences de l'ouïe	19	16	21	18	3	2
Total FR/DE	456	163	500	166	44	3
Totaux	619		666		47	

Les élèves avec une déficience intellectuelle sont encadrés par les services d'intégration de Romont (francophones) et du Schulheim Les Buissonnets (alémaniques).

Les élèves ayant des handicaps divers bénéficient d'appuis intégratifs mis en place par le SESAM. Sont concernés des élèves souffrant d'autisme, de difficultés d'apprentissage multiples et de handicaps physiques.

Les élèves francophones avec une déficience visuelle sont suivis par du personnel enseignant spécialisé du Centre pour handicapés de la vue (CPHV) de Lausanne. Dans la partie alémanique, ces élèves sont pris en charge par la « Stiftung für blinde und sehbehinderte Kinder und Jugendliche » de Zollikofen.

L'Institut St-Joseph assure le soutien pédagogique des élèves francophones avec une déficience de l'ouïe. Dans la partie alémanique, ces élèves sont suivis par le personnel du « Pädagogisches Zentrum für Hören und Sprache » de Münchenbuchsee.

3.2.2.6 Service éducatif itinérant

Le Service éducatif itinérant déploie ses activités auprès des enfants en âge préscolaire. Il s'occupe annuellement de plus de 400 enfants.

3.2.3 Les services de logopédie, de psychologie et de psychomotricité (SLPP)

3.2.3.1 Personnel occupé dans les SLPP

	EPT 2016	EPT 2017	Evolution EPT
Logopédistes	62,438	66,352	3,914
Psychologues	35,285	35,534	0,249
Psychomotriciens/nes	15,600	15,600	0,000
Total	113,323	117,486	4,163

3.2.3.2 Répartition des élèves pris en charge par les SLPP par degré scolaire

	Logopédie						Psychologie						Psychomotricité					
	2015/16			2016/17			2015/16			2016/17			2015/16			2016/17		
	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total
Enfantine	602	400	1002	651	388	1039	285	170	455	243	134	377	219	40	259	179	48	227
Primaire	1969	837	2806	2033	824	2857	1640	540	2180	1747	556	2303	541	123	664	616	111	727
Cl. DEV	48	11	59	59	18	77	66	35	101	76	49	125	7	3	10	1	2	3
CO	159	33	192	197	30	227	435	92	527	431	96	527	3	1	4	7	0	7
Ec.privée	2	0	2	3	0	3	2	0	2	1	1	2	3	0	3	2	1	3
Total	2780	1281	4061	2943	1260	4203	2428	837	3265	2498	836	3334	773	167	940	805	162	967

La collecte des données destinées à l'élaboration des statistiques 2017 auprès des SLPP a été effectuée au moyen d'un outil réalisé par le SESAM en collaboration avec les SLPP.

3.3 Echanges scolaires

3.3.1 Généralités

Movetia (www.movetia.ch), la Fondation suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (FPEM / SFAM / FPSM), est opérationnelle. Le coordinateur des échanges scolaire a participé à différentes manifestations, organisées par les services d'orientation scolaire et professionnelle dans le canton et en Suisse afin de promouvoir et transmettre des informations concernant les différents programmes d'échanges.

3.3.2 Douzième année linguistique (DAL)

Le nombre de participants et de participantes placés (en Suisse) pour la 12e année linguistique s'élève pour 2016/17 à 204 élèves. Le rapport entre alémaniques 53 et francophones 151 n'a toujours pas trouvé l'équilibre ; par conséquent, la répartition des placements provoque toujours des problèmes d'organisation. De plus, 30 élèves sont placés en variante 2 (échange réciproque). 82 ont été placé-e-s en variante 1 (pendulaires), tandis que 92 se trouvent en variante

3 (échange unilatéral dans une famille d'accueil). Le manque de familles d'accueil pour le placement des élèves reste toujours d'actualité.

(Partie francophone du canton = FRF, partie alémanique du canton = FRD, partiel alémanique suisse = DCH)

	Nombre d'élèves - 2016/17	Nombre d'élèves - 2017/18
FRF -> Tessin	0	0
FRD -> Tessin	0	0
FRF -> Suisse allemande	88	98
FRF -> FRD	57	45
FRD -> Romandie	23	15
DCH -> Romandie	36	29
Total filles	128	111
Total garçons	76	76
Total	204	187

3.3.3 Echanges élèves / classes (EC)

Durant l'année scolaire 2016/17, 235 classes ont participé aux divers échanges, impliquant ainsi 5200 élèves.

Les échanges d'élèves et de classes avec les différents types d'échanges annoncés à la coordination ont atteint pour l'année scolaire 2016/17 pour tout le canton de Fribourg, tous degrés confondus, le nombre de 5422 élèves.

Pour le canton de Fribourg : (Partie francophone du canton = FRF, partie alémanique du canton = FRD)

Nombre d'élèves 2016/17	FRF	FRD	CH	Etranger
Enfantine (0 classes & 0 Klassen)	0	0	0	0
Primaire (6 classes & 2 Klassen)	104	51	0	0
Secondaire I (34 classes & 7 Klassen)	859	132	0	0
Secondaire 1 (10 th) (127 classes)	2928	984		
Secondaire II (12 classes & 4 Klassen)	50	67	0	0
Accueil classes d'ailleurs unilat.(non frib.) (ACA)(2 classes-0 Klassen)	25	0	0	0
Echanges linguistiques individuels S2 (ELI)	11	0	0	0
12 ^e année linguistique individuel (DAL)	146	21	37	0
12 ^e année linguistique type plus exigeant (FR-DAL)	0	0	0	0
Echanges individuels de vacances (FEA-EIV-SIV)	7	0	161	0
Total 2016/17	4130	1255	37	0

3.3.4 Echanges individuels de vacances (EIV)

Depuis le 01.01.2017, ce programme a été repris intégralement par Movetia avec une nouvelle plate-forme, à disposition de tous les cantons. Les statistiques 2016/17 complètes pour la Suisse et chaque canton seront publiées officiellement par Movetia dans le courant du printemps 2018. Pour toute la Suisse il y a eu 234 inscriptions et 161 ont été appariés (statistique partielle, été 2017)

Pour le canton de Fribourg : (Partie francophone du canton = FRF, partie alémanique du canton = FRD)

Appariés	Nombre d'élèves 2016/17
Suisse (26 cantons)	161
FRF -> Tessin	0
FRF -> Suisse allemande	7
FRD -> Romandie	5
Total canton FR	7

3.3.5 Movetia

Les responsables cantonaux des échanges linguistiques (RCE) entretiennent avec Movetia une étroite collaboration, notamment pour la diffusion de la documentation en matière d'échanges et de mobilité, sur le plan national et international. Les programmes d'échanges européens sont encore partiellement bloqués, mais Movetia en collaboration avec les offices fédéraux s'efforce à trouver d'autres possibilités de solutions.

3.3.6 RCS (Région capitale suisse)

Les échanges « Immersion – Sprachbad » effectués les années passées dans la région capitale suisse ont été reconduits. Le soutien logistique est toujours assuré par le Forum du Bilinguisme à Bienne et le financement par la Région capitale suisse avec un montant annuel déterminé. Avec ce projet, Région capitale suisse complète des activités qui se déroulent déjà sur le plan cantonal ou communal et encourage ainsi d'une manière ciblée des échanges qui vont au-delà des frontières communales et cantonales des cantons de Berne, Valais, Fribourg, Soleure et Neuchâtel.

4 Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2)

Chef de service : François Piccand

4.1 Activités

4.1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2017/18, l'effectif des élèves des écoles cantonales du Service de l'enseignement secondaire du 2^e degré (S2) se présentait ainsi :

	Garçons		Filles		Total	
	2016/17	2017/18	2016/17	2017/18	2016/17	2017/18
FR	1 814	1 846	2 763	2 918	4 577 (80 %)	4 764 (81,1 %)
DE	439	430	705	679	1 144 (20 %)	1 109 (18,9 %)
Total	2 253 (39,4 %)	2 276 (38,8 %)	3 468 (60,6 %)	3 597 (61,2 %)	5 721 (100 %)	5 873 (100 %)

Il y a légèrement plus d'élèves en 2017/18 qu'en 2016/17.

4.1.2 Enseignement

4.1.2.1 Maturité gymnasiale

La filière de la maturité gymnasiale est offerte dans les quatre collèges cantonaux et au Gymnase intercantonal de la Broye (GYB).

Lors de sa séance du 17 mars 2016, l'Assemblée plénière de la CDIP a adopté quatre recommandations relatives à la garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles avec une maturité gymnasiale :

- > mise en œuvre des compétences de base en mathématique et en langue première constitutives de l'aptitude générale aux études supérieures ;
- > soutien apporté aux gymnases en matière d'évaluation commune ;
- > amélioration de la transition du gymnase à l'université ;
- > amélioration de l'orientation universitaire et de carrière dans les gymnases.

Dans le canton de Fribourg, deux groupes de travail (un par branche) ont été constitués pour préparer la mise en œuvre de la 1^{re} recommandation. Lors de la rentrée 2017/18, un concept a été mis en place pour favoriser l'évaluation

en commun (2^e recommandation). A la fin de l'année 2017, des échanges ont eu lieu pour permettre la mise en place d'une plateforme d'échange entre les collèges et l'Université de Fribourg (3^e recommandation). La 4^e recommandation sera abordée ultérieurement dans le canton.

4.1.2.2 Ecole de culture générale

Cette formation est offerte par l'Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF), le Collège du Sud et le GYB. Elle aboutit, en trois ans, au certificat ECG dans deux domaines : santé ou socio-éducatif. Son obtention ouvre ensuite la possibilité de poursuivre sur une maturité spécialisée reconnue au niveau national. Celle-ci donne accès soit à la Haute Ecole spécialisée des domaines de la santé ou du social soit à la Haute Ecole pédagogique.

En 2016, le Conseil d'Etat a confirmé sa décision d'offrir des filières de formation uniquement dans les domaines santé, social et pédagogie. Il continuera toutefois de financer des formations extracantonales dans les autres domaines d'étude.

4.1.2.3 Ecole de commerce à plein temps

Cette filière est offerte aux Collèges de Gambach et du Sud ainsi qu'au GYB. Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation a engagé une réforme intitulée « Avenir des écoles de commerce » destinée à renforcer la pratique professionnelle dans les écoles de commerce à plein temps. Depuis la rentrée 2011, cette réforme est effective dans notre canton. Les premiers certificats (CFC et maturité professionnelle orientation Economie et services) ont été délivrés en 2015.

4.1.2.4 Passerelle maturité professionnelle / maturité spécialisée – hautes écoles universitaires

La formation passerelle de la maturité professionnelle aux hautes écoles universitaires est proposée en français et en allemand par le Collège Saint-Michel. Cette formation dure un an et a pour but de conférer aux titulaires d'un certificat fédéral de maturité professionnelle l'aptitude générale aux études supérieures. Depuis 2017, cette formation est également ouverte aux titulaires d'une maturité spécialisée.

4.1.2.5 Offres bilingues

Les différentes offres d'immersion comptent au total 1148 élèves (y compris les élèves fribourgeois du GYB) qui suivent un programme bilingue. Ils sont répartis notamment dans 32 classes bilingues, mais profitent également des autres offres d'immersion. La session 2017 a vu la remise de 193 certificats de maturité gymnasiale, 4 certificats ECG et 1 certificat de maturité spécialisée portant la mention bilingue.

Le nouveau concept de formation gymnasiale bilingue (« classe bilingue plus » et « branche de sensibilisation » ; plus d'informations : www.fr.ch/s2) introduit lors de la rentrée scolaire 2014/15 suscite un vif intérêt : 40,6 % des élèves de première année suivent une des voies d'enseignement bilingue en 2017/18. Globalement, 29,5 % des gymnasiens suivent une formation bilingue durant cette année scolaire.

Depuis le 24 octobre 2017, les certificats de maturité spécialisée bilingues des domaines santé, travail social et pédagogie sont reconnus par la CDIP.

4.1.3 Conférence et commissions

4.1.3.1 Conférence des recteurs et directeurs des écoles du S2

Cette conférence réunit les recteurs et rectrice des collèges ainsi que les directeurs de l'ECGF et du GYB.

4.1.3.2 Commissions d'école

Chaque commission d'école s'est réunie en principe deux fois durant l'année pour traiter en particulier des budgets, des capacités d'accueil et des équipements des locaux.

4.1.3.3 Informatique

La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement, à laquelle participe le chef de service S2, est notamment chargée d'analyser les projets de budget informatique.

Le S2 est partie prenante du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE) dont le décret a été adopté le 20 mars 2012 par le Grand Conseil. Le chef de service S2 représente la DICS dans l'organe de direction de projet.

4.1.3.4 Examens

La Commission cantonale des examens, compétente pour tous les certificats délivrés dans les écoles du S2, soit le certificat de maturité gymnasiale et l'examen complémentaire (Passerelle), le CFC d'employé-e de commerce et la maturité professionnelle orientation « Economie et service » ainsi que le certificat ECG et la maturité spécialisée, a mis en place les éléments nécessaires au bon déroulement de la session 2017. Le président du jury du GYB a collaboré à ces travaux.

4.1.3.5 Echanges d'élèves

La collaboration avec le Bureau de coordination des échanges linguistiques permet l'information réciproque et l'adaptation éventuelle des conditions proposées aux élèves et à leurs parents. Par ailleurs, le S2 a rencontré l'agence nationale Movetia dans le but de développer l'offre de programmes d'échange disponibles pour les élèves fribourgeois.

4.1.4 Services auxiliaires

4.1.4.1 Service de consultation psychologique

Le service de consultation psychologique a poursuivi son activité selon les structures mises en place. Dans certains cas, les traitements de jeunes nécessitant un suivi de longue durée ont été pris en charge par des psychothérapeutes privés.

4.1.4.2 Service de médiation

Les services de médiation intégrés dans les écoles sont utilisés de manière intensive. La formation des médiateurs et médiatrices est assurée en collaboration avec le Service de l'enseignement obligatoire de langue française et le Service de la formation professionnelle.

4.1.5 Formation continue des enseignant-e-s

De nombreuses inscriptions ont été enregistrées pour des cours de formation ou des séminaires organisés par le Centre suisse de l'enseignement secondaire II ZEM CES, l'Université de Fribourg et d'autres institutions du tertiaire ainsi qu'à l'interne de chaque école. Le secteur de la formation continue de la Haute Ecole pédagogique a organisé plusieurs cours à la carte.

4.1.6 Collaboration intercantonale

Sur le plan général de la coordination scolaire, le chef de service S2 participe régulièrement aux rencontres intercantionales des services analogues des cantons romands et du Tessin (CIIP). Il est également membre du comité de la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG) instituée par la CDIP. Ces collaborations touchent plus particulièrement le suivi qualité des écoles, l'évaluation des études gymnasiales, la politique des langues ainsi que l'évolution de l'école de culture générale et de l'école de commerce à plein temps.

4.1.7 Infrastructures

Le 17 novembre 2017, le Grand Conseil a accepté, à l'unanimité, d'octroyer un crédit d'engagement en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix. Le peuple se prononcera le 4 mars 2018 sur cet objet. Ces travaux sont motivés par trois objectifs principaux : renforcer la sécurité (voies d'évacuations notamment), assainir les bâtiments et permettre d'absorber les augmentations futures des effectifs.

Le travail intercantonal en vue de l'agrandissement du GYB se poursuit. Le calendrier actuel prévoit de soumettre une demande de crédit d'engagement aux Grands Conseils fribourgeois et vaudois au début de l'année 2019.

Le chantier lié à la réunion des deux bibliothèques (francophone et alémanique) du Collège Saint-Michel est terminé.

4.1.8 Législation

Le projet de loi sur l'enseignement secondaire supérieur a été mis en consultation jusqu'au 30 juin 2017. Il a été accueilli positivement, mais devra encore être amélioré en tenant compte des observations transmises. Son entrée en vigueur devrait avoir lieu vraisemblablement à la rentrée 2019. Dans la mesure du possible, il est prévu de faire entrer en vigueur simultanément son règlement d'exécution (RESS).

4.2 Collège Saint-Michel

4.2.1 L'école en bref

Etudes : maturité gymnasiale, passerelle ; établissement bilingue
Elèves : 1165 au total
Corps professoral : 135 enseignant-e-s (95,36 EPT)
Recteur : M. Matthias Wider
Adresse : Rue Saint-Pierre Canisius 10, Fribourg

4.2.2 Elèves

4.2.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2016/17	2017/18	2016/17	2017/18
Gymnase francophone	581	572	26	26
Gymnase alémanique	285	272	13	13
Classes bilingues	214	212	10	10
Classes Passerelle francophone	52	83	2	3
Classes Passerelle alémanique	15	26	1	2
Total	1 147	1 165	52	54

4.2.2.2 Certificats délivrés

- > Maturité gymnasiale : 165 candidats et candidates sur 172 ont réussi ;
- > Maturité gymnasiale bilingue : les 69 candidats et candidates ont réussi ;
- > « Passerelle » : 33 candidats et candidates sur 58 ont réussi.

4.2.3 Marche générale de l'école

4.2.3.1 Corps professoral

Neuf professeurs à temps partiels ont été engagés. Cinq professeurs ont pris leur retraite.

4.2.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives (Détails dans les bulletins de l'école)

- > Diverses pièces de théâtre et d'opéra, films ; conférences (« Académie de philosophie » et autres) ;
- > Les théâtres des collèges avec « Die Weisse Rose » von Lillian Garrett-Groag d'une part (mise en scène de Robb Correll), et « Le Collier de perles du Gouverneur Li-Qing » d'Eudes Labrusse (mise en scène de A. Dumas) d'autre part ;
- > Participation au projet ZIG (Zeitung im Gymnasium) ;
- > Journée de la culture ;
- > Le chœur Saint-Michel a donné plusieurs concerts publics et participé à plusieurs festivals (p.ex. Festival du Lied, Festival SKJF à Lugano et Murten Classics). Concert de Noël (Oratorio de Noël de H. Schütz) ;
- > Le 19 mai 2017, la fanfare a présenté le programme de son concert annuel (création d'un conte musical).

Le chœur et la fanfare du Collège Saint-Michel ont participé au cortège de Saint-Nicolas.

4.2.3.3 Echanges scolaires

En 2017/18, 25 étudiant-e-s sont en échange linguistique dans un autre pays ou une autre région. Le collège accueille 12 étudiant-e-s étrangers.

Les échanges avec divers gymnases de Suisse (Burggraben à Saint-Gall, Rämibühl à Zurich) se poursuivent ainsi que les échanges avec des écoles de l'étranger (Walter Eucken à Freiburg/ D, Spinoza-Lyzeum à Amsterdam, Beit Hinuch à Jerusalem, Ecole suisse à Santiago de Chile, Josip Broz Tito à Bitola/ Macédoine).

Par ailleurs, quelques élèves de 2^e année passent deux semaines dans un gymnase de Suisse allemande (Stadelhofen, Burggraben) et ont accueilli pour deux semaines leurs camarades alémaniques.

4.2.3.4 Programmes, études, bilinguisme

Les élèves de l'option complémentaire Histoire-Sciences politiques ont participé aux journées SUNESCO.

L'ensemble des classes de 1^{re}, 2^e et 3^e années ont suivi une semaine thématique, durant laquelle les élèves ont eu l'occasion de traiter un thème spécifique de manière approfondie et interdisciplinaire.

Plus de 40 élèves profitent de l'offre Tandem. Il y a en outre des tandems de classe.

Le collège compte 10 classes bilingues, une en 1^{re}, trois en 2^e, 3^e et 4^e année.

4.3 Collège Sainte-Croix

4.3.1 L'école en bref

Etudes :	maturité gymnasiale ; établissement bilingue
Elèves :	776 au total
Corps professoral :	111 enseignant-e-s (71,24 EPT)
Rectrice :	Mme Christiane Castella Schwarzen
Adresse :	Rue Antoine-de-Saint-Exupéry 4, 1700 Fribourg

4.3.2 Elèves

4.3.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2016/17	2017/18	2016/17	2017/18
Gymnase francophone	422	425	20	19
Gymnase alémanique	207	198	10	9
Classes bilingues	155	153	7	7
Total	784	776	37	35

4.3.2.2 Certificats délivrés

- > Maturité gymnasiale : 137 candidats et candidates sur 140 ont réussi ;
- > Maturité gymnasiale bilingue : 46 candidats et candidates sur 46 ont réussi (15 alémaniques et 31 francophones).

4.3.3 Marche générale de l'école

4.3.3.1 Corps professoral

Huit professeur-e-s ont été engagés ; dix enseignant-e-s ont quitté l'école pour raison d'âge ou autre.

4.3.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives

(Détails dans les bulletins de l'école et sur son site Internet : www.cscfr.ch/yoo/, consulter *archives*)

- > Représentations théâtrales, opéra, concert, cinéma, rencontres littéraires, films (FIFF) ;
- > Visites (entreprises, expositions, rencontres) et/ou déplacements de plusieurs jours pour des projets divers, notamment lors des journées thématiques de 3^e année ;
- > Conférences, éducation politique et débats politiques ; participation à EYP (« European Youth Parliament ») ;
- > Participation aux stages WINS de l'Université de Fribourg ;
- > Participation au projet ZIG (Zeitung im Gymnasium) parrainé par les Freiburger Nachrichten, au SUNESCO, à la semaine économique, au projet YES (« Young Enterprise Switzerland ») ;
- > Trois journées thématiques et sportives consécutives ; diverses excursions et visites ;

- > Théâtre des Collèges Sainte-Croix et Saint-Michel : « Le Collier de Perles du Gouverneur Li Quing » de M. Eudes Labrusse ;
- > Théâtre allemand « Die weisse Rose » (troupe des Collèges Sainte-Croix, Saint-Michel et de Gambach) ;
- > Vernissages et expositions « Saint-Exupéry » et « La Paix perpétuelle » ;
- > Echange avec Vaasa (Finlande) ;
- > Championnat suisse de Basket (au niveau S2) : participation et organisation ;
- > Divers concerts du Chœur notamment en Grèce pour son 30^e anniversaire et du Jazzband, voyage du Puy du Fou pour les 40 ans de l'association.

4.3.3.3 Echanges scolaires

- > 11 élèves-hôtes : USA, Canada, Italie, Ghana, Danemark, Chili, Münchenstein ;
- > 18 élèves en séjour linguistique de longue durée (3 à 12 mois) : Allemagne, Canada, Chili, Italie, Irlande, Nouvelle-Zélande, USA et Suisse allemande ;
- > Echanges de courte durée (3 à 5 semaines) avec divers gymnases de Suisse (Stadelhofen, Locarno, Porrentruy), d'Allemagne (Bamberg, Freiburg-im-Breisgau).

4.3.3.4 Programmes, études, bilinguisme

- > Sept classes bilingues. Dès la première année : une filière bilingue plus ou une branche de sensibilisation à choix. Dès la 2^e année, deux filières bilingues distinctes, bilingue plus et bilingue standard. Trois élèves francophones en section alémanique. Plusieurs autres suivent soit l'option spécifique, soit l'option complémentaire dans la langue partenaire ;
- > Tandems individuels et tandems de classes (enseignement par immersion).

4.4 Collège de Gambach

4.4.1 L'école en bref

Etudes : maturité gymnasiale (toutes les options), école de commerce à plein temps débouchant sur une maturité professionnelle orientation Economie et services (système 3+1) ; établissement bilingue.

Elèves : 929 au total
 Corps professoral : 115 enseignant-e-s, 77,23 EPT
 Recteur : M. Pierre Marti
 Adresse : Avenue Weck-Reynold 9, Fribourg

4.4.2 Elèves

4.4.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2016/17	2017/18	2016/17	2017/18
Gymnase francophone	372	375	18	17
Gymnase alémanique	171	144	9	8
Gymnase bilingue	109	161	5	8
Ecole de commerce francophone	182	175	6	6
Ecole de commerce alémanique	68	74	3	3
Total	902	929	41	42

4.4.2.2 Certificats délivrés

- > Maturité gymnasiale : 118 candidats et candidates sur 121 ont réussi ;
- > Maturité gymnasiale bilingue : les 13 candidats et candidates ont réussi ;
- > Maturité professionnelle (Economie et service) : 55 candidats et candidates sur 60 ont réussi.

4.4.3 Marche générale de l'école

4.4.3.1 Corps professoral

Neuf professeur-e-s ont été nouvellement engagés à temps partiel. On compte six départs de professeur-e-s dont cinq retraites.

4.4.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives

(Détails dans les bulletins de l'école et sur le site Internet : www.cgafr.ch/)

- > Divers spectacles, films (FIFF), théâtres, conférences, concerts, visites et déplacements (expositions, visites d'entreprises, rencontres, en particulier lors des journées thématiques) ; voyages linguistiques dans le cadre des options spécifiques (OS) ;
- > Participation aux stages WINS de l'Université de Fribourg et au projet Zeitung im Gymnasium ;
- > Participation au SUNESCO ; à la Journée du bilinguisme ;
- > Production de plusieurs émissions de radio (RadioGambach) ;
- > Créations théâtrales et musicales. Marché de Noël ;
- > Trois journées consécutives mêlant activités polysportives, ski et ateliers thématiques ; diverses compétitions et tournois, Collégiades.

4.4.3.3 Echanges scolaires

- > Vingt-sept élèves en séjour linguistique à l'étranger ou en Suisse alémanique et accueil de six élèves étrangers-hôtes ;
- > Un échange d'élèves d'une semaine a eu lieu avec la Harker School en Californie ;
- > Un échange de classes de quinze jours a lieu avec l'école cantonale de Baden.

4.4.3.4 Programmes, études, bilinguisme

- > Ouverture d'une nouvelle option spécifique Physique et application des mathématiques en classes alémaniques ;
- > La croissance de la section bilingue se poursuit avec actuellement huit classes bilingues selon la nouvelle réglementation. Dès la première année : une filière « bilingue plus » ou une branche de sensibilisation dans la langue partenaire. Dès la 2^e année, deux filières bilingues distinctes, « bilingue plus » et « bilingue standard » ;
- > Tandems individuels et tandems de classes (enseignement par immersion).

4.5 Collège du Sud

4.5.1 L'école en bref

Etudes : maturité gymnasiale (toutes les options), école de commerce à plein temps débouchant sur une maturité professionnelle orientation Economie et services (système 3+1), école de culture générale, maturités spécialisées (domaines pédagogie, santé et social).

Elèves : 1325 au total
Corps professoral : 142 enseignant-e-s (102,59 EPT)
Recteur : M. François Genoud
Adresse : Rue de Dardens 79, Bulle

4.5.2 Elèves

4.5.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2016/17	2017/18	2016/17	2017/18
Gymnase	761	783	34	35
Ecole de commerce	124	129	6	6
Certificat ECG	340	335	16	16
MSPE ¹⁾	26	26	1	1

	Elèves		Classes	
MSSA ²⁾	28	38	0	0
MSTS ³⁾	10	14	0	0
Total	1289	1325	57	58

¹⁾ Maturité spécialisée domaine pédagogie, élèves sous la responsabilité du Collège du Sud, cours à l'école.

²⁾ Maturité spécialisée domaine santé, élèves sous la responsabilité du Collège du Sud, cours à la HEdS-FR.

³⁾ Maturité spécialisée domaine social, élèves sous la responsabilité du Collège du Sud, stages en institution.

4.5.2.2 Certificats délivrés

- > Maturité gymnasiale : 95 candidats et candidates sur 96 ont réussi ;
- > Maturité gymnasiale bilingue : les 39 candidats et candidates ont réussi ;
- > Maturité professionnelle (Economie et service) : 22 candidats et candidates sur 24 ont réussi ;
- > Certificat de culture générale : 94 candidats et candidates sur 98 ont réussi ;
- > Maturités spécialisées : 57 candidats et candidates sur 65 ont réussi.

4.5.3 Marche générale de l'école

4.5.3.1 Corps professoral

Dix professeur-e-s ont été nouvellement engagés à temps partiel. Huit enseignant-e-s ont quitté l'établissement : on relève trois départs à la retraite, un congé sabbatique et quatre réorientations de carrière.

4.5.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives

Les activités et les manifestations de l'école sont décrites dans les *Annales 2016-2017* du Collège du Sud ainsi que sur le site Internet: www.collegedusud.ch.

4.5.3.3 Echanges scolaires

En 2016/17, 27 élèves ont fait un séjour linguistique ; 8 élèves ont effectué un séjour d'une année, 4 des séjours de 6 mois et 15 des séjours courts, notamment à la Kantonsschule (KS) Rychenberg Winterthur, école partenaire du Collège du Sud. D'autres échanges avec des écoles de Suisse alémanique (KS Wil, Gymnasium Köniz-Lerbermatt, Gymnasium Oberwil) ou d'Allemagne (St Ursula Schule Hannover, Stiftung Tirschenreuth-Bayern) fonctionnent de manière ponctuelle, à la demande des élèves.

Durant l'année 2016/17, le Collège du Sud a accueilli 17 étudiant-e-s auditeurs-trices, dont 12 pour un séjour annuel ou semestriel, et 5 pour un séjour plus court. La plupart étaient des élèves envoyés par AFS, YFU ou le Rotary.

4.5.3.4 Programmes, études, bilinguisme

A la rentrée 2017, la filière « Gymnase » comptait 229 élèves en section bilingue. Les cours donnés en allemand sont les suivants : introduction à l'économie et au droit, biologie, physique, histoire et mathématiques.

4.6 Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF)

4.6.1 L'école en bref

Etudes : école de culture générale (domaines santé et socio-éducatif), maturités spécialisées (domaines pédagogie, santé et social) ; établissement bilingue.

Elèves : 1067 au total
 Corps professoral : 101 enseignant-e-s (71,74 EPT)
 Directeur : M. Claude Vauthey
 Adresse : Avenue du Moléson 17, Fribourg

4.6.2 Elèves

4.6.2.1 Effectifs

		Elèves		Classes	
		2016/17	2017/18	2016/17	2017/18
Certificat ECG francophone		636 (29)	666 (32)	27	29
Certificat ECG alémanique		151 (10)	139 (8)	7	7
Maturité spécialisée fr	MSPE ¹⁾	58 (1)	73	3	3
	MSSA ²⁾	79 (2)	76 (1)	0	0
	MSTS ³⁾	41	52	0	0
Maturité spécialisée dt	FMPA ¹⁾	37 (2)	38 (1)	2	2
	FMGE ²⁾	11 (1)	12 (3)	0	0
	FMSA ³⁾	6	11	0	0
Total		1019	1067	39	41

Le chiffre entre parenthèses indique le nombre d'élèves bilingues.

¹⁾ Maturité spécialisée domaine pédagogie, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, cours à l'école.

²⁾ Maturité spécialisée domaine santé, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, cours à la HEdS-FR.

³⁾ Maturité spécialisée domaine social, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, stages en institution.

4.6.2.2 Certificats délivrés

- > Certificat de culture générale : 231 candidats et candidates sur 244 ont réussi ;
- > Maturité spécialisée pédagogique : 51 candidats et candidates sur 98 ont réussi au 7 juillet 2017 alors que 23 candidats et candidates étaient en attente d'une attestation d'un niveau suffisant dans la langue partenaire ;
- > Maturité spécialisée social : 39 candidats et candidates sur 45 ont réussi ;
- > Maturité spécialisée santé : 81 candidats et candidates sur 90 ont réussi.

4.6.3 Marche générale de l'école

4.6.3.1 Corps professoral

9 professeur-e-s, ont été nouvellement engagés dont 9 pour au moins 12 heures hebdomadaires ainsi qu'une assistante en langue, une apprentie et une bibliothécaire ; 7 professeur-e-s, une assistante en langue et une apprentie ont quitté l'école en fin d'année dont 3 pour raison d'âge.

4.6.4 Activités culturelles, éducatives et sportives (détails dans les bulletins de l'école)

- > Divers films, conférences, concerts et pièces de théâtre ;
- > Visites et déplacements (musées, expositions, excursions écologiques, ...) ;
- > Activités de l'aumônerie, visites de homes et institutions médicosociales dans le cadre de l'action de l'Avent, retraite au Simplon ;
- > Tournoi de volley, matchs entre professeur-e-s et élèves, Collégiades, camp d'hiver et journées sportives.

4.6.5 Echanges scolaires

L'opération « Tandem » a concerné 24 participants et participantes répartis en 8 groupes.

Deux classes de 3^e, quatre classes de 2^e (francophone et alémanique) et deux classes de 1^{re} année ont eu des échanges internes et des leçons communes bilingues.

Un échange linguistique (échanges de films et de lettres puis rencontres) a eu lieu avec la FMS Seeland Gymnasium Biel pour deux classes de 2^e année. Un échange a eu lieu entre une classe de 2^e et une classe de la Fachmittelschule Oberwil.

Une trentaine d'élèves sont partis en échanges externes de 3 semaines à une année dans différents pays d'Europe et d'Amérique. 5 élèves ont fréquenté les FMS de Sursee, Oberwil et Thun. L'école a également accueilli un étudiant d'échange provenant des USA, ainsi que deux élèves de la FMS Oberwil et de l'école Theresianum Ingenbohl.

Un voyage linguistique de 5 jours en Ecosse a été organisé pour 28 élèves germanophones de 3^e année de l'option « English Conversation ».

L'école a accueilli sa deuxième assistante de langues durant cette année et a trouvé un bon mode de fonctionnement avec elle.

4.7 Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)

4.7.1 L'école en bref

La particularité du GYB est de recevoir des élèves de la Broye domiciliés tant dans le canton de Fribourg que dans le canton de Vaud.

Etudes : maturité gymnasiale (toutes les options), école de commerce à plein temps débouchant sur une maturité professionnelle orientation Economie et services (système 3+1), école de culture générale, maturités spécialisées (domaines pédagogie, santé et social).

Elèves : 1199 au total (dont 6 élèves en séjour linguistique)

Corps professoral : 114 enseignant-e-s (92,2 EPT)

Directeur : M. Thierry Maire

Adresse : Rue du Gymnase 1, Payerne

4.7.2 Elèves

4.7.2.1 Effectifs

	2016/17		2017/18		Classes	
	FR	VD	FR	VD	2016/17	2017/18
Gymnase	368	296	394	308	30	32
ECG (*)	174	208	185	238	16	18
Maturité prof. orientation Economie et services	9	16	2	15	1	1
Maturité spécialisée	29	23	30	21	3	3
Total	580	543	611	582	50	54

(*) ECG = Ecole de culture générale (domaines santé et socio-pédagogique) et école de commerce.

Les femmes représentent 64 % de l'effectif.

4.7.2.2 Certificats délivrés

- > Maturité gymnasiale : 164 candidats et candidates sur 172 ont réussi ;
- > Certificat de culture générale : 74 candidats et candidates sur 85 ont réussi ;
- > Maturité professionnelle (Economie et service) : 24 candidats et candidates sur 25 ont réussi ;
- > Maturités spécialisées : les 44 candidats et candidates ont réussi.

4.7.3 Marche générale de l'école

4.7.3.1 Organes intercantonaux

Le Conseil du GYB exerce la haute surveillance sur l'établissement et assure sa bonne marche. En 2017, le Conseil est présidé par le Conseiller d'Etat en charge de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport du canton de Fribourg.

La Commission interparlementaire est composée de 7 députés vaudois et 7 députés fribourgeois. En 2017, elle est présidée par une députée fribourgeoise.

La Commission consultative est composée de représentants des autorités locales, des parents d'élèves, des élèves et des enseignant-e-s.

4.7.3.2 Corps professoral

Le nombre de postes d'enseignant-e-s a augmenté afin de suivre l'évolution des effectifs. Les effectifs ont augmenté de manière importante cette année (+70 élèves) ; cela confirme la tendance de hausse constante prévue par l'étude démographique de 2013.

4.7.3.3 Activités et événements

Le programme culturel et les événements de l'année scolaire sont présentés sur le site Internet du GYB (www.gyb.ch).

4.7.3.4 Option bilingue

A la rentrée 2017, le GYB compte 207 élèves en option bilingue, qu'il s'agisse de l'école de maturité (164), de l'école de commerce ou de l'école de culture générale (43).

4.7.4 Bâtiment

Le comité de pilotage a poursuivi ses travaux relatifs au projet d'agrandissement des bâtiments du GYB. En effet, l'augmentation constante des effectifs montre la nécessité d'une telle adaptation sans tarder. L'objectif fixé est la rentrée 2021.

4.8 Centre fri-tic

4.8.1 Concept cantonal d'intégration des MITIC dans l'enseignement

Le concept cantonal d'intégration des MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication) a été présenté officiellement le 24 mai 2017 lors d'une conférence de presse. Pour réaliser ce concept ambitieux et dans le but de rassembler toutes les ressources humaines et les compétences nécessaires, un processus de fusion entre le Centre fri-tic et le projet HAE a été initié. Ce processus participatif définira la forme et l'organisation de la nouvelle unité fusionnée.

4.8.2 Activités

Pour accompagner les écoles fribourgeoises dans leurs choix d'équipement informatique (ordinateurs, beamers, tableaux blancs interactifs, etc.), le Centre fri-tic a poursuivi le développement et l'actualisation de sa documentation et de son offre de conseil, centrée sur les objectifs pédagogiques. Il a organisé de nombreuses séances d'information pour des écoles et autorités communales. Il a négocié des contrats cadres pour l'achat de logiciels, simplifiant ainsi le travail administratif des écoles et leur permettant de réaliser des économies. L'offre de gestion de paquets de logiciels éducatifs sur des tablettes (iPad) s'est encore développée et désormais 300 iPads sont automatiquement mis à jour, facilitant le travail de nombreux enseignant-e-s.

Le Centre fri-tic a offert aux personnes ressources de proximité, aux écoles et enseignant-e-s des formations continues, notamment un tour d'horizon des stratégies de formation MITIC des élèves en Suisse et au niveau européen. Il a également organisé la formation MITIC des étudiant-e-s de l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg. Il a poursuivi la promotion de la robotique éducative pour les classes 5^H-8^H, a organisé dans ce cadre des cours pour les enseignant-e-s de 9^H-11^H ainsi qu'un concours de robotique ouvert aux élèves de 9^H-11^H.

Le Centre fri-tic a poursuivi sa participation à la campagne de prévention sur les dangers liés à l'utilisation d'internet, en collaboration avec la Police cantonale et le SEnOF. Dans ce cadre, il a participé à cinq soirées de parents dans des écoles du canton.

Le développement du portail cantonal « Friportail » s'est poursuivi. En collaboration avec les services de l'enseignement de la DICS, une nouvelle offre de partenariat de classes permet de mettre en relation plus simplement des classes francophones et alémaniques. La publication de ressources numériques par le Centre fri-tic s'est poursuivie, en collaboration avec les services de l'enseignement et le Centre de documentation de la HEP-PH FR.

L'outil « fri-web » de publication de sites web fourni par le Centre fri-tic a été repensé : une nouvelle interface plus attrayante est en cours de déploiement. Cet outil est utilisé gratuitement par plus de 60 écoles francophones et alémaniques.

Le service fribox a été mis en production le 16 août 2017. Ce service « cloud » de gestion de documents, qui garantit les principes de protection, de confidentialité et de sécurité des données, permet aux enseignant-e-s fribourgeois d'échanger et de collaborer en toute sécurité.

Depuis 2003, le Centre fri-tic gère et assure le support pour la messagerie officielle educanet2 ainsi que pour le réseau pédagogique cantonal parrainé par Swisscom, qui comprend environ 230 bâtiments scolaires.

5 Service des affaires universitaires (SAfU)

Cheffe de service : Barbara Vauthey Widmer

5.1 Activités

5.1.1 Domaine suisse des hautes écoles

La DICS assure la représentation des hautes écoles fribourgeoises, y compris de la HES-SO//FR, dans les organes communs du domaine suisse des hautes écoles. La Conférence suisse des hautes écoles (CSHE), organe politique supérieur des hautes écoles, présidée par le Conseiller fédéral en charge de l'économie, de la formation et de la recherche, siège en deux compositions : conférence plénière (Confédération et tous les cantons) et Conseil des hautes écoles (Confédération et 14 cantons). Le Directeur ICS est membre des deux compositions ainsi que du Comité permanent pour la médecine universitaire de la CSHE. La CSHE s'est réunie une fois (+ 1 vote par voie de correspondance) en conférence plénière et trois fois en Conseil des hautes écoles. Elle a traité en particulier de la procédure d'admission aux études de médecine, de l'encouragement des talents en amont des études dans les hautes écoles de musique, de la stratégie nationale « open access », de la numérisation dans la formation, la recherche et l'innovation, du projet pour la promotion des compétences numériques dans les hautes écoles ainsi que des stratégies cantonales en la matière, de la planification stratégique et des décisions à prévoir en vue du message FRI 2021-2024, des constructions des hautes écoles. La conférence spécialisée des hautes écoles, dont la cheffe de service est membre, s'est réunie quatre fois pour préparer les dossiers de la CSHE. La cheffe de service représente la Conférence des hautes écoles à la Commission fédérale des professions médicales (MEBEKO) – section formation universitaire et est membre de la Commission pour le financement des hautes écoles de la CDIP. Cette dernière a traité en particulier de la révision totale de l'accord intercantonal universitaire et du calcul des tarifs de l'accord intercantonal sur les HES.

Un échange régulier d'informations et des séances communes ont lieu entre le SAfU et la coordinatrice HES-SO//FR pour la DEE.

5.1.2 Domaine universitaire

Le Conseil de la fondation pour la recherche et le développement du plurilinguisme, présidé par le Directeur ICS, s'est réuni deux fois pour adopter les comptes et le budget de l'Institut de plurilinguisme et prendre connaissance des projets de l'Institut et du Centre national de recherche. Il a suivi en particulier l'organisation du congrès international des enseignant-e-s d'allemand qui a réuni, cet été à Fribourg, 1700 personnes du monde entier. Le Directeur ICS est membre du Comité de pilotage du Smart Living Lab (Copil SLL) et la cheffe de service représente l'Etat au Conseil d'administration de Swiss Integrative Center for Human Health SA (SICHH). Elle représente la DICS au Comité de pilotage financier des projets soutenus par l'Etat à blueFactory et au Comité de pilotage pour la mise en place du Master en médecine humaine.

En application de l'accord intercantonal universitaire du 20 février 1997 (AIU), le canton de Fribourg a encaissé 64 926 627 francs pour les étudiant-e-s confédérés immatriculés à l'Université de Fribourg et a payé 24 843 800 francs pour les ressortissant-e-s fribourgeois étudiant dans d'autres universités suisses. Ainsi, l'apport net pour le canton a été de 40 082 827 francs (39 637 584 francs en 2016). La DICS a approuvé deux modifications de règlements.

5.1.3 Formation des enseignants et enseignantes

La commission de la HEP-PH FR s'est réunie à quatre reprises pour prendre connaissance de la planification 2018–2020 et des enjeux qui y sont liés, ainsi que des projets des divers secteurs. Elle a validé les comptes 2016, le budget 2018 et le plan financier 2018–2021. La commission a approuvé le règlement de l'assemblée du personnel enseignant et celui du personnel administratif et technique. Elle s'est dotée d'un règlement d'organisation interne et a adopté des directives internes à la HEP-PH FR sur divers thèmes liés aux études et à la formation continue.

Le Conseil de la formation à l'enseignement au secondaire de la faculté des lettres de l'Université a tenu une séance en 2017 où il a entre autres préavisé la reconduction de la limitation d'admissions pour la formation à l'enseignement au secondaire II. Le SAfU participe aux séances de la conférence des chef-fe-s de service de l'enseignement de la Direction ICS.

5.2 Événements particuliers

5.2.1 Domaine universitaire

Le Grand Conseil a adopté le 17 novembre le décret relatif à la participation de l'Etat de Fribourg au financement de la société SLSP SA (plate-forme commune des bibliothèques scientifiques suisses), renforçant ainsi l'implication fribourgeoise dans ce projet crucial pour les hautes écoles et les bibliothèques scientifiques. Le 12 décembre, le Grand Conseil a également adopté le décret relatif à l'aide financière octroyée à la société anonyme Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH), ce qui permettra à l'Etat de remplacer progressivement le cautionnement alloué en 2014 par un prêt. Le SICHH est un centre de compétence technologique fondé par l'Université en tant qu'une des plateformes de blueFactory.

Le 17 janvier, le Conseil d'Etat a ratifié les statuts de l'Université. Le 7 novembre, il a adopté la convention d'objectifs entre l'Etat et l'Université et a fixé les enveloppes budgétaires de l'Université pour les années 2018 à 2022. A la même date, il a également, sur proposition du Rectorat de l'Université, décidé d'augmenter la taxe d'inscription à partir du semestre d'automne 2018 en adoptant la nouvelle ordonnance concernant la taxe d'inscription des étudiant-e-s et des auditeurs et auditrices de l'Université de Fribourg. Le bâtiment modulaire temporaire pour la faculté des sciences (3^e année de médecine) a été mis en exploitation à la fin de l'été et sera inauguré officiellement au printemps 2018. Les études de détail pour le bâtiment de la faculté de droit en prolongement du site de Miséricorde sont toujours à l'arrêt malgré le rejet des recours qui les bloquaient, ceci en attente d'une solution pour le déplacement de la Fondation le Tremplin. Des discussions ont eu lieu avec l'HFR en ce qui concerne la construction par ce dernier du bâtiment transitoire pour le Master en médecine et avec l'HEIA-FR pour une planification commune des besoins en locaux sur le plateau de Pérolles.

5.2.2 Formation des enseignants et des enseignantes

Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 21 mai 2015 sur la HEP-PH FR (LHEPF), les travaux législatifs de réglementation d'application se poursuivent et ont abouti à l'adoption par le Conseil d'Etat, le 28 novembre, du règlement d'études et d'examens de la formation initiale de la Haute école pédagogique Fribourg. Un projet de rénovation des bâtiments de la HEP-PH FR a débuté par une analyse complète de l'état de ces bâtiments.

Une formation à l'enseignement au secondaire I pour les titulaires d'un diplôme d'enseignement pour le secondaire II a fait l'objet de réflexions préliminaires. Une réflexion est aussi en cours sur la mise sur pied à l'Université d'un domaine d'études de DAES I « musique », en collaboration avec la HEP-PH FR et le Conservatoire, de même que sur le projet d'une admission facilitée en DEEM pour les titulaires d'un Master de la Haute Ecole de Musique.

6 Université (Uni)

L'équipe rectorale actuelle est composée des personnes suivantes : Astrid Epiney (rectrice), Astrid Kaptijn, Markus Gmür, Rolf Ingold et Thomas Schmidt.

6.1 Activités

6.1.1 Etudiants et étudiantes

		Automne 2015		Automne 2016		Automne 2017	
Total		10 324	100,00 %	10 440	100,00 %	10 415	100,00 %
a)	Étudiant-e-s selon la provenance						
	Fribourgeois	2467	23,90 %	2563	24,55 %	2591	24,88 %
	Confédérés	6109	59,17 %	6163	59,03 %	6173	59,27 %
	Étrangers	1748	16,93 %	1714	16,42 %	1651	15,85 %
b)	Étudiant-e-s selon les facultés						
	Théologie	364	3,53 %	372	3,56 %	363	3,49 %
	Droit	1648	15,96 %	1644	15,75 %	1692	16,25 %
	Sciences économiques et sociales	1809	17,52 %	1738	16,65 %	1631	15,66 %
	Lettres	4450	43,10 %	4672	44,75 %	4719	45,31 %
	Sciences a) sciences naturelles	1690	16,37 %	1640	15,71 %	1650	15,84 %
	b) médecine	363	3,52 %	374	3,58 %	360	3,46 %

L'analyse de l'évolution du nombre d'étudiant-e-s appelle les remarques suivantes :

- L'effectif total des étudiant-e-s a diminué de 0,24 %, ce qui correspond à 25 personnes.
- Selon la provenance, le nombre d'étudiant-e-s fribourgeois-e-s ou domicilié-e-s dans le canton a augmenté de 1,08 %, celui des étudiant-e-s provenant des autres cantons suisses de 0,16 %, tandis que celui des étrangers a diminué de 3,82 %.
- En ce qui concerne l'effectif dans les facultés, on constate une croissance de 2,84 % en droit et de 0,91 % en lettres, mais une baisse de 6,56 % en sciences économiques et sociales et de 2,48 % en théologie est observée. La faculté des sciences est quant à elle stable au niveau de l'effectif.
- Le nombre total des nouveaux étudiant-e-s inscrits a diminué de 5,26 % par rapport à 2016. Cette diminution concerne autant les confédéré-e-s (2,30 %), les étudiant-e-s domiciliés à l'étranger avant le début des études (9,75 %) que les fribourgeois (10,99 %).
- Les chiffres par facultés sont : 45 nouveaux inscrits en théologie (8,89 %), 349 en droit (9,17 %), 276 en sciences économiques et sociales (-23,55 %), 799 en lettres (-9,01 %) et 491 en sciences exactes et naturelles, y compris la médecine (-0,41 %).
- Les étudiantes constituent 60,06 % du total des étudiant-e-s et 64,69 % des débutant-e-s. A l'automne 2017, parmi les étudiants débutants, plus de 50 % étaient des femmes dans les facultés des lettres (77,60 %), de droit (64,18 %), des sciences économiques et sociales (52,54 %) et des sciences (53,97 %). La part des étudiantes débutantes était de 31,11 % en faculté de théologie. Parmi les débutant-e-s en médecine au sein de la faculté des sciences, les femmes sont également majoritaires avec 73,49 %.
- Parmi les personnes qui ont suivi les cours de formation continue, le nombre de celles inscrites dans un programme qui offre 60 crédits ECTS et plus a diminué de 214 en 2016 à 168 en 2017.

6.1.2 Organes centraux

Le Sénat de l'Université a tenu cinq séances ordinaires et une séance de réflexion. Sa séance de réflexion a été consacrée au règlement du fonctionnement du Sénat, à la gouvernance de l'Université, aux contrats de prestations des facultés, à la planification pluriannuelle et convention d'objectifs et au plan d'activité du Sénat pour l'année 2018. Le Conseil de l'Université, organe consultatif du Conseil d'Etat, a tenu quatre séances plénières et deux séances de groupes de travail. Le conseil de la fondation Pro Universitate friburgensi s'est réuni une fois.

6.1.3 Corps professoral

18 postes de professeur-e-s ordinaires et associés ont été pourvus dans les facultés suivantes : 1 en théologie, 2 en sciences économiques et sociales, 6 en lettres et 9 en sciences. Il s'agit de 3 femmes et de 15 hommes. De plus, 3 professeur-e-s associé-e-s ont été promus professeur-e-s ordinaires, 1 en faculté de théologie, 1 en droit et 1 en faculté des sciences. L'âge moyen des professeur-e-s est de 51 ans. Il est de 47 ans et 10 mois pour les professeur-e-s associés et de 53 ans et 8 mois pour les professeur-e-s ordinaires.

6.1.4 Recherche

De nombreuses activités de recherche durant l'année sous revue reflètent l'ambition de l'Université d'atteindre à l'excellence au niveau national et international et sa volonté de promouvoir l'innovation en faveur de la société et de l'économie. A noter de manière non-exhaustive la création du Human-IST Institute, qui se consacre de manière interdisciplinaire à l'interaction entre l'Homme et les machines ainsi que le SmartLiving Lab, qui a gagné en collaboration avec la HEIA-FR et l'EPFL la prestigieuse compétition Solar Decathlon. La position d'excellence de la recherche se reflète également dans l'acquisition de bourses au niveau européen. Par exemple, Mme la Professeure Véronique Dasen a décroché la plus prestigieuse bourse européenne pour mener une étude portant sur le jeu dans l'Antiquité classique. Cette bourse signe également deux premières pour l'Université de Fribourg, puisque cet ERC Advanced Grant récompense une recherche en sciences humaines menée par une femme.

6.1.5 Enseignement

Différentes nouvelles offres d'études ont été mises en œuvre ou seront lancées prochainement, parmi lesquelles le Master of Comparative Law (en collaboration avec l'Université de Heidelberg), le Master Islam et Société (programme secondaire), le Bachelor en études économiques et juridiques (Droit et Sciences économiques et sociales), le Bachelor en français et allemand : Bilinguisme et échange culturel (Lettres) et le Bachelor géographie pour sciences de la Terre (Sciences).

Le Conseil d'Etat a reconduit les ordonnances concernant l'admission des candidats et candidates étrangers aux études de médecine pour les années académiques 2017/18 et 2018/19 ; la capacité d'accueil et le test d'aptitudes pour les voies d'études en médecine humaine pour l'année académique 2017/18 ; la limitation du nombre d'admissions à la formation francophone à l'enseignement au secondaire II pour l'année académique 2017/18 et a approuvé l'ordonnance concernant la taxe d'inscription des étudiant-e-s et des auditeurs et auditrices.

6.2 Evénements particuliers

En plus des nombreuses activités et conférences scientifiques, l'Université a pu réaliser quelques étapes-clés dans la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance, introduite lors de la révision de la loi sur l'Université de 2015. Ainsi, les nouveaux statuts de l'Université sont entrés en vigueur le 17 janvier. La planification pluriannuelle 2018–2022 a été ratifiée par le Sénat le 21 février et transmise au Conseil d'Etat. Sur cette base, des négociations de la convention d'objectifs ont été menées. Suite à l'adoption par le Grand Conseil, le 7 septembre 2016, du décret relatif à la création d'un programme de master en médecine humaine à l'Université de Fribourg, les travaux de mise en place ont commencé. Les premiers postes de professeurs, en pédagogie médicale et en médecine de famille, ont été pourvus.

Les activités de l'Université sont présentées de manière synthétique dans le rapport annuel qui peut être consulté sur la page Internet à l'adresse www.unifr.ch/rectorat/fr/documents. La publication du rapport 2017 est prévue en mai 2018.

7 Haute Ecole pédagogique (HEP-PH FR)

Rectrice : Pascale Marro

7.1 Activités

7.1.1 Formation initiale

A ce jour, la formation initiale de la HEP-PH FR compte 502 étudiant-e-s répartis entre les filières :

- > Formation préscolaire et primaire : 409 étudiant-e-s (280 pour la filière francophone, 61 pour la filière alémanique et 68 pour la filière « diplôme bilingue »). 82 étudiant-e-s proviennent d'autres cantons suisses et 25 de l'étranger (essentiellement du Luxembourg) ;
- > Formation DAES I (diplôme d'aptitude à l'enseignement au degré secondaire I) dans le cadre de la convention particulière conclue avec l'Université de Fribourg : 93 étudiant-e-s (43 en économie familiale, 28 en arts visuels et 23 en activités créatrices).

Le 14 décembre s'est tenue à l'Aula magna de l'Université de Fribourg la remise des diplômes et certificats de fin de formation. 128 diplômes d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire accompagnés du titre académique de *Bachelor of Arts in Pre-primary and Primary Education* ont été décernés : 90 francophones, 30 alémaniques et 8 « diplômes bilingues » ainsi que 3 certificats DAES de formation complémentaire en économie familiale.

L'année académique 2017/18 s'inscrit dans la continuité du nouveau plan d'études établi quatre ans auparavant. Les diplômé-e-s sont la deuxième volée à avoir achevé leur formation dans ce nouveau cursus. Celui-ci renforce les liens avec la formation professionnelle (stages) en œuvrant au développement d'une culture partagée des études conduisant à l'enseignement primaire.

Le cursus bilingue a été remanié mettant l'accent sur l'alternance annuelle des langues ainsi que sur la gestion de projets dans des classes bilingues et immersives. Les 5 crédits ECTS supplémentaires obtenus à l'issue de la formation constituent le socle du CAS en formation continue en gestion de classes bilingues.

7.1.2 Recherche et prestations à des tiers

Le domaine de la recherche a fait l'objet d'une attention soutenue de la part de la Direction de la HEP-PH FR. Une stratégie a été élaborée pour la période 2017–2021 avec des points forts dans les domaines de la politique de la recherche, de la valorisation, du développement des ressources humaines et du renforcement de l'excellence.

Du côté des fonds tiers, la HEP-PH FR a obtenu pour la première fois des contributions fédérales liées à des projets dans le cadre du programme « P-9 : Développement des compétences scientifiques en didactique des disciplines 2017-2020 ». Elle a le lead en ce qui concerne le centre de compétences de didactiques des langues étrangères en collaboration avec l'Université de Fribourg.

Après une phase de mise en place en 2016, le service de management de la recherche a principalement axé ses activités dans le domaine du soutien à la recherche : conseil pour le dépôt de demandes de fonds tiers, organisation de séminaires internes de recherche, conseil dans le domaine de l'Open Data, engagement d'assistants et d'assistantes de recherche, etc.

Du côté du service « Documentation et multimédia », les efforts ont essentiellement porté sur les domaines suivants :

- > Deux partenaires supplémentaires ont rejoint *laPlattform*, plate-forme de ressources en ligne pour l'enseignement : la Médiathèque Valais et la HEP Berne. L'offre a été complétée par une nouvelle collection de chansons enfantines.
- > Les ressources scientifiques en ligne ont été complétées par des e-books via un abonnement à CAIRN et par une participation à la plate-forme d'e-books, FReBOOKS, de la Bibliothèque cantonale et universitaire.

- > En parallèle aux ressources en ligne, les collections de jeux, malles de lecture et matériel d'expérimentation ont fait l'objet d'une attention particulière avec l'ajout de nombreuses nouveautés en lien avec les plans d'études et l'édition d'un catalogue des malles de lecture destinées aux cycles 1 et 2.
- > A noter du côté de la production de ressources : le jeu « Réformation en Suisse », les vidéo-clips valorisant des travaux de recherche de l'Institut de plurilinguisme, le film « Le système scolaire fribourgeois : le cycle 3 de l'école obligatoire en 7 langues (français, allemand, albanais, anglais, espagnol, portugais, tigrinya) ».

Statistiques du service de prêt et catalogue (sans les ressources en ligne) :

	Centre de documentation	Dokumentationszentrum	Atelier multimédia
Etat du catalogue	59 100	30 200	410
Catalogage	7 400	1 600	30
Prêts	75 400	41 200	2 400
Lecteurs/trices actifs	2 900		

7.1.3 Formation continue

L'offre de formation continue s'oriente en fonction des différents plans d'études : le PER pour l'enseignement obligatoire de langue française (déjà en application) et le LP21 pour l'enseignement obligatoire de langue allemande. L'introduction du LP21 étant prévue pour 2019/20, la HEP-PH FR intervient dans divers groupes stratégiques et de pilotage pour soutenir une introduction cohérente et de haute qualité.

Le secteur de la formation continue est responsable de la formation des « formateurs et formatrices de terrain ». Cette formation renouvelée en 2016 permet à 50 enseignant-e-s d'entrer en formation chaque année. Actuellement, plus de 260 enseignant-e-s des cycles 1 et 2 sont en cours de formation et participent aux différentes unités de formation dispensées durant les vacances scolaires et les périodes d'accueil des stagiaires.

Diverses formations sont également assurées par la formation continue, notamment Point-virgule / Intensivkurs. Les formations en lien avec la gestion de classe sont toujours soutenues par le service. Elles se font principalement à l'interne des établissements afin de faire naître une culture commune. Le cycle de cours-conférences sur les élèves à besoins éducatifs particuliers est également une mission de la formation continue en vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'enseignement spécialisé.

Au total, 6086 inscriptions réparties sur 436 offres de formation. 76 cours n'ont pas eu lieu, faute d'inscriptions. S'y ajoutent les participations aux formations continues internes et obligatoires (non enregistrées dans le système). Ci-après, le tableau récapitulatif des formations dispensées par rapport aux formations proposées.

Enquête statistique 2017 :

Cours programmés	306 formations dispensées sur 380, 3680 participants et participantes
Cours internes à l'établissement	67 formations acceptées sur 67, 809 participants et participantes (chiffres partiellement disponibles)
Introduction à la profession	8 formations dispensées sur 13, 50 participants et participantes, obligatoire la première année d'enseignement (chiffres partiellement disponibles)
Cours obligatoires	37 formations dispensées, 963 participants et participantes (chiffres partiellement disponibles)
Formations complémentaires	CAS Médiation scolaire, volée 2017–19, 23 participants et participantes CAS Praktika leiten - Unterricht entwickeln – ein Team führen (PUT), volée 2016/17, 31 participants et participantes Formation des formateurs/trices de terrain, 27 unités de formation, 634 participants et participantes

8 Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA)

Chef de service : Thomas Di Falco

8.1 Activités

8.1.1 Préparation au choix professionnel

La préparation au choix professionnel se fait surtout en classe, soit par l'intermédiaire des conseillers et conseillères en orientation, soit par le personnel enseignant formé à cet effet. Un classeur de préparation au choix professionnel intitulé « Une vie, des directions » est distribué à tous les élèves de deuxième année des écoles du cycle d'orientation. Il n'existe qu'en français.

8.1.2 Information scolaire et professionnelle

L'information sur les métiers et les voies de formation est présentée sous forme de dossiers et de fiches ainsi que par l'intermédiaire des sites cantonaux et nationaux. 9713 (12 537) dossiers ou documents ont été prêtés. Dans le domaine de l'information, une collaboration étroite avec le Centre suisse de services Formation professionnelle / Orientation professionnelle, universitaire et de carrière a été établie. Le canton participe à hauteur de 135 713 francs au fonctionnement de ce centre de prestations. Le Service assure la mise à jour des informations qui sont introduites sur le site www.orientation.ch ou dans la documentation qui est mise à disposition de tous les centres d'orientation. Cette collaboration intercantonale permet une optimisation des coûts.

A la suite d'une enquête réalisée chaque été auprès des entreprises, le SOPFA publie une liste des places d'apprentissage disponibles. Le nombre de places d'apprentissage annoncées en 2017 est de 2014 (2123). Toute place d'apprentissage peut être annoncée ou retirée tout au long de l'année. Afin d'assurer une mise à jour optimale des places d'apprentissage, le SOPFA a effectué deux enquêtes complémentaires par courrier électronique et un suivi téléphonique durant le printemps et l'été.

La brochure « Après le cycle d'orientation : quelles voies de formation? » est publiée à l'intention des élèves des cycles d'orientation et de leurs parents.

Depuis la rentrée scolaire 2017, sont publiées sur les réseaux sociaux du SOPFA toutes les manifestations (portes ouvertes, séances d'information) de ses partenaires que sont les associations professionnelles, afin que les jeunes du CO puissent avoir toutes les informations nécessaires à leur choix professionnel. Le but est également de les inciter à se déplacer et à prendre contact avec les professionnels du domaine qui les intéresse.

8.1.3 Centres d'orientation professionnelle

Les centres d'orientation professionnelle offrent la possibilité de s'informer sur les métiers et les voies de formation en mettant à disposition des moyens d'information en consultation libre. Sur l'ensemble du canton, 24 431 (23 614) visiteurs ont été recensés, dont 11 998 (11 751) ont bénéficié d'un entretien direct d'information.

8.1.4 Consultations individuelles

Les chiffres suivants comprennent l'ensemble des consultations d'orientation sollicitées par des jeunes et par des adultes :

- > Le nombre de personnes conseillées se situe à 6298 (6526) ;
- > Le nombre d'entretiens est 11 093 (11 096), ce qui représente une diminution de 3 ;
- > La clientèle de 20 ans et plus représente 27 % du total des consultations, soit 1700 (2074) personnes.

8.1.5 Consultations pour demandeurs d'emploi

59 (92) demandeurs d'emploi enregistrés ont bénéficié d'un entretien d'orientation, notamment dans le cadre de la convention de collaboration entre le SOPFA et le Service public de l'emploi.

8.1.6 Choix scolaire et professionnel des jeunes

En 2017, 3638 (3585) élèves ont quitté le cycle d'orientation ; ils ont opté pour les solutions scolaires et professionnelles suivantes :

Solutions choisies en %	2017			2016
	H.	F.	Total	Total
apprentissage en entreprise ou en école	52,9	28,1	40,8	40,1
écoles du degré secondaire supérieur	28,7	47,4	37,9	37,8
autres écoles	2,7	2,4	2,5	2,5
travail rémunéré	0,0	0,1	0,1	0,0
douzième année linguistique	3,8	5,5	4,6	4,3
solutions d'attente ou inconnues	3,4	11,0	7,8	8,1
cours préparatoire ou cours d'intégration	8,5	5,5	6,3	7,2

Le pourcentage des jeunes ayant choisi la solution de l'apprentissage s'élève à 40,8 % (40,1), représentant 1483 (1437) personnes. Le taux des jeunes entrant en apprentissage au terme de la scolarité obligatoire a augmenté de 0,7 %. De nombreux jeunes commencent un apprentissage une année ou deux ans plus tard.

L'analyse du marché des places d'apprentissage démontre un nombre de places suffisant dans certains secteurs comme – entre autres – la construction ou l'hôtellerie. Dans les professions liées au domaine tertiaire et au secteur santé-social, le nombre de places disponibles reste plus faible que le nombre de candidatures. Les jeunes disposant d'un bon potentiel scolaire trouvent généralement une place de formation, par contre les élèves scolairement faibles et ceux issus de la migration rencontrent plus de difficultés.

8.1.7 Stage d'information professionnelle

Depuis 2016, le site www.fristages.ch fait la promotion des stages d'information professionnelle. Ce site aide les jeunes et les entreprises du canton à établir un premier contact. Tant les entreprises que les associations professionnelles peuvent proposer des places de stage aux jeunes. Les élèves du cycle d'orientation peuvent ensuite directement faire leur choix dans les offres de stages disponibles.

Ce nouvel outil est également utile aux conseillers en orientation professionnelle de chaque école afin de soutenir les jeunes dans leurs recherches de stages. www.fristages.ch a l'ambition de permettre à un maximum de jeunes de trouver une place de stage, mais également de permettre aux entreprises d'assurer la relève et de découvrir de nouveaux talents. A fin 2017, 849 places de stage étaient disponibles.

8.1.8 Evénements particuliers

8.1.8.1 Aide aux jeunes en difficulté

L'orientation professionnelle fribourgeoise accorde une attention particulière aux jeunes qui rencontrent le plus de difficultés à s'insérer professionnellement. Un programme de soutien aux jeunes en difficulté a été mis en place sous la forme d'un Case Management. Il consiste à intervenir plus intensivement auprès des élèves confrontés à des problèmes d'insertion à la fin de la scolarité obligatoire.

Un suivi des jeunes n'ayant pas trouvé de place d'apprentissage a également été effectué jusqu'à mi-août. Une action spéciale intitulée « Last Minute » a permis de mettre sur pied une permanence d'accueil durant tout l'été.

193 (191) jeunes ont fait appel à ce service et 118 (52) entretiens ont été menés dans ce cadre.

8.2 Formation des adultes

8.2.1 Commission de la formation des adultes

La Commission de la formation des adultes a tenu quatre séances ; elle a examiné les requêtes de subventions avant de formuler un préavis pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Un montant de 24 200 (21 103) francs a été utilisé pour les subventions renouvelables ou extraordinaires.

Le prix d'encouragement à la formation des adultes est attribué tous les deux ans. Il n'a pas été attribué en 2017.

8.2.2 Université populaire

Un contrat de prestations entre l'Etat de Fribourg et l'Université populaire du canton de Fribourg définit d'une part les prestations attendues de l'Université populaire et d'autre part les moyens financiers mis à disposition par l'Etat. Le montant total de la subvention s'élève à 153 000 francs.

8.2.3 Association Lire et Ecrire

Dans le cadre d'un contrat de prestations avec l'Association Lire et Ecrire, une subvention de 15 000 francs a été versée à cette institution pour le développement de ses activités en faveur de la lutte contre l'illettrisme.

8.2.4 Convention avec le Gymnase du soir de Lausanne

Une convention avec le Gymnase du soir de Lausanne a permis aux ressortissants et ressortissantes fribourgeois de disposer des mêmes conditions d'accès aux études que les élèves vaudois.

Pour les formations en langue allemande, c'est la Convention intercantonale de la Suisse du Nord-Ouest relative à l'accueil réciproque des élèves (cf. chapitre du Secrétariat général, point 1.2.3) qui s'applique.

8.2.5 Validation des acquis

Le Service joue le rôle de portail d'information et de conseil pour la validation des acquis. En collaboration avec le Service de la formation professionnelle, une procédure de qualification selon la validation des acquis a été mise sur pied pour les professions d'assistant socio-éducatif et assistante socio-éducative et d'assistant et assistante en soins et santé communautaire. En tout, 45 candidats et candidates à la validation des acquis ont effectué un bilan de compétences correspondant à la première étape de la validation des acquis.

9 Service des subsides de formation (SSF)

Chef de Service : Pierre Pillonel

9.1 Activités

9.1.1 Commission des subsides de formation

La Commission s'est réunie deux fois en séance plénière et cinq fois en séances de sous-commission. Elle a examiné 21 réclamations et 4 cas spéciaux. Un recours a été déposé auprès du Tribunal cantonal contre une décision de la Commission. Cette dernière a approuvé les directives internes du Service en tenant compte des expériences faites durant l'année de formation 2016/17.

9.1.2 Bourses cantonales

Les chiffres de l'année 2016/17, en très légère baisse par rapport à l'année 2015/16, se situent dans la moyenne de ces dernières années :

Année de formation	Demandes	Bénéficiaires	Demandes refusées	
			Total	Taux de refus
2011/12	3 372	1 806	1 566	46,44 %
2012/13	3 462	1 813	1 649	47,63 %
2013/14	3 289	1 764	1 525	46,36 %
2014/15	3 333	1 709	1 624	48,72 %
2015/16	3 383	1 746	1 637	48,39 %
2016/17	3 342	1 821	1 491	44,61 %

Les montants ci-dessous sont ceux versés dans l'année civile 2017. Ils se répartissent dans les neuf catégories de formation de l'Office fédéral de la statistique (OFS) de la manière suivante :

Catégories	Nombre	Subsides en francs
Secteurs du secondaire II :		
Ecoles de maturité gymnasiale	280	1 143 542
Autres formations générales	360	2 103 132
Ecoles professionnelles (à plein temps)	153	738 286
Apprentissages et formations professionnelles pratiques	585	3 175 896
Maturités professionnelles accomplies après l'apprentissage	81	307 809
Secteurs du tertiaire :		
Formations professionnelles supérieures	41	239 354
Hautes écoles spécialisées	243	1 602 484
Universités et Ecoles polytechniques fédérales	349	2 483 367
Formation continue		
Total	2092	11 793 870

9.1.3 Prêts d'études

Durant l'année civile, 69 (71) demandes ont été examinées, dont 64 (64) ont été admises. 501 108 (466 725) francs ont été utilisés. Le budget prévu s'élevait à 500 000 (500 000) francs. S'agissant des remboursements de prêts, 409 070 (403 093) francs ont été comptabilisés en 2017, alors que 450 000 (450 000) francs étaient inscrits au budget.

9.1.4 Subventions fédérales

Le crédit mis à disposition par la Confédération est réparti entre les cantons en fonction de leur population. Le montant en faveur du canton s'élèvera à environ 936 000 francs.

10 Service du sport (SSpo)

Chef de service : Benoît Gisler

10.1 Activités

10.1.1 Commission cantonale du sport et de l'éducation physique

En 2017, la Commission s'est réunie à cinq reprises en séance plénière et a :

- > examiné et donné son avis sur les projets d'ordonnances fédérales et cantonales en lien avec le sport ;

- > proposé au Conseil d'Etat l'attribution du prix sportif de l'Etat ;
- > décidé d'attribuer deux prix d'encouragement à Emma Kovacs, née en 2000, de Villarvolard (aviron) et Manon Monnard, née en 2000, de Vuadens (judo) ;
- > commencé l'analyse du concept cantonal du sport pour en dégager les axes prioritaires ;
- > traité les affaires courantes de la compétence de la Commission.

10.1.2 Education physique

L'éducation physique et le sport sont enseignés à tous les degrés de la scolarité obligatoire, ainsi qu'au degré du secondaire II. Durant l'année 2017, les principaux champs d'activités ont été les suivants : renforcement de la qualité de l'enseignement par des soutiens pédagogiques en EPS pour les enseignant-e-s des établissements primaires. Les maîtres d'éducation physique (MEP's) du Secondaire 1 ont élaboré des propositions d'évaluation pour les compétences définies dans le plan annuel fribourgeois (PAF) en tenant compte des normes de références : savoir/savoir-faire et savoir-être. Les MEP's du Secondaire 2 ont réajusté leur plan annuel en respectant les données du plan cadre du cycle 3.

10.1.2.1 Formation continue du corps enseignant

Formation continue obligatoire :

En 2017, il n'y a pas eu de formation continue obligatoire pour les enseignant-e-s des cycles 1 et 2 organisée par le SSpo. Le SSpo a toutefois participé à la formation continue obligatoire du cercle scolaire de Gibloux. Le groupe de travail (GT) SEnOF du primaire s'est réuni pour définir les futurs cours de formation continue. Les 22 membres du GT DOA et SEnOF du cycle 3 se sont réunis pendant un jour et demi pour analyser le projet de l'évaluation des compétences afin de soumettre des propositions communes d'évaluation. Ils ont aussi suivi une formation continue pratique dans deux nouvelles disciplines sportives, le Street Racket et le FooBaSKILL.

Formation continue facultative :

Une grande majorité des cours proposés ainsi que le nombre croissant de cours à la demande démontrent l'intérêt que porte le corps enseignant à l'éducation physique. Dans le domaine de la sécurité aquatique et des premiers secours (brevet de sauvetage, BLS/AED et premiers secours), 36 (27) cours ont eu lieu avec un total de 629 (459) participant-e-s. Dans les autres domaines, 16 cours ont pu être organisés avec 590 (512) participant-e-s. Au total donc, 1219 (971) personnes ont pu profiter des cours de formation continue facultative dans différentes disciplines sportives.

10.1.2.2 Sécurité dans l'enseignement du sport à l'école

La question de la sécurité dans l'enseignement du sport a fait l'objet d'un approfondissement lors des cours facultatifs de formation continue des enseignant-e-s francophones et germanophones du cycle 1, 2 et 3.

10.1.2.3 Sport scolaire facultatif

L'offre de sport scolaire facultatif annoncée au SSpo et destinée à tous les niveaux d'enseignement a permis à plus de 5250 (4946) élèves de pratiquer au moins une heure supplémentaire de sport par semaine.

10.1.2.4 Tournois scolaires

Durant l'année 2017, les élèves du degré primaire ont pu se mesurer dans les disciplines suivantes : ski et snowboard, course d'orientation, basketball et football.

Durant cette même année, de nombreux élèves du cycle 3 ont participé à différents tournois cantonaux : football (9^H à 11^H), course d'orientation (9^H à 11^H), unihockey (9^H), badminton (10^H et 11^H), hockey sur glace (10^H et 11^H), handball (10^H), volleyball (10^H et 11^H) ainsi que basketball (11^H).

Un grand nombre de jeunes du secondaire 2 participent au GiantXTour, aux collégiades cantonales et aux divers championnats intercollèges romands ou championnats suisses.

10.1.2.5 Journée suisse de sport scolaire

La Journée Suisse de Sport Scolaire est la plus grande manifestation sportive scolaire en Suisse. Le canton de Fribourg a été représenté par 36 (10) équipes du cycle 3 (principalement 11^H) dans 11 (7) disciplines sportives sur les 12 proposées.

10.1.2.6 Promotion des jeunes talents

Conseils, aménagements scolaires, aides financières (LoRo-Sport et/ou Fonds cantonal du sport), coordination avec les autorités scolaires et les associations sportives, développement du programme SAF, telles ont été les activités en lien avec la promotion des espoirs fribourgeois.

Grâce au dynamisme et à la professionnalisation de certaines fédérations sportives, de nouveaux projets sont venus s'ajouter à ceux déjà existants. En 2017, grâce à des aides toujours plus ciblées, 386 (370) jeunes sportives et sportifs et artistes de talent ont pu bénéficier d'aménagements scolaires leur permettant de mener en parallèle leur cursus scolaire et leur carrière sportive ou artistique.

10.1.3 Jeunesse+Sport

Le programme « J+S Sport des enfants » en faveur des enfants de 5 à 10 ans est maintenant bien installé. 28 (28) jours de formation et 4 (4) jours de perfectionnement ont eu lieu cette année. Le succès des annonces de cours pour les enfants est toujours grandissant et cela démontre bien l'intérêt du programme.

10.1.3.1 Activité et perfectionnement des experts et des expertes

227 (239) expert-e-s ont contribué à la formation et au perfectionnement des moniteurs J+S. 29 (44) expert-e-s ont participé au cours central cantonal de ski à Zermatt.

10.1.3.2 Formation et perfectionnement des moniteurs et des monitrices

503 (608) moniteurs et monitrices ont été formés dans 22 (22) cours cantonaux de formation de moniteurs. 1451 (1530) moniteurs et monitrices ont complété leur formation dans 44 (39) cours cantonaux de perfectionnement. Un module de perfectionnement (2) et un cours de moniteurs J+S (-) ont été annulés pour manque d'inscriptions.

10.1.3.3 Camps organisés par J+S Fribourg

Le camp d'escalade sportive a réuni 18 (18) jeunes au Chalet du soldat, au pied des Gastlosen. Les deux camps de natation/polysport à Tenero ont vu la participation de 142 (148) jeunes. Le camp de canoë à La Roche a malheureusement été annulé par manque d'inscriptions (13). Le camp journalier de natation s'adressant à des enfants de 8 à 12 ans a eu lieu à Fribourg et a rencontré un grand succès avec 30 (31) participants et participantes, camp complet. La 2^{ème} édition du camp polysportif du Campus Schwarzsee/Lac Noir a accueilli 40 (30) participants et participantes âgés de 8 à 13 ans, camp complet.

10.1.3.4 Cours et camps J+S (10 à 20 ans) organisés par les clubs sportifs et les écoles

A ces cours et camps ont participé 42 426 (34 449) jeunes dans plus de 47 (52) disciplines sportives. Pour ces activités, les moniteurs et monitrices, coachs J+S et leurs clubs et groupements ont été indemnisés par la Confédération pour un montant de 3 130 190 (2 828 531) francs.

10.1.3.5 Cours J+S Kids (5 à 10 ans) organisés par les clubs sportifs et les écoles

A ces cours ont participé 4805 (4129) enfants en suivant le concept J+S sport des enfants qui demande une polysportivité importante. Pour ces activités, les moniteurs et les monitrices, coachs J+S ainsi que leurs clubs et groupements ont été indemnisés par la Confédération pour un montant de 280 164 (243 627) francs.

10.1.4 Loterie Romande-Sport (LoRo-Sport)

La Commission cantonale LoRo-Sport a continué son travail afin de valoriser les activités sportives des associations et clubs fribourgeois ainsi que le soutien aux infrastructures sportives. Un effort particulier a été consenti par la commission dans le domaine des constructions sportives.

Pour l'année 2017, le montant de la part cantonale au bénéfice de LoRo-Sport a été de 2 733 392 francs (3 043 147).

Le détail de la répartition des montants est disponible sur le site du SSpO dans les documents à télécharger (www.fr.ch/sspo/fr/pub/sport_loterie_romande.htm) ou directement sur le site de la Loterie Romande dans son rapport annuel (www.loro.ch/fr/chiffres-cles).

Il est à noter que les associations, fédérations, clubs ou institutions, membres de l'AFS, ont bénéficié d'une contribution financière pour leur activité sportive ordinaire selon un nouveau mode de calcul, mais sur la base du recensement 2015, valable jusqu'en 2017.

10.1.5 Inventaire cantonal des installations sportives

Un inventaire des installations sportives situées dans le canton de Fribourg est disponible sur le site du Service. (www.sportfr.ch). Il est régulièrement mis à jour grâce aux informations communiquées par les communes ou les associations sportives.

10.1.6 Evénements particuliers

Le Prix sportif 2017 de l'Etat a été remis - dans le cadre de la Nuit du mérite - à M. Pierre-Noël Bapst de Bulle pour son engagement important dans le développement du sport associatif fribourgeois et toutes les activités qu'il a déployées dans ce contexte. Les deux prix d'encouragement mentionnés sous le point 10.1.1 y ont aussi été remis.

De nombreux projets de constructions sportives (piscines, patinoires, salles de sport et centres sportifs) sont en cours d'élaboration dans notre canton et le Service collabore activement avec les différents partenaires afin de garantir une bonne répartition de ces infrastructures.

La Journée Suisse de Sport Scolaire s'est déroulée à Fribourg le 7 juin 2017. Ce fut une très belle réussite tant sur le plan organisationnel que sportif. Plus de 3000 élèves du secondaire 1 de toute la Suisse sont venus s'affronter dans quelque 12 disciplines différentes du sport scolaire. Merci à toutes les personnes qui se sont engagées sans compter pour ce magnifique événement.

En novembre 2017, le Conseil d'Etat a décidé de transférer la gestion du centre de sport et loisirs du Campus Schwarzsee/Lac Noir de la DSJ à la DICS, respectivement au SSpO. Le développement de ce centre permettra assurément une bonne promotion du sport et des loisirs pour les jeunes dans notre canton.

11 Service de la culture (SeCu)

Chef de service : Philippe Trinchan

11.1 Commissions

11.1.1 Commission de gestion du Fonds cantonal de la culture

La Commission procède à l'examen des fonds rassemblés au sein du Fonds cantonal de la culture et examine les propositions d'affectation qui lui sont soumises. Elle s'est réunie une fois.

11.1.2 Commission des affaires culturelles

La Commission s'est réunie à cinq reprises. Elle a donné son préavis sur les 194 (180) demandes de subventions relevant de sa compétence. Elle a pris connaissance du Rapport du Conseil d'Etat sur le postulat *Pierre Mauron / Eric Collomb – Subventions cantonales en faveur de la culture*. Elle a proposé au Conseil d'Etat l'octroi, pour la période 2018-2020, de huit aides pluriannuelles à la création destinées à soutenir les activités de groupes de créateurs professionnels dans les domaines de la danse, du théâtre et de la musique, et celles d'opérateurs culturels ayant pour objectif de produire des créations professionnelles originales. Elle a préavisé favorablement l'octroi, pour la saison 2017/18, de quatre aides ponctuelles à la création destinées à soutenir les productions de compagnies théâtrales fribourgeoises confirmées. Elle a enfin proposé à la DICS l'adoption de directives de soutien à l'édition littéraire et artistique, ainsi qu'à l'édition d'œuvres consacrées au patrimoine culturel fribourgeois.

11.2 Subventions en faveur de la culture

Pour encourager les diverses disciplines artistiques (théâtre, littérature, musique, cinéma, arts plastiques, danse) et autres formes d'animation culturelle, ainsi que les projets de coopération culturelle, le Service de la culture a disposé d'un montant global de 3 950 000 francs.

11.2.1 Eléments statistiques

88 % (83) des subventions ont été attribuées à des projets de création et 12 % (17) à des projets d'animation culturelle, dans les disciplines artistiques suivantes :

Disciplines artistiques	2017	2016
Théâtre	46,9 %	47,1 %
Projets interdisciplinaires	8,5 %	7,5 %
Musique	23,4 %	20,3 %
Danse	8,2 %	9,4 %
Arts visuels	9,4 %	9,6 %
Littérature / édition	3,4 %	1,8 %
Cinéma / vidéo	0,2 %	2,4 %

Le site Internet du Service (www.fribourg-culture.ch) a été consulté à près de 36 000 (46 000) reprises.

11.2.2 Aides pluriannuelles à la création

Les associations culturelles suivantes ont bénéficié d'une aide pluriannuelle à la création (période 2015–2017) pour un montant total de 1 720 000 francs : Théâtre des Osses / Centre dramatique fribourgeois (Givisiez), Compagnie de danse DA MOTUS! (Givisiez), Orchestre de chambre fribourgeois (OCF), Ensemble Orlando Fribourg, Opéra de Fribourg, Centre d'art contemporain Fri-Art, Belluard Bollwerk International et Fondation Equilibre et Nuithonie. RésiDanse Fribourgeoise a permis d'accueillir en résidence de création trois troupes de danse fribourgeoises : la Compagnie Fabienne Berger, DA MOTUS! et Antipode Danse Tanz.

11.2.3 Aides ponctuelles à la création

La DICS a octroyé des aides ponctuelles à la création pour un montant de 1 661 000 francs aux créateurs et créatrices ainsi qu'aux organismes suivants :

11.2.3.1 Musique, chant, rock, jazz

Chœur Symphonique de Fribourg, Gemischter Chor Muntelier, Chorale de la Police Fribourgeoise, Chœur de chambre de l'Université de Fribourg, Chœur Arsis, Ensemble vocal Utopie, Association des amis des concerts de la Semaine Sainte, Opéra Louise, Club des accordéonistes de la Ville de Bulle, Chœur de May, L'Opéra des Champs, Orchestre de la Ville et de l'Université de Fribourg, Union Instrumentale de Fribourg, Ensemble Diachronie, AsiaMusic.ch, Fanfare du Collège St-Michel, Chœur des XVI, Ensemble Il Pegaso, Chœur mixte La Concorde de Grolley, Chœur mixte La Perce-Neige de Sommentier, Rocking Raccoons, Concerts de l'Avent de Villars-sur-Glâne, CantaSense, Ensemble vocal Mon Pays, Association FB&H Fribourg, Chœur mixte St-Laurent d'Estavayer-le-Lac, Florian Favre, Compagnie Fri'Bouffes, Max Jendly Big Band, Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA), La Concordia de Fribourg, Fête fédérale des tambours et fifres Bulle 2018, Chœur St-André Onnens, Morat Festival des Lumières ;

11.2.3.2 Littérature, édition

Editions Cabédita, Editions de l'Hèbe, Editions L'Âge d'Homme, Editions de l'Aire, Imprimerie St-Paul, La Bibliothèque des Arts, Editions Entreligne, Editions Montsalvens, Editions Faim de Siècle, Editions Slatkine, Zytglogge Verlag AG, Werd & Weber Verlag AG, Offizin Zürich Verlag, Sage & Schreibe – Unser Verlag, RM Verlag, Museum Murten, Spriessbürger Verlag, Hélice Hélas Editeur ;

11.2.3.3 Danse

Compagnie Fabienne Berger Promasens, Association Esquisse d'Orient, Antipode Danse Tanz Fribourg, Association MotoPerpetuo Lugano ;

11.2.3.4 Théâtre

Le Magnifique Théâtre, Théâtre de l'Ecrou, Compagnie Alain Guerry, Opus 89 Collectif, Compagnie Szène 17, Midi Théâtre !, Compagnie Boréale, Compagnie Pièces Jointes, Compagnie théâtrale Roz & Coz, Compagnie AGP, Association des Amis de Frère Nicolas, Sélection suisse en Avignon 2017 ;

11.2.3.5 Cinéma, vidéo

Idip Films sàrl ;

11.2.3.6 Arts visuels, photographie

Martin Schick, David Clerc, Pierre-Alain Morel, René Vasquez, Camilo De Martino, Marc Monteleone, Jacques Cesa, Visarte-Fribourg, APCd Fondation Archives Production d'Art Contemporain, André Sugnaux, David Brülhart, Stéphanie Baechler, Catherine Liechti, Rodica Costianu, Demian Wüst, Espace Jean Tinguely – Niki de SaintPhalle, Institut suisse pour l'étude de l'art (SIK-ISEA), Bastien Schmid, Diane Deschenaux, Arunà Canevascini, Kokoff.

11.2.4 Subventions extraordinaires et encouragement à la décentralisation

La DICS a octroyé des subventions extraordinaires ou des garanties de déficit pour un montant total de 432 000 francs aux manifestations et organisations suivantes :

Rencontres Guitares (Bulle), Association des concerts de la commune de Gibloux, Nuit des Musées en Gruyère, Nuit des Musées (Fribourg), groupe Convulsif (Le Pont), Ludimania'K (Estavayer-le-Lac), Société des concerts (Bulle), EclatsConcerts (Fribourg), Association ADMA (Fribourg), Glucose Festival (Riaz), Swing in the Wind (Estavayer-le-Lac), Festival Altitudes (Bulle), Bourse suisse aux spectacles (Thoune), Verein Kultur Pur (Schmitten), Concours choral de Fribourg, Club des accordéonistes de Bulle, Théâtre La Malice (Bulle), Association Crapouille (Fribourg), Association Roadmovie (Lucerne), Cantorama (Jaun), Le Roman des Romands (Genève), groupe Dirty Sound Magnet (Fribourg), Friscènes (Fribourg), Morat Festival des Lumières, Association Les Capucins (Romont), Association Action-Danse (Fribourg), Association des amis de l'orgue du Collège St-Michel (Fribourg), Académie d'orgue de Fribourg, Prix interrégional des jeunes auteurs (Charmey), Vully Blues Club (Cudrefin), Stiftung Gerbestock Kerzers, Association Bourg en Scène (Fribourg), fotoCH Bern.

11.2.5 Subventions ordinaires

La DICS a octroyé des subventions ordinaires pour un montant de 139 000 francs à 29 sociétés et groupements culturels d'importance cantonale pour contribuer au financement de leurs activités courantes.

11.2.6 Contributions financières de la Loterie romande

Avec l'approbation du Conseil d'Etat, la Commission cantonale de la Loterie romande a notamment soutenu, pour un montant de 3 753 000 francs, les animations et les lieux culturels suivants : Bad Bonn (Düdingen), Belluard Bollwerk International (Fribourg), Centre culturel Ebullition (Bulle), Estivale Openair (Estavayer-le-Lac), Festival Les Georges (Fribourg), Festival international de Films de Fribourg, Festival de Musiques sacrées (Fribourg), Fri-Art (Fribourg), Fondation du Théâtre des Osses (Givisiez), Francomanias (Bulle), Fribourg Piano Association, Fri-Son (Fribourg), La Spirale (Fribourg), Le Bilboquet (Fribourg), Les Concerts de l'Avent (Villars-sur-Glâne), Murten Classics, Musica Virtuosa-Festival du Lied (Fribourg), Nouveau Monde (Fribourg), Opéra de Fribourg, Orchestre de Chambre Fribourgeois, Rencontres de folklore internationales de Fribourg, Société des Concerts de Fribourg, Vitro-Centre (Romont).

D'autre part, également avec l'approbation du Conseil d'Etat, la commission a également soutenu, pour un montant total de 1 075 000 francs, les saisons culturelles des infrastructures suivantes : Bicubic (Romont), Théâtre Equilibre (Fribourg), Espace Nuithonie (Villars-sur-Glâne), CO2 (La Tour-de-Trême), Podium (Düdingen), Univers@lle (Châtel-St-Denis), La Tuffière (Corpataux-Magnedens). Côté investissements, la commission a octroyé les dons

suivants : 300 000 francs pour la mise en valeur de la maquette FRIMA au Werkhof (Fribourg), 140 000 francs pour le renouvellement du matériel technique du Centre culturel Ebullition (Bulle) et 100 000 francs pour le renouvellement de l'éclairage du Château de Gruyères.

11.2.7 Soutien aux musiques actuelles

20 journées de résidence de création ont été attribuées au Nouveau Monde (pour l'accueil de Francis Francis et Fensta), à Fri-Son (Jim the Barber), à Bad Bonn (Asmara et Stephan Brühlhart) à Ebullition (Darius) et à la Spirale (Sara Oswald). Le projet « Opération Iceberg » (Nouveau Monde/FMCA) a été lancé et profitera au groupe Horizon Liquide. Dirty Sound Magnet a reçu une aide du nouveau dispositif mutualisé des cantons romands « FCMA Musique+ » pour développer sa promotion et préparer un nouvel opus. Ce dispositif remplace la bourse en faveur d'un musicien ou d'un groupe.

11.2.8 Bourse de mobilité à la création artistique

Deux bourses de mobilité à la création artistique ont été attribuées à Marinka Limat, artiste visuelle domiciliée à Avry-devant-Pont, pour son projet intitulé « Kunstpilgerreise 3 », et au musicien Florian Favre, domicilié à Montagny-les-Monts, pour son projet « Fractures ».

11.2.9 Bourse d'encouragement à la création littéraire

Deux bourses d'encouragement à la création littéraire ont été attribuées : un montant de 20 000 francs à Jon Monnard, domicilié à Fribourg, pour un projet littéraire intitulé « Zelda et Forel » (titre de travail), et un montant de 10 000 francs à Joséphine de Weck, également domiciliée à Fribourg, pour un projet littéraire intitulé « Autofiction » (titre de travail). Un jury d'expert a sélectionné les deux lauréats parmi huit candidatures.

11.2.10 Enquête photographique fribourgeoise

La réalisation de la 11^e édition de l'Enquête photographique fribourgeoise a été confiée à la photographe Virginie Rebetez, domiciliée à Lausanne. Un jury d'experts a choisi parmi 19 candidatures son projet prenant pour thème les guérisseurs dans la société fribourgeoise contemporaine.

11.2.11 Fonds Pierre et Renée Glasson

Une bourse de 7000 francs du Fonds Pierre et Renée Glasson a été octroyée à Raphaël Sudan, pianiste domicilié à Villars-sur-Glâne, pour suivre un Master en improvisation à la Musikhochschule de Bâle. M. Sudan a été sélectionné parmi cinq candidatures, lors d'une audition par un jury d'experts.

11.2.12 Coopération

Le Service a collaboré aux activités de la CORODIS (Commission romande de diffusion des spectacles) et de Label+ Théâtre romand. Il a soutenu les activités de la Fondation romande pour le cinéma (Cinéforum), de la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA), du Réseau Danse Suisse (RESO) et de l'Association romande des techniciens du spectacle (ARTOS). Il a aussi participé activement aux travaux des conférences suisse et romande des affaires culturelles.

La Convention de coopération culturelle entre l'Etat de Fribourg et la Région Grand Est a permis cette année l'accueil de l'ensemble Capella Sacra (Oberhergheim) par l'Association Kultur im Podium (Guin), du Parlement de Musique (Strasbourg) lors des Murten Classics (Morat), et l'accueil en création de la Compagnie Act2 (Strasbourg) à l'Espace Nuithonie (Villars-sur-Glâne). Un soutien à la diffusion en Région Grand Est a été attribué au Guignol à Roulettes (Fribourg) pour aller au Festival international de marionnettes (Charleville-Mézières) et à la Cie de l'Efrangeté pour la présentation d'un spectacle à l'Espace 110 (Ilzach). Le Service a soutenu les activités et le fonctionnement de la Casa Suiça à Nova Friburgo (Brésil), conformément à l'engagement pris par le Conseil d'Etat en 2010.

Le chef du Service représente l'Etat de Fribourg au sein des conseils de fondation de La Manufacture - Haute Ecole des arts de la scène, et de la Haute Ecole de Musique (HEMU) Vaud-Valais-Fribourg. Il est membre du bureau des conseils de fondation de Cinéforum, de La Manufacture et de Label+Théâtre romand.

11.2.13 Résidences d'artistes à l'étranger

Régine Gapany, artiste visuelle domiciliée à Bulle, a séjourné durant le 1^{er} semestre de l'année à la résidence artistique « im Wedding » de Berlin. Par ailleurs, l'artiste visuelle Stéphanie Baechler, domiciliée à Courtaman, a occupé l'atelier « Jean Tinguely » de la Cité des Arts à Paris du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

11.2.14 Culture et école

Dans le cadre du programme « Culture & Ecole », le Service a soutenu financièrement 43 projets de spectacles, concerts ou films et 29 projets d'ateliers dans les musées, sites du patrimoine ou d'ateliers de préparation à un spectacle. Le site Internet www.cultureecole.ch a été mis en ligne pour améliorer l'accès aux informations et à la réservation des activités destinées aux classes de l'école obligatoire. La première édition du Festival Culture & Ecole BCF a eu lieu du 15 au 17 novembre. 6517 élèves et 552 enseignant-e-s ont participé à 42 représentations de spectacles, concerts et projections de films dans huit lieux culturels du canton, ce qui en fait la plus grande manifestation culturelle scolaire jamais organisée par la Direction ICS.

11.2.15 Patrimoine culturel immatériel

L'inventaire cantonal des traditions vivantes, dont le Conseil d'Etat a confié la conduite scientifique au Musée gruérien, est en cours d'actualisation. La tradition de la Solennité de Morat a été ajoutée à la Liste du patrimoine culturel immatériel en Suisse. Dans le cadre du projet *#tradifri*, les résultats de plusieurs mandats photographiques et d'une campagne sur les réseaux sociaux ont été présentés au public lors de deux expositions au Musée de Morat et au Musée gruérien.

11.3 Evénements particuliers

Le Conseil d'Etat a présenté ses orientations de politique culturelle dans son rapport au postulat 2015-GC-19 Mauron/ Collomb – Subventions cantonales en faveur de la culture. Le rapport contient une analyse de la situation de la scène culturelle et artistique fribourgeoise, de l'évolution du financement public de la culture ces quinze dernières années. L'identification des principaux enjeux permet de développer une feuille de route de mesures pour les prochaines années.

Le programme des activités de commémoration du Bicentenaire Nova Friburgo 2018 a été lancé : il comprend des expositions, créations, échanges culturels et artistiques, activités de médiation et visites officielles, ainsi que la présence de Nova Friburgo dans la programmation de nombreuses manifestations culturelles du canton.

11.4 Surveillance et coordination des institutions culturelles

Le chef du Service a organisé une trentaine de séances de coordination bilatérales avec les responsables des institutions culturelles. Il a supervisé l'établissement du budget et des comptes de chacune d'elles et a participé aux séances de leurs commissions respectives (bureau et commission plénière). Il a aussi participé aux réunions d'une dizaine de conseils de fondation chargés de la gestion d'institutions culturelles, fribourgeoises ou romandes, fondées par des tiers. Depuis 2017, il assure en outre le secrétariat du nouveau Club culture du Grand Conseil. Il est membre de la commission préparant l'extension de la Bibliothèque cantonale et universitaire, ainsi que de celle du futur centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) en cours d'élaboration pour l'ensemble des institutions patrimoniales. Il conduit aussi les travaux préparatoires à la participation des bibliothèques fribourgeoises au futur Swiss Library Service Platform, réseau bibliothécaire suisse qui remplacera RERO en 2020, participation qui a été acceptée par le Grand Conseil en novembre.

11.5 Bibliothèque cantonale et universitaire

Directeur : Martin Good

11.5.1 Commission

La Commission s'est réunie à deux reprises. Elle a pris connaissance des comptes 2016 et préavisé favorablement le budget 2018 de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU). Les membres ont traité les thèmes de l'extension et du réaménagement des locaux de la BCU-Centrale, du stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) et de la numérisation de la presse fribourgeoise. Ils ont été informés de l'évolution du Réseau Romand (RERO) et du projet

SLSP (Swiss Library Service Platform) et de la mise sur pied d'un comité de pilotage chargé de coordonner la mise en place des services numériques pour les bibliothèques fribourgeoises (SNBF). Ils ont salué la constitution de l'association des Amis de la BCU et l'édition d'une brochure à l'occasion de la restauration du « Pentateuque samaritain ».

11.5.2 Direction et services généraux

A la suite du processus de consolidation des contrats de durée déterminée (CDD) initié par le Grand Conseil, la BCU dispose d'un effectif de 55,56 EPT (49,66), réparti sur 70 personnes. De plus, elle gère environ 40 personnes engagées sur contrats de durée déterminée (mandats spéciaux financés par des tiers, personnes payées à l'heure, civilistes, stagiaires, apprentis). Le Conseil d'Etat a publié ses décisions dans le cadre de la procédure EVALFRI ; la mise en œuvre est en cours.

Principaux dossiers traités :

- > projet d'extension et de restructuration de la BCU et d'un centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) ;
- > représentation fribourgeoise au Comité de pilotage du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) ;
- > représentation fribourgeoise à la Conférence des bibliothèques universitaires suisses (CBU) ;
- > participation au comité de pilotage SLSP (Swiss Library Service Platform) ;
- > représentation fribourgeoise à la Conférence suisse des bibliothèques cantonales (CSBC).

La cérémonie de remise des CAS en gestion de documentation et de bibliothèque (8^e volée) a eu lieu le 5 décembre.

11.5.2.1 Bâtiments, équipement, conciergerie, sécurité des personnes et des biens

Sous la conduite du Service des bâtiments, plusieurs projets ont été réalisés en plus de l'entretien courant, notamment la réfection des fenêtres et grilles de sous-bassement. Les dalles des anciens magasins qui se déforment ont dû être renforcées par 273 étais afin de garantir la sécurité. Un sinistre dans le magasin du rez-de-chaussée de BCU-Beauregard a contraint à fermer le prêt des livres de ce local ; une opération de décontamination des livres est en cours afin d'éliminer les moisissures. Des mesures pour renforcer la sécurité pour les personnes ont été réalisées.

11.5.2.2 Formation professionnelle

La BCU a encadré 4 apprenti-e-s en information et documentation (1 a terminé sa formation en été), 2 stagiaires pré-HES (2 ont terminé leur stage de 12 mois en été) et 2 nouvelles stagiaires ont été engagées.

11.5.2.3 Coordination avec l'Université

Le Groupe de coordination a abordé les thèmes suivants : le projet d'extension de la BCU, le projet de construction pour la Faculté de droit, l'avenir de RERO et la participation de Fribourg au projet national Swiss Library Service Platform (SLSP). Le groupe de travail Open Access, dirigé par la Vice-rectrice, poursuit les actions découlant de la stratégie mise en place par l'Université.

11.5.2.4 Coordination des bibliothèques associées

La coordination concerne au total de 17 bibliothèques. La place des bibliothèques associées dans le futur réseau SLSP est au cœur des réflexions. Un accompagnement à la recherche de solutions alternatives est apporté aux bibliothèques qui ne pourront pas en faire partie.

11.5.2.5 Coordination avec l'Association des bibliothèques fribourgeoises (ABF-VFB)

L'ABF-VFB a poursuivi son offre de formation continue et réalisé six propositions. La campagne d'advocacy, initiée en 2016, a été poursuivie auprès des préfectures et des communes afin de les sensibiliser au rôle des bibliothèques fribourgeoises. Le premier « Samedi des Bibliothèques » organisé le 11 mars, en partenariat avec BiblioVaud a accueilli près de 2000 personnes dans 27 bibliothèques du canton. Le concours de lecture à haute voix « Lecture Académie » a été organisé pour la 3^e fois avec à la clé un reportage télévisuel de RTS1 disponible sur le site www.abf-vfb.ch/ Le don de la Loterie romande, à l'attention des bibliothèques de lecture publique, a été d'environ 140 000 francs. Il a été entièrement redistribué à 36 bibliothèques.

11.5.2.6 Projet d'extension, de restructuration et de rénovation du bâtiment

La phase de projet s'est achevée avec un devis général qui se monte à 79 millions de francs dont 15 millions de subventions fédérales. Le message concernant ce crédit d'engagement a été approuvé par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil ; le bâtiment principal devant être vidé, il prévoit que la BCU occupe, pendant les travaux, les espaces de la BCU-Beauregard, un local en ville et le SIC.

Le projet de Centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) à Schmitten a été abandonné en raison de problèmes techniques imprévus et des coûts supplémentaires que ces difficultés auraient engendrés. Une solution alternative a fait l'objet d'une étude de faisabilité.

11.5.2.7 Numérisation des journaux fribourgeois

Principaux axes de travail : numérisation de « La Liberté » 2007–2012, de « La Gruyère » 1931–2011, des « Freiburger Nachrichten » 1998–2006 ; mise en ligne de « La Liberté » jusqu'en 2012 et des « Freiburger Nachrichten » jusqu'en 2006.

11.5.3 Secteur Collections fribourgeoises et activités culturelles

11.5.3.1 Acquisitions

2854 imprimés fribourgeois sont entrés dans les collections de la BCU, soit par dépôt légal, achat ou don. Elle a collecté 1466 périodiques fribourgeois en dépôt légal, dont 33 nouveaux titres. Les collections iconographiques s'enrichissent de 848 affiches et de 500 photos anciennes. Dans le domaine son et vidéo, la BCU a acquis 243 documents audio, 35 DVD/vidéos et a effectué 344 enregistrements patrimoniaux.

11.5.3.2 Traitement, catalogage, numérisation

Le catalogue des imprimés anciens s'est enrichi de 633 volumes. Pour la bibliographie fribourgeoise, 1700 nouvelles notices ont été créées. Outre le traitement de 240 affiches, 2500 images des Fonds Pro Fribourg et Prosper Paul Macherel ont été numérisées. 458 documents audio ou vidéo ont été archivés, 189 sites web ont été annoncés dans le cadre du projet Archives Web Suisse.

L'équipe de l'atelier de reliure et de conservation – outre ses tâches habituelles de reliure, réparation et restauration, fabrication de boîtes, montage d'expositions – a assuré le service de reprographie et de gestion des microfilms.

11.5.3.3 Consultation

650 documents iconographiques des archives ont été utilisés par des services de l'Etat, des médias, des éditeurs, des communes, des entreprises, des fondations culturelles et des particuliers.

11.5.3.4 Activités culturelles

Expositions présentées : « La figure du poète médecin » (09.03–01.04.2017) ; « Voile et dévoilement » (06.04–27.05.2017) ; « Studio Hilber : Léo et Micheline, photographes en mouvement » (23.06–09.09.2017) et « Fribourg à la carte : La ville de 1822 à nos jours » (29.09.17–24.02.2018).

Expositions extra-muros : « Fribourg Belle Epoque – Atelier Macherel » (18.05–03.09.2017 au Musée d'art et d'histoire) ; « Peter Falck : L'humaniste et sa bibliothèque » (12.10.17–14.01.2018 au Musée Gutenberg Fribourg).

Publications : « Chronique fribourgeoise 2016 » (BCU / Société d'histoire du canton de Fribourg) ; « Fribourg Belle Epoque : atelier photo P. Macherel » (BCU / MAHF / Société d'histoire du canton de Fribourg) ; « Studio Hilber : Leo & Micheline photographes en mouvement - mit der Kamera auf Achse » (BCU / Ed. de la Sarine) ; « Atlas de la ville de Fribourg de 1822 à nos jours = Atlas der Stadt Freiburg : von 1822 bis heute » (BCU) ; « Peter Falck : l'humaniste et sa bibliothèque = Der Humanist und seine Bibliothek » (Pro Fribourg) ; « BCU Info No 76 » ; Cahiers de cartes postales « Sense – Singine », « Glâne » et « Veveyse – Vivisbach » ; « Thomas Brasey, Fribourg – Nova Friburgo : 10^e Enquête photographique fribourgeoise » (BCU / Kehrer Verlag).

Les nombreux débats, lectures, conférences, visites guidées et animations ainsi que le programme cinématographique sont référencés dans la revue « BCU Info ».

Outre la participation annuelle au Samedi des bibliothèques (11.03.2017) et à la Nuit des Musées (20.05.2017), élaboration du programme annexe de l'exposition « Voile et dévoilement », en collaboration avec la Ville de Fribourg / Secteur de la cohésion sociale, l'Université de Fribourg / Service de l'égalité entre femmes et hommes, les aumôneries catholiques et protestantes et le Centre Suisse Islam et Société, organisation de 3 ateliers de « Lecture à voix haute » pour adultes, participation au premier « Writing Day » (27.09.2017) et au festival « Culture et école » (15–17.11.2017).

11.5.4 Secteur Manuscrits, incunables et archives

11.5.4.1 Acquisitions remarquables

Joseph Bovet, « Le Moulin de Milly ». Ms. autogr., s.d., avec une lettre dactyl. de J.B. à L. Baillod, 12.05.1941 (achat) ; Marie-Claire Dewarrat, « Le Tombeau de Talpiot ». Ms. et dossier administratif (achat) ; complément au Fonds Gérard A. Jaeger ; 8 plaques d'aluminium ayant servi à l'impression des pages 2 et 3 du dernier numéro de la « Liberté » imprimé sur la rotative de Saint-Paul le 31.12.2014 ; Georges Ducotterd, « Fribourg à vol d'oiseau » : épreuves et tirages ; « Progetto di prefazione per Papa Francesco. Versione del 25 novembre 2016 » (préface au livre de Daniel Pittet, « Mon Père, je vous pardonne »). Dactyl., 2 p., signature autographe du pape François, 06.12.2016.

11.5.4.2 Traitement

Inventorisation : Fonds Pierre Kaelin (partie musicale, 1^{re} phase) ; Bibliothèque musicale de la Maîtrise du Collège Saint-Michel.

11.5.4.3 Principales collaborations et autres activités

« Atlas de la ville de Fribourg de 1822 à nos jours », Fribourg, 2017 ; exposition « Fribourg à la carte : la ville de 1822 à nos jours », du 29.09.2017 au 24.02.2018 ; Yann Dahhaoui, « Peter Falck. L'humaniste et sa bibliothèque », Fribourg, 2017 (« Pro Fribourg ») ; exposition « Peter Falck. L'humaniste et sa bibliothèque », du 12.10.2017 au 14.01.2018 ; « Le Pentateuque samaritain de Fribourg : un manuscrit médiéval originaire de Damas en Syrie retrouve une nouvelle jeunesse. Der samaritanische Pentateuch von Freiburg. Eine mittelalterliche Handschrift aus dem syrischen Damaskus erstrahlt in neuem Glanz », BCU, Musée BIBLE + ORIENT et Institut Dominique Barthélemy, Fribourg, 2017.

La fréquentation de la salle de lecture des collections spéciales s'établit comme suit : 2533 (2362) documents ont été consultés dont 1097 (714) manuscrits, et 669 (677) visites ont été enregistrées.

11.5.5 Secteur Technologies du web et infrastructure informatique

Principales activités :

- > mise en service d'un système pour la préservation et la conservation à long terme des documents patrimoniaux numériques ;
- > mise en ligne des nouveaux guides par discipline ;
- > mise en ligne d'une application web permettant d'afficher les dernières acquisitions de la BCU-Centrale et des bibliothèques de l'Université ;
- > conception d'une application permettant l'utilisation de l'authentification OAuth2 de RERO sur la plateforme Divibib ;
- > réalisation d'un site web d'information pour le projet d'extension de la BCU ;
- > participation au Comité de projet (COPRO) de refonte du site web de l'Etat de Fribourg.

11.5.6 Secteur Systèmes d'information

Deux projets principaux ont occupé le secteur : SLSP (Swiss Library Service Platform) et l'évolution de l'outil de recherche Explore. Plus spécifiquement, il s'est consacré aux dossiers suivants :

- > participation à la phase de mise en place du projet SLSP, notamment dans l'équipe centrale (« Kernteam ») et les groupes de travail ; le projet est porté par 15 institutions qui ont fondé la SLSP SA, principalement des bibliothèques universitaires suisses ;
- > suivi de l'évolution de RERO et préparation du passage à SLSP des bibliothèques scientifiques fribourgeoises, dans le cadre du Comité de pilotage Services numériques pour les bibliothèques fribourgeoises (SNBF) ;

- > dernière migration du logiciel Virtua (système de gestion de bibliothèque du réseau RERO) pendant laquelle le catalogue en ligne (OPAC) a été abandonné et l'outil de recherche Explore entièrement revu ; Explore est désormais la seule interface de recherche des bibliothèques membres de RERO ;
- > participation aux négociations et à la mise en place d'une 4^e licence nationale ; les licences nationales permettent l'accès aux archives de quatre éditeurs scientifiques à toutes les personnes domiciliées en Suisse ;
- > accompagnement de différents projets de la BCU, comme l'interface pour les listes dynamiques d'acquisitions récentes.

11.5.7 Secteur Acquisitions

11.5.7.1 Statistiques

Documents	2017	2016
Achats sur le budget de la BCU-Centrale	14 342	13 629
Achats sur le budget de l'Université	15 994	17 333
Achats sur crédits spéciaux	987	1 013
Dons, dépôt légal, échanges, dépôts	8 414	7 904
Périodiques : nouveaux abonnements	52	79
Périodiques : numéros spéciaux	537	500
Total	40 326	40 458
Périodiques		
Etat de la collection (titres)	4 838	4 891
Périodiques imprimés (fascicules bulletinés)	18 941	21 690
Périodiques électroniques (titres)	18 083	18 411
Périodiques électroniques gratuits référencés (titres)	58 241	54 760
Bases de données (cédéroms et en ligne)	400	400

Le bulletinage des périodiques sur support papier a porté sur 18 941 fascicules.

11.5.7.2 Acquisition de ressources électroniques

La BCU a poursuivi sa participation au Consortium des bibliothèques universitaires suisses. Ce dernier vise un approvisionnement coordonné à des conditions financières favorables. L'essentiel des ressources électroniques documentaires disponibles en ligne sur le campus et dans le bâtiment de la BCU fait l'objet d'un abonnement via le Consortium.

11.5.8 Secteur Catalogage

Catalogage formel : la BCU a traité 121 309 (48 355) documents, se répartissant ainsi : nouveau catalogage 108 746 (41 520) ; recatalogage 1069 (2265) ; divers 11 494 (4570). L'apport des bibliothèques associées a été de 17 126 (14 136) documents. Au total, cela représente 138 435 (62 491) documents.

Catalogage matières : 20 167 (18 061) documents indexés par la BCU ; 11 367 (12 121) par une autre bibliothèque ; 14 881 (14 216) non-indexables ; 2434 (2416) notices d'autorité et de concordance, soit un total de 48 849 (46 814).

L'apport des bibliothécaires administrés par l'Université : 13 % (33 %) pour le catalogage formel et 48 % (52 %) pour le catalogage matières. Dans le cadre de la collaboration avec RERO, 76 % (53 %) des ouvrages de la BCU sont déjà traités par les autres partenaires pour le catalogage formel, 36 % (40 %) pour le catalogage matières respectivement, si l'on ne tient pas compte des ouvrages non-indexables, ni des notices d'autorité et de concordance.

La BCU recense dans son catalogue 2 073 763 (1 979 038) notices bibliographiques, ce qui correspond à 2 905 322 (2 780 900) volumes.

Recatalogage : 927 (1144) volumes à la Centrale et 142 (1121) volumes à l'Université. De 1985 à 2017, 996 779 volumes ont été recatalogués, dont 1069 cette année (2265).

11.5.9 Secteur Public

11.5.9.1 Prêt de documents et autres services

184 369 (205 381) documents ont été prêtés par le service du prêt de la BCU-Centrale, dont 61 253 (71 677) proviennent de sa médiathèque. 3141 (3595) documents ont été prêtés pour une consultation sur place. Par le biais du prêt entre bibliothèques, la BCU a commandé 7814 (8345) documents et photocopies en Suisse ou à l'étranger. En contrepartie, elle a fourni à ces bibliothèques 9367 (9849) documents et photocopies de son propre fonds.

La BCU a imprimé 2642 (3859) pages de journaux fribourgeois commandées par les usagers. Elle a facilité 7841 (8461) accès au WLAN à son public non-universitaire.

257 878 (289 756) entrées dans les locaux de la Bibliothèque ont été enregistrées.

11.5.9.2 Accès aux ressources électroniques

Plus de 450 000 (415 000) articles contenus dans les périodiques abonnés via le Consortium ont été consultés dans les 40 (40) bouquets de journaux. Plus de 410 000 (395 000) recherches ont été effectuées dans les 400 (400) bases de données (e-books scientifiques inclus) qui ont fait l'objet d'un abonnement par la BCU.

10 459 (9282) e-books ont été prêtés via les plateformes de FReBOOKS. 22 (22) bibliothèques de lecture publique et mixtes du canton de Fribourg participent au projet FReBOOKS de la BCU.

11.5.9.3 Formation des usagers

La BCU-Centrale a organisé 45 (44) visites guidées et formations à l'utilisation de la bibliothèque et à la recherche documentaire pour un total de 472 (770) personnes. Plus de 940 (850) étudiant-e-s ont profité du programme intégré à la formation universitaire.

11.5.10 Secteur Logistique

Un inventaire général des collections a été réalisé pour permettre une projection du futur stockage dans la nouvelle BCU et au futur SIC ; un autre inventaire réalisé concerne les machines, les appareils et le mobilier. L'équipement des documents a porté sur 75 405 (77 056) volumes cotés et 21 663 (22 702) volumes magnétisés ; 145 700 (221 000) volumes ont été équipés avec une puce RFID, soit 1 391 700 volumes entre 2011 et 2017. 4832 (4530) paquets ont été envoyés. 83 713 livres ont été dépoussiérés en prévision des futurs déménagements (projet d'extension).

11.5.11 Bibliothèques décentralisées sises à l'Université

Constellation (le groupe des responsables de bibliothèques à l'Université) a fait le bilan des cinq objectifs définis en 2014. Son fonctionnement étant consolidé, Constellation veillera à augmenter la visibilité des bibliothèques et à obtenir leur reconnaissance. C'est ainsi qu'elle s'est vu confier par le Rectorat le mandat formel d'étudier la place des bibliothèques dans l'organigramme de l'Université ainsi que la réorganisation des bibliothèques après l'ouverture des nouveaux bâtiments (BCU-Centrale et Miséricorde). Pour la période 2017–2019, la présence des bibliothèques sur le nouveau site web de l'Université devra être assurée, la gestion et la signalisation des périodiques améliorée et les compétences documentaires des étudiant-e-s augmentées.

11.6 Conservatoire

Directeur : Giancarlo Gerosa

11.6.1 Commission

La Commission s'est réunie à deux reprises. Elle a approuvé les comptes 2016 et préavisé favorablement le budget 2018. Elle a traité notamment de la réorganisation territoriale du Conservatoire, de la rentrée scolaire 2017/18, du projet HAE (Harmonisation des systèmes d'information des écoles du canton).

11.6.2 Activités

11.6.2.1 Description par branche d'enseignement

Données selon la statistique d'octobre 2017.

Art dramatique

Nombre d'élèves 50 ; répartition par degré : atelier théâtral, introduction enfants, adolescents et adultes 44 ; certificat préprofessionnel 6 ; nombre de professeurs : 11 ; lieu d'enseignement : Fribourg.

Bois

Nombre de cours 796 : flûte à bec 154, flûte traversière 277, clarinette 152, saxophone 152, hautbois 42, basson 19 ; répartition par degré : inférieur 463, moyen 199, secondaire 88, certificat amateur 44 ; filière préprofessionnelle 2 ; nombre de professeurs : flûte à bec 10, flûte traversière 9, clarinette 6, saxophone 6, hautbois 1, basson 1 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 26 succursales réparties dans les sept districts.

Chant

Nombre de cours 170 ; répartition par degré : inférieur 95, moyen 45, secondaire 14, certificat amateur 15 ; filière préprofessionnelle 1 ; nombre de professeurs : 8 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et Morat.

Cordes

Nombre de cours 416 : violon 296, violoncelle 98, alto 13, contrebasse 9 ; répartition par degré : inférieur 246, moyen 96, secondaire 54, certificat amateur 17 ; filière préprofessionnelle 3 ; nombre de professeurs : violon 13, violoncelle 4, alto 3, contrebasse 1 ; lieux d'enseignement : violon (Fribourg, Bulle et 7 communes réparties dans chaque district) ; alto (Fribourg et Bulle) ; violoncelle (Bulle, Fribourg, Morat, Wünnewil) ; contrebasse (Fribourg).

Cuivres

Nombre de cours 572 : trompette 396, euphonium 61, alto 40, tuba 5, cor 26, trombone 44 ; répartition par degré : inférieur 330, moyen 149, secondaire 69, certificat amateur 23 ; filière préprofessionnelle 1 ; nombre de professeurs : trompette 15, tuba 3, cor 2, trombone 1 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 40 succursales réparties dans les sept districts.

Danse

Nombre d'élèves 73 ; répartition par degré : certificat amateur 52 ; filière préprofessionnelle 21 ; nombre de professeurs : 5 (et 6 maîtres de stage) ; lieu d'enseignement : Fribourg.

Guitare

Nombre de cours 409 ; répartition par degré : inférieur 272, moyen 86, secondaire 41, certificat amateur 8 ; filière préprofessionnelle : 2 ; nombre de professeurs : 12 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 16 succursales réparties dans les sept districts.

Jazz

Nombre de cours 362 : piano 110, guitare 97, batterie 98, studio électronique (informatique musicale et synthétiseur) 12, chant 29, guitare basse et contrebasse 10 ; clarinette et saxophone 6 ; répartition par degré : inférieur 231, moyen 87, secondaire 25, certificat amateur 11 ; filière préprofessionnelle 8 ; nombre de professeurs : 17 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle.

Piano

Nombre de cours 1280 ; répartition par degré : inférieur 814, moyen 284, secondaire 128, certificat amateur 51 ; filière préprofessionnelle 3 ; nombre de professeurs : 46 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 30 succursales réparties dans les sept districts.

Autres branches

- > Accordéon : nombre de cours 53 ; répartition par degré : inférieur 39, moyen 7, secondaire 4 ; certificat amateur : 2 ; filière préprofessionnelle : 1 ; nombre de professeurs : 2 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle ;
- > Culture musicale : formation initiale et amateur : nombre de cours pris 77 ; répartition par degré : niveau I : 16 ; niveau II : 13 ; niveau III : 19 ; niveau IV : 29 ; formation préprofessionnelle : nombre de cours pris 12, répartition par degré : niveau I : 9 ; niveau IV : 3 ; nombre de professeurs : 5 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle ;
- > Direction chorale : degré certificat amateur, nombre d'élèves 13 ; nombre de professeurs : 1 ; lieu d'enseignement : Fribourg ;
- > Direction d'ensembles à vent : degré certificat amateur, nombre d'élèves 14 ; nombre de professeurs : 3 ; lieu d'enseignement : Fribourg ;
- > Direction d'ensembles à vent : formation préprofessionnelle, nombre d'élèves 11 ; nombre de professeurs : 2 ; lieu d'enseignement : Fribourg ;
- > Eveil à la musique : nombre d'élèves : 166 ; répartition par discipline : initiation musicale 73, rythmique Jaques-Dalcroze 36, méthode Orff 57 ; nombre de professeurs : 3 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle ;
- > Improvisation au clavier : nombre de cours 22 ; répartition par degré : inférieur 12, moyen 7, secondaire 2, certificat amateur 1 ; nombre de professeurs : 1 ; lieu d'enseignement : Fribourg ;
- > Orgue : nombre de cours 12 ; répartition par degré : inférieur 8, moyen 2, secondaire, 1 ; certificat amateur 1 ; nombre de professeurs : 3 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle ;
- > Percussion classique : nombre de cours 75 ; répartition par degré : inférieur 39, moyen 16, secondaire 15 ; certificat amateur : 5 ; nombre de professeurs : 2 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle.

11.6.2.2 Examens

Durant l'année scolaire 2016/17, 1092 examens ont eu lieu dans les 3 domaines (musique, art dramatique et danse). Musique : 990 examens dont 37 examens finaux (30 certificats amateur et 7 certificats préprofessionnel) ; art dramatique 62 examens dont 8 examens finaux (3 certificats amateur et 5 certificats préprofessionnel) ; danse 40 examens dont 1 examen final (1 certificat préprofessionnel).

Lauréats (certificats amateur, CA, et préprofessionnel, PP)

Alto, cordes (1 PP) ; art dramatique (5 PP, 3 CA) ; batterie jazz (2 CA) ; chant (4 CA) ; clarinette (1 CA) ; danse (1 PP) ; direction chorale (3 CA) ; direction ensembles à vent (4 PP) ; flûte à bec (2 CA) ; flûte traversière (1 PP) ; hautbois (1 CA) ; orgue (1 CA) ; piano (9 CA) ; saxophone (1 CA) ; trompette (3 CA) ; violon (1 PP).

11.6.2.3 Personnel enseignant

Durant l'année scolaire 2016/17, 188 professeur-e-s ont assuré en moyenne 2820 heures d'enseignement hebdomadaire (111,43 EPT). Le Conservatoire accueille aussi les étudiant-e-s des collèges (St-Michel, Ste-Croix, Gambach et Collège du Sud) dans le cadre de l'option spécifique musique, ainsi que les étudiant-e-s de la Haute Ecole de Musique de Lausanne (HEMU), site de Fribourg, pour la formation pratique en deuxième instrument (Bachelor instrumental ou vocal) et d'instrument principal (Bachelor « Musique à l'école »). Le Conservatoire collabore avec l'Université de Fribourg (Institut de musicologie) et offre aux étudiant-e-s universitaires la possibilité d'accéder aux cours de culture musicale. Il propose également la formation en direction chorale aux étudiant-e-s se destinant au Bachelor of Arts en enseignement pour le degré secondaire I ou au DEEM (diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité).

11.6.2.4 Activités culturelles et vie pédagogique

Près de 350 activités (auditions, concerts, spectacles, portes ouvertes, présentation d'instruments dans les écoles) ont permis au public d'apprécier le travail réalisé ou d'en découvrir l'activité. L'année a été particulièrement riche en rencontres pédagogiques, cours de maître et cours de formation continue. Près de 40 activités, dans les domaines musique, danse et théâtre, ont permis aux élèves ou aux professeur-e-s de parfaire leur formation.

11.6.2.5 Information et communication

Le bulletin du Conservatoire, tiré à 5000 exemplaires, est distribué deux fois par an. En décembre, les communes fribourgeoises reçoivent un document d'information qui traite de l'organisation et du fonctionnement du Conservatoire. Le site Internet du Conservatoire a été consulté par 51 000 visiteurs.

11.7 Musée d'art et d'histoire

Directrice : Verena Villiger Steinauer

11.7.1 Commission

La Commission s'est réunie à deux reprises, a examiné les comptes 2016 et préavisé favorablement le budget 2018.

11.7.2 Personnel

L'effectif du personnel du MAHF est resté stable en 2017, à savoir 15 EPT. Des civilistes, des assistants et assistantes scientifiques et deux apprenties ont complété l'effectif pour la gestion de la collection et la préparation d'expositions. Des étudiant-e-s universitaires ont suivi des stages muséologiques ou de restauration.

11.7.3 Activités

11.7.3.1 Expositions temporaires et permanente

Pierre-Alain Morel – Hic et nunc (10.11.2016-26.02.2017) ; Viviane Fontaine – Au chant des trembles (07.04-25.06.2017) ; Fribourg Belle Epoque – Photographies de l'atelier Macherel (19.05-03.09.2017) ; Le monde des anges (10.11.2017-25.02.2018).

Du 1^{er} janvier au 31 décembre, les expositions précitées, l'exposition permanente et les animations ont reçu en tout 14 226 (12 056) visiteurs dont 121 (82) classes représentant 1898 (1394) élèves ; la Nuit des Musées a été visitée par 1600 (1250) personnes.

11.7.3.2 Visites guidées

Le nombre total de visites guidées de l'exposition permanente et des expositions temporaires est de 62 (63).

11.7.3.3 Conférences et concerts

Le nombre total de conférences a été de 35 (40), avec les « Découverte du mardi » : présentation mensuelle, en début de soirée, d'une œuvre des collections du MAHF ainsi que « La Belle Epoque au quotidien » : cours public avec la Société d'histoire du canton de Fribourg (cinq soirées, neuf conférences et une visite guidée, données par des spécialistes), 13 (7) concerts ont été donnés par différentes formations à la salle du Lapidaire.

11.7.3.4 Nouvelles réserves

Le déménagement à la réserve centrale de la collection du MAHF aux Daillettes s'est terminé au début de l'année.

11.7.3.5 Activités scientifiques et publications

Les publications suivantes ont été éditées par le MAHF, sous la direction ou avec la contribution de ses collaborateurs et collaboratrices : Cahier d'artistes : Viviane Fontaine – Au chant des trembles ; Cahier d'artistes : Pierre-Alain Morel – Hic et nunc ; Fribourg Belle Epoque : Atelier photo P. Macherel, MAHF/BCU2017 ; Le monde des anges, MAHF/BIBLE+ORIENT 2017 ; six nouvelles « Fiches du MAHF » (courtes monographies d'œuvres) ont paru ; 10 CSC, 2 SG, (28) articles sur la collection ont été rédigés par les collaborateurs et les collaboratrices du MAHF pour différentes revues.

11.7.3.6 Site Internet

Le site Internet du MAHF et de l'Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle a été consulté par 56 434 (59 415) visiteurs (moyenne de 167 par jour). Il permet, entre autres, de consulter un nombre croissant d'œuvres de la collection, actuellement au nombre de 4904 (4829).

11.7.3.7 Dons et acquisitions

Liste complète sur www.fr.ch/mahf/fr/pub/musee_art_et_histoire/collection/nouvelles_acquisitions.htm.

Dons

- > Peinture : Jean-Jacques d'Eggis : attribuée à Pierre Wuilleret, Christ bénissant, vers 1600, liant huileux sur panneau ;
- > Sculpture : Liliane Jordan : Antoine Claraz / Liliane Jordan, Vierge à l'Enfant, projet pour l'église paroissiale de Sainte-Thérèse à Fribourg, 1965-1966, cuivre repoussé et émaillé ;
- > Arts graphiques : Jean-Baptiste de Weck : Marcello, femme en robe du soir, vue de dos, tenant un éventail, 3^e quart du XIX^e s., mine de plomb sur papier ; Béatrice Nicollier-de Weck : inconnu, théâtre de papier avec éléments de décors mobiles et mécaniques, fin du XIX^e s., papier estampé sur carton, bois, tissu ;
- > Arts appliqués : Béatrice Nicollier-de Weck : inconnu, panoplie de jouets de messe comprenant deux tenues de prêtre pour enfant, un autel et divers objets liturgiques en modèle réduit, début du XX^e s., technique mixte.

Dépôts

Sculpture : Miriam Tinguely : Jean Tinguely, bougeoir pour Eva Aeppli, vers 1980, technique mixte.

Remis

- > Peinture : Direction de la sécurité et de la justice : Max Clément, Fribourg, Court-Chemin, 1970, huile sur toile. Direction des Finances : Gaston Thévoz, Femme et fillette cheminant dans un paysage, 1946, huile sur toile. Service de la culture, Fonds d'acquisition de l'Etat : André Sugnaux, Veni Creator Spiritus, 2017, tempera et huile sur bois ;
- > Sculpture : Service de la culture, Fonds d'acquisition de l'Etat : Eric Sansonnens, A s'y perdre, 2015, chêne taillé, brossé, oxydé au fer, enduit d'huile de lin avec fixatif ; Stéphanie Baechler, Outlines in space, 2016, céramique ; Michel Gremaud, Aéroplane, 1986, bois et acier ;
- > Arts graphiques : Service de la culture, Fonds d'acquisition de l'Etat : Jacques Cesa, projet « à contre-courant », comptant 10 œuvres, 2015-2016, crayon sur papier, gravure sur bois sur papier, fusain et pastel ; Sylvain Bouillard, La famille Munch, 2016, encre de chine sur papier ; Rodica Costianu, Confession publique, 2016, encre sur toile ; Arunà Canevascini, Villa Argentina, 2015-2016, 10 photographies argentiques ; Direction des Finances : Teddy Aeby, Le temps des cerises, 1977, eau-forte.

Acquisitions

- > Peinture : François Bonnet, échauguette à l'est de la porte de Morat, seconde moitié du XIX^e s., étude à l'huile sur toile marouflée sur carton ; Ernest Hiram Brülhart, baie de Goulven (Finistère), première moitié du XX^e s., huile sur toile ;
- > Sculpture : Viviane Fontaine, Neige, 2012, fibres de mûrier, papier chiffon ;
- > Arts graphiques : Jozef Mehoffer, soldat vu de profil, 1919, mine de plomb sur papier ; Antoine Claraz, dessin figurant une femme, 1948, mine de plomb sur papier ;
- > Arts appliqués : Inconnu, vitrail de cabinet aux armes de l'évêque Jean de Watteville, 1614, verre de couleur, grisaille, plomb ; Barthélemy Hochstettler, poêlon de table, fin du XVIII^e s., argent, bois noirci ; Alfred Engel-Feitknecht / Arca Swiss, trois appareils photographiques et divers accessoires, provenant de l'atelier Macherel, utilisés par trois générations, fin XIX^e-XX^e s., bois, métal, verre.

11.7.3.8 Médiation culturelle

En 2017, la médiation culturelle a effectué 63 (137) visites-ateliers, dont 19 (35) au MAHF et 44 (104) à l'Espace Jean Tinguely - Niki de Saint Phalle, pour un total d'environ 920 (2130) personnes. Les 63 (137) ateliers ont été suivis notamment par 19 (80) classes de l'école obligatoire du canton et 4 (6) groupes d'adultes. Elle a également donné 3 ateliers-animations tout public, lors de la Nuit des Musées (2), et de la Journée Tinguely (1).

11.7.3.9 Atelier de conservation-restauration

L'atelier de conservation-restauration a assuré le suivi de la surveillance climatique des différentes réserves, ainsi que des locaux d'expositions permanentes et temporaires. Il a établi les constats d'état, procédé aux contrôles d'entrée et de sortie lors du montage/démontage des six expositions temporaires ayant eu lieu au MAHF et à l'Espace. Dans ce cadre ainsi qu'en vue de prêts, il a procédé à des travaux d'entretien, de conservation et de restauration sur une quinzaine d'œuvres de la collection. L'atelier a assuré le convoyage de sept œuvres prêtées durant la période. L'atelier a également assuré la coordination des mandats de restauration donnés à des tiers (devis, suivi et contrôle). Le projet de déménagement, ayant pour but de réunir les œuvres du MAHF sous un toit commun, s'est poursuivi sous la conduite d'un restaurateur et s'est achevé à la fin janvier 2017. A l'heure actuelle, 44 671 objets sont entreposés au dépôt centralisé des Daillettes au sein duquel les restaurateurs gèrent le contrôle parasitaire au moyen de pièges à insectes et de la chambre à azote.

11.7.4 Organisation interne

Le Conseil de direction a siégé 11 fois, la Conférence du personnel deux fois.

11.7.5 Evénements particuliers

Le MAHF a participé le 21 mai à la Nuit des Musées, et les 10 et 11 septembre aux Journées du patrimoine (entrée libre).

11.8 Musée d'histoire naturelle

Directeur : Peter Wandeler

11.8.1 Commission

En 2017, la Commission s'est réunie deux fois, a pris connaissance des comptes 2016 et examiné le projet de budget 2018. Elle a traité en particulier du futur déménagement des collections du Musée d'histoire naturelle (MHN) dans le dépôt cantonal de stockage interinstitutionnel (SIC) ainsi que de la future délocalisation du MHN.

11.8.2 Effectif

L'effectif du personnel du MHN est resté stable en 2017, à savoir 9,7 EPT et un poste de stagiaire. Du personnel auxiliaire, des stagiaires et des civilistes ont complété les ressources disponibles.

11.8.3 Bâtiment et équipement

L'espace dévolu au MHN au chemin du Musée 6 a atteint le taux de saturation. Suite à l'étude de faisabilité réalisée en 2016, l'année 2017 a été consacrée à la préparation du concours d'architecture pour délocaliser le Musée sur le site des Arsenaux. Une évaluation des besoins du MHN pour la conservation de ses collections dans le SIC a aussi été réalisée.

11.8.4 Fréquentation

Selon la statistique suisse des musées établie par l'Office fédéral de la statistique, le MHN compte parmi les 4,4 % des musées suisses à haute fréquentation. En 2017, il a accueilli 67 643 visiteurs (69 808), dont 9082 (11 720) élèves et 463 (728) personnes issues de l'immigration sous la conduite d'associations favorisant leur intégration dans le pays. Moyenne journalière de 186 (192) visiteurs ; moyenne annuelle sur les 5 dernières années de 64 928 (62 989) visiteurs. La légère baisse de fréquentation observée cette année correspond à celle enregistrée durant l'exposition Poussins. L'intérêt pour les autres expositions et diverses offres de médiation culturelle est donc constant.

11.8.5 Impact médiatique

Les activités du MHN ont fait l'objet de 242 (111) articles de presse, ainsi que de plusieurs émissions de radio et de reportages TV. Le site Internet du MHN a été consulté par 118 067 (154 250) visiteurs (moyenne de 324 par jour).

11.8.6 Transmission du savoir

11.8.6.1 Expositions temporaires et permanentes

« Chiroptera » (13.05.2016–29.01.2017) ; « Loup – De retour parmi nous » (17.09.2016–20.08.2017) ; « Poussins – Une histoire d’œuf » (18.03–23.04.2017) ; « AQUA – ; Michel.Roggo.photographie » (10.06.2017–28.01.2018) ; « Rhinostar » (14.10.2017–26.08.2018), dont tous les décors sont des peintures originales d’artistes indiens dans le style Bollywood.

L’exposition « Loup – De retour parmi nous » figurait parmi les 5 nominés pour le Prix Expo 2017 décerné par l’Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT). Conçue pour l’itinérance, elle a débuté sa tournée au Zoologisches Museum der Universität Zürich (12.12.2017–10.06.2018).

11.8.6.2 Médiation culturelle

La médiation culturelle renforce l’accès et la sensibilisation des différents publics aux collections et expositions du MHN. Grâce à la transformation d’un poste (0,7 EPT), le MHN compte désormais dans son équipe deux médiatrices culturelles. Au total, 9305 (9320) personnes ont profité des 344 offres proposées, soit environ 13,7 % (13,5 %) du nombre total de visiteurs.

Pour le public adulte et familial, 45 (12) visites guidées et 32 (18) événements (vernissages, conférences, films, spectacles, concerts, soirées thématiques, excursions et ateliers) ont été organisés en lien avec les expositions ou les collections. Ces différentes activités ont été suivies par 4285 (3099) personnes, dont 1607 lors de la Nuit des Musées).

Le Musée propose aussi divers types d’animations (excursions, activités créatrices, ateliers, etc.) aux enfants en dehors du cadre scolaire afin de les sensibiliser aux thématiques des sciences naturelles. Au total, 109 (98) animations ont réuni 2365 (1371) enfants, dont 857 lors de la Nuit des Musées. Fréquentation totale de la Nuit des Musées : 2464 (1986) visiteurs.

Aux écoles, la médiation culturelle offre :

- > des ateliers dans le cadre du programme « Culture & Ecole » : production de 4 (3) nouveaux ateliers en 2017. Au total, le MHN a proposé 12 (14) ateliers différents qui ont été suivis par 157 (274) classes, soit 2643 (4852) élèves ;
- > des dossiers thématiques : élaboration de 4 (2) nouveaux dossiers ;
- > deux valises sur le thème de l’ADN : empruntées par 7 (7) CO et collèges durant 19 (16) semaines ;
- > un cours de formation continue d’un jour et demi sur le thème de la classification des animaux, suivi par 12 (7) enseignant-e-s.

11.8.7 Gestion des collections et recherche

11.8.7.1 Collections

Les collections du MHN s’enrichissent par des acquisitions ainsi que par des dons. En 2017, 377 (382) personnes ont fait don au MHN de 677 (429) animaux ou objets divers.

Tout au long de l’année, les inventaires des collections scientifiques du MHN se sont poursuivis.

	Nombre total de pièces (estimation)	Nombre de pièces cataloguées en 2017	Nombre de pièces cataloguées en 2016
Sciences de la Terre	33 000	316	229
Zoologie	106 125	334	187
Botanique	100 450	350	100
Mycologie	2 600	0	0
Total	242 275	1000	516

- > Sciences de la Terre – Principales acquisitions : une vivianite du Brésil, des fossiles de poissons d'Écosse (*Microbrachius*, *Pentlandia*, *Tristichopterus*, *Watsonosteus*), des échantillons d'agnathes et de placodermes d'Allemagne, d'Estonie et d'Ukraine ainsi que le crâne d'un *Basilosaurus isis* du Sahara occidental acquis avec le soutien de la Société des Amis du MHN. Le Département des Géosciences de l'Université de Fribourg a déposé au MHN des spécimens types de foraminifères et des échantillons d'ostracodes prélevés dans un puits en eau profonde. En outre, 162 minéraux de la collection du Binntal du Prof. Heinrich Baumhauer (1884–1926) ont été inventoriés.
- > Zoologie – Deux projets d'envergure ont été conduits : la restauration du rhinocéros historique acquis par le MHN en 1889, et l'inventaire général des collections entomologiques dont les travaux de réorganisation ont aussi débuté cette année. Trois nouvelles pièces pour les collections zoologiques sont aussi à mentionner : un poisson-castor, un albatros à pieds noirs et un crâne de musaraigne des jardins.
- > Botanique – Le processus de digitalisation des collections d'herbiers a été repensé et perfectionné grâce à l'acquisition d'une station de numérisation « Herbscan ». Outre des améliorations concernant le rendement et la qualité des images, ce système permet de réaliser des scans inversés, limitant au maximum les dégâts sur les spécimens végétaux lors de leur manipulation. Grâce à cet outil et à deux nouvelles armoires de sécurité, les collections comportant des spécimens types sont traitées et conservées selon les standards de qualité requis.

11.8.7.2 Projets scientifiques et publications

Le MHN a conduit 9 (10) projets scientifiques : 1 (1) sur les oiseaux (martinets noirs), 1 sur les petits mammifères de Suisse et 7 (9) sur la botanique (entre autres sur la flore du tertiaire, les arbres menacés et les plantes aquatiques).

Les projets botaniques et les résultats obtenus ont été présentés dans 7 (6) congrès nationaux et internationaux (Suisse, Grèce, Pologne).

Le MHN a apporté un soutien pratique et technique au projet de réintroduction du balbuzard pêcheur en Suisse conduit par la Société romande pour l'étude et la protection des oiseaux – Nos Oiseaux.

Le MHN a publié 5 (4) contributions relatives à ses divers projets dans des revues scientifiques internationales soumises à l'évaluation par les pairs (peer reviewed : PLOS Biology, Journal of Forestry Research, Science of the Total Environment, Journal of Heredity, Plant Biosystems) et 7 (5) articles dans des revues scientifiques destinées au grand public.

11.8.8 Centre de compétence et de consultation

11.8.8.1 Protection de la nature

Le MHN est propriétaire de plusieurs bio- et géotopes. Il veille à leur conservation et siège au sein de plusieurs groupes de travail et commissions (Commissions des marais de Dürdingen et de Rechthalten/St. Ursen).

11.8.8.2 Station de soins

La station de soins Rita Roux est gérée par le Service des forêts et de la faune (SFF). Les animaux sauvages blessés ont été accueillis et pris en charge par le MHN. En 2017, 421 (326) animaux blessés ont été apportés ; 183 (106) ont été soignés et relâchés ; 234 (218) sont morts ou ont été endormis. A la fin de l'année, 4 (2) animaux étaient encore en soins.

11.9 Château de Gruyères

Directeur : Filipe Dos Santos

11.9.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni deux fois. Il a poursuivi son travail sur la révision des statuts de la fondation et le règlement d'organisation ainsi que sur le projet de restauration des remparts. La commission culturelle et la commission financière chacune réunies deux fois.

11.9.2 Activités

11.9.2.1 Expositions et événements culturels

Quatre expositions temporaires ont été présentées au Château de Gruyères pendant l'année : *Michael Rampa. blind approximate* (25.02. – 04.06.), *Olivier Vogelsang. Grand Messe* (01.04. – 11.06.), *Sandrine Pelletier. Foreign Accent* (01.07. – 22.10.) et *Le Temps de Noël en Appenzell. Traditions des Rhodes-Intérieures aux Rhodes-Intérieures* (25.11.2017 – 14.01.2018).

Le château a organisé plusieurs événements culturels : la *Fête médiévale de la Saint-Jean. Le Tournoi des Troubadours* (24. – 25.06.) ; la *2^e Journée des Châteaux suisses* (01.10.), en collaboration avec l'association Les Châteaux suisses ; *La Nuit des Musées en Gruyère. Les Musées font des histoires* (11.11.) en collaboration avec l'association Musées en Gruyère, Glâne, Pays d'Enhaut et Gessenay.

Des rencontres musicales ont également ponctué l'année : le récital d'Adalberto Maria Riva (05.05.) ; *Brahms & Mahler* avec le Quatuor Muhmenthaler (02.06.) ; *Baroque, jazz et rock sur piano préparé* par Colin Vallon (22.09.).

11.9.2.2 Accueil du public

Le château a accueilli près de 159 393 (160 594) visiteurs. Les guides ont assuré 379 (381) visites et les médiateurs ont organisé 310 (404) animations, auxquelles 7152 (7479) écoliers ont, entre autres, participé. Le château a également accueilli plusieurs manifestations au cours de l'année dont le Chapitre de la Confrérie du Gruyère et la cérémonie d'ouverture de la coupe Gordon Bennett.

11.9.2.3 Conservation du bâtiment et des collections

Un pointage de l'ensemble des objets et œuvres d'art a été conduit pendant l'année, entamant le chantier de récolement des collections.

Le renouvellement des systèmes d'éclairage des salles du château a été étudié et les travaux ont été imités dans les salles d'exposition temporaire.

La sécurisation des certains emplacements a été examinée avec le Service des Bâtiments, le Service des Biens culturels et des mandataires.

11.9.2.4 Collaborations et recherche

Le Château de Gruyères a poursuivi sa coopération avec l'association Musées en Gruyère tant sur des actions de communication que sur l'organisation de la Nuit des Musées en Gruyère, Glâne, Pays d'Enhaut et Gessenay.

Avec les autres musées fribourgeois, le château s'est engagé dans la constitution de l'Association des Musées du Canton de Fribourg (membre du premier groupe de travail). Il siège au comité de l'association et s'implique dans le groupe de travail « Médiation ».

Membre du comité de l'association Les Châteaux suisses, le château a travaillé au développement de partenariats, avec Suisse Tourisme, RailAway et CarPostal. Il a participé à l'organisation de la 2^e Journée des Châteaux suisses. Responsable du département « Echange des savoirs, diffusion des connaissances et qualité », le château a organisé des cours de formation continue pour le personnel de l'ensemble des châteaux de l'association et a finalisé la rédaction de la Charte Qualité, adoptée en octobre par tous les membres.

L'étude du parcours de visite du château a été poursuivie et a permis de définir le futur aménagement de deux salles (Salle d'Art fantastique et Salle baroque) mettant en lumière de nouvelles thématiques.

11.10 Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre

Directeur : Stefan Trümpler

11.10.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni deux fois. Il a adopté les comptes, le budget et le rapport du Comité scientifique. Une réunion supplémentaire avec le Conseil de fondation du Vitromusée Romont a été consacrée à la coopération entre les deux institutions.

11.10.2 Activités

Conformément à sa fonction d'infrastructure scientifique nationale, le Vitrocentre a poursuivi ses travaux de recherche et de publication de sources sur le patrimoine verrier suisse. Dans le cadre du Corpus Vitrearum, il a préparé le catalogue des vitraux du canton de Berne pour la publication et il a continué les recherches sur les vitraux du Moyen-Âge jusqu'à nos jours dans le canton de Thurgovie. Des études sur le vitrail dans le canton de Fribourg ont été menées, en lien avec un projet de conservation et de mise en valeur des collections d'œuvres préparatoires graphiques du Vitrocentre et du Vitromusée. Les travaux sur le fonds de l'atelier fribourgeois Kirsch et Fleckner ont permis de reconstituer l'œuvre d'artistes qui collaboraient avec l'atelier, tels que Raymond Buchs, Edouard de Castella, Henri Broillet, Fortuné Bovard et Jean Crivelli. D'autres vitraux, peintures sous verre et verres objets des collections romontoises ont été étudiés, photographiés et numérisés en vue de leur publication.

La nouvelle plateforme www.vitrosearch.ch a été mise en ligne. Son objectif est de partager en libre-accès avec un large public les résultats des recherches sur le patrimoine verrier suisse. La base de données est le fruit de plusieurs années de préparations conceptuelles et techniques, en parallèle à des travaux conséquents sur les règles de saisie et leur application aux contenus scientifiques et aux images à publier. Sur la version initiale de *vitrosearch*, près de 1000 œuvres conservées dans le canton de Fribourg, 1500 vitraux du canton de Genève et 1200 vitraux du canton de Berne sont accessibles en ligne.

Dans le domaine de la recherche approfondie, le Vitrocentre a conçu un projet d'étude et d'édition basé sur un livre de voyage et de recettes unique d'un verrier du XVIII^e siècle. Il a poursuivi des recherches sur la technologie verrière historique, notamment les peintures à froid sur les vitraux. Parmi les mandats en Suisse et à l'étranger de conservation de vitraux, plusieurs étaient en lien avec les effets de verrières de protection.

11.11 Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle

Conservatrice : Caroline Schuster Cordone, directrice adjointe du MAHF

11.11.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation a siégé une fois. A cette occasion, il a approuvé les comptes 2016 et le budget 2018 ; en outre, il a arrêté le programme des expositions et des animations et réfléchi au développement futur de l'Espace.

11.11.2 Exposition et animations

L'exposition « Eva Aeppli : Têtes/Köpfe » a été montrée du 17.02 – 20.08.2017 ; l'exposition « Mon ange gardien est un oiseau : Le bien et le mal chez Niki de Saint Phalle / Mein Schutzengel ist ein Vogel : Gut und Böse im Werk von Niki de Saint Phalle » a été ouverte le 9 novembre (elle durera jusqu'au 14 janvier 2018). 2017 inaugure une collaboration avec l'Université de Fribourg (histoire contemporaine) pour le projet d'une réception fribourgeoise de Tinguely (histoire orale) ; journée d'ouverture de l'exposition « Mon ange gardien est un oiseau » le 12 novembre avec une visite et un atelier créatif gratuits. La Nuit des Musées du 20 mai s'est déroulée avec des visites de la collection, un atelier créatif, et de la musique. L'Espace a été visité par 18 139 (22 565) personnes dont 142 (245) classes représentant 2996 (4642) élèves ; il a participé à la Nuit des Musées « spéciale Tinguely » avec 2060 (2300) visiteurs. 65 (67) visites commentées et 44 (104) animations pédagogiques y ont été organisées.

11.12 Musée romain de Vallon

Directrice : Carmen Buchillier, Archéologue cantonale

Conservatrice : Clara Agustoni

11.12.1 Conseil de Fondation

Le Conseil de Fondation s'est réuni deux fois. Il a adopté les comptes et a validé la proposition de changement d'horaire (dès 2018), adapté à celui des transports publics. Le Conseil de Fondation a pris connaissance de l'état du dossier concernant le Chemin des Mosaïques, ainsi que des travaux exceptionnels à prévoir pour l'entretien du bâtiment. Il a également été informé du suivi des mesures de conservation des mosaïques.

11.12.2 Expositions et animations

L'exposition temporaire « Partout chez soi ? Migrations et intégrations dans l'Empire romain », réalisée en collaboration avec le Musée romain d'Avenches, a été prolongée jusqu'au 12 mars. Au nombre des manifestations proposées, le Musée a organisé des visites guidées thématiques et deux moments de lectures ad hoc avec la complicité des Diseurs. Le 7 avril a été vernie la nouvelle exposition « C'est du propre ! Hygiène et cosmétique à l'époque romaine » ; en marge, le Musée a organisé un après-midi d'animations sur les thèmes de l'hygiène, du maquillage et des coiffures. Le petit catalogue de l'exposition est disponible en français et en allemand en libre accès (<https://doc.rero.ch/record/305509> et <http://doc.rero.ch/record/305523>). L'offre de médiation culturelle pour les groupes scolaires s'est enrichie d'un parcours découverte du Musée sous la forme d'une enquête policière, en plus des traditionnels ateliers « vacances d'été » en relation avec l'exposition et « décorations de Noël ». De plus, le Musée a élaboré les dossiers pédagogiques des huit ateliers pour le projet « Culture & Ecole ». L'équipe d'animateurs/animateuses du Musée a collaboré à plusieurs événements culturels nationaux, régionaux et locaux (Journées Européennes du Patrimoine, Römertag à Vindonissa/Brugg, Römerfest à Augst, Fenêtres de l'Avent à Vallon, etc.). Le Musée a accueilli de nombreux groupes scolaires, le concours de latin organisé par le Forum des Langues Anciennes, des membres de l'association SALA et il a collaboré à divers travaux de maturité. Le Musée a poursuivi les différents projets en cours avec les organes touristiques régionaux et cantonaux (notamment le parcours cyclotouristique reliant Avenches et Vallon) et le *refresh* du site web. Il est désormais membre de la nouvelle « Association des musées fribourgeois » et est représenté au sein du comité ainsi que du groupe de travail « médiation ». Enfin, il a été invité à participer à diverses émissions radiophoniques (RSR, Radio Fribourg, RSI).

Fréquentation : le Musée a accueilli 5 456 (4 928) visiteurs et animé 73 (68) visites guidées en français, allemand et italien, ainsi que 64 (52) animations pédagogiques.

12 Service archéologique (SAEF)

Cheffe de Service : Carmen Buchillier

12.1 Activités

Le Service a collaboré aux derniers travaux rédactionnels du futur Plan directeur cantonal et débuté ceux concernant la révision des sites à l'inventaire fédéral. Cette année se clôt par la migration d'une partie des données d'inventaire dans la nouvelle base de données relationnelle SIAF qui permettra par ailleurs dès le 1.1.2018 le traitement informatisé des interventions de terrain. C'est ce même outil qui a servi à la mise en place d'une gestion de projets touchant tous les domaines d'activités du SAEF, dont l'évaluation débute. Une large place a été faite à la sensibilisation des classes (finalisation des mallettes archéologiques) et du grand public (Journées européennes du patrimoine (JEP) dans la commune d'Arconciel, collaboration au premier module d'un documentaire RTS sur l'archéologie en Suisse).

12.1.1 Interventions de terrain

Des fouilles de sauvetage ont été réalisées à Estavayer-le-Gibloux/Pré de la Cure, Farvagny-le-Petit/Grands Champs, Fribourg/Bourg, Marly-le-Grand/Les Râpettes, Prez-vers-Siviriez/Grand Clos, Romanens/Pra Pernetta, Rossens/In Riaux, Treyvaux/En Plan, Villangeaux/Fin d'Amont, Villarimboud/Dessous la Croix et Font/Trabiétaz 2.

Des suivis de travaux et visions locales ont été effectués dans de très nombreuses communes du canton. La liste complète sera prochainement disponible sur : www.fr.ch/saef/fr/pub/index.cfm. Ces suivis de travaux ont permis la découverte de 60 nouveaux points.

Appliquant une stratégie préventive, le SAEF a réalisé des sondages d'évaluation à Bulle/La Prila, Cottens/Route de la Goille, Ecublens/Clos du Noyer, Estavayer-le-Gibloux/En Charmet 17, Farvagny-le-Petit/Route St-Claude, Haut-Vully/Les Gachettes (Mur), Middles/Route de Pré-Pury, Murten/Louis-d'Affry-Weg 5 et 8, Murten/Pra Zagan, Rossens/In Riaux, St-Aubin/Les Attés, St-Aubin/Route de Missy, Treyvaux/Chemin de Vers-St-Pierre et Vuisternens-en-Ogoz/Chemin de l'Ecole 4.

Des prospections ont été effectuées sur les sites d'Arconciel/Monteynan, Bas-Vully/Plan Châtel, /Sur les Planches et /Champ Perrottet, Châtel-St-Denis/En Lussy, Cordast/Schumacher-Zelg, Courtepin/Fin Dessus, Forel/En Chéseau, Granges-Paccot/Bois de Grandfey, Jaun/Im Roten Herd, Orsonnens/En Cudrez, Rossens/Montena, Rossens/In Riaux, Sâles/Les Mosses, St. Silvester/Ruedigrabe. Un vol de prospection en dirigeable a en outre été réalisé au-dessus de Muntelier, Greng et Haut-Vully (Môtier).

Le suivi des activités des 30 détectoristes au bénéfice d'une autorisation de prospecter avec un détecteur à métaux a été assuré. Lors de 3 séances d'information et d'échanges, ces derniers ont ramené au total 587 objets archéologiques provenant de 73 sites.

S'agissant des sites lacustres du canton, une intervention subaquatique a été effectuée à Font/Trabiétaz 2 qui permet de suivre la progression de l'érosion, naturelle et anthropique, de 1922 à 2017.

De nombreux édifices médiévaux ont fait l'objet d'analyses, de documentation, de sondages, de prélèvements pour analyse dendrochronologique, ainsi que de suivis de travaux dans le cadre de projets de restauration et/ou de transformation, notamment sur les sites médiévaux d'Illens et de Montagny.

S'agissant de la procédure de permis de construire, 1031 préavis (941 en 2016) ont été formulés à l'attention du SeCA, d'autres services de l'Etat ou de communes, dont 103 (89) pour des demandes anticipées ; 36 (32) dossiers de plans d'aménagement locaux ainsi que 16 (31) dossiers relatifs à des plans d'aménagement de détail ont en outre fait l'objet d'un préavis. 13 % (33 %) des requérants se sont conformés à la requête du SAEF, à savoir l'annonce préalable du début de leur chantier.

Prospection : avec l'aide de trois bénévoles, poursuite des prospections systématiques au détecteur de métaux au Mont Vully.

12.1.2 Collaborations

En partenariat avec l'Université de Lausanne, sondages de diagnostic sur le Mont Vully. Collaboration avec le Centre fribourgeois de documentation pédagogique (CFDP) et le Service de l'enseignement obligatoire en langue française (SEnOF) pour la réalisation de la mallette didactique ; collaboration avec le Service des biens culturels (SBC), le Service de la culture (SeCu) et le SEnOF dans le cadre du projet « Mon patrimoine, ton patrimoine notre patrimoine » pour l'Année du patrimoine 2018.

12.2 Support technique

12.2.1 Laboratoire de conservation-restauration (LCR)

La mission de conservation préventive a assuré l'arrivage (constat d'état et répartition selon matérialité) de l'ensemble du mobilier provenant des interventions de terrain, soit plus de 4000 numéros d'inventaire minimal. Elle a également permis le suivi climatique des dépôts et vitrines d'expositions, ainsi que l'entretien des installations de dés-/humidification. Finalement, un livret de bonnes pratiques à l'usage du personnel de terrain a été élaboré et distribué.

Au laboratoire des métaux, un accent particulier a été mis sur la suite des traitements de déchloration et de restauration des objets en fer. Après trois ans, le traitement d'une belle série de plaques-boucles du Haut Moyen Age (Grossgurmels/Dürrenberg) est terminé. D'autres séries importantes, notamment d'Arconciel, ont été traitées pour permettre leur étude. Le suivi des collections métalliques s'est poursuivi et le constat d'état systématique est réalisé, (reconditionnements prévu en 2018). Plus de 450 monnaies ont été restaurées, dont le beau corpus de la Collégiale de Romont tandis qu'a été re-restauré l'ensemble de Vallon/Carignan.

Le traitement du verre s'est concentré sur le remontage et la documentation d'une série de Bulle/Poterne ainsi que sur le nettoyage d'éléments provenant d'une dizaine d'interventions.

Le domaine organique s'est attelé à des travaux de conservation préventive (reconditionnement et inventaire de charbons, refus de tamisage et d'autres éléments), de restauration concernant 25 interventions, de documentation et de mise en place de protocoles.

Les collections de céramique et de terre cuite se sont enrichies de nombreuses séries. Si certaines nécessitent seulement un nettoyage et un marquage, d'autres passent par une étape de remontage systématique, à l'instar de la céramique d'époque Moderne de Bulle/Poterne et d'une trentaine d'autres séries, dont les urnes funéraires de l'âge du Bronze de Rossens/In Riaux qui ont nécessité plusieurs centaines d'heures (dégagement, consolidation, remontage, conditionnement et documentation).

La prise en charge des peintures murales s'est poursuivie notamment avec le nettoyage et le dégagement de cinq ensembles. L'importante série de Fribourg/Cordeliers a été photographiée et conditionnée.

Le suivi des mosaïques de Vallon/Sur Dompière a nécessité la mise en fonction d'un nouveau pilotage de l'atmosphère climatique et le remplacement des filtres à spores et pollens. L'installation de lampes UVC germicides et d'un appareil UVR stérilisant l'air a pu être réalisé pour la mosaïque dite de Bacchus et Ariane, suivie de tests puis d'un traitement biocide et d'un nettoyage des structures modernes.

Le traitement du mobilier lithique comprend des reconditionnements de silex, des nettoyages (4 ensembles), ou encore du marquage (plus de 12 ensembles). Le remontage d'un bassin en calcaire de Vallon/Sur Dompière a pu être finalisé tandis qu'un ensemble de fragments de mosaïque de Bösinghen/Cyrusmatte a été documenté.

La prise en charge des restes osseux humains a été réalisée pour six interventions (nettoyage et séchage). Il en va de même pour des restes fauniques issus de 18 sites.

Le tamisage de sédiments prélevés en fouille effectué pour 28 interventions a permis de résorber l'accumulation de lots en attente.

12.2.2 Collections, inventaires, système d'information et archivage

L'optimisation des dépôts s'est poursuivie avec le tri, le ré-étiquetage partiel, le rapatriement du mobilier archéologique et des échantillons stockés à Villargiroud vers le dépôt des Arsenaux. Aujourd'hui l'ensemble des cartons et des palettes se trouvant au dépôt des Arsenaux à Fribourg sont précisément encodés et leur localisation assurée dans SIAF, le système d'information archéologique fribourgeois.

La mise en place au sein des dépôts du processus de suivi de stockage à l'aide des codes QR est une étape importante du processus. L'ensemble des emplacements et des infrastructures de rangement du bâtiment a été encodé. Le contenu de deux dépôts a déjà pu être encodé et les localisations des contenants actualisées selon le nouveau système.

Un processus de migration des données de la base d'inventaire Frinarc vers SIAF a été élaboré et sera mis en œuvre cette fin d'année, ce qui permettra d'accéder à plusieurs dizaines de milliers d'enregistrements. Les migrations d'autres inventaires d'étude important suivront en 2018.

Le flux des inventaires minimaux des interventions de terrain vers SIAF dans le cadre du processus d'arrivage a été élaboré.

Prêts d'objets ont été réalisés pour différentes expositions et manifestations (Morat, Vallon, Lausanne-Vidy, Moudon, et Treignes (B)). Des contacts sont en cours avec le Musée gruérien de Bulle afin de réunir dans la collection archéologique cantonale, désormais gérée par le Service, les objets archéologiques fribourgeois s'y trouvant.

L'archivage centralisé et la numérisation des relevés de terrain se sont poursuivis (1500 relevés) de même que la numérisation systématique des plans grands formats ; plus de 13 000 diapos ont été scannées. La numérisation des archives papier des sites du secteur Archéologie du territoire est terminée (plus de 2000 dossiers pour 115 localités).

12.2.3 Production graphique

Les processus documentaires graphiques des vestiges mis au jour lors des interventions de terrain ont bien intégré les techniques de la photogrammétrie numérique. Les 960 documents produits à l'aide de ces techniques pour 24 sites, notamment les vues orthographiques mesurables, peuvent ensuite servir de support pour la vectorisation de plans ou de profils, ou encore pour les mises au net de mobilier à l'échelle.

De même, la mise en œuvre des deux multicoptères pour la réalisation de prises de vues aériennes s'est également soldée par un bilan très positif. Que ce soit pour des vues de situation des sites, à but de modélisations photogrammétriques 3D ou encore de capture vidéo pour des séquences projetées lors d'expositions, l'outil drone est devenu incontournable.

La chaîne de production graphique se poursuit comme à l'accoutumée dès le retour du terrain, avec la valorisation des documents sous forme de mises au net de plans d'ensemble vectoriels, de plans et de coupes détaillés de structures archéologiques, de documents de synthèse, et parfois de reconstitutions graphiques. Le mobilier aussi a été avantageusement représenté sous forme de nombreux dessins permettant sa publication scientifique. Ce type de documents a été produit aussi bien pour les interventions récentes que pour des fouilles plus anciennes en cours d'élaboration.

Le studio de photographie a produit près de 4000 vues. S'il s'agit en majeure partie de mobilier archéologique valorisé dans les études, les publications mais aussi des présentations, cela comprend aussi des vues réalisées dans le terrain, des documentations d'expositions ou d'événements ainsi que plus de 900 vues de monnaies. Outre de nombreuses numérisations de diapositives ponctuelles, c'est aussi le photographe qui a harmonisé et calibré les photos destinées aux publications pour en assurer la qualité ; par ailleurs des prises de vues aériennes ont été effectuées à l'aide de deux drones pour la documentation et la création de l'animation des JEP.

Dans le domaine des publications, les derniers travaux de rédaction pour la monographie de Vallon/Sur Dompière ont été réalisés et la conception de la nouvelle série numérique amorcée.

12.3 Publications et médiation

Les travaux courants en vue de la réalisation de rapports préliminaires, (analyses de mobilier, préparation d'articles, de rapports préliminaires, etc.) se sont poursuivis en 2017.

Les élaborations de manuscrits publiables ont concerné les sites de Vallon/Sur Dompière, Bulle/Poterne, Courtepin/Fin Dessus Sévaz/Tudinges 1, Murten/Combette (A1), Le bassin de Courgevau (A1) et Marsens/En Barras (A12). L'inventaire et la détermination du mobilier métallique du fossé de Bussy (Bussy/Pra Natey) ont été terminés. Des travaux de synthèse sont réalisés en vue du colloque « La Suisse de 1350 à 1850 à travers les sources archéologiques » (SPM VIII) qui aura lieu les 25/26 janvier 2018 à Berne.

12.3.1 Monographie, périodique et articles

G. Graenert, *Der frühmittelalterliche Friedhof von Riaz/Tronche-Bélon* (Freiburg, Schweiz). Die Ausgrabungen von 1974 bis 1976 (Freiburger Archäologie 25), Freiburg 2017.

Le numéro 19 de nos *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise (CAF/FHA)* a été livré pour impression fin décembre.

C. Agustoni, « C'est du propre! Hygiène et cosmétique à l'époque romaine », *CAF* 19, 2017, 202-203 ;

C. Andrey – R. Blumer – E. Sauter, « La Tour-de-Trême/Les Partsis : des haltes de chasse mésolithiques aux tombes du Bronze ancien », *CAF* 19, 2017, 4-71 ;

R. Blumer, « Montilier/Steinberg et le dilemme de la sauvegarde du patrimoine palafittique de la région des Trois-Lacs, en Suisse », in : M. Horevoets (dir.), *Archéologie des lacs et des rivières. Histoire, techniques et apports en Belgique, France et Suisse*, Treignes 2017, 187-189 ;

G. Bourgarel, « La maison de Prez-Maillardoz à Rue : la maison de tous les superlatifs », *CAF* 19, 2017, 112-165 ;

G. Bourgarel, « Fribourg, abbaye de la Maigrauge : nouveau voile levé sur l'histoire de la construction », *CAF* 19, 2017, 166-189 ;

G. Bourgarel – P. Zwick, «Nouveaux poêles de Jean-Baptiste Nuoffer découverts à Fribourg», *Bulletin des Amis Suisses de la Céramique* 89, 2017, 5-14 ;

A. Heege, G. Bourgarel, «Les pipes de l'atelier de Bulle/rue de la Poterne : un ensemble remarquable et un aspect particulier de leur production», *Keramik-Freunde der Schweiz, Mitteilungsblatt* Nr. 131, Oberglatt 2017, 31-68 ;

A. Duvauchelle, « Les animaux du pont du Rondet : l'éclairage du mobilier métallique », *CAF* 19, 2017, 72-111 ;

Ch. Kündig, «Murten/Hauptgasse 12: Neues zur Baugeschichte und Konstruktionsweise», *FHA* 19, 2017, 198-201 ;

M. Mauvilly – B. Bär – H. Vigneau, « Rossens/In Riaux : nouvelles sépultures dans la vallée de la Sarine », *CAF* 19, 2017, 190-191 ;

M. Mauvilly, Notices pour le Dictionnaire historique de la Suisse concernant les stations de Gletterens, Greng, Môtier, Murten, Noréaz appartenant à l'objet sériel UNESCO «Sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes ;

F. McCullough – F. Saby – M. Ruffieux, « Des activités de forge du Premier âge du Fer à Prez-vers-Noréaz », *CAF* 19, 2017, 192-197.

12.3.2 Médiation, manifestations expositions

Cinq visites guidées du Service ont été réalisées pour des classes fribourgeoises et groupes d'adultes tandis que le Vully celtique a fait l'objet de deux visites, notamment pour l'association des guides de Morat, Murten Tourismus.

Des représentant-e-s du service ont participé à la célébration du 40^e anniversaire de l'association Pro Vistiliaco.

En parallèle aux premiers tests en classe de la nouvelle mallette pédagogique, la traduction du dossier pédagogique est en voie d'achèvement.

L'édition 2017 des JEP a permis une présentation attractive sur différents supports des sites patrimoniaux d'Arconciel ; les contacts fructueux et la sensibilisation ont contribué à la création d'une association locale de sauvetage du patrimoine.

12.3.3 Conférences, séminaires et présentations

Un nouvel outil de communication interne a été inauguré, les séquences-Echanges, lors desquelles sont brièvement présentés les projets et travaux en cours.

«Et si on parlait archéologie?», présentation générale et sensibilisation à l'archéologie, Ecole technique de la construction (EIF), Fribourg, 05.04.2017 ;

« Une voûte pierreuse en guise de toit-Bilan des recherches récentes sur les abris naturels dans le canton de Fribourg (Suisse), Ein (Fels)Dach über dem Kopf - Eine Bilanz der neuesten Forschungen zur prähistorischen Belegung der natürlichen Abris im Kanton Freiburg (Schweiz)Abri » Unterkobel-Symposium, Bâle, 2/3 novembre ;

Collaboration à un séminaire interdisciplinaire ouvert aux étudiant-e-s et professionnels de l'archéologie
« Architectures de bois. Comment restituer les élévations ? », 12/13 janvier, MISHA, Strasbourg ;

« Marsens/En Barras : vicus ou agglomération artisanale? » (UNIL, cours-séminaire « Les témoins romains du canton de Fribourg », 27 mars 2017) ;

« L'archéologie romaine à Fribourg : données actuelles et directions de recherche » (UNIL, cours-séminaire « Les témoins romains du canton de Fribourg », 8 mai 2017) ;

« Places urbaines de Fribourg au Moyen Age : un lent processus de création » 15/16.06, Colloque « Platz da! Genese und Materialität des öffentlichen Platzes in der mittelalterlichen Stadt », UNI Zurich.

Plusieurs conférences et animations ont été réalisées par divers intervenants dans le cadre du programme annuel de l'association archeofribourg (voir www.archeofribourg.ch).

Le LCR a organisé le 31.03 une table ronde sur le thème de la déchloration avec des professionnels de divers cantons (20 participants).

Médias télévisés : Tournages de La Télé : sur des sites en ville de Fribourg et sur la fouille de Farvagny-le-Petit.

Participation de la cheffe du service à l'élaboration du concept de la série documentaire RTS/SFR/RSI sur l'archéologie en Suisse ainsi qu'au tournage de séquences au Service archéologique et au Village lacustre de Gletterens pour le premier module intitulé « Liebe in der Schweiz – eine archäologische Spurensuche? » (titre provisoire) ; le documentaire a été diffusé en langue italienne le 21 12 2017 (« Archeologia in Svizzera. Alla scoperta dell'amore nel cuore del'Europa »).

13 Service des biens culturels (SBC)

Chef de service : Stanislas Rück

13.1 Activités

13.1.1 Recensement des biens culturels

Le recensement des meubles et des immeubles dignes de protection est établi ou actualisé commune après commune lors des révisions du plan d'aménagement local (PAL). Le recensement des biens culturels immeubles a été revu dans les communes de Cheiry, La Roche, Grolley, Pierrafortscha, Delley-Portalban, Belmont-Broye, Sorens, Planfayon et Jaun.

Le recensement a été revu dans 9 (23) communes couvrant 14 (32) localités. Sur 7567 (10 338) immeubles considérés, 1145 (3141) immeubles ont été recensés et évalués (dont 894 bâtiments assurés). 13 immeubles ont fait l'objet de documentation étendue : le manoir von Ernst à Montilier et les divers bâtiments (église, corps de logis, chapelles et jardin) composants le site du monastère de la Visitation. Le recensement des biens culturels meubles poursuit l'identification et l'évaluation du patrimoine religieux du canton. 6 (7) édifices ont été visités, soit 3 (3) églises paroissiales (Saint-Jean à Fribourg, Grandvillard et sacristie de la collégiale de Romont), 1 (1) chapelle (La Dauda à Grandvillard), ainsi que l'église et le monastère de la Visitation où le travail de recensement s'est poursuivi. 342 objets ont été recensés. Au total, 1978 (1447) objets ont été intégrés dans une base de données qui compte actuellement 17 814 (16 315) entrées, après diverses mises à jour.

13.1.2 Mise sous protection et révision des plans d'aménagement local (PAL)

Les immeubles recensés et les meubles faisant partie intégrante des édifices religieux sont mis sous protection par le PAL. Cette procédure se traduit formellement par des zones et des périmètres de protection, ainsi que par des listes de biens culturels meubles et immeubles fixant leur degré de protection. Ainsi, le Service a préavisé 41 (47) dossiers dans les différentes phases de révision, dont 10 (18) en examen préalable et 31 (29) en examen final.

En outre, le Service est chargé d'établir et de mettre à jour la liste des biens culturels protégés (inventaire), soit actuellement 9248 (9151) immeubles sur un total de 19 539 immeubles recensés (19 116). Seuls 47 % des immeubles recensés sont actuellement mis sous protection. Cette proportion devrait augmenter après l'approbation du plan d'aménagement de Fribourg. 6473 meubles sont actuellement mis sur protection sur un total de 17 814. Seuls 36 % des meubles recensés sont actuellement mis sous protection.

13.1.3 Examen des demandes de permis de construire

Sur l'ensemble des dossiers de permis de construire traités annuellement par le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), environ 30 % doivent être préavisés par le Service des biens culturels en raison de leur enjeu patrimonial. Ces dossiers concernent à parts égales des transformations/restaurations de bâtiments protégés et des nouvelles constructions dans des sites protégés. En 2017, le Service s'est prononcé sur 1993 (1935) demandes, toutes

procédures confondues. Les dossiers d'aménagement (PAL et PAD), ainsi que les projets routiers représentent environ 6,4 % (9 %) et les permis de construire 93,6 % (91 %) des dossiers traités, soit 1279 (1066) en examen final, 443 (368) en examen préalable et 271 (330) en consultation hors procédure. La part des préavis établis à l'intention des communes dans le cadre des procédures restreintes s'élève à environ 24,5 % (20 %). Aux demandes qui requièrent un préavis formel s'ajoute un nombre au moins égal de demandes informelles. Ces dernières ont bien souvent un impact plus important pour la conservation du patrimoine parce qu'elles permettent d'orienter adéquatement un projet tout au début des réflexions.

13.1.4 Suivi des travaux de conservation et des demandes de subventions

Les mesures de protection se mettent en pratique au moment de la réalisation des travaux. Dans ce cadre, l'attribution de subventions joue un rôle important pour appuyer les propriétaires privés, les paroisses et les communes dans leurs investissements en faveur du patrimoine. Les collaborateurs et collaboratrices du Service suivent les chantiers et contribuent avec leurs conseils à la prise de décision entre les maîtres de l'ouvrage et les maîtres d'état.

Les subventions cantonales versées représentent un montant de 1 771 484 (1 646 131) francs. Elles ont été destinées pour 86,2 % (93,5 %) à des associations et des privés et pour 13,8 % (6,5 %) à des personnes morales de droit public (communes et paroisses). Les subventions octroyées représentent un montant total prévu de 2 300 260 (2 498 401) francs. Les subventions sollicitées par des privés représentent 88,9 % (86,5 %) du montant total ; celles sollicitées par des personnes morales de droit public (communes et paroisses) 11,1 % (13,5 %).

Sur l'ensemble, les promesses et versements de subventions atteignaient en 2017 un taux moyen d'environ 16,9 % (17,5 %) sur un montant subventionnable de près de 13,6 (14,3) millions de francs. Sachant que les frais subventionnables ne représentent en principe pas plus de 50 % des coûts totaux d'un chantier, on peut affirmer que chaque franc de subvention versée correspond à 11,80 francs (11 fr.50) d'investissements en faveur du patrimoine en particulier et de l'économie du canton en général. Des subventions fédérales ont été versées par l'OFC pour un montant de 800 724 (709 508) francs dans le cadre de la convention-programme. La convention-programme 2016-2020 porte sur un montant global de 3 365 000 francs pour cinq ans. En 2017, 80 % (58 %) de ce montant a déjà été octroyé définitivement pour des objets annoncés ou en cours. Le 20 % restant du montant total est réservé pour des bâtiments en propriété de l'Etat.

13.1.5 Expertises et conseils

En relation avec la préparation et le suivi des travaux de conservation et de restauration, le Service a pris en charge des expertises, analyses et sondages pour un montant de 85 362 (75 985) francs. Ces investigations sont déterminantes pour la bonne facture des travaux de conservation et complètent la connaissance des objets patrimoniaux.

Le Service a accompagné en tant qu'expert en patrimoine plusieurs concours d'architecture et mandats d'études parallèles pour des sites et des objets sensibles. Il assure la direction des travaux de restauration de la Cathédrale Saint-Nicolas et de l'église des Augustins. De manière générale, il assiste le Service des bâtiments dans l'entretien des monuments historiques, propriétés de l'Etat, notamment le Château de Gruyère, les Châteaux préfectoraux, les tours et remparts, l'Hôtel cantonal, la Chancellerie, etc.

13.1.6 Documentation sur le patrimoine

Le Service est chargé d'établir, d'entretenir et de mettre à disposition des chercheurs et du public intéressé, une documentation sur le patrimoine culturel fribourgeois.

187 (3) rapports et dossiers de restauration ont été archivés, 9015 (10 709) clichés ont été identifiés et archivés selon les standards de la conservation des œuvres photographiques. 350 (29) documents ont été versés dans la documentation fribourgeoise. 55 (74) notices biographiques sommaires d'artistes ou artisans ont été rédigées pour compléter la base de données des « auteurs » qui comprend actuellement 4397 entrées. 99 plans ont été recensés, dont 61 provenant des archives du monastère de la Visitation. La bibliothèque s'est enrichie de 427 (326) ouvrages, monographies et numéros de revues.

13.1.7 Publications et actions de sensibilisation

Deux publications ont permis d'aborder plusieurs aspects de la mission du Service. Le 22^e cahier de la revue Patrimoine Fribourgeois a été consacré à l'église Saint-Jean à Fribourg, en collaboration avec la paroisse qui souhaitait marquer l'achèvement de 20 ans de travaux, bouclant ainsi une série de festivités. Le Service a également collaboré à la rédaction du catalogue de l'exposition du Musée de la Visitation à Moulins (F), qui aura lieu au printemps-été 2018 et qui sera consacrée pour l'essentiel au patrimoine de la Visitation de Fribourg. L'engagement à mi-temps du rédacteur du recensement d'architecture contemporaine du canton a permis notamment la rédaction bilingue des textes d'un second volume consacré à l'architecture de la seconde moitié du XX^e siècle en ville de Fribourg. Pour élargir la promotion du patrimoine à un public plus jeune, deux maquettes en carton ont été produites : l'église Saint-Jean et la cathédrale Saint-Nicolas à Fribourg.

Comme chaque année, le Service a participé à des manifestations et actions visant à sensibiliser le public au patrimoine culturel du canton. Il a participé à la Nuit des Musées sur le thème « Papillons de nuit ».

Il a organisé les Journées européennes du Patrimoine dans le canton sur le thème « Héritage du pouvoir ». 2600 (3700) personnes ont fréquenté cette manifestation. Le site le plus visité était celui de la Chancellerie qui a été présenté en collaboration avec les Archives de l'Etat et avec la présence des Conseillers d'Etat.

13.1.8 Protection des biens culturels en cas de conflit et de crise

Après la suppression définitive des subventions fédérales par les Chambres, tous les projets de documentation de sécurité ont été gelés. Le responsable ad intérim a participé à la journée annuelle des responsables cantonaux de la protection des biens culturels.

13.1.9 Monuments d'art et d'histoire de la Suisse

Le Service participe à la publication d'ouvrages pour le canton de Fribourg dans la série « Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse » éditée par la Société d'Histoire de l'Art en Suisse (SHAS). La rédaction du manuscrit du tome VI consacré à la Ville d'Estavayer-le-Lac s'est achevée en 2017. La relecture et l'harmonisation des textes se feront en 2018. La publication est prévue en 2020.

13.1.10 Commissions

La Commission des biens culturels a tenu 9 (10) séances ; le bureau de la Commission des biens culturels, 0 (2) séance ; la Commission scientifique chargée de suivre le travail de recherche lié à la rédaction des ouvrages dans la série « Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse », 3 (3) séances, la sous-commission des biens culturels meubles, 0 (0) séance.

Le Service siège également dans différentes commissions et fondations à titre de représentant de l'Etat. Il prend activement part dans les comités de projet pour le réaménagement du Quartier du Bourg et pour le développement du site Bluefactory à Fribourg. Il représente l'Etat dans la Fondation d'Hauterive, celle du Panorama de la bataille de Morat et dans la Fondation en faveur de la sauvegarde de l'ancien pont d'Allières sur l'Hongrin. La collaboration dans le projet franco-suisse « Traverse | Patrimoine en partage » s'est poursuivie. Il s'agit d'un outil interactif des services des monuments et sites de Suisse romande et de France voisine permettant la découverte du patrimoine transfrontalier commun.

13.2 Evénements particuliers

Le Service s'est particulièrement engagé dans la mise en valeur du patrimoine du monastère de la Visitation. Dans le contexte d'un projet d'exposition en France, il a pu accéder à l'ensemble des bâtiments, dont il a réalisé une étude inédite, avec recherches dans les archives du monastère, relevé des bâtiments et établissement de plans, étude de l'histoire de la communauté et de son patrimoine mobilier, en particulier l'orfèvrerie, les tableaux et les parements liturgiques. Finalement, le Service a participé à l'assemblée annuelle du Fonds Suisse pour le paysage qui, pour l'occasion, s'est déplacé en Gruyère pour visiter un certain nombre de chalets d'alpage qui ont bénéficié d'un soutien du fonds.

14 Etat du personnel

		Comptes 2017	Comptes 2016	Ecart
		EPT	EPT	EPT
Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport		4732,02	4686,74	45,28
Administration centrale		369,04	351,91	17,13
3200 / IPCS	Secrétariat général	24,68	24,48	0,20
3202 / ENOB	Enseignement obligatoire	148,03	142,12	5,91
3208 / ENSA	Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide	11,83	9,40	2,43
3225 / OSPR	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes	27,78	27,69	0,09
3229 / ESSU	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	12,06	12,28	-0,22
3265 / CULT	Service de la culture	2,80	2,79	0,01
3270 / ARCH	Archives de l'Etat	*	6,07	-6,07
3271 / BCUN	Bibliothèque cantonale et universitaire	56,67	50,18	6,49
3273 / MAHF	Musée d'art et d'histoire	15,00	14,69	0,31
3274 / MHNA	Musée d'histoire naturelle	9,76	10,02	-0,26
3280 / SACF	Service archéologique	39,36	30,83	8,53
3281 / BIEN	Service des biens culturels	14,97	15,30	-0,33
3292 / SPOR	Service du sport	6,10	6,06	0,04
Secteur de l'enseignement		4362,98	4334,83	28,15
3203 / EPRE	Enseignement préscolaire	383,91	391,39	-7,48
3205 / EPRI	Enseignement primaire	1413,22	1395,05	18,17
3210 / CORI	Cycle d'orientation - décharges	19,97	19,11	0,86
3210 / CORI	Cycle d'orientation	899,02	897,10	1,92
3229 / ESSU	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	2,18	2,09	0,09
3230 / ECDD	Ecole de culture générale	79,37	76,67	2,70
3235 / CGAM	Collège de Gambach	85,04	81,99	3,05
3240 / CSCR	Collège Sainte-Croix	78,04	81,17	-3,13
3245 / CSMI	Collège Saint-Michel	107,17	108,20	-1,03
3249 / CSUD	Collège du Sud	111,73	109,26	2,47
3256 / HEPF	Haute école pédagogique	86,42	89,10	-2,68
3260 / UNIV	Université	975,54	961,92	13,62
3272 / CONS	Conservatoire	121,37	121,78	-0,41

* Depuis le 1^{er} janvier 2016, les Archives de l'Etat sont rattachés à la Chancellerie d'Etat

Rapport d'activité

Direction de la sécurité et de la justice

—

2017



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Sicherheits- und Justizdirektion SJD

Table des matières

1	Direction et Secrétariat général	7
1.1	Activités	7
1.1.1	Activités courantes	7
1.1.2	Événements particuliers	7
1.2	Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)	8
1.2.1	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	8
1.2.2	Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)	8
1.2.3	Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP)	9
1.3	Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)	9
1.4	Législation	10
1.4.1	Lois et décrets	10
1.4.2	Ordonnances et règlements	10
2	Police cantonale (POL)	10
2.1	Ressources humaines	10
2.1.1	Effectifs au 31.12.2017	10
2.1.2	Mouvement de l'effectif	10
2.1.3	Formation et formation continue	11
2.1.4	Cellule « relations humaines »	11
2.1.5	Psychologue du travail	12
2.2	Activités de la Police cantonale	12
2.2.1	Affaires traitées	12
2.2.2	Arrestations	13
2.2.3	Circulation et navigation	13
2.2.4	Convention du lac de Neuchâtel	13
2.2.5	Sécurité et ordre public	14
2.2.6	Stupéfiants	15
2.3	Événements de l'année 2017	16
2.3.1	Affaires judiciaires particulières traitées par la police de sûreté	16
2.3.2	Réception du Président du Conseil National, M. Dominique de Buman (Opération LATINA) et du Président de la Confédération, M. Alain Berset (Opération ALBER)	19
2.3.3	Actions de prévention	19
2.4	Domaines particuliers	20

2.4.1	Gens du voyage	20
2.4.2	Protection de personnalités	20
2.4.3	Refoulement à l'étranger	20
2.4.4	Maintien de l'ordre	20
2.4.5	Chiens de police	21
2.4.6	Education routière	21
2.4.7	Secteur communication et prévention	21
2.4.8	Bureau des armes et explosifs (BAE)	23
2.4.9	Bureau des entreprises de sécurité	24
2.5	Logistique	24
2.5.1	Informatique et télécommunications	24
2.5.2	Véhicules	24
2.5.3	Intendance	25
2.5.4	Habillement, équipement et armement (HEA)	25
2.5.5	Comptabilité	25
3	Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)	25
3.1	Protection de la population	25
3.1.1	Activités courantes	26
3.2	Protection civile	27
3.2.1	Opération	27
3.2.2	Instruction	28
3.2.3	Support	29
3.2.4	Constructions	29
3.3	Administration militaire	30
3.3.1	Activités courantes	30
3.4	Intendance des bâtiments militaires	34
3.4.1	Activités courantes	34
3.4.2	Evénements particuliers	34
4	Service de la population et des migrants (SPoMi)	36
4.1	Police des étrangers	36
4.1.1	Activités courantes	36
4.1.2	Evénements particuliers	37
4.2	Domaine de l'asile	37
4.2.1	Activités courantes	37
4.2.2	Evénements particuliers	37
4.3	Main-d'œuvre étrangère	37
4.3.1	Activités courantes	37

4.3.2	Evénements particuliers	38
4.4	Passeport et carte d'identité suisses	38
4.4.1	Activités courantes	38
4.4.2	Evénements particuliers	39
4.5	Harmonisation des registres	39
4.5.1	Activités courantes	39
5	Service de la police du commerce (SPoCo)	39
5.1	Etablissements publics	39
5.1.1	Activités courantes	39
5.2	Boissons alcooliques	40
5.2.1	Activités courantes	40
5.3	Loteries et collectes	41
5.3.1	Activités courantes	41
5.4	Appareils de jeu	41
5.4.1	Activités courantes	41
5.5	Salons de jeu	41
5.5.1	Activités courantes	41
5.6	Prostitution	41
5.6.1	Activités courantes	41
5.7	Commerce itinérant	42
5.7.1	Activités courantes	42
5.8	Crédit à la consommation	42
5.8.1	Activités courantes	42
5.9	Activité à risque	42
5.9.1	Activités courantes	42
5.10	42	
5.11	Poids et mesures	42
5.11.1	Activités courantes	42
5.12	Indication des prix	43
5.12.1	Evénement particulier	43
6	Service de la justice (SJ)	43
6.1	Activités	43
6.1.1	Barreau	43
6.1.2	Notariat	44
6.1.3	Assistance judiciaire en matière civile	44
6.1.4	Assistance judiciaire en matière pénale	44
6.1.5	Assistance judiciaire en matière administrative	45

6.1.6	Entraide judiciaire	45
6.1.7	Médiation judiciaire	45
6.1.8	Surveillance des fondations classiques	47
7	Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)	47
<hr/>		
7.1	Application des sanctions pénales	47
7.1.1	Peines privatives de liberté et mesures	47
7.1.2	Peines pécuniaires et peines privatives de liberté de substitution	49
7.1.3	Travail d'intérêt général	50
7.1.4	Recours en grâce	50
7.1.5	Recherche de places en détention provisoire	50
7.1.6	Casier judiciaire	51
7.2	Prisons	51
7.2.1	Entrées en 2017	51
7.2.2	Journées de détention	51
7.2.3	Subsistance	52
7.2.4	Locaux	52
7.2.5	Occupation des détenus	52
7.2.6	Assistance des détenus	52
7.2.7	Récapitulatif des prestations à la Prison centrale	53
8	Service de probation (SProb)	53
<hr/>		
8.1	Activités	53
8.1.1	Secteur administratif	53
8.1.2	Secteur de probation	54
8.1.3	Secteur des peines en milieu ouvert (PMO)	55
8.1.4	Evénements particuliers	56
9	Office de la circulation et de la navigation (OCN)	57
<hr/>		
9.1	Activités	57
10	Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)	58
<hr/>		
10.1	Mission	58
10.2	Activités	58
11	Etablissements de Bellechasse (EB)	58
<hr/>		
11.1	Activités	58
12	Etat du personnel	58
<hr/>		

1 Direction et Secrétariat général

Maurice Ropraz, Conseiller d'Etat, Directeur

Claudine Godat, Secrétaire générale (jusqu'au 31.01.2017), Olivier Kämpfen, Secrétaire général (depuis le 01.02.2017)

1.1 Activités

1.1.1 Activités courantes

Le Secrétariat général exerce les tâches d'état-major de la Direction, en particulier la planification et la coordination des travaux, la préparation des dossiers pour le Conseil d'Etat, le suivi des dossiers et le traitement des affaires administratives (finances, personnel, logistique). Il gère l'information interne et externe et conduit des projets relevant du champ de compétence de la Direction ainsi que des projets interdirectionnels.

1.1.2 Evénements particuliers

1.1.2.1 Politique d'intégration

Le premier Programme d'intégration cantonal (PIC) quadriennal, négocié avec la Confédération (Secrétariat d'Etat aux migrations SEM) et fondant les contributions financières de cette dernière, s'est achevée à la fin 2017 sur un bilan très positif. Les trois axes principaux de l'information et du conseil d'une part, de la formation et du travail d'autre part, enfin de la compréhension et de l'intégration sociale, ont pu être développés de manière équilibrée. En parallèle, l'année 2017 a été consacrée à l'élaboration du PIC 2 2018-2021, toujours en collaboration avec le SEM. Il s'inscrit dans la continuité, la consolidation et l'innovation. Il confirme une stratégie éprouvée, basée sur quatre axes d'action : le financement et l'accompagnement de projets d'intégration ; la formation et l'accompagnement des partenaires impliqués ; la sensibilisation des acteurs publics et privés ; le renforcement du dispositif d'intégration.

L'élaboration du PIC 2 a été interactive et pluridisciplinaire. Elle a pris en compte les recommandations des partenaires (publics et privés) et s'est calquée sur les réalités du terrain. Au final, le programme est ambitieux. Il propose 39 mesures d'intégration spécifiques qui visent à réaliser trois buts généraux : renforcer la cohésion sociale, encourager la population à vivre ensemble dans un esprit de respect et de tolérance réciproques, réaliser l'égalité des chances en permettant à tous les étrangers et étrangères, notamment des personnes du domaine de l'asile et des réfugiés, de participer à la vie économique, sociale et culturelle du canton.

Le PIC 2 est doté d'un montant annuel de 2,26 millions de francs, réparti entre Confédération, canton et communes, auquel s'ajoutent les forfaits d'intégration octroyés par la Confédération pour l'intégration des personnes relevant du domaine de l'asile.

1.1.2.2 Mise en œuvre organisationnelle de la nouvelle loi sur l'exécution des peines et des mesures

Adoptée par le Grand Conseil le 7 octobre 2016, la nouvelle loi sur l'exécution des peines et des mesures, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} janvier 2018, prévoit deux changements organisationnels majeurs : d'une part la fusion des Etablissements de Bellechasse (EB) et de la Prison centrale (PC) – jusqu'alors simple section du Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP) – au sein de l'Etablissement de détention fribourgeois (EDFR), d'autre part la fusion de la section application des sanctions pénales du SASPP et du Service de probation (SProb) en un seul service, le Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation (SESPP).

Dès le dernier trimestre 2016 et surtout durant toute l'année 2017, la Direction de la sécurité et de la justice a mis en œuvre une organisation de projet placée sous la responsabilité du Conseiller d'Etat Directeur. Sous la conduite opérationnelle d'un comité de pilotage mené par le Secrétaire général de la DSJ, quelque 10 groupes de travail impliquant plus de 45 personnes ont préparé ces deux fusions sous tous leurs aspects.

En parallèle, de nouveaux locaux permettant d'accueillir le nouveau SESPP ont pu être acquis à Granges-Paccot, grâce à l'octroi d'un crédit de 5,77 millions de francs par le Grand Conseil en date du 17 octobre 2017.

L'emménagement dans ces locaux aura lieu au printemps 2018.

1.1.2.3 Organisation de projet visant à la révision totale du chapitre 5 de la loi du 9 septembre 2016 sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels

C'est sous l'égide de la DSJ qu'ont été lancés en 2017 les travaux préparatoires à la révision totale du chapitre 5 de la loi du 9 septembre 2016 sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels, relatif à la défense incendie et aux secours. Le comité de pilotage nommé par le Conseil d'Etat pour conduire ces travaux est présidé par le Secrétaire général de la DSJ. Quatre groupes de travail réunissant des représentants de toutes les instances concernées sont à l'œuvre. La mise en consultation de l'avant-projet de loi est prévue courant 2018.

1.1.2.4 Campus Schwarzsee/Lac-Noir

Né de l'extension et de la revalorisation de l'ancien camp militaire du Lac-Noir, le Campus Schwarzsee/Lac-Noir accueille depuis janvier 2016 le centre de formation du service civil. Dans sa partie « centre cantonal sport et loisirs », il accueille des camps sportifs et scolaires depuis l'été 2016.

Durant l'année 2017, sur proposition de la DSJ et après coordination avec les autres Directions de l'Etat touchées à un titre ou à un autre par l'exploitation du Campus, le Conseil d'Etat a décidé de renoncer pour l'heure au projet de doter le Campus d'un statut d'établissement autonome de droit public et a opté pour un transfert du Campus de la DSJ, respectivement du Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM), vers la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS), respectivement le Service du sport (SSpo). Le Conseil d'Etat a dans ce contexte décidé d'octroyer au SSpo 1,5 EPT supplémentaire pour assurer la gestion du campus. Les 2 EPT de concierges existants lui ont en outre été transférés.

Ce transfert vise à donner davantage de cohérence et d'efficacité dans la gestion du Campus et de donner à sa partie « centre cantonal de sport et loisirs » toute l'envergure qu'elle mérite. La construction d'une salle de sport triple, relevant de la compétence de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), doit encore venir compléter l'offre sportive et accroître l'attractivité du site.

1.2 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

1.2.1 Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

Cette conférence a siégé à deux reprises en 2017. Elle a notamment traité les thèmes suivants :

- > Harmonisation de l'informatique policière ;
- > Harmonisation de l'informatique de la justice pénale ;
- > Convention administrative de coopération policière ;
- > Restructuration du domaine de l'asile ;
- > Retours et exécution des renvois en matière d'asile.

1.2.2 Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)

Cette conférence a siégé une fois en 2017. Elle a notamment traité les thèmes suivants :

- > Création d'un concordat intercantonal concernant l'assurance contre les tremblements de terre ;
- > Aménagement d'une plate-forme nationale dans le domaine de la protection ABC (atomique-biologique-chimique) ;
- > Instauration d'une journée informative obligatoire pour les Suissesses en matière de service militaire.

1.2.3 Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP)

Cette conférence a siégé à deux reprises en 2017. Elle a notamment traité les thèmes suivants :

- > Mise en œuvre en Suisse latine d'un processus de type ROS (exécution des sanctions pénales orientées vers les risques) ;
- > Placement des jeunes adultes selon l'article 61 du code pénal ;
- > Mise en œuvre du Concordat réglant la coopération en matière de police en Suisse romande ;
- > Mise en œuvre de l'expulsion judiciaire ;
- > Mise en œuvre du nouveau droit des sanctions.

1.3 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

La Direction prend les décisions que la législation place dans sa compétence (décisions Fri-Pers, mesures administratives concernant le statut du personnel, autorisations de déposer en justice, assistances juridiques, assistances judiciaires, plaintes art 38 LPol, plaintes contre le directeur des EB, remises d'émoluments, mesures concernant les entreprises de sécurité, examens de chefs d'entreprises de sécurité, approbations de règlements communaux, concessions de ramonage, etc.). La situation pour 2017 est la suivante :

Cas traités (procédures ouvertes en 2017)	51
Décisions prises	52
Aucune mesure prise / Procédures devenues sans objet	2
Recours au CE contre des décisions prises en 2017	0
Recours au TC contre des décisions prises en 2017	4
Procédures encore pendantes le 31 décembre 2017	3

Décisions sur recours

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, des recours contre des décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal administratif. Ces recours concernent pour l'essentiel les services suivants : Police cantonale, Service de la protection de la population et des affaires militaires, Service de la police du commerce, Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, Etablissements de Bellechasse. La situation pour 2017 est la suivante :

Recours déposés en 2017	43
Dont	
Admis	2
Rejetés	31
Irrecevables	1
Devenus sans objet, à la suite du retrait de la décision ou du recours	2
Procédures pendantes à la Direction le 31 décembre 2017	8
Recours au TC contre les décisions prises en 2017	8

Responsabilité civile

La Direction instruit les cas de responsabilité civile concernant les actes de ses agents (loi du 16 septembre 1986 sur la responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents et cas de responsabilité découlant du droit fédéral). Les déterminations sont prises par le Conseil d'Etat ou, dans certains cas, par la Direction (requêtes périmées, requêtes d'indemnités de moins de 3000 francs). La situation pour 2017 est la suivante :

Requêtes encore pendantes au 1 ^{er} janvier 2017	1
Requêtes déposées en 2017	4
Requêtes liquidées en 2017 par la DSJ	4
Requêtes pendantes le 31 décembre 2017 (déposées en 2016)	1

1.4 Législation

1.4.1 Lois et décrets

- > Loi du 10 octobre 2017 modifiant la loi sur la justice (taux d'activité des juges).

1.4.2 Ordonnances et règlements

- > Ordonnance d'application de la loi sur l'exécution des peines et des mesures ;
- > Ordonnance fixant le taux des primes, des surprimes et des contributions de l'assurance des bâtiments pour 2018 ;
- > Ordonnance fixant l'indice moyen du coût de construction applicable en 2018 pour l'assurance des bâtiments ;
- > Ordonnance fixant, pour 2018, la majoration tarifaire applicable à certaines voitures de tourisme (système de l'étiquette Energie) ;
- > Ordonnance modifiant l'arrêté sur les émoluments en matière de circulation routière ;
- > Ordonnance concernant l'avancement et la promotion des agents et agentes de la Police cantonale – nouvelle classification des agent-e-s de police.

2 Police cantonale (POL)

Commandant Pierre Schuwey

2.1 Ressources humaines

2.1.1 Effectifs au 31.12.2017

EPT (Unités)	Agent-e-s	Aspirant-e-s	Auxiliaires	Civil-e-s	Apprenti-e-s	Total
Commandement	13,50 (14)	-	-	11,40 (15)	2 (2)	26,90 (31)
Ressources humaines	9 (9)	29 (29)	-	5,30 (6)	1 (1)	44,30 (45)
Services généraux	20 (22)	-	1 (1)	33,50 (38)	-	54,50 (61)
Gendarmerie	377,50 (388)	-	18,40 (21)	20,60 (28)	1 (1)	417,50 (438)
Police de sûreté	104,40 (114)	-	-	14,60 (18)	2 (2)	121 (134)
Total	524,40 (547)	29 (29)	19,40 (22)	85,40 (105)	6 (6)	664,20 (709)

2.1.2 Mouvement de l'effectif

	Agent-e-s	Aspirant-e-s	Auxiliaires	Civil-e-s	Total
Engagements et augmentation de taux	1,70 (2)	30 (30)	0,10 (1)	10,40 (11)	42,20 (44)
Départs à la retraite	8,50 (9)	-	1,80 (2)	0,50 (1)	10,80 (12)
Démissions et réductions de taux d'activité	10,30 (9)	-	-	9,85 (6)	20,15 (15)
Engagements comme policiers	-	29 (29)	-	-	29 (29)

2.1.3 Formation et formation continue

Le mardi 3 janvier 2017, 30 aspirant-e-s ont commencé leur formation au sein du Centre Interrégional de Formation de Police (CIFPol), Ecole de Granges-Paccot (EGP). Il s'agit de la première volée entièrement sous l'égide de la nouvelle structure de formation mise en place entre les cantons de Fribourg, Neuchâtel et Jura. Le Comité de pilotage (COFIL) qui réunit la ministre et les Conseillers d'Etat des trois cantons partenaires a signé en 2017 le Règlement d'exécution de la convention ratifiée en novembre 2016 qui donne ainsi une assise encore plus forte à la nouvelle organisation. Les travaux d'harmonisation liés à ce rapprochement se sont poursuivis tout au long de l'année 2017 afin de continuer à renforcer la qualité de l'organisation et de la formation au sein des deux sites.

Après trois mois d'école, un aspirant gendarme a quitté l'école. Au terme de leur année de formation, les 29 aspirant-e-s qui se sont présentés aux examens du brevet fédéral de policier ont tous réussi. Le mercredi 13 décembre 2017, 24 gendarmes et 5 inspecteurs et inspectrices ont été nouvellement assermentés à la cathédrale de Fribourg.

30 aspirants et aspirantes, à savoir 22 pour la gendarmerie et 8 pour la police de sûreté, ont été engagés pour le CIFPol – EGP 2018. Cette école 2018 se compose de 7 germanophones et 23 francophones, respectivement de 8 femmes et 22 hommes.

Le 1^{er} mars 2017, le nouveau chef du centre de formation, le Lieutenant Matthieu Landert, a commencé son activité au sein de la Police cantonale et s'est rapidement attelé à ses nouvelles fonctions, soutenu dans ses activités par l'ensemble de l'équipe du centre de formation.

Un autre dossier qui a occupé le centre de formation de la Police cantonale est celui des travaux en lien avec le nouveau Concept Général de Formation, le CGF 2020, qui réorganise complètement la formation des policiers et policières au niveau de la Suisse. L'adjudant Yvan Buchs, notre adjudant d'Ecole, participe activement et régulièrement à l'un des nombreux groupes de travail qui façonnent la formation de base future. Le nouveau concept de formation de base s'appuiera sur les profils de compétences définis pour le métier de policier. La formation en elle-même se déroulera dorénavant sur deux ans (au lieu d'une année actuellement). La première année sera une année de formation plus orientée sur la théorie (avec des exercices pratiques) alors que la seconde année sera dévolue essentiellement à la formation pratique. L'allongement de la période de formation vise à renforcer les compétences opérationnelles et non les connaissances théoriques.

Le centre de formation a organisé et dispensé en 2017 de nombreuses sessions de formation continue dans les domaines du tir, de la sécurité personnelle et de comportement tactique afin de pouvoir respecter les directives de l'Institut Suisse de Police en matière de formation continue. Ces sessions ont ainsi permis de consolider les bases du métier, d'adapter certaines techniques, de terminer la formation Amok 2.0 commencée en 2016 (attaque en milieu ouvert), de faire des rappels sur les mesures de premier secours à adopter lors d'une intervention. Plusieurs agent-e-s et collaborateurs et collaboratrices civil-e-s de la Police cantonale ont pu également suivre la formation sur l'utilisation du défibrillateur automatique pendant que les premiers agents formés suivaient un cours de refresh obligatoire pour conserver leur certification d'utilisateur.

En outre, le Centre de formation a organisé, en 2017, différents cours au profit des partenaires fribourgeois de la sécurité, notamment les polices communales, les sapeurs-pompiers, la protection civile, les gardes-faune et le Ministère public.

2.1.4 Cellule « relations humaines »

En 2017, la cellule a eu de nombreux contacts et entretiens avec des collaborateurs et collaboratrices de la Police cantonale à la suite de différents problèmes professionnels ou privés. Pour quelques personnes, le soutien de l'AI et de l'Espace santé-social s'est avéré important pour la réintégration dans le monde du travail.

Les débriefeurs de la Police cantonale ont été sollicités à maintes reprises pour apporter l'appui et le soutien nécessaire aux policiers et policières ayant été confrontés à des situations particulièrement difficiles.

Des cours de psychologie policière et de gestion de conflit ont été dispensés aux aspirants et aspirantes, aux agents et agentes de la Police cantonale ainsi qu'à d'autres services de l'Etat.

Le responsable de la cellule a participé à de nombreuses séances et assemblées des différentes commissions.

2.1.5 Psychologue du travail

En charge du recrutement des aspirant-e-s de police, le psychologue du travail a mené à terme le processus avec le nouvel engagement de 30 candidats et aspirantes pour l'école de police. Dans ce cadre, il a supervisé vingt agents et agentes de police dans leur nouvelle spécialisation accessoire « agent et agente recruteur ». Ces agents et agentes mènent des entretiens individuels avec des candidats aspirants de police. Les résultats à ces entretiens sont nouvellement éliminatoires pour les candidats.

En collaboration avec le chef de la cellule des relations humaines, il a conçu, organisé et partiellement animé les 60 heures de cours de psychologie policière au profit des aspirants et aspirantes de police. De plus, des cours de formation continue ont été dispensés sur les thèmes motivation et leadership.

Le psychologue du travail a aussi collaboré aux concepts et contribué administrativement aux stands de la Police cantonale au Start ! Forum des métiers, au Comptoir grüerien ainsi qu'à la Gewerbeausstellung Murten.

Enfin, il a contribué au développement de l'offre d'apprentissages et de stages au sein de la Police cantonale avec l'engagement de deux stagiaires 3+1 supplémentaires par rapport à l'année précédente.

2.2 Activités de la Police cantonale

2.2.1 Affaires traitées

	2016	2017
Rapports de police établis	16 134	16 286
soit par la gendarmerie	12 706	12 284
soit par la police de sûreté	1 537	1 667
soit par les services généraux	1 891	2 335
Plaintes pénales enregistrées	8 477	8 075
soit par la gendarmerie	7 165	6 830
soit par la police de sûreté	204	235
soit par les services généraux (envoyées par des tiers)	1 108	1 010
Réquisitions traitées	23 890	22 577
soit par la gendarmerie	21 557	19 768
soit par la police de sûreté	1 450	1 459
soit par les services généraux	883	1 350
Transports de détenus et prévenus	5 222	5 221
soit dans le canton	4 616	4 585
soit hors canton	606	636
Appels téléphoniques entrants	322 879	325 274
dont des appels sur un numéro d'urgence	96 359	112 020
Alarmes traitées	1 654	1 606
soit pour incendie	500	627
soit pour effraction/agression	1 154	982
Identifications par le CIJ :	303	313
soit par traces papillaires	104	103
soit par ADN	147	170
soit par traces de semelles	51	40
soit par traces d'oreille	1	0
Relations par traces de semelles	177	131
Relations par ADN	118	69
Comparaisons locales ADN	250	169
Recherches tactiques ADN (dont positives)	20 (2)	15 (3)

	2016	2017
Personnes dactyloscopiées (dont virtuelles)	1 645 (488)	1 544 (388)
Prises ADN sur la personne (dont virtuelles)	1 372 (384)	1 247 (291)
Effacements des fiches dactyloscopiques	1841	1277
Effacements de profils ADN	1096	759

2.2.2 Arrestations

	CH	Etr	Total
2016	106	273	379
2017	92	314	406

2.2.3 Circulation et navigation

En 2017, le nombre d'accidents* constatés, soit 1189 (1366 en 2016), est en diminution de 12,95 %. Le nombre de personnes blessées*, soit 665 (732 en 2016), est en diminution de 9,15 % et le nombre de personnes tuées, soit 7 (7 en 2016), est identique.

Districts	Nombre d'accidents*		Nombre de blessés*		Nombre de tués	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Sarine	451	378	257	200	1	2
Singine	148	128	99	86	2	0
Gruyère	307	275	141	139	1	2
Lac	180	147	100	88	1	0
Glâne	69	71	37	57	0	1
Broye	123	109	57	43	2	1
Veveyse	88	81	41	52	0	1
Total	1366	1189	732	665	7	7

* Il s'agit d'une projection, car le délai de transmission de la statistique définitive à l'OFROU est fixé au 20.02.2018.

	2016	2017
Saisies des permis de conduire	846	811
Contrôles de vitesse (radars mobiles)	1 319	1 366
Fuites après accident	647	600
Découvertes de conducteurs ayant pris la fuite après accident	261	192
Montant des amendes d'ordre encaissé	CHF 6 597 161	CHF 6 924 594
Entreprises de transport contrôlées	13	3
Accompagnements de transports spéciaux	301	327
Accidents de navigation	5	1
Aides apportées aux navigateurs ou nageurs en difficulté	8	8
Engagements du groupe des plongeurs	13	25

2.2.4 Convention du lac de Neuchâtel

Les polices du lac fribourgeoises et vaudoises veillent à la sécurité et assurent les interventions sur le lac de Neuchâtel, selon un contrat de prestations rémunérées. Dans ce cadre, la police du lac fribourgeoise a effectué, en plus de son activité sur ses propres plans d'eau, 63,95 (66,25) heures de patrouille sur les eaux neuchâteloises. 14 (8) demandes d'intervention ont généré 86,50 (44) heures de présence sur le territoire du canton de Neuchâtel. 4 (13) rapports de dénonciation et 2 (1) rapports d'enquête pour accident de plongée ont été établis. La rédaction de ces rapports a engendré 42,50 (24) heures de travaux administratifs.

2.2.5 Sécurité et ordre public

Des actions ponctuelles ou permanentes sont mises sur pied dans chaque région de gendarmerie. Adaptées aux spécificités géographiques, touristiques et culturelles de chaque région, elles s'inscrivent prioritairement dans un cadre préventif, dissuasif, mais aussi répressif en cas de découverte d'infractions. Ces actions menées sur le moyen ou le long terme se concrétisent par une présence accrue de gendarmes en uniforme dans les lieux sensibles tels que les parcs publics, les zones piétonnes, les gares, les plages, les lieux à grande affluence, les manifestations et les établissements publics. Outre le fait que ces actions rassurent la population, elles permettent de limiter les incivilités, d'assurer l'ordre public et, notamment, de lutter contre des trafics en tout genre, comme celui des stupéfiants.

ACTIONS CANTONALES

« VIGIPOL »	Suite aux événements qui se sont déroulés à Paris en janvier 2015, un Etat-Major VIGIPOL a été mis sur pied. Un rapport est agendé toutes les deux semaines. Les principaux buts de cet EM sont : <ul style="list-style-type: none">> favoriser la mise en réseau des différents partenaires ;> augmenter le niveau de vigilance de l'ensemble du personnel de la Police cantonale ;> augmenter la présence policière lors de manifestations d'envergure (p.ex l'assermentation) ;> égaliser le niveau de connaissances de chacun. Depuis la mise en place de l'EM VIGIPOL, de nombreux contrôles ont été opérés.
« STREET »	Durant l'activité courante, des patrouilles pédestres sont effectuées au profit de l'ordre, de la sécurité publique et en disponibilité pour notre population. « Etre là où il y a du monde et que ça fasse sens ». Dans le cadre de cet effort, les agents ont effectué 15 979 (16 455) présences, ce qui représente 18 703 (19 671) heures de présence en visibilité.
« ANGEL » 21.11 – 31.12.2017	Durant la période des Fêtes de fin d'année, présence visible dissuasive des moyens de police en uniforme, dans les lieux et les rues commerçantes du canton, afin de prévenir les infractions, notamment les vols (vols à la tire, vols à l'arraché, vols à l'étalage), et de rassurer la population. Lors de ces 1105 (991) efforts effectués, 2163 (1914) agent-e-s ont assuré 738 (849) heures de présence.
« CRIMINO »	Dès la tombée de la nuit, lutte contre les cambriolages touchant principalement les appartements, les villas et les commerces. Lors des 6720 (6178) contrôles effectués, 14 644 (13 401) agent-e-s ont assuré 4415 (5810) heures de présence. 918 (790) personnes ont été contrôlées/identifiées, 792 (602) véhicules contrôlés et 10 (11) personnes arrêtées.
« PROJET MIGRANT »	Suite à l'arrivée de nombreux migrants sur notre territoire, un concept d'engagement cantonal pour les centres de requérants a été mis sur pied, avec la désignation d'un répondant cantonal. Le concept a pour but de coordonner l'action de la police et des partenaires (DSJ, DSAS, SASoc, SPoMi, ORS, communes, ...). Un répondant police a été désigné pour chaque foyer. Plusieurs formations, à l'interne de la police, ont été dispensées.

ACTIONS RÉGIONALES

Région Centre :

Lutte contre les stupéfiants en ville de Fribourg 06.02 -14.09	De nombreuses présences préventives et contrôles de personnes ont été effectués en ville de Fribourg dans le domaine de la lutte contre la vente et la consommation de stupéfiants. Au total, ce ne sont pas moins de 472 contrôles d'identité qui ont été opérés. Différentes infractions ont été constatées : 74 AO/DR – 56 rapports dénonciations pour diverses infractions (vols – personnes signalées – rapports succincts – URSARO – etc.).
---	---

Présences en gare de Fribourg 01.05 – 31.08	Un effort tout particulier a été mis en place sur le site de la gare de Fribourg. Au total 799 présences ont été effectuées (moyenne de 6x /jour) – 583 personnes contrôlées – 93 rapports dénonciations (LStup – LACP – etc.).
Foyers de requérants d'asile 01.01 – 31.12	Durant l'année 2017, un effort a été conduit dans les foyers de requérants d'asile de la Poya et du Bourg. Au total, 105 passages ont été effectués dans ces deux foyers, ce qui représente une moyenne de 2 passages/semaine. Dès le 11.12.2017, suite à une détérioration constatée du climat dans ces deux centres, le niveau de sécurisation a été augmenté, selon le concept défini par les autorités (2 veilleurs de nuit présents 24/24 et 2 passages/jour de la police). Une saine collaboration prédomine dans les contacts avec l'ensemble des partenaires (SPoMi, ORS et SEJ).
Région Nord :	
« NARCO » 01.01 – 31.12	Effort sur les rives du lac de Neuchâtel et sur la commune d'Estavayer visant à lutter contre les infractions à la LStup durant la saison estivale essentiellement. Dans ce cadre-là, 74 présences ont été effectuées, lors desquelles, la police a procédé à 132 contrôles de personne. 9 DR, 1 AO, 5 rapports succincts et 1 rapport de dénonciation ont été établis.
« CILO » 14.07 – 31.08	Durant la période, 97 présences visibles essentiellement préventives par des policiers cyclistes dans les deux districts. Travail axé sur la circulation des cyclistes et l'équipement des vélos. Lors de cette action, 111 flyers ont été distribués, 1 DR et 1 rapport de dénonciation établis.
« CROTTES DE CHEYRES » 01.01 – 31.12	Suite aux téléphones réguliers de riverains pour des conduites inadaptées par des automobilistes et motocyclistes (bruit, vitesse, comportements divers), présences visibles et contrôles de circulation à Cheyres, Châbles et Font à 32 reprises avec la rédaction de 5 rapports de dénonciation et l'établissement de 7 DR, 6 AO et 6 fiches techniques pour diverses infractions.
« PECORA » 01.04 – 30.09	Enquête et opérations axées sur le trafic de stupéfiants au sein des Etablissements Pénitentiaires de Bellechasse. Durant cette enquête, 37 détenus et 7 personnes externes ont été auditionnés. 7 personnes externes aux EPT et 22 détenus ont été dénoncés pour diverses infractions à la LStup. Durant toute l'enquête et l'opération, 75 agent-e-s ont été engagés.
Région Sud :	
« STRADA » De janvier à décembre	Depuis le début de l'année, 3622 agents et agentes ont procédé à 1745 reprises à la surveillance du trafic routier et ont procédé à des contrôles routiers à divers endroits de la région. 242 rapports et 274 AO/DR ont été infligés aux contrevenants, pour des infractions LCR telles que vitres givrées, inobservation de la signalisation, non-port de la ceinture de sécurité, utilisation du téléphone portable ou, encore, l'équipement des véhicules non conforme.

2.2.6 Stupéfiants

	2016	2017
Stupéfiants séquestrés		
haschisch (en grammes)	10 340	24 799
marijuana (en grammes)	33 935	77 232
héroïne (en grammes)	520	3874
cocaïne (en grammes)	1 212	2 053
pastilles thaï, LSD, ecstasy (en pièces)	7 073	7 300

	2016	2017
crystal meth (en grammes)	158	271
amphétamines (en grammes)	1 967	170
MDMA (en grammes)	216	61
Morts par surdose	5	2

S’agissant de la culture de chanvre, il est souligné ce qui suit :

	2016	2017
Champs déclarés	2	1
Quantité de chanvre séquestré	3 391 plantes (dont 3325 indoor / 66 outdoor)	1 424 plantes (dont 1169 en indoor / 255 en outdoor)
Cultures indoor	22	13

2.3 Evénements de l’année 2017

2.3.1 Affaires judiciaires particulières traitées par la police de sûreté

Dans le courant de l’année 2017, la police de sûreté a notamment procédé à des investigations importantes suite aux événements marquants suivants :

Homicide	Canton	En 2017, il y a eu un homicide et une tentative.
Levées de corps	Canton	La Police est intervenue pour 177 levées de corps, dans le cadre desquelles les causes ont pu être déterminées : morts accidentelles (20), morts naturelles (85), suicides (49), suicides assistés (19), causes indéterminées (4).
Brigandages	Canton	Il y a eu 27 brigandages, dont 11 ont pu être élucidés.
Vols par effraction Vols	Canton et hors canton	Le nombre de vols par effraction a diminué. 779 cas ont été recensés en 2017 et 990 en 2016. La Police est intervenue pour 205 cas de vols dans les véhicules.
Affaires financières	Canton	CHAUME : Enquête dans le cadre de plusieurs escroqueries d’entreprises du domaine de la construction, lesquelles se sont arrogées plusieurs centaines de milliers de francs en établissant, entre autre, de manière abusive, des allocations chômage. ACSM : Une grande partie de l’enquête concernant la perte de plusieurs dizaines de millions de francs du fonds de prévoyance ACSMS à Villars-sur-Glâne a pu aboutir. Enquête de plusieurs mois pour détournement, gestion déloyale, faux dans les titres et délit contre la LCD pour plus d’un million de francs suisse.
	Canton et hors canton	Plusieurs arrestations en collaboration avec les collègues vaudois, en lien avec les escroqueries de la caisse de chômage et d’UNIA.
Cybercrime	Canton	Les plaintes dans le domaine de la cybercriminalité (criminalité informatique) ont à nouveau augmenté durant l’année. Les escroqueries et les extorsions étaient les délits les plus fréquents. Pour les affaires d’escroquerie, les cas de relations amoureuses simulées (= Romance Scam) sont à souligner. Les coupables draguent les lésé-e-s sur des sites internet, simulent une relation amoureuse et parviennent ainsi à obtenir de l’argent sous différents prétextes (urgences médicales, difficultés avec les autorités, etc.). L’argent est souvent versé par un

		virement en ligne. Par ce biais, plus d'un demi-million de francs suisses a été détourné en 2017.
Incendies	Canton et hors canton	Les incendies dans la Broye fribourgeoise et vaudoise ont généré passablement d'interventions et un suspect a été placé en détention préventive.
Stupéfiants PANGOLIN, POMBO	Canton et hors canton	<p>PANGOLIN : Trafic en bande et par métier de cannabis et de cocaïne dans le milieu kurde, vraisemblablement servant à financer le PKK. Interpellations des 3 principaux protagonistes du trafic sur Fribourg qui ont été dénoncés pour la vente d'environ 240 kg de cannabis, représentant un chiffre d'affaire d'environ 1 300 000 francs. Interpellations de 21 autres prévenus, principalement dans notre canton. Le fournisseur du réseau établi à Bâle et Zürich a été interpellé en Espagne.</p> <p>POMBO : Trafic de cocaïne et d'héroïne perpétré par des ressortissants des Balkans. La drogue provenait de la région bâloise et était écoulee à Fribourg et dans le canton de Berne. Interpellation des 2 principaux protagonistes dans notre canton ainsi que de leurs 2 fournisseurs établis à Bâle et Soleure. Cinq toxicomanes de la place fribourgeoises qui écoulaient l'héroïne en ville de Fribourg ont également été interpellés ainsi qu'une partie de leur clientèle. Malgré une absence de collaboration des principaux fournisseurs, nous avons déterminé que ceux-ci ont écoulé plus de 4 kg d'héroïne et cocaïne.</p>
Stupéfiants Task Force visant le trafic d'amphétamine et méthamphétamine	Canton	<p>Durant l'année 2017, diverses investigations traitant de la problématique liée au trafic de méthamphétamine ont pu être traitées. Ces affaires ont pu mettre en évidence un trafic de méthamphétamine, sous forme de crystal et de pilules thaïes, touchant le canton de Fribourg. Il sied de préciser que le crystal peut se vendre, dans la rue, par 0,1 g, le prix au gramme étant d'environ 300 francs. A noter plusieurs saisies de crystal dont le taux de pureté était de 100 %.</p> <p>Affaire TEX : Un couple de trafiquants établi dans la Broye fribourgeoise a pu être dénoncé pour un trafic portant sur environ 500 g de crystal, 10 000 ecstasys, 300 g de cocaïne et 2 kg de speed.</p> <p>Affaire FIXI : Un dealer établi dans la Broye vaudoise a pu être dénoncé pour un trafic portant sur 5000 pilules thaïes et 500 g de crystal.</p> <p>Affaire TORPEDO : Un dealer établi dans le district du Lac a pu être dénoncé pour un trafic portant sur 13 000 pilules thaïes et 200 g de crystal. Il était de connivence avec un important trafiquant neuchâtelois.</p> <p>Affaire TORPEDO II : Un important trafiquant venant de Suisse alémanique et écoulant la drogue dans les cantons de Vaud et Fribourg a pu être dénoncé pour un trafic portant sur 1450 g de crystal et 2000 pilules thaïes.</p> <p>Suite à ces enquêtes, une Task-Force (TF) a été mise sur pied afin d'identifier les consommateurs de cette substance à Fribourg. Cette mesure a permis de dénoncer environ 70 personnes pour trafic ou consommation de méthamphétamine. Relevons ici le principal fournisseur (une femme) de méthamphétamine en fin d'année 2017, sera dénoncée</p>

		une deuxième fois pour un trafic supérieur à 500 g de crystal.
Pornographie	Canton	Plusieurs cas liés aux réseaux sociaux où les auteurs approchent les victimes en utilisant de faux profils (jeune homme ou jeune fille) pour obtenir des photos/vidéos pornographiques des victimes. Par ailleurs, un individu a récidivé à deux reprises en quelques mois en proposant un rendez-vous à sa victime et a été interpellé sur le lieu de rencontre prévu. Ces délits nécessitent d'importantes analyses pour étayer les rapports de dénonciation.
Prostitution		265 contrôles de salons de massage. 26 salons de massage dans le canton. 10 contrôles dans les cabarets. 800 prostitué(e)s contrôlé(e)s. 1 responsable de salon de massage dénoncé.
Atteintes à l'intégrité sexuelle	Canton	115 auditions filmées, dont 77 pour actes d'ordre sexuel et 38 concernant la maltraitance, ont été effectuées. Une inspectrice de la BMM a été sollicitée pour donner une formation, organisée à Dakar au Sénégal par l'Institut international des droits de l'enfant (IDE), à des magistrats et des policiers, dans le domaine des auditions filmées des victimes mineures.
Recherches ciblées	Canton	En 2017, en collaboration avec le SASPP et d'autres partenaires, la brigade des missions spéciales a pu interpellé 22 personnes frappées d'une condamnation et recherchées par les autorités. Cela représente au total 451 mois de détention à subir. La somme de 8064 francs pour des peines pécuniaires a pu être encaissée. La brigade s'est également occupée de l'évasion survenue à la Prison centrale le 02.09.2017. Les investigations menées jusqu'à ce jour n'ont certes pas permis de retrouver le fugitif, mais ont permis d'identifier des individus fortement soupçonnés d'avoir aidé le détenu lors de son évasion et dans sa cavale. Ces derniers ont été appréhendés en Espagne et sont dans l'attente de leur extradition.
Appui enquêteur IT	Canton	Analyses de supports informatiques dans le cadre d'affaires judiciaires pour un total de 250 TB (terabytes) et 3 TB au niveau téléphonique.
Prévention/image de la police		Prévention par les chargés de prévention BMI : 184 classes primaires et 186 classes au niveau des CO visitées. Participation à 133 réunions de parents, de professeurs et autres. Fugues : Le traitement des 306 fugues et disparitions de mineurs consiste à effectuer un travail de recherche et de suivi auprès des parents, institutions sociales et autres polices cantonales.
Commissariat d'identifications judiciaires		En début d'année le corps d'une femme a été retrouvé dans un appartement de la Grand-Fontaine à Fribourg. La victime a été poignardée par l'auteur dans son appartement du quartier avant que son agresseur ne la transporte jusque dans son propre appartement. La préservation des traces a principalement permis de déterminer l'endroit où le crime a eu lieu ainsi que son déroulement. En effet, l'auteur présumé ayant été interpellé sur les lieux, son identification était

secondaire.

Le début de l'année a également été marqué par les investigations dans le cadre de l'incendie de plusieurs maisons au centre du village de Villars-sous-Mont. La recherche du foyer et de la cause de l'incendie a été rendue difficile par les importants dégâts, la couche de glace consécutive aux travaux d'extinction et l'instabilité du bâtiment.

Dans le courant du printemps, le Commissariat d'identification judiciaire ainsi que le Commissariat criminel ont été mandatés par la Police cantonale neuchâteloise pour le suicide du chef de la Police judiciaire neuchâteloise, personnalité du paysage policier et forensique romand, qui s'est déroulé à son domicile. Cas particulier, car il s'agit d'une préservation de traces dans un autre canton, sur une affaire pour laquelle nous avons des contacts professionnels avec la victime.

2.3.2 Réception du Président du Conseil National, M. Dominique de Buman (Opération LATINA) et du Président de la Confédération, M. Alain Berset (Opération ALBER)

Les 29 novembre 2017 et 14 décembre 2017, se sont déroulées en territoire fribourgeois les réceptions du nouveau Président du Conseil National, respectivement du nouveau Président de la Confédération. Pour chacun de ces événements, un poste de commandement (PC) a été ouvert à Granges-Paccot afin d'assurer la conduite et la coordination des opérations. Dans le but de garantir la sécurité de ces manifestations ainsi que la protection des nombreux VIP présents, l'engagement de plus d'une centaine de policiers a été nécessaire à chaque fois.

2.3.3 Actions de prévention

01.01 – 31.12	La ceinture pour la vie	Contrôles sur l'entier du réseau routier cantonal sur le port de la ceinture de sécurité. 2121 (2672) AO/DR ont été délivrées.
01.01 – 31.12	TECO	Contrôles relatifs à l'utilisation illicite du téléphone portable au volant. 1798 (2021) automobilistes ont été dénoncés.
01.01 – 31.12	Action deux-roues – contrôles radar	Contrôles de vitesse ciblés, avec poste d'interception, sur les routes régulièrement fréquentées par des motards circulant à haute vitesse. 115 (179) motocyclistes en infraction. Action saisonnière.
09.01 – 13.01 24.04 – 28.04	Rentrée scolaire (ReSco)	Contrôles du respect des règles élémentaires de sécurité routière, avec contrôles de vitesse, à proximité des écoles ou sur les voies empruntées par les écoliers. 2778 (3073) conducteurs ont dépassé la vitesse autorisée et 17 (29) n'ont pas respecté la priorité à un passage pour piétons. Depuis 2015, cette action est conduite à trois reprises, après les vacances scolaires de Noël, de Pâques et d'été.
21.08 – 06.09	A pied à l'école	En collaboration avec l'OCN, une campagne a été menée afin d'encourager les enfants à se rendre à pied à l'école et thématiser la problématique des parents – taxi. Un concours a été organisé afin d'inciter les enfants à effectuer eux-mêmes les déplacements de la maison à l'école ou l'arrêt de bus. Au total 300 classes de la 1 ^{re} jusqu'à la 4 ^e HarmoS, ce qui représente 5544 élèves, ont participé à ce concours. 150 flyers distribués.
14.07 – 31.08 11.09 – 13.10	CILO	Cette action avait pour but de sensibiliser les cyclistes à respecter les règles de la circulation, notamment en ville, afin de diminuer le nombre de deux roues impliqués dans les accidents de circulation. Elle s'est déroulée durant la période d'été dans la région Nord et durant l'automne

		dans la région Centre. La Police de proximité a principalement été engagée en effectuant des patrouilles au moyen de vélos. Au total, 74 cyclistes ont été dénoncés et 110 flyers distribués.
03.11	Journée de la lumière	MADE VISIBLE est une campagne nationale suisse de prévention routière sur le thème de la visibilité. La responsabilité globale de la campagne incombe au Touring Club Suisse, TCS, alors que le Bureau de prévention des accidents, bpa, en est le partenaire. Le financement de la campagne est assuré par le Fonds de sécurité routière, FSR. La Police cantonale, en collaboration avec les polices communales, a prolongé cette campagne par des contrôles en lien avec la visibilité des usagers, des piétons et des cyclistes en particulier. 2118 (1741) flyers ont été distribués, 8 (35) conducteurs ont été dénoncés et 217 (339) fiches techniques ont été délivrées.
04.11 – 18.11	Action « LUX » MADE VISIBLE	

2.4 Domaines particuliers

2.4.1 Gens du voyage

Les autorités fribourgeoises ont inauguré l'aire multifonctionnelle de la Joux-des-Ponts le 12.07.2017.

Entre le 13.07.2017 et le 24.10.2017, date de fermeture saisonnière, nos services ont enregistré 191 caravanes pour un total de 2577 nuitées. Le taux d'occupation de cette aire, calculé sur une période d'ouverture de 103 jours, s'élève à 62 %. Le taux de fréquentation se chiffre quant à lui à 98 % (sur la période, uniquement 2 jours sans présence de caravanes). L'engagement des agents de la région sud pour l'arrivée, le départ et les passages représente 317 heures + 150 heures de gestion administrative (contacts, encaissements et gestion des problèmes d'exploitation – WC, réseau électrique et eau). Globalement, le bilan d'exploitation de cette première saison est positif. Aucune plainte ou réclamation de la part de tiers ou du voisinage n'a été enregistrée. Les relations « Police – gens du voyage » ont été satisfaisantes. L'installation de camps non autorisés dans le canton a nettement diminué. Sur l'entier de la saison, hors aire officielle, nos services sont intervenus pour 10 installations et 5 tentatives d'installation, représentant un total de 262 caravanes pour 1188 nuitées. Sur ce nombre, seules 2 installations et 3 tentatives sont survenues durant la période d'ouverture de l'aire d'accueil. Enfin, selon l'avancement des travaux d'adaptation de l'infrastructure, l'aire d'accueil devrait rouvrir le 15 avril 2018.

2.4.2 Protection de personnalités

Le groupe d'intervention (GRIF) a effectué 78 (37) services de protection rapprochée en 2017, dont 34 (22) représentants des autorités fédérales et 44 (15) personnalités étrangères en visite en Suisse.

2.4.3 Refoulement à l'étranger

En 2017, les agent-e-s et agentes de la Police cantonale ont procédé à 23 (15) reprises à l'escorte de ressortissants étrangers expulsés du territoire helvétique à destination de leur pays d'origine. Actuellement, 21 agents et agentes, dont 5 femmes, sont formés pour accomplir ce genre de mission. 5 agents et agentes suivront une formation en 2018.

2.4.4 Maintien de l'ordre

En plus de leur activité ordinaire, les gendarmes sont, jusqu'à l'âge de 40 ans, incorporés à la compagnie de maintien de l'ordre. Cette limite d'âge fluctue en fonction des effectifs. Elle n'est, en général, pas applicable pour les cadres.

Afin de faire face aux manifestations de grande envergure et de garantir une même doctrine de formation et d'engagement, les polices romandes et tessinoise, ont formé un groupement romand de maintien de l'ordre, connu sous l'abréviation GMO.

Durant l'année 2017, 642 (585) agents ont été engagés à 24 (26) reprises pour des opérations de maintien de l'ordre qui se sont déroulées dans le canton, dont 17 (12) matchs de hockey sur glace pour le HC Fribourg-Gottéron, 2 (6) matchs de football, 5 (7) fois lors de diverses manifestations. Pour ces événements, les agent-e-s totalisent 4147

(3552) heures d'engagement. Dans le cadre des manifestations sportives, 63 (7) interdictions de stades ont été délivrées par les clubs fribourgeois et 2 (3) interdictions de périmètre ont été prononcées par la police.

La hausse de ces interdictions est liée à l'intervention du 28.01.2017, à Fribourg (confrontation entre supporters de hockey fribourgeois et d'un car de supporters de hockey valaisans).

Sous l'égide du GMO, 183 (73) agents et agentes ont été engagés, à Davos dans le cadre du World Economic Forum 2017 et à Genève pour la signature traitée du Chypre, pour la visite du président chinois, pour la finale de la coupe Suisse de football (FC Sion-FC Bâle), pour le match de foot Europa League FC Sion-FK Suduva, pour la manifestation Royal de Luxe, ainsi que pour la conférence sur la Syrie. Ils totalisent 9138 (3702) heures d'engagement.

2.4.5 Chiens de police

	2016	2017
Nombre de chiens	12	12
Nombre d'engagements	301	336
dont des arrestations et/ou découvertes d'objets dérobés	25	38
dont des perquisitions par des spécialistes drogue	83	93
dont des recherches de personnes	189	198
dont des fouilles préventives par des spécialistes des explosifs	4	7

L'engagement des chiens s'est révélé positif à 31(31) reprises, lors d'interventions (pistes – recherches d'objets – recherches de personnes – travail de défense) et à 51 (50) reprises lors de recherche de drogue.

2.4.6 Education routière

Le secteur de l'éducation routière a notamment eu, au cours de l'année 2017, les activités suivantes :

	2016	2017
Leçons de circulation dans les écoles et instituts	1360	1385
Formation des patrouilleurs scolaires enfants	1118	1070
Formation des patrouilleurs scolaires adultes	438	589
Examens pour l'obtention du permis de conduire (nombre de personnes)	1033	1112
Cours d'éducation pour mineurs dénoncés pour infractions à la LCR	7	6

2.4.7 Secteur communication et prévention

2.4.7.1 Activités

En 2017, le secteur communication et prévention a conduit les activités médiatiques suivantes :

	2016	2017
Communiqués de presse	514	346
Conférences de presse et points presse	11	10
Demandes de journalistes	918	803
Messages SMS d'alerte à la presse sur des événements en cours	5	3

Par ailleurs, 306 891 visites sur le site Internet ont été recensées.

Des activités de relations publiques ont été réalisées sous la forme de stands dans l'ensemble du canton. Plus particulièrement, le secteur communication et prévention a contribué aux manifestations suivantes :

31.01 – 05.02	Start ! Forum des métiers
11 – 12.03	Juniors Day à Forum Fribourg

14.04	Journée nationale 144 à Fribourg
30.04.	Slow Up de Morat
19.05	LudiMania'K à Estavayer-le-Lac
14.06	Wave Trophy à Fribourg
09.07	Slow Up de la Gruyère
14 – 17.09	Comptoir de Morat
23.09	Journée du bilinguisme à Fribourg
11.11	Speed Debating organisé par le Jugend und Politik Sense à Guin
18.11	Corrida bulloise
27.10 – 05.11	Comptoir Gruérien à Bulle

2.4.7.2 Événements particuliers

2.4.7.2.1 Conférences de presse et points presse

La police a organisé 10 conférences/points presse en 2017. Les conférences de presse concernant les statistiques de la circulation, la criminalité et l'ordre public (mars) ainsi que la traversée du lac de Morat (juillet) se sont tenues comme à l'accoutumée. Le secteur communication et prévention a également convié les journalistes aux occasions suivantes : ouverture du CIFPol (janvier) ; inauguration de l'aire multifonctionnelle de la Joux-des-Ponts (juillet) ; inaugurations des postes de police de proximité de Flamatt et Plaffeien (août et septembre) ; lancement de la campagne « A pied à l'école » (août) ; Concours européen d'éducation routière (septembre) ; inauguration du nouveau bâtiment du commandement de la Police cantonale (novembre).

2.4.7.2.2 Campagnes de sécurité routière

Diverses campagnes de sécurité routière ont été menées durant l'année 2017. Conduites par la gendarmerie, le secteur communication et prévention y a contribué en publiant plusieurs communiqués de presse et en relayant ces informations sur les réseaux sociaux. Les principaux thèmes traités ont été : les rentrées scolaires (contrôles accrus aux abords des écoles), l'équipement des piétons, cyclistes et véhicules (campagne nationale « Made visible ») en collaboration avec le bpa, le comportement des cyclistes et des automobilistes dans le trafic en zone urbaine (film « Le Cycliste ») en partenariat avec la SUVA, l'alcool au volant (campagne nationale « Boire ou conduire, il faut choisir ») en collaboration avec le bpa.

2.4.7.2.3 Campagnes de prévention de la criminalité

Dans le cadre de notre participation au Start ! Forum des métiers et du Comptoir Gruérien, nous avons axé nos messages préventifs sur la cybercriminalité (réseaux sociaux – social engineering – sextorsion). En collaboration avec les polices des cantons latins, une campagne cambriolage, avec distribution de flyers, s'est déroulée le 30 octobre 2017 dans les lieux à haute fréquentation publique, à l'occasion de la journée nationale contre le cambriolage.

Les campagnes de prévention sur les divers types de vols (dans les vestiaires – à l'astuce – à l'arrachée – cambriolages durant les vacances – cambriolages du crépuscule) menées en collaboration avec les autres cantons latins ces dernières années ont été reprises et publiées en fonction des périodes de l'année les plus sensibles. Les messages de prévention ont été diffusés par le biais d'affiches, ainsi que par voie de presse et sur les réseaux sociaux.

Durant la période des Fêtes de fin d'année, une campagne visant à prévenir les vols a été menée dans les zones commerçantes du canton. Elle s'est concrétisée par une présence renforcée d'agent-e-s en uniforme et par la publication de messages sur les réseaux sociaux.

De plus, durant toute l'année, 15 visites de sécurité (conseils de prévention en matière de cambriolage) ont été effectuées chez des particuliers et des entreprises.

2.4.7.2.4 Médias sociaux

La Police cantonale est présente sur divers réseaux sociaux :

- > Facebook, avec la gestion de deux pages. Depuis le 15.10.2014, la page de la Police cantonale Fribourg : 9572 mentions « j'aime », 9688 abonnés, 150 publications en 2017 ; depuis le 01.01.2017, la page du CIFPol : 2144 mentions « j'aime », 2122 abonnés, 58 publications en 2017 ;
- > Google+ (depuis le 03.11.2014) : 111 abonnés ;
- > Twitter (depuis le 30.10.2014) : 1926 tweets, 1444 abonnés ;
- > YouTube (depuis le 17.01.2013) : 190 806 vues, 208 abonnés ;
- > Issuu (depuis le 23.12.2014) : 31 publications, 4 abonnés.

2.4.7.2.5 Evénements de relations publiques

La Police cantonale a organisé plusieurs visites de ses différents sites. Sur l'année, elle a ainsi accueilli 51 groupes (environ 1000 personnes). De plus, durant l'été, 19 passeports-vacances ont été organisés dans les régions Nord, Centre et Sud. Les agent-e-s ont par ailleurs assuré l'animation d'une trentaine de conférences sur divers thèmes en lien avec la sécurité, la prévention ou la police en général.

2.4.8 Bureau des armes et explosifs (BAE)

2.4.8.1 Activité

L'activité du BAE pour l'année 2017 a été, entre autres, la suivante :

	2016	2017
Permis d'acquisition d'armes (civil)	1014	1020
Permis d'acquisition d'armes militaires (mise en prêt et reprise de l'arme lors du départ de l'armée)	146	160
Auditions en relation avec les permis d'achat d'armes	59	54
Autorisations exceptionnelles d'achat d'armes	14	22
Permis de port d'armes	47	44
Carte européenne d'armes à feu	90	106
Mentions dans carte européenne d'armes à feu	53	48
Demandes refusées (acquisition et port d'armes)	22	22
Contrôles armureries	2	1
Contrôles collectionneurs d'armes automatiques	25	3
Attestations en vue de l'utilisation de matières explosibles & feux d'artifices cat. 4	12	11
Permis d'acquisition de matières explosives	14	13
Contrôles d'entrepôts de matières explosibles (utilisateurs)	5	3
Autorisations de vente d'engins pyrotechniques cat. 2 et 3 (fêtes de fin d'année)	69 (13)	63 (21)
Autorisations d'acquisition et mise à feu d'engins pyrotechniques cat. 4	84	90
Saisies d'armes (nbre de cas)	295	308
Enquêtes	134	123
Préavis pour mesures administratives	15	21
Renoncations volontaires à la reprise de l'arme dans le cadre d'une enquête administrative	50	23
Restitutions d'objets ou/et d'armes aux propriétaires	30	29
Restitutions d'armes d'ordonnance à la BLA Grolley	11	10
Destructions d'armes (nombre de pièces) (196 sont des armes d'autorités)	494	899
Reprises d'armes auprès de tiers pour destruction (nombre de pièces)	137	97
Reprises de munitions auprès de tiers pour destruction (en kilogrammes)	env. 230	env. 350
Reprises d'explosifs à des fins de destruction (en kilogrammes)	env. 50	env. 170

	2016	2017
Reprises de détonateurs à des fins de destruction (en pièces)	70	410

2.4.8.2 Evénements particuliers

Le nouveau catalogue de questions portant sur l'examen permis de port d'arme a été mis en application. Ce questionnaire, qui est accessible par le biais de la banque de données ARMADA, est entré en fonction sans difficultés. Remarquable était le grand nombre d'armes à feu, munitions et explosifs usagés qui a été remis pour destruction.

2.4.9 Bureau des entreprises de sécurité

En 2017, ont été délivrées :

	2016	2017
Autorisations d'engager du personnel	159	160
Autorisations d'exercer	148	94
Autorisations d'exploiter	3	1
Autorisations pour l'engagement d'agents de sécurité dans les établissements publics	5	4
Autorisations pour l'engagement d'agents de sécurité dans les commerces	2	1

On compte actuellement 15(16) entreprises de sécurité autorisées dans le canton.

2.5 Logistique

2.5.1 Informatique et télécommunications

Au cours de l'année 2017, en matière d'informatique et de télécommunication, l'accent principal a été mis sur les objets suivants :

- > NATOUS – MobileIron : mise en production de plusieurs applications métier pour smartphone ;
- > POLYCOM 144 JU : accompagnement et consultation technique ;
- > Migration SAGA V 6: analyse, tests et mise en production ;
- > MAD3 : suivi et coordination des travaux avec le secteur intendance ;
- > Système central d'information Zephyr – Archivage et suppression des données – Interface SuissePol Index : finalisation des travaux de développement, tests et mise en production ;
- > Migration SAN : installation, tests et mise en production ;
- > Migration Win 7 vers Win 10 (Office 2016) – Préparation de l'image : analyse, tests et mise en production ;
- > Plateforme centralisée système observation PS : analyse, tests et mise en production ;
- > Vidéosurveillance des bâtiments de police : migration du site CIG Centre ;
- > Outil de gestion des commandes : tests et mise en production successive (E-Shop) ;
- > Maintenance et exploitation des systèmes informatiques de la Police cantonale et de l'ACC ;
- > Maintenance et exploitation du réseau POYLCOM (28 sites – antennes, 1560 terminaux radio interservices).

2.5.2 Véhicules

	2016	2017
Voitures	235	235
Motos	11	11
Bateaux	5	5
Vélos électriques	14	14

Nouveauté cette année, nous avons fait la commande de deux nouvelles voitures à entraînement entièrement électriques, il s'agit des deux premières voitures de ce type. Elles seront livrées dès le début de l'année 2018. Nous privilégions toujours l'acquisition de véhicules de la catégorie de rendement énergétique A ou B.

2.5.3 Intendance

Dans le cadre de l'entretien des 45 bâtiments occupés par les services, 60 déménagements ou mutations internes, 51 projets de moyenne à grande importance ont été réalisés et 55 bons de travaux demandés aux artisans de l'Etat. Plus de 1350 interventions diverses (rafraîchissement, entretien, peinture, sol, pannes, etc.) ont été effectuées.

Principaux projets :

- > Réalisation et déménagement du projet du bâtiment du Commandement, à Granges-Paccot (MAD 3) ;
- > Réalisation des nouveaux postes de Planfayon et Flamatt ;
- > Création d'un nouveau logiciel pour les 250 clés essence de nos véhicules ;
- > Sécurisation et assainissements des postes de Villars-s-Mont – Porsel – Courtepin – Sugiez – Cheyres ;
- > Assainissement du dépôt de Châtillon ;
- > Agrandissement de la zone GIP au CIG Nord ;
- > Assainissement des pupitres au CEA ;
- > Assainissement des caméras IP au CIG Centre ;
- > Création de places travail pour le secteur BMI ;
- > Assainissement complet eau potable – sprinkler bâtiments 4 / 8 / 10, au chemin de la Madeleine, à Granges-Paccot ;
- > Assainissement d'une partie des places de parc du CIG Centre ;
- > Etudes d'agrandissements des CIG Sud et Nord – police du lac Portalban.

2.5.4 Habillement, équipement et armement (HEA)

Le secteur habillement, équipement et armement est responsable de la gestion du matériel personnel et collectif ainsi que de l'armement pour l'ensemble de la Police cantonale. Il se charge également de l'équipement de base des aspirants de l'école de police.

Pour l'année 2017, les réalisations suivantes sont à relever :

- > Collaboration dans divers groupes de travail UNIMATOS ;
- > VIGIPOL / SPEED, achat des fusils SIG 553 ;
- > Déménagement au MAD3 ;
- > Achat de la tenue d'instructeur ;
- > Introduction du E-shop pour les agents et du logiciel stock ;
- > Achat de barrages pour véhicule portable.

2.5.5 Comptabilité

Le service de comptabilité de la Police cantonale a établi 21 791 (18 496) factures sur la base de l'ordonnance du 22 décembre 2009 concernant les émoluments de la Police cantonale (RSF 551.61). Un montant total de 6 799 236 (6 489 304) francs a été facturé.

3 Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)

Chef du service : Jean-Denis Chavaille

3.1 Mission du service

Le service a pour mission de coordonner les activités liées à la protection de la population et assurer la conduite en cas d'engagement, d'administrer la protection civile, d'administrer les affaires militaires et d'assurer la gestion des bâtiments militaires dont le canton est propriétaire.

3.2 Protection de la population

3.2.1 Activités courantes

La protection de la population a participé à différentes séances et groupes de travail mis sur pied par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), MétéoSuisse, la Centrale nationale d'alarme (CENAL) et la Commission fédérale de la télématique dans le domaine du sauvetage et de la sécurité.

Dans le cadre du projet « Protection des infrastructures critiques », initié par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), les dossiers d'ouvrage discutés avec les exploitants ont été finalisés. De plus, avec une infrastructure critique de portée nationale, la rédaction d'un plan de protection a été engagée avec les partenaires de la protection de la population concernés et l'exploitant.

Avec comme objectif une entrée en vigueur simultanée avec la loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile (LPPCi) au 1.1.2020, des travaux préparatoires ont été effectués en vue de la révision de la loi cantonale sur la protection de la population (LProtPop). Ainsi les préfets, les conseils communaux et les chefs ORCOC ont notamment été informés de la direction générale de cette révision.

En vue d'une convention de collaboration avec le canton du Valais dans les domaines de la formation et de l'engagement de spécialistes post-sismiques (évaluation de l'habitabilité des bâtiments après un séisme), les travaux préparatoires ont eu lieu, dont une vision sur place par l'organe cantonal de conduite (OCC) et par le Conseil d'Etat. Cette convention devrait être signée en 2018.

Comme concrétisation des mesures figurant dans le plan d'engagement « Panne des réseaux d'information », les travaux en vue d'une convention de collaboration avec la section des radioamateurs fribourgeois ont débuté.

Swisscom migrant ses services de télécommunications vers de nouvelles interfaces (migration sur IP, changement du protocole SMS), les travaux d'adaptation du système de mobilisation GAFRI ont démarré en conséquence.

En collaboration avec la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du canton de Vaud (HEIG-VD), le Centre de compétence SIT (CCSIT) et Groupe E SA, dans le cadre d'un travail pratique de fin d'année, un étudiant a réalisé des cartes indiquant précisément les secteurs touchés en cas de délestage électrique.

En collaboration avec les partenaires de la protection de la population, des gilets de sécurité ont été acquis afin de pouvoir différencier, respectivement mieux identifier les différentes fonctions au sein du village PCE (Plan ORANGE).

3.2.1.1 Exercices

Le 4 avril 2017 a eu lieu un exercice « Rejets radioactifs dans les cours d'eau », organisé par la Centrale nationale d'alarme (CENAL) afin de tester le plan ad hoc.

Un exercice de mobilisation du Plan ORANGE s'est déroulé le 12 mai 2017, destiné principalement à tester la mise en place du village poste de commandement d'engagement (PCE).

Du 26 au 28 septembre 2017, l'OCC, dans une composition réduite, a participé à l'exercice général d'urgence 2017 « RAROS » organisé par la Confédération. Il avait pour thème un accident à la centrale nucléaire de Mühleberg. Les procédures d'alarme ont été testées et la collaboration avec le canton de Berne a été concrètement exercée en intégrant l'OCC fribourgeois réduit à l'OCC bernois pendant les deux derniers jours.

3.2.1.2 Organe cantonal de conduite (OCC)

L'organe cantonal de conduite s'est réuni 6 fois durant l'année 2017 dans le cadre de séances ordinaires.

En 2017, l'OCC a subi une mutation parmi ses membres, par la démission du suppléant chef PCi.

Pour faire face à la sécheresse des cours d'eau, l'OCC s'est mis sur pied, avec les spécialistes nécessaires, du 12 juillet au 23 août 2017.

Les spécialistes OCC ont été conviés au rapport annuel le 8 juin 2017. De plus, ils ont été invités à suivre, dans les locaux de l'Institut agricole de Grangeneuve et sous la conduite d'un instructeur de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), des modules de formation qui traitaient des activités de conduite et des produits qu'ils pourraient livrer à l'OCC.

3.2.1.3 Organes communaux de conduite (ORCOC)

Le rapport annuel des chefs ORCOC s'est tenu au Centre logistique de l'armée de Grolley (CLA-G), site de Romont, le 1^{er} décembre 2017. Il a permis de les informer sur les différents travaux effectués en 2017 par l'OCC, la protection de la population et les ORCOC, ainsi que sur le projet de révision de la loi sur la protection de la population (LProtPop).

La formation des membres ORCOC s'est poursuivie. Elle a été dispensée au centre d'instruction de la protection civile par des instructeurs de la protection civile.

En étroite collaboration avec l'armée, un exercice a été monté afin de tester la coopération entre un ORCOC et les troupes militaires dans le cadre de l'évacuation d'un EMS. Cet exercice a eu lieu à Domdidier le 20 octobre 2017 avec l'ORCOC Basse-Broye.

3.2.1.4 Plans d'engagement

Les plans d'engagement suivants ont été établis et validés par l'OCC :

- > Plan d'intervention OPAM pour le site du HFR – Hôpital cantonal, complément au plan d'intervention établi par l'entreprise et destiné aux sapeurs-pompiers ;
- > « Panne des réseaux d'information » qui permet de faire face à une interruption des communications avec la population et entre les partenaires de l'ORCAF ;
- > Planification de remise ultérieure des comprimés d'iode ;
- > Contournement de la zone 2 de Mühleberg ;
- > « Alarme-eau » destiné à faire face à une rupture de barrage.

Les plans d'engagement suivants ont été mis à jour :

- > « Rejets radioactifs dans les cours d'eau » ;
- > « Vagues de chaleur » ;
- > « Crues ».

Sur mandat de l'OCC, la protection de la population a entamé avec les partenaires nécessaires, dont également ceux des cantons voisins, la rédaction de différents plans d'engagement :

- > Evacuation à grande échelle ;
- > Décontamination de masse ;
- > Crises d'approvisionnement en nourriture, hydrocarbures et produits thérapeutiques ;
- > « LAGO TRE », afin de faire face à un accident majeur (de type Plan ORANGE) sur les trois lacs.

3.3 Protection civile

3.3.1 Opération

3.3.1.1 Organisation

Afin de concrétiser la structure bataillonnaire, un état-major de milice a été créé.

Un rapport des commandants a réuni le commandant de la protection civile, les commandants de la compagnie état-major et des trois compagnies d'intervention. Il s'agissait de faire le bilan des activités de l'année écoulée et d'orienter les commandants de compagnie sur les missions d'utilité publique et les cours de répétition 2018.

3.3.1.2 Cours de répétition

Durant l'année 2017, de nombreux cours ont été organisés. Il s'agit notamment de l'entretien périodique des installations, les travaux pratiques en faveur de la collectivité et l'appui dans le cadre d'exercices ou des cours d'instruction de la troupe.

Malgré la courte durée des cours de répétition, un grand nombre de demandes de dispense nous a été adressé. Celles-ci ont été traitées selon la procédure appliquée par le SPPAM pour les demandes de dispense présentées par les astreints au service militaire.

3.3.1.3 Engagements

Des engagements ont été faits pour soutenir des partenaires de la protection de la population, notamment en janvier à Villars-sous-Mont et en été lors de la Gordon Bennett, championnat mondial des ballons à gaz. La PCi a été engagée pour le montage et le démontage des infrastructures, l'exploitation du Poste de commandement et la gestion de la circulation et des parkings.

3.3.2 Instruction

3.3.2.1 Organisation

Le centre d'instruction de la protection civile de Sugiez (CIPCi) forme les cadres, les spécialistes et les astreints de la protection civile (cours cantonaux et intercantonaux) ainsi que des cours pour les Organes communaux de conduite. Ces cours sont dispensés au centre à Sugiez ou dans les communes.

3.3.2.2 Taux d'occupation

Nombre de jours de service	
Ecoles de formation	1 731
Cours de cadres intercantonaux	170
Cours de répétition	730
Autres (ASTAG, OFPP, Police, etc.)	1 536
Total	4 147

Participants aux Ecoles de formation sur l'emplacement de Sugiez

Préposés à l'assistance	29
Pionniers	41
Collaborateurs EM	13
Préposés constructions	7
Préposés matériel	15
Cuisiniers	9
C gr appui	18
C gr assistance	6
Fo spé OCC-ORCOC	0
Chauffeurs	7
Total	145

Cours intercantonaux pour cadres et spécialistes et cours de la Confédération

Fonction	Emplacement	Participants
Chef de groupe appui	Spiez	1
Chef de section assistance	Bernex / Tramelan	3
Spécialistes PBC	Couvet	3

Cours intercantonaux pour cadres et spécialistes et cours de la Confédération

Chef de groupe assistance	Spiez	1
Cours de la Confédération / OFPP	Schwarzenburg	20
Cours pour personnel d'instruction / OFPP	Schwarzenburg	2
Total		30

3.3.3 Support

3.3.3.1 Administration et informatique

Le système informatique central PISA est désormais utilisé par tous les cantons. L'échange de dossiers est directement effectué en ligne. La plateforme est connectée à la base de données cantonale des habitants FriPers, ce qui facilite la mise à jour des adresses.

Le canton de Fribourg représente la Suisse latine dans la « Fachgruppe PISA PCi ». Cette dernière est en charge du développement et de l'amélioration de la plateforme.

3.3.3.2 Affaires disciplinaires

Affaires disciplinaires 2017

Renoncations après enquête pénale préliminaire :	16
Avertissements (cas de peu de gravité) :	2
Dénonciations pour infraction à la LF	31

3.3.3.3 Recrutement

Recrutement 2017

Centre de recrutement	Collaborateurs EM	Préposés à l'assistance	Pionniers	Préposés constructions	Préposés matériel	Cuisiniers	Total
Lausanne (f)	27	37	38	10	10	5	127
Sumiswald (d)	16	13	16	5	5	1	56
Total	43	50	54	15	15	6	183
2016							244

3.3.4 Constructions

Entretien des constructions

Sur la base des pièces justificatives fournies, des communes ont été autorisées à utiliser les contributions de remplacement pour le règlement de certaines prestations dans le domaine de l'entretien des constructions.

Durant l'année 2017, les constructions suivantes ont fait l'objet d'un contrôle périodique :

Construction	Type	Résultat
Kerzers	PC II / Po att II* / PSS	En état de fonctionnement
Estavayer	Po att II*	En état de fonctionnement
Fribourg, St. Croix	PC I / Po att I	En état de fonctionnement
Villars-sur-Glâne	PC I / Po att I / PSS	En état de fonctionnement
Belfaux	PC II / Po att II	En état de fonctionnement
Avry	PC III / Po att II*	En état de fonctionnement
Broc	PC IIréd / Po att II	En état de fonctionnement
Bulle (La Tour-de-Trême)	Po att II*	En état de fonctionnement
Bulle (Collège du Sud)	PSS	En état de fonctionnement
Bas-Intyamont	'PC III / Po att II* / Po san	En état de fonctionnement
Vuadens	'PC III / Po att II	En état de fonctionnement

Construction	Type	Résultat
Ursy	PC III / Po att III	En état de fonctionnement
Vuisternens-devant-Romont	PC III / Po att III	En état de fonctionnement
Granges	Po att III	En état de fonctionnement
ACC	PC de gouvernement	En état de fonctionnement

Sirènes

Lors de l'essai annuel des sirènes de février, 2 sirènes sur un total de 258 ont présenté des défauts qui ont été réparés dans les meilleurs délais.

Constructions

Abris privés

Constructions projetées en 2017	82
Total des places protégées	5 170
Dans 63 abris obligatoires	3 392
Dans 14 abris privés communs	926
Constructions réalisées en 2017	65
Total des places protégées	3 903
Dans 46 abris obligatoires	2 151
Dans 14 abris privés communs	843
Dossiers en cours :	371
Contributions de remplacement destinées à la construction de places protégées	2 964
Contributions de remplacement perçues	2 371 300 francs
Abris publics	
Projets approuvés en 2017	5
Places protégées	852
Constructions réalisées en 2017	5
Places protégées	909

3.4 Administration militaire

3.4.1 Activités courantes

3.4.1.1 Promotion d'officiers

138 officiers fribourgeois ou domiciliés dans le canton ont été promus en 2017 par le Conseil fédéral ou par le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), soit 8 colonels, 9 lieutenants-colonels, 15 majors, 18 capitaines, 31 premiers-lieutenants et 57 lieutenants.

3.4.1.2 Service d'instruction des formations

En 2017, 792 demandes ont abouti à 734 déplacements de service (92.7 %) ainsi qu'à 58 refus (7.3 %). 12 demandes de reconsidération ont été traitées.

Motifs des demandes de déplacement de service

Apprentissage	6,2 %
Etudes	49,3 %
Professionnel	24,8 %
Perfectionnement professionnel	6,8 %
Séjour à l'étranger	6,9 %
Raison médicale	3,0 %
Autres raisons	3,0 %

De plus, 613 dossiers, hors de notre sphère de compétence, ont été transmis pour suite utile à l'Etat-major de conduite de l'armée.

3.4.1.3 Tir hors service

Mutations au sein de la commission cantonale de tir

Sous-commission	Démissions au 31.12.2017	Nominations au 01.01.2018
2 FR Singine	plt Pascal Aebischer	
4 FR Lac	maj Fritz Herren	App Walter Meer, président Lt Mischa Brügger

Participation aux exercices fédéraux

Année	Tir au fusil à 300 m		Tir au pistolet	
	Tir obligatoire	Tir en campagne	Programme fédéral	Tir en campagne
	Tireurs	Tireurs	Tireurs	Tireurs
2017	6 868	5 057	823	1 757
2016	6 800	5 052	783	1 750
2015	6 833	4 881	800	1 728

Nombre de jeunes tireurs

2017	708
2016	746
2015	486

Dispenses de tirs obligatoires

2017	18
2016	17

3.4.1.4 Affaires disciplinaires et pénales

540 enquêtes pour défaut au tir obligatoire ont abouti à 428 décisions disciplinaires.

2 recours contre ces décisions ont été traités par la Direction de la sécurité et de la justice. Un a été admis et un a été rejeté.

22 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut à la journée d'information, 5 pour un deuxième défaut et 4 pour un troisième défaut.

55 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut au recrutement, 16 pour un deuxième défaut, 9 pour un troisième défaut et 6 pour un quatrième défaut. 4 conscrits ont été déférés à la justice militaire pour un cinquième défaut.

3.4.1.5 Activités de recrutement

Journées d'information

30 journées d'information pour les recrutables de la classe d'âge 1999 ont été organisées sur la place d'armes de Fribourg par la commandante d'arrondissement.

La planification des périodes d'écoles de recrues entre dix-neuf et vingt-cinq ans des 1055 conscrits de langue française et des 394 conscrits de langue allemande a été établie de la manière suivante :

Conscrits francophones de la classe d'âge 1999

Année	1 ^{er} départ (mi-janvier)	2 ^e départ (fin juin)
2018	4,1 %	9,9 %

Conscrits francophones de la classe d'âge 1999

2019	10,3 %	28,9 %
2020	16 %	13,8 %
2021	5,8 %	5,1 %
2022	2,4 %	1,7 %
2023	0,5 %	0,4 %
2024	0,3 %	0,8 %

Conscrits alémaniques de la classe d'âge 1999

Année	1 ^{er} départ (mi-janvier)	2 ^e départ (fin juin)
2018	2,3 %	10,9 %
2019	14 %	30,7 %
2020	19,6 %	9,6 %
2021	6,1 %	3,8 %
2022	1,3 %	1,3 %
2023	0 %	0 %
2024	0,2 %	0,2 %

Organisation du recrutement

En 2017, les recrutements dans les Centres de recrutement de Lausanne et de Sumiswald (BE) ont abouti aux décisions suivantes :

	Lausanne	Sumiswald
Nombre	1229	438
Aptes au service militaire	725 (59 %) dont 119 service long	284 (64.9 %) dont 50 service long
Aptes au service PCi	105 (8,5 %)	49 (11,2 %)
Inaptes au service	233 (19,0 %)	58 (13,2 %)
Inaptes au service in abs	76 (6,2 %)	22 (5,0 %)
Ajournés au recrutement compl.	63 (5,1 %)	18 (4,1 %)
Ajournés d'une année	19 (1,5 %)	6 (1,4 %)
Ajournés de deux ans	8 (0,7 %)	1 (0,2 %)

Service sans arme

En 2017, aucune demande de service militaire sans arme n'a été présentée.

3.4.1.6 Libération de service

599 militaires des classes d'âge 1983 (solde), 1984, 1985, 1986 et 1987 ayant terminé leurs obligations ont été libérés au 31 décembre 2017. Les inspections de libération ont eu lieu sur deux jours à la caserne de La Poya à Fribourg.

En application des articles 11 et 12 de l'Ordonnance du 5 décembre 2003 concernant l'équipement personnel des militaires (OEPM), les militaires souhaitant garder l'arme personnelle (fusil d'assaut 90, 57 ou pistolet) ont dû fournir un permis d'acquisition d'armes. Sur les 564 militaires armés, 89 (15,7 %) ont demandé la cession de l'arme en toute propriété. Lors de la remise de l'arme, une indemnité fixée par le DDPS a été perçue à raison de 30 francs pour le pistolet, de 60 francs pour le fusil d'assaut 57 et de 100 francs pour le fusil d'assaut 90.

Les officiers supérieurs de la classe d'âge 1967, les capitaines de la classe d'âge 1975 et les officiers subalternes de la classe d'âge 1981, soit au total 21 officiers, ont été libérés lors d'une cérémonie présidée par le Directeur de la sécurité et de la justice.

3.4.1.7 Taxe d'exemption de l'obligation de service (TEO)

Le canton comptait 10 478 assujettis à la taxe en 2017 (soit 64 % de plus d'assujettis non incorporés et 42 % de militaires en moins ayant manqué leur service – par rapport à l'année 2004 – entrée en vigueur d'AXXI). Le mouvement démographique, le report de l'ER, l'exemption pour motifs médicaux sont les raisons certaines de cette évolution. L'année 2017 présente des similitudes avec les précédentes : stabilité de l'encaissement, des demandes d'arrangements de paiement, une augmentation des rappels, des procédures de poursuites et des taxes remboursées.

645 astreints au service militaire et 238 astreints au service civil ont été soumis à la taxe parce qu'ils n'ont pas accompli leur service en 2016.

Pour 1000 assujettis, la taxe a été réduite en fonction du nombre total des jours de service accomplis dans l'année d'assujettissement, et cela à raison d'un dixième par tranche de 50 jours de service militaire effectués (75 jours de service civil).

Pour 1002 assujettis ayant servi dans la protection civile, la taxe a été réduite de 4 % pour chaque jour accompli dans l'année d'assujettissement.

Le taux de la taxe s'élève à 3 % du revenu imposable IFD, mais à 400 francs au minimum. Pour 3269 assujettis, elle a été calculée sur la base de la taxe minimale.

449 assujettis ont bénéficié d'une exonération de la taxe en raison d'un handicap physique, mental ou psychique majeur ou percevant une rente, sinon une allocation pour impotent de l'assurance-invalidité.

90 assujettis ont bénéficié d'une exonération de la taxe en raison d'une atteinte portée à leur santé par le service militaire ou civil.

267 assujettis binationaux ont bénéficié d'une exonération sur la base d'accords internationaux.

Le remboursement a lieu une fois que la durée totale des services obligatoires a été accomplie. 1363 décisions de remboursement de taxes représentant 620 398 francs ont été établies, soit 2,6 % de plus qu'en 2016.

Le bureau de la taxe d'exemption a pris position dans le cadre de la procédure de consultation relative à la révision partielle de la LTEO. Le projet portait sur trois points principaux : harmonisation de la durée de l'assujettissement à la taxe en fonction de la législation sur le service militaire (DEVA) et le service civil ; suppression de l'assujettissement à la taxe en cas de report de l'école de recrues (ER) ; introduction d'une taxe d'exemption finale pour les hommes astreints au service militaire ou civil qui sont libérés du service avant d'avoir accompli la totalité des jours de service obligatoires.

La collaboration avec l'instance cantonale en matière d'assurance invalidité pour un contrôle approfondi de l'ensemble des bénéficiaires d'allocations pour impotent âgés de 18 à 34 ans, domiciliés dans le canton, a permis de déceler des lacunes touchant plusieurs assujettis (exonération de la taxe si l'assujetti perçoit une allocation pour impotent).

Aucune décision sur réclamation n'a été l'objet d'un recours auprès de la Cour fiscale du Tribunal cantonal.

Perception de la taxe dans le canton

	2017	2016
Taxes payées par les assujettis	7 715 389.96	7 784 463.32
Remboursements (remplacement de service)	620 398.45	604 424.45
Produit net de la perception	7 094 991.51	7 180 038.87
Part de la Confédération (80 %)	5 675 993.21	5 744 031.10
Part du canton (20 %)	1 418 998.30	1 436 007.77
Intérêts moratoires portés en compte	66 769.08	72 302.77
Intérêts sur montants à restituer	3 038.60	3 825.35
Solde des arriérés	2 638 917.31	2 697 318.14
Montant des actes de défaut de biens	186 533.00	145 087.20

Statistiques

	2017	2016
Nombre de décisions de taxation	15 239	16 395
Nombre de décisions avec taxe minimale (400 francs)	3 269	3 172
Nombre d'assujettis exonérés (art. 4 LTEO)	866	851
Montant des taxes abandonnées	16 516.30	3743.03
Montant des taxes remises	33 742.65	68 098.95
Arrangements de paiements	1 129	1 113
Sommations/rappels avant poursuite	2 714	2 464
Réquisitions de poursuites	486	433
Décisions de remboursements	1 363	1 394
Décisions de restitutions	772	907

3.5 Intendance des bâtiments militaires

3.5.1 Activités courantes

3.5.1.1 Place d'armes de Fribourg – Caserne de la Poya

Les travaux suivants ont été réalisés :

- > Entretien courant de tous les bâtiments de la caserne ;
- > Assainissement de l'ensemble des chambres d'officiers du bâtiment 2 (sol, peinture, électricité, lavabos etc.) ;
- > Travaux de peinture et échange du solde des luminaires dans l'ensemble des corridors et cages d'escaliers du bâtiment 3 ;
- > Installation de la téléalarme sur l'ensemble des ascenseurs de la caserne.

Etant donné que la caserne sera exploitée vraisemblablement au minimum jusqu'en 2022 voire 2023, ces travaux d'entretien sont absolument indispensables afin d'assurer aux militaires qui y logent un certain confort ainsi qu'un maximum de sécurité.

3.5.1.2 Campus Schwarzsee

Depuis le mois de janvier 2016, le Campus héberge le Centre national de formation du service civil. Depuis le mois d'avril 2016, le Campus a également débuté son activité dans le domaine du Centre cantonal de sport et loisirs, en louant l'infrastructure à des tiers.

Les travaux et achats suivants ont été réalisés :

- > Entretien courant de tous les bâtiments du Campus ;
- > Divers achats (matelas, duvets et coussins) en vue de la future occupation du Campus ;
- > Achat de deux combi-steamers pour une des deux cuisines ;
- > Achat de trois machines de nettoyage supplémentaires pour l'entretien du Campus.

3.5.2 Evénements particuliers

3.5.2.1 Place d'armes de Fribourg

Ouvrage souterrain de Châtillon :

Depuis 2016 et sous la responsabilité de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), cet ouvrage a été mis à disposition des requérants d'asile pour leur hébergement et, ceci, pour une durée indéterminée. Le mandat de prestations a été confié à l'entreprise ORS Service AG, laquelle s'occupe de l'encadrement des requérants.

Cet ouvrage, propriété de l'Etat, a été entièrement démilitarisé (plus aucun contrat d'utilisation avec l'armée) au 1^{er} janvier 2017 et est ainsi à l'entière disposition du canton.

Caserne de la Poya :

Deux départs ont été enregistrés au sein du personnel d'exploitation de la place d'armes de Fribourg. Il s'agit d'un collaborateur infrastructure (responsable places de tir) et d'une auxiliaire de nettoyage. Les deux ont bénéficié de la retraite dès le 31 mars 2017, respectivement dès le 31 juillet 2017.

Suite à ces départs, ces postes ont été repourvus dès le 1^{er} mai 2017 et dès le 1^{er} septembre 2017.

Dépôt décentralisé de la place d'armes de Fribourg :

Suite au départ (démission) d'un logisticien (personnel de l'Etat de Fribourg) au 31 août 2017, une logisticienne a été nouvellement engagée. Elle a commencé son activité le 1^{er} octobre 2017.

3.5.2.2 Campus Schwarzsee / Lac-Noir

Exploitation :

Les mandats attribués à Compass Group pour les prestations de restauration du Campus, à l'Hostellerie am Schwarzsee pour le blanchissage du linge ainsi qu'à BS-Reinigungen de Wünnewil pour le nettoyage des locaux ont de nouveau pu se dérouler sans problème majeur. Les prestations de qualité et l'excellente collaboration de ces partenaires ont grandement contribué à la réussite de l'exploitation du Campus durant cette deuxième année.

Un rapport de coordination, conduit par l'Intendant des bâtiments militaires, assure le bon déroulement des occupations ainsi que la cohabitation entre les divers partenaires. Ce dernier a lieu, en principe, toutes les deux semaines dans les locaux du Campus. Le Centre national de formation du service civil a ainsi pu de nouveau remplir sa mission de formation avec succès.

Une solution satisfaisante pour l'organisation de la fête de lutte en juin 2018 a pu être trouvée pour tous les partenaires. Une visite locale, qui a eu le 31 octobre 2017 sous la conduite du SPPAM au Campus de Schwarzsee et ceci en présence des représentants de l'association suisse de lutte, du président du comité d'organisation, de la commune de Plaffeien, de l'office du tourisme et du service des sports, a abouti à une décision. Ainsi, la fête de lutte retrouve pour l'édition 2018 le terrain jouxtant le lac. En engageant la protection civile et en prenant certaines mesures de protection du terrain en renonçant à l'utilisation de machines de chantiers lourdes pour le montage des infrastructures de la fête, le terrain ne devrait pas être trop sollicité. Le but est que cette place de sport soit rapidement de nouveau à disposition des autres usagers du Campus.

Durant cette année d'activité, 56 590 (49 238) journées d'occupation ont été réalisées par le Service civil.

Dans le domaine du Centre cantonal de sport et loisirs, 6046 (3083) journées d'occupation ont été réalisées par la location de l'infrastructure à des écoles, clubs sportifs etc.

Due au manque de personnel d'exploitation sur le site du Campus (2 EPT), cette activité reste toutefois encore modeste et doit être considérablement développée dans un proche avenir. En effet, le Conseil d'Etat a décidé le transfert de la gestion du Campus de la direction sécurité et justice (DSJ – Service de la protection de la population et des affaires militaires) à la direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS – Service du Sport). Sous l'angle opérationnel, le transfert s'effectuera au 1^{er} janvier 2018. Par contre, sous l'angle comptable et budgétaire, le transfert s'effectuera au 1^{er} janvier 2019.

4 Service de la population et des migrants (SPoMi)

Chef de service : Patrick Pochon

4.1 Police des étrangers

4.1.1 Activités courantes

4.1.1.1 Permis délivrés

	2016	2017
Autorisations d'établissement	3 631	3 796
Autorisations de séjour	4 448	4 073
Autorisations de séjour de courte durée	2 066	2 246
Autorisations frontalières UE/AELE	304	345
Prolongations de l'autorisation de séjour ou du délai de contrôle de l'autorisation d'établissement	11 754	17 246*

*Reprise marquée, à compter du second semestre 2017, du cycle de renouvellement du délai de contrôle des autorisations d'établissement (8595 prolongations en 2017 contre 3243 en 2016)

4.1.1.2 Visas de retour en Suisse

	2016	2017
Visas de retour en Suisse	195	175

4.1.1.3 Effectif de la population étrangère résidant dans le canton au 31 décembre, sans les requérants d'asile ni les personnes admises provisoirement

	2016	2017
Avec autorisations d'établissement	44 633	46 598
Avec autorisations de séjour	23 172	22 364
Avec autorisations de courte durée	2 021	2 191
Avec autorisations frontalières	905	916
Totaux	70 731	72 069

4.1.1.4 Mesures administratives

	2016	2017
Auditions effectuées par le Service	286	270
Rejets de demandes d'entrée et d'autorisation	30	39
Décisions de renvoi (séjours illégaux)	290	262
Injonctions de départ selon directive européenne	43	15
Refus d'autorisations de séjour, de prolongations d'autorisations ou révocations	111	98
Révocations d'autorisations d'établissement	18	17
Menaces de refus ou de révocation	49	45
Décisions en matière d'assistance judiciaire	8	4
Décisions de détention en vue de refoulement rendues	198	175
Décisions de détention en vue de refoulement exécutées	138	99
Renvois après détention sous la compétence d'une autre autorité	62	69
Renvois de personnes sous le coup d'une expulsion pénale		3
Nombre de personnes renvoyées par vol spécial	5	6

	2016	2017
Séances de contrôle auprès du Tribunal des mesures de contrainte (TMC)	27	34
Renoncations à la procédure orale par le TMC	51	31
Assignations et interdictions de pénétrer un territoire	100	49
Rejets de permis pour cas personnel d'extrême gravité	26	34
Recours jugés au Tribunal cantonal et au TMC contre l'ensemble de ces mesures administratives	65	69
Recours admis, totalement ou en partie	6	8
Affaires rayées du rôle	18	7

4.1.2 Evénements particuliers

Le SPoMi est compétent pour l'exécution des expulsions pénales prononcées par les Tribunaux et qui lui sont signalées par le Service d'exécution des sanctions pénales et de la probation. Le SPoMi a été saisi des premiers cas courant 2017. Pour l'heure, 3 renvois ont été exécutés. 10 autres cas sont d'ores et déjà signalés et concernent des personnes encore en exécution de peine ou pour lesquelles l'expulsion n'est pas encore entrée en force. Il s'agit dans tous ces cas d'expulsions obligatoires. Aucune d'entre elles ne vise toutefois des personnes au bénéfice d'une autorisation de séjour ou d'établissement.

Par ailleurs, l'étroite collaboration prévalant entre le SPoMi et les autorités judiciaires ainsi que d'exécution des peines a permis d'assurer à nouveau en 2017 l'exécution d'un nombre – qui n'a jamais été aussi élevé – de renvois immédiatement après détention sous la compétence d'une autre autorité. Ces situations (69) n'ont donc pas nécessité de détention administrative préalable au renvoi.

4.2 Domaine de l'asile

4.2.1 Activités courantes

	2016	2017
Personnes envoyées dans les centres d'enregistrement	7	8
Requérants d'asile attribués au canton de Fribourg	821	603
Autorisations de travailler accordées (permis F ou N)	169	210
Permis pour cas personnel d'extrême gravité	67	50
Total des demandeurs d'asile séjournant dans le canton au 31 décembre	1 126	942
Total des étrangers admis provisoirement séjournant dans le canton au 31 décembre	1 112	1 283

4.2.2 Evénements particuliers

Le nombre des nouveaux requérants d'asile enregistrés en 2017 dans le canton (603) se situe dans la moyenne des années 2008 à 2014. Après l'afflux massif de 2015 (1239 nouveaux requérants d'asile dans le canton), les nouvelles arrivées avaient déjà significativement baissé en 2016 (821).

La fluctuation du nombre des nouveaux requérants d'asile s'explique par des facteurs peu prévisibles à moyen et long terme. Ont été déterminants en 2017 le choix de nombre de requérants de déposer leur demande d'asile dans d'autres pays de l'UE plutôt qu'en Suisse, l'évolution des traversées de la Méditerranée centrale, en lien notamment avec la capacité de pays de l'Afrique du Nord à contenir l'émigration vers l'Europe, ainsi que les effets du pacte migratoire entre l'Union européenne et la Turquie.

4.3 Main-d'œuvre étrangère

4.3.1 Activités courantes

4.3.1.1 Annonces de ressortissants UE/AELE

	2016	2017
pour activité limitée à 3 mois maximum auprès d'un employeur suisse	3 176	4 266
pour travailleurs détachés	3 133	3 067

	2016	2017
pour prestataires de services transfrontaliers indépendants	2 857	2 665

4.3.1.2 Autorisations préalables concernant les ressortissants de la Croatie*

	2016	2017
Autorisations de longue durée		1
Autorisations de courte durée		2
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois		0
Autorisations pour artistes de cabaret UE		0

* Depuis le 1^{er} janvier 2017, les ressortissants croates bénéficient en Suisse de la libre circulation des personnes. Toutefois, comme pour les ressortissants de Roumanie et Bulgarie jusqu'au 31 mai 2016, les ressortissants croates ne peuvent accéder au marché du travail suisse que si sont respectées la priorité des travailleurs en Suisse en recherche d'emploi ainsi que les conditions de rémunération et de travail, et si les contingents des autorisations qui leur sont réservées ne sont pas épuisés.

4.3.1.3 Autorisations préalables pour ressortissants de pays tiers

	2016	2017
Autorisations de longue durée	27	30
Autorisations de courte durée	32	49
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	37	22
Autorisations pour artistes (musiciens)	73	13

4.3.1.4 Autres décisions

	2016	2017
Refus d'autorisation	69	62
Décisions sur réclamation	11	2

4.3.1.5 Mesures administratives

En vertu de l'art. 122 LETr, un employeur qui enfreint à plusieurs reprises les prescriptions du droit des étrangers peut se voir rejeter totalement ou partiellement ses demandes d'admission de travailleurs étrangers ou peut être menacé de ces sanctions.

	2016	2017
Avertissements	5	1
Sommations/menaces	59	24
Suspensions/rejets	13	2

4.3.2 Evénements particuliers

Après juste une année de libéralisation, le Conseil fédéral a décidé de réintroduire dès le 1^{er} juin 2017 des contingents d'autorisations de séjour à l'égard des ressortissants de la Bulgarie et de la Roumanie. Alors que du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016 les ressortissants de ces pays furent 603 à entrer en Suisse en vue d'y travailler (17 pour le canton de Fribourg), plus de 3300 avaient gagné la Suisse entre le 1^{er} juin 2016 et fin mai 2017, respectivement 149 pour le canton de Fribourg.

4.4 Passeport et carte d'identité suisses

4.4.1 Activités courantes

4.4.1.1 Documents délivrés

	2016	2017
--	------	------

	2016	2017
Passeports ordinaires biométriques	22 709	17 634
Cartes d'identité	35 359	29 810
Passeports provisoires	592	472
Documents de voyage biométriques pour étrangers	596	466
Titres de séjour biométriques pour étrangers	9 102	9 247
Visas de retour Schengen pour étrangers admis provisoirement	25	10

4.4.2 Evénements particuliers

Après trois années (2014-2016) marquées par une forte demande, celle-ci s'est sensiblement réduite en 2017 en fonction des périodes actuelles d'échéance des documents en cours de validité.

4.5 Harmonisation des registres

4.5.1 Activités courantes

La Plateforme informatique Fripers permet de disposer au niveau cantonal des données des habitants de tous les registres communaux du canton en temps réel. L'accès à ces données fait l'objet d'un processus d'autorisation auprès du SPoMi.

	2016	2017
Nombre total d'accès actifs au 31.12	2 018	2 155

5 Service de la police du commerce (SPoCo)

Chef de service : Alain Maeder

5.1 Etablissements publics

5.1.1 Activités courantes

5.1.1.1 Autorisations délivrées

	2016	2017
Patentes A d'hôtellerie	0	0
Patentes B d'établissement avec alcool	22	14
Patentes C d'établissement sans alcool	0	1
Patentes D de discothèque	0	0
Patentes E de bar complémentaire d'hôtel	0	2
Patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	5	9
Patentes spéciales H	7	17
Patentes I d'établissement parahôtelier	4	7
Patentes T de traiteur	15	8
Patentes V de cuisine ambulante	0	28
Patentes en vue de la reprise d'un établissement en activité	200	224
Renouvellements de patente	564	591
Changements de dénomination	43	53
Extensions de patente	35	27

5.1.1.2 Mesures administratives

	2016	2017
--	------	------

	2016	2017
Non-renouvellements de patente	10	2
Retraits de patente	4	9
Refus de patente	2	0

5.1.1.3 Décompte des patentes d'établissements publics

	2016	2017
Patentes A d'hôtellerie	113	114
Patentes B d'établissement avec alcool	653	679
Patentes C d'établissement sans alcool	18	18
Patentes D de discothèque	23	19
Patentes E de bar d'hôtel	13	13
Patentes F de restaurant de nuit	4	4
Patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	104	115
Patentes spéciales H	456	466
Patentes I d'établissement parahôtelier	105	113
Patentes T de traiteur	80	86
Patentes U de bar dépendant d'un local de prostitution	-	-
Patentes V de cuisine ambulante	0	28
Totaux	1 569	1 655

5.1.1.4 Fumée passive

	2016	2017
Fumoirs autorisés	72	70

5.1.1.5 Formation obligatoire

	2016	2017
Personnes ayant suivi la formation obligatoire en français	84	72
Personnes ayant suivi la formation obligatoire en allemand	22	10
Personnes ayant obtenu leur certificat de capacité professionnelle	77	64

5.1.1.6 Formation partielle

	2016	2017
Personnes ayant suivi la formation pour détenteurs de patentes G ou T en français	16	20
Personnes ayant suivi la formation pour détenteurs de patentes G ou T en allemand	1	10
Personnes ayant réussi le test pour détenteurs de patentes G ou T	12	27
Personnes ayant suivi la formation relative à la loi sur les établissements publics en français	22	22
Personnes ayant suivi la formation relative à la loi sur les établissements publics en allemand	4	14
Personnes ayant réussi le test relatif à la loi sur les établissements publics	23	33

5.2 Boissons alcooliques

5.2.1 Activités courantes

5.2.1.1 Autorisations délivrées

	2016	2017
Locaux de vente spécialisés et commerces d'alimentation	65	55

	2016	2017
Kiosques et stations d'essence	2	1

5.2.1.2 Mesures administratives

	2016	2017
Retraits de patente	4	0

5.2.1.3 Décompte des patentes de boissons alcooliques

	2016	2017
Locaux de vente spécialisés et commerces d'alimentation	441	464
Kiosques et stations d'essence	79	79

5.3 Loteries et collectes

5.3.1 Activités courantes

5.3.1.1 Autorisations délivrées

	2016	2017
Petites loteries	68	59
Collectes	91	92

5.4 Appareils de jeu

5.4.1 Activités courantes

5.4.1.1 Autorisations délivrées

	2016	2017
Appareils à sous servant aux jeux d'adresse	395	356
Appareils de distraction	227	162

5.5 Salons de jeu

5.5.1 Activités courantes

5.5.1.1 Autorisations délivrées

	2016	2017
Patentes de salon de jeu	2	0

5.5.1.2 Décompte des autorisations de salons de jeu

	2016	2017
Patentes de salon de jeu	2	2

5.6 Prostitution

5.6.1 Activités courantes

5.6.1.1 Autorisations délivrées

	2016	2017
Mise à disposition de tiers de locaux affectés à l'exercice de la prostitution	2	8

5.6.1.2 Mesures administratives

	2016	2017
--	------	------

	2016	2017
Retrait d'autorisation	2	1

5.6.1.3 Décomptes des autorisations

	2016	2017
Mise à disposition de tiers de locaux affectés à l'exercice de prostitution	20	28

5.7 Commerce itinérant

5.7.1 Activités courantes

5.7.1.1 Autorisations délivrées

	2016	2017
Autorisations pour commerçants itinérants	16	40
Autorisations d'exploiter une activité foraine ou un cirque	3	3

5.8 Crédit à la consommation

5.8.1 Activités courantes

5.8.1.1 Décomptes des autorisations

	2016	2017
Exercice à titre professionnel de l'activité de courtier en crédit	10	10

5.9 Activité à risque

5.9.1 Activités courantes

5.9.1.1 Autorisations délivrées

	2016	2017
Autorisations pour activité à risque	33	35

5.10

5.11 Poids et mesures

5.11.1 Activités courantes

5.11.1.1 Instruments de mesure vérifiés

	2016	2017
Balances pour la vente directes au public	534	773
Balances non destinées à la vente directe au public	1 028	1 213
Balances pour véhicules routiers et balances ferroviaires	62	37
Balances spéciales	109	115
Balances à fonctionnement automatique	19	24
Instruments de pesage étiqueteurs de prix	230	118
Ensembles de mesurage de volume (produits pétroliers)	900	981
Distributeurs routiers de gaz naturel et de pétrole liquéfié	2	1
Ensembles de mesurage de volume pour denrées alimentaires	34	31
Mesures de longueur	1	0
Appareils mesureurs de composants gazeux et de fumée diesel	308	292

5.11.1.2 Contrôles des préemballages

	2016	2017
--	------	------

	2016	2017
Même quantité nominale	284	225
Préemballages aléatoires	251	392

5.11.1.3 Surveillance du marché

	2016	2017
Points de vente publics contrôlés	157	164

5.12 Indication des prix

5.12.1 Événement particulier

Une campagne de sensibilisation nationale en matière d’affichage des prix dans le domaine des appareils électroménagers a été réalisée conformément aux objectifs fixés avec le Secrétariat d’Etat à l’économie (SECO). Au terme de cette campagne qui a porté sur 41 contrôles dans les points de vente du canton, il a été réjouissant de constater que la plupart de ces derniers indiquaient correctement les prix.

6 Service de la justice (SJ)

Cheffe de service : Lise-Marie Graden

6.1 Activités

6.1.1 Barreau

La Commission d’examen des candidats au barreau a délivré un brevet de capacité à Mmes Magali Baer, Corinne Copt, Amélie Devaud, Marianne Thiên Lý Do, Manon Francey, Sonia Franz, Sonja Gerber, Daniela Herren, Jana Elisabeth Kausche, Sophie Kolly, Sybille Mariaux-Bonvin, Alicia Palley, Julie Perriard, Mimoza Redzepi, Jessica Renevey, Valentine Truan, Nathalie Tschudi, Jasmine Vez et Pauline Volery et MM. Célien Beuret, Lionel Binz, Maxime Buchs, João Pedro Domingues Lopes, Jimmy Dupuis, Jérémie Eich, Cédric Claude Flotron, Nicolas Kolly, Julien Meuwly, Jérémie Overney, Pierre Portmann, Yvan Roeske, Matthieu Seydoux, Patrick Vianin et Elmar Wohlhauser.

La Commission du barreau, quant à elle, a traité notamment les affaires suivantes :

Statistiques	2017	2016
Inscriptions au registre cantonal des avocats et des avocates	16	21
Radiations du registre cantonal des avocats et des avocates	8	11
Plaintes et dénonciations	7	7
Levée du secret professionnel	7	10
Autorisations de stage d’avocat	36	40
Réductions de la durée du stage d’avocat	6	6
Radiation du registre cantonal des avocats-stagiaires et avocates-stagiaires	-	-
Etaient inscrits au 31 décembre 2017 :		
Avocats inscrits au Registre cantonal des avocats et des avocates	216	203
Avocats inscrits au Tableau fribourgeois des avocats membres de l’UE et de l’AELE	5	6
Avocats stagiaires	120	124

6.1.2 Notariat

La Commission du notariat n'a pas siégé en 2017, mais a notamment traité les affaires suivantes par voie de circulation :

Statistiques	2017
Patentes de notaire	-
Renonciations à la patente de notaire	1
Plaintes et dénonciations	2
Levées du secret professionnel	7
Autorisations de stage de notaire	4
Réductions de la durée du stage de notaire	3
Radiations du registre des notaires-stagiaires	-

Au 31 décembre 2017, il y avait 49 notaires en exercice, dont 10 notaires n'entrant plus dans le calcul du nombre maximal fixé par la loi sur le notariat.

6.1.3 Assistance judiciaire en matière civile

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, le Service de la justice a reçu 1 481 avis d'octroi de l'assistance judiciaire se répartissant ainsi :

	Assistance avec remboursement	Assistance sans remboursement	Total
Tribunal cantonal	-	126	126
Tribunal de la Sarine	10	565	575
Tribunal de la Singine	-	91	91
Tribunal de la Gruyère	5	239	244
Tribunal du Lac	3	63	66
Tribunal de la Glâne	3	72	75
Tribunal de la Broye	1	70	71
Tribunal de la Veveyse	-	38	38
Justices de paix	-	195	195
Totaux	22	1 459	1 481

1335 (1200) listes de frais d'avocats et des greffes des justices de paix ont été payées en 2017 pour un montant de 4 228 145 (3 384 200) francs.

A teneur des articles 123 LJ et 123 CPC, le Service de la justice peut, dans un délai de 10 ans, demander le remboursement partiel ou total de l'assistance judiciaire lorsque la situation financière de la personne bénéficiaire le permet.

En 2017, un montant de 432 168 (540 147) francs a été récupéré à ce titre.

6.1.4 Assistance judiciaire en matière pénale

Depuis le 1^{er} janvier 2011, et en vertu du nouveau code de procédure pénale suisse, l'assistance judiciaire en matière pénale est décidée par chaque instance judiciaire au fil de la procédure. Les statistiques concernant cette assistance judiciaire se trouvent dans les rapports des différents tribunaux.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, le Service de la justice a reçu 686 (591) décisions relatives à l'assistance judiciaire pénale.

824 (928) listes de frais d'avocat ont été payées en 2017 pour un montant de 2 618 744 (3 512 875).

Jusqu'à fin 2013, les factures étaient payées par les autorités pénales, sur visa du Service de la justice. Depuis 2014, c'est le Service de la justice qui procède à ces paiements, déchargeant ainsi les autorités judiciaires de cette tâche.

6.1.5 Assistance judiciaire en matière administrative

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, le Service de la justice a reçu 74 (58) avis d'assistance judiciaire en matière administrative.

78 (107) listes de frais d'avocat ont été payées en 2017 pour un montant de 152 947 (187 900).

6.1.6 Entraide judiciaire

Le Service de la justice procède aux transmissions nécessaires à l'entraide judiciaire internationale. En 2017, il a traité 21 (7) demandes provenant d'autorités judiciaires du canton, mais aucune demande provenant d'autorités judiciaires d'Etats étrangers.

6.1.7 Médiation judiciaire

6.1.7.1 Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs

Cette commission exerce la surveillance générale sur les personnes soumises à l'ordonnance sur la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs, c'est-à-dire les médiateurs et médiatrices assermentés qui exercent la médiation dans le cadre d'une procédure judiciaire.

La Commission décide des inscriptions, mises à jour et radiations à effectuer au tableau des médiateurs et médiatrices assermentés, surveille la conformité de l'activité des médiateurs et médiatrices à leur serment ou à leur promesse solennelle, exerce le pouvoir disciplinaire et édicte les directives nécessaires.

En 2017, la Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs a inscrit une médiatrice au tableau.

La Commission demande aux médiateurs et médiatrices assermentés de lui fournir leurs statistiques annuelles. A ce jour, les chiffres 2016 sont connus, pas encore ceux de 2017.

Statistiques, nombre de médiations	2016	2015
	Total	Total
Droit civil :	209	145
Médiations en cours de procédure :	56	27
En droit de la famille (couple)	20	15
En droit de la famille (enfants)	35	12
Médiations à titre privé :	153	118
Générales	38	29
En droit de la famille (couple)	63	74
En droit de la famille (enfants)	51	13
En matière de successions	1	2
Droit pénal :	65	89
Médiations en procédure concernant un majeur	-	1
Médiations en procédure concernant des mineurs (BMPM)	65	88
Résultats des procédures de médiation en 2016 :		
Médiations civiles en procédure :		
Médiations abouties (accord)	20	10
Améliorations de la situation (pas d'accord trouvé)	10	4
Médiations non abouties (échec)	11	5
Médiations en cours au 31 décembre 2016	19	8
Médiations civiles à titre privé :		
Médiations abouties (accord)	77	71
Améliorations de la situation (pas d'accord trouvé)	29	17
Médiations non abouties (échec)	13	12

Statistiques, nombre de médiations	2016	2015
Médiations en cours au 31 décembre 2016	44	18
Médiations pénales :		
Médiations abouties (accord)	63	1
Améliorations de la situation (pas d'accord trouvé)	-	-
Médiations non abouties (échec)	9	-
Médiations en cours au 31 décembre 2016	42	-

6.1.7.2 Bureau de la médiation pénale pour mineurs

Le Bureau exerce la médiation en procédure pénale des mineurs, sur délégation du Tribunal pénal des mineurs.

Rattaché administrativement au Service de la justice, il comprend deux médiateurs francophones et une médiatrice germanophone.

Statistiques	2017	2016
Nombre d'affaires déléguées par les juges (processus de médiation)	90	65
Concernant (nombre de mineurs impliqués comme mis en cause)	158	94
Et également (nombre de jeunes adultes mis en cause)	19	14
Ainsi que (nombre de lésés/victimes impliqués)	111	91
Affaires ne concernant qu'un seul mineur mis en cause	41	44
Affaires concernant deux mineurs mis en cause	23	11
Affaires concernant trois mineurs mis en cause ou plus (jusqu'à 6)	26	10
Répartition selon le sexe		
Garçons	130	65
Filles	28	29
Répartition selon la langue		
Français	136	78
Allemand	22	16
Provenance		
Fribourg-Ville	20	17
Sarine campagne	59	24
Gruyère	23	18
Broye	7	10
Glâne	10	4
Veveyse	10	2
Singine	14	10
Lac	11	6
Autre canton	4	3
Autre pays	-	-
Résultats du traitement des affaires		
Processus ayant conduit à un accord de médiation	63	53
Processus de médiation n'ayant pas abouti	12	9
Décision de retrait de plainte	10	8
Processus en cours au 31 décembre 2017	47	42

6.1.8 Surveillance des fondations classiques

Les principales activités de surveillance comprennent l'assujettissement de fondations, l'examen annuel des rapports d'activité et des comptes, la modification des statuts, l'examen de règlements, ainsi que la dissolution, la liquidation et la radiation de fondations.

Au 31 décembre 2017, 267 (265) fondations classiques étaient surveillées par le canton – représentant une valeur totale au bilan de l'ordre de 1166 (1138) millions de francs (au 31 décembre 2016).

L'autorité de surveillance a rendu quatre décisions d'assujettissement à surveillance de fondations nouvellement constituées. Deux fondations ont été dissoutes et radiées.

Les modifications des statuts de 15 (18) fondations ont été approuvées. Il en a été de même des règlements de huit fondations.

7 Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)

Chef de service : Xavier Orsini

7.1 Application des sanctions pénales

7.1.1 Peines privatives de liberté et mesures

7.1.1.1 Nombres de jugements reçus

En 2017, 360 jugements pour des peines privatives de liberté (ci-après : PPL) ont été adressés au SASPP par les autorités judiciaires fribourgeoises dont :

- > 254 jugements pour des peines < 6 mois ;
- > 57 jugements pour des peines \geq 6 mois et \leq 1 an ;
- > 49 jugements pour des peines > 1 an.

7.1.1.2 Modalités (excepté les peines pécuniaires et les peines privatives de liberté de substitution)

- > 131 convocations en régime ordinaire ont été établies ;
- > 41 convocations ont été établies pour des personnes ayant obtenu l'autorisation d'exécuter leur peine sous le régime de la semi-détention ; ce régime consiste à laisser au détenu la possibilité de conserver son activité lucrative et à ne passer en prison que la nuit, le samedi et le dimanche ;
- > Aucune convocation n'a été établie pour des journées de condamnation sur les fins de semaine ;
- > 45 condamnations de PPL, prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises, ont été exécutées dans d'autres cantons, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient hors canton. En sus, le SASPP a reçu 65 condamnations de PPL, prononcées par d'autres cantons, à faire exécuter conjointement avec une condamnation prononcée par les autorités fribourgeoises dont la quotité de la peine était plus longue ;
- > Nombre de jugements traités (PPL + TIG + conversion en TIG ou en PPL) 683
- > Interruption de l'exécution des peines 2
- > Personnes signalées à la recherche informatisée de police (ci-après : RIPOL) 325
- > Ordres d'exécution de mandats non menés à terme à la gendarmerie 9
- > Ordres de transfert 176
- > Demandes de placement (en exécution de peine et en exécution anticipée de peine) 104

7.1.1.3 Nombre de journées de privation de liberté et de détenus

Etablissement	Journées de détention	Détenu(s)
Etablissements de Bellechasse, Sugiez/FR	38 008	202

Etablissement	Journées de détention	Détenu(s)
Etablissement de la Plaine de l'Orbe/VD	1 953	10
Etablissement de Bellevue, Gorgier/NE	2 144	11
Prison de la Tuilière, Lonay/VD	858	12
Pénitencier de Witzwil/BE	651	4
Pénitencier d'Hindelbank/BE	365	1
Maison Le Vallon/ Vandoeuvres	273	1
Pénitencier de Lenzburg/AG	476	3
Pénitencier de Pöschwies/ZH	365	1
Prison La Croisée, Orbe/VD	170	1
Prison de Champ-Dollon, Puplinge/VD	261	19
Le VAM, Fribourg, Bulle, Düdingen	54	15
Ritec, Düdingen	193	11
Inselspital Bern (Quartier cellulaire)/BE	81	18
Diverses courtes peines hors canton	3 712	251
Realta, Cazis/TI	665	22
Fondation Bartimée, Grandson/VD	365	2
Le Tremplin « Foyer Horizon », Fribourg	496	3
Foyer St Louis, Fribourg	728	2
Foyer Le Radeau, Orsonnens	994	5
Haus Gilgamesch, Basel	365	1
Fondation Saphir, Corcelles /VD	336	1
Curabilis, Puplinge/VD	1 135	11
Centre éducatif de Pramont /VS	365	1
EMS Sylvabelle SA, Provence/VD	365	1
Fondation Terra Vecchia, Schüpfen/BE	341	1
UPD Berne /BE	307	1
CAAD, Saxon /VS	1 163	3
Stiftung Tannenhof, Gampelen/BE	365	1
Horizon Sud, Marsens /FR	333	1
Fondation Pernod, Boudry	306	2
Etablissement St-Jean, Le Landeron /NE	365	1
Total	58 558	619

7.1.1.4 Nombre de mesures

En 2017, 93 personnes ont exécuté ou exécutent encore une mesure selon le Code pénal, dont :

- > 21 personnes un traitement des troubles mentaux en vertu de l'article 59 CP (mesure thérapeutique institutionnelle – traitement des troubles mentaux) ;
- > 8 personnes un traitement des addictions en vertu de l'article 60 CP (mesure thérapeutique institutionnelle – traitement des addictions) ;
- > 1 personnes une mesure applicable aux jeunes adultes en vertu de l'article 61 CP (mesure thérapeutique institutionnelle – mesures applicables aux jeunes adultes) ;
- > 60 personnes un traitement ambulatoire pendant l'exécution de leur peine ou en liberté en vertu de l'article 63 CP ;
- > 2 personnes un internement en vertu de l'article 64 CP.

Ces personnes ont été placées selon le tableau 7.1.1.3.

Le SASPP a rendu 27 ordonnances de traitement, 28 décisions de levée de la mesure, 41 décisions de refus de levée de la mesure, 3 décisions d'octroi de libération conditionnelle de la mesure, 21 décisions de refus de libération

conditionnelle de la mesure, 0 décision de refus de libération conditionnelle de l'internement, 0 décision d'octroi de libération conditionnelle de l'internement, 2 demandes de prolongation de la mesure, 0 décision d'interruption de la mesure.

7.1.1.5 Travail externe

9 personnes ont bénéficié ou bénéficient encore du régime de travail externe. Lieux de placement :

Etablissement	Journées de détention	Détenu(s)
Maison de détention « Les Falaises »	620	8
Kosterfiechten/BS	109	1
Total	729	9

7.1.1.6 Travail et logement externe

2 personnes ont bénéficié ou bénéficient encore du régime de travail et logement externes.

7.1.1.7 Libération conditionnelle et levée de sanctions pénales

En application de l'Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales, le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons est habilité à rendre des décisions de libération conditionnelle des peines privatives de liberté (lorsque la peine privative de liberté est supérieure à deux ans, le SASPP est tenu de demander le préavis de la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité).

De même, le SASPP est compétent pour prendre toute décision relative à la libération conditionnelle ou/et à la levée des mesures ambulatoires, des mesures thérapeutiques institutionnelles ou des internements. Dans plusieurs cas, le SASPP est également enjoint de demander son préavis à la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité.

Les décisions suivantes ont été ordonnées :

Décisions	Total
Libération conditionnelle accordée après l'exécution du minimum légal des 2/3	65
Libération conditionnelle accordée pour une date ultérieure	6
Refus de libération conditionnelle	39
Prolongation du délai d'épreuve	2
Levée de la mesure accordée	28
Levée de la mesure refusée	41
Libération conditionnelle de la mesure accordée	3
Libération conditionnelle de la mesure refusée	21
Libération conditionnelle de l'internement accordée	0
Libération conditionnelle de l'internement refusée	0
Demande de prolongation de la mesure	2
Interruption de la mesure	0
Total	207

7.1.2 Peines pécuniaires et peines privatives de liberté de substitution

Les amendes et peines pécuniaires impayées sont converties en jours de peine privative de liberté de substitution.

Nombre de peines privatives de liberté de substitution reçues (amendes et peines pécuniaires impayées) et montant encaissé par le Service pour chaque autorité :

Autorité	Amendes et peines pécuniaires reçues	Montant encaissé
Ministère public	3 013	1 823 690.15
Préfectures	2 106	490 831.30
Autres cantons	76	4 360.00

Autorité	Amendes et peines pécuniaires reçues	Montant encaissé
Tribunaux	70	21 555.70
Ville de Fribourg	994	108 441.70
Commune de Planfayon	3	918.50
Commune de Montagny	3	1 684.90

Le total s'élève à 6265 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution reçues concernant des amendes et des peines pécuniaires impayées ainsi qu'à un montant total encaissé de 2 451 482 fr.25.

143 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution ont été transmises au secteur des peines privatives de liberté pour être intégrées à des peines fermes. De plus, 49 ordonnances de conversion d'amende ont été transmises au secteur du TIG pour exécution d'un travail d'intérêt général.

Autres chiffres concernant le traitement des peines privatives de liberté de substitution :

	Total
Mandats attribués à la gendarmerie	4666
RIPOL effectués	2097
Délégations transmises aux autres cantons	2427
Arrangements de paiement accordés	763
Nombre de convocations	89

7.1.3 Travail d'intérêt général

Le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons et le Service de probation sont chargés de faire exécuter les peines de travail d'intérêt général prononcées par les autorités judiciaires. Le SASPP prend les décisions prévues aux articles 11 et 12 de l'Ordonnance fédérale du 19 septembre 2006 relative au code pénal et au code pénal militaire, ainsi que les mesures administratives prévues à l'article 13 de l'Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général.

En 2017, 448 ordonnances de TIG ont été adressées au SASPP par les autorités judiciaires fribourgeoises. En sus, le SASPP a reçu 64 condamnations de TIG, prononcées par d'autres cantons, à faire exécuter, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient dans notre canton.

443 dossiers de TIG ont été transmis au Service de probation comme mandats d'exécution. 109 courriers « droit d'être entendu » ont été transmis pour des raisons d'indiscipline, d'absences injustifiées ou parce que la personne condamnée a finalement opté pour un régime de détention. En outre, 127 rapports ont été rédigés pour les autorités judiciaires en vue d'une éventuelle suppression de TIG.

106 condamnations à un travail d'intérêt général, prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises (excepté les amendes converties), ont été exécutées dans d'autres cantons, puisque les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient hors canton.

7.1.4 Recours en grâce

Le Grand Conseil a traité 2 recours en grâce en 2017.

7.1.5 Recherche de places en détention provisoire

	Total
Nombre de places recherchées	99
Nombre de places trouvées	98
Nombre de téléphones effectués	1492
Nombre d'heures de recherche	134

7.1.6 Casier judiciaire

En 2017, 4604 jugements ont été enregistrés et 14 654 extraits ont été délivrés par le SASPP, en tant que Service de coordination du casier judiciaire du canton de Fribourg, et par les autres autorités cantonales habilitées à effectuer ces démarches.

7.2 Prisons

La prison héberge les catégories de personnes suivantes, des deux sexes, majeurs ou mineurs :

- > Les inculpés en détention provisoire
- > Les personnes condamnées jusqu'à leur transfert dans un établissement d'exécution des peines
- > Les détenus en transfert d'un établissement à l'autre
- > Les personnes condamnées qui purgent une peine de quatre semaines au plus par journées séparées
- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine, en principe de douze mois au maximum, sous le régime de la semi-détention
- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine de plusieurs mois en régime du travail externe (fin de longues peines)
- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine privative de liberté ferme de six mois au maximum en régime ordinaire
- > Les personnes retenues en vertu de la juridiction pénale des mineurs
- > Les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers
- > Les arrêts militaires.

7.2.1 Entrées en 2017

	Suisses	Etrangers
Hommes – Prison centrale	157	477
Femmes – Prison centrale	0	0
Filles mineures – Prison centrale	0	0
Garçons mineurs – Prison centrale	0	0
Hommes – Maison de détention « Les Falaises »	21	18
Femmes – Maison de détention « Les Falaises »	0	0
Total	178	495

7.2.2 Journées de détention

	Suisses		Etrangers		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Détention avant jugement					
Prison centrale	5 090	0	12 362	0	17 452
Détention des mineurs					
Prison centrale	0	0		0	0
Exécution ordinaire de peines ou d'arrêts					
Prison centrale	3 116	0	4 077	0	7 193
Exécution par journées séparées					
Prison centrale	0	0	0	0	0
Exécution en semi-détention					
Maison de détention « Les Falaises »	1 803	0	1 565	0	3 368
Exécution en régime de travail externe					
Maison de détention « Les Falaises »	425	0	188	0	613
Mesures de contrainte	0	0	1 000	0	1 000
Arrêts militaires – Prison centrale	7	0	0	0	7

	Suisse		Etrangers		Totaux
Totaux	10 441	0	19 192	0	29 633

7.2.3 Subsistance

Le plan des menus s'étend sur plusieurs semaines. A la Prison centrale ainsi qu'à la Maison de détention « Les Falaises », les repas sont préparés par deux cuisiniers professionnels qui se partagent le plan de service durant 7 jours par semaine secondés par deux détenus. Aucune réclamation n'a été enregistrée en 2017 en ce qui concerne aussi bien la qualité que la quantité des mets servis.

7.2.4 Locaux

7.2.4.1 Locaux de la Prison centrale divisés en quatre secteurs

	Places
Détention provisoire des hommes	58
Détention des mineurs	2
Exécution de peines des hommes	15
Exécution des mesures de contrainte des hommes	4
Total des places à disposition	79

7.2.4.2 Locaux de la Maison de détention « Les Falaises » divisés en deux secteurs

Total des places à disposition 20

7.2.5 Occupation des détenus

Les personnes placées en détention provisoire ne sont pas astreintes au travail, mais elles sont occupées par les différents programmes au sein de l'établissement. Par contre, les dispositions du Code pénal prévoient que les détenus condamnés aux arrêts ou à l'exécution de peines privatives de liberté sont astreints au travail.

En 2017, les détenus ont eu l'occasion d'être occupés, que ce soit à la cuisine, à la buanderie, à l'atelier d'occupation, au nettoyage et à l'entretien du bâtiment. Au total 24 192 heures, correspondant à un montant de 72 576 francs de rémunération.

7.2.6 Assistance des détenus

Les deux assistantes sociales se partagent un taux d'activité de 40 % au sein de la Prison centrale. Elles sont présentes quatre demi-journées par semaine et assurent une prise en charge sociale des personnes en exécution de peine ainsi que des détenus en régime de semi-détention à la Maison de détention « Les Falaises ». Durant l'année 2017, les assistantes sociales se sont entretenues avec 726 personnes en régime d'exécution de peine.

Les collaborateurs du Service de probation assurent le service social des personnes en détention avant jugement dans la Prison centrale. Ils sont présents quatre après-midis par semaine et rencontrent tous les nouveaux arrivants, dans des locaux spécialement conçus à cet effet. Ces contacts atténuent le choc que peut provoquer l'incarcération et favorisent le retour à la liberté.

L'assistance sociale a pour buts : l'écoute, le soutien et l'accompagnement des personnes détenues dans les diverses démarches administratives, prises de contact (famille, autorités, avocats, établissements, employeurs et autres services).

Un certain nombre de personnes bénévoles s'est rendu dans la Prison centrale pour y rencontrer des détenus, en particulier ceux qui n'ont pas de famille ou qui n'ont plus de contact avec celle-ci.

Le Service de probation en collaboration avec les responsables de la Prison centrale, organise régulièrement des visites d'enfants qui favorisent le maintien du lien entre le détenu et ses enfants. Tous les samedis, les détenus en régime de détention provisoire moyennant l'autorisation du Ministère public, et tous les dimanches, les détenus en exécution de peines selon le régime ordinaire, peuvent recevoir la visite de leurs proches. Les personnes en détention administrative peuvent recevoir une visite le dimanche et durant la semaine.

Lors de la procédure d'entrée, un entretien d'entrée est assuré par le personnel de service. Durant l'année 2017, le personnel de service a effectué 631 entretiens d'entrée. Les personnes détenues peuvent demander un entretien personnel avec un membre de la Direction.

Le Chef de service est à disposition pour les personnes détenues qui en font la demande.

L'assistance médicale à la Prison centrale est assurée par quatre médecins, un/e psychiatre, une psychologue, un infirmier en psychiatrie, une infirmière à 80 %, une infirmière à 70 % et un infirmier à 50 %. Elle a notamment pour rôle de donner les soins adéquats aux détenus, d'organiser des consultations médicales (médecins ou psychiatres), de distribuer et gérer les médicaments, de collaborer avec les différents intervenants ainsi que de coordonner les collaborateurs médicaux externes et internes à la prison.

Les médecins généralistes de la Prison centrale ont consulté 402 détenus. 2646 détenus ont bénéficié d'une consultation infirmière. Plusieurs détenus ont dû être conduits en milieu hospitalier pour des examens, des traitements ambulatoires ou encore des interventions. De plus, certains détenus ont eu recours à des médecins spécialisés.

Le Réseau fribourgeois de santé mentale a consulté 337 détenus pour des problèmes psychiatriques et 141 détenus pour un suivi psychologique.

Un aumônier catholique, une pasteure protestante et un imam assurent régulièrement l'assistance morale et spirituelle des détenus. En outre, les détenus qui en ont besoin peuvent bénéficier d'une aide matérielle limitée.

7.2.7 Récapitulatif des prestations à la Prison centrale

	2016	2017
Nombre d'entrées	627	673
Entretiens à l'entrée	541	631
Consultations par l'infirmier/ère	2 500	2 646
Consultations par le médecin	327	402
Consultations par la psychiatre	435	337
Consultations par la psychologue	124	141
Consultations médicales en urgence	38	25
Entretiens par le personnel social du SASPP	744	726
Heures de travail rémunérées à 3 francs/heure	25 383	24 192
Séquences de sport de 60 minutes	416	416
Séquences de promenade de 60 minutes	1 456	1 456
Visites familiales	1 591	1 219
Entretiens par le SPoMi	9	9
Entretiens par la Croix-Rouge	31	42
Entretiens par les intervenants religieux	104	106
Sanctions disciplinaires	20	15

8 Service de probation (SProb)

Chef de service : Philippe Pillonel

8.1 Activités

8.1.1 Secteur administratif

Le secteur administratif est la porte d'entrée et la porte de sortie du Service, il est notamment en charge de la bonne constitution des dossiers physiques et informatiques et garant que toutes les pièces figurent aux dossiers. Ce secteur a

géré un flux de 567 nouveaux dossiers du secteur de probation et de 418 nouveaux dossiers de travail d'intérêt général (acronyme TIG) du secteur des peines en milieu ouvert (acronyme PMO).

En ce qui concerne le soutien financier octroyé par le Service, la répartition des charges est la suivante :

Prestations financières

Nature des prestations	2013	2014	2015	2016	2017
Soutien aux personnes en détention provisoire	1 905	2 631	2 285	3 025	2 771
Soutien aux personnes sous mandat de probation	13 757	27 473	59 178	39 099	22 336
Réinsertion professionnelle	8 180	8 409	4 999	5 875	4 240
Traitements psychothérapeutiques	8 077	29 911	31 358	30 447	21 663
Prélèvements biologiques	23 330	33 745	14 476	28 081	42 336
Logements	15 453	16 806	2 461	12 660	33 848
Programmes spéciaux TIG	2 132	2 378	5 235	4 562	3 006
Total	72 834	121 353	119 992	123 749	130 200

Le soutien financier apporté aux personnes sous mandat de probation durant l'année 2017, c'est-à-dire aux personnes suivies en milieu ouvert, est sensiblement égal à ce qu'il était les deux années précédentes. Les prestations financières sous la rubrique « Soutien aux personnes sous mandat de probation » ont été accordées sous forme de participation à des cours de formation, de titres de transport, de bons alimentaires, de participation aux frais médicaux ou pour des soutiens à des activités diverses (sport, culture, etc.).

Le coût des traitements psychothérapeutiques ordonnés a diminué alors que les coûts des prélèvements biologiques ont augmenté. Le montant des programmes spéciaux TIG couvre presque exclusivement les coûts du programme de sensibilisation et de prévention en matière de circulation routière proposé par le Service en collaboration avec une Fondation romande active dans la prévention routière.

Le taux d'occupation des appartements sous-loués par le Service à des personnes sortant d'un régime privatif de liberté est de 90 %. Le montant de 33 848 francs a permis de couvrir divers frais d'entretien de ces appartements et deux vacances d'occupation. Le garde-meuble du Service répond toujours à un besoin et accueille actuellement les affaires personnelles de 17 personnes se trouvant en régime de privation de liberté ou en placement institutionnel.

8.1.2 Secteur de probation

Dans ce secteur, comme pour l'ensemble du Service depuis plusieurs années, l'accent de la prise en charge est mis conjointement sur la pertinence des appréciations portées sur les situations et sur l'adéquation des interventions auprès des personnes sous mandats en intégrant les concepts de la désistance. L'effort de formation des collaborateurs s'est poursuivi durant l'année écoulée ainsi que l'effort d'harmonisation des pratiques au niveau des cantons latins (cf. 8.1.4.4 événements particuliers).

Mandats en milieu ouvert au 31 décembre 2017

Nature des mandats	Mandant	2013	2014	2015	2016	2017
Assistance de probation et/ou traitement ambulatoire ou traitement institutionnel	Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)	44	64	56	68	56
Assistance de probation et/ou règles de conduite lors d'une libération conditionnelle (art. 87.2 CP)		33	34	31	36	43
Travail externe – Travail et logement externe (art. 77a CP)	106 mandats / 42 % en 2017	8	6	7	8	7
Assistance de probation et/ou règles de conduite dans le cadre d'un sursis ou d'un sursis partiel (art.44.2 CP)	Tribunal des mesures de contrainte, Tribunaux pénaux d'arrondissement, Ministère public	90	86	90	106	127
Mesures de substitution lors d'une mise à en liberté (art. 237 CPP)		148 mandats / 58 % en 2017	25	21	20	25

Nature des mandats	Mandant	2013	2014	2015	2016	2017
Mandats		198	211	204	243	254

L'augmentation importante du nombre de mandats constaté au 31.12.2016 s'est confirmée en 2017 (+ 4,5 % et + 24,5 % sur deux ans), malgré une légère diminution du nombre de mesures thérapeutiques ambulatoires. Les mandats confiés au Service dans le cadre d'une peine assortie d'un sursis ou d'un sursis partiel représentent 50 % de l'ensemble des mandats. Cette progression de 37 dossiers sur deux ans (+ 41 %) explique en grande partie la hausse du nombre global de dossiers. Sans ressources humaines supplémentaires, les collaboratrices et collaborateurs du secteur ont ainsi dû assumer une charge de travail nettement plus conséquente avec plus de 90 dossiers suivis par EPT.

Détention provisoire du 01.01 au 31.12.2017

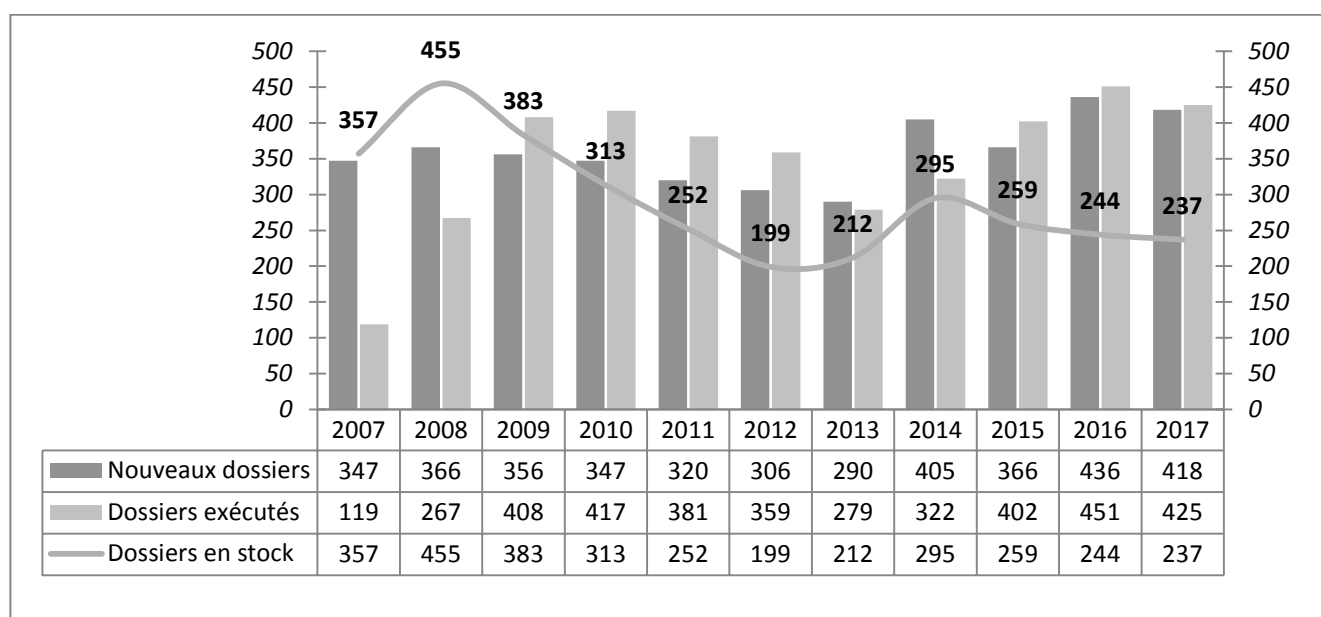
	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de personnes rencontrées	258	243	202	196	206
Nombre d'entretiens	1210	1138	1120	1109	989

Si le nombre de détenus rencontrés en détention provisoire est demeuré stable, le nombre d'entretiens à toutefois sensiblement diminué (- 11 %). Cette baisse s'explique par une réduction du nombre de visites hebdomadaires (trois après-midi au lieu de quatre) dès le mois d'août 2017. Cette mesure a dû être prise suite au départ quasi simultané de stagiaires expérimentées. Malgré cela, les prévenus qui en faisaient la demande, ont été vus dans un délai de deux semaines après leur dernier entretien.

8.1.3 Secteur des peines en milieu ouvert (PMO)

L'activité de ce secteur consiste en la mise en œuvre et le suivi des peines prononcées sous forme de travail d'intérêt général (TIG). Le travail d'intérêt général est une peine principale autonome depuis le 01.01.2007, toutefois, avec l'introduction du nouveau régime des sanctions en 2018, le TIG redeviendra une modalité d'exécution de la sanction. Le juge peut ordonner, avec le consentement de la personne condamnée, un travail d'intérêt général de 720 heures au plus, quatre heures de travail d'intérêt général correspondant à un jour de privation de liberté. La peine est accomplie au profit de bénéficiaires, qui sont des établissements médico-sociaux, des administrations communales et cantonales, des groupements forestiers, des organismes d'utilité publics, le réseau hospitalier, etc. Le travail d'intérêt général est une sanction très prisée dans le canton de Fribourg (cf. 8.1.4.3 Evénements particuliers).

Evolution des dossiers TIG de 2007 à 2017



Répartition des dossiers en stock selon les statuts au 31 décembre 2017

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dossiers en attente	30	76	99	18	28	52
Dossiers en exécution	170	136	196	241	216	185
Total des dossiers	200	212	295	259	244	237

Ce tableau laisse apparaître que le nombre de dossiers TIG en attente, après avoir drastiquement diminué en 2015 et 2016, a connu une légère hausse due principalement à l'acceptation de la part du Service de quelques 40 dossiers supplémentaires afin de décharger l'autorité d'exécution vaudoise.

Dossiers et heures exécutés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dossiers	359	279	322	402	451	425
Heures ordonnées	51 162	43 457	47 592	60 872	75 913	70 421
Heures exécutées	31 322	25 644	28 061	40 716	45 160	46 990

En 2017, ce sont 46 990 heures de TIG qui ont été réalisées sur 70 421 heures prononcées par les autorités judiciaires, établissant pour la troisième année consécutive un nouveau record. Ce chiffre est calculé sur les dossiers fermés et se comprend sans les heures réalisées en 2017 pour les dossiers encore en cours d'exécution au 31 décembre. Ce nombre de 46 990 heures est équivalent à 11 747 jours-amendes ou jours de détention et représente un volume de travail de 24 équivalent plein temps (EPT), soit 24 personnes qui ont travaillé à plein temps durant toute l'année 2017 au bénéfice d'institutions ou d'entités publiques cantonales.

Répartition des dossiers fermés selon les statuts au 31 décembre 2017

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	%
Dossiers suivis	283	234	252	314	342	343	100 %
Exécution totale	236	193	206	280	292	297	87 %
Exécution partielle	32	27	22	22	42	34	10 %
Conversion	15	14	24	12	8	12	3 %
Dossiers non exécutés	76	45	70	88	109	82	100 %
Dossiers non exécutables	28	15	38	29	43	42	51 %
Sans réponse aux convocations	48	30	32	59	66	40	49 %
Total des dossiers	359	279	322	402	451	425	

Les « dossiers non exécutables » sont les dossiers de personnes n'ayant pas exécuté leur travail d'intérêt général en raison notamment d'une maladie de longue durée, d'un déménagement dans un autre pays ou d'un décès.

8.1.4 Evénements particuliers

8.1.4.1 Contrôle du Service sous l'angle du respect de la protection des données personnelles

En date du 10 juillet 2017, l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD) a procédé à un audit du Service de probation sous l'angle du respect de la protection des données personnelles. Les trois secteurs du Service, ainsi que les aspects de sécurité et d'accès aux différentes applications informatiques ont été l'objet de ce contrôle qui a été conduit par une société externe, accompagnée de Mme la Préposée cantonale à la protection des données. Le rapport rendu le 17 août 2017 met en évidence 53 propositions, regroupées en trois catégories, allant d'importantes à peu importantes dont la mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2018 incombera au nouveau Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation.

8.1.4.2 Bracelets électroniques

Le secteur PMO, dans le cadre de l'introduction de la surveillance électronique comme nouvelle forme d'exécution des peines privatives de liberté, a pu se familiariser avec cette technologie à partir du mois d'octobre en assistant initialement à une matinée de formation et en testant ensuite les 4 bracelets en location d'une société prestataire, grâce à la participation des collaborateurs du SProb, mais également du SASPP.

8.1.4.3 Nouvelle année record dans le domaine du Travail d'intérêt général (TIG)

En matière de travail d'intérêt général, année après année, le Service enchaîne les records faisant de ce type de peine une spécialité fribourgeoise et du canton le champion incontesté du travail d'intérêt général au plan national (sur la base du ratio *population/heures de TIG effectuées*). Aussi, depuis l'introduction du TIG en tant que peine principale en 2007, Fribourg est le seul canton en Suisse à avoir connu une hausse régulière des heures de TIG effectuées.

8.1.4.4 Mise en place du Plan d'assistance de probation (PAP)

A défaut d'avoir vu son projet pilote « Objectif Désistance » validé par l'OFJ, la Commission latine de probation (CLP), a obtenu la validation par la Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP) de son projet d'harmonisation des pratiques cantonales en matière d'assistance de probation, au travers du « Plan d'assistance de probation » (PAP). Cet outil, qui devra être mis en œuvre dans l'ensemble des cantons latins dans le courant de l'année 2018, vise à améliorer la prise en charge des probationnaires, par une analyse plus systématique de leurs facteurs de risque, et par une gestion de l'accompagnement par objectifs ciblés. Le Service a joué un rôle moteur dans cette réalisation qui a fait l'objet d'une présentation publique lors du 10^e séminaire de la probation et du travail social dans la justice (ProSAJ).

8.1.4.5 Fin d'activité sous l'appellation de Service de probation

Ce rapport d'activité 2017 est le dernier du Service de probation sous la forme qu'on lui connaît aujourd'hui. Le 27 janvier 1888 le Haut Conseil d'Etat approuvait les statuts de la Société de patronage des détenus libérés, ce service intégrant l'administration fribourgeoise depuis 1967 sous l'appellation de « patronage cantonal » pour prendre la désignation en 2005 de Service de probation. C'est donc non sans un brin d'émotion que l'activité du Service durant l'année écoulée est relatée ci-dessous. Dès le 1^{er} janvier 2018 un nouveau Service verra le jour, le Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation. Cette nouvelle structure qui est la résultante de la fusion de la section application des sanctions pénales et du Service de probation, s'inscrit dans le cadre de la nouvelle organisation pénitentiaire fixée dans la loi sur l'exécution des peines et mesures (LEPM) approuvée par le Grand Conseil le 7 octobre 2016.

9 Office de la circulation et de la navigation (OCN)

Directeur : Marc Rossier

9.1 Activités

L'Office de la circulation et de la navigation (OCN), établissement autonome de l'Etat (personne morale de droit public), a son siège à Fribourg ainsi que deux succursales à Bulle et Domdidier. Il compte 86,9 unités plein temps et réalise des revenus d'exploitation de 19,4 millions de francs.

L'OCN est en charge de l'admission des conducteurs, des véhicules et des bateaux présentant toutes les garanties de sécurité sur les routes et les voies d'eau. Le canton de Fribourg dénombre plus de 240 000 conducteurs et près de 265 000 véhicules. L'OCN perçoit les impôts sur les véhicules et les bateaux (plus de 109 millions de francs) pour le compte du canton de Fribourg. Il instruit également les cas d'infraction à la loi sur la circulation routière ; les mesures sont prononcées par la Commission des mesures administratives en matière de circulation routière.

L'activité de l'OCN fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'OCN, case postale 192, 1707 Fribourg ou téléchargé sur www.ocn.ch.

10 Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)

Directeur : Jean-Claude Cornu

10.1 Mission

L'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), personne morale de droit public, est chargé d'assurer tous les bâtiments situés sur le territoire cantonal et de favoriser les mesures de prévention et de défense contre l'incendie et les éléments naturels.

Il assure, sur la base du principe de la mutualité, plus de 120 000 bâtiments pour une valeur assurée de 88,7 milliards de francs.

La mission de prévention et de défense nécessite un investissement annuel de plus de 17 millions de francs, soit plus du tiers des primes encaissées. En 2017, l'ECAB a dû indemniser des sinistres pour un montant de 12,3 millions de francs.

10.2 Activités

L'activité de l'ECAB est détaillée dans un rapport annuel. Ce rapport peut être commandé auprès de l'ECAB, Maison-de-Montenach 1, Case postale 486, 1701 Fribourg ou téléchargé sur www.ecab.ch.

11 Etablissements de Bellechasse (EB)

Directeur : Franz Walter

11.1 Activités

Les Etablissements de Bellechasse (EB) sont chargés de l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures prononcées en application du code pénal. Intégrés dans le concordat latin sur la détention pénale des adultes, ils accueillent essentiellement des détenus en régime ouvert ou semi-ouvert, en exécution de jugements prononcés par les autorités judiciaires des cantons romands et du Tessin. Ils accueillent également, au foyer La Sapinière, des personnes privées de liberté à des fins d'assistance. Au total, les EB ont une capacité d'accueil de 203 places.

L'activité des EB fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès des Etablissements de Bellechasse, Case postale 1, 1786 Sugiez.

12 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions / Centres de charges	Comptes 2017 EPT	Comptes 2016 EPT	Ecart EPT
Direction de la sécurité et de la justice	954.65	922.89	31.76
Administration centrale	820.22	785.33	34.89
3300 / JPMS Secrétariat général	9.57	10.01	-0.44

Pouvoirs – Directions / Centres de charges	Comptes 2017 EPT	Comptes 2016 EPT	Ecart EPT
3305 / JUST Service de la justice	7.11	6.86	0.25
3330 / POCO Service de la police du commerce	3.58	3.61	-0.03
3335 / PETR Service de la population et des migrants	51.50	40.15	11.35
3345 / POLI Police cantonale	665.75	649.02	16.73
3355 / SPEN Service de l'application des sanctions pénales et des prisons	46.77	40.19	6.58
3370 / PATR Service de probation	9.00	7.87	1.13
3375 / MILI Service de la protection de la population et des affaires militaires	14.21	14.72	-0.51
3385 / PROT Protection civile	12.73	12.90	-0.17
Secteurs spéciaux, établissements divers	134.43	137.56	-3.13
3365 / EBEL Etablissements de Bellechasse	132.43	135.60	-3.17
3382 / LACN Camp du Lac Noir	2.00	1.96	0.04
Pouvoir judiciaire	321.86	297.19	24.67
Administration centrale	321.86	297.19	24.67
2100 / TCAN Tribunal cantonal	48.88	41.21	7.67
2105 / TARR Tribunaux d'arrondissement	81.67	78.13	3.54
2111 / MINP Ministère public	53.28	54.81	-1.53
2112 / TMCO Tribunal des mesures de contrainte	2.00	2.16	-0.16
2115 / CPMI Tribunal des mineurs	10.87	10.96	-0.09
2120 / JUPA Justices de paix	52.48	39.14	13.34
2125 / OPOU Offices des poursuites	58.67	57.82	0.85
2130 / OFAI Office des faillites	11.60	11.61	-0.01
2170 / COCO Commissions de conciliation baux à loyer	0.96		0.96
2900 / CMAG Conseil de la magistrature	1.45	1.35	0.10

Rapport d'activité

Direction des institutions,
de l'agriculture et des forêts

—

2017



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD

Table des matières

1	Direction et secrétariat général	5
1.1	Activités du secrétariat général.....	5
1.2	Collaborations intercantionales	7
1.3	Affaires contentieuses.....	8
1.4	Législation	8
1.5	Entités rattachées au secrétariat général	9
2	Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC)	11
2.1	Introduction	11
2.2	Direction et administration.....	12
2.3	Domaine des affaires institutionnelles et juridiques	12
2.4	Domaine de l'état civil.....	13
2.5	Domaine des naturalisations	15
3	Service des communes (SCom)	17
3.1	Activités	17
3.2	Commissions et groupes de travail	19
4	Service de l'agriculture (SAgri)	20
4.1	Paiements directs et mesures environnementales.....	20
4.2	Aides structurelles.....	21
4.3	Aménagement du territoire	23
4.4	Promotion des produits, élevage et viticulture	23
4.5	Participation à des commissions	24
4.6	Evénements particuliers.....	24
5	Service de la sécurité alimentaires et des affaires vétérinaires (SAAV)	24
5.1	Introduction	24
5.2	Activités	26
6	Service des forêts et de la faune (SFF)	44
6.1	Forêts	44
6.2	Faune, chasse et pêche.....	49
7	Préfectures	53
7.1	Préfecture de la Sarine	53
7.2	Préfecture de la Singine	56
7.3	Préfecture de la Gruyère	58

7.4	Préfecture du Lac	62
7.5	Préfecture de la Glâne.....	66
7.6	Préfecture de la Broye	70
7.7	Préfecture de la Veveyse	73
7.8	Statistiques	76
8	Institut agricole de Grangeneuve (IAG)	77
8.1	Activités et événements particuliers	77
8.2	Formations professionnelles	77
8.3	Economie laitière.....	78
8.4	Prestations de service	78
8.5	Exploitations	79
9	Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)	80
10	Etat du personnel	80

1 Direction et secrétariat général

Conseillère d'Etat, Directrice : Marie Garnier

Secrétaires généraux : Peter Mäder et Samuel Russier

1.1 Activités du secrétariat général

1.1.1 Activités générales

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) a dans ses attributions :

- > Les affaires institutionnelles (Constitution, politique des langues, relations Eglises-Etat, droits politiques) ;
- > Les naturalisations et l'état civil ;
- > Les préfectures ;
- > Les communes ;
- > L'agriculture et la viticulture ;
- > L'enseignement professionnel agricole, agro-alimentaire, forestier et en économie familiale ;
- > Les améliorations foncières ;
- > Les affaires vétérinaires, le contrôle des denrées alimentaires, le contrôle des substances et préparations dangereuses et la protection des animaux ;
- > L'assurance des animaux de rente ;
- > Les forêts, les mesures de protection contre les catastrophes naturelles et la faune ;
- > Les vignes de l'Etat.

En sa qualité d'organe d'état-major, le Secrétariat général appuie la Direction en collaborant à la prise de décisions et à la réalisation des différents projets. A ce titre, il s'emploie également à analyser à l'intention de la Conseillère d'Etat, Directrice, les projets soumis au Conseil d'Etat, notamment ceux relevant de la compétence des autres Directions.

1.1.2 Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations

Plusieurs dossiers en lien avec les structures territoriales ont particulièrement occupé la Direction et ses services dans le domaine des institutions, notamment :

Communes

Fusion de la commune bernoise de Clavaleyres avec la commune fribourgeoise de Morat. Première modification du territoire cantonal depuis près de deux siècles, ce projet a nécessité d'importants travaux législatifs, afin de disposer des bases légales nécessaires, d'une part pour permettre la fusion des deux communes et d'autre part pour déterminer la procédure conduisant à la modification des frontières fribourgeoises. Un avant-projet de loi a été mis en consultation en 2017. Il sera transmis au Grand Conseil au début de l'année 2018. En parallèle, les instances concernées, tant bernoises que fribourgeoises, ont été consultées afin de préparer le transfert concret de la population et du territoire de Clavaleyres. Ce transfert prendra la forme d'un concordat et d'une convention. Le peuple fribourgeois sera appelé à se prononcer sur la question.

Dans le domaine des communes, un important travail a en outre été réalisé pour finaliser le projet de nouvelle loi sur les finances communales. Accompagnant la mise en place dans les communes du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), cette nouvelle loi entraînera d'importants changements dans la gestion des finances communales, et une plus grande liberté, ainsi qu'une plus grande transparence pour les autorités. Le projet a été transmis au Grand Conseil en août 2017 et devrait être traité par le Parlement en mars 2018. Un important travail d'accompagnement et de formation est prévu pour les communes afin d'assurer la mise en œuvre de cette réforme.

Toujours dans le domaine des communes, la DIAF a proposé au Conseil d'Etat un périmètre provisoire pour le Grand Fribourg, suite à la demande des communes de Corminboeuf, Givisiez, Fribourg et Marly. Le Conseil d'Etat a ainsi pu fixer le périmètre provisoire le 27 juin 2017, périmètre qui comprend les communes d'Avry, Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne. Les délégué-e-s des communes concernées ont été élu-e-s le 26 novembre 2017. La première séance de l'assemblée constitutive est prévue le 1^{er} février 2018. Cette assemblée aura trois ans pour proposer une convention de fusion.

Structures territoriales et préfetures

Les structures territoriales ont fait l'objet d'intenses travaux en 2017, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du postulat 2016-GC-2 « Etat des travaux au niveau de l'adaptation des structures territoriales aux exigences actuelles ». Un groupe de travail, comptant des représentants des communes, des préfetures, des Directions concernées et des groupes parlementaires a élaboré un rapport à destination du Conseil d'Etat. Ce rapport sera transmis courant février 2018.

L'acceptation par le Grand Conseil de la motion 2017-GC-110 « Réforme des tâches des préfets et des régions » en octobre 2017 a par ailleurs entraîné la désignation d'une organisation de projet chargée de traiter de ce point, sous la direction de M. Christophe Chardonens, ancien Préfet de la Broye. Le groupe chargé du postulat 2016-GC-2 a été désigné comme comité de pilotage. Les premiers résultats des travaux sont attendus pour l'automne 2018.

La loi sur les préfets a fait l'objet d'une révision partielle, suite à la motion 2017-GC-108 « Révision de la loi sur les préfets ». Traitée à la demande du Grand Conseil selon la procédure accélérée, cette révision portait essentiellement sur les compétences des préfets en matière de ressources humaines. Le 13 décembre 2017, le Grand Conseil a accepté le contre-projet du Conseil d'Etat, avec un amendement. Ce contre-projet préconisait notamment l'élaboration d'une délégation de compétences aux préfets en matière de ressources humaines. Le 18 décembre, la DIAF a organisé une rencontre avec la Conférence des préfets, la Direction de la sécurité et de la justice (autorité d'engagement pour la préfeture de la Sarine) et le Service du personnel et d'organisation afin d'élaborer cette délégation. La Conférence des préfets devrait prendre position sur le sujet début 2018.

La révision de la loi sur les agglomérations (LAgg) est en cours. Un avant-projet a été présenté au Conseil d'Etat en juin 2017. Une nouvelle version devrait être mise en consultation durant le premier semestre 2018.

Droit de cité

2017 a également été marquée par la modification de la loi sur le droit de cité fribourgeois (LDCF), afin de l'adapter à la nouvelle législation fédérale sur la nationalité. Cette modification a été acceptée par le Grand Conseil en décembre 2017.

1.1.3 Agriculture, alimentation, forêts et faune

La Politique agricole 2014-2017 est dans sa quatrième année de mise en œuvre. Les paiements directs se sont stabilisés au niveau de l'année passée, c'est-à-dire à 195 millions environ. Il est apparu clairement en cours d'année que la Politique agricole 2018-2021 ne changerait pas beaucoup. C'est en principe une bonne nouvelle. La Politique agricole d'après 2022 a cependant déjà commencé à être discutée à différents niveaux. La directrice de l'IAF s'est fortement engagée, dans le cadre du groupe de travail PA 22+ de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA), en faveur de simplifications administratives accrues et d'une plus grande responsabilisation des agriculteurs en tant que chefs d'entreprise. En fin d'année, dans sa « Vue d'ensemble de la politique agricole à moyen terme », le Conseil fédéral a ensuite tracé les grandes lignes et ouvert le débat politique au niveau fédéral. La DIAF et le Conseil d'Etat doivent maintenant tenter d'influencer l'évolution à venir de la PA 22+ à cet échelon.

Pour l'heure, il faut améliorer la création de valeur et l'innovation en matière agricole. Dans le cadre de l'élaboration du programme gouvernemental et du plan financier 2017-2021, la DIAF a mis l'accent sur ces sujets, insistant notamment sur la réalisation d'investissements supplémentaires pour développer le campus de Grangeneuve. Un projet en faveur de l'innovation dans le secteur alimentaire, et qui, élaboré avec la Direction de l'économie et de l'emploi, sera lancé début 2018. Le renforcement de la coopération avec Terroir Fribourg au sujet d'un accord sur les prestations a aussi constitué, en 2017, une étape importante pour soutenir la création de valeur des produits nationaux.

Fin 2017, la DIAF a proposé au Conseil d'État d'adapter la loi sur l'agriculture en vue de renforcer les mesures de promotion des produits régionaux dans la restauration collective.

L'inventaire des surfaces d'assolement a été mis à jour en 2017 par le Service de l'agriculture, en collaboration avec le Service des constructions et de l'aménagement. Cette tâche, dont l'objectif était de valider potentiellement de nouvelles surfaces, durera jusqu'à début 2018 et doit aussi permettre de créer les réserves nécessaires à l'approbation du plan directeur cantonal.

Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires s'est surtout attaché, en 2017, à lutter contre la BVD. À côté des travaux de la section santé animale et du laboratoire, il s'est consacré à diffuser davantage d'informations. Un groupe de travail composé de toutes les régions impliquées a été constitué sous la direction du vétérinaire cantonal. Les éleveurs devront malheureusement continuer à combattre la BVD en 2018.

L'administrateur de SANIMA, qui avait exercé cette fonction pendant de nombreuses années, est parti à la retraite fin juillet. Sa relève a pu être assurée à compter du 1^{er} août. Son successeur dirigera aussi la Coopérative fribourgeoise pour l'écoulement du bétail (CFEB), ce qui permettra de continuer à dégager des synergies.

Une révision partielle de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles a été mise en consultation au cours de l'été 2017. L'objectif était de mieux protéger la forêt contre les parasites et les changements climatiques. En décembre, le Conseil d'État a pris connaissance des résultats de l'audit sur l'utilisation des recettes générées par les permis de pêche, qui confirme la conformité de celle-ci à la loi. Le Grand Conseil prendra connaissance du rapport début 2018.

1.1.4 Décharge de la Pila

Durant l'année 2017, le Consortium pour l'assainissement de la Pila a poursuivi les mesures et investigations complémentaires lancées en 2016. Ordonnées par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) suite au premier projet d'assainissement déposé en 2010, le but de ces mesures était de mieux comprendre les mécanismes de la décharge, en particulier le transfert de la pollution vers la Sarine. Sur cette base, de nouvelles variantes d'assainissement ont été définies et évaluées tant du point de vue technique et financier que de leurs effets sur l'environnement. Les résultats de ces mesures, ainsi que l'analyse des variantes ont été remis sous forme de premiers rapports à l'autorité de surveillance en la matière, le Service de l'environnement. Ceci devrait déboucher en 2018 sur le choix d'une variante d'assainissement et le lancement de l'établissement du nouveau projet d'assainissement conforme à l'Ordonnance sur les sites pollués (OSites).

En parallèle, le suivi du fonctionnement des mesures préliminaires (captage et pompage des eaux polluées, confinement de la décharge), tout comme le monitoring et la surveillance de la décharge et de la Sarine, se sont poursuivis.

1.2 Collaborations intercantionales

1.2.1 Conférence des Directeurs de l'agriculture (CDCA)

La Conférence des Directeurs de l'agriculture (CDCA) s'est réunie à trois reprises en 2017. Les thèmes principaux étaient la politique agricole 22+, la révision de la loi sur l'aménagement du territoire et l'avenir d'AGRIDEA.

La CDCA a chargé un groupe de travail d'élaborer un document de réflexion pour le développement de la politique agricole (AP22+). La Directrice IAF, qui siège également au comité de la CDCA, a siégé dans ce groupe de travail. Deux réunions avec le Conseiller fédéral Johann Schneider-Amann ont eu lieu dans ce cadre.

La révision de la loi sur l'aménagement du territoire proposée par le Conseil fédéral (RPG2 – bâtiments hors de la zone à bâtir) a naturellement un fort impact sur l'agriculture. La CDCA a exprimé de sérieuses critiques sur ce projet.

La CDCA a également été fortement impliquée dans la définition de la future stratégie d'AGRIDEA. Ce processus sera terminé en 2018.

1.2.2 Conférence pour forêt, faune et paysage (CFP)

La Conférence pour forêt, faune et paysage (CFP) a siégé à deux reprises en 2017. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > Conventions-programmes dans le domaine de l'environnement : regroupement en une seule convention-programme « Forêt » des quatre conventions-programmes « Forêt protectrice », « Ouvrages de protection » « Biodiversité forestière » et « Economie forestière » ;
- > Révision de la loi sur la chasse (LChP) ;
- > Plan d'action biodiversité.

1.2.3 Conférence tripartite

La Conférence tripartite s'est réunie deux fois en 2017, notamment pour traiter des points suivants :

- > Rapport quinquennal Projet de territoire Suisse ;
- > Politique des agglomérations 2016+.

1.3 Affaires contentieuses

La DIAF connaît des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le SAINEC, le SAgri, le SAAV ainsi que le SFF. Elle connaît d'autres recours que la loi place dans sa compétence. Les affaires contentieuses traitées en 2017 (2016) sont les suivantes :

Genre	Traitées	En suspens
Décisions sur recours	26 (31)	12 (11)
Responsabilité civile	0 (1)	2 (0)
Récusations	13 (11)	1 (1)
Décisions de première instance ou sur opposition	4 (13)	3 (0)
Plaintes administratives	2 (0)	1 (1)
Surveillance AFC	251 (433)	0 (0)
Affaires du personnel	2 (2)	1 (1)
Divers	0 (0)	0 (0)

1.4 Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets, d'une part, et des ordonnances et règlements publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF), d'autre part, dans les domaines relevant de la DIAF, est la suivante :

1.4.1 Lois et décrets

- > Décret du 9 février 2017 relatif à l'initiative constitutionnelle « Transparence du financement de la politique » (votation populaire) ;
- > Décret du 9 février 2017 portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Gestion des volumes de production laitière) ;
- > Décret 1 du 21 mars 2017 relatif aux naturalisations ;
- > Décret 2 du 21 mars 2017 relatif aux naturalisations ;
- > Décret 3 du 17 mai 2017 relatif aux naturalisations ;
- > Décret 4 du 17 mai 2017 relatif aux naturalisations ;
- > Loi du 17 mai 2017 modifiant la loi sur la pêche ;
- > Décret 5 du 13 septembre 2017 relatif aux naturalisations ;
- > Décret 6 du 13 septembre 2017 relatif aux naturalisations ;
- > Décret 7 du 14 novembre 2017 relatif aux naturalisations ;
- > Décret 8 du 12 décembre 2017 relatif aux naturalisations ;
- > Loi du 13 décembre 2017 modifiant la loi sur les préfets ;
- > Loi du 14 décembre 2017 sur le droit de cité fribourgeois (LDCF).

1.4.2 Ordonnances, arrêtés et règlements

- > Ordonnance du 14 février 2017 modifiant le règlement concernant l'exercice de la pêche concédé par permis en 2016, 2017 et 2018 ;
- > Ordonnance DIAF du 24 mars 2017 modifiant l'ordonnance fixant la délimitation des arrondissements forestiers ;
- > Ordonnance du 28 mars 2017 fixant les primes et les taxes pour l'élimination des déchets animaux ;
- > Ordonnance du 28 mars 2017 modifiant l'ordonnance d'exécution de la loi sur l'assurance des animaux de rente ;
- > Ordonnance du 28 mars 2017 fixant, pour la période annuelle d'assurance, les primes dues à Sanima et les montants maximaux de la valeur estimative des espèces assurées ;
- > Ordonnance du 28 mars 2017 portant approbation de la convention relative à la modification du concordat sur l'exercice et la surveillance de la chasse ;
- > Ordonnance du 15 mai 2017 concernant les indemnités de représentation et de déplacement des préfets ;
- > Ordonnance du 19 juin 2017 modifiant l'ordonnance concernant la chasse ;
- > Ordonnance du 19 juin 2017 modifiant l'ordonnance concernant la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes ;
- > Ordonnance DIAF du 19 juin 2017 concernant la planification de la chasse pour la saison 2017 (OPlan 2017) ;
- > Ordonnance du 9 octobre 2017 sur la péréquation financière intercommunale pour l'année 2018 (OPFI 2018) ;
- > Ordonnance du 21 novembre 2017 sur les produits chimiques (OCChim) ;
- > Ordonnance du 28 novembre 2017 modifiant l'ordonnance concernant la zone de tranquillité de la Berra ;
- > Arrêté du 19 décembre 2017 désignant les préfets suppléants chargés de la surveillance des associations de communes.

1.5 Entités rattachées au secrétariat général

1.5.1 Autorité foncière cantonale

Président : Henri Nuoffer (janvier à juin 2017), David Ecoffey (dès juillet 2017)

1.5.1.1 Mission

L'Autorité foncière cantonale (AFC) est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur la détermination du fermage licite, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricole.

L'AFC a connu d'importants changements dans sa composition en juillet 2017. Six de ses membres ont atteint la fin de leur mandat et ont dû être remplacés. Le Conseil d'Etat a choisi Me David Ecoffey, avocat, comme nouveau président, et M. Félix Baertschi, agronome, comme vice-président. Le secrétariat a également dû remplacer trois collaborateurs et collaboratrices. La transmission des dossiers s'est passée dans de très bonnes conditions, grâce à l'excellent travail préparatoire des anciens membres, collaborateurs et collaboratrices.

1.5.1.2 Activités

Les dossiers soumis à l'AFC ont été traités lors de 12 (15) séances plénières et ont fait l'objet de 390 (626) décisions.

Droit foncier rural (LDFR)

L'AFC a enregistré 426 (466) dossiers dont :

- > 203 (234) se rapportent à des autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al. 2 LDFR), d'acquisition d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR) ;
- > 91 (99) portant sur l'assujettissement au droit foncier rural d'immeubles situés en zone agricole ;
- > 82 (83) portant sur la fixation du prix licite (art. 66 LDFR) ;
- > 11 (16) portant sur une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR) ;

-
- > 2 (7) portant sur l'estimation de la valeur de rendement agricole ;
 - > 24 (27) portant sur la constatation de l'entreprise agricole (art. 7 LDFR) ;
 - > 11 divers.

Bail à ferme agricole (LBFA)

L'AFC a enregistré 43 (32) dossiers dont :

- > 12 (4) portant sur la durée de bail ;
- > 7 (7) portant sur la détermination du fermage licite ;
- > 2 (4) affermages par parcelles d'entreprises agricoles ;
- > 22 (19) approbations de fermage d'entreprises agricoles ;
- > 0 (0) dossier d'opposition au fermage de baux à ferme formulées par le Service de l'agriculture.

En outre, 5 (5) décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal cantonal.

1.5.2 Administration des vignobles de l'Etat

1.5.2.1 Missions et événements particuliers

L'Administration des Vignobles de l'Etat (AVE) est chargée de la gestion technique, commerciale et administrative des deux domaines viticoles de l'Etat de Fribourg, à savoir le Domaine des Faverges en Lavaux, ainsi que le Vignoble de l'Etat au Vully et le Château de Mur jusqu'au 31 décembre 2017. En effet, le bail à ferme comprenant 3,3 hectares de vignes, ainsi qu'une cave, liant la famille propriétaire et l'Etat de Fribourg s'est terminé à la fin de l'année, tout comme le travail du vigneron arrivant à la retraite après près de 50 ans de service pour l'Etat.

Le Conseil d'Etat a approuvé un projet de rénovation et d'agrandissement de la Grande Maison des Faverges par un crédit de 4,2 millions de francs. Les éléments essentiels à ces travaux seront une cave à barriques, l'aménagement d'une salle de conférence dans les combles et d'une cuisine fonctionnelle. Les travaux devraient débuter après les vendanges de 2018.

Le 25 août 2017, un événement a été mis sur pied afin de commémorer les 150 ans de l'acquisition du Domaine des Faverges par l'Etat de Fribourg à l'Abbaye d'Hauterive. Les représentants des autorités politiques et religieuses fribourgeoises et vaudoises, ainsi que le Père Abbé d'Hauterive Marc de Pothuaux ont partagé un moment convivial en l'honneur du riche passé du Domaine des Faverges.

1.5.2.2 Nouveautés

Suite à la fin du bail au Château de Mur, l'Etat se serait retrouvé en 2018 sans lieu de production pour ses 2,2 hectares de vignes complantés de Chasselas, Pinot noir, Gamaret et Freiburger. C'est pourquoi depuis le 1^{er} janvier 2017, Christian Vessaz et son équipe du Domaine Cru de l'Hôpital, propriété de la Bourgeoisie de Morat, exploitent ces vignes et vinifient le vin de l'Etat. La sortie de ce millésime 2017 se fera en été 2018.

1.5.2.3 Situation des ventes - Promotion

Une augmentation de 9% du chiffre d'affaire est à constater par rapport à l'année précédente. Les volumes de vin du millésime 2016, ainsi que les efforts de promotion expliquent ce bon résultat.

Les vins de l'Etat ont été présentés à la clientèle lors de 18 événements en tant qu'exposant et 4 organisés par l'AVE.

Il s'est déroulé 57 événements – visites avec dégustation et/ou locations de la salle des pressoirs - au Domaine des Faverges durant l'année, qui ont impliqué environ 1300 personnes.

En automne, le Domaine des Faverges a ouvert ses portes à l'équipe de production de la chaîne La Télé, afin de tourner l'émission « Libre Accès » avec son animatrice Anne Carrard. Choisi parmi les lieux emblématiques de la région valdo-fribourgeoise, les spectateurs ont pu découvrir les coulisses du Domaine et les personnalités qui le façonnent.

Une page Facebook ainsi qu'un compte Instagram ont été créés au nom du Domaine des Faverges.

1.5.2.4 Résultats des vendanges

L'année 2017 a commencé avec des températures clémentes qui ont fait sortir les bourgeons précocement. C'est pourquoi le gel de printemps qui a touché les parcelles du Vully a fait de gros ravages en condamnant les bourgeons ainsi que leur récolte. N'ayant pas eu de dégât lié au gel de printemps, le répit a été de courte durée en Lavaux, puisque le 9 juillet un orage de grêle s'est abattu sur le Domaine des Faverges provoquant une perte de récolte allant de 30 à 50 % selon les parcelles.

Domaine des Faverges: 15.6 ha dont 6.6 ha certifiés Bio Suisse	2017 (litres)	2016 (litres)	2015 (litres)	2014 (litres)	2013 (litres)
Domaine des Faverges – Chasselas	59'773	64'061	42'850	52'180	59'640
Domaine des Faverges – Ass. Rouge	21'739	37'363	17'000	17'000	26'000
Spécialités (Syrah, Pinot Noir, Merlot,...)	6'298	4'661	5'700	3'650	3'200

Vignobles du Vully : 2.2 ha Etat de Fribourg et 3.3 ha Château de Mur	2017 (litres)	2016 (litres)	2015 (litres)	2014 (litres)	2013 (litres)
Etat de Fribourg – Chasselas	3'600	9'000	11'100	9'350	7'050
Château de Mur – Chasselas	3'840	13'850	11'650	10'650	9'450
Etat de Fribourg – Cépages rouges	2'600	5'650	4'850	4'100	4'100
Château de Mur – Cépages rouges	3'850	10'500	7'250	6'750	6'950

2 Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC)

Chef de service : Christophe Maillard

2.1 Introduction

Suite à la création du Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil en 2015 et la mise en place d'un seul Office cantonal de l'état civil tout en conservant une répartition sur 8 sites délocalisés, l'année 2017 a été placée sous le signe de la pérennisation, de la cohésion et de la création d'un esprit de service, notamment au travers de séances de service et de l'atteinte d'objectifs communs.

Sous l'angle des naturalisations, en vue de l'entrée en vigueur en 2018 de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité, l'année a particulièrement été marquée par des travaux législatifs et règlementaires, à savoir la rédaction et l'adoption de la nouvelle loi sur le droit de cité fribourgeois, des travaux préliminaires relatifs à son règlement d'exécution et du règlement-type communal sur le droit de cité, ainsi que l'adaptation des procédures et pratiques quant aux dépôts des demandes de naturalisations ordinaires dès 2018.

2.2 Direction et administration

A la suite de la réorganisation du Service, les travaux de consolidation du service, de la fixation et du suivi de ses objectifs se sont poursuivis. Ces travaux ont été essentiellement effectués sur la base des instruments mis en place durant l'année 2016. Ainsi, sur la base d'un nouveau catalogue des prestations, des missions et des tâches à l'échelon du service ainsi que de celui des collaboratrices et collaborateurs du SAINEC, le nouvel organigramme, la réalisation des entretiens annuels, la fixation d'objectifs par secteur et individuels avec indicateurs de performance SMART et la création et finalisation de tous les cahiers des charges – la mise en place d'une directive interne de classement, pré-archivage et archivage a permis au Service de débiter les travaux d'archivage pour le site de Pérolles en collaboration avec les Archives de l'état. Les travaux se poursuivront en 2018 et 2019 pour le site de Pérolles ainsi que pour les 7 sites de l'Office de l'état civil cantonal.

2.3 Domaine des affaires institutionnelles et juridiques

2.3.1 Rapport entre l'Etat et les Eglises

La rencontre annuelle des représentants de l'ensemble des associations musulmanes a eu lieu en mars 2017. Les discussions ont été ouvertes et constructives et ont porté sur le problème récurrent de manque de locaux et de l'inhumation respectant le rite musulman pour les personnes de confession musulmane domiciliées dans le canton. Sur ce dernier point, Mme Andrea Burgener Woeffray, Conseillère communale de Fribourg, a présenté l'état des discussions internes à la Ville au sujet du projet d'inhumation selon le rite musulman au cimetière communal St-Léonard. La Directrice IAF a, quant à elle, rappelé aux représentants des associations musulmanes leur responsabilité dans le choix des prédicateurs ou des conférenciers qu'ils invitent dans leur communauté.

La communauté copte orthodoxe érythréenne a fait part à la DIAF de son manque de locaux, notamment pour accompagner les jeunes requérants mineurs non-accompagnés. La DIAF est intervenue, pour l'heure en vain, auprès de plusieurs communes et associations pour trouver de nouveaux locaux. Les représentants des associations musulmanes et de la communauté copte orthodoxe érythréenne ont été incités à s'intéresser à la Maison des religions de Berne et de s'en inspirer éventuellement pour mettre en commun leurs moyens afin de résoudre les problèmes de locaux et vivifier le dialogue interreligieux.

Du côté de la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie, les membres se sont réunis deux fois en 2017 pour assurer le suivi des contrats de prestations passés entre les Eglises reconnues et les établissements de l'Etat concernés (établissements hospitaliers, collèges, établissements de formation S2, Université et établissements pénitentiaires). La question de la dotation de l'aumônerie pour les établissements hospitaliers qui s'occupent plus spécialement des soins palliatifs a été abordée par les Eglises et les instances du HFR. Cela concerne l'unité de Meyriez et la Villa St-François, à Villars-sur-Glâne. Les représentants des Eglises et du HFR ont mené des réflexions communes sur la gestion des soins palliatifs et, plus spécialement, sur un transfert vers les soins palliatifs des disponibilités libérées suite à la baisse du nombre de journées hospitalières, en raison du raccourcissement de la durée des séjours.

2.3.2 Droits politiques.

En matière de droit politiques, le SAINEC a effectué les travaux législatifs préliminaires en vue de l'implantation dans la loi cantonale sur l'exercice des droits politiques des dispositions destinées à permettre la mise en place, à terme, du vote par internet.

2.3.3 Conseil des jeunes

Le Conseil des Jeunes (CJ) connaît depuis 2 ans un regain d'intérêt et compte une vingtaine d'apprentis et d'étudiants venant de tous les districts du canton. Il s'engage pour inciter les jeunes à l'exercice de leurs droits civiques et à s'intéresser au débat démocratique. Le CJ a participé à l'élaboration du plan cantonal pour l'enfance et la jeunesse au travers de la Commission de l'enfance et de la jeunesse et du Comité de pilotage de « Je participe ! ».

Sous l'impulsion de la présidente de Yasmina Savoy puis du président Oxel Suarez, le CJ a développé une offre importante de débats destinés aux jeunes sur des thèmes d'actualité ou de votations. Le CJ a ainsi apporté son soutien aux débats mensuels « ça se débat » organisés par de jeunes gruériens en alternance au Collège du Sud et à l'école

professionnelle de Bulle. Il a repris le concept de «ça se débat» et organisé des débats mensuels, à la pause de midi, dans les gymnases et écoles professionnels dans la capitale (dont un tiers en allemand). Lors de la votation fédérale sur la naturalisation facilitée, le Conseil des Jeunes a proposé un débat avec les conseillers nationaux Jean-Luc Addor et Ada Marra. Le CJ a aussi organisé deux soirées de Speed-debating à Fribourg le 3 mai et le 4 novembre 2017 dans la Broye en partenariat avec le Conseil intercantonal de la Broye.

Le CJ a par ailleurs préparé et distribué dans toutes les écoles fribourgeoises la brochure Info-Votations à l'intention des jeunes lors des différentes votations.

2.4 Domaine de l'état civil

Durant l'année 2017, l'Autorité de surveillance a enregistré une hausse significative des procédures à traiter ; en particulier, sont à relever les autorisations de transcrire 1923 (1455) et les reconnaissances 116 (99).

Sous l'angle de l'Office cantonal de l'état civil, l'année 2017 a particulièrement été marquée par l'harmonisation et la consolidation des processus de travail sur les différents sites. Une répartition fine du volume de travail (gestion des appels entrants, répartition des procédures à traiter, etc) en fonction des présences et des absences sur les 7 sites a été rendue possible par le décloisonnement de l'outil informatique de gestion de dossier du Service et la mise en place d'une centrale téléphonique en 2016, ainsi que le remarquable investissement des collaboratrices et collaborateurs.

Pour finir, en date du 14 novembre, le Service a reçu l'Office fédéral de l'état civil (OFEC) pour une inspection auprès de l'Autorité de surveillance de l'état civil. Leur analyse du fonctionnement et des nouvelles structures l'Autorité de surveillance ainsi que de l'Office cantonal de l'état civil n'a pas révélé de dysfonctionnement, de non-conformité ou de manquement majeur. L'investissement ainsi que le volume de travail a été relevé.

2.4.1 Autorité de surveillance

Durant l'année 2017, l'Autorité de surveillance a traité les dossiers suivants :

Documents d'état civil se rapportant à l'étranger	2017	2016
Autorisations de transcrire des actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2006, ci-après OEC)	1923	1455
Transmission au Service de la population et des migrants d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du règlement d'exécution de la loi sur l'état civil)	2502	2463
Transmission à l'Office fédéral de l'état civil de documents d'état civil de ressortissants suisses domiciliés à l'étranger	12	8
Mariages	2017	2016
Examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers de pays tiers (art. 16 OEC)	233	214
Dossiers de procédure de mariage retirés	1	2
Partenariats	2017	2016
Examen de dossiers de procédure de partenariats enregistrés	4	3
Dossiers de procédure de partenariat retiré	0	0

Reconnaisances	2017	2016
Examen de dossiers de reconnaissances d'enfant (art. 11 et 16 OEC)	116	99

Changements d'état civil	2017	2016
Rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC et 29 OEC)	69	62
Instructions diverses relative au Secteur Etat civil	101	87
Traitement des dossiers d'adoptions prononcées par la DIAF	14	12
Dossiers d'adoption retirés	3	0
Changements de nom de famille et/ou de prénom (art. 30 CC) accordés par le SAINEC	196	231
Changements de nom de famille et/ou prénom retirés	10	7

Droits de cité	2017	2016
En application de la loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (ci-après LN) et de la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois (ci-après LDCF), les dossiers suivants ont été traités, sous l'angle des contrôles d'état civil (vérification de documents et d'identité, établissement des liens de filiation):		
Contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois		
Selon art. 21, 23 et 58 LN	20	11
Selon art. 21 LDCF	3	5
Naturalisations ordinaires (art. 13 LN – procédure d'enregistrement ISR)	676	716
Naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 LN)	596	701
Naturalisations facilitées (art. 31 a et 31b LN)	19	12
Naturalisations facilitées (art. 58a et 58c LN)	119	67
Conservations du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 LDCF)	0	2
Pertes du droit de cité suisse (art. 10 et 42 LN)	2	2
Libérations du droit de cité fribourgeois (art. 28 et 29 LDCF)	29	16
Libérations du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 LDCF)	15	11
Acquisition du droit de cité fribourgeois (art. 7 LDCF)	7	13
Modifications du droit de cité (139 LCo)	56	-

Divers	2017	2016
Autorisation d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC)	55	53
Recherche d'un membre de la famille	4	11

2.4.2 Office cantonal de l'état civil

Précédemment organisé en 7 offices décentralisés, l'état civil forme depuis janvier 2016 un seul office cantonal harmonisé. Il est constitué d'un bureau dans chaque district et a à sa tête un chef d'office.

En 2017, l'office cantonal de l'état civil a procédé à l'enregistrement de:

	2017	2016
Naissances	2507	2627
Reconnaissances	1072	1015
Mariages	1212	1302
Décès	1891	1896
Divorces	533	591
Partenariats	15	21
Dissolution du partenariat	5	5
Déclaration de nom	316	361
Déclaration d'absence	2	1
Changement de sexe	3	3

2.5 Domaine des naturalisations

Durant l'année 2017, le secteur des naturalisations a enregistré 1664 (1520) nouveaux dossiers, toutes procédures confondues.

C'est surtout dans le domaine des demandes de naturalisation ordinaire que la situation a été la plus difficile à gérer pour le service. En effet, en raison de la nouvelle législation fédérale, plus restrictive, de nombreuses personnes au bénéfice d'un permis B ou même F ont déposé leur demande de naturalisation durant l'année 2017. Ce sont en tout 726 nouvelles demandes de naturalisation ordinaire (art. 13 LN) qui ont été déposées durant cette année, soit une moyenne d'environ 60 dossiers par mois. La fin de l'année a été particulièrement difficile vu l'affluence de demandes. On peut raisonnablement s'attendre à un effet compensatoire durant l'année 2018.

L'année écoulée a également été marquée par les travaux législatifs visant à révision la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois (LDCF). Au terme de l'élaboration de l'avant-projet de loi, de la procédure de consultation et des travaux parlementaires, le Grand Conseil a adopté cette nouvelle loi sur le droit de cité fribourgeois lors de sa dernière session de l'année. Il est à relever que la nouvelle loi cantonale n'a pas durci les conditions cantonales de naturalisation, les conditions fixées par la législation fédérale ayant déjà considérablement été durcies. Il faut relever que sur le fond, la LDCF n'a pas dû entraîner une refonte complète de la pratique fribourgeoise, celle-ci étant déjà en grande partie conforme aux objectifs fixés par le législateur fédéral.

2.5.1 Naturalisations ordinaires

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 504 (244) demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit:

Pays d'origine	Personnes	Pays d'origine	Personnes
Afghanistan	1	Italie	66
Albanie	5	Kosovo	81
Afrique du Sud	1	Laos	2
Algérie	1	Liban	1
Allemagne	36	Luxembourg	22
Angola	6	Macédoine	23
Apatride	1	Malaisie	1

Pays d'origine	Personnes	Pays d'origine	Personnes
Argentine	1	Maurice	1
Autriche	1	Mexique	1
Australie	1	Maroc	7
Belgique	19	Népal	1
Bengladesh	6	Non élucidée	2
Bosnie-Herzégovine	1	Pays-Bas	1
Brésil	2	Pologne	15
Cameroun	7	Portugal	145
Canada	5	République démocratique du Congo	9
Cap-Vert	1	République dominicaine	1
Chili	7	Roumanie	4
Chine	5	Russie	3
Colombie	2	Rwanda	3
Congo	1	Sénégal	1
Corée	1	Serbie	25
Côte-d'Ivoire	1	Slovaquie	6
Croatie	2	Somalie	5
Erythrée	3	Soudan	5
Espagne	21	Sri Lanka	12
Etats-Unis	2	Syrie	3
France	119	Tchad	2
Grande-Bretagne	16	Tchèque	2
Guinée	1	Tunisie	7
Hongrie	5	Turquie	25
Inde	1	Ukraine	3
Iran	4	Uruguay	1
Irak	8	Vietnam	9
Irlande	6		

Parmi ces 504 (244) dossiers de naturalisation ordinaire 295 (117) personnes concernaient des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation 795 (430) personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 504 (244) ressortissants-e-s étranger-ère-s avec 105 (68) conjoints étrangers et 186 (118) enfants étrangers.

2.5.2 Droit de cité cantonal

Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 17 (11) Confédérés, le Conseil d'Etat a prononcé 3 (5) réintégrations de Confédéré-e-s dans le droit de cité fribourgeois et 22 (16) libérations du droit de cité fribourgeois.

2.5.3 Naturalisations facilitées

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), le Secrétariat d'Etat aux migrations a traité 889 (619) demandes de naturalisations facilitées, dont 468 (444) fribourgeois et fribourgeoises, après préavis du service. Ces procédures de naturalisation se répartissent comme suit:

772 (530) demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suisse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 LN).

117 (89) demandes de naturalisation facilitées d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suisse par filiation mariée à un étranger (art. 58a et 58c LN) ou qui n'ont pu être compris dans la naturalisation de l'un de ses parents (art. 31a et 31b LN).

2.5.4 Cérémonie d'engagement des nouveaux naturalisés

En 2017, le Service a organisé 4 cérémonies officielles lors desquelles les nouveaux citoyens suisses et fribourgeois ont pris l'engagement, devant un représentant du Conseil d'Etat, d'être fidèles à la Constitution fédérale et cantonale.

2.5.5 Réintégrations

7 (5) anciens ressortissants suisses et fribourgeois ont été réintégrés dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision du Secrétariat d'Etat aux migrations.

2.5.6 Révocations

10 (9) annulations de naturalisation facilitées ont été prononcées par le Secrétariat d'Etat aux migrations suite à la dénonciation par le canton.

23 (29) cas pour usage abusif de la législation et institution du mariage ont été dénoncés au Secrétariat d'Etat aux migrations.

3 Service des communes (SCom)

Chef de service : Gérald Mutrux

3.1 Activités

3.1.1 Travaux législatifs

Le Service a mené plusieurs travaux législatifs, à savoir :

- > l'ordonnance du 9 octobre 2017 sur la péréquation financière intercommunale qui met en œuvre la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) pour l'année 2018 ;
- > suite aux travaux de la première évaluation du système, l'avant-projet de loi modifiant la LPFI a été mis en consultation jusqu'à fin mars 2017. Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le 11 décembre 2017 le projet de loi modifiant la LPFI ;
- > l'élaboration d'une nouvelle loi sur les finances communales (LFCo) introduisant le nouveau modèle de compte harmonisé (MCH2) pour les communes fribourgeoises. L'avant-projet de la LFCo a été mis en consultation jusqu'à fin février 2017. Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le 22 août 2017 le projet de loi LFCo ;
- > l'actualisation de l'arrêté du Conseil d'Etat désignant les préfets suppléants chargés de la surveillance des associations de communes, qui a été adoptée par le Conseil d'Etat le 19 décembre 2017 (RSF 140.13) ;
- > le Service a en outre été sollicité à collaborer dans divers projets de loi menés par d'autres entités et sur une base informelle, mais nécessitant néanmoins des ressources en temps et en personnel parfois considérables.

3.1.2 Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement

Le Service a contrôlé la régularité formelle des budgets, des comptes et de leur équilibre financier pour l'ensemble des communes, associations de communes et établissements communaux. Il a établi pour toutes les communes, associations de communes et établissements communaux, la limite de l'endettement légal. Cette limite est fondée sur la somme des autorisations de financement délivrées tenant compte des obligations d'amortissements prescrits par la loi sur les communes. Le contrôle de la limite de l'endettement légal a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2016.

3.1.3 Etablissement de la situation financière des communes

Le Service a établi, pour l'ensemble des comptes communaux, le bénéfice effectif moyen, la capacité d'investissement et les indicateurs financiers usuels. Il a également été sollicité à de nombreuses reprises afin de conseiller les communes sur la base des résultats des analyses financières, des indicateurs, du contrôle légal de l'endettement, de l'analyse budgétaire et de l'examen des comptes.

3.1.4 Calcul de la péréquation financière intercommunale

Le Service a procédé au décompte définitif de la péréquation financière intercommunale 2018, déterminant les montants à payer par les communes contributrices et les montants à recevoir pour les communes bénéficiaires dans l'instrument des ressources, ainsi que les montants à recevoir pour toutes les communes dans l'instrument des besoins. Il a calculé les indices du potentiel fiscal (péréquation des ressources) et les indices synthétiques des besoins (péréquation des besoins) des 136 communes (état au 1^{er} janvier 2018).

3.1.5 Autorisations de financement

Le Service a octroyé 97 autorisations de dépenses financées par emprunt en augmentation de la limite de crédit, de cautionnement et de changement d'affectation des fonds spéciaux.

3.1.6 Contrôle des coefficients communaux

Le Service a enregistré les communications relatives à des changements de coefficients communaux et les a communiquées à l'intention des destinataires concernés.

3.1.7 Etablissement de statistiques

Les tableaux statistiques sont publiés dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg. D'autres statistiques sont établies pour des besoins particuliers et sur demande des services de l'Administration cantonale et de la Confédération. Certaines données statistiques sont par ailleurs disponibles sur le site Internet du Service.

3.1.8 Examen des statuts d'associations de communes

Le Service a contrôlé la conformité de 15 statuts d'associations de communes au droit cantonal et fédéral. Il a préparé à cet égard les demandes d'approbation adressées aux autorités compétentes.

3.1.9 Examen et préavis de règlements communaux

Le Service a préavisé, à l'intention des Directions compétentes, 217 règlements communaux. Il a ainsi procédé à l'examen préalable desdits règlements communaux puis à l'examen final. Il a également préparé les décisions d'approbation pour les règlements qui relèvent de la compétence de la DIAF.

3.1.10 Elaboration de formulaires de révision

Le Service met à disposition les formulaires suivants : « Contrôle périodique des valeurs au bilan » et « Vérification des comptes pour les organes externes ». Ces formulaires sont régulièrement mis à jour.

3.1.11 Avis juridiques

Le Service a également été sollicité à de nombreuses reprises, tant par les communes que par les préfetures ou les services de l'Administration cantonale, pour fournir un avis sur l'interprétation de certaines dispositions de la législation sur les communes.

3.1.12 Cours de formation

La « Formation romande des cadres communaux FR2C » (regroupant les cantons de BE-NE-JU-FR-VD-GE-VS) a obtenu en 2016 l'accréditation fédérale pour le brevet de Spécialiste en administration publique. Le Service participe activement à la formation des cadres en administration communale en dispensant des cours dans le module 4 (finances publiques).

3.1.13 Annuaire des communes (ACom)

Les données de l'Annuaire des communes, donnant de nombreuses informations de nature administrative au sujet des entités publiques que sont les communes, les associations de communes et les établissements communaux, sont régulièrement mises à jour par le Service, en collaboration avec les préfetures. Ces données sont publiées sur le site Internet du Service. Pour l'ensemble des communes, le taux de démissions s'établit à 7,5 % pour les conseils communaux et à 5 % pour les conseils généraux. Au total ce sont 70 conseillers communaux sur 937 qui ont démissionné jusqu'au 31 décembre 2017. A la même date, l'on recense 46 démissions de conseillers généraux sur 923. A noter que le conseil général de la commune de Fribourg a connu 22 démissions sur 80.

3.1.14 Publications particulières

Sous l'égide du groupe de travail y relatif (cf. pt 3.2 ci-dessous), un info'SCom consacré à la problématique des enfants placés antérieurement à 1981 a été publié (info'SCom 15/2017).

3.2 Commissions et groupes de travail

- > Comité et secrétariat de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales ;
- > Comité de projet de la révision du plan directeur cantonal ;
- > Comité de pilotage « ECALEX » pour la révision de la loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels ;
- > Commission de coordination des examens périodiques de subventions ;
- > Commission des constructions scolaires ;
- > Groupe d'accompagnement de l'unité « Politiques locales » de l'Institut de Hautes Etudes en administration publique ;
- > Groupe de travail « Révision de la loi sur les agglomérations » ;
- > Groupe de travail chargé de préparer l'avant-projet de règlement sur l'archivage (RArch) ;
- > Groupe de travail ad hoc relatif à l'information aux communes concernant le rôle des communes dans la mise en œuvre de la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 ;
- > Groupe de travail « MSE » sur les incidences des mesures structurelles et d'économies de l'Etat sur les communes ;
- > Groupe de travail « Frais d'investissement et frais financiers des EMS – Fiffine » ;
- > Groupe de travail « ECALEX – Finances et gouvernance » ;
- > Groupe de travail « Forum du logement » ;
- > Groupe de coordination intercantonale MCH2 ;
- > Groupe de travail chargé d'élaborer un avant-projet de révision totale de l'ordonnance sur la reconnaissance des armoiries des districts et des communes ;
- > Groupe de projet DETTEC, Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes ;
- > Groupe de travail chargé d'accompagner la rédaction du rapport sur les structures territoriales ;
- > Groupe de projet relatif à la réforme de la loi sur l'aide sociale ;
- > Groupe de travail relatif à la révision de la législation en matière d'utilisation du domaine public des eaux ;
- > Groupe de travail RIE III, troisième réforme relative à l'imposition des entreprises.

4 Service de l'agriculture (SAgri)

Chef de service : Pascal Krayenbuhl

Le Service de l'agriculture (SAgri) est chargé d'appliquer les mesures de politique agricole fédérale et cantonale. Il administre les paiements directs et soutient l'agriculture fribourgeoise en encourageant les améliorations structurelles, la promotion des produits, de l'élevage et de la viticulture, ainsi que les mesures environnementales, paysagères et d'accompagnement social. Il veille à la protection des sols agricoles et collabore à l'application du droit sur le bail à ferme agricole.

4.1 Paiements directs et mesures environnementales

4.1.1 Paiements directs

Le Service est chargé de la gestion des paiements directs fédéraux et des contributions cantonales spécifiques. En 2017, 2474 exploitations agricoles, ainsi que 555 exploitations d'estivage ont bénéficié de ces contributions.

Le tableau suivant présente les contributions versées en 2017.

Genre de contributions	Parts versées par le canton en milliers de Fr.	Parts versées par la Confédération en milliers de Fr.	Contributions totales en milliers de Fr.
Contribution au paysage cultivé	---	29 491	29 491
Contribution à la sécurité de l'approvisionnement	---	80 248	80 248
Contribution à la biodiversité	542	18 908	19 450
Contribution à la qualité du paysage	1 226	11 085	12 311
Contribution au système de production	---	36 278	36 278
Contribution à l'efficacité des ressources	---	2 172	2 172
Contribution à la transition	---	9 488	9 488
Total paiements directs	1 768	187 671	189 439
Contributions aux cultures particulières	---	4 822	4 822
Contributions pour la protection des eaux	157	543	700
Contributions cantonales à l'estivage	210	---	210
Total des contributions	2 135	193 036	195 171

Les contributions cantonales d'estivage sont allouées en vue d'encourager la mise en valeur de la production fromagère dans la région d'estivage. Le montant versé pour l'année 2017 a été de 210 000 francs. Il a été réparti entre 54 bénéficiaires, selon le volume de production engendré sur chaque site d'estivage et destiné à la commercialisation. Pour 2017, le volume total est de 3 244 195 kg de lait, ce qui représente environ 6,5 centimes par kilo de lait.

Le projet d'actualisation de la couverture du sol, respectivement de la surface agricole utile, est en phase finale. Les communes de Montagny (secteurs Montagny-les-Monts et Mannens) et Vuadens ont été contrôlées et les plans mis en consultation en 2017.

4.1.2 Reconnaissance des exploitations

En 2017, 63 décisions de reconnaissance ou de révocation ont été prises. 16 communautés complètes ont été formées pour 18 dissoutes et 11 communautés partielles formées pour 9 dissoutes, ainsi que 9 nouvelles exploitations simples reconnues.

4.1.3 Protection de l'environnement, de la nature et du paysage

4.1.3.1 Protection de la nature : biodiversité et mise en réseau

Qualité 2

1421 exploitants ont touché des contributions à la biodiversité pour un montant global de 3 912 962 francs. Ce chiffre comprend le niveau de qualité 2 dans la surface agricole utile (SAU), ainsi que les surfaces vertes riches en espèces dans l'estivage. Il est à noter que certains exploitants peuvent avoir une exploitation de base et une exploitation d'estivage.

Mise en réseau

Au total, 53 réseaux existent dans le canton. Un seul nouveau projet réseau a débuté en 2017, initié en marge du remaniement parcellaire de Prez-vers-Noréaz. La diminution du nombre de projets est due à la fusion de projets au moment de leur reconduction, permettant ainsi une gestion plus rationnelle, aussi bien pour les porteurs de projet que pour l'administration. Les contributions versées en 2017 pour les surfaces de promotion de la biodiversité répondant aux exigences des réseaux écologiques se montent à 5 429 490 francs, dont 90 % sont financés par la Confédération et 10 % par le canton. 1615 exploitants fribourgeois ont bénéficié de ces contributions.

4.1.3.2 Protection de l'eau

En application du règlement du 21 juin 2011 sur les eaux (RCEaux), le Service a versé des indemnités à la surface pour 66 agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants : Avry, Courgevaux, Domdidier, Fétingny, Gurmels, Lurtigen, Middel et Neyruz. Le montant total des subventions versées pour les projets nitrates s'élève à 700 712 francs. La part cantonale des indemnités versées (22 % du total) s'élève à 157 443 francs répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages, le solde étant à charge de la Confédération.

4.1.3.3 Protection de l'air

Le « Programme d'efficience des ressources » soutenant l'utilisation des pendillards est bien suivi dans le canton.

4.1.3.4 Protection des sols

Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service a préavisé 185 demandes de permis de construire en zone agricole relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol.

4.1.3.5 Qualité du paysage

L'ensemble du territoire est couvert par des projets de qualité du paysage. Toutes les exploitations fribourgeoises ont la possibilité de choisir selon le catalogue de mesures proposées et d'adhérer à un projet. 1952 exploitations et 547 exploitations d'estivage participent à ce programme pour un montant global de 12 310 750 francs, dont 10 % sont à la charge du canton.

4.2 Aides structurelles

4.2.1 Subventions à « fonds perdu »

4.2.1.1 Subventions ordinaires

Améliorations foncières (subventions ordinaires)

Les contributions pour les améliorations foncières (AF) sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que remaniements parcellaires, chemins, assainissements de terrain, remises à ciel ouvert de ruisseaux, irrigations, adductions d'eau et raccordements électriques. Les améliorations foncières bénéficient de subventions cantonales et fédérales.

Bâtiments ruraux (subventions ordinaires)

Les contributions pour les bâtiments ruraux sont des aides pour la construction ou la transformation de bâtiments d'exploitation, de laiteries ou de bâtiments d'alpage. Les bâtiments ruraux bénéficient de subventions cantonales et fédérales. A relever que les bâtiments en zone de plaine ne bénéficient que d'une subvention cantonale.

Subventions ordinaires versées en 2017	Subventions cantonales en Fr.	Subventions fédérales en Fr.	Total en Fr.
Améliorations foncières	4 238 966	4 349 297	8 588 263
Bâtiments ruraux	3 442 730	2 542 430	5 985 160
Total versé en 2017	7 681 696	6 891 727	14 573 423

Le montant total des travaux soutenus par les subventions ordinaires représente environ 50 millions de francs.

4.2.1.2 Subventions du Fonds des améliorations foncières (Fonds des AF)

Le Fonds des améliorations foncières (AF) est un fonds cantonal. Il est utilisé pour subventionner des entreprises d'améliorations foncières agricoles d'un coût peu élevé et permet notamment de participer au financement d'études dans le domaine du génie rural et des bâtiments ruraux. Les contributions du Fonds des AF sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que groupements volontaires de parcelles, chemins, assainissements de terrains, adductions d'eau, raccordements électriques, irrigations, ruraux et bâtiments alpestres. A noter que les travaux subventionnés à l'aide du Fonds des AF ne bénéficient pas de subventions fédérales.

Subventions du Fonds des améliorations foncières versées en 2017	Fr.	846 689.-
---	------------	------------------

Le montant total des travaux soutenus par le Fonds des AF représente environ 3 millions de francs.

4.2.2 Crédits d'investissements

Il s'agit de prêts financés par la Confédération dont la gestion est déléguée au canton.

Prêts accordés en 2017 en faveur des personnes physiques	Fr.	18 257 000.-
---	------------	---------------------

Il s'agit de prêts essentiellement accordés pour des aides initiales, constructions et transformations de maisons d'habitation, de bâtiments d'exploitations, de constructions de poulaillers, d'achats d'exploitation par le fermier, de diversifications et petites entreprises artisanales.

Prêts accordés en 2017 en faveur des personnes morales	Fr.	6 928 000.-
---	------------	--------------------

Il s'agit de prêts accordés pour des constructions et transformations de laiteries, ainsi que d'ouvrages en faveur des communes et syndicats.

Le total des prêts accordés par les crédits d'investissements en 2017 s'élève à 25 185 000 francs.

Le total des prêts accordés par les crédits d'investissements en cours s'élève à 171 358 742 francs.

4.2.3 Aides aux exploitations paysannes

Il s'agit de prêts financés à parts égales par la Confédération et par le canton dont la gestion est déléguée au canton.

Prêts en 2017

Buts	Montants en Fr.
Conversions de dettes existantes	575 000
Aides destinées à surmonter des difficultés financières exceptionnelles	1 111 000
Total en 2017	1 686 000

Le total des prêts accordés à titre d'aides aux exploitations paysannes en cours s'élève à 6 488 620 francs.

4.2.4 Fonds rural cantonal

Il s'agit de prêts financés par le canton, par le biais du Fonds rural cantonal.

Prêts accordés en 2017 en faveur des personnes physiques	Fr.	3'508'000.-
---	------------	--------------------

Il s'agit de prêts accordés pour des travaux de constructions/rénovations diverses (habitations et bâtiments d'exploitation), des achats de terres et domaines, des entreprises de mise en valeur, des chemins alpestres et des mesures de diversification.

Prêts accordés en 2017 en faveur des personnes morales	Fr.	0.-
---	------------	------------

Le total des prêts accordés par le Fonds rural cantonal en 2017 s'élève à 3 508 000 francs.

Le total des prêts accordés par le Fonds rural cantonal en cours s'élève à 32 523 474 francs.

4.3 Aménagement du territoire

Le Service préavise les demandes de permis de construire en zone agricole et celles concernant les immeubles ayant fait l'objet d'améliorations structurelles. L'examen des dossiers de plans d'aménagement consiste à évaluer l'impact des modifications proposées sur l'agriculture.

Les dossiers suivants ont été préavisés durant l'année 2017 :

- > 460 demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, transformations d'habitations, hangars, poulaillers, serres, tunnels en matière plastique, fermes de colonisation, chalets d'alpage, installations de biogaz et constructions liées aux activités accessoires non agricoles ;
- > 197 demandes émanant directement d'agriculteurs ou de communes, relatives au calcul des unités de logement ou à diverses installations agricoles ;
- > 68 dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, d'examen préalable ou d'examen final, d'études préliminaires en vue de la révision prochaine du plan d'aménagement local (PAL), ainsi que de zones de protection de sources.

4.4 Promotion des produits, élevage et viticulture

4.4.1 Promotion des produits agricoles

Le canton soutient des actions de promotions des produits agricoles afin de renforcer l'image des produits fribourgeois, ainsi que de favoriser leur mise en valeur sur les marchés. Pour l'année sous revue, le canton a versé des aides pour 40 projets et notamment 400 000 francs à l'association Terroir Fribourg qui est la principale coordinatrice pour la promotion des produits agricoles fribourgeois.

4.4.2 Elevage bovin

En 2017, le canton a alloué 407 500 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage bovin fribourgeois. A ce chiffre s'ajoutent 560 000 francs en tant que soutien financier à l'écoulement du gros bétail sur les marchés publics surveillés.

Un soutien cantonal important a été accordé aux clubs et associations de district pour favoriser la formation des éleveurs et la mise sur pied de manifestations régionales. L'amélioration de la qualité, en particulier par un soutien de la production de lait durable et des analyses de la qualité du lait, est également une mesure phare en faveur des éleveurs bovins fribourgeois.

Deux manifestations de niveau national organisées dans le canton de Fribourg ont également bénéficié de l'aide financière du canton : Marché-Concours des taureaux (60 000 francs) et JUNIOR BULLE EXPO (40 000 francs). L'Expo Bulle a dû être annulée exceptionnellement comme mesure de précaution dans le cadre de la lutte contre la diarrhée virale bovine (BVD).

4.4.3 Elevage chevalin

En 2017, le canton a alloué 28 500 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage chevalin fribourgeois.

4.4.4 Elevage porcin, ovin et caprin

Le soutien cantonal 2017 s'élève à 17 200 francs pour les mesures concernant l'élevage porcin (uniquement contribution au Service sanitaire) et à 83 000 francs pour les mesures de soutien à l'élevage ovin et caprin.

4.4.5 Viticulture

Suite à l'épisode de gel du printemps 2017, la vendange est historiquement basse. La vendange 2017 a fourni un rendement pour l'ensemble du vignoble cantonal de 586 705 kg tous cépages confondus. La surface inscrite au cadastre viticole est de 116,2 ha. Des statistiques de détail sont disponibles sur le site du SAgri (<http://www.fr.ch/sagri/fr/pub/viticulture.htm>).

4.5 Participation à des commissions

Le Service participe à la :

- > commission de l'agriculture ;
- > commission pour l'amélioration des structures en agriculture (CASA) ;
- > commission de recours en matière d'améliorations foncières (CRAF) ;
- > commission d'acquisition des immeubles (CAI) ;
- > commission pour la protection des végétaux (CPV) ;
- > commission de dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée ;
- > commission consultative pour la mise en réseau.

4.6 Evénements particuliers

La consolidation de la mise en œuvre de mesures de la PA 14-17 et la mise en production de nouveaux modules du programme de gestion des paiements directs GELAN 2015 ont occupé le Service de manière importante.

Le Service a collaboré de manière intensive à la mise à jour de l'inventaire des surfaces d'assolements (SDA) en coordination avec l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG) et le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA).

Le Service a contribué de manière importante aux comités rédactionnels pour la révision du plan directeur cantonal.

Le Service a mis en production l'application AS-Agri (SAP) permettant de gérer les subventions et les crédits destinés aux aides structurelles agricoles.

5 Service de la sécurité alimentaires et des affaires vétérinaires (SAAV)

Chef de service et vétérinaire cantonal : Dr Grégoire Seitert

Chef de service adjoint et chimiste cantonal : Dr Claude Ramseier

5.1 Introduction

Voilà plus de deux ans que les deux entités du SAAV (anciennement Laboratoire cantonal et Service vétérinaire) ont pris possession de leurs nouveaux locaux dans le bâtiment EVA (Environnement, Eau, Vétérinaire, Alimentaire) à Givisiez suite à l'entrée en vigueur, en 2008, de la loi sur la sécurité alimentaire. Cette loi a pour objectif de réunir, au sein d'une même unité, toutes les activités de contrôle des denrées alimentaires selon le concept « de l'étable à la

table ». Il s'agit désormais d'une approche globale et interdisciplinaire de la sécurité alimentaire, basée sur une surveillance des denrées tout au long de la chaîne de production, de la production primaire dans les étables jusqu'à la commercialisation et les fronts de vente.

La mission du SAAV consiste à veiller, par ses inspections et analyses, à ce que les denrées alimentaires et les objets usuels ne mettent pas en danger la santé des consommateurs ou ne les trompent. Il veille au bien-être et à la santé des animaux pour eux-mêmes et à l'avantage de l'homme.

Ses principales prestations sont :

- > veiller au respect des exigences dans le domaine du droit alimentaire (produits primaires, denrées alimentaires, objets usuels) ;
- > assurer la santé des troupeaux en luttant contre les épizooties et les zoonoses ;
- > veiller au bien-être des animaux ;
- > surveiller les agressions canines ;
- > contrôler l'eau potable ainsi que les eaux de piscine, de douche et de plage de baignade publiques.

Le SAAV assure la réalisation de ces tâches en s'appuyant principalement sur une organisation interdisciplinaire et transversale ainsi que sur une structure performante de laboratoires.

Durant l'année 2017, les faits importants qui ont marqué l'activité du SAAV sont les suivants :

Le SAAV a apporté son soutien à l'économie privée et surveillé les différentes normes prévalant dans les pays tiers et marchés émergents (Fédération de Russie, Chine, Japon, Corée, Etats-Unis, etc.) suite à une augmentation conséquente des exportations et à l'importance des industries actives dans le domaine agroalimentaire. En effet, les exportations de produits d'origine animale ont connu, en 2017, une augmentation continue. Les produits suisses et fribourgeois de qualité ont sensiblement gagné en attractivité à l'exportation. Une table ronde avec l'industrie agroalimentaire a été organisée par le Service pour la deuxième année consécutive.

Le contrôle de la production primaire végétale a été effectué pour la première fois en 2017 par le SAAV, en application à la nouvelle législation sur les denrées alimentaires.

Au niveau des crises à gérer, les sections Santé animale et Laboratoire de biologie ont dû maîtriser une cinquantaine de foyers de diarrhée virale bovine (ci-après : BVD), une avalanche logistique d'échantillons BVD (+ 61 %) et la coordination d'un groupe cantonal de réflexion BVD sur les mesures additionnelles implémentées sur Fribourg, onze foyers de loques européennes principalement dans les ruchers singinois, une crise importante dans les relations entre les inspecteurs des ruchers (mandatés à l'externe de l'Etat) et les apiculteurs germanophones du canton, et faire face à l'apparition de la grippe aviaire H5N8 dans le réservoir de la faune sauvage. L'inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade (ci-après : IEP) a géré six pollutions et désinfections de réseaux d'eau potable. Au niveau de la protection des animaux, un inventaire poussé des porcheries a été dressé sur l'ensemble du canton en étroite collaboration avec l'Institut agricole de Grangeneuve et l'Union des paysans fribourgeois. En sus, six cas graves de maltraitance ont été transmis au pouvoir pénal et les différents incendies, notamment en Broye, ont sollicité une mobilisation accrue des ressources en présence.

Au niveau législatif, la nouvelle législation fédérale sur les denrées alimentaires, entrée en vigueur au 1^{er} mai 2017, a nécessité une formation approfondie de toutes les personnes liées à l'exécution de cette loi et de ses nombreuses ordonnances, ainsi que des adaptations importantes de l'assurance qualité interne. De plus, la législation cantonale sur les produits chimiques a été adoptée par le Conseil d'Etat en novembre, quatorze ans après la nouvelle législation fédérale sur les produits chimiques.

Les collaborations transversales du SAAV avec les Services de l'agriculture, de l'environnement, des forêts et de la faune, l'établissement d'assurance des animaux de rente Sanima, l'Institut agricole de Grangeneuve, le Service de la police du commerce et la Police cantonale ont démontré, une fois de plus, la nécessité d'une approche pluridisciplinaire et systémique pour gérer certains dossiers complexes.

5.2 Activités

5.2.1 Direction et administration

L'année 2017 fut une année importante et intense pour le secteur administration et soutien, notamment dans le cadre de l'engagement de plusieurs collaborateurs et collaboratrices pour la gestion de la BVD. Grâce à l'investissement de tous, le secteur a formé deux apprentis employés de commerce, un stagiaire 3+1 et un stagiaire pré-HEG, les conduisant tous à la réussite.

Le secteur compte désormais 14 personnes s'occupant de la gestion transversale des fonctions du Service, notamment pour tout ce qui touche aux finances, aux ressources humaines, au domaine juridique, à la communication, à la réception des visiteurs et des échantillons, ainsi qu'aux tâches de coordination en lien avec le bâtiment.

Le secrétariat de direction s'est passablement impliqué au niveau de l'Association des cadres supérieurs et des magistrats et magistrates de l'Etat de Fribourg (ACSM) ainsi qu'au niveau de l'Association suisse des vétérinaires cantonaux (ASVC) dont la présidence, respectivement la vice-présidence, sont assurées par le Chef de service. Cette année fut également marquée par la révision de certaines procédures ayant pour optique de simplifier la gestion administrative. Aussi, des réflexions sur le projet E-Government et la cyberadministration ont été menées.

Au niveau juridique, le Service a eu l'avantage, durant l'année écoulée, d'être consulté sur 23 projets de révision législatifs. Il a également participé, pour la DIAF, à la rédaction de la réponse à trois instruments parlementaires ainsi que d'un projet législatif, l'ordonnance du 21 novembre 2017 sur les produits chimiques (OCChim) qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Le 1^{er} mai 2017 a été la date de l'entrée en vigueur des nouvelles ordonnances fédérales découlant de la modification de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels. Les modifications de ces 27 ordonnances ont demandé, aux sections du Service qui traitent des denrées alimentaires et de l'eau potable, un travail important d'adaptation tant au niveau des documents utilisés que des procédures à suivre.

	Décisions	Oppositions	Recours	Dénonciations
Laboratoires chimie et biologie	252	6	1	1
Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	1193	5	2	47
Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade	117	1	0	2 (produits chimiques)
Santé animale	1943	0	5	12
Inspectorat des viandes et abattoirs	2344	0	0	0
Protection des animaux	326	2	4	31
Direction	2	0	0	0
Total	6177	14	12	93

5.2.2 Laboratoires

L'année 2017 fut marquée par un premier défi pour les laboratoires de biologie de chimie alimentaires, soit l'entrée en vigueur de la nouvelle législation alimentaire, avec la nouvelle loi fédérale et son corollaire de 27 ordonnances. Cela a évidemment eu comme conséquence l'adaptation de nombreuses normes et critères d'évaluation qui en découlent.

Un deuxième défi de taille fut la mise en place du nouveau manuel d'assurance qualité avec la fusion des registres des laboratoires alimentaire et vétérinaire ; le tout à l'aide d'un nouveau logiciel de gestion documentaire qui permet, à terme, une gestion facilitée de toute la documentation. Ceci a demandé la révision de centaines de documents. Ces modifications ont finalement été validées par un audit de surveillance réalisé par le Service d'accréditation suisse SAS, réussi brillamment en novembre.

Ces modifications sont intervenues dans un contexte déjà chargé par l'augmentation des échantillons analysés, surtout dans le secteur vétérinaire, mais aussi alimentaire.

5.2.2.1 Biologie alimentaire (LBA)

En 2017, le secteur a procédé à l'analyse microbiologique de 4089 échantillons. Cela a concerné 3203 échantillons d'eau potable, 69 échantillons d'eau de piscine, 11 échantillons d'eau de plage et 864 échantillons de denrées alimentaires, dont 809 dans le cadre de sept campagnes cantonales et de deux campagnes intercantionales romandes. A ces analyses s'ajoutent 147 analyses d'échantillons pour la recherche de légionnelles et 22 dans le cadre d'essais interlaboratoires (assurance qualité).

Parallèlement à ce travail de routine, le laboratoire a procédé à une revue documentaire complète de ses méthodes afin de les adapter à la nouvelle législation alimentaire et aux nouvelles normes ISO. Le laboratoire a également commencé à développer des méthodes de biologie moléculaire destinées, à l'avenir, à élargir la palette analytique et permettant de diminuer le délai d'obtention de certains résultats. Les derniers développements se sont axés sur la recherche de germes pathogènes tels que les *E. Coli EHEC*.

Le résumé des résultats des campagnes d'analyses microbiologiques de denrées alimentaires est présenté dans le tableau ci-dessous :

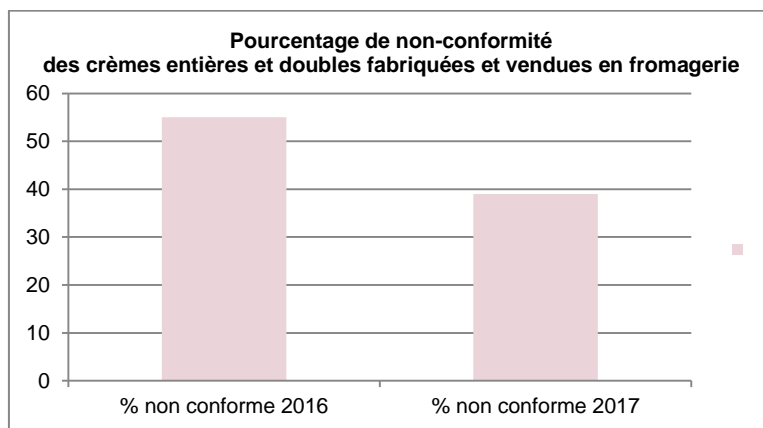
Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Etablissements de restauration	435	92 (21 %)
Glaçons	41	9 (22 %)
Produits à base de viande échaudés	10	31 (10 %)
Viande et produits dérivés	136	37 (27 %)
Fromageries artisanales (alpage et plaine)	17	1 (6 %)
Lait et produits laitiers	65	9 (14 %)
Articles de boulangerie et de pâtisserie	60	9 (15 %)

Campagnes d'analyses microbiologiques intercantionales	Nombre d'échantillons (FR)	Echantillons non conformes (FR)
Plats à base de féculents en sauce et épicés	14	4 (29 %)
Crèmes entières et doubles fabriquées et vendues dans les fromageries	31	12 (39 %)

Les contrôles et l'analyse de la qualité microbiologique des divers plats et produits prêts à consommer ont pour but de vérifier le respect des bonnes pratiques d'hygiène. En 2017, le taux de contestation (21 %) est en légère baisse par rapport à celui de 2016 (25 %).

En 2015, une campagne de vérification de la conformité microbiologique de la viande et des produits dérivés mis sur le marché avait démontré un taux de non-conformité de 17 %. En 2016, le taux d'échantillons non conformes s'élevait à 33 %. Forts de ce constat, cette campagne a été reconduite en 2017 avec, à la clef, un taux de 27 % d'échantillons non conformes. Cette campagne visait en particulier les boucheries et autres établissements du secteur carné, mais également tout autre établissement proposant ce type de produits. Les résultats montrent, pour les produits fabriqués sur place, un manque de maîtrise des paramètres de fabrication et de conditionnement dans certains établissements. Le plus souvent, ce sont des germes de contamination environnementale et de germes fécaux (entérobactéries) qui sont à l'origine des manquements.

Concernant les crèmes (doubles et entières) fabriquées et vendues dans les fromageries, le SAAV avait constaté en 2016 que 55 % des douze échantillons de crème et double-crème prélevés étaient non conformes. En 2017, cette campagne a été étendue aux autres cantons romands. Pour le canton de Fribourg, un taux de non-conformité de 39 % a été constaté. Les dépassements concernent généralement des germes indicateurs, comme les germes aérobies mésophiles (GAM). Toutefois, dans quatre cas, des *Bacillus cereus* ont été décelés. Or, en cas de multiplication importante de cette bactérie dans une denrée, elle peut être la cause de vomissements ou de diarrhées (intoxications alimentaires).



Les taux de non-conformité observés pour les produits mis sur le marché (viande et crèmes entières et doubles fabriquées et vendues en fromagerie) montrent, qu'après la fabrication, les problèmes de recontamination sont fréquents et/ou les bonnes pratiques d'hygiène ne sont pas toujours maîtrisées. Le plus souvent, ce sont des germes de contamination environnementale et des germes fécaux (entérobactéries) qui sont à l'origine des manquements.

5.2.2.2 Biologie vétérinaire (LBV)

En 2017, le secteur a analysé un total de 38 463 échantillons, soit une augmentation massive de 33 % par rapport à l'année précédente qui avait déjà enregistré une augmentation de 26 %. Les causes principales de cette augmentation est, à nouveau, l'épidémie de diarrhée virale bovine (BVD) et de salmonellose bovine. L'absorption de cette hausse ne fut possible que grâce à un rythme de travail très soutenu, mais surtout à l'engagement de personnel à durée déterminée et à des aides extérieures.

En premier lieu, il s'agissait d'échantillons sérologiques (14 799) effectués suite à la recherche de causes d'avortement, ainsi que dans le cadre de sondages, de contrôles d'importations ou d'exportations, de suspicions de maladies et de contrôles de salmonelles dans les œufs. Un grand nombre d'analyses d'antigènes a été effectué par real-time PCR (23 292) sur des échantillons de cadavres, biopsies, fèces, arrière-faix, sang et organes (foies, poumons ou ganglions). La plupart de ces analyses, plus précisément 23 039, étaient des analyses de confirmation ou de surveillance suite à plusieurs cas positifs au virus de la BVD. A cela s'ajoutent 372 échantillons de parasitologie (trichines, cryptosporidies et d'autres) et les analyses par bactériologie classique de 1053 échantillons de lait, et dix autres échantillons (fèces, écouvillons, abcès). De surcroît, une épidémie de salmonelles chez les bovins dans le courant de l'année a occasionné un surplus d'analyses bactériologiques : 1881 contre 1000 en 2016.

Dans le cadre de l'assurance qualité, neuf essais interlaboratoires ont été effectués au cours de l'année.

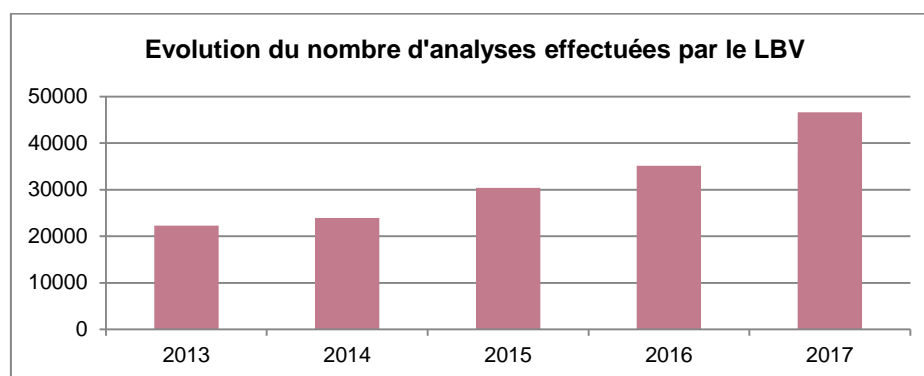
Dans le cadre du réseau des laboratoires vétérinaires romands des cantons de Fribourg, Vaud et Neuchâtel, le laboratoire de biologie vétérinaire a analysé une partie des échantillons de tous les cantons romands pour les analyses d'épidémiologie liées aux maladies IBR, LBE, brucellose et BVD. L'ensemble des analyses Aujeszkys/SDRP romandes a également été pris en charge par le LBV. En contrepartie, le LBV n'a pas effectué d'analyses sérologiques pour la langue bleue, ESB pour les bovins, ni CEM pour les chevaux de manière régulière ; ces analyses étant prises en charge par d'autres laboratoires du réseau.

Le tableau ci-dessous résume les activités analytiques de routine du laboratoire de biologie vétérinaire en 2017 (avec une comparaison aux valeurs 2016) :

Analyses diagnostics des maladies à déclaration obligatoire		Nombre d'analyses		Nombre d'analyses positives	
		2017	2016	2017	2016
Anamnèses	Matériel analysé				
IBR / IPV (ruminants)	Sang	3926	4950	0	0
Brucellose bovine (bovins)	Sang	790	548	0	1
	Arrière-faix	446	386	0	0
Brucella melitensis (moutons, chèvres)	Sang	843	732	0	0
Coxiellose (bovins, moutons, chèvres)	Sang	121	88	17	16
	Arrière-faix	446	391	4	6
Chlamydie	Sang	15	19	1	2
Leucose enzootique bovine (bovins)	Sang	2024	2494	0	0
Leptospirose (tous les animaux)	Sang	2	18	0	0
Cryptosporidies (veaux)	Selles	11	10	7	6
Salmonellose (tous les animaux)	Divers	1881	1000	534	243
Recherches sérologiques de <i>Salmonella enteritidis</i> (volailles)	Oeufs et sang	328	318	6	12
Arthrite encéphalite caprine (chèvres)	Sang	394	272	8 (MVV)*	11
Maedi Visna (moutons)	Sang	0	1	0	1
Aujeszky (porcs)	Sang	732	743	0	0
PE (pneumonie enzootique des porcs)	Poumons	17	36	0	0
APP (actinopleuropneumonie chez des porcs)	Poumons	87	111	39	36
SDRP, anticorps (porcs)	Sang	732	743	0	0
ESB (bovins)	Obex	0	0	0	0
Maladie de la langue bleue BT, virus rt-PCR (bovins et caprins)	Sang	181	520	0	0
Maladie de la langue bleue BT, anticorps ELISA (bovins)	Sang	1	41	1	12
BVD anticorps (bovins)	Sang	4879	2381	592	321
BVD virus rt-PCR (bovins)	Sang / oreilles	23 039	14 482	1077	475
Paratuberculose, anticorps ELISA (bovins)	Sang	12	18	3	8
Paratuberculose, antigène PCR (bovins)	Selles	55	36	5	13
Trichines (porcs)	Musculature	291	351	0	0
Pseudotuberculose (chèvres)	Pus	0	0	0	0
Charbon symptomatique (bovins)	Muscle	1	0	0	0
Tuberculose :	- PCR	1	3	0	0
	- coloration Zeehl Nelson (bâtonnets acido-résistants), microscopie	Divers	0	1	0

* MVV : Virus de Maedi Visna

Types d'analyses	2017	2016
Analyses des laits d'animaux souffrant de mammites (vaches, chèvres)	1053	1304
Antibiogrammes des souches isolées dans des laits mammites ou des analyses bactériologiques	47	29
Analyses microbiologiques de viandes (AMV) dans les abattoirs chez des bovins, porcs et chevaux	240 (dont 8 positives aux substances inhibitrices)	200 (dont 7 positives aux substances inhibitrices)
Analyses bactériologiques diverses, (urines, selles, pus, organes, surfaces, etc.)	10	29
Analyses parasitologiques dans les fèces	70	46
Recherches de substances inhibitrices (campagnes cantonales et nationales chez les bovins, porcs et chevaux avec rein et musculature)	195 (dont 1 résultat positif)	174 (dont 1 résultat positif)



5.2.2.3 Chimie

En 2017, le secteur chimie du SAAV a analysé un total de 3030 échantillons d'eau (3009 en 2016) et 1039 échantillons de denrées alimentaires et objets usuels (530 en 2016), dans le cadre de six campagnes cantonales, huit campagnes intercantionales romandes, trois campagnes interservices (en collaboration avec le SEn) et quatre campagnes nationales. En plus des analyses liées aux campagnes planifiées, il a participé à la gestion de cas d'annonces d'importation par les différents bureaux de douane.

La révision totale du droit alimentaire a marqué en particulier le secteur chimie au niveau des formations et informations données par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (ci-après : OSAV) à ce sujet et a eu des implications quant aux modifications des normes pour les paramètres concernés par nos analyses. En outre, le secteur chimie a révisé et adapté au nouveau format l'ensemble de sa documentation d'assurance qualité (ci-après : AQ) afin de pouvoir l'intégrer dans une nouvelle version électronique de gestion des documents AQ impliquant un grand nombre de documents à réviser. Tous ces efforts pour l'assurance qualité ont eu pour objectif de réussir l'audit de surveillance qui a eu lieu en automne 2017.

Dans le but de maintenir et assurer la haute qualité des résultats produits, le secteur chimie a participé à un total de 19 tests interlaboratoires.

Dans son rôle de formateur, le secteur chimie a été actif dans la formation d'un apprenti, a donné des cours à la Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg et a réalisé la formation interentreprises pour les apprentis laborantins en chimie du canton de Fribourg.

Enfin, le secteur chimie s'engage à maintenir une connaissance approfondie, aussi bien au niveau scientifique que du droit, dans les divers sujets pour lesquels le SAAV est l'organe compétent d'exécution. Dans ce contexte, le secteur a participé à de nombreuses réunions d'échanges d'expériences et groupes d'experts (ERFA), comme les groupes sur les résidus vétérinaires, les cosmétiques, les techniques de l'emballage de même que les métaux lourds dans les objets usuels et denrées alimentaires. En plus, le secteur chimie a participé et présenté des résultats dans des réunions nationales (Honignetsitzung Lucerne et la Swiss NanoConvention).

Campagnes cantonales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Micropolluants dans l'eau potable	114	0
Teneur en caféine dans les cafés et thés décaféinés	27	1 (4 %)
Bijoux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires (migration du nickel et teneur en cadmium et plomb)	32	9 (28 %)
Qualité des châtaignes fraîches	13	10 (77 %)
Amitraze dans le miel (domaine vétérinaire)	47	1 (2 %)
Amitraze dans la cire (domaine vétérinaire)	56	-
Glyphosate dans l'eau (pour le SEn)	252	-
Micropolluants dans l'eau (16 herbicides, pour le SEn)	105	-
Sodium et Potassium dans l'eau (pour le SEn)	7	-

Campagnes intercantionales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Trihalométhanes dans les eaux de piscines couvertes	71	2 (3 %)
Trihalométhanes dans les eaux de piscines ouvertes	17	4 (24 %)
Amitraze dans le miel (domaine alimentaire)	85	2 (2 %)
Patuline dans le jus de pommes et poires et cidres artisanaux/étiquetage	37	5 (14 %)
Ochratoxine A dans le café et le chocolat avec éclats et fèves de cacao ou de café	49	0
Phtalates dans les jouets pour enfants	52	0
Matière grasse lactique dans le chocolat au lait	30	0
Cadmium dans la viande de cheval et de mouton	45	0

Campagnes intercantionales (analyses par les autres cantons romands)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)
Produits avec mention detox – substances actives interdites	4	4 (100 %)
Authenticité végétale des huiles d'olives extra vierges	17	3 (18 %)
Conservateurs et allergènes dans les cosmétiques	30	1 (3 %)
Encres de tatouage – HAP et métaux lourds	30	7 (23 %)
Médicaments vétérinaires dans les œufs	12	0
Histamine dans les poissons	24	0
Sucrage du vin après fermentation	16	0
PCBs, dioxines et furanes dans les œufs	10	0
OGM dans les produits d'importation	28	2 (7 %)
Allergènes et teneur en alcool dans les vins	16	1 (6 %)
Méthylisothiazolinone et méthylchlorisothiazolinone dans les cosmétiques	21	1 (5 %)
Authenticité des espèces animales dans les kebabs	22	2 (9 %)
Authenticité des espèces dans les produits à base de lait de chèvre, brebis et bufflonne	21	3 (14 %)

Campagnes nationales (analyses par d'autres cantons)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)
OSAV – Conformité des costumes de carnaval pour enfants	5	1 (20 %)
OSAV – NFUP 2017 – Programme miels (antibiotiques, pyrèthres et organophosphates)	7	0
ACCS – Matériaux destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires - emballages	3	3 (100 %)
OSAV/COFF - Authenticité des abricots valaisans	3	0

5.2.3 Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade

L'IEP est l'organe d'exécution dans le canton de Fribourg de la législation touchant à l'eau potable, aux piscines et douches publiques ainsi qu'aux plages de baignade publique. Pour mener à bien ses tâches de surveillance et de contrôle, il effectue des analyses et des inspections d'ouvrages d'eau communaux et des établissements concernés. Dans le domaine de l'eau potable, il assure la coordination du développement des réseaux en préavisant les plans communaux des infrastructures d'eau potable (ci-après : PIEP) et en exploitant AquaFri 1.0, le cadastre informatisé des réseaux d'eau potable du canton.

5.2.3.1 Analyses de l'eau potable

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des analyses réalisées dans le cadre de la distribution d'eau potable, à l'exception des douches publiques. Par rapport à 2016, les taux de non-conformité sont restés sensiblement les mêmes.

	Types d'eau	Echantillons	Echantillons non conformes
Eaux non soumises à la LDAI	Lacs (avant traitement)	87	-
	Captages (avant traitement)	464	-
	Autres	120	-
Eaux soumises à la LDAI	Sources (non traitées)	229	7 (3 %)
	Après traitement	279	14 (5 %)
	Distribuées	1939	88 (5 %)
Total		3118	109 (3 %)

5.2.3.2 Inspections des distributeurs d'eau potable

Le SAAV procède à des inspections régulières des distributeurs d'eau potable planifiées sur la base d'une analyse des risques et des prescriptions du plan de contrôle national (fréquence minimale : tous les quatre ans). En 2017, 45 inspections de base ont été réalisées ainsi que huit inspections partielles effectuées dans le but d'approuver la (re)mise en service d'ouvrages d'eau potable nouveaux ou assainis.

5.2.3.3 Pollutions

En 2017, six cas de pollution de réseaux d'eau potable publics, touchant potentiellement un total entre 5000 et 10 000 personnes, ont été traités. Dans un cas, le déversement accidentel d'un récipient de mazout a nécessité la mise hors service préventive d'un puits de captage. Les analyses subséquentes ont toutefois démontré la préservation de la nappe phréatique d'une possible contamination par l'accident. Les cinq autres cas de pollution avaient une origine microbiologique et ont fait l'objet d'un rinçage et d'une désinfection au chlore du secteur concerné et, pour un cas, la ressource a été mise hors service et des mesures d'assainissement demandées. L'approvisionnement en eau est assuré provisoirement par un distributeur voisin interconnecté. Aucun cas de maladie liée à la consommation d'eau potable n'a été annoncé et la protection de la population a été assurée par un traitement rapide des cas rencontrés.

5.2.3.4 Planification

Le SAAV est l'organe de coordination des préavis cantonaux concernant les Plans des infrastructures d'eau potable (PIEP). Au sens de la loi cantonale sur l'eau potable, les communes ont la responsabilité d'établir une proposition de PIEP. Pour cela, elles avaient un délai échéant au 30 juin 2016. Du fait de l'existence d'associations de communes et de distributeurs délégataires, chaque distributeur propriétaire d'installation s'est engagé à établir une proposition de PIEP et le SAAV en effectue la supervision afin d'assurer une couverture complète du territoire cantonal. De ce fait, c'est un total de 151 PIEP qui auraient dû être déposés.

En 2017, 46 distributeurs ont soumis une proposition de PIEP pour un total de 68 PIEP déjà déposés au SAAV depuis 2015, et 20 préavis ont été envoyés (pour un total de 24). Les retards pour le dépôt des propositions de PIEP sont essentiellement dus à un engorgement au niveau des bureaux d'ingénieurs compétents et actifs dans le canton. Ceux-ci se sont toutefois engagés à livrer les derniers PIEP en 2018. A noter que trois communes ont déposé en 2017 une version définitive de PIEP (Broc, Billens-Hennes et Villars-sur-Glâne) après la consultation publique obligatoire de 30 jours et l'approbation par l'autorité communale.

5.2.3.5 AquaFri 1.0

AquaFri 1.0 est le cadastre cantonal des données liées à la distribution de l'eau potable. Afin de pouvoir rassembler toutes les installations du canton dans une seule plate-forme, le SAAV a développé un modèle de données dans une application de type SIG (SIG : système d'information géographique) permettant de représenter les réseaux sur une carte géographique du territoire. Les données contiennent les caractéristiques géographiques des objets, mais également des informations sur des propriétés attributaires choisies telles que l'année de construction, le matériau, la défense incendie, etc. L'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments a soutenu et étroitement collaboré avec le SAAV.

A la fin de 2017, le SAAV était en possession des sets de données de 54 réseaux sur 154 attendus. Chaque set consiste en une quantité très importante de données et leur analyse est un processus complexe. On peut cependant en tirer les conclusions suivantes :

- > les données disponibles chez les distributeurs sont très hétéroclites, tant par leur support que par leur format, ce qui rend très laborieux le processus de consolidation en un seul système homogène ;
- > les données disponibles sont incomplètes. Pour les caractéristiques géographiques, seuls 61 % des sets de données analysées par le SAAV étaient complets. En ce qui concerne les propriétés attributaires, le taux de complétude n'est que de 8 %.

Afin de réaliser un cadastre cantonal homogène et exhaustif des réseaux d'eau potable, le SAAV offre aux distributeurs un support actif et constant pour la récolte et l'enregistrement de leurs données et développe des routines de transfert et de traduction au format AquaFri 1.0. Dès 2018, les données disponibles seront également mises à la disposition du grand public sur le portail cartographique cantonal.

5.2.3.6 Piscines et douches publiques

Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} mai 2017, du nouveau droit fédéral sur les denrées alimentaires et les objets usuels, les eaux de baignade et de douche publiques sont incluses dans le champ d'application comme objets usuels. Cette modification entraîne des responsabilités plus importantes pour les exploitants, notamment pour ce qui relève de leur devoir d'autocontrôle. Le nouveau droit est également accompagné d'une nouvelle définition des piscines publiques pour lesquelles le SAAV a la compétence d'en surveiller le respect des exigences légales. En 2017, ce sont 34 établissements répondant à cette définition qui sont soumis à surveillance.

Le SAAV effectue aussi des prélèvements réguliers de l'eau des piscines publiques (deux prélèvements par an pour les piscines couvertes, respectivement un prélèvement par an pour les piscines en plein air) et réalise des inspections des installations de baignade basées sur une fréquence d'une inspection tous les cinq ans.

En 2017, le SAAV a prélevé 73 échantillons. 31 (42 %) de ces échantillons n'étaient pas conformes aux exigences de la législation fédérale. Le taux de non-conformité représente une augmentation importante par rapport à 2016 (non-conformité en 2016 : 25 %). Cette augmentation provient essentiellement des analyses des chlorates effectuées

depuis 2017 par le SAAV en collaboration avec le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) genevois. Les chlorates ont été introduits dans la révision de la législation fédérale de 2017 avec une norme de 10 mg/l et proviennent essentiellement de la dégradation de l'eau de javel utilisée pour la désinfection de l'eau des piscines. Sur 24 échantillons d'eau de piscine désinfectée à l'eau de javel, 20 (83 %) ont produit des résultats non conformes entre 15 et 66 mg/l. Les exploitants ont été informés des mesures permettant de réduire le taux de chlorates. Les analyses de 2018 permettront de vérifier l'efficacité de ces mesures. Dans le cas contraire, des mesures plus exigeantes devront être envisagées telles que le changement du système de désinfection.

La teneur en trihalométhanes (produits issus de la réaction du chlore avec la matière organique) est également un paramètre qui a révélé plusieurs non-conformités (5 (8 %) sur 61 analyses réalisées). A noter qu'une seule non-conformité d'origine microbiologique (sur 66 analyses réalisées) a été constatée, ce qui démontre la salubrité et le bon entretien général des piscines du canton.

Six inspections d'installations de baignade ont été réalisées en 2017. Dans tous les cas, il s'agissait de la première inspection des installations de l'établissement. D'une manière générale, ces inspections ont démontré que les exploitants n'avaient pas encore assimilé les changements imposés par la législation et la mesure de leurs responsabilités nouvelles.

Les douches publiques ont également été introduites dans la révision de la législation de 2017. Le problème sanitaire majeur concernant les douches est la légionellose, une maladie dont l'infection se produit par l'inhalation de gouttelettes contaminées. En 2017, le SAAV a procédé à une information sélective des propriétaires d'installations concernées dans les homes et les écoles.

En 2017, le SAAV a effectué l'analyse des légionelles pour 136 échantillons de douches publiques. Trois échantillons ont présenté un taux supérieur à la valeur maximale légale de 1000 UFC/l (UFC : unité formant colonie).

5.2.3.7 Campagnes

Une campagne débutée en 2016 et poursuivie en 2017, prévoit l'analyse de 34 pesticides ou dérivés de pesticides dans des échantillons prélevés à des robinets de consommation. Dans chaque commune du canton, deux échantillons seront prélevés au hasard entre 2016 et 2018, une fois au printemps et une fois en automne. En 2017, 114 échantillons ont été prélevés. Tous les résultats étaient conformes aux exigences légales. Toutefois, les analyses ont révélé la présence jusqu'à huit résidus de pesticides dans un échantillon.

5.2.3.8 Plages de baignade publiques

Les eaux d'onze plages de baignade publiques du canton ont fait l'objet d'un contrôle microbiologique durant l'année 2017. Les analyses ont été réalisées selon les recommandations de la Confédération.

Lors des contrôles effectués, toutes les plages ont obtenu la classe de qualité A. La classe A est attribuée à une eau de baignade pour laquelle il n'y a pas lieu de craindre une atteinte à la santé des baigneurs.

5.2.3.9 Produits chimiques

Dans le cadre de l'application de la loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (LChim), sept inspections d'entreprises ou d'utilisateurs professionnels ont été réalisées, toutes avec des non-conformités.

En 2017, l'ordonnance cantonale sur les produits chimiques (OCChim) a été arrêtée par le Conseil d'Etat et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

5.2.4 Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels

À côté de son activité de prélèvement d'échantillons (1341 échantillons de denrées alimentaires ou d'objets usuels collectés en 2017 auprès de 475 entreprises actives dans le canton de Fribourg), accomplie sur mandat des laboratoires du SAAV, d'organes de contrôle d'autres cantons (dans le cadre de l'accord intercantonal romand) ou de la Confédération (OSAV), la section Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels (ci-après : IDO) s'occupe en priorité d'effectuer des inspections, ceci dans plus de 3700 établissements alimentaires du canton soumis à son contrôle (ainsi que dans les établissements domiciliés à l'extérieur du canton et qui sont actifs sur Fribourg de façon

ponctuelle, comme par exemple à l'occasion de foires ou de marchés). Dans ce cadre, il s'agit principalement de recenser ces établissements (la plupart n'ayant pas connaissance de leur obligation d'annonce), de les inspecter, puis d'ordonner, le cas échéant, les mesures nécessaires au rétablissement de la conformité légale.

En 2017, 1920 inspections ont été effectuées – la plupart du temps sans annonce préalable – par les sept collaborateurs de la section IDO (contre 1884 en 2016), ceci sur la base d'une analyse des risques des établissements en question. Lors de 62 % des inspections (taux quasiment identique à 2016), des manquements ont été constatés pour lesquels des mesures correctives ont été ordonnées. Ces inspections se sont déroulées majoritairement dans des établissements de restauration (61 % des inspections effectuées en 2017), suivis par les commerces (19 %), les entreprises artisanales (fromageries, boucheries, boulangeries, etc.) (18 %) et les industries (2 %).

Comme indiqué ci-dessus, une importante proportion (38 %) des inspections effectuées en 2017 n'a pas donné lieu à contestation. Il arrive toutefois régulièrement que des mesures sévères doivent être prises lors du contrôle, que ce soit l'élimination de denrées alimentaires (marchandise avariée conservée à une température inadéquate ou ayant dépassée la date limite de consommation, huile de friture altérée : 171 cas en 2017, etc.) ou l'interdiction d'utilisation de procédés, de locaux, d'instruments ou de véhicules (24 cas en 2017, contre 18 en 2016). Les photos prises durant les contrôles de ce type permettent de documenter les points contestés.



L'IDO est également chargé d'agréer les entreprises alimentaires fribourgeoises désirant exporter vers certains marchés étrangers qui posent des exigences spécifiques en la matière. En 2017, à la demande de la Confédération, une demi-douzaine d'entreprises de taille industrielle ont ainsi été inspectées ou réinspectées, selon les exigences posées pour l'exportation vers l'Union économique eurasiatique (UEEA - dont font partie notamment la Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan).

Depuis le début de l'année 2017, l'IDO s'occupe du contrôle des exploitations actives dans le secteur de la production primaire végétale. L'IDO procède en outre à l'évaluation de la conformité des demandes de permis de construire concernant des établissements actifs dans le secteur alimentaire et participe à la formation donnée aux gérants d'établissements publics (cours de cafetiers). L'inspectorat effectue également des contrôles sur mandat de l'organisme intercantonal de certification (OIC), dans le but de vérifier le respect des exigences des cahiers des charges du Gruyère AOP et du Vacherin fribourgeois AOP. À noter que l'utilisation de ces dénominations, ainsi que d'autres dénominations protégées (que ce soit pour des produits AOP/IGP ou pour les produits portant la dénomination "bio", "alpage", "montagne" ou d'autres mentions protégées), font également l'objet de contrôles de la part de l'IDO, que ce soit à l'occasion des contrôles officiels ou à la suite de renseignements obtenus par le SAAV ; ceci dans le cadre de la protection du consommateur contre les tromperies.

Depuis le 1^{er} mai 2017, les organes de contrôle sont tenus d'inspecter les établissements alimentaires au minimum selon les fréquences fixées dans l'ordonnance sur le plan de contrôle national de la chaîne alimentaire et des objets usuels (RS 817.032). Les ressources de l'IDO ne seront pas suffisantes pour permettre au SAAV d'effectuer les activités de contrôle officiel conformément à ces nouvelles exigences fédérales.

5.2.5 Inspectorat des viandes et abattoirs

En date du 1^{er} juillet 2017, un changement à la tête de la section a été opéré.

Afin d'optimiser les procédures dans le cadre des exportations de denrées alimentaires d'origine animale, un guichet unique export a été mis en place dans le but également de faciliter l'accès aux entreprises exportatrices.

5.2.5.1 Abattoirs

La mission principale de la section inspectorat des viandes et abattoirs est l'exécution des tâches de surveillance et de contrôle officiel dans tous les abattoirs du canton. Ces tâches comprennent la surveillance systématique du principe des trois piliers : bien-être des animaux (protection des animaux), santé animale (épizooties, zoonoses, utilisation d'antibiotiques ou autres médicaments) et sécurité alimentaire (contrôle des viandes à proprement parler, contrôle du respect des normes d'hygiène dans les établissements). Cela demande que chaque animal qui entre dans la chaîne alimentaire soit soumis au minimum à deux contrôles (ante mortem et post mortem).

Afin de pouvoir assurer cette mission dans les abattoirs du canton, l'inspectorat des viandes et abattoirs compte une quarantaine de collaborateurs répartis sur les quatre abattoirs principaux d'Estavayer-le-Lac (bovins), de Courtepin (porcs et volaille) et de Vaulruz.

Durant l'année 2017, les chiffres d'abattages suivants ont été enregistrés :

Bovins	Porcs	Moutons	Chèvres	Chevaux
90 555 (- 4,5 %)	372 087 (- 3,1 %)	2164 (- 4,5 %)	402 (- 18,9 %)	31 (- 31,1 %)

Tableau représentant le total des abattages officiels pour les autres espèces :

Volaille	Gibier d'élevage	Lapins	Lamas	Alpagas
27 145 257 (- 2,3 %)	92 (- 12,4 %)	26 (+ 100 %)	3 (+ 25 %)	2 (+ 0 %)

La différence (pourcentage d'augmentation ou de diminution) par rapport à l'année précédente est indiquée entre parenthèses.

Dans le canton de Fribourg, quatre grands établissements d'abattage, 16 établissements de faible capacité et deux établissements de transformation de denrées alimentaires d'origine animale, ainsi que deux établissements de traitement du gibier, sont autorisés. En 2017, un nouvel abattoir a reçu une autorisation d'exploiter. Une autorisation d'exploiter a été renouvelée et 15 inspections d'entreprises ont été réalisées, dont dix sans annonce préalable.

5.2.5.2 Certificats d'exportation pour denrées alimentaires d'origine animale

Pour les exportations de denrées alimentaires d'origine animale comme la viande, le fromage ou d'autres produits laitiers, la Suisse négocie des accords avec les différents pays concernés.

Pour les entreprises exportatrices fribourgeoises, de telles marchandises ont été exportées vers plus d'une cinquantaine de pays répartis sur tous les continents.

Lors de chaque exportation de ces marchandises, un certificat d'exportation est établi et signé par le SAAV. L'année 2017 a vu franchir le cap des 600 certificats (605 précisément), ce qui représente une augmentation de 11 % comparée à l'année 2016. Cette croissance à deux chiffres est à mettre sur le compte d'une augmentation des exportations de produits laitiers vers les pays de l'Union économique eurasiatique (UEEA).

5.2.5.3 Programme d'analyses

Chaque année, l'OSAV met en œuvre un vaste programme de prélèvements et d'analyses d'échantillons pour la détection de substances étrangères. Ce programme national offre une vision globale des substances étrangères (médicaments vétérinaires, additifs ou contaminants environnementaux) décelées dans les denrées alimentaires d'origine animale produites en Suisse. Il permet également de contrôler le respect des concentrations maximales de substances étrangères admises dans les denrées alimentaires. C'est aussi une garantie vis-à-vis de l'Union européenne

de démontrer la sécurité des produits alimentaires provenant du marché suisse. Plus de 600 échantillons de différents tissus animaux (sang, muscle, lait, urine, etc.) ont été prélevés dans les abattoirs du canton de Fribourg, puis analysés afin de déterminer la présence ou non de substances étrangères. Un échantillon s’est révélé positif en 2017.

5.2.5.4 Venaison sauvage

Au printemps 2017, la Fédération fribourgeoise des sociétés de chasse (ci-après : FFSC) a organisé, avec le soutien du SAAV, la formation au contrôle initial du gibier. Cette formation a été suivie avec succès par 53 chasseurs et ceux-ci peuvent désormais contrôler leur gibier ainsi que le gibier abattu par d’autres chasseurs. Il est à relever le bon fonctionnement des contrôles sur le terrain et l’intérêt grandissant pour l’hygiène des viandes et la santé animale des nemrods dûment formés (143 au total).

Une formation au contrôle initial du gibier aura à nouveau lieu au printemps 2018. Le SAAV encourage les chasseurs à y participer : le contrôle du gibier est un gage de professionnalisme et met en valeur la venaison fribourgeoise.

Durant l’année 2017, le SAAV a également apporté son soutien à la FFSC dans le cadre de la formation des jeunes chasseurs avec des cours sur les maladies de la faune indigène sauvage ainsi que sur les bases légales.

5.2.6 Santé animale

Mis à part un cas de grippe aviaire chez les oiseaux sauvages, aucun cas d’épizootie hautement contagieuse n’a été détecté en 2017. Parmi les épizooties des bovins, ce sont à nouveau les cas de salmonellose et la BVD qui nous ont occupés le plus.

5.2.6.1 Apiculture

En 2017 comme en 2016, la distribution des produits de « lutte contre le varroa » a eu lieu d’une manière décentralisée. Ces produits ont été subventionnés par l’Etat à raison de 25 %.

En 2017, nous avons recensé plusieurs cas de loques (onze cas de loque européenne et un cas de loque américaine) sur le territoire du canton de Fribourg. Parmi les onze cas de loque européenne, dix ont été détectés en Singine. Après l’élimination des colonies d’abeilles concernées et les contrôles de tous les ruchers dans les zones de séquestre, tous les séquestres en rapport avec la loque européenne ont pu être levés en automne 2017.

Les contrôles de la production primaire apicole ont continué en 2017. Durant ces contrôles, des prélèvements pour des analyses de résidus d’Amitraze ont eu lieu chez 56 apiculteurs du canton de Fribourg.

Résultats 2016 / 2017

[Miels et cires prélevés chez les apiculteurs fribourgeois]

Matrice	Echantillons		Avec résidus (%)		Non conformes (%)	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Miel	66	47	5 (8 %)	3 (6 %)	1 (2 %)	1 (2 %)
Cire	76	56	19 (25 %)	9 (16 %)	-	-

En 2017, les échantillons proviennent d’un total de 56 lieux de prélèvements. (En 2016 un total de 76 apiculteurs ont été contrôlés)

Pour 2018, une restructuration du commissariat apicole est prévue. En effet, dès 2018, le SAAV fusionnera les contrôles sanitaires et les contrôles de la production primaire. Ces deux aspects seront vérifiés lors d’un seul contrôle, en principe une fois tous les huit ans. L’inspecteur cantonal des ruchers se chargera de la coordination des contrôles et des mandats aux inspecteurs des ruchers régionaux.

Parallèlement à cela, des contrôles dynamiques et des contrôles spécifiques se feront en cas de suspicions d’épizooties des abeilles, suspicions qui devront être annoncées par les apiculteurs à l’inspecteur cantonal des ruchers.

5.2.6.2 Autorisations

151 autorisations (73 en 2016) ont été délivrées à temps et saisies dans le système ASAN. L'augmentation massive par rapport à l'année passée est liée à la BVD. Grâce à ces autorisations de déplacement individuelles, de nombreux détenteurs concernés par la BVD ont quand même pu estiver leur bétail en 2017.

Types d'autorisations	Nombre
Transport international	4
BVD (autorisations de déplacement)	60
Expositions d'animaux de rente	7
Insémination artificielle propre exploitation	33
Insémination artificielle – technicien	5
Marchands de bétail : patente	34
Médicaments vétérinaires - commerces de détail	2
Sous-produits animaux (SPA)	1
Transports SPA	1
Transhumance - moutons	4
Total	151

5.2.6.3 Monitoring national des épizooties

En 2017, la plus grande partie des prélèvements en rapport avec les sondages annuels s'est effectuée dans le cadre du programme RiBeS via les prélèvements aux abattoirs (selon le programme national de surveillance des épizooties 2017), principalement pour la BVD et l'IBR des troupeaux de vaches allaitantes.

Ainsi, pour les bovins, il y a eu des analyses d'anticorps à la rhinotrachéite infectieuse bovine/vulvovaginite pustuleuse infectieuse (IBR/IPV), leucose bovine enzootique (LBE), BVD et analyses du virus de la langue bleue (BT). En plus de ces prélèvements aux abattoirs, il y a eu des analyses du lait de citerne pour les exploitations qui livrent du lait.

Pour les porcs, il y a également eu des prélèvements aux abattoirs avec analyses quant aux maladies d'Aujeszky et du syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (SDRP). Toutes ces analyses se sont révélées négatives.

Pour les petits ruminants (chèvres et moutons), des sondages classiques avec prélèvements sur les exploitations et analyses quant à la brucellose ont eu lieu. Les moutons ont en plus fait l'objet de prélèvements en vue du réapprovisionnement de la banque de sérums de la Confédération. Les chèvres prélevées ont été analysées en plus quant à l'arthrite encéphalite caprine (AEC). Tous ces résultats étaient négatifs.

5.2.6.4 Annonces des épizooties

Les annonces des épizooties 2017 ont à nouveau augmenté : 145 annonces en 2017 (121 annonces en 2016). Ces annonces montrent que malgré tous les efforts, la BVD n'est pas encore éradiquée. Avec 68 nouvelles infections annoncées en 2017, elle est en tête de liste.

Epizooties	Types d'épizooties	Espèces	Nombre d'annonces
BVD	A éradiquer	Bovins	68
Campylobacter	A surveiller	Bovins	3
		Fourmiliers	1
Charbon symptomatique	A surveiller	Bovins	1
Chlamydiae/avortement enzootique	A surveiller	Caprins	1
Coxiellose	A surveiller	Bovins	15
		Caprins	1
Cryptosporidiose	A surveiller	Bovins	11
Echinococcus multiloc.	A surveiller	Porcs	4
		Singes de nuit (aotus)	1

Epizooties	Types d'épizooties	Espèces	Nombre d'annonces
Grippe aviaire AI	Hautement contagieuse	Oiseaux sauvages	1
Loque américaine	A combattre	Abeilles	1
Loque européenne	A combattre	Abeilles	11
Maedi Visna	A surveiller	Caprins	2
Neosporose	A surveiller	Bovins	2
Paratuberculose	A combattre	Bovins	6
Salmonellose	A combattre	Bovins	7
		Ovins	2
		Porcs	1
		Volailles	1
Schmallenberg	Pas d'annonce	Bovins	2
Varroa	A surveiller	Abeilles	1
VHK/RHD (Rabbit Haemorrhagic Disease)	A surveiller	Lapins	1
Laryngotrachéite infectieuse (LTI)	A combattre	Volailles	1
Total			145

Inquiété par la recrudescence du nombre de cas de BVD dans le canton en 2016, le canton de Fribourg a mis sur pied et créé un groupe de réflexion BVD où siègent notamment les représentants des deux fédérations cantonales d'élevage, des vétérinaires praticiens, de l'économie alpestre, du SAAV, de l'IAG, du SAgri et de Sanima. Au cours de l'année, différentes réunions ont eu lieu dans le but de décider ensemble des mesures additionnelles (aux mesures obligatoires et en place sur le plan national) qui doivent permettre de contenir et de diminuer la maladie dans les exploitations du canton de Fribourg et de mettre en place une communication adaptée à la situation.

- > Une deuxième analyse du lait de citerne a eu lieu au printemps 2017 (analyse d'anticorps BVD). L'analyse supplémentaire a été faite avant la montée à l'alpage pour éviter au mieux d'éventuelles réinfections. Cette mesure phare sera d'ailleurs reprise par la Confédération qui la mettra en place pour toute la Suisse dès 2018 ;
- > Planification et autorisation des estivages individuellement pour les exploitations soumises à des mesures BVD ;
- > Constatant qu'un nombre important d'exploitations sous mesures de lutte BVD se trouvaient dans le sud du canton (vallée de la Jogne et de l'Intyamon) et que dans ces régions la faune sauvage (chamois, cerfs ou chevreuils) était particulièrement présente, pouvant être un réservoir du virus BVD, une étude sur la faune sauvage a été faite. L'échantillonnage a été effectué sur les animaux morts amenés aux centres collecteurs durant la période estivale et sur des animaux prélevés durant la chasse d'automne. Tous les cerfs (27), chamois (14) et chevreuils (9) analysés étaient négatifs ;
- > Une analyse BVD est exigée pour chaque animal participant à une exposition régionale ou suprarégionale dans le canton. Ces analyses sont prises en charge par Sanima pour les manifestations jusqu'à la fin de l'année 2018 ;
- > Informations et communications aux éleveurs touchés, aux alpagistes et au large public.

Conclusion pour 2017 : la situation sanitaire concernant la BVD dans le canton de Fribourg n'est pas réjouissante. Le nombre d'exploitations soumises à des mesures de lutte subit une augmentation significative lors de la période des naissances.

5.2.6.5 Equipe d'intervention en cas d'épizooties

En 2017, les deux exercices planifiés de notre équipe d'intervention en cas d'épizooties ont eu lieu.

Au printemps 2017, la visite des installations d'élimination des cadavres d'animaux de l'entreprise GZM à Lyss a permis de comprendre ce processus et de prendre connaissance du matériel à disposition en cas d'épizooties (camions, containers de mise à mort, etc.).

En automne 2017, l'exercice consistait à mettre en évidence les forces et faiblesses de l'équipe, ceci depuis l'alarme via le système GAFRI (police) jusqu'à la fin de la mise en place d'un lieu de sinistre. Le bilan de l'exercice a permis de mettre en évidence le bon niveau général de formation de l'équipe et de corriger quelques points faibles au niveau de l'alarme notamment.

La formation des cadres pour les chefs d'équipe (mars 2017 à Schönbühl) et des vétérinaires officiels (octobre 2017 à Oensingen) a été organisée en collaboration avec l'armée. En sus, en mai 2017, les cadres ont participé à un exercice romand de police des épizooties, respectivement un brainstorming relatif au concept de ramassage du lait en cas de fièvre aphteuse (*foot and mouth disease*, FMD) qui a eu lieu à Moudon sous la houlette de l'ASVC. Les moyens, les formations et les formations continues de l'équipe y ont été présentés.

Pour pouvoir intervenir plus rapidement en cas d'urgence, Sanima et le SAAV se sont dotés d'un système de mise à mort pour des petites quantités de volailles (conteneurs à CO₂). Ce matériel a été testé et est opérationnel.

5.2.6.6 Importations et exportations d'animaux vivants

Comme pour les années précédentes, une multitude d'animaux ont été importés dont certains ont nécessité une surveillance vétérinaire officielle. Ainsi, 22 (23) décisions de surveillance vétérinaire officielle ont été émises.

Pour les animaux ne nécessitant pas de suivi vétérinaire, ont notamment été importés : 3 (16) chats, 200 (47) chiens, 166 (160) chevaux ainsi que diverses espèces telles que serpents, rongeurs, oiseaux et autres mammifères.

Concernant les produits génétiques, 11 118 (14 921) doses de semence bovine, 581 (901) doses de semence équine et 162 (117) embryons bovins ont été importés en 2017.

25 (13) importations de chiens ont dû être clarifiées, en raison de leur aspect illégal ou incorrect.

13 (17) certificats ont été délivrés pour des estivages de bovins en France.

Entre autres, des attestations ou certificats ont été établis par le Service pour des exportations, notamment pour 173 (165) équidés, 7 (46) bovins, 13 (2) chats, 11 (356) chiens et 122 959 (108 348) poules pondeuses (pour abattage à l'étranger).

5.2.6.7 Inspectorat laitier et production primaire

L'accréditation selon la norme EN 17020 s'est poursuivie et a fait l'objet d'une phase de transition avec surveillance SAS selon l'ancien et le nouveau système, suite à la fusion des inspectorats.

L'objectif de 793 contrôles en 2017 a été atteint. Un total de 779 contrôles officiels dont 56 en estivage a été effectué. 23 contrôles purs végétaux. 76 exploitations avec inséminations artificielles ont fait l'objet d'une surveillance officielle. Par ailleurs, 17 exploitations (cessations d'exploitation ou actuellement sans animaux) se trouvaient sur la liste. En parallèle, les contrôles de base officiels dans les porcheries ont été accompagnés desdits inventaires de porcheries dans la campagne de mise aux normes pour 2018 en appui au secteur pour la détention de la protection des animaux. L'important travail lié à la mise en place du système informatique E-Pen pour la réalisation des contrôles officiels en production primaire a été concrétisé en 2017.

Grâce à la poursuite de la fructueuse collaboration entre les différentes unités du SAAV (IDO et ILPP), sans oublier le SAgri, 308 (285 en 2016) exploitations avec vente directe sont recensées sur le canton de Fribourg fin 2017, soit une légère augmentation. Sur les 73 exploitations contrôlées en 2017 par l'ILPP (30 nouveaux recensements), cette dernière a confirmé la vente directe sur 59 exploitations, 14 autres ont cessé la vente directe et un autre contrôle prévu a été reporté début 2018.

Entre autres tâches, l'ILPP s'est occupé de contribuer à la communication relative aux exigences en formation continue pour vétérinaire responsable technique (VRT) suite à la révision d'avril 2016 de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires et de collaborer au projet ReLait dans le cadre du projet de stratégie d'antibiorésistance (StAR) avec les vétérinaires praticiens.

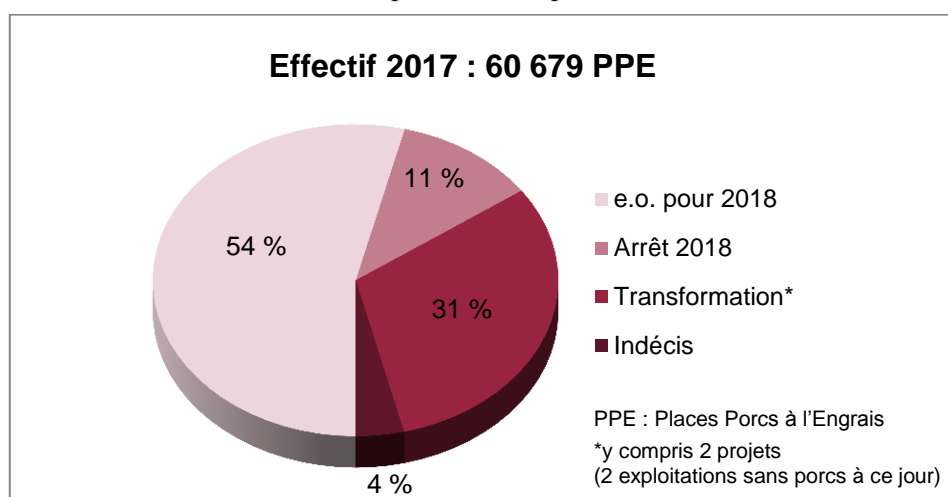
Les 23 (35 en 2016) suspensions de livraison du lait sont dues à la présence de substances inhibitrices 18 (28), aux problèmes de cellules 3 (6) dont deux décidées et consécutives à une même suspension de livraison due aux germes, ainsi qu'aux problèmes de germes 2 (1). La baisse sensible du nombre d'interdictions se poursuit ainsi relativement aux deux années précédentes, ce qui est réjouissant.

Nombre	Cellules	Germes	Substances inhibitrices	Contrôles de base officiels
Suspensions de livraison du lait	3 (6)	2 (1)	18 (28)	0 (0)
Levées de suspension	3 (5)	1 (1)	18 (37)	0 (0)

L'ILPP a assuré les prélèvements pour le monitoring des résidus dans le lait pour l'OSAV et a réalisé, pour l'OIC, les contrôles AOP du Gruyère, du Vacherin fribourgeois et de l'Emmentaler-Switzerland.

5.2.7 Protection des animaux

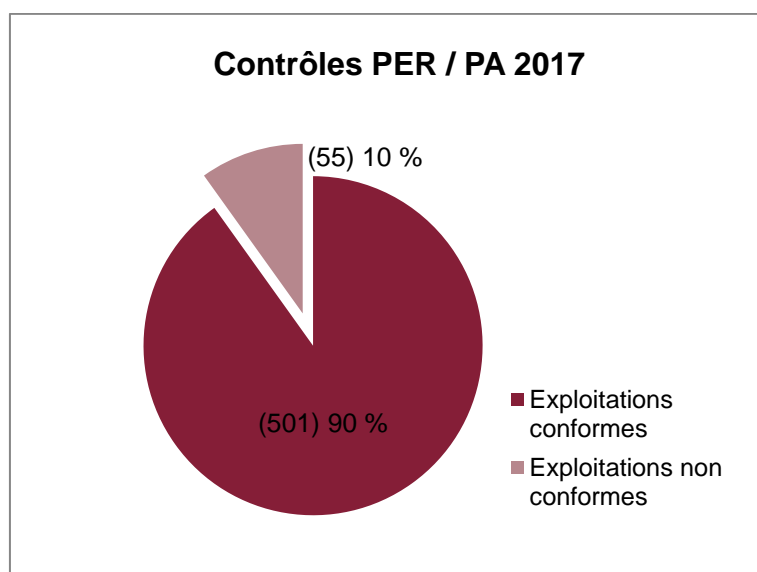
Le secteur Protection des animaux – détention (ci-après : PAD) a enregistré 283 demandes d'intervention durant l'année écoulée. Le secteur a effectué 248 contrôles, auxquels on peut ajouter 39 confiés à l'Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux (ci-après : AFAPI) en plus du mandat PER annuel, et portant avant tout sur des détenteurs d'animaux de rente non agriculteurs ou des agriculteurs à la retraite. Dans le cadre de l'inventaire des porcheries du canton, 191 ont été contrôlées en 2017. Au total, l'inventaire a permis de dresser un état des lieux de 250 porcheries de plus de 5 UGB, en vue de la mise en conformité des détentions de porcs au 1^{er} septembre 2018.



En commun avec l'IAG, le SAAV a estimé l'évolution de cette branche de production, dont l'effectif devrait diminuer d'environ 7000 à 8000 PPE à l'horizon 2019.

En 2017, le secteur a traité 403 dossiers, dont 275 dossiers ont pu être clos. Parmi les animaux de rente, les porcs (35 %) et les bovins (34 %) ont mobilisé l'essentiel des ressources en sus des incendies en Broye. Avec les cas portant sur les équidés (16 %), ainsi que les petits ruminants (11 %), on obtient la grande majorité des dossiers touchant des animaux de rente (96 %).

Pour ce qui touche au mandat confié à l'AFAPI, 556 exploitations ont été contrôlées, donnant lieu à 55 constats avec des manquements (10 %). Les contrôles avec manquements ont tous été introduits dans le programme informatique Acontrol.



Le Service des constructions et de l'aménagement (ci-après : SeCA) a transmis au SAAV 170 demandes de préavis concernant des permis de construire (143 provenant du SeCA, 27 des communes).

Parmi les animaux de compagnie, les espèces faisant le plus fréquemment l'objet d'une annonce de maltraitance sont les chats (52 %) et les oiseaux d'ornement (30 %).

Les interventions du Service ont donné lieu à six décisions d'interdiction de détention d'animaux.

A ce jour, le canton de Fribourg gère 113 autorisations de détention d'animaux sauvages. En 2017, onze nouvelles demandes d'autorisations et 38 demandes de renouvellement d'autorisations ont été reçues.

Le secteur a émis 24 autorisations pour des expositions d'animaux d'espèces diverses et pour des manifestations incluant des animaux.

D'autre part, 313 animaux trouvés ont été annoncés à notre banque de données et 63 animaux ont été signalés comme perdus.

5.2.7.1 Expérimentation animale

En 2017, 209 autorisations d'expériences sur les animaux sont valables sur le territoire du canton de Fribourg. La durée maximale d'une autorisation est de trois ans.

En 2017, le SAAV a émis 80 autorisations. 27 concernaient des expériences de degré 0 (cf. expériences ne causant aux animaux ni douleurs, ni maux, ni dommages, ni états d'anxiété, ni perturbations de l'état général, ni atteintes à leur dignité) et 53 des demandes de degré 1 à 3. Dans 20 cas, il ne s'agissait pas de nouvelles demandes, mais de compléments d'autorisation en cours.

Dans la majorité des cas, des compléments et précisions ont dû être demandés aux chercheurs et les autorisations n'ont pu être émises qu'assorties de conditions supplémentaires, afin d'assurer que les animaux ne subissent pas plus de contraintes que nécessaire.

Durant l'année 2017, aucune demande n'a dû être refusée. Par contre, à onze reprises, les demandes ont dû être renvoyées aux requérants pour révision.

Le SAAV a également émis 27 préavis favorables à des administrations d'autres cantons concernant des demandes intercantionales.

Le canton de Fribourg compte quatre centres de recherche détenant des animaux d'expérimentation, dont un se divise en unités (instituts) de détention séparées. Tous les centres et unités détenant des animaux d'expérimentation ont été contrôlés durant l'année 2017. Ces contrôles ont également permis de vérifier, pour une partie des expériences en cours, que celles-ci étaient bien exécutées, selon les conditions fixées dans l'autorisation.

5.2.7.2 Commission de surveillance des expériences sur animaux

En 2017 a eu lieu la nomination de la commission pour la nouvelle législature avec quatre nouveaux membres en remplacement de quatre anciens membres qui ont quitté la commission. Une nouvelle présidente et un nouveau vice-président ont été nommés.

La commission de surveillance des expériences sur les animaux s'est réunie à six reprises (trois fois dans son ancienne composition et trois fois dans la nouvelle) et a préavisé toutes les nouvelles demandes d'autorisation et de modification d'autorisation déjà émises contraignantes pour les animaux. Le secrétariat de la commission a été assuré par le Service.

Aussi, la commission a procédé à des inspections d'animaleries (détention d'animaux d'expérimentation). Lors des différents contrôles, la commission a également vérifié que les expériences étaient bien exécutées comme il a été annoncé par les chercheurs et que les conditions fixées par le SAAV soient respectées.

5.2.7.3 Affaires canines

Le premier objectif 2017 pour le secteur des affaires canines (ci-après : PAC) consistait en la réorganisation du secteur, respectivement la redéfinition des missions, tâches et ressources liées aux modifications de la loi sur la détention des chiens (LDCh), du règlement sur la détention des chiens (RDCh) et de l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn). Dans ce cadre-là un demi-poste a été réattribué à une autre section du SAAV.

Le deuxième objectif visait à recenser et traiter tous les détenteurs de plus de quatre chiens adultes. 180 cas ont été traités et 35 nouvelles autorisations ont été délivrées. Au total, 81 détenteurs sont au bénéfice d'une autorisation de détention de plus de quatre chiens adultes.

Le troisième objectif annuel était la mise à jour, pour la deuxième année consécutive, de la banque de données nationale des chiens AMICUS, en collaboration avec les communes et les préfetures. Cet objectif a été rempli, bien que des améliorations au niveau de la fiabilité des données, en particulier au niveau des races de chiens, doivent encore être apportées en 2018.

Au chapitre des tâches ordinaires du secteur, 174 évaluations de chiens dangereux, mordeurs et/ou soumis à autorisation ont été effectuées (132 francophones et 42 germanophones). La détention de chiens de races listées est en légère augmentation (217 autorisations en 2017 – 174 en 2016).

Dangerosité	2017	2016
Morsures sur humains	77	80
Enfants de 0 à 13 ans	22	22
Adolescents de 13 à 17 ans	5	2
Adultes	50	56
Morsures sur animaux	47	46
Comportements d'agression	34	36
Total	158	162

5.2.7.4 Protection des animaux chiens

Le SAAV a reçu 76 (61) (+ 14 cas de l'année 2016) informations quant à des mauvaises conditions de détention de canidés engendrant un mal-être chez l'animal.

Le suivi des dossiers permet également de préciser que :

- > 25 dossiers ont pu être classés, le détenteur ayant pu fournir des preuves ;
- > 4 chiens cédés ;
- > 2 chiens euthanasiés ;
- > 1 chien hors canton ;
- > 3 séquestres définitifs ;
- > 36 inspections d'installations ;
- > 22 évaluations de chiens du programme PAMFri (Fondation fribourgeoise pour la prévention des accidents par morsure de chien).

6 Service des forêts et de la faune (SFF)

Chef de service : Dominique Schaller

6.1 Forêts

6.1.1 Faits marquants de l'année

Adaptation de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles

L'avant-projet de loi modifiant la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles a été mis en consultation dans la deuxième moitié de l'année 2017. Il vise notamment, suite aux modifications de la loi fédérale, à mieux protéger la forêt contre les organismes nuisibles et à la préparer aux défis des changements climatiques.

Protection des forêts

Les conditions météorologiques de l'été ont été bonnes et ont permis une maîtrise des dégâts dus au bostryche, qui sont restés dans la moyenne d'une année normale.

Aucun nouveau cas de présence du capricorne asiatique n'a été enregistré en 2017. Après quatre années, la surveillance mise en place dans la commune de Brünisried pourra être stoppée tandis que la surveillance à Marly se poursuivra en 2018.

Entretien des forêts protectrices

Les travaux nécessaires pour assurer la fonction de protection des forêts ont été réalisés dans le cadre des projets prévus et planifiés.

Chasse et pêche

Suite à une réduction importante des populations de chamois, une chasse sexée et par classe d'âge a été introduite et conduite avec succès à l'automne. La règle des trois tiers (un tiers de mâles, un tiers de femelles et un tiers de jeunes) a changé la pratique de la chasse de cette espèce.

Une étude pour la mise en place d'un plan de gestion des rivières a été lancée.

6.1.2 Conservation des forêts

Décisions DIAF, sur proposition du SFF :	Nombre
Défrichements	8
Surface totale et motifs des défrichements : 212 704 m ² ; mise en conformité d'une place de parc (1), protection contre les crues (1), décharge de type A (2), liaison de mobilité douce (1), assainissement d'une piste de ski (1), chauffage à distance (1), conservation, entretien et agrandissement d'un bas-marais d'importance nationale (1)	
Constatations de la nature forestière	12
Autorisations d'exploitation préjudiciable de la forêt délivrées par le SFF :	39
Autorisations/préavis du SFF pour des manifestations en forêt :	46

Préavis du SFF :	Nombre
Demandes de permis de construire en ou à proximité de la forêt	373
Dossiers de révision de PAL/PAD, programmes de révision, et autres projets non régis par la LATeC (routes, conduites de gaz, projets AF, etc.)	98
Dénonciations pour infraction à la signalisation routière (restriction de la circulation en forêt) :	77

6.1.3 Diversité biologique en forêt

Dans le cadre de la convention-programme 2016-2019, les interventions suivantes ont été réalisées en 2017 : des mesures sylvicoles en faveur des espèces forestières particulières ont été réalisées sur 49 ha. 32 ha de lisières forestières ont été mis en valeur. Trois zones humides ont été créées ou aménagées en forêt. De nombreux arbres-habitat ont été désignés (376) et deux îlots de sénescence ont été créés.

Le montant arrondi des subventions (cantonales et fédérales) est de 690 000 francs.

6.1.4 Protection contre les dangers naturels, forêts protectrices

6.1.4.1 Forêts protectrices

La mise en œuvre de la convention-programme 2016-2019 « Forêts protectrices » est en pleine phase de réalisation. Le volume des travaux prévus pour la période est majoré par rapport à la période précédente, principalement à cause du nouvel objectif des « mesures contre les organismes nuisibles en dehors des forêts », comme par exemple le capricorne asiatique.

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Mesures sylvicoles en forêts protectrices (y c. dégâts phytosanitaires FP-D)	3 465 000	26 projets en cours 364 ha de surface influencée

6.1.4.2 Infrastructures forestières (FP-I, GF-I et PC-d)

En 2017, la Confédération a introduit la possibilité de subventionner la desserte hors des forêts protectrices. Doté pour l'instant d'un montant relativement modeste, ce nouveau motif de subventionnement concerne 2 projets et il est associé à la convention-programme « Gestion des forêts ». Dès lors, les différents projets gérés dans ce domaine sont réunis dans un seul tableau.

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Infrastructures forestières FP-I, GF-I et PC-d	1 298 000	18 projets en cours

6.1.4.3 Mesures de protection contre les glissements, avalanches, chutes de pierres

La convention-programme 2016-2019 « Ouvrages de protection LFo » devra être modifiée du fait que différents projets prévus concernant le cofinancement de mesures de protection pour les routes cantonales ne se concrétisent pas.

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Mesures de protection contre les glissements, avalanches, chutes de pierres	275 000	7 projets en cours 34 000 francs de réduction annuelle du risque

6.1.4.4 Cartographie des dangers naturels, aménagement du territoire

La contribution du Service pour la mise en œuvre de ces données au niveau de l'aménagement du territoire (préavis CDN pour les permis de construire, PAL, PAD) est une tâche permanente. Les travaux de révision des cartes prévus pour le secteur préalpin ont dû être repoussés. La fusion des données Préalpes et Plateau a été préparée en 2017 et sera réalisée en 2018.

6.1.4.5 Cadastre des événements StorMe – conseillers locaux en matière de dangers naturels

L'année 2017 a été calme en termes d'événements extraordinaires. Le nombre d'événements enregistrés reste en dessous de la moyenne. L'effondrement de Bondo (GR), fortement médiatisé avec 8 victimes, a provoqué un nouvel examen de la situation « Varvallana » (Motélon) où un éboulement important avait été enregistré en 2007.

En fin d'année, plusieurs glissements ont été enregistrés, dont celui du 15 décembre 2017 à Estavayer-le-Lac, qui a provoqué l'évacuation de deux habitations suivie d'une interdiction temporaire d'habiter.

Le dispositif de « conseillers locaux en matière de dangers naturels », mis en place en 2011, continue à faire ses preuves et reçoit un retour positif de la part de l'OCC et des ORCOC. La formation continue de ces spécialistes est assurée.

Année	Avalanches	Chutes	Glissements	Eaux	Total
2008	0	2	2	0	4
2009	3	8	3	3	17
2010	6	2	3	4	15
2011	0	3	2	3	8
2012	3	6	7	1	17
2013	1	7	13	2	23
2014	0	4	33	18	55
2015	2	1	22	5	30
2016	2	3	5	10	20
2017	1	2	5	2	10
Total 10 ans	18	38	95	48	199
Moyenne annuelle	2	4	9	5	20

6.1.4.6 INCENDI – prévention contre les incendies de forêts

Le système d'évaluation du danger d'incendie de forêt INCENDI a été mis en place en 2016 et est opérationnel depuis 2017. Les degrés de danger d'incendie de forêt figurent dès lors sur le site du Service et sont repris par la Confédération et Météosuisse. La coordination avec le SPPAM et l'OCC pour les aspects de gestion du danger d'incendie hors forêt ainsi que la communication auprès de la population est assurée par le Service.

Nombre de jours (degré 1 danger faible, degré 5 danger élevé)

Année	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4	Degré 5
2017	283	77	5	0	0

6.1.5 Gestion des forêts, production et utilisation du bois

Les subventions données pour le soutien des propriétaires forestiers publics et privés sont importantes pour assurer un entretien régulier de la forêt, notamment la régénération des peuplements vieillissants. Le volume des bois endommagés est resté, avec 14 000 m³, dans des proportions normales.

6.1.5.1 Mesures d'encouragement

Motif d'encouragement	Montant arrondi des versements Fr.	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Régénération des forêts	528 000	14 000 m ³ de coupes de bois déficitaires 12 ha de plantation
Accueil du public en forêt	580 000	3000 ha de forêt où l'accueil est important
Amélioration des conditions de gestion de la propriété forestière	70 000	5 projets de groupement volontaire de parcelles forestières ou de remaniement parcellaire en cours
Dégâts aux forêts	414 000	14 000 m ³ de coupes de bois endommagé
Unités de gestion optimale des forêts	0	Aucune fusion d'unités de gestion
Optimisation de la gestion des forêts privées	76 000	2 projets en cours
Soins aux jeunes peuplements	1 928 000	781 ha de jeunes peuplements soignés et 14 ha de plantations de chênes ou d'arbres rares
Crédits d'investissements	634 000	3 nouveaux contrats conclus

6.1.5.2 Unités de gestion forestières

Corporations dotées de la personnalité juridique	Convention écrite entre deux partenaires	Unités formées par un seul propriétaire	Triages forestiers sans unité de gestion
16 unités	4 unités	5 unités	4 triages, qui contiennent essentiellement des forêts privées

Aucune nouvelle unité de gestion forestière n'a été créée en 2017. En revanche, plusieurs ont fusionné (Sarine, Glâne-Broye).

Des projets d'évolution des unités de gestion forestière sont en élaboration, en particulier dans la Broye et la Gruyère.

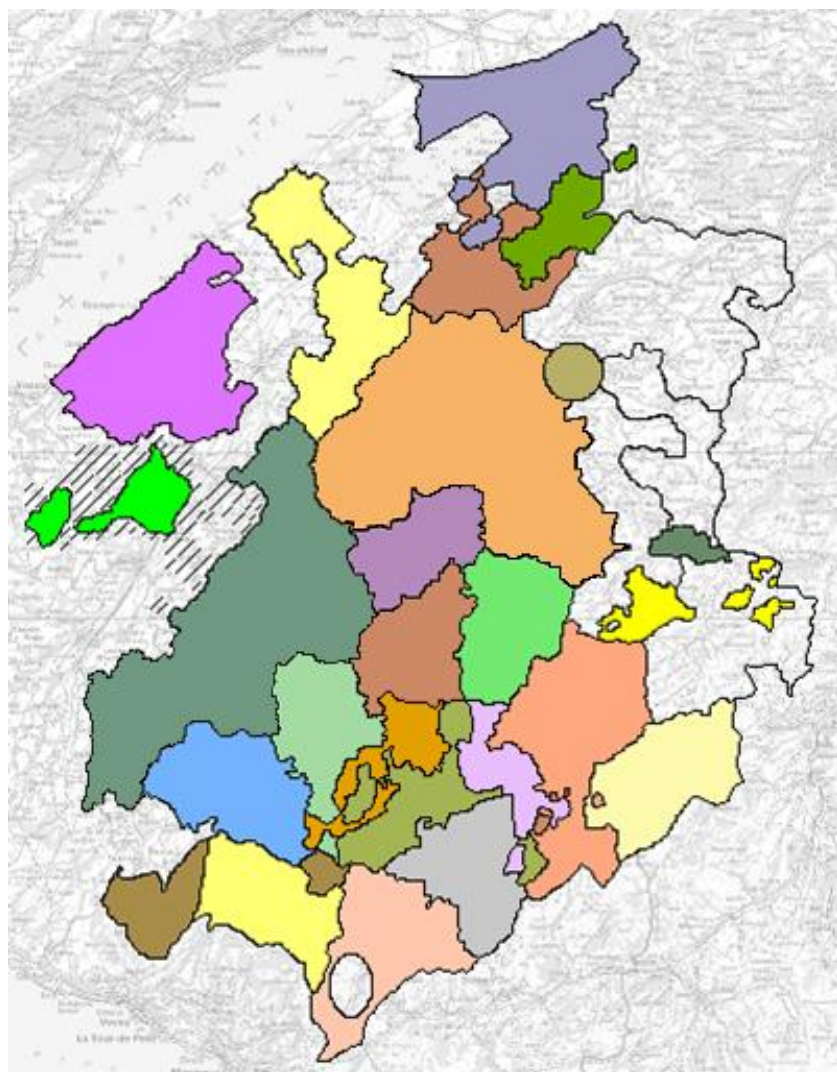


Illustration : carte des unités de gestion forestières

6.1.5.3 Planification forestière

La **planification directrice des forêts fribourgeoises PDFF** poursuit sa phase de mise en œuvre. La commission cantonale forêt, prévue dans la PDFF et dans les modifications de la LFCN et du RFCN, sera mise sur pied une fois ces modifications législatives approuvées.

La majorité des autres mesures est mise en œuvre dans le cadre de la politique normale du SFF. Un tableau de suivi de l'avancement des différents objectifs et mesures doit être préparé en 2018.

En ce qui concerne les **plans de gestion**, l'année 2017 a permis les avancées suivantes :

- > Le plan de gestion de la commune de Gibloux (1^{er} arrondissement) a été finalisé et approuvé ;
- > Le plan de gestion de la corporation forestière du Gibloux (3^e arrondissement) a été prolongé ;
- > Le nouveau modèle de plan de gestion, conforme à la PDFF, a commencé d'être mis en œuvre. Plusieurs plans de gestion sont en préparation sur ce modèle : corporations de Basse-Veveyse, Forêts-Sarine et Glâne-Farzin.

L'inventaire du rajeunissement a été réalisé dans le secteur Plateau en mars et avril 2017 sur environ 600 placettes. Les résultats ont révélé les éléments suivants :

- > Les valeurs d'abroustissement ne dépassent en général pas les seuils fixés, ce qui est positif. Le secteur péri-urbain autour de la ville de Fribourg, situé en bonne partie en réserve de chasse, fait exception ;
- > Dans les régions basses, l'objectif sylvicole est désormais de favoriser le chêne et les « autres feuillus » afin de tenir compte des changements climatiques. Ces catégories sont actuellement insuffisamment représentées et très appréciées du gibier. On remarque une forte augmentation de la densité du sapin blanc dans la Glâne, due à des conditions de germination favorables et à un abroustissement par le gibier qui reste limité.

6.1.6 Formation

6.1.6.1 Apprentissage de forestier-bûcheron CFC et praticien forestier AFP

Contrats enregistrés au 1^{er} janvier 2017

1 ^{re} année (CFC)	12	(10 F et 2 A)
2 ^e année (CFC)	16	(15 F et 1 A)
3 ^e année (CFC)	18	(14 F et 4 A)
1 ^{re} année (AFP)	2	(1 F et 1 A)
2 ^e année (AFP)	7	(6 F et 1 A)

Nouveaux apprentis ayant commencé leur formation en automne 2017

CFC	23	(17 F et 6 A)
AFP	4	(3 F et 1 A)

Les apprentis CFC suivent pendant leur apprentissage un total de 52 jours de cours interentreprises et les apprentis AFP 32 jours.

Les formateurs en entreprise, les formateurs en cours interentreprises et à l'école professionnelle ainsi que les experts aux examens ont également bénéficié de cours de formation continue.

6.1.6.2 Formation continue

Cours	Nombre	Participants (total)
Cours à la tronçonneuse	5	62
Cours de bûcheronnage 2	5	24
Répétition de secourisme	2	33
Sylviculture	14	230
Gestion	5	7
Formation	4	14
Faune	7	24
Divers	6	6

Plusieurs Fribourgeois sont en formation pour l'obtention d'un brevet ou d'un autre diplôme à Lyss, Le Mont, Zollikofen ou Zurich.

6.2 Faune, chasse et pêche

6.2.1 Amendes d'ordre

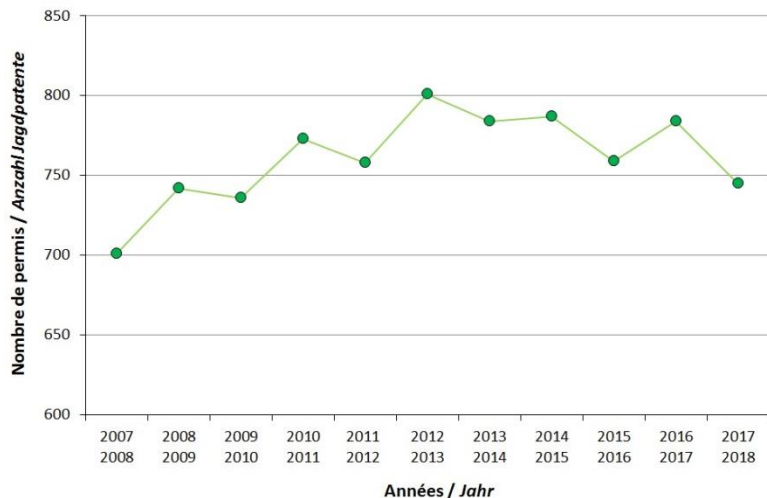
En 2017, les gardes-faune ont administré 116 amendes d'ordre :

- > 27 concernant la détention de chiens ;
- > 68 concernant la chasse ;
- > 21 concernant la pêche.

6.2.2 Saison de chasse

6.2.2.1 Nombre de permis de base

745 permis de base ont été délivrés pour la saison de chasse 2017-2018 : 739 avec arme, 6 sans arme.

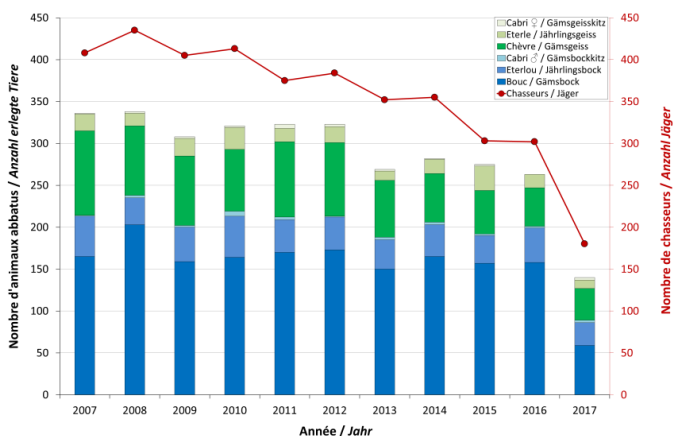


6.2.2.2 Permis spéciaux

Permis	Nombre
Permis A (chamois)	126
Permis A speciale (chamois)	54
Permis B (chevreuil)	702
Permis C (cerf)	239
Permis D (sanglier)	482
Permis E (gibier à plumes)	177
Permis F (lac de Neuchâtel)	2
Permis G (lac de Morat)	3

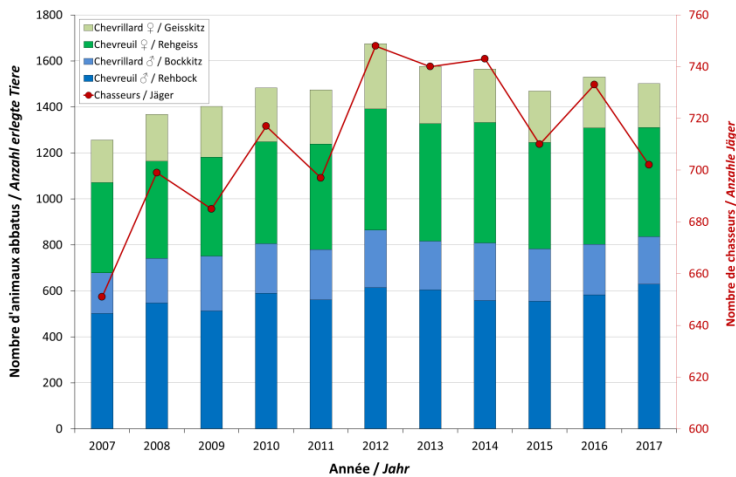
Chamois

La chasse du chamois en montagne était autorisée du 18 septembre au 30 septembre 2017 ainsi que durant trois samedis supplémentaires (16 septembre, 7 octobre et 14 octobre 2017). La chasse spéciale du chamois s'est quant à elle déroulée durant une semaine du 18 septembre au 23 septembre 2017. Pour la première fois, afin de garantir une population saine et équilibrée et afin de réduire la diminution de la population dans les régions ouvertes à la chasse, une chasse gérée par régions et classes d'âge a été organisée (prélèvement d'au maximum 15 % de la population). Un total de 140 individus a été prélevé avec un sex-ratio de 1.5 mâle adulte pour 1 femelle adulte. Proportion de jeunes : 30,8 %. Durant les 7 premiers jours de chasse, les 80 % de tous les individus à être prélevés avaient déjà été tirés.



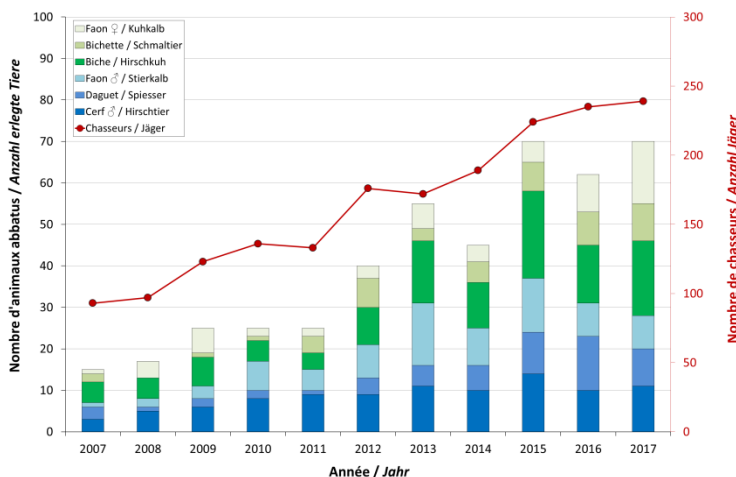
Chevreuril

Les titulaires du permis B ont pu chasser le chevreuil en plaine du lundi 18 septembre au 21 octobre 2017. La cinquième semaine de chasse, le prélèvement était limité à des secteurs de faune définis par le Service. Le prélèvement d'un, de deux ou de trois chevreuils était autorisé. 1502 individus sont morts durant cette période à raison de 4 jours de chasse par semaine. Le prélèvement se compose de la manière suivante : 56,6 % la première semaine, 23,6 % la deuxième semaine, 12,1 % la troisième semaine, 6,7 % la quatrième semaine et 1,2 % la cinquième semaine.



Cerf

Les titulaires d'un permis pour la chasse du cerf ont pu chasser en plaine et en montagne, dans les unités de gestion 1, 2 et 3, du 16 au 28 octobre et du 4 au 18 novembre 2017. Une chasse complémentaire n'a pas été nécessaire car le plan de tirs a été atteint après 17 jours de chasse effectifs (9 novembre 2017). Le contingent était de 70 individus : 10 mâles coiffés, 12 daguets, 24 biches ou bichettes et 24 faons.



Sanglier

La chasse du sanglier a débuté le 1^{er} septembre dans les territoires hors des forêts et le 17 septembre dans les territoires forestiers. Elle s'est terminée le 31 décembre 2017 en montagne et prendra fin le 31 janvier 2018 en plaine. La chasse du sanglier dans les réserves de la rive sud du lac de Neuchâtel (seulement avec miradors) a lieu du 15 octobre au 31 décembre 2017 pour les réserves fédérales. Cette chasse sera prolongée jusqu'au 31 janvier 2018 dans les réserves cantonales.

Espèces non chassables

Vu la stabilité du cheptel des bouquetins dans le district franc de la Dent-de-Lys et la situation du cheptel des bouquetins dans le district franc du Vanil Noir – Bimis, aucune chasse de régulation n'a été organisée pour cette espèce.

Les chasses du lièvre et de la marmotte n'étaient pas autorisées.

6.2.3 Evénements particuliers

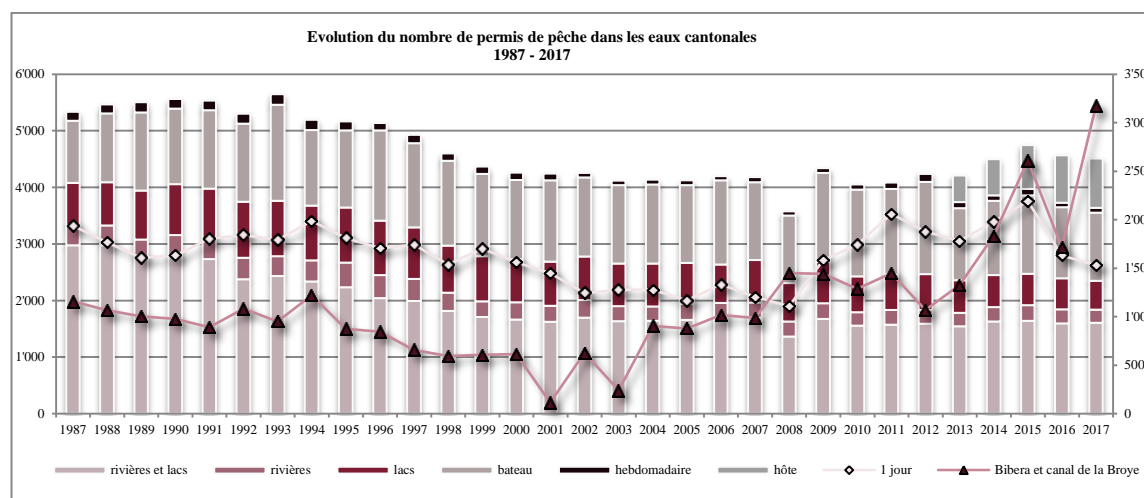
6.2.3.1 Corridors à faune dans le canton de Fribourg

Suite à la révision des corridors à faune effectuée par le SFF, plusieurs projets d'assainissement ont été mis en place. Pour le corridor à faune FR-03 (Galmiz), les obstacles sous le viaduc ont été enlevés et le corridor à faune n'est plus considéré comme étant interrompu. Un projet de passage à faune supérieur standard a été discuté pour le corridor à faune FR-23 (Vaulruz). Ce dernier projet a été intégré comme projet pilote dans le nouveau plan d'action biodiversité de la Confédération. Concernant le corridor à faune FR-16 (Gruyères), une proposition d'assainissement a été faite par le SFF. Le SPC a lancé l'étude de faisabilité et d'opportunité de construire un passage à faune afin de garantir le déplacement de la faune sauvage dans ce secteur.

6.2.3.2 Grands prédateurs dans le canton de Fribourg

Durant la saison d'alpage 2017, un mouton a été victime d'une attaque de loup début avril. Les loups F13 et M64 ont été identifiés génétiquement comme étant les auteurs de cette attaque. La louve F13 a été retrouvée morte, empoisonnée le 9 juin 2017. Le mâle M64 n'a plus été aperçu depuis cette date. Le lynx, lui, n'as pas causé de dégâts dans le canton de Fribourg cette année.

6.2.4 Statistique des permis de pêche



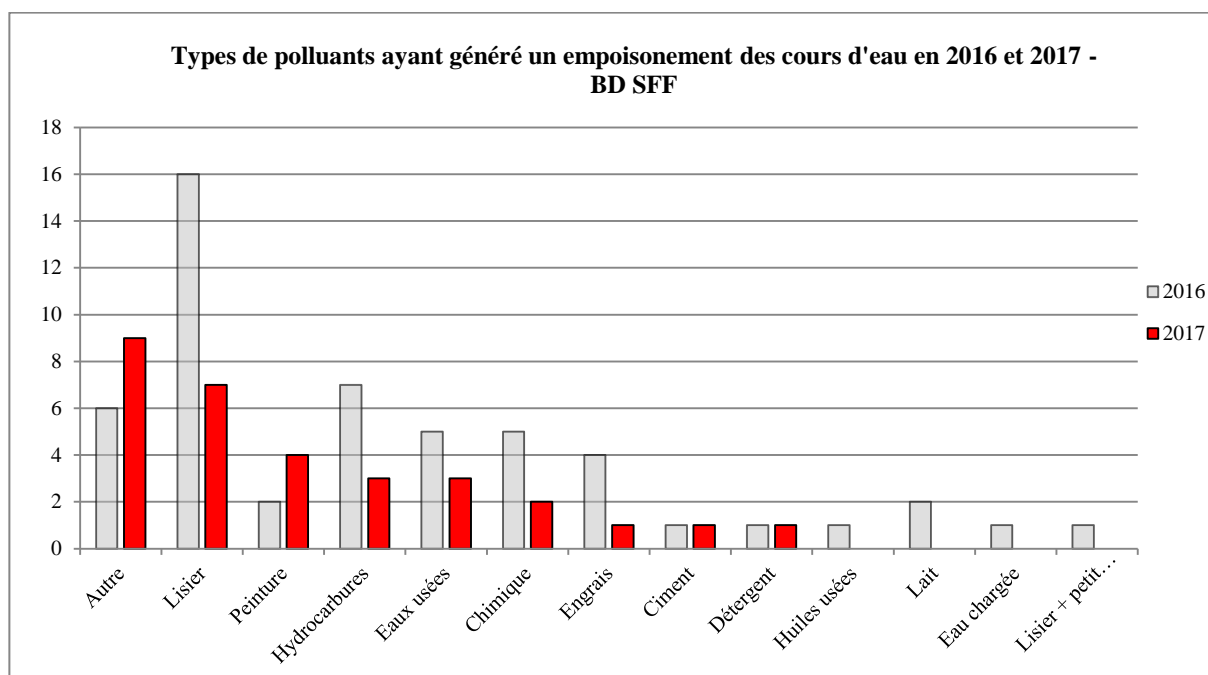
Les détails des statistiques des permis de pêche délivrés par le canton de Fribourg en 2017 peuvent être consultés sur le site internet du SFF.

6.2.5 Pêche affermée

Les mises des lots de pêche pour la période 2016-2021 ont eu lieu en janvier 2016. Sur les 70 lots, 66 sont attribués et 15 locataires ont renoncé à l'alevinage de manière volontaire.

6.2.6 Pollution

Sur 31 (50 en 2016) pollutions qui ont nécessité l'intervention des gardes-faune, des poissons morts ont été retrouvés dans quatre cas. Le graphique ci-dessous présente le nombre de cas de pollutions par rapport au type de polluant.



6.2.7 Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2017, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg :

4 permis de pêche professionnelle (permis A), 1 permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 157 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 235 permis de pêche de loisir (permis D), 200 permis additionnels « hôte », 7 permis journaliers C et 73 permis journaliers D.

6.2.8 Pêche dans le lac de Morat

En 2017, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg :

1 permis de pêche professionnelle (permis A), 0 permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 339 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 535 permis de pêche de loisir (permis D) et 425 permis additionnels « hôte ».

7 Préfectures

7.1 Préfecture de la Sarine

Préfet: Carl-Alex Ridoré

7.1.1 Domaine de la DICS

Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Le calendrier général ainsi que l'organisation de projet en vue de la construction d'une nouvelle école du cycle d'orientation – sur l'axe Fribourg, Givisiez, Belfaux, Grolley et la région du Haut-Lac – ont été présentés le 1^{er} juin 2017 à l'Assemblée des délégués.

Le 5 octobre 2017, une Assemblée des délégués extraordinaire a adopté une modification des statuts comprenant l'augmentation de la limite d'endettement de 50 000 à 100 000 francs. Cette augmentation doit permettre, d'une part, de couvrir le coût de construction d'une nouvelle école du cycle d'orientation – sur l'axe Fribourg, Givisiez, Belfaux, Grolley et la région du Haut-Lac – et, d'autre part, de répondre aux besoins courants en matière d'entretien/rénovation et d'éventuelles possibilités de transformation/extension des bâtiments existants tout en tenant compte de la construction éventuelle d'une deuxième nouvelle école du cycle d'orientation – sur l'axe Villars-sur-Glâne, Matran et Neyruz –, en compensation d'une possible vente de l'école du CO de Pérolles.

Le 13 décembre 2017, l'Assemblée des délégués acceptait le renouvellement de la convention, du 3 décembre 2014, avec la Ville de Fribourg définissant les conditions cadres de scolarisation des élèves des communes membres de l'Association fréquentant une école du CO de la Ville et réciproquement des élèves de la Ville fréquentant une école du CO de l'Association.

A noter enfin que, durant l'année 2017, des travaux de transformation ont permis d'aménager de nouvelles salles de classe à l'école du CO de Pérolles (+2) ainsi qu'à l'école du CO de Sarine Ouest (+2).

Dossier « piscines ». Les réflexions des groupes d'accompagnement technique et financier (état actuel des projets de piscine recensés dans le district de la Sarine, financement, capacité d'accueil et répartition géographique de ces derniers afin de répondre aux besoins scolaires) ont été présentées lors de la 10^e séance de la Conférence régionale, le 22 mars 2017, à Rossens. Le 1^{er} mai 2017, le CoPil a revu l'organisation de projet en constituant un nouveau groupe d'accompagnement en matière de piscines (GAP), chargé notamment de préciser les mécanismes de participation communale aux investissements et au fonctionnement des différents projets.

7.1.2 Domaine de la DSJ

Établissements publics et manifestations temporaires de grande importance. La surveillance des établissements publics, la gestion des demandes de prolongations ainsi que les contrôles en matière de police du feu et des constructions ont considérablement occupé le personnel de la préfecture. La préfecture a délivré deux nouvelles autorisations de patentes complémentaires B+ et initié le renouvellement de sept autres patentes complémentaires B+ arrivant à échéance. En outre, en collaboration avec la Police cantonale, le Service de l'environnement et la Police du commerce, la préfecture a effectué deux nuits de visite des établissements publics et manifestations du district. Au total, 29 établissements et deux manifestations ont été contrôlés. Ces visites étaient destinées à renforcer la collaboration entre les exploitants et les autorités, ainsi que d'appréhender la réalité du terrain dans le cadre du traitement des dossiers (plaintes, nuisances, sécurité des clients et de l'ordre public).

La préfecture a octroyé 3793 autorisations diverses (patentes K, lotos, prolongations et prolongations d'une heure) et 38 autorisations de cortèges, dont plusieurs pour des événements majeurs : Exposition Suisse des petits animaux, Désalpe d'Ependes, Carnaval des Bolzes, Giron de la Sarine à Vuisternens-en-Ogoz, Festival « Les Georges », Unifactory, Etu'Sound, Heroes Day, etc. En fonction des besoins, environ 50 séances de préparation et de coordination ont été organisées en collaboration avec les différents partenaires. Par ailleurs, 18 séances en lien avec l'exploitation de certains établissements publics du district de la Sarine ont été organisées.

Le Préfet a renouvelé l'autorisation saisonnière du HC Fribourg-Gottéron et délivré trois autorisations selon le concordat LMSI pour des rencontres sportives internationales de football et une autorisation pour un match de basketball. La préfecture a également initié 5 séances de coordination en lien avec le projet de construction de la nouvelle patinoire pour l'année 2017. Elle a de plus organisé deux séances de coordination s'agissant des cumuls de manifestations sur le plateau d'Agy et une séance de coordination s'agissant de l'exploitation régulière de la halle des fêtes. Elle a par ailleurs délivré 9 labels « Smart event ».

Enfin, deux séances relatives à la préparation d'éventuelles Assises de la vie nocturne en Ville de Fribourg ont été organisées par la préfecture.

Activités et nuisances liées à la prostitution. Le Préfet a renouvelé le 29 décembre 2017 la patente complémentaire B+ délivrée le 5 mai 2017 au Café de la Grand-Fontaine.

7.1.3 Domaine de la DIAF

Droits politiques. Le personnel de la préfecture a été sollicité à de nombreuses reprises en 2017 lors des différents scrutins communaux, cantonaux et fédéraux pour la coordination et l'exécution des tâches légales, dont l'élection des délégués à l'Assemblée constitutive pour la fusion du Grand Fribourg du 26 novembre 2017. Les questions liées aux élections communales complémentaires ont considérablement occupé la préfecture, tant au niveau de l'assistance juridique apportée aux communes que des tâches réalisées le jour des différents scrutins.

En outre, la préfecture de la Sarine a continué à participer à la mise en œuvre du nouveau système de gestion électronique des élections et votations (projet SyGEV).

Fusions de communes. Suite à la modification de la Loi relative à l'encouragement aux fusions de communes, le Conseil d'Etat a fixé, par arrêté du 27 juin 2017, le périmètre provisoire de la fusion du Grand Fribourg. Ce périmètre inclut les communes d'Avry, Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne. Le Conseil d'Etat a en outre repris la proposition de la préfecture de la Sarine de créer un statut d'observateur pour les Communes ne faisant pas parties du périmètre provisoire, mais étant intéressées par le processus de fusion du Grand Fribourg. Sur cette base, le Préfet de la Sarine a mis sur pied un Comité de pilotage provisoire (CopilProv) avec pour mission de dessiner les contours de l'Assemblée constitutive (notamment le bureau, les commissions thématiques, les collaborations avec les services de l'Etat, le budget à disposition pour mener les travaux). L'élection des délégué(e)s de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg s'est tenue le 26 novembre 2017. Vingt-sept listes ont été déposées dans les communes précitées, pour un total de cent un candidats. La séance inaugurale de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg est agendée au 1^{er} février 2018.

7.1.4 Domaine de la DEE

Nouvelle Politique Régionale (NPR). Le Préfet continue de représenter le district de la Sarine au sein du comité de l'association des régions fribourgeoises pour la nouvelle politique régionale (INNOREG FR). La collaboration opérationnelle avec les autres secrétariats régionaux est assurée par l'Agglomération de Fribourg.

7.1.5 Domaine de la DSAS

Réseau Santé de la Sarine (RSS). Pour sa deuxième année d'existence le Réseau Santé de la Sarine, a poursuivi la réorganisation de ses différents services soit le home médicalisé de la Sarine, le service d'ambulances de la Sarine, le service d'aide et de soins à domicile de la Sarine, la Commission de district en matière d'EMS (Codems) et la Commission de district en matière d'aide et de soins à domicile.

Durant cette année, un important travail a été fourni pour qu'à l'entrée en vigueur de la loi sur les prestations médico-sociales (LPMS) au 1^{er} janvier 2018, le Réseau Santé de la Sarine soit totalement en phase avec ses exigences. Dans la perspective de l'intégration pleine et entière de la Codems dans le RSS, l'assemblée des délégués a adopté en décembre 2017 le règlement pour la prise en charge des frais financiers et des investissements des établissements médico-sociaux du district de la Sarine.

En étroite collaboration avec la Conférence des directeurs d'EMS de la Sarine, un groupe de projet a élaboré un rapport sur la création d'un organe de coordination en application de l'article 12 de la nouvelle LPMS. Tous les organes du RSS ont donné leur accord avec les conclusions du rapport et voté un budget de plus de 400 000 francs pour la mise en place de ce nouvel organe de coordination dans le courant du 2^e semestre 2018.

Plusieurs groupes de travail ont été initiés en 2017 pour chercher les synergies possibles entre les différents EMS du district comme par exemple dans le cadre de l'informatique ou de rapprochement possible entre EMS particulier. Dans ce cadre, le RSS analyse en partenariat avec l'EMS de la Rose d'automne la possibilité d'une intégration de cet EMS dans le RSS au plus tôt pour le 1^{er} janvier 2020.

7.1.6 Domaine de la DAEC

Suite au contrôle des permis délivrés par les communes en procédure simplifiée, la préfecture a adressé cinq avis quant à la procédure applicable. Parallèlement, la préfecture a procédé à l'ouverture de huitante-et-une procédures pour violation de la Loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions et au prononcé de quinze ordonnances pénales.

Par ailleurs, cinquante-et-une séances ou visions locales ont eu lieu en relation avec des demandes de permis de construire et des travaux non conformes ou effectués en dépit de toute autorisation.

En outre, tout au long de cette année, la préfecture a activement participé au groupe de travail « PerCo/FRIAC », qui a pour objectif d'informatiser le processus de traitement des permis de construire, ainsi qu'à diverses séances avec le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) et les autres préfectures en relation avec les modalités de traitement des demandes de permis de construire.

Conférence régionale – Schéma directeur régional. Réunie à Neyruz le 2 novembre 2017 pour sa onzième séance, la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné (CRID) a notamment pu prendre connaissance du projet de Schéma directeur régional, portant sur le développement territorial du district de la Sarine dans les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, du développement économique et de l'environnement. Le Schéma directeur régional fait suite à la décision prise par la CRID lors de sa dixième séance du 22 mars 2017. Ce document synthétise la vision des communes du district de la Sarine et servira de base dans la consultation sur le Plan directeur cantonal. Le projet de schéma directeur a été mis en consultation par le Comité de pilotage de la CRID auprès des communes du district, de l'Agglomération et des services de l'Etat jusqu'au 10 janvier 2018.

7.2 Préfecture de la Singine

Préfet: Manfred Raemy

7.2.1 Domaines de la DICS

Après six ans de construction, le cycle d'orientation de Planfayon, transformé et reconstruit, a été officiellement inauguré et remis au personnel enseignant et aux élèves. Le plafond de dépenses indiqué par les communes devrait pouvoir être respecté. Un décompte définitif est attendu pour le courant de l'année 2018.

L'Association des communes de la Singine reste responsable du secrétariat et de la comptabilité du cycle d'orientation de la Singine. En sa qualité de membre du comité de direction du cycle d'orientation de la Singine, le Préfet a participé aux nombreuses séances et a soutenu l'association dans de nombreuses associations et groupes de travail. L'association a dû adapter ses statuts à la nouvelle loi scolaire. Cela a constitué l'une de ses tâches les plus importantes. Les travaux préparatoires ont été réalisés en 2017. Les statuts révisés seront approuvés par les communes en 2018.

La modification des horaires des transports publics de décembre 2016 a ajusté les heures d'école dans les centres CO et les horaires des TPF et a permis à la majeure partie des élèves d'emprunter les transports publics. Outre les nouvelles grilles horaires, la prise en charge des élèves pendant la pause de midi reste le plus gros défi pour les quatre centres CO. Il y a, dans le district, en plus des parcours ordinaires, trois transports scolaires, pour lesquels un groupe de travail du CO de la Singine est en train d'élaborer des propositions de solutions.

L'application de la nouvelle loi scolaire représente un défi important pour les communes. Le district de la Singine compte de nombreuses zones de hameaux et a, jusqu'à présent, pu modifier sans problème les cercles scolaires. Il faut désormais déposer des requêtes pour chaque personne, ce qui génère des incompréhensions.

7.2.2 Domaines de la DSJ

A l'initiative du Préfet, un groupe de travail composé de huit représentants politiques des conseils communaux et d'autant de représentants des pompiers des communes d'Alterswil, de Bösinggen, de HeStA (Heitenried et Saint-Antoine), de Rechthalten, de Saint-Ours et de Tavel a réalisé les évaluations nécessaires pour faire avancer la fusion

du corps des pompiers. Le « Corps de sapeurs-pompiers du nord de la Singine » doit regrouper, sous la direction du commandant du centre de renfort de Guin, six autres compagnies locales.

Lors de plusieurs inspections des différents corps de sapeurs-pompiers, le Préfet a pu se rendre compte de la qualité affichée dans les différentes communes. La collaboration de la Préfecture avec les corps locaux de sapeurs-pompiers, le centre de renfort de Guin et l'ECAB a été intense et excellente tout au long de l'année.

Les communes de Basse-Singine ont pris part, sur invitation de la Préfecture, à plusieurs séances de travail avec la police de proximité sur les thèmes qui la concernent. Ce genre de collaboration a été apprécié de tous les participants, de sorte que les séances de travail se répéteront à intervalles réguliers.

Les communes singinoises ont, en 2017, demandé énergiquement que la centrale d'intervention de la police cantonale soit composée de personnes bilingues. La Préfecture a reçu différentes réclamations d'utilisateurs lui indiquant qu'ils n'avaient pas pu passer des appels urgents dans leur langue maternelle. Ce thème sera de nouveau discuté en 2018 avec l'Association des communes de la Singine.

7.2.3 Domaines de la DIAF

En tant qu'autorité de surveillance et que conseiller des communes, le Préfet constate que :

La fusion entre les communes de Planfayon, Oberschrot et Zumholz est effective depuis le 1^{er} janvier 2018. Elle s'est mise en place sans problème et le nouveau conseil communal a commencé avec succès à remplir ses tâches. Les communes de Tavel, de Saint-Antoine et d'Alterswil ont intensifié leurs pourparlers de fusion.

Le Préfet s'est rendu pendant l'année en visite officielle de législature dans plusieurs communes. Il a pu constater ainsi que, dans l'ensemble, les communes du district de la Singine sont bien gouvernées et bien administrées.

Plusieurs séances d'information ont été organisées sur divers thèmes pour optimiser la collaboration entre les communautés et les autorités cantonales. Différentes procédures de consultation ont fait l'objet de prises de positions communes. Ces tâches sont coordonnées par l'Association des communes de la Singine.

L'année dernière, différents conseillers et conseillères communaux et généraux ont été assermentés. Cette tendance se confirme cette année.

7.2.4 Domaines de la DEE

Le district de la Singine a réalisé des travaux préparatoires pour un rapport de district concernant la desserte de zones industrielles communes. En 2018, la Nouvelle politique régionale doit contribuer à la mise en place d'une étude détaillée avec calendrier de mise en œuvre.

Dans le cadre de cette politique, une étude de faisabilité et une analyse de site ont été menées concernant un centre de piscine et de baignade en Haute-Singine.

Le district de la Singine continue d'être membre de la « Région Capitale Suisse » et de l'« Association Cité de l'énergie ».

7.2.5 Domaines de la DSAS

La nouvelle unité stationnaire spécialisée dans la démence a été inaugurée en novembre 2017 à Tavel sur le Maggenberg. Depuis, la moitié des lits sont occupés.

Le Réseau de Santé a élaboré, avec un groupe de projet, un concept de « Projet Socius » pour les personnes âgées, que les communes vont approuver dans les mois qui viennent. Le Préfet s'engage au comité et au sein des différents groupes de travail en faveur des exigences de la population singinoise et pour l'application des dispositions législatives.

Le centre d'hébergement pour requérants d'asile de Guin a fermé à l'automne 2017. Il reste actuellement un dernier centre exploité à Bösing. Ces centres ne posent pas de gros problèmes.

La transformation du centre fédéral pour requérants d'asile de la Guglera (commune de Giffers) se déroule selon le plan. Un groupe d'opposants à ce centre a suscité un fort écho médiatique début 2017 parce qu'il voulait mettre sur

ped une milice. La Préfecture, la police cantonale et les autorités communales ont collaboré ensemble, ce qui a permis de calmer la situation.

En juillet, un contrat-cadre a été signé, après de longues négociations, entre le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), le Canton de Fribourg et les deux communes de Giffers et Rechthalten.

7.2.6 Domaines de la DFIN

Pas de remarque.

7.2.7 Domaines de la DAEC

Les problèmes non résolus dans le domaine de l'aménagement local, déjà mentionnés dans les rapports annuels des années précédentes, sont toujours d'actualité. Beaucoup de plans d'aménagement locaux de plusieurs communes attendent depuis longtemps l'autorisation de la Direction de l'aménagement du territoire.

7.3 Préfecture de la Gruyère

Préfet: Patrice Borcard

7.3.1 Domaine de la DICS

Association du Cycle d'orientation de la Gruyère. L'année 2017 a été essentiellement orientée vers la préparation de l'ouverture du bâtiment du CO de Riaz. La construction du bâtiment est entrée dans sa vitesse de croisière. Deux recours ont contraint la commission de bâtisse à quelques acrobaties en matière d'organisation du travail. En ce qui concerne la principale opposition touchant au PAD, elle a débouché durant l'année 2017 sur de constructives discussions, laissant apparaître un accord global entre l'opposant, la Commune de Riaz directement impliquée dans le PAD et l'Association du CO.

Les efforts du Comité du CO se sont également concentrés vers l'organisation administrative à venir et la nécessité de doter le CO de la Gruyère de structures adéquates, propres à gérer trois établissements rassemblant quelque 2000 élèves.

Alors que la DICS procédait à la nomination d'un directeur pour le site de Riaz - Monsieur José Joaquin Rodriguez - le comité du CO a fait le choix d'un administrateur général en la personne de Monsieur Yves Bosson, auquel a été confiée la mission de mettre en place la nouvelle structure administrative pour la rentrée 2017/2018. Un groupe de travail a également été constitué afin de préparer l'intégration des classes spécialisées au sein du bâtiment de Riaz.

L'une des premières décisions attendues fut la répartition des quelque 2000 élèves du CO de la Gruyère. Là aussi, un groupe de travail conduit par les trois directeurs, s'appuyant sur les conseils des TPF, a fait une proposition au Comité du CO. Le choix validé par le Comité n'a pas suscité de protestation, bien qu'il modifie les habitudes de nombreuses familles.

Outre la préparation du CO de Riaz, le Comité a également porté son attention sur trois dossiers :

- > A la fin de l'année scolaire 2016/2017, il a fallu mettre un terme à la présence de deux classes du CO de langue germanophone à Jaun. Faute d'avoir pu trouver un professeur disposé à dispenser son enseignement dans le seul village germanophone de la Gruyère, il fut nécessaire de trouver une autre solution pour la rentrée d'août 2017. La vingtaine d'élèves de Jaun a intégré les classes de la deutschsprachige Orientierungsschule Freiburg, qui inaugurerait à la rentrée ses nouveaux bâtiments de l'Avenue du Général-Guisan. Une convention discutée avec la Commune de Fribourg est appelée à sceller cette collaboration. Mais il est peu envisageable de concevoir cette solution dans la durée. Aussi, le Comité du CO a-t-il sollicité la DICS afin de lancer une réflexion sur la réintégration de ces élèves germanophones au sein du CO de la Gruyère dans les trois ans, et de profiter de cette situation pour imaginer un véritable concept d'enseignement bilingue pour les élèves francophones. La DICS a accepté cette proposition qui doit déboucher à l'automne 2018 sur la constitution d'un groupe de travail ;
- > Le Comité d'école a également suivi avec attention la fin des travaux consistant à rénover les installations de la piscine du CO de Bulle et les vestiaires. Une commission de bâtisse ad hoc a conduit à bien ces travaux qui constituent la deuxième étape de la rénovation de l'ensemble du site bullois ;

-
- > Les cuisines du CO de Bulle forment la troisième étape de cette remise à niveau du bâtiment inauguré en 1973. Là encore, le Comité s'est appuyé sur des compétences techniques afin d'élaborer le meilleur scénario et doter le CO de la Gruyère d'une cuisine apte à permettre la fabrication de l'ensemble des repas distribués sur les trois sites de Bulle, La Tour-de-Trême et Riaz.

Collège du Sud. Les travaux d'agrandissement terminés, l'établissement est entré dans une période de gestion plus habituelle.

Fondation du Château de Gruyères. Le Château de Gruyère est conduit par une Fondation au sein de laquelle le Préfet assume la vice-présidence. La Fondation a pu concrétiser la mise à jour de ses statuts et de son règlement d'organisation approuvés par le Conseil d'Etat. Cette révision officialise une nouvelle répartition des charges entre l'Etat propriétaire et la Fondation gestionnaire, laquelle ne peut compter que sur le résultat financier des entrées pour assurer la bonne marche de son fonctionnement. Cette répartition nouvelle est appelée à libérer des moyens dont le Château a besoin afin d'assurer sa place dans un marché de plus en plus concurrentiel. La Fondation, en lien avec la direction du site historique, a travaillé à améliorer la visibilité du château, sa communication et à enrichir son offre en matière d'expositions et d'événements.

Centre sportif régional. Le recours déposé en octobre 2015 n'a trouvé sa résolution qu'à l'automne 2017, confiant à l'Association intercommunale Sports en Gruyère - porteuse du projet - le soin de confier au jury du concours un nouveau choix sur la base de la décision du Tribunal cantonal. Cette décision devrait ouvrir une nouvelle étape qui passe par l'établissement d'un nouveau projet, lequel sera soumis à un vote populaire.

7.3.2 Domaine de la DSJ

Etablissements publics et manifestations temporaires d'importance. Avec un tiers de changements annuels au sein des établissements publics du district, la gestion des établissements publics occupe une place importante au sein de la préfecture. Les demandes de patentes et de prolongations se déroulent de manière convenable, à l'exception du respect des délais. Mais si ce domaine des établissements publics, et ses implications dans la vie sociale et l'ordre public, engendrent des problèmes limités, c'est notamment en raison des interventions que la préfecture est appelée à faire de manière préventive. Le dialogue et les fréquentes rencontres avec les responsables concernés sont le gage d'une gestion efficiente de ce domaine.

La préfecture a maintenu son attention au sujet des grandes manifestations qui font l'objet de séances de coordination. En plaçant les objectifs de sécurité et de prévention en tête des objectifs à atteindre, il est plus facile de susciter le soutien des organisateurs. Ces derniers prennent le plus souvent contact bien en amont avec l'autorité préfectorale afin de préparer le terrain d'une manifestation d'envergure. C'est notamment le cas avec les sociétés de jeunesse désignées pour l'organisation des rencontres annuelles.

Label Smart Event. Le label Smart Event, propre aux manifestations fribourgeoises, a été lancé officiellement en mai 2017. Si le projet a démarré au sein du district de la Gruyère, et sous l'aile de l'association Stop Violence, il a été porté par la suite au niveau cantonal par REPER, qui a réalisé un travail remarquable. Tous les partenaires – et notamment les préfectures et la Police cantonale – ont défini une procédure d'approbation du label. Dès son introduction, de nombreux organisateurs ont sollicité ce label, lequel atteste d'une attention particulière portée à la sécurité et à la prévention.

Défense incendie et police du feu. L'année 2017 a été marquée par un événement comme il s'en compte heureusement peu dans l'histoire d'une région : l'incendie le 16 janvier 2017 de tout le centre du village de Villars-sous-Mont. Plusieurs bâtiments historiques d'importance nationale sont partis en fumée, laissant sinistré le centre d'une localité classée d'importance nationale. La préfecture s'est non seulement investie le soir même de l'incendie mais aussi dans les semaines qui ont suivi, en coordonnant les divers acteurs appelés à intervenir dans de telles situations. Le Préfet a organisé une séance de debriefing destinée à tirer les enseignements d'une intervention qui a sollicité l'engagement de plusieurs centaines de pompiers, policiers et autres intervenants. Une fois les conséquences directes du sinistre évaluées, il convenait de penser à la reconstruction d'un site qu'il était impensable de laisser en l'état. Les quatre propriétaires ayant abandonné l'idée d'une reconstruction, la préfecture a lancé l'idée d'un concours

d'architecture en lien avec la Commune de Bas-Intyamou. C'est ce projet qui occupera l'année 2018, en association avec divers partenaires parmi lesquels se trouvent le Service des Biens culturels et l'Office fédéral de la culture.

Le concept de réorganisation des corps de sapeurs-pompiers, connu sous le nom de « Frifire Gruyère » a effectué un pas vers sa mise en œuvre avec la constitution d'une Conférence régionale, qui permet au Préfet, selon la loi sur les communes, de rassembler toutes les communes dans un projet commun. Un comité de mise en œuvre a été mis sur pied, placé sous la présidence du vice-syndic de Crésuz, Monsieur Nicolas Roschi. Cette décision ouvre la porte au financement des travaux du comité qui peut ainsi procéder par étapes à la mise en place de cette réorganisation. Or, cette mise en œuvre est actuellement suspendue aux discussions liées à la loi ECALEX, dont le deuxième volet est en cours d'élaboration. Les choix qui seront définis en termes de financement des corps, de découpage territorial et de subventionnement du matériel pourraient avoir une influence non négligeable sur la réorganisation gruérienne. Ainsi, une concertation avec l'ECAB et le Comité de pilotage d'ECALEX – le Préfet de la Gruyère est membre d'un groupe de travail – s'avère nécessaire afin d'avancer dans une direction commune.

ORCOC. Sollicitée par les responsables des huit ORCOC qui régissent le district de la Gruyère, la préfecture a organisé plusieurs séances afin de répondre aux critiques formulées au sujet de l'organisation actuelle. Le désir d'un gain d'efficacité a conduit les responsables à formuler des propositions de changements au Préfet. L'un des scénarios proposés a été discuté par les autorités communales compétentes qui ont approuvé la démarche, à savoir de réorganiser l'activité de ces organes régionaux dans un cadre régional. Ce rassemblement des forces a été décidé sans pour autant que l'organisation politique - et notamment son financement – soit modifiée. Cette perspective s'impose d'autant plus que la DSJ, par un courrier du Conseiller d'Etat Maurice Ropraz, a indiqué sa volonté de revoir de manière fondamentale les missions et l'organisation des ORCOC. Aussi, les sections gruériennes ont accepté le principe de ne pas modifier leurs structures organisationnelles avant que la réforme cantonale soit connue.

Gens du voyage. Grâce à l'ouverture de la place de la Joux-des-Ponts, la préfecture n'a pas eu à descendre sur le terrain pour régler un problème d'installation illégale. Après quelques semaines d'adaptation, la nouvelle place semble remplir pleinement son rôle, notamment grâce à l'investissement conséquent de la Police cantonale. Ce changement au niveau fribourgeois ne doit pas interrompre le dialogue instauré avec les cantons voisins. Dans le cadre d'un groupe de travail informel, lancé à l'initiative du préfet d'Yverdon, des discussions ont eu lieu lors de deux séances organisées au printemps à Yverdon et à l'automne en Gruyère. Les cantons représentés - VD, VS, NE, BE et FR – ont ainsi la possibilité d'échanger quant à leurs expériences, au cadre réglementaire mis en place et aux problèmes à résoudre. Dès la deuxième séance, le Préfet de la Gruyère, représentant de la Conférence des préfets, a sollicité la présence de la Police cantonale.

7.3.3 Domaines de la DIAF

Fusion de communes. L'idée de la fusion de l'ensemble des communes de la Gruyère a franchi une étape dans la deuxième partie de l'année 2017. Le Comité de l'ARG a lancé la procédure destinée à choisir un bureau mandataire capable d'accompagner les communes gruériennes dans une étude de faisabilité. Afin de rassembler les 25 communes dans ce projet, le Préfet a constitué une Conférence régionale. Un Comité de pilotage a été constitué, composé des 25 syndics, alors que le Bureau rassemble sept syndics, représentant des six sous-régions du district, alors que le centre – où se concentre la population – est représenté par deux élus. Lors de son assemblée d'automne, l'ARG a accepté à l'unanimité moins une abstention de puiser dans son fonds d'investissement le montant de 200'000 francs destinés à couvrir les frais de cette étude. Cette dernière occupera toute l'année 2018 et est destinée à dessiner le profil de l'éventuelle future commune de la Gruyère. Le nombre de communes concernées, les dimensions de l'espace concerné et les implications en terme de gouvernance et de représentation politique imposent à cette étude la nécessité de l'innovation et d'inventer une nouvelle forme de gouvernance communale.

7.3.4 Domaines de la DEE

Economie. Le Préfet a été convié à plusieurs reprises par des entreprises placées devant des difficultés, souvent liées à des questions d'aménagement du territoire, de permis de construire ou des difficultés de communication avec les communes.

Travail au noir. Représentant de la Conférence des Préfets au sein du Groupe de travail constitué par la DEE au sujet du travail au noir, le Préfet de la Gruyère s'est impliqué de manière plurielle pour combattre ce fléau. Il s'est notamment investi afin de trouver une solution à une situation qui posait problème depuis de nombreuses années. Il s'agit du cas particulier d'une boulangerie orientale située dans l'agglomération bulloise et occupant une dizaine de personnes. Depuis son ouverture, en 2008, cette entreprise n'a cessé de transgresser les règles en matière de travail au noir, d'hygiène, de sécurité alimentaire, de sécurité des bâtiments.

Tourisme et remontées mécaniques. L'ARG s'est engagée en 2016 à constituer des groupes de travail dont les objectifs étaient divers : réfléchir aux synergies possibles entre les sociétés gruériennes de remontées mécaniques, en matière de collaborations techniques, de ressources humaines, de marketing ; réfléchir à l'avenir des activités hivernales dans les stations touchées par le changement climatique. Au terme de deux séances, il a été constaté que ces réflexions avaient été hissées au niveau cantonal où, avec le soutien d'INNOREG, la DEE avait constitué une commission dont les objectifs étaient proches des soucis du groupe gruérien. Il a été jugé préférable d'attendre la conclusion des travaux cantonaux et d'en intégrer par la suite les éléments utiles. Ce changement de stratégie n'influence pas les travaux préparatoires au concept touristique régional qui est entré dans une phase active. Conduit par l'ARG et l'Association intercommunale La Gruyère Tourisme, le projet sera véritablement lancé durant les premiers mois de 2018.

7.3.5 Domaines de la DSAS

Réseau Santé et Social de la Gruyère. L'année 2017 a été placée sous le signe de la mise en œuvre. Mise en œuvre du Concept régional d'accompagnement de la personne âgée, de la mise en réseau des EMS telle que la préconise la LPMS, de la mutualisation des frais financiers. Autant le comité du Réseau Santé et Social de la Gruyère que la Commission des EMS (CODEMS) ont œuvré à la réalisation de cette mise en œuvre.

Président du comité du RSSG et membre de la CODEMS, le Préfet s'est engagé pour permettre un rapprochement entre les deux EMS de la Sionge (Vuadens et Sâles) dont l'absence de direction simultanée offrait l'occasion de favoriser les synergies entre deux établissements de taille modeste. Il a également rencontré les responsables de l'EMS de Gruyères afin d'envisager une collaboration avec un autre établissement, suite au départ en retraite du directeur. Une implication particulière fut nécessaire afin d'accompagner les travaux de l'Association des EMS intercommunaux de la Gruyère qui butent sur divers obstacles – site à choisir, caisse de pension, etc. – et qui freinent la réalisation d'un EMS destiné à remplacer plusieurs bâtiments devenus vétustes. Le comité du RSSG a également pris la décision d'appliquer dès l'entrée en vigueur de la LPMS la mutualisation des frais financiers, afin de préparer les prochaines étapes à venir.

Une commission a été mise sur pied par le RSSG et présidée par Mme Chantal Pythoud, conseillère communale à Bulle afin de réfléchir au contenu des concepts que Seniors+ exige des communes. La commission a rendu un premier rapport riche de propositions et de perspectives, lequel a été approuvé. La prochaine étape, qui se déroulera durant l'année 2018, consiste à mettre en œuvre un certain nombre de mesures au sein des groupes qui seront constitués à l'échelle des sous-régions. Il est souhaitable en effet que ces premières mesures soient rapidement mises en place afin de favoriser le maintien à domicile le plus rapidement possible, au lieu d'attendre le délai de mise en œuvre proposé par la loi.

7.3.6 Domaines de la DFIN

Rien à signaler.

7.3.7 Domaines de la DAEC

Permis de construire. Comme l'an passé, le nombre de permis de construire délivrés par la préfecture de la Gruyère a diminué, mais la pression sur ce secteur n'a pas diminué. Les permis ont gagné en complexité, notamment en raison des oppositions grandissantes et juridiquement motivées.

Résidences secondaires. Au terme d'une année de préparation, l'ordonnance cantonale sur les résidences secondaires a été promulguée en 2017, permettant ainsi une gestion plus proche d'une réalité en constante évolution. Les

instruments techniques mis à disposition des préfetures devraient leur permettre d'anticiper certaines situations problématiques, notamment pour les communes dont le taux voisine avec les 20 %.

Aménagement du territoire. Les questions de l'aménagement du territoire ont considérablement occupé le Préfet durant cette année 2017. Membre du Comité de pilotage du Plan directeur cantonal, il a participé à l'établissement de cet outil destiné à gérer le territoire cantonal pour les vingt années à venir. La consultation de cet outil imposant de plusieurs centaines de pages a été préparée au sein de l'ARG, dont les groupes de travail désignés ont reçu le mandat d'en analyser les divers aspects.

Principale conséquence de la consultation du Plan directeur cantonal : le lancement des travaux pour le Plan directeur régional. Un comité de pilotage a été constitué au sein de l'ARG comprenant des représentants de toutes les sous-régions du district mais aussi des représentants de la DAEC et de la Promotion économique. L'Association MOBUL y est également représentée. Le comité a d'abord participé à la préparation de l'appel d'offre destiné à déterminer un bureau d'aménagement qui accompagnera l'ARG dans ses travaux. Ce choix se fera au début de l'année 2018, lançant ainsi les travaux proprement dits.

Ce COPIL travaille également aux échanges de potentiels à construire entre les communes surdimensionnées et les communes à la recherche de mises en zone. Plusieurs échanges ont été entrepris durant l'année 2017 sans aboutir tant les procédures sont longues. Des discussions ont également été initiées avec la DAEC et la Promotion économique afin de préparer les éventuelles mises en zone de Planchy Sud et des surfaces situées à Vuadens, en bordure de l'autoroute.

Mobilité dans la zone de Planchy. A la faveur d'une demande de permis de construire pour un parking, la préfecture est intervenue afin d'engager une réflexion sur la mobilité de la zone industrielle de Planchy. Il a été décidé de créer un groupe de travail conduit par l'ARG afin d'approcher cette problématique de manière globale et d'utiliser le délai du permis provisoirement accordé pour mettre en place des mesures destinées à transférer la mobilité individuelle vers des formes plus collectives.

7.4 Préfecture du Lac

Oberamtmann Daniel Lehmann

7.4.1 Domaines de la DICS

Écoles. Le Préfet préside l'Assemblée des délégués du cycle d'orientation de la région de Morat (CORM). Il représente les communes du Haut-Lac français au comité du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Il conseille les responsables scolaires des communes ainsi que les comités, commissions et directions d'écoles des cycles d'orientation et des écoles primaires du district.

Le CORM a élaboré un projet visant à ouvrir des classes de cours bilingues. Le Préfet soutient ce projet dans le cadre de ses activités de promotion du bilinguisme. La première classe bilingue doit être ouverte pour l'année scolaire 2018-2019.

Le Préfet a soutenu les communes dans la réorganisation des régions scolaires nécessitée par les fusions entre communes ou par les prescriptions de la loi scolaire. Il a en outre soutenu les communes du Haut-Lac français en vue de l'ouverture d'une nouvelle école du cycle d'orientation dans la région de Courtepin.

Au cours de l'année, 13 procédures pénales ont été instruites pour cause d'absences non motivées aux cours obligatoires.

Orientation professionnelle. Le Préfet préside la Commission du district du Lac pour l'orientation professionnelle. Celle-ci est l'organe exécutif du Centre d'information professionnelle (CIP) du district du Lac à Morat. Elle établit, à l'attention des organes scolaires, le budget et la facture du CIP. Elle s'occupe en outre du poste de documentaliste du Centre d'information professionnelle.

La Commission supervise également le fonctionnement de l'orientation professionnelle dans les écoles du cycle d'orientation de Morat, de Chiètré et de Cormondes, et elle garantit la coordination des orientations en langues française et allemande. Elle prend en outre position concernant la nomination du conseiller en orientation.

Culture. La Préfecture apporte son soutien à diverses activités culturelles dans le district, tout comme aux organisations dédiées à la conservation ou au renouveau de biens culturels.

7.4.2 Domaines de la DSJ

Police. La Préfecture échange régulièrement des informations avec le Commandant de la région nord et soutient la police dans l'application de son concept de police de proximité. Elle apporte également son soutien aux activités prioritaires de la police et se concerta avec celle-ci lors qu'il s'agit de prendre des décisions sur-le-champ (p.ex. dépôts d'amendes).

Lors de grandes manifestations comme le Festival des lumières de Morat, le Carnaval de Morat et les Stars of Sound, la Préfecture coordonne les négociations entre la police, les autres forces de sécurité et les manifestants s'agissant des mesures à prendre pour garantir la sécurité.

Affaires pénales. En tout 37 plaintes pénales ont été déposées à la Préfecture durant l'année sous revue. 34 de ces plaintes ont entraîné une procédure de conciliation. Dans un cas, cependant, la plainte a été retirée avant ladite audience. 18 tentatives de conciliation ont réussi. Dans 12 cas, la conciliation n'a pas pu aboutir. Dans 3 cas, la procédure était encore en suspens à la fin de l'année sous revue.

Comparativement à l'année précédente, le nombre des ordonnances pénales a massivement augmenté, pour s'établir maintenant à 3656 ordonnances (soit + 9.25% par rapport aux 3346 ordonnances de 2016). En tout, 62 oppositions ont été formées contre des ordonnances pénales (=1.69%). Le pourcentage des oppositions a donc été relativement stable (1.55% en 2016, 2.07% en 2015).

Durant l'année sous revue, 5 demandes de transformation d'une amende en travaux d'intérêt général ont été transmises au Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (4 demandes en 2016).

Il a fallu adresser au Service d'application des sanctions pénales et des prisons 616 dossiers (490 en 2016, 463 en 2015) pour non-paiement de l'amende, ce qui représente une assez forte augmentation (+ 25.7%).

280 personnes ont été signalées dans le Ripol (182 l'année précédente, 149 en 2015).

144 procédures ont été réglées en 2017. 136 dossiers ont dû être classés sans suite faute d'adresse.

Établissements et manifestations. Comme les années précédentes, les réclamations en rapport avec les émissions sonores d'établissements publics et des manifestations, ainsi que les élucidations menées avant l'octroi de l'autorisation de manifestations spéciales ont pris beaucoup de temps.

À cause de l'attentat terroriste de Berlin, la police a imposé des consignes de sécurité qui ont fortement augmenté les frais pour les organisateurs. Cette tendance, si elle se confirmait, pourrait poser problème à certaines manifestations du canton.

La Préfecture a délivré, au cours de l'année sous revue, 1299 autorisations concernant les établissements et les manifestations.

Pompiers. Le Préfet a exécuté plusieurs exercices régionaux et procédé à des inspections. Il a en outre suivi des cours du canton et du district. Par ailleurs, la Préfecture a développé une activité intense, afin de conseiller les communes et les corps de sapeurs-pompiers en matière de coopération ou de fusion, plus particulièrement pour ce qui touche aux conventions, aux statuts et aux règlements qui s'y rapportent.

7.4.3 Domaines de la DIAF

Conférence des Préfets. La Conférence des Préfets a été présidée, pendant l'année sous revue, par le Préfet du district du Lac. Elle a pris position sur de nombreux projets de loi et a émis des propositions en vue d'une application uniforme du droit. Au niveau cantonal, elle a également pris part aux discussions concernant les structures territoriales et le nouvel aménagement des tâches entre les régions et les préfectures.

Élections et votations. La Préfecture a organisé et tenu les élections et votations cantonales et fédérales, tout en apportant son appui aux communes dans leurs préparatifs et travaux. Au cours de l'année sous revue, le Préfet a assermenté dix conseillers municipaux.

Les associations de communes ont organisé une votation concernant un référendum financier obligatoire.

Communes. La Préfecture a organisé des séances d'information ou rédigé des informations écrites à destination des communes sur différents sujets, parfois en collaboration avec les services compétents. Elle conseille les communes sur les questions de procédure et de droit.

De nombreuses communes l'ont sollicitée à cet égard concernant les assemblées communales. Elles demandaient notamment dans quelle mesure ces assemblées pouvaient influencer les objets relevant des associations de communes et posaient des questions sur l'aménagement local et d'autres objets de la compétence des conseils communaux ainsi que sur le traitement de pétitions y relatives.

Fusions de communes. Décidée l'année précédente, la fusion des communes de Barberêche, Villarepos et Wallenried avec Courtepin est devenue une réalité pendant l'année sous revue.

Les travaux concernant le projet intercantonal de fusion entre la commune bernoise de Clavaleyres et Morat se déroulent comme prévu, si bien que cette opération devrait aboutir au cours de l'actuelle législature.

La commune de Morat a reçu plusieurs demandes de fusion de la part de communes voisines. Les discussions doivent commencer dès cette année.

Association des communes du district du Lac. Dans le cadre de l'Association des communes du district du Lac, des prises de position ont été rédigées à propos de nombreux projets importants. Le Préfet a pris part aux travaux de l'association, en particulier dans le domaine des transports et de l'aménagement du territoire, ainsi que pour la réalisation de la zone industrielle stratégique du Löwenberg.

En raison de certaines réserves exprimées lors de l'adoption du plan par le Conseil d'État, l'Association avait, l'année précédente, réalisé encore quelques adaptations (essentiellement rédactionnelles) au plan directeur régional. Suite à leur approbation par le Conseil d'État pendant l'année sous revue, le district du Lac dispose maintenant d'un plan directeur régional définitif.

Formation des conseillers communaux et du personnel communal. Le Préfet a collaboré à la préparation et la réalisation d'un cours destiné aux spécialistes de l'aménagement du territoire et de la construction des communes.

En tant que formateur en matière de marchés et de registres publics à l'école professionnelle, il donne en outre des cours pour apprentis des administrations cantonales et communales.

Encouragement du bilinguisme. Dans toutes leurs activités, la Préfecture et le Préfet attachent une grande importance au bilinguisme dans le district du Lac et veillent à l'encourager. Si le bilinguisme est une réalité quotidienne du travail à la préfecture, il importe également de l'encourager de manière cohérente lors des assemblées et des manifestations d'information. En outre, le Préfet participe aux activités de promotion du bilinguisme de la Région Capitale Suisse.

7.4.4 Domaines de la DEE

Nouvelle politique régionale (NPR). De par sa fonction de président de l'Association régionale du Lac, le Préfet s'implique dans la mise au point et la réalisation de projets de la Nouvelle politique régionale. L'incubateur Nord, pris en charge par les associations des districts du Lac, de la Singine et de la Broye, a été de nouveau en mesure d'accompagner divers projets prometteurs.

Le Préfet collabore aux activités de coordination d'Innoreg FR (association des régions fribourgeoises pour l'application de la nouvelle politique régionale).

Région Capitale Suisse. L'Association régionale du Lac est, tout comme la ville de Morat, membre fondateur de l'Association Région Capitale Suisse et soutient donc les efforts entrepris par le canton pour maintenir cette association dans le rôle qui lui revient. En sa qualité de membre du Comité de Région Capitale Suisse, le Préfet renforce la participation du canton et du district du Lac au sein de cette organisation.

L'Association régionale du Lac continue de participer au projet « Sites prioritaires de développement » de la Région Capitale Suisse, auxquels appartient également la zone industrielle stratégique du Löwenberg.

Dans le cadre de la Région Capitale Suisse, le Préfet préside en outre le groupe de travail qui élabore des propositions pour promouvoir le bilinguisme.

Promotion économique. En sa qualité de président de l'Association régionale du Lac (ARL), qui est chargée de la promotion économique dans le district, le Préfet est l'interlocuteur pour la promotion économique cantonale et les organisations économiques cantonales et régionales. Il coordonne également les discussions avec les régions voisines de la Singine et de la Broye.

La majorité des communes du district ont rejeté l'idée d'un fonds de district pour une politique foncière active. C'est pourquoi les travaux de planification visant à mettre en place la zone stratégique du Löwenberg ont dû être provisoirement interrompus. Pour qu'ils continuent, il faut créer une nouvelle structure qui réorganiserait les communes d'implantation de Morat et de Montilier. Cela fait actuellement l'objet de clarifications.

Des efforts sont toujours en cours concernant la réouverture de l'hôtel Vieux Manoir. Le Préfet discute à ce sujet de façon intensive avec les propriétaires de l'hôtel et les autorités communales.

Le projet d'agrandissement du site de Morat de Johnson Electric a obtenu le feu vert. La maîtrise d'ouvrage a bien préparé le dossier et les communes ont coopéré de façon optimale avec les autorités cantonales, de sorte que le permis de construire a pu être délivré avant la fin de l'année sous revue et que les conditions d'une décision positive du groupe sont ainsi satisfaites.

Tourisme. L'Association régionale du Lac participe activement au marketing coordonné du tourisme du canton de Fribourg et mène avec succès ses propres actions de marketing. Il convient également de relever la collaboration au-delà des frontières cantonales, en particulier dans la région touristique des Trois-Lacs, où le Préfet représente les régions fribourgeoises au sein du Comité. Au niveau cantonal, le Préfet est actif, en sa qualité de membre du comité et du comité stratégique de l'Union fribourgeoise du tourisme.

Marché du travail. Le Préfet est membre du Conseil de fondation de «deStarts», fondation ayant pour but d'offrir à des jeunes chômeurs l'intégration professionnelle et sociale. Par ailleurs, il est membre du comité et vice-président d'IRIS-FR, une association qui est principalement active dans les districts du Lac et de la Singine et dont le but est de favoriser l'intégration sociale et professionnelle des chômeurs.

7.4.5 Domaines de la DSAS

HFR Meyriez-Morat Le nouvel hôpital HFR de Meyriez-Morat se porte au mieux et la population apprécie particulièrement ses prestations.

Le décompte de la contribution cantonale à sa transformation et à sa nouvelle construction n'est pas encore définitivement arrêté avec le canton. L'association de communes a été particulièrement irritée par le fait que l'Inspection cantonale des finances, une fois le compte clos, n'a plus accepté le montant de la restitution de la provision de construction qui fondait les décisions du Grand Conseil et de la population du district du Lac, et l'a au contraire considérablement augmenté. La décision à ce sujet est encore attendue.

Le district a arrêté le décompte en interne, sous réserve du décompte cantonal final. Une commune n'a cependant pas accepté la clé de répartition de ce décompte. Une procédure est en cours à ce sujet.

Réseau de Santé du district du Lac. Le Préfet est président de l'Assemblée des délégués et membre du Comité du Réseau de Santé du district du Lac (RSL).

Après l'intégration juridique des quatre organisations du service d'aide et de soins à domicile du district dans le RSL, réalisée à la fin de l'année précédente, les travaux d'intégration opérationnelle ont pu démarrer pendant l'année sous revue. La tâche s'est révélée plus complexe que prévu. Il a fallu, non seulement compenser les différences entre les organisations et les façons de travailler préexistantes, mais aussi intégrer le service d'aide et de soins à domicile comme structure indépendante à côté des établissements médicaux-sociaux.

Dans le cadre des discussions concernant l'introduction de Senior +, on a pu constater qu'avec le RSL, le district bénéficie d'une structure qui correspond déjà aux exigences du nouveau système dans les secteurs essentiels.

Les questions concernant le personnel, et notamment le changement de direction du RSL, ont nécessité une attention particulière, de même que les aspects juridiques relatifs aux appels d'offres.

Soins à domicile. La Préfecture assume la présidence et le secrétariat de la Commission du district pour les soins à domicile, qui doit notamment rendre les décisions concernant l'octroi d'une indemnité forfaitaire.

Centre de santé de Courgevaux. Le Préfet a soutenu les efforts de la commune de Courgevaux en vue d'ouvrir un centre de santé offrant diverses disciplines médicales.

7.4.6 Domaines de la DFIN

Pas de remarque.

7.4.7 Domaines de la DAEC

Aménagement du territoire. En tant que membre de la commission cantonale d'aménagement du territoire, le Préfet a participé aux travaux de révision du plan directeur cantonal.

Le Conseil d'État ayant approuvé les dernières modifications du plan directeur cantonal, le district du Lac dispose maintenant d'une planification régionale définitive d'ores et déjà orientée vers le plan directeur cantonal à venir.

Le plan directeur cantonal continue à être appliqué en mettant l'accent sur la poursuite des travaux de réalisation de la zone stratégique du Löwenberg. Les études préparatoires étant terminées, il faut maintenant constituer une structure pour la phase d'études parallèles. La majorité des communes ayant rejeté l'idée d'un fonds de district pour une politique foncière active, il faut maintenant créer une structure entre les communes de Morat et de Muntelier.

Les impacts actuels et à venir sur la Moosstrasse (du Löwenberg à Sugier) ont aussi été étudiés dans le cadre de l'application du plan directeur régional. Cette étude a notamment conclu que les communes étaient contre le projet de centre de production et de traitement de légumes dans le district du Lac.

Constructions. Le Préfet a participé à l'élaboration d'un rapport de la Conférence des Préfets concernant l'harmonisation du traitement des demandes de permis de construire. D'une part, ce document indique que les efforts d'harmonisation ont déjà porté leurs fruits, et, d'autre part, il formule des propositions de nouvelles mesures.

Comme jusqu'ici, un problème délicat existe, à savoir : la nouvelle procédure de traitement des demandes de permis de construire a engendré un transfert sur les préfectures d'une part considérable de travail des divers services donnant leur préavis, ce qui a entraîné une augmentation massive de la charge liée au traitement des demandes. Étant donné que jusqu'à présent, aucune main d'œuvre supplémentaire n'a été mise à disposition pour maîtriser ce surcroît de travail, les limites de capacité ont été atteintes, voire dépassées.

Routes. Dans le cadre des travaux concernant la réalisation de la zone industrielle stratégique du Löwenberg, il a été confirmé qu'il fallait absolument trouver d'urgence une solution concernant la sortie d'autoroute en direction de Berne. Une telle solution doit cependant, comme cela a de nouveau été relevé, être indépendante de la réalisation de la zone industrielle stratégique.

Transports publics. Les travaux concernant le projet de transports publics dans le district du Lac se sont poursuivis sous l'égide du Service de la mobilité et avec la collaboration du groupe de travail régional. La modification de l'horaire a fait l'objet d'une attention particulière.

7.5 Préfecture de la Glâne

Préfet : Willy Schorderet

7.5.1 Domaines de la DICS

Association du Cycle d'Orientation (CO) de la Glâne. Les membres du comité de l'Association du Cycle d'Orientation, accompagnés du directeur, Monsieur Olivier Crausaz, et de l'administrateur, Monsieur Benoît Chobaz, se sont engagés sans compter afin de finaliser, avec les mandataires architectes et ingénieurs, le projet du nouveau bâtiment sportif et culturel.

A ce jour, plus de 70 % des travaux ont été adjugés et les chantiers devraient officiellement débiter à la fin janvier 2018 pour se terminer à la rentrée scolaire 2019.

En parallèle, le comité d'école a mené les réflexions sur l'exploitation du nouveau bâtiment étant donné qu'il servira aux écoles (secondaires et primaires), aux clubs sportifs et à la population.

L'organisation de la cuisine du nouveau complexe a été revue en prévision, à moyen terme, de l'introduction d'un horaire continu, ceci en complément à notre cafétéria actuelle.

Actuellement, le Cycle d'Orientation de la Glâne bénéficie déjà de deux salles de sport. Afin d'avoir une palette d'offres en matières sportives plus adaptée et diversifiée, il a été renoncé à une halle de sport en créant des salles de rythmique, de danse et un fitness. L'ensemble de ces installations est meilleur marché qu'une salle de sport.

Durant cette année, ont aussi été poursuivies les discussions pour la rénovation du bâtiment actuel. Une « classe pilote » a notamment été réalisée afin d'expérimenter de nouvelles méthodes de travail.

Comme déjà annoncé, pour le moyen-long terme, tenant compte de l'évolution de la démographie, des dépenses importantes à venir et du projet ci-dessus, la Glâne privilégie la solution d'étudier avec les districts voisins de la Gruyère et de la Veveysse, la réalisation d'un nouveau Cycle d'Orientation aux confins des trois districts du Sud.

Accueil extrascolaire. Toutes les communes ont quasiment mis en place un accueil extrascolaire. Cette offre répond à un besoin, même si la charge financière est importante pour les communes.

Paysages éducatifs en Glâne – Transition Glâne. Le projet Transition Glâne a pour mission de faciliter la transition des jeunes entre l'école obligatoire et l'entrée dans la vie active.

Pour ce faire, il focalise son action sur les jeunes sans projet socioprofessionnel dès l'âge de 14 ans, notamment les élèves de classes à exigences de base (EB), de développement (DEV) et à projet professionnel (CPP).

Le projet Transition Glâne propose à ces jeunes une offre spécifique de soutien, d'encadrement et de formation facile d'accès. Cette offre permet plus particulièrement aux jeunes de bénéficier de cours de remise à niveau scolaire et d'un suivi socio-éducatif, ainsi que d'expérimenter positivement le milieu professionnel, afin d'augmenter leurs chances d'entrer dans la vie active.

Transition Glâne ne remplace pas une mesure existante, mais répond bel et bien à une demande pour laquelle il n'existe pour l'instant aucune offre. Il faut relever que, depuis 2013, plus de 120 adolescents ont bénéficié d'un suivi et que l'association a pu également créer des liens étroits avec des entreprises afin qu'elles acceptent de former des jeunes qui ont plus de difficultés.

A partir de l'année scolaire 2017/2018, ce projet est soutenu uniquement par les communes de la Glâne. En effet, la Fondation Jacobs et l'Etat de Fribourg se sont retirés du projet.

Bicubic. 2017 aura été une année faste tant par la qualité et la diversité des offres que par une participation record aux différents événements. Les améliorations constantes des infrastructures et de l'accueil ont des effets positifs.

Ce bâtiment, grâce à ces trois halles triples au niveau sportif, est aussi une réponse aux nombreux besoins des sociétés locales et a permis d'organiser plusieurs concours au niveau romand ou suisse.

Vitromusée et Musée du papier peint. Le Musée du vitrail a une position unique, celle de musée des arts du verre en Suisse. C'est, entre autres, tenant compte de cet élément et de son importante mission sur le plan de la conservation des collections et de leur accès que la Confédération a décidé d'allouer au Musée du vitrail une contribution d'exploitation annuelle de 250 000 francs sur trois ans. Grâce à ce soutien, le Vitromusée pourra valoriser et développer son potentiel. Il sera en mesure de remplir encore mieux sa mission.

A l'occasion des 10 ans du Musée du papier peint, les responsables ont marqué l'évènement par une nouvelle exposition intitulée « Chambres... ». Ils ont également organisé une fête où les habitants de Mézières et environs, les artistes, artisans et amis de la culture ont pu échanger et vivre plein de moments d'amitiés.

7.5.2 Domaines de la DSJ

Etablissements publics et ordre public. Toutes les manifestations se sont déroulées sans incident. Les contacts réguliers avec la population et les responsables des sociétés, les informations données et les rencontres organisées par la préfecture avec les organisateurs et les autorités communales ainsi qu'avec les responsables des ambulances, du feu et de la police sont appréciés et contribuent au succès des manifestations.

Cette manière de faire, qui a fait ses preuves, sera poursuivie ces prochaines années.

Défense incendie. La principale préoccupation est de garantir en tout temps des effectifs d'intervention suffisants.

Afin de pallier à cette problématique qui, au fil des années est plus importante, la préfecture a réuni tous les commandants et présidents des corps des sapeurs-pompiers intercommunaux. Cette séance de travail a permis à chacun d'exprimer ses préoccupations, puis d'élaborer un document intitulé : « Réflexions et mesures relatives au recrutement ainsi qu'à la disponibilité des sapeurs ».

A l'avenir des solutions plus régionales devront être trouvées. Les objectifs de l'ECAB et les réflexions menées dans le cadre du projet ECALEX pourraient être la solution, pour autant que les nouvelles mesures puissent être mises en place dans les meilleurs délais.

Armée. La collaboration avec les responsables de la place d'armes de Drognens est excellente. Des rencontres régulières sont organisées et portent sur la situation, les projets et/ou des changements planifiés.

Le Préfet rencontre également, au minimum une fois par année, les responsables du PAA. En effet, le PAA est un acteur économique et un employeur important.

7.5.3 Domaines de la DIAF

Fusion de communes. Actuellement les communes de La Folliaz et Villaz-St-Pierre discutent et effectueront au début 2018 un sondage auprès de la population.

Le nouveau Plan directeur cantonal pose des critères précis pour les mises en zones et les développements futurs. Les fusions de communes pourraient aussi être une réponse à la réorganisation territoriale.

Dès le printemps 2018, le Préfet, accompagné du Lieutenant de préfet, rencontreront à nouveau l'ensemble des exécutifs communaux afin d'inciter de nouveaux projets.

L'idée est toujours de construire un district autour de cinq communes.

Associations de communes. En 2017, la préfecture a initié deux nouvelles associations. La particularité est que ces deux nouvelles associations concernent deux, respectivement trois districts.

En effet, le Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse fonctionnait sur la base d'une convention qui limitait les droits des communes et elle ne répondait pas aux exigences de la loi sur les communes.

La deuxième association concerne l'Ambulance Sud Fribourgeois. Les communes de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse avaient passé une convention avec l'Hôpital Fribourgeois. Ce dernier a résilié la convention pour le 31 décembre 2017. Par conséquent, les communes ont décidé de créer une nouvelle association au sens de la loi sur les communes pour la gestion du service (personnel, administration, finances, etc.). Tenant compte du rôle essentiel joué par les réseaux santé des trois districts, il était important que ceux-ci restent impliqués afin d'avoir une vision complète de l'organisation sanitaire dans les régions. Le comité est, par conséquent, composé des directeurs des trois réseaux, d'un représentant politique par district et d'un préfet. Pour cette période c'est le Préfet de la Glâne qui assume la présidence de l'assemblée et du comité.

Droits politiques. La préfecture s'est chargée de l'organisation et du contrôle de tous les scrutins, qu'ils soient fédéraux, cantonaux ou communaux.

Suite au bon fonctionnement du programme « SyGEV » lors des élections, les préfectures ont demandé de simplifier l'enregistrement des résultats lors des votations car le programme le permet. Grâce à cette nouvelle manière de

procéder, il sera possible de limiter le nombre de personnes à convoquer dans les préfectures les dimanches de votations, ce qui permettra aussi une économie pour l'Etat.

Ce changement ne remet pas en cause le rôle des préfectures dans le contrôle, la formation et les réponses à apporter aux communes en cas de questions avant, pendant et après un scrutin.

Depuis, les dernières élections communales, six démissions ont été enregistrées, ce qui est peu. Ces démissions sont toutes dues à des situations personnelles (état de santé, déménagement, engagement professionnel, etc.).

Annuaire des communes. Le programme informatique «ACom» répond aux besoins. Il est simple et efficace. L'appui du Service des communes est apprécié et permet de garantir une mise à jour régulière des données.

7.5.4 Domaines de la DEE

Economie. Le Préfet a rencontré plusieurs responsables d'entreprises et a participé à des conférences et séances de réseautage. Toutes ces rencontres sont un plus et permettent ainsi d'être mieux à l'écoute des besoins des commerces glânois.

De son côté, la Région Glâne-Veveyse a mis sur pied plusieurs conférences économiques et sur l'environnement (Panorama économique, Artisanat et territoire ou Nos déchets, sources d'énergie !).

Suite à la fermeture de l'entreprise Tetra-Pak, la collaboration avec le canton, la Promotion économique, la commune et la préfecture a été bénéfique dans la décision de l'entreprise EFSA de s'implanter dans la Glâne.

Innoreg. Plusieurs projets sont en cours.

Madame Joëlle Nicolet a démissionné au 31 août 2017. Le poste sera mis au concours au début 2018, après avoir rediscuté du rôle et du cahier des charges avec la Promotion économique et l'ensemble des secrétaires régionaux.

Cette réflexion ne remet pas en cause l'utilité d'Innoreg FR qui est une réponse aux besoins des régions et un complément indispensable au travail mené par le canton.

La collaboration avec le canton, et en particulier avec Monsieur Alain Lunghi, est excellente et toujours constructive.

Région Glâne-Veveyse. Suite au départ de la responsable, Madame Alexandra Buchler, l'association a nommé au 1er décembre Monsieur Joseph Aeby comme directeur de la Région Glâne-Veveyse.

En collaboration avec la Région et l'association des communes plusieurs groupes de travail seront mis en place. Ils auront comme tâche la mise en place à moyen terme d'un Plan directeur régional.

La préfecture fait appel et collabore régulièrement avec la Région Glâne-Veveyse pour toutes les activités qui contribuent au développement régional et à l'amélioration des conditions-cadre dans les domaines spécifiques que sont l'économie, la mobilité, le tourisme, l'énergie, l'aménagement du territoire et le soutien aux projets d'envergure régionale.

7.5.5 Domaines de la DSAS

Réseau Santé de la Glâne (RSG). La fin des travaux et l'inauguration de l'EMS de Vuisternens-devant-Romont fut l'événement important pour les personnes âgées et toute la population.

Plus de 1500 personnes ont participé à la journée « portes ouvertes » et à l'inauguration. Ce bâtiment ambitieux et moderne de 85 lits, avec deux unités de soins en démence, répond à un réel besoin et donne entière satisfaction. Dans les semaines à venir, grâce à cette réalisation, nous pourrons, afin de favoriser le maintien à domicile, proposer aux personnes âgées du district de prendre en charge leur linge et de le traiter dans le cadre de la nouvelle blanchisserie.

Ayant terminé la réalisation de l'EMS de Vuisternens-devant-Romont, les réflexions sur l'EMS de Siviriez sont en cours. Il a été décidé d'abandonner les bâtiments actuels, en tout cas en partie, pour réaliser comme sur le site de Vuisternens-devant-Romont un nouveau bâtiment. Celui-ci comprendra 65 lits et un accueil de jour.

HFR. Les relations avec les responsables de l'HFR sont bonnes. Des rencontres régulières ont lieu entre les directions afin de tenir compte de l'évolution des besoins et de coordonner au mieux les synergies qui peuvent se mettre en place entre nos deux institutions et aussi faciliter la collaboration dans plusieurs domaines.

Le site de Billens est une référence. Les nombreux témoignages des patients confirment, si nécessaire, que les personnes qui sont venues en réadaptation ou réhabilitation apprécient ces lieux exceptionnels, l'accueil et le travail de tout le personnel. Il s'agit vraiment d'un plus dans l'offre du canton en matière hospitalière.

Médecins - Cabinets de groupe. Les réflexions pour la mise en place d'un cabinet de groupe se poursuivent.

Fondation Handicap Glâne. Le Préfet participe au conseil de fondation en tant que délégué des autorités cantonales fribourgeoises.

La Fondation, grâce au soutien de l'Etat, a pu réaliser un concours pour la construction d'un centre de compétence unique « Le Carré d'As ». En effet, ce site accueillera non seulement un centre d'enseignement spécialisé, mais également un foyer et, pour les communes, le siège des Services auxiliaires scolaires Glâne-Veveys et un cabinet d'ergothérapie. Les travaux devraient débuter en 2018.

7.5.6 Domaines de la DFIN

Informatique des communes – CommuNet. Le contrat entre CommuNet et l'Etat a été résilié. Le Préfet de la Glâne, qui était l'initiateur de ce concept, regrette ces décisions car tant les communes que l'Etat étaient gagnants et de grands projets comme indiqués ci-dessus et à venir (territoire, élections, cyberadministration, etc.) auraient encore pu faciliter les relations Etat-communes.

Il sera nécessaire de trouver rapidement une autre forme d'échange.

7.5.7 Domaines de la DAEC

Dossiers de permis de construire. La DAEC a réalisé un énorme travail dans la mise en place du nouveau programme FRIAC. La volonté d'impliquer tous les acteurs a permis à ce que Madame Sarah Devaud, Lieutenant de préfet, puisse apporter son concours et ses connaissances en particulier pour tout ce qui a trait aux tâches des préfectures.

La préfecture appuie régulièrement les communes en étant à disposition pour tout renseignement et par l'organisation de séances d'information et de formation avec les élus et les employés communaux.

Transports publics. La collaboration et le travail des différents groupes ont été constructifs et permettent aujourd'hui une offre adéquate qui répond à de nombreux besoins.

A l'avenir, il est indispensable que l'Etat s'engage dans le cadre du projet « PRODES 2030 » pour assurer une offre depuis Romont sur Lausanne et Genève avec une cadence à la demi-heure.

7.6 Préfecture de la Broye

Préfet : Nicolas Kilchoer

7.6.1 Domaines de la DICS

Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos. Le projet de nouveau site de CO sur le territoire de la commune de Cugy avance à bon pas. Le projet lauréat « Stylé » du Bureau d'architecture Berchier Sàrl a en effet été plébiscité par le jury du concours au printemps de cette année.

L'élaboration de l'avant-projet a ensuite occupé la commission de bâtisse le reste de l'année. L'ouverture du CO est prévue en 2021 après bien sûr encore l'approbation du projet final par les communes du district et le référendum financier obligatoire auprès de la population broyarde.

Gymnase intercantonal de la Broye. La croissance démographique de la région incite le Conseil du Gymnase à accélérer le processus d'agrandissement de l'école. Le dossier est maintenant dans les mains des deux cantons qui sont les maîtres d'ouvrage de cette extension nécessaire à la bonne marche de ce gymnase intercantonal.

Fondation Pro Vallon. Une très belle exposition intitulée « C'est du propre! Hygiène et cosmétique à l'époque romaine » a ravi les visiteurs cette année. Un projet de piste cyclable a également été relancé afin de relier les musées « romains » de la Broye et encourager la fréquentation de ces sites uniques en Romandie.

Commission de surveillance des services auxiliaires de l'arrondissement scolaire de la Broye. L'examen des besoins sur l'ensemble du district fait l'objet d'un suivi constant par la commission de surveillance et la direction. Des réallocations de personnel entre les sites d'Estavayer-le-Lac et de Belmont-Broye ont ainsi été réalisées pour coller au plus près des nécessités des élèves.

Collaboration scolaire intercantonale. Les villages fribourgeois de Murist et Vuissens (commune d'Estavayer) et les communes vaudoises de Treytorrens et Champtauroz ont poursuivi leurs démarches afin de mettre en place un cercle scolaire bicantonal de droit scolaire cantonal. Le projet de convention est actuellement en discussion entre les cantons et les communes concernées. Cette démarche innovante pourrait servir de modèle à d'autres parties du canton.

7.6.2 Domaines de la DSJ

Etablissements et manifestations publics. Les nombreuses manifestations de l'été font l'objet d'un suivi constant de la préfecture, de la gendarmerie cantonale et des différents acteurs des communes concernées. Dans l'ensemble, ces manifestations se sont très bien déroulées à la satisfaction des visiteurs et des estivants mais aussi des organisateurs. Une attention particulière est portée à l'intégration et au respect des riverains de ces festivals. L'activité des établissements publics du district fait aussi l'objet d'un suivi régulier de la part de la préfecture, s'agissant plus particulièrement des changements d'exploitants et du respect des conditions d'exploitation.

Sapeurs-pompiers. L'été 2017 a été marqué par une série impressionnante d'incendies dans la Broye qui a mis les corps de sapeurs-pompiers à rude épreuve. Ceci notamment par l'origine parfois criminelle des sinistres et les importantes conséquences en terme humain, animal et matériel (de nombreux bovins et équidés ont péri dans ces incendies). La fréquence des interventions ainsi que la durée des engagements pour rétablir la situation a soumis les CSPI et les CR à une forte pression. L'ensemble des corps de sapeurs-pompiers a fait preuve d'une remarquable solidarité ainsi qu'une rapidité d'intervention et de résilience exemplaires dans ce contexte extrêmement chargé.

7.6.3 Domaines de la DIAF

Votations, élections et fonctionnement. La préfecture a veillé au bon déroulement des scrutins fédéraux et cantonaux. Une grande partie des communes du district a également été visitée cette année par la préfecture. Cette dernière a également prêté son concours aux communes qui se sont formellement constituées durant la période sous revue. Le Personnel de la préfecture a également été appelé à prendre part à de nombreux groupes de travail émanant du Canton. Les collaborateurs broyards ont contribué avec plaisir à l'amélioration continue des processus et prestations de l'Etat.

Fusions de communes. Le District compte au 1^{er} janvier 2017 dix-neuf communes, soit huit de moins qu'un an plus tôt. L'ensemble des communes collabore avec une belle dynamique et efficacité dans les associations de district qui regroupent l'ensemble des CO et les services médico-sociaux. Les nouvelles communes fusionnées d'Estavayer, Cheyres-Châbles et Surpierre ont pris leur envol de manière harmonieuse depuis le 1^{er} janvier 2017.

Association des communes de la Broye (Ascobroye). La préfecture participe de manière active aux travaux de l'Association, notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire. Deux député-e-s ont rejoint le comité de l'association et la députation est désormais en relation plus directe avec la région et les communes par l'intermédiaire de sa coordinatrice élue au Parlement cantonal.

7.6.4 Domaines de la DEE

Communauté régionale de la Broye (Coreb). La Communauté régionale de la Broye a poursuivi son engagement favorable pour le renforcement des collaborations intercantionales ainsi que le développement économique qui passe notamment par la concrétisation de l'Aéropôle dont l'une des premières implantations a eu lieu cette année, celle de l'entreprise Boschung. La création d'emplois reste ainsi l'un des principaux objectifs de la région, tout comme le développement des transports publics.

Elanco. L'Etat de Fribourg a racheté, en début d'année, ce magnifique site industriel sis sur le territoire de la commune de St-Aubin. Plusieurs annonces de négociations avancées quant à des implantations industrielles ainsi que

la création d'un pôle agro-alimentaire ont marqué la fin de l'année. Ces perspectives de nouveaux emplois devraient donc se concrétiser dans les années à venir.

Zone de la Guérite. Ce secteur d'activité situé entre Estavayer-le-Lac et Sévaz a été marqué cette année par la création d'une déchetterie régionale, le lancement du projet d'implantation du Landi Centre Broye ainsi que la relance du projet d'implantation à terme d'un centre logistique de CFF.

Comptoir broyard. Désormais incontournable, le Comptoir broyard a tenu une nouvelle fois toutes ses promesses avec près de 95 000 visiteurs en 10 jours.

7.6.5 Domaines de la DSAS

Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye. Les travaux d'agrandissement de l'EMS Les Fauvettes, à Montagny-la-Ville, se sont poursuivis avec l'entrée en fonction du nouveau bâtiment d'une capacité de 60 lits. Le déménagement des résidents s'est réalisé de manière harmonieuse et la suite des travaux de rénovation de l'ancien bâtiment, protégé, a pu démarrer concrètement. L'infrastructure complète devrait être opérationnelle à la fin 2018. Concernant les deux autres EMS (Les Mouettes, à Estavayer-le-Lac et Les Lilas, à Domdidier) en mains communales, ils ont fait l'objet d'exams attentifs pour leur mise à niveau. Il a ainsi été décidé de renoncer à la rénovation sur site de l'EMS Les Mouettes, à Estavayer-le-Lac (trop de difficultés au niveau du fonctionnement) pour construire un bâtiment neuf et adapté aux besoins des personnes âgées dans un autre secteur de la ville. Deux emplacements potentiels font actuellement l'objet d'études approfondies. Le dernier de l'Association, « Les Lilas » situé à Domdidier, plus récent, fera quant à lui aussi l'objet d'un projet de rénovation complet le moment venu.

Les travaux concrets du projet de regroupement des services d'aide et de soins à domicile de la Broye fribourgeoise et vaudoise ont poussé ses responsables à mener une réflexion plus approfondie. Cette dernière a abouti à un projet plus ambitieux pour la création d'une véritable région de santé broyarde qui regrouperait tous les acteurs de la santé pour le bien et le suivi des patients. L'idée est de mettre en réseau les soins aigus, les soins à domicile et les EMS entre autres afin que les acteurs collaborent au maximum et de manière efficiente à l'image de l'organisation « Infirmière Mobile Urgences-Domicile (IMUD) » visant à optimiser la continuité des soins 24/24 entre le domicile et l'hôpital. Cette organisation qui réunit les services d'aide et de soins à domicile de la Broye fribourgeoise et vaudoise, l'hôpital et l'association des médecins extrahospitaliers est un succès et permet de renforcer les prestations d'aide et de soins à domicile, partant le maintien à domicile, et d'éviter ainsi des hospitalisations inappropriées.

Hôpital intercantonal de la Broye (HIB). L'Hôpital intercantonal de la Broye a vécu une année de transition importante avec la publication de sa nouvelle stratégie en huit axes, le lancement du projet de rénovation du site de soins aigus de Payerne ainsi qu'un remaniement partiel de son Conseil d'établissement amenant un nouveau dynamisme à cet organe de conduite stratégique.

COSAF. La Commission a traité comme à son habitude les demandes d'indemnités forfaitaires, tout en veillant attentivement à ce que les montants versés soient véritablement de nature à favoriser le maintien à domicile.

CODEMS. La Commission, pour sa dernière année d'existence en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les Prestations médico-sociales (LPMS), s'est notamment penchée sur les dotations en personnel et la reconnaissance de lits en unités spécialisées en démence (USD).

7.6.6 Domaine de la DFIN

Informatique : La préfecture reste attentive au développement des outils et des prestations informatiques à disposition des administrations et des citoyens. Il semble en effet, à l'ère du 4.0, que certaines prestations pourraient être effectuées par voie électronique.

7.6.7 Domaines de la DAEC

Association de la Grande Caricaie. Cette Association poursuit ses travaux de maintien et d'accompagnement de cette réserve d'importance nationale et internationale pour les oiseaux migrateurs entre autres.

Commission paritaire consultative des réserves naturelles de la rive sud. La Commission a poursuivi ses rencontres et le dialogue constructif qu'elle a pu instaurer entre les différents acteurs de la rive sud du lac de Neuchâtel. Elle a ainsi demandé aux deux Conseils d'Etat une clarification quant à son rôle à l'avenir.

Commission intercantonale pour l'entretien de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf. La Commission a assuré la gestion et le suivi des travaux d'entretien des berges de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf.

Plan directeur cantonal. Deux séances d'information publique dans la Broye ont permis aux acteurs cantonaux de présenter les grands axes du nouveau Plan directeur cantonal. La consultation se terminant au début 2018, la mouture finale devrait permettre au district de finaliser sa planification par la concrétisation de son plan directeur régional. Pour avoir un véritable sens, en termes d'une planification territoriale responsable, ce plan directeur de district devrait faire fi des frontières et être intercantonal pour tenir compte de la réalité géographique de la Broye partagée entre deux cantons. On espère que les cantons de Fribourg et de Vaud auront une cohérence d'interprétation des prérogatives prévues pour mettre un terme au moratoire instauré par la LAT.

Transports publics. La région bénéficie désormais de son nouveau réseau de transports par bus et deux RER, sur la ligne Fribourg – Estavayer-le-Lac – Yverdon-les-Bains mais également sur la ligne Morat – Domdidier – Payerne – Moudon – Lausanne. La coordination des horaires avec les autres lignes dans les gares terminus n'est pas une mince affaire pour satisfaire le plus grand nombre possible d'utilisateurs sans péjorer d'autres correspondances.

Entente intercommunale pour le développement du secteur stratégique Rose de la Broye. Forte de l'intérêt avéré pour cette zone d'importance cantonale, l'Entente intercommunale achève actuellement l'étude de faisabilité qui permettra de planifier concrètement la légalisation des terrains concernés.

Aérodrome militaire de Payerne. Le Groupe de contact et l'organe de concertation ont effectué cette année un rapprochement pour désormais siéger ensemble. Les intérêts militaires et ceux des civils devront ainsi mener un dialogue plus soutenu pour trouver une modalité de gestion commune de cette infrastructure qui doit servir à la défense nationale mais aussi au développement économique de la région par son aéroport civil.

7.7 Préfecture de la Veveyse

Préfet : François Genoud

7.7.1 Domaines de la DICS

Cycle d'orientation de la Veveyse. La collaboration a été excellente avec la direction et l'administration du CO, dont le Préfet est président du comité et de l'assemblée. Les travaux de rénovation et d'agrandissement se déroulent à totale satisfaction, avec respect tant des délais que du budget, grâce en particulier aux compétences de la commission de bâtisse.

Les travaux d'adaptation à la nouvelle loi scolaire sont bien avancés (statuts, mise en place du Conseil des parents).

Ecoles primaires. Les réflexions et discussions semblent particulièrement complexes au sujet des inévitables et imminentes fusions de cercles scolaires, tant en Haute-Veveyse qu'en Basse-Veveyse.

Collège du Sud. Le Préfet de la Veveyse, vice-président du Comité d'école, a eu le privilège d'être invité d'honneur et orateur lors de la dernière cérémonie de remise des diplômes. A signaler qu'un tiers des étudiants de l'établissement sont veveysans.

Atelier Jeunesse de la Veveyse. L'offre d'activité a récemment été étoffée, et ce dans l'ensemble du district. Par ailleurs, signe de l'excellent travail effectué par les préposées, la participation financière des communes a été augmentée pour 2018.

Culture. La nouvelle association Les Cultur@iles, soutenue par les neuf communes, a présenté un programme très attractif à l'Univers@lle de Châtel-St-Denis.

Services de logopédie, psychologie et psychomotricité Glâne-Veveyse (SLPP G-V). Cette association a été créée cet automne afin de doter les anciens Services auxiliaires scolaires (SAS) d'une structure juridique adéquate et performante.

7.7.2 Domaines de la DSJ

Police cantonale. Il est à relever la parfaite collaboration qui prévaut, avec le Commandement, le CIG sud et la police de proximité de Châtel-St-Denis.

La coopération est notamment efficace dans certaines situations délicates (mandats d'amener, ordres de suspension des travaux).

Manifestations. La préfecture convoque un mois avant la manifestation le requérant et tous les acteurs de la sécurité pour une séance de coordination. Un point sécurité est ensuite organisé avec les mêmes personnes, juste avant la manifestation. Cette manière de faire garantit un déroulement sans incident des fêtes, comme ce fut le cas en 2017.

Protection incendie. On constate une bonne collaboration et de la solidarité entre les quatre corps du district. Le Préfet, après avoir inauguré en janvier la nouvelle caserne de Châtel-St-Denis, a eu de nombreux contacts avec les pompiers, à travers les cours, exercices et inspections, de même que lors de la soirée des commandants organisée par la préfecture.

L'ECAB a organisé au printemps une matinée d'échanges pour les nouveaux Préfets, et en fin d'année la seconde édition de la soirée cantonale des commandants.

Justice. L'entretien annuel avec le Président du tribunal d'arrondissement a mis en évidence les bonnes relations qui unissent le tribunal et la préfecture. Les rapports sont également très positifs avec le Ministère public.

Conseil de la Magistrature. En septembre, l'inspection du CM a relevé le bon fonctionnement de la préfecture dans le domaine pénal. A signaler notamment le taux de conciliations abouti de 80%.

7.7.3 Domaines de la DIAF

Il faut tout d'abord souligner la parfaite collaboration avec le Secrétariat général et les RH en lien avec la situation particulière qui a prévalu en 2017 au niveau du personnel (nouveaux Préfet et Lieutenante de préfet, maladie d'une collaboratrice, engagement d'une juriste stagiaire).

Communes. Les relations ont été étroites et constructives avec les communes. En mai, le Préfet et sa Lieutenante ont rendu visite à toutes les communes, afin de se présenter, d'expliquer les diverses compétences de la préfecture et d'échanger sur la collaboration. A noter que les communes ont fréquemment sollicité la préfecture pour des questions de tout ordre.

Le Préfet participe à chaque séance de la Conférence des syndicats et fait également partie du Bureau. Cette entité non décisionnelle permet de faire avancer notablement les dossiers «veveysans» et d'échanger sur les problématiques respectives. Nouveauté: les députés y participent entre trois et quatre fois par année, ce qui favorise la sensibilisation et la connaissance réciproques des projets législatifs touchant peu ou prou les communes.

Associations de communes. Leur rôle est déterminant dans la bonne marche du district et la mise en œuvre de projets utiles et ambitieux. Le Préfet y tient une place prépondérante, dans la mesure où il préside la plupart des entités concernées.

Fusions de communes. Dès le début de l'année, sur demande du Préfet, la thématique des fusions de communes a été reprise dans le cadre de la conférence des syndicats. Les débats intéressants qu'elle a suscités ont amené à la proposition d'une pré-étude pour la faisabilité et la pertinence d'une fusion à neuf communes. La proposition a été avalisée par l'ensemble des exécutifs en mai. Un groupe de travail a été constitué, et les conclusions de son analyse sont attendues pour mai 2018, dans le but de savoir si un projet concret sera ensuite initié.

Instance de recours. Une dizaine de recours contre des décisions communales ont été traitées par la préfecture en 2017.

Surveillance des communes. Fait pour le moins inhabituel en Veveysse, la préfecture a ouvert en novembre une enquête administrative à l'encontre du Conseil communal de Semsales, pour dysfonctionnements graves. Le dossier, en cours d'instruction, est traité par une enquêtrice externe, et ses conclusions sont attendues pour fin février, avant décision de clôture par la préfecture.

Durant l'année écoulée, trois élus communaux ont démissionné de leur fonction.

7.7.4 Domaines de la DEE

Economie. De manière générale, le Préfet a eu l'occasion de rencontrer de nombreux acteurs de l'économie veveysanne. C'est ainsi l'occasion de percevoir les appréhensions, besoins, attentes et satisfactions de gens avec lesquels la préfecture entretient de fréquents rapports en lien avec ses prérogatives (constructions, patentes, autorisations, aménagement).

Région Glâne-Veveysse (RGV). Depuis plusieurs années, le Préfet de la Veveysse est président de la RGV. Madame Alexandra Stalder-Buechler ayant quitté ses fonctions en août, un nouveau directeur a été nommé en la personne de Monsieur Joseph Aeby.

Dans le cadre de la promotion économique et touristique, mais également dans les domaines de la politique, des transports et de l'environnement, la RGV se veut un lien indissociable entre les autorités communales et cantonales, le monde économique et la population. Elle gère ainsi de nombreux mandats publics et privés, et organise aussi des événements ayant trait à l'économie, au tourisme ou à l'énergie. Elle met enfin sur pied des visites d'entreprises.

Promotion économique. Le Préfet a rencontré le directeur de la Promotion économique et ses proches collaborateurs. La préfecture a établi un inventaire des zones d'activité du district.

Tourisme. Les responsables de la société Monte-Pente Corbetta SA ont approché le Préfet, puis les communes, afin de les sensibiliser à la situation préoccupante de leurs finances, et surtout de leurs infrastructures vétustes. Une délégation veveysanne a ensuite été reçue par le Conseiller d'Etat Olivier Curty pour en discuter. C'est un minimum de 3,5 millions de francs sur 5 ans qu'il faudrait trouver, selon la société.

Premier signe positif, les communes ont accepté le principe de création d'un fonds d'investissement veveysan dévolu au tourisme, mais aussi à l'économie, à la culture et au sport. Dans la foulée, sous l'égide de la RGV, une communauté touristique verra certainement le jour dans le courant de l'année 2018. En bref, les élus veulent appréhender la thématique du tourisme de manière globale, avec une vision.

7.7.5 Domaines de la DSAS

Réseau Santé Social de la Veveysse (RSSV). C'est à satisfaction que se sont poursuivies, dans le bâtiment de l'ancien hôpital, les activités liées à l'aide et soins à domicile, aux services de puériculture et aux curatelles.

Certains espaces sont occupés par le Centre médical de la Veveysse (CMV), qui connaît un succès grandissant, ainsi que par une partie des résidents du home de la Maison Saint-Joseph.

Le comité du RSSV est actuellement en pleine réflexion sur l'avenir du site, dans le but de proposer aux Veveysans une offre socio-médicale encore plus étoffée et répondant à leurs attentes. Un énorme travail a en outre été fourni afin que les structures soient compatibles avec la LPMS.

Social. Après plusieurs années de travaux, le nouveau bâtiment du home le Châtelet à Attalens a été inauguré ce printemps, à la plus grande satisfaction de tous.

La rénovation de l'ancien bâtiment du home Saint-Joseph à Châtel-St-Denis respecte délais et budgets, et devrait se terminer à l'automne 2018.

Ambulances. Suite à la dénonciation par l'HFR du contrat qui le liait aux Ambulances du sud fribourgeois, une nouvelle association a vu le jour à la fin de l'année. Sa constitution a été avalisée par l'ensemble des communes des trois districts du sud.

7.7.6 Domaines de la DAEC

Dans le domaine ardu et parfois émotionnel des **constructions**, il faut relever l'excellente collaboration entretenue entre la préfecture et les différents services concernés. De nombreux dossiers ont été traités durant cette année.

La séance d'information de la DAEC sur le nouveau **Plan directeur cantonal**, qui s'est tenue à Le Crêt, a connu un vif succès et a été appréciée tant de la population que des élus communaux.

Transports. L'excellente collaboration entre la RGV, le SMO et les sociétés de transport a abouti à une nette amélioration de la desserte sud avec l'horaire 2018.

7.7.7 Chancellerie

Scrutins. La préfecture s'est chargée de l'organisation et du contrôle des scrutins, sans aucun problème à signaler. A noter que dès 2018, la gestion du matériel de vote sera assurée par la Fondation La Belle Etoile, et non plus par la préfecture.

7.8 Statistiques

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
Plaintes et dénonciations	7279 (7685)	1623 (1477)	2364 (2555)	3'693 (3382)	443 (405)	919 (924)	604 (559)
Tentatives de conciliation:	228 (250)	46 (31)	87 (80)	33 (36)	52 (40)	58 (40)	32 (36)
<i>ayant abouti</i>	153 (174)	21 (17)	42 (43)	18 (9)	35 (25)	26 (17)	27 (20)
<i>ayant échoué</i>	75 (76)	18 (8)	45 (37)	12 (12)	14 (15)	32 (23)	5 (16)
Ordonnances pénales:	7025 (7394)	1575 (1445)	2231 (2432)	3'656 (3346)	391 (365)	861 (884)	572 (523)
<i>définitives</i>	6998 (7366)	1479 (1433)	2207 (2382)	3'594 (3294)	387 (365)	842 (870)	560 (510)
<i>frappées d'opposition</i>	27 (28)	6 (12)	24 (50)	62 (52)	4 (0)	19 (14)	12 (13)
Recours administratifs	59 (46)	13 (17)	14 (24)	26 (15)	15 (14)	30 (16)	6 (6)
Permis de construire	505 (527)	377 (358)	363 (433)	249 (283)	204 (215)	296 (302)	138 (163)
<i>délivrés</i>	479 (517)	374	352 (418)	245 (275)	203 (204)	286 (291)	136 (155)
<i>Refusés</i>	6 (4)	0	(8)	0 (2)	1 (6)	5 (5)	1 (7)
<i>Annulations de demandes</i>	20 (6)	3	9 (7)	4 (6)	4 (5)	5 (6)	1 (1)
Permis de chasse	710 (794)	358 (289)	561 (643)	135 (140)	304 (316)	193 (208)	275 (296)
Permis de pêche	2150 (2265)	1326 (1528)	1937 (1778)	4'135 (4004)	268 (287)	879 (846)	193 (219)
Permis et impôts pour les chiens	4954 (3252)	2309 (2496)	3457 (3256)	2'407 (1885)	2074 (1951)	2526 (2352)	1579 (1510)
Mises en bières	31 (30)	(1)	10 (5)	0 (1)	0 (0)	4 (2)	1 (0)
Autorisations diverses	3793 (3517)	1011 (1011)	2119 (2131)	1'299 (1325)	796 (829)	1114 (1078)	461 (501)
Privation de liberté	36 (43)	2 (1)	32 (35)	9 (6)	19 (12)	1 (1)	8 (1)
Autorisations d'installer un système de vidéosurveillance	3 (5)	0 (0)	1 (2)	4 (0)	1 (0)	0 (0)	1 (1)
<i>Admises</i>	3 (5)	0 (0)	0 (2)	4 (0)	1 (0)	0 (0)	1 (1)
<i>refusées</i>	0 (0)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)

8 Institut agricole de Grangeneuve (IAG)

Directeur : Pascal Toffel

8.1 Activités et événements particuliers

Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, a vécu une année 2017 qui lui a permis de s'illustrer dans plusieurs domaines. Du côté de la formation professionnelle, une évolution du nombre d'apprentis et des personnes en formation a été enregistrée. La hausse est significative plus spécialement du côté de la formation agricole.

L'Institut a développé des collaborations avec de nouveaux partenaires. Il y a par exemple eu une intensification du partenariat avec la faculté VetSuisse, dont le projet Relait qui vise à diminuer l'usage des antibiotiques dans le suivi des troupeaux des exploitations laitières fribourgeoises.

Grangeneuve a participé à la 6^e Journée suisse des grandes cultures bio organisée le 8 juin 2017 sur l'exploitation de Frédéric Zosso, à Cournillens. Quelque 1500 personnes ont visité les différents postes de démonstration et des stands de machines agricoles.

8.2 Formations professionnelles

8.2.1 Formation des métiers de la terre et de la nature

Les centres de formation professionnelle de Grangeneuve ont fonctionné régulièrement au service de 1143 élèves (1126 en 2016-2017).

Formation	Nombre d'élèves/candidats	
	2017	2016
Apprentissage agricole (CFC et AFP)	285	271
Apprentissage forestier-bûcheron (CFC et AFP)	56	56
Apprentissage horticole (CFC et AFP)	128	139
Cours préparatoires à l'examen brevet fédéral pour paysagistes	49	38
Cours préparatoires à l'examen professionnel final pour maîtres jardiniers/ères	19	18
Cours interentreprises gestionnaire commerce de détail – Garden	36	33
Cours préparatoire au brevet fédéral agricole	119	81
Cours préparatoire au diplôme fédéral agricole	17	36
Ecole de commerce, 20 semaines	--	12
Ecole supérieure d'agrocommerce et d'agrotechnique	33	45

L'évolution du nombre d'élèves dans les filières des métiers de la terre et de la nature est réjouissante. Avec la nouvelle augmentation du nombre d'apprentis, Grangeneuve se trouve à la tête des écoles d'agriculture romandes.

L'ouverture d'une classe bilingue de CFC en agriculture, avec des apprentis provenant de toute la Suisse, a certainement contribué à ce développement. Les jeunes agriculteurs se forment davantage au niveau supérieur, en faisant leur brevet et la maîtrise agricole ou alors en fréquentant l'école supérieure d'agrocommerce ou d'agrotechnicien. Cette évolution réjouissante est aussi constatée dans la filière horticole. Globalement, ce sont des jeunes mieux formés, avec de bonnes compétences métiers qui rejoignent le monde du travail.

8.2.2 Formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire

Formation	Nombre d'élèves/candidats	
	2017	2016
Gestionnaire en intendance, formation modulaire	31	33
Cours préparatoire aux examens fédéraux de brevet et de diplôme paysanne	31	24
Apprentissage en intendance (CFC et AFP)	57	63

Formation	Nombre d'élèves/candidats	
Apprentissage en technologie laitière (CFC et AFP)	119	111
Apprentissage en technologie alimentaire (CFC et AFP)	39	45
Cours préparatoire au brevet fédéral de technologue en industrie laitière	13	14
Cours préparatoire au diplôme fédéral de technologue en industrie laitière	21	--
Ecole supérieure technique agroalimentaire	9	14

La formation des gestionnaires en intendance (formation modulaire pour adultes) a débuté pour la première fois selon la nouvelle ordonnance. L'apprentissage en intendance sur deux ans a moins d'effectif car les cantons de Genève et de Vaud ont désormais leur propre formation. Pour la filière laitière, le nombre d'élèves est stable, avec un record au niveau des cours préparatoire au diplôme fédéral, avec 21 élèves. Pour l'Ecole supérieure technique agroalimentaire, il y a moins d'étudiants du fait que le Strickhof a aussi ouvert une filière. Des mesures d'adaptation sont en cours afin d'augmenter la participation d'élèves alémaniques à la filière bilingue proposée par Grangeneuve.

8.3 Economie laitière

Le 30 novembre 2017, la société de conseil en industrie laitière (CASEi) a célébré ses dix ans d'existence dans le cadre du Salon des goûts et terroirs de Bulle. Le but de CASEi est d'œuvrer en faveur de la meilleure qualité possible du lait et des produits laitiers fabriqués dans son rayon d'activité. CASEi bénéficie des soutiens financiers des trois cantons signataires de la convention (Fribourg, Berne et Neuchâtel) et des trois interprofessions fromagères (Gruyère, Vacherin Fribourgeois et Tête de Moine).

Le Laboratoire agroalimentaire fribourgeois (LAAF) a effectué de nombreuses analyses pour ses clients. Dès le mois de mai, les mesures d'acides gras libres et de bactéries responsables de la formation d'histamine (méthode de détection développée par Agroscope) ont été ajoutées à la liste des prestations de service. L'analyse avec l'appareil optigraphe a également été ajoutée. Elle permet de donner une indication sur la fromageabilité du lait.

8.4 Prestations de service

En 2017, les faits importants pour le Centre de conseils agricoles sont les suivants :

8.4.1 Journée des grandes cultures bio 2017

La 6^e Journée Suisse des grandes cultures bio organisée le 8 juin 2017 sur l'exploitation de Frédéric Zosso à Courmourens a rencontré un vif succès. Quelque 1500 personnes ont visité les postes variés et informatifs et ont apprécié la bonne ambiance ; 250 élèves de Grangeneuve ainsi que des paysans non reconvertis au bio ont profité de l'occasion pour s'informer sur les nouveautés en agriculture biologique.

Les nombreux articles dans les médias ont assuré une grande visibilité à Grangeneuve. La préparation de cette importante manifestation a nécessité un grand engagement du personnel de Grangeneuve.

8.4.2 Réseau d'exploitations laitières (ReLait)

Un projet visant à réduire l'utilisation d'antibiotiques a été lancé à l'initiative des 30 exploitations du réseau d'exploitations laitières (ReLait) le 1^{er} janvier 2017. Ce projet placé sous l'égide de Grangeneuve est soutenu financièrement par le Service de l'agriculture et le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. Il est réalisé en étroite collaboration avec la faculté Vetsuisse, à Berne. Les données des exploitations laitières seront analysées dans une première étape en 2018 grâce à une saisie systématique. Dans une deuxième étape, de 2018 à 2019, l'objectif sera de mettre en œuvre des stratégies pour réduire l'utilisation d'antibiotiques.

Afin de donner plus d'importance au projet, de renforcer la communication à l'échelon national et d'obtenir des résultats testés scientifiquement, Grangeneuve a déposé un projet dans le cadre du programme d'utilisation durable des ressources de la Confédération. La demande a été approuvée en octobre 2017 et le projet sera élargi à cent exploitations supplémentaires. Les exploitations seront recrutées en 2018, dans le but d'avoir un nombre total de 160 exploitations laitières.

8.4.3 Agriculture 4.0

Grangeneuve suit les développements des robots dans le secteur de l'agriculture. Une journée consacrée à l'agriculture 4.0 a été mise sur pied le 5 septembre 2017 sur la parcelle de la Tioleyre. La journée de démonstration a rencontré un grand intérêt dans toute la Suisse. Outre deux drones, deux robots de désherbage ont fait des démonstrations. Avec son drone spécialisé, la firme valaisanne Agro Fly a montré que des mesures phytosanitaires étaient aujourd'hui possibles sur des terrains peu praticables ou des sols en mauvais état grâce à des robots volants. Le petit et puissant robot de désherbage Naio, de la firme Aebi Suisse, a démontré ses capacités dans un champ de maïs. Quant à la machine de la société ecoRobotix, elle a relativement bien fonctionné dans la lutte contre le rumex.

Afin de suivre l'évolution de l'agriculture, Grangeneuve a besoin de machines et de systèmes modernes sur son exploitation. Il faudra néanmoins veiller à ce que cette modernisation ne débouche pas sur une charge financière supplémentaire pour les petites et moyennes exploitations.

8.5 Exploitations

Les exploitations de Grangeneuve et Sorens ne sont pas seulement des unités de production. Elles sont également à disposition dans l'accompagnement de la formation initiale des apprentis, des formations supérieures et des cours de formation continue. Les cours interentreprises, les procédures de qualification ainsi que toutes autres formations pratiques s'y déroulent régulièrement. Dans le but de répondre au mieux aux nombreuses sollicitations, le personnel fait preuve de flexibilité car les travaux quotidiens doivent également être réalisés.

8.5.1 La ferme-école de Grangeneuve

Le 5 avril 2017, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) a annoncé officiellement la levée du séquestre qui pesait sur la ferme-école de Grangeneuve. Le troupeau bovin est ainsi reconnu indemne de la BVD. La surveillance s'effectuera durant les deux prochaines années par des prélèvements sanguins réalisés par le vétérinaire compétent mandaté par le SAAV.

Du côté de la production laitière, la vache Holstein « Calibra », née en novembre 2003 du taureau « Univar », fils de la vache de la star « Jdole », a atteint une production de plus 101'000 kg de lait. « Calibra » se trouve actuellement dans sa dixième lactation. Grâce à ses performances, une distinction « vache à 100'000 kg » sera remise en 2018 lors de la prochaine Holstein Awards.

A la porcherie, les travaux entrepris dans les chambres d'engraissement en vue de la nouvelle réglementation sur la détention des porcs, dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} septembre 2018, sont terminés et donnent entière satisfaction. Les animaux sont à l'aise, en bonne santé et leur bien-être est assuré. Ces adaptations réjouissent également le personnel de la porcherie car le nettoyage journalier des chambres est ainsi facilité et entraîne une diminution du temps de travail.

8.5.2 La ferme-école de Sorens

En collaboration avec l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL), dix différentes céréales anciennes ont été mises en place sur une parcelle située à 960 mètres d'altitude. Les résultats sont moyens à bons (53 kg/a pour la plus élevée). Une culture maraîchère a également vu le jour à Sorens. Une parcelle de 15 ares a permis de récolter 3600 kg de carottes bio, malgré une année relativement pauvre en précipitations.

En ce qui concerne les autres cultures, orge sélection, épeautre sélection, pois fourrager et caméline, les rendements étaient bons à très bons. Tous les travaux de récolte ont pu s'effectuer dans de très bonnes conditions.

Un acte de vandalisme a eu lieu le 4 août 2017. Des individus ont mis en liberté les cerfs d'élevage, en sabotant les clôtures. Par chance, tous les animaux ont pu être récupérés et aucun accident n'est à déplorer. Une plainte a été déposée.

8.5.3 Les jardins-école et Le Magasin

Les divers cours interentreprises ainsi que la formation de sept apprentis au sein de l'exploitation nécessitent une grande disponibilité et flexibilité de la part des responsables. Les premiers résultats de la commercialisation des produits ainsi que la fidélité de la clientèle du Magasin confirment une stabilité dans le résultat financier. Le succès

des dégustations des vins des Vignobles de l'Etat et des produits des exploitations confirment cette tendance. Les producteurs de fruits du canton de Fribourg ont été conviés à participer à une démonstration de machines, afin de promouvoir le travail mécanique du sol et de diminuer ainsi les interventions phytosanitaires dans la production arboricole.

Depuis l'automne 2017, Le Magasin de Grangeneuve dispose d'un nouveau site internet afin de mieux informer sa clientèle. Sur le site www.grangeneuve-magasin.ch/, chaque article est illustré au moyen d'une photo, avec son prix. La clientèle peut également acquérir les vins des Vignobles de l'Etat de Fribourg.

Grangeneuve publie chaque année un rapport annuel détaillé, téléchargeable sur son site internet : www.grangeneuve.ch

9 Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)

Administrateur : Michel Roulin

SANIMA est un établissement public, doté de la personnalité juridique. Il est rattaché administrativement à la DIAF. SANIMA est chargé:

- > d'assurer les animaux de rente selon le principe de la mutualité et conformément aux dispositions de la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente ;
- > d'exécuter les tâches qui lui sont confiées par la loi du 22 mai 1997 d'application de la législation fédérale sur l'élimination des déchets animaux.

Conformément à la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente (LAAR), les activités et comptes annuels font l'objet d'un rapport séparé de la Commission administrative de SANIMA. Celui-ci est disponible sur le site Internet de SANIMA : <http://www.fr.ch/sanima>.

10 Etat du personnel

Pouvoirs - Directions / Centres de charges	Comptes 2017 EPT	Comptes 2016 EPT	Ecarts EPT
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	448.89	443.24	5.65
Administration centrale	262.76	258.26	4.50
3400 / ICAS Secrétariat général	10.38	10.37	0.01
3405 / ETCI Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil	30.15	29.87	0.28
3410 / PREF Préfectures	42.01	41.36	0.65
3415 / DECO Service des communes	7.75	7.90	-0.15
3425 / AGRI Service de l'agriculture	25.07	24.98	0.09
3430 / OVET Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	86.47	83	3.47
3445 / SFOR Service des forêts et de la faune	60.17	60.02	0.15

Pouvoirs - Directions / Centres de charges	Comptes 2017 EPT	Comptes 2016 EPT	Ecart EPT
3460 / VILA Vignobles de Lavaux	0.76	0.76	--
Secteurs spéciaux, établissements divers	186.13	184.98	1.15
3440 / IAGR Institut agricole de l'Etat de Fribourg	170.40	169.51	0.89
3445 / SFOR Service des forêts et de la faune	14.89	14.23	0.66
3461 / VIVU Vignoble du Vully	0.84	1.24	-0.40

Rapport d'activité
Direction de l'économie
et de l'emploi
—
2017



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'économie et de l'emploi DEE
Volkswirtschaftsdirektion VWD

Table des matières

1	Direction et secrétariat général	8
1.1	Activités	8
1.1.1	Activités courantes	8
1.1.2	Événements particuliers	8
1.2	Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger	8
1.3	Tourisme	9
1.3.1	Bilan touristique	9
1.3.2	Activités de l'Union fribourgeoise du Tourisme	9
1.3.3	Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (FET)	11
1.4	Affaires contentieuses	11
1.5	Législation	12
1.5.1	Lois et décrets	12
1.5.2	Ordonnances et règlements	12
2	Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)	12
2.1	Activités	12
2.1.1	Promotion économique exogène	12
2.1.2	Promotion économique endogène	13
2.1.3	Création d'entreprises et innovation	14
2.2	Les mesures de soutien en chiffres	15
2.2.1	Soutien aux entreprises	15
2.3	Nouvelle politique régionale	17
3	Service public de l'emploi (SPE)	17
3.1	Activités	17
3.2	Section chômage	17
3.2.1	Assurance-chômage	17
3.2.2	Offices régionaux de placement (ORP)	17
3.2.3	Mesures actives du marché du travail (MMT)	17
3.2.4	Médiation	18
3.2.5	Collaboration interinstitutionnelle (CII)	19
3.2.6	Aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle	19
3.3	Section Marché du travail	19
3.3.1	Inspection du travail	19
3.3.2	Observatoire du marché du travail	20

3.3.3	Organe cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)	20
3.3.4	Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)	21
3.3.5	Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)	21
3.3.6	Lutte contre le travail au noir	21
3.3.7	Placement privé et location de services	22
3.4	Section juridique	22
3.4.1	Décisions en première instance	22
3.4.2	Décisions en deuxième instance	22
3.4.3	Observations au Tribunal cantonal	22
3.4.4	Réductions de l'horaire de travail (RHT) et intempéries	23
3.5	Section Organisation et support	23
3.5.1	Statistiques	23
3.5.2	Informatique	23
3.5.3	Logistique	23
3.5.4	Communication et traduction	23
3.5.5	Projets et formations	24
3.6	Finances et controlling	24
4	Caisse publique de chômage (CPCh)	24
4.1	Activités	24
4.2	Activités courantes	24
4.3	Prestations versées aux bénéficiaires	25
4.3.1	Demande d'indemnités en cas de chômage (IC)	25
4.3.2	Demandes d'indemnités en cas d'intempéries	25
4.3.3	Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	25
4.3.4	Demande d'indemnités en cas d'insolvabilité	25
4.3.5	Indemnités versées	25
4.3.6	Perte de gain en cas de maladie (art. 94 LEMT)	25
5	Service du registre du commerce (SRC)	26
5.1	Activités	26
5.1.1	Activités courantes	26
5.1.2	Evènements particuliers	26
5.2	Statistiques	26
5.2.1	Etat des sociétés actives	26
5.2.2	Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription	27
5.2.3	Tableau comparatif des nouvelles sociétés	27
5.3	Collaborations intercantionales	27
5.4	Affaires contentieuses	27

6	Service de l'énergie (SdE)	27
6.1	Activités	27
6.1.1	Généralités	27
6.1.2	Activités courantes	28
6.1.3	Projets en cours	28
6.2	Formation	28
6.2.1	Programme de formation continue pour les professionnels	28
6.2.2	Promotion/formation pour la jeunesse	28
6.3	Procédures d'autorisation de construire	29
6.3.1	Demandes de permis de construire	29
6.3.2	Préavis PAL/PAD	29
6.3.3	Installations de réfrigération et/ou d'humidification, autorisations et dérogations diverses	29
6.3.4	Gaz naturel	29
6.3.5	Lignes à haute tension	29
6.4	Programme d'encouragement en matière d'énergie	29
6.4.1	Isolation thermique (M-01)	30
6.4.2	Chauffage à bois avec réservoir journalier (M-02)	30
6.4.3	Chauffage à bois automatique, puissance inférieure ou égale à 70 kW (M-03)	30
6.4.4	Chauffage à bois automatique, puissance supérieure à 70 kW (M-04)	30
6.4.5	Pompes à chaleur air/eau (M-05)	30
6.4.6	Pompes à chaleur saumure/eau et eau/eau (M-06)	30
6.4.7	Raccordement à un réseau de chauffage à distance (M-07)	30
6.4.8	Capteurs solaires thermiques (M-08)	30
6.4.9	Amélioration de la classe CECB (M-10)	30
6.4.10	Rénovation complète avec certificat Minergie (M-12)	30
6.4.11	Nouvelle construction Minergie-P (M-16)	30
6.4.12	Nouvelle construction CECB A/A (M-17)	30
6.4.13	Chaleur à distance : réseau de chaleur / production de chaleur (M-18)	30
6.5	Collaborations intercantionales	31
6.6	Législation	31
7	Service de la statistique (SStat)	31
7.1	Activités	31
7.1.1	Collecte de données	31
7.1.2	Exploitation des données	31
7.1.3	Diffusion des résultats	32
7.1.4	Conseil	32
7.2	Projets et événements particuliers	32

7.3	Collaboration intercantonale et avec la Confédération	32
8	Service du logement (SLog)	33
8.1	Activités	33
8.1.1	Marché du logement	33
8.1.2	Abaissement des loyers par les pouvoirs publics	33
8.1.3	Suivi des aides octroyées	34
8.1.4	Réserves de terrains	34
8.1.5	Vente d'immeubles aux étrangers	34
8.1.6	Commission cantonale du logement	34
8.1.7	Collaborations intercantionales	34
8.1.8	Affaires contentieuses	35
8.1.9	Politique du logement	35
8.1.10	Politique d'information	35
9	Service de la formation professionnelle (SFP)	35
9.1	Activités	35
9.2	Evénements particuliers	37
9.2.1	Charte de la formation professionnelle et slogan	37
9.2.2	Validation des acquis (VAE)	37
9.2.3	Travaux dangereux pour les jeunes travailleurs	37
9.3	Formation	37
9.3.1	Formation professionnelle initiale et préparation à la formation professionnelle initiale	37
9.3.2	Enseignement professionnel	38
9.3.3	Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)	38
9.3.4	Ecole professionnelle commerciale (EPC)	39
9.3.5	Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)	39
9.3.6	Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)	39
9.3.7	Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG)	40
9.3.8	Ecole professionnelle en arts appliqués - eikon	40
9.3.9	Cours interentreprises	41
9.3.10	Formation professionnelle supérieure et continue	41
9.3.11	Bibliothèque des Arts et Métiers BAM (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)	41
10	Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (HES-SO//FR)	41
10.1	Généralités	41
10.2	Organes	42
10.3	Etudiants et étudiantes	43
10.4	Évènements marquants	44

1 Direction et secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur : Olivier Curty

Secrétaire général : Christophe Aegerter

1.1 Activités

1.1.1 Activités courantes

En 2017, la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) a mené d'importants travaux dans le cadre de l'adaptation des outils de la promotion économique, en vue de maintenir et de développer la compétitivité du canton de Fribourg. Le projet de révision de la Loi sur la promotion économique (LPEc), qui vise le soutien financier à l'innovation et aux investissements dans les entreprises (aides à fonds perdu, prêts d'amorçage, capital-risque, cautionnement) a été mis en consultation, pour être transmis au Grand Conseil au printemps 2018. Le projet de nouvelle Loi sur la politique foncière active (LPFA), dont le but consiste à faciliter l'accès à de nouveaux terrains nécessaires au développement des sociétés établies dans le canton et à l'implantation d'entreprises, vient d'être mis en consultation par le Conseil d'Etat.

Suite aux difficultés rencontrées par certaines sociétés de remontées mécaniques fribourgeoises, la Direction a lancé un projet intitulé « Préalpes – Vision 2030 ». Cette importante analyse, dont les résultats seront connus à fin 2018, vise notamment à établir un état de la situation technique et financière des sociétés précitées. En parallèle, une étude sur l'évolution des conditions climatiques dans les Préalpes fribourgeoises sera également initiée. Sur la base de cette analyse, la DEE pourra se doter d'une nouvelle stratégie dans le cadre de ses futurs investissements, en vue du développement des infrastructures touristiques dans les Préalpes.

En réponse à la motion Pierre Mauron/Andrea Burgener Woeffray « Création d'une loi cantonale sur le logement » (2016-GC-108), la DEE a également eu l'occasion d'analyser la politique cantonale du logement, en anticipation de la prochaine échéance des subventions actuellement versées au titre de l'aide au logement. A cette occasion, la DEE a évalué une série de mesures qui pourront être mises en place à l'avenir (par ex. observatoire cantonal du logement, etc.).

1.1.2 Evénements particuliers

La prise de fonction du nouveau directeur de l'économie et de l'emploi, le Conseiller d'Etat Olivier Curty, constitue certainement l'un des événements marquants de l'année 2017. S'agissant du personnel du Secrétariat général de la Direction, d'importants changements sont également intervenus, avec le départ du responsable de la communication, de la coordinatrice HES-SO, ainsi que la retraite du Conseiller juridique. Ces postes ont été ou sont en voie d'être repourvus.

D'un point de vue économique, l'année a en particulier été marquée par l'annonce, par la Confédération, du non-renouvellement du mandat à l'entreprise Billag SA, sise à Fribourg, de la perception de la redevance radio-TV, au profit d'une entreprise zurichoise.

Finalement, au chapitre des événements marquants, on peut citer le lancement du projet Agri & Co Challenge qui a été monté en collaboration avec la DIAF et le Cluster Food & Nutrition, dans le but d'initier au début 2018 un appel à projets international dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de la biomasse. Ce projet s'inscrit dans le développement du site précédemment propriété d'Elanco, à St-Aubin, acquis par l'Etat de Fribourg en 2016.

1.2 Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

La Commission a rendu, en 2017, 13 décisions, soit :

- > 4 décisions accordant l'autorisation ;
- > 5 décisions constatant le non-assujettissement ;

- > 3 radiations de charges ;
- > 1 transfert de droit d'emption.

Les 4 décisions accordant l'autorisation se répartissent comme suit :

- > 0 décision fondée sur l'article 8 al. 1 lit. d LFAIE (réalisation forcée) ;
- > 0 décision fondée sur l'article 8 lit. c (but d'intérêt public) ;
- > 0 décision fondée sur l'article 8 al. 1 lit. b (institution d'assurance étrangère) ;
- > 0 décision fondée sur l'article 8 al. 2 ;
- > 4 logements de vacances :

Secteur Vallée de la Jogne et Berra	0
Secteur Veveyse	0
Secteur Intyamon	1
Secteur Singine	1
Secteur Bulle	1
Secteur Charmey	1

1.3 Tourisme

1.3.1 Bilan touristique

Après huit années difficiles, le tourisme suisse renoue avec une croissance des nuitées autant indigènes qu'étrangères, soit + 5,2 %. La clientèle helvétique progresse de 4,2 % pour atteindre 16,9 millions de nuitées, soit le meilleur résultat jamais enregistré pour ce segment.

Le bilan se veut également réjouissant pour Fribourg Région avec 446 457 nuitées hôtelières, en hausse de 0,3 %. Tous types d'hébergement confondus, le canton compte 1 681 698 nuitées, soit une légère baisse de 1,2 %. En majorité résidentielle, la parahôtellerie fribourgeoise enregistre en 2017 une diminution de 1,6 %, soit - 21 238 unités. La transformation de résidences secondaires en primaires ainsi que le changement d'affectation de certains hébergements collectifs débouchent sur un recul des nuitées dans ces deux catégories.

La fréquentation des lieux dit d'excursion fluctue au gré de la météo et des événements les animant. La Maison Cailler conserve son attractivité avec 408 067 visiteurs tout comme le Papiliorama et Les Bains de la Gruyère avec 263 342, respectivement 203 283 entrées.

Les Suisses constituent la majorité de la clientèle des divers types d'hébergements. Avec 64,2 % de part de marché dans l'hôtellerie, les hôtes helvétiques atteignent même 83,5 % dans la parahôtellerie. L'Allemagne arrivée en 2^e position voit avec satisfaction sa part de marché évoluer de 5,1 % tout comme la Chine et la Russie en fortes progressions.

1.3.2 Activités de l'Union fribourgeoise du Tourisme

Au chapitre des faits ayant marqué de manière particulière - et positive - l'année touristique fribourgeoise 2017, il sied par ailleurs de mentionner :

- > l'avancement de la mise en œuvre de la Vision 2030, stratégie de développement du tourisme fribourgeois, dont les actions du plan quinquennal 2016–2020 se concentrent sur les trois axes « Relancer le développement des infrastructures », « Simplifier les instances touristiques » et « Valoriser les singularités fribourgeoises » ;
- > la mise en œuvre du volet sensibilisation de la Vision 2030, avec notamment deux événements du Réseau PROtourism, dont le premier le 16 mars lance la plateforme de tourisme collaboratif dzin.ch proposant une centaine d'expériences authentiques et originales - plateforme récompensée du 1^{er} prix du Milestone, la plus haute distinction du tourisme suisse ;
- > la 9^e rencontre PROtourism réunissant à Châtel-St-Denis les professionnels du tourisme fribourgeois sur le thème de la qualité comme outil de compétitivité ;
- > les cours de formation au marketing donnés aux accompagnateurs en montagne dans le cadre d'UFT@school ;

- > l'élargissement sur sept districts de l'étude d'impact économique, financée par la Nouvelle Politique Régionale, permettant de chiffrer à 1,32 milliards de francs la contribution totale du tourisme fribourgeois au PIB du canton ;
- > le suivi du projet « DMO X - Lean Destination Management » visant une mise en réseau des compétences et une simplification des structures touristiques du canton se concrétisant dans une 1^{re} phase par l'élaboration de multiples inventaires en collaboration avec les directeurs/trices des OTR ;
- > le projet stratégique EasyCheckIn développé par l'Observatoire fribourgeois du Tourisme ayant pour objectif de simplifier les échanges et les tâches administratives entre les diverses instances de récolte des données (OFS, Police cantonale, Observatoire du tourisme, Centre d'encaissement de la taxe de séjour) ;
- > le projet touristique « L'esprit des lieux » répertoriant une soixantaine de sites sacrés du canton sur une même plateforme dans le but de mettre en valeur des lieux d'exception et de proposer aux hôtes une offre en quête de sens ;
- > la signature du contrat de collaboration marketing 2017–2019 entre l'Association Jura & Trois-Lacs (J3L) et ses partenaires du canton de Fribourg (UFT - ARL - Estavayer/Payerne Tourisme) ;
- > le rejet par le Tribunal cantonal des recours contre la décision de l'augmentation de la taxe cantonale de séjour adressés par l'Association fribourgeoise des hébergements collectifs (AFHC) et le propriétaire d'une résidence secondaire à Jaun ;
- > la tenue à Fribourg Région d'événements touristiques d'importance nationale voire internationale (5^e édition de la Bénichon du Pays de Fribourg dans le cadre de la Gordon Bennett 2017, journées « Slow Up » du Lac de Morat et de la Gruyère, Festival des lumières à Morat) ;
- > le centenaire de Suisse Tourisme, organe national de promotion touristique, fêté le 17 janvier à Morat ;
- > l'élaboration en collaboration de l'AFin du rapport d'examen périodique des subventions cantonales en faveur du tourisme ;
- > l'adoption des nouveaux statuts de l'OTR Romont et sa région et du nouveau règlement du personnel de l'UFT intégrant la notion de télétravail ;
- > la participation de l'UFT à divers groupes de travail en lien avec le tourisme sur le plan cantonal (à l'exemple de la commission de l'inventaire des paysages d'importance cantonale et de Fribourgissima Image Fribourg dirigé par la Chancellerie d'Etat) et national (à l'exemple du « Conseil Consultatif » de la Fédération Suisse du Tourisme et de la Conférence Suisse des Directeurs Régionaux) ;
- > le lancement ou l'achèvement - en divers lieux de Fribourg Région : Charmey, Romont et Schwarzsee - de plusieurs importants projets de construction, d'aménagement ou de rénovation d'équipements à caractère touristique ;
- > l'exécution par l'UFT - en application de sa stratégie marketing incluant notamment l'action de promotion des ventes en direction des intermédiaires professionnels - d'un important programme d'activités publicitaires et promotionnelles en Suisse, Allemagne, Espagne, France et Belgique; cela, en coordination avec les organismes touristiques des régions et pôles cantonaux fribourgeois, mais aussi dans le cadre d'importants partenariats avec Suisse Tourisme et l'Office du Tourisme du Canton de Vaud (OTV) ;
- > la poursuite des activités du Fonds cantonal de marketing coordonné, institué par la Loi sur le tourisme du 13 octobre 2005 en soutien aux activités de promotion des Organisations touristiques régionales du canton (OT Estavayer-le-Lac et Région, Fribourg Tourisme et Région, OT Châtel-St-Denis/Les Paccots et la Région, La Gruyère Tourisme, Association régionale du Lac, SD Romont et sa Région, Schwarzsee Tourismus) ;
- > en collaboration avec Suisse Tourisme et les principales régions et destinations fribourgeoises, l'accueil par les services de l'UFT de quelque 51 représentants de médias touristiques en provenance notamment de Suisse, d'Allemagne, de France, d'Espagne, de Belgique, des Etats-Unis et des Emirats Arabes Unis ;
- > la migration de la plateforme cantonale internet, soit 8 sites, vers la nouvelle plateforme développée par Edsi-tech en collaboration avec l'OTV ;
- > la gestion par l'UFT du site Internet www.fribourgregion.ch et de sa version mobile, ainsi que la coordination des sites des principales régions touristiques du canton; la gestion de la page Facebook, des comptes Twitter, Flickr, Instagram et Pinterest de Fribourg Région ;

- > l'édition et la diffusion par l'UFT de plusieurs imprimés et matériels destinés à la promotion du tourisme fribourgeois, notamment le nouveau magazine Fribourg Région, les documents promotionnels « Meeting », la carte panoramique, la très appréciée pocket card ou encore le programme des randonnées guidées en collaboration avec Fribourg Rando ;
- > la participation de l'UFT à la plateforme de promotion et ventes de Fribourg Meeting ;
- > l'activité de service déployée par la Centrale fribourgeoise d'encaissement de la taxe de séjour, exploitée par l'UFT au profit, en 2017, de seize (des dix-sept) sociétés de développement ;
- > l'action de valorisation, de gestion et de coordination des réseaux de randonnée de Fribourg Région constituant l'un des domaines privilégiés de loisirs et sport des hôtes en toute saison ;
- > la planification, la signalisation et le contrôle du réseau pédestre cantonal fort de 1800 km assurés par le service des réseaux de randonnée de l'UFT en collaboration avec un team d'une trentaine de baliseurs ;
- > la supervision de la planification, de l'aménagement, du balisage et de l'entretien des itinéraires de cyclotourisme, VTT et rollers - soit environ 700 km, en coopération avec le Service de la mobilité (SMo) du canton ;
- > l'élaboration et la promotion, via Fribourg Région et SuisseMobile, d'une trentaine d'offres de randonnée hivernale (chemins pour raquettes, pistes de ski de fond et de luge) préparées sur la base de critères uniformes, garants de qualité.

La contribution ordinaire de l'Etat aux activités de l'UFT et à celles du Fonds de marketing en faveur de la promotion touristique régionale - à laquelle se sont ajoutés plus de 2,11 millions de francs de taxe cantonale de séjour affectée au financement de prestations directes en faveur des hôtes - a servi pour l'essentiel à poursuivre la mise en valeur des attraits touristiques du canton et à y promouvoir toujours davantage la qualité de l'information et de l'accueil.

1.3.3 Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (FET)

Le Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg - qui présentait, au 31 décembre 2017, un actif de 2 888 529 de francs - a poursuivi durant l'année son action d'appui et d'encouragement à l'amélioration de l'offre structurelle fribourgeoise.

Dans ce contexte, le Comité de gestion a décidé - outre la confirmation, à hauteur de quelque 609 867 francs d'engagements pluriannuels antérieurs - l'octroi d'aides financières ordinaires (prise en charge partielle d'intérêts) en faveur des bénéficiaires suivants :

- > Kaisereggbahnen Schwarzsee AG : agrandissement et rénovation du restaurant d'altitude « Riggisalp » ;
- > association des amis de la vieille forge de Charmey : aménagement de la grange jouxtant la forge en un espace polyvalent de réception, séminaire et d'exposition ;
- > hôtel restaurant de la Belle Croix à Romont : rénovation complète de l'établissement.

1.4 Affaires contentieuses

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, les recours contre les décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour 2017 est la suivante :

Recours déposés	15
Recours traités	20
Dont :	
Admis	0
Partiellement admis	0
Rejetés	20
Recours sans objet ou retrait du recours	0
Irrecevables	1
Encore pendants à la DEE au 1er janvier 2018	11

1.5 Législation

1.5.1 Lois et décrets

> Néant

1.5.2 Ordonnances et règlements

- > Ordonnance du 14 février 2017 modifiant l'arrêté établissant un contrat-type de travail pour les collaborateurs du service de maison (ROF 2017_2014) ;
- > Ordonnance du 5 septembre 2017 indiquant les effectifs au 31 décembre 2016 de la population dite légale des communes du canton de Fribourg (ROF 2017_075) ;
- > Ordonnance du 9 octobre 2017 modifiant l'ordonnance relative à la population dite légale (ROF 2017_079).

2 Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)

Directeur : Jean-Luc Mossier

2.1 Activités

En 2017, la PromFR a accompagné 18 projets de création d'entreprises et sept projets d'extension. Douze projets sont d'origine suisse et treize proviennent de l'étranger.

L'exercice 2017 a été marqué par une légère augmentation du nombre de projets accompagnés et par une hausse des investissements prévus, notamment sur la deuxième moitié de l'année. Les projets d'extension d'entreprises industrielles telles que Maxwell Technologies SA à Rossens ou Johnson Electric SA à Morat démontrent que le canton de Fribourg reste une localisation de choix pour le développement de projets industriels à forte valeur ajoutée.

L'année 2017 a permis d'affiner la stratégie liée à la mise en place de nouveaux instruments de soutien destinés aux entreprises. Ces mesures, notamment la mise en place d'un instrument de cautionnement cantonal complémentaire à Cautionnement Romand, ont été généralement bien accueillies dans le cadre de la consultation de la révision sur la Loi sur la promotion Economique (LPEc) en 2017. Le projet de loi définitif sera envoyé au Grand Conseil au début 2018.

2.1.1 Promotion économique exogène

La PromFR a soutenu en 2017 l'implantation dans le canton de Fribourg de 18 nouvelles entreprises dont neuf sociétés d'origine suisse et neuf entreprises étrangères en provenance des pays suivants : Chine, France, Etats-Unis, Pays-Bas, Japon et Russie.

Les nouvelles entreprises d'origine étrangère implantées dans le canton de Fribourg en 2017 prévoient de créer une cinquantaine de nouveaux emplois à moyen terme.

Les principaux projets confirment la tendance observée l'année précédente, avec le rôle clé des centres de compétence et parcs technologiques fribourgeois pour l'attraction de sociétés misant sur l'innovation pour assurer leur croissance.

Les responsables de marchés de la PromFR ont effectué des missions de démarchage avec Greater Geneva Berne area (GGBa) en France, en Allemagne, aux Etats-Unis, en Chine et au Brésil. Ils ont également participé à des événements et séminaires organisés par Switzerland Global Enterprise (S-GE) en Suisse et à l'étranger.

Les activités de démarchage à l'étranger ont amené la PromFR à accueillir en 2017 dans le canton de Fribourg une cinquantaine d'entreprises en provenance de 16 pays, dont une trentaine par l'entremise de GGBa. La France, le Brésil, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Chine et la Russie et sont les principaux pays de provenance de ces sociétés.

Le travail au sein de l'association de promotion économique de Suisse occidentale GGBa a ainsi généré trente visites d'entreprises dans le canton de Fribourg en 2017 et a permis de concrétiser quatre implantations devant créer une trentaine d'emplois à moyen terme.

2.1.2 Promotion économique endogène

2.1.2.1 Guichet-entreprises

Une septantaine de sociétés et porteurs de projets ont été conseillés et dirigés vers les différents partenaires de la PromFR dans le cadre du guichet-entreprises. L'association Fri Up et Cautionnement Fribourg, l'antenne fribourgeoise de Cautionnement Romand, contribuent en particulier à offrir des solutions adaptées aux besoins des entreprises locales. Vingt-cinq sociétés ont également pu être soutenues dans le cadre de leurs recherches immobilières, également avec la collaboration des associations régionales.

2.1.2.2 Cautionnement Fribourg

En 2017, 13 entreprises fribourgeoises ont pu être soutenues par des cautionnements de l'antenne fribourgeoise de Cautionnement Romand. Des cautionnements pour un total de 4,5 millions de francs ont ainsi été attribués et ont permis la réalisation d'investissements de l'ordre de 14 millions de francs.

Le nombre de projets soutenus est inférieur à celui de 2016 (17 cautionnements) mais le montant des cautionnements accordés est sensiblement supérieur (+ 1,1 millions de francs). Les projets soutenus devraient conduire à la création de 270 emplois à terme.

Cautionnement Fribourg a pour mission de soutenir les PME afin de favoriser les créations, les reprises ou les extensions. Des cautionnements à hauteur de maximum 500 000 francs peuvent être accordés pour garantir des crédits d'exploitation ou d'investissement. Les demandes inférieures à 150 000 francs sont de la compétence de Cautionnement Fribourg alors que les demandes supérieures à 150 000 francs sont traitées par Cautionnement Romand.

Le Parlement fédéral a accepté en 2016 d'augmenter le seuil de cautionnement de 0,5 million à 1 million de francs, suite aux motions du Conseiller national Olivier Feller en 2013 et du Conseiller aux Etats Raphaël Comte en 2015. L'augmentation de la limite de garantie permettra à Cautionnement Romand de répondre encore plus efficacement aux besoins de financement des PME locales, notamment dans le cadre de processus de succession.

2.1.2.3 Gestion de sites industriels en transition

Durant l'année écoulée, la PromFR a poursuivi ses efforts visant à finaliser les procédures d'achat et à valoriser les sites industriels rachetés en 2016 par l'Etat à Romont, Marly et St-Aubin. Dès le 1^{er} avril 2017, la PromFR a pris en charge la gestion du site de Romont, puis celui de St-Aubin dès le 1^{er} juin 2017, en s'appuyant sur des mandats à temps partiel de prestataires externes, dans chaque cas des anciens employés des précédentes entreprises occupantes. Sur le site de Romont, une lettre d'intention a été signée par le Conseil d'Etat en décembre 2017 concernant la vente d'une partie libre du site à la société EFSA SA et la relation à long terme avec le locataire PharmaFocus a pu être stabilisée. Plusieurs projets à haute valeur ajoutée s'intéressent au site et y ont effectué des visites. A St-Aubin, un projet industriel important a manifesté son intérêt de s'implanter sur le site pour une unité de production dans le domaine agroalimentaire. De plus, le projet Agri & Co Challenge a été préparé, conjointement avec la DIAF et le Cluster Food & Nutrition, dans le but de lancer au début 2018 un appel à projets international dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de la biomasse qui doit permettre de transformer une partie du site de St-Aubin en centre d'innovation dédié à ces thématiques.

2.1.2.4 Politique économique

En 2017, outre ses prises de position sur des interventions parlementaires et des consultations cantonales ou fédérales, les activités de la PromFR en matière de politique économique ont porté essentiellement sur la poursuite des travaux relatifs à ses deux chantiers législatifs. Le projet de révision de la Loi sur la promotion économique (LPEc), qui a pour principal objectif d'intensifier le soutien financier à l'innovation et aux investissements dans les entreprises (aides à fonds perdu, prêts d'amorçage, capital-risque, cautionnement) afin de les aider à faire face aux nouveaux

enjeux économiques, a été mis en consultation et puis fait l'objet de travaux de finalisation, pour être transmis au Grand Conseil au printemps 2018. Le projet de nouvelle Loi sur la politique foncière active (LPFA), qui vise à faciliter l'accès à de nouveaux terrains nécessaires au développement de sociétés établies dans le canton et à l'implantation d'entreprises et qui prévoit la création d'un Etablissement cantonal de promotion foncière, vient d'être mis en consultation.

2.1.3 Création d'entreprises et innovation

2.1.3.1 blueFACTORY et ses plateformes technologiques

L'ensemble des plateformes technologiques sont maintenant entrées dans une phase opérationnelle et elles confirment quotidiennement leur capacité à servir une promotion économique proactive, orientée sur des niches technologiques différenciées pour le canton de Fribourg. Un représentant de la PromFR fait partie de chaque comité/conseil pour assurer une liaison efficace de chaque plateforme avec les activités de la PromFR.

Cette année, le **bioFactory Competence Center BCC** (production biopharma) a finalisé son implantation dans la Halle Bleue. Les activités suivantes ont été réalisées :

- > les cours de formation ont été donnés tout au long de l'année. Les sociétés Pall, UCB et Merck comptent parmi les clients réguliers du BCC pour la formation mais aussi pour des mandats de service d'analyse notamment ;
- > l'entreprise TwentyGreen a signé un contrat de formation, de services et de location d'infrastructure.

Le **Swiss Integrative Center for Human Health SICHH** (santé humaine) a effectué l'essentiel de son implantation dans la Halle Bleue au début 2017 (50 % de sa capacité de production). Les activités suivantes ont été réalisées :

- > des dizaines d'entités du secteur privé et du secteur public ont été invitées à venir découvrir les installations et les services de la société ;
- > plusieurs clients ont fait appel au SICHH et des projets de recherche et développement ont vu le jour ;
- > des partenariats avec des producteurs d'équipements ont permis l'acquisition des instruments à des conditions particulièrement avantageuses.

Le **smart living lab SLL** (habitat intelligent) a décidé de participer au concours solardecathlon organisé par le département américain de l'énergie. Cette compétition universitaire met au défi les équipes d'étudiants de concevoir et de construire en taille réelle des maisons efficaces sur le plan énergétique et ne s'approvisionnant qu'en énergie solaire. L'ensemble de ce projet s'appelle le Swiss living challenge et est composé d'étudiants de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), de la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR), de la Haute école d'art et de design de Genève (HEAD) et de l'Université de Fribourg (UNIFR).

Le NeighborHub, maison de quartier solaire, développé par la Swiss team, construit dans la Halle Bleue de blueFACTORY a été présenté à la compétition Solar Decathlon 2017 aux Etats-Unis, à Denver en octobre 2017. Les résultats de cette compétition ont été largement relayés par les médias. Le NeighborHub a convaincu les jurys et a remporté huit podiums sur dix, dont six en première place ! Pour rappel, l'équipe suisse a fait le pari audacieux de proposer un concept différent, avec une maison au service de son quartier, plutôt qu'un pavillon conçu pour une famille.

Au sein d'**INNOSQUARE**, PromFR a soutenu activement le développement :

- > du Cluster Food & Nutrition (alimentation) poursuivant sa mission d'améliorer la compétitivité et la création de valeur dans la filière agroalimentaire par l'innovation sous toutes ses formes ;
- > de la plateforme ROSAS (sécurité et fiabilité des systèmes complexes dans l'industrie), qui finalise ses contacts proactifs vers des entreprises nationales et internationales ;
- > de la plateforme iPrint (impression digitale) qui poursuit sa croissance rapide. Des programmes de promotion commune PromFR/iPrint auprès d'entreprises internationales du secteur vont se poursuivre en 2018.

Outre le site de blueFACTORY, la PromFR a collaboré activement avec les sites technologiques du Marly Innovation Center (MIC) à Marly et du Vivier à Villaz-St-Pierre. Plusieurs sociétés technologiques internationales se sont implantées sur ces deux sites en 2017.

2.1.3.2 Seed Capital Fribourg

Lancé en juillet 2017, le partenariat entre Fri Up et la fondation Seed Capital Fribourg (qui aide à la création d'entreprises et encourage les vocations entrepreneuriales) porte ses premiers fruits. Cinq start-up fribourgeoises vont ainsi bénéficier de prêts pour un montant total de 520 000 francs. Ce coup de pouce financier doit les aider dans leur développement.

2.1.3.3 Capital Risque Fribourg

Capital Risque Fribourg SA (CRF) a pour mission de financer des entreprises innovantes, créatrices d'emplois dans le canton et développant des produits avec un grand potentiel de croissance. Son intervention a lieu principalement durant la phase de démarrage des sociétés, lorsque la faisabilité du projet est démontrée et que les premières ventes ont été réalisées. Le financement prend la forme de prise de participations minoritaires ou de prêts d'actionnaires jusqu'à un montant maximum de 750 000 francs par société. CRF apporte une participation en co-investissant avec des investisseurs tiers dans le cadre de tours de financement de 1 à 3 millions de francs.

En 2017, deux nouveaux investissements ont été réalisés pour un montant global de 700 000 francs, financements qui ont permis aux entreprises concernées de lever des fonds supplémentaires de l'ordre de 2 800 000 francs. Durant la même période, deux opérations de vente ont été effectuées qui se sont soldées avec des plus-values financières.

2.1.3.4 Nouvelle Politique Régionale

La Nouvelle Politique Régionale (NPR) vise une croissance fondée sur l'innovation et la productivité, une meilleure compétitivité des régions et la création et le maintien d'emplois. Pour ce faire, elle encourage l'entrepreneuriat à travers un transfert de savoir, un développement des coopérations interentreprises ainsi qu'une préservation et concrétisation des infrastructures génératrices de valeur ajoutée. Une attention particulière est aussi accordée au tourisme du fait de son importance économique et des défis grandissants auxquels la branche est confrontée.

L'année 2017 a été marquée par le lancement de plusieurs projets collaboratifs. Ces projets permettent à des entreprises et à des acteurs académiques de collaborer de manière très ponctuelle à la résolution d'une problématique commune. Avec ces aides NPR, les entreprises ont la possibilité de tester des nouvelles idées, produits et processus et permettent à de petites PME de collaborer avec des entreprises ayant des capacités de R&D plus importantes. Le but final demeure l'augmentation de la compétitivité et l'innovation du tissu entrepreneurial de notre canton. Diverses problématiques ont fait l'objet de ces projets: la sécurité fonctionnelle et embarquée, les piles à combustible à hydrogène, la performance énergétique des bâtiments et l'innovation énergétique et écologique pour les cultures sous serres. Au total, 23 entreprises et centres académiques ont participé à ces projets. Plusieurs projets sont en gestation pour 2018.

La plateforme touristique collaborative dzin.ch, qui avait été soutenue par la NPR en 2016, a obtenu le premier prix national dans la catégorie « Innovation » lors de la cérémonie du « Milestone excellence in tourism » en novembre 2017. Trois nouveaux projets touristiques ont obtenus l'aide NPR en 2017 pour la préparation de nouvelles offres touristiques (Novi lè : parcours ludique numérique sur le sentier du lac de la Gruyère ; ArtMur : itinéraire et événement d'art urbain ; et « valorisation du patrimoine alpestre »). Ces nouveaux produits touristiques ont pour but la création et la valorisation de singularités fribourgeoises.

Deux projets internationaux avec des entreprises fribourgeoises ont aussi obtenu l'aide de la part de la NPR : AlpLinkBioeco (opportunités liées à de nouvelles chaînes de valeur dans le domaine de la bioéconomie) et Sylvo (valorisation des déchets et sous-produits des filières bois pour l'épuration et le traitement de l'eau).

2.2 Les mesures de soutien en chiffres

2.2.1 Soutien aux entreprises

2.2.1.1 Aides financières

Parmi les 25 projets réalisés en 2017, sept entreprises ont bénéficié d'un soutien financier. Le montant global des soutiens financiers s'élève à 2,138 millions de francs au maximum. Le versement des aides financières est en effet effectué en fonction du développement économique des sociétés concernées et s'étale ainsi sur plusieurs années.

Les contributions directes en cours selon la LPEc sont les suivantes :

	Montant des aides financières (Fr.)
Aides financières en faveur des entreprises en 2017	2 138 000
Aides financières en faveur des entreprises en 2016	2 430 333

2.2.1.2 Allègements fiscaux

Parmi les 25 projets réalisés en 2017, trois sociétés se sont vu octroyer un allègement fiscal. Aucun allègement fiscal total sur le bénéfice et le capital n'a été octroyé. Les trois allègements fiscaux accordés ne portent que sur les impôts cantonaux et communaux.

Nombre d'entreprises au bénéfice d'un allègement fiscal en cours

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
74	65	68	63	59	51	45

En comparant ce tableau avec celui publié l'année dernière, on constate que les chiffres 2014, 2015 et 2016 ont été modifiés. Ces adaptations sont dues à des retards de réalisation de certains projets ou à des mesures de réorganisation partielles d'entreprises (fusions/scissions) apparus avant la fin de l'imposition ordinaire. Seuls les chiffres 2011, 2012, 2013 et 2014 peuvent ainsi être considérés comme définitifs.

Le tableau démontre tout de même que la tendance observée ces dernières années à une diminution du nombre d'entreprises au bénéfice d'un allègement fiscal se poursuit. Cela s'explique par le fait que le nombre d'allègements fiscaux accordés ces dernières années était inférieur au nombre d'entreprises dont l'allègement fiscal se terminait.

2.2.1.3 Incidences fiscales des allègements fiscaux pour la période fiscale 2015

Le Service cantonal des contributions a terminé durant l'année 2017 la taxation ordinaire de la période fiscale 2015. Sur la base de ces informations, seules les incidences fiscales de cette période peuvent être présentées.

Le tableau suivant résume les incidences des allègements accordés sur les recettes fiscales encaissées par l'Etat pour l'année 2015. Les recettes fiscales comprennent les impôts cantonaux (sur le capital et le bénéfice) ainsi que la part cantonale de l'impôt fédéral direct (17 % de l'impôt fédéral direct perçu).

On y distingue trois niveaux d'informations. La « Cote brute » équivaut au montant que le canton aurait pu encaisser si les sociétés en question s'étaient implantées dans le canton ou y avaient développé leurs nouvelles activités sans bénéficier d'aucun allègement fiscal. A noter que cette situation est relativement théorique, dans la mesure où nombre de ces sociétés n'auraient probablement pas réalisé leurs projets dans le canton sans allègement. Les montants indiqués sous « Incidences des allègements » correspondent aux recettes non encaissées en raison des allègements accordés. La « Cote nette » représente quant à elle les montants effectivement encaissés auprès des sociétés ne bénéficiant que d'un allègement partiel.

en millions francs	Cote brute	Incidences des allègements	Cote nette
2011	95.981	- 60.888	35.093
2012	97.946	- 61.616	36.141
2013	106.977	- 59.316	47.660
2014	134.932	- 71.729	63.202
2015	61.173	- 49.766	11.407

Il ressort de ce tableau qu'en 2015, le canton a renoncé du fait des 56 entreprises au bénéfice d'allègements fiscaux en cours, à des rentrées fiscales de 49,766 millions de francs, soit 25,048 millions de francs de part à l'IFD et 24,718 millions de francs d'impôt cantonal. Toutefois, sans allègement fiscal, la majorité de ces entreprises n'aurait pas réalisé de projet dans le canton de Fribourg et n'aurait donc pas contribué aux recettes fiscales nettes qui s'élèvent tout de même à 11,407 millions de francs (cote nette). Par rapport aux années précédentes, il n'est plus possible de procéder à une comparaison car certaines sociétés ayant un impact significatif sont sorties du périmètre des allègements en 2014 et ne sont plus présentes dans la statistique.

2.3 Nouvelle politique régionale

Le programme de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale (NPR) 2016–2019 dispose d'un budget de 25,9 millions de francs. En 2017, la NPR a permis le soutien de 15 projets relevant des stratégies cantonale, inter-cantonale et transfrontalière (également 15 projets en 2016).

3 Service public de l'emploi (SPE)

Chef de service : Charles de Reyff

3.1 Activités

Les efforts du Service public de l'emploi (SPE) se sont concentrés sur la qualité de ses prestations et de son organisation interne. Le Service cherche continuellement à améliorer son fonctionnement.

Le premier Forum Emploi a eu lieu le 28 novembre dernier à Fribourg. Neuf entreprises phares du canton ont rencontré des demandeurs d'emploi du domaine de l'industrie, sous forme de « job dating ».

3.2 Section chômage

3.2.1 Assurance-chômage

Dans le canton de Fribourg, le chômage est soumis à de fortes variations saisonnières. En janvier, le taux de chômage était de 3,2 %. Il a atteint son minimum en juin (2,4 % soit 3892 personnes) pour ensuite remonter jusqu'à 3,2 % en décembre. En 2017, le taux moyen de chômage s'est établi à 2,8 % de la population active et se situe en-dessous de la moyenne affichée au niveau national (3,2 %). La courbe des demandeurs d'emploi était à 5,6 % en début d'année, puis a baissé jusqu'à 4,7 % en juillet pour remonter au taux de 5,5 % en décembre. Au 31 décembre, 8965 demandeurs d'emploi étaient recensés. En 2017, 1500 personnes ont épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage.

3.2.2 Offices régionaux de placement (ORP)

Le canton compte trois ORP : l'ORP CENTRE pour le district de la Sarine, l'ORP SUD avec trois antennes dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse et l'ORP NORD avec trois antennes dans les districts de la Broye, du Lac et de la Singine. Le SPE dispose d'un Pôle Placement au sein de chaque ORP dont l'objectif est d'assurer la collaboration avec les entreprises, principalement par l'exploitation d'un service centralisé de traitement des postes vacants. Depuis mars 2013, chaque ORP abrite un Pôle Insertion+ (PI+), formé d'un tandem réunissant un conseiller en personnel et un assistant social et dont l'objectif est l'insertion des demandeurs d'emploi de longue durée bénéficiant de l'aide sociale. Depuis leur création, les PI+ ont accompagné 1250 personnes : 529 sont sorties de la mesure avec une solution (emploi, formation). En 2017, la Haute école de travail social de Fribourg a rendu les résultats de l'évaluation de la phase de démarrage (2013–2015) du dispositif, sur mandat du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), du SPE et du Service de l'action sociale.

3.2.3 Mesures actives du marché du travail (MMT)

Le secteur MMT met à disposition des ORP des outils qui leur permettent d'améliorer l'aptitude au placement des demandeurs d'emploi. Il veille à proposer une offre suffisante de mesures d'emploi, de mesures de formation et de mesures spécifiques adaptées à leurs besoins : cours, stages, programmes d'emploi temporaire (PET).

3.2.3.1 Mesures d'emploi

En 2017, 2171 (2085 en 2016) programmes d'emploi temporaires (PET) ont été octroyés, dont 67 % (69 %) auprès de fournisseurs subventionnés (dont la structure et les frais d'encadrement sont financés par le SPE), 9 % (10 %) auprès d'associations à but non lucratif et 24 % (21 %) auprès de communes, de l'Etat ou d'organismes hors canton.

70 (55) mesures d'emploi se sont déroulées sous forme de stages professionnels. Grâce à ceux-ci, les assurés peuvent acquérir de l'expérience professionnelle ou reprendre contact avec une profession et le monde du travail.

Les semestres de motivation (SEMO) ainsi que les structures offrant des préformations (PréFo), qui combinent occupation et formation, visent à aider des jeunes au chômage dans le choix d'une formation professionnelle. Durant l'année scolaire 2016–2017, 410 (415) jeunes ont suivi un SEMO/PréFo qui dure en moyenne six mois.

3.2.3.2 Mesures de formation

Les plateformes et les cours ont pour but d'évaluer les connaissances, de former, voire de certifier les demandeurs d'emploi. 7400 (6672) mesures de ce type ont été octroyées dans différents domaines [technique de recherche d'emploi : 54 % (51 %); langues : 27 % (29 %) ; informatique : 4 % (5 %) ; autres : 15 % (15 %)].

Autre mesure de formation, l'entreprise de pratique commerciale (EPCO) permet aux assurés de travailler au sein d'une entreprise dont l'organisation et la gestion correspondent à celles d'une entreprise privée. Les trois EPCO fribourgeoises, FRee Trading, freestore et free win, ont accueilli au total 196 (168) assurés durant l'année.

1356 (1346) stages de formation ou d'orientation ont pu être suivis, permettant aux assurés de se perfectionner ou d'évaluer leurs compétences ainsi que les exigences d'une fonction.

3.2.3.3 Mesures spécifiques

Parmi les 702 (675) mesures spécifiques octroyées, 67 % (68 %) constituent des allocations d'initiation au travail, 20,5 % (21 %) des soutiens à une activité indépendante, 7,5 % (7 %) des allocations de formation et enfin 5 % (5 %) des contributions aux frais de déplacement.

3.2.3.4 Répartition du budget MMT

Le budget MMT (LACI) de 22 millions (21 millions) de francs englobe les mesures de formation et les mesures d'emploi, mais ne comprend pas le budget alloué aux mesures spécifiques géré directement par le SECO. En 2017, 36 % (39 %) du budget MMT sont alloués aux programmes d'emploi temporaires (PET), 46 % (42 %) aux mesures de formation (cours, entreprise de pratique commerciale) et 18 % (19 %) aux semestres de motivation (SEMO) et PréFormation (PréFo). Le canton au travers du Fonds cantonal de l'emploi finance également à hauteur de 1,95 millions (idem 2016) de francs des mesures destinées aux jeunes (PréFo, Cap Formation et Avenir 20 - 25 ans).

3.2.3.5 Contrats LEMT

La loi cantonale sur l'emploi et le marché du travail (LEMT) institue une mesure qui a pour objectif de favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit LACI en leur offrant une activité au sein d'une entreprise, d'une collectivité publique ou d'une association ou fondation à but non lucratif. 178 (176) contrats LEMT ont été octroyés dont 49 % (46 %) auprès d'associations ou fondations à but non lucratif, de communes et de l'Etat et 51 % (54 %) auprès d'entreprises. La durée moyenne par contrat est de 2,6 (3) mois.

3.2.4 Médiation

La médiation, directement subordonnée au Secrétariat général de la DEE, est destinée aux demandeurs d'emploi qui rencontrent des difficultés (avec un ORP, une caisse de chômage, un prestataire, un partenaire, etc.). Cette prestation a vu le jour il y a vingt ans, une année après la création des ORP.

Le nombre d'appels à la médiation a continué à progresser. Ceci reflète la poursuite des efforts pour une meilleure visibilité entrepris dès 2016. La médiation entretient des contacts réguliers avec le réseau concerné, que ce soit interne (le SPE et ses sections concernées) ou externe (prestataires de MMT, services sociaux, etc.).

En 2017 ont eu lieu au total 129 (131) entretiens pour un total de 66 (51) dossiers, 12 (1) ouverts en 2016 et 54 (50) nouveaux dossiers. S'y ajoutent les démarches auprès des services, parfois plusieurs pour un dossier, toujours entreprises avec l'accord de l'intéressé. Que ce soit par une écoute attentive et/ou des résultats administratifs concrets, la médiation en 2017 a abouti positivement quasiment dans tous les cas. Ces résultats confirment à nouveau le bien-fondé de cette prestation.

3.2.5 Collaboration interinstitutionnelle (CII)

Pour aider les personnes qui cumulent les problèmes (santé, chômage, difficultés sociales), les ORP, l'Office cantonal de l'assurance-invalidité (OAI) ainsi que les services sociaux régionaux (SSR) emploient une stratégie commune : la collaboration interinstitutionnelle (CII). Nommée par le Conseil d'Etat, la Commission cantonale de la CII a pour mandat d'organiser le dispositif CII cantonal et d'en assurer le suivi.

En lien avec la politique cantonale d'aide aux chômeurs de longue durée, le Conseil d'Etat a confié à la Commission CII la mission de repositionner sa stratégie plus en amont dans la trajectoire du chômage. Le 1^{er} juin 2017, la Commission CII a ainsi lancé sa nouvelle stratégie, et notamment la prestation Medval. Une formation a réuni 190 professionnels. Entre juin et décembre, environ 67 situations au total ont été annoncées pour bénéficier de la prestation Medval.

3.2.6 Aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle

Créée en mai 2007, la Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (CJD) a pour objectif de favoriser la transition entre les degrés secondaires I et II ainsi que la transition vers le marché de l'emploi à l'issue de la formation. Les jeunes concernés se situent entre la première année du cycle d'orientation et l'entrée du marché du travail.

La Plateforme Jeunes (PFJ), qui existe depuis 2001, constitue le pivot principal dans la transition I. Elle a pour objectif d'orienter le jeune vers la mesure adaptée à ses besoins (semestre de motivation ou de préformation, préapprentissage, cours d'intégration, etc.). Durant l'année scolaire 2016/17, 1258 dossiers de jeunes ont été pris en charge.

La CJD a réalisé différentes présentations du dispositif, dont une organisée pour les services sociaux du canton et les commissions sociales.

3.3 Section Marché du travail

3.3.1 Inspection du travail

S'agissant de la protection des travailleurs, l'Inspection du travail a effectué 366 (401) visites d'entreprises, partiellement ou intégralement indemnisées par la Commission fédérale de coordination de la sécurité au travail (CFST), en partie en collaboration avec le SECO (Inspection fédérale du travail) et la Caisse nationale suisse en cas d'accidents (SUVA). Elle a également effectué 50 (46) audits système MSST (Appel aux médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail) complets ou préalables, portant sur l'organisation et la gestion de la sécurité au travail dans les entreprises.

Dans le domaine particulier de l'amiante, l'Inspection a préavisé 520 (499) dossiers spécifiquement en relation avec l'application de la procédure quant aux exigences d'investigation avant travaux. Une très large majorité des diagnostics soumis dans le cadre de cette procédure révèlent des matériaux de construction contenant de l'amiante.

L'Inspection a effectué plusieurs investigations en hygiène du travail en collaboration avec le laboratoire inter-cantonal de santé au travail (LIST) portant notamment sur l'exposition à des poussières, des solvants, des huiles de coupe ou encore sur les conditions climatiques des locaux. En outre, une investigation particulière a été entamée, visant les problèmes d'exposition des travailleurs aux isocyanates dans les entreprises de peinture en carrosserie.

En ce qui concerne les dérogations à la durée normale du travail, l'Inspection du travail a rendu une décision négative sur 16 (28) demandes de permis visant principalement une dérogation à l'interdiction de travailler le dimanche et les jours fériés.

Le registre des entreprises industrielles a fait l'objet des modifications suivantes : 3 modifications d'assujettissement.

	Permis délivrés par le SPE		Permis délivrés par le SECO
	2016	2017	2017
Travail de nuit	142	125	73
Travail du dimanche	155	149	45
Travail en continu	-	2	7
Travail en 3 équipes	-	6	-
Service de piquet	-	-	10
Total	297	282	135

Tous les travaux d'agrandissement ou de transformation effectués au sein des entreprises industrielles du canton doivent être approuvés par l'Inspection du travail, qui délivre ensuite l'autorisation d'exploiter. Pour les entreprises non industrielles, l'Inspection délivre des préavis dans le cadre des procédures d'octroi du permis de construire.

	2016	2017
Agrandissements (transformations) industriels	19	26
Autorisations d'exploiter	11	7
Entreprises non industrielles (y c. préavis substances dangereuses – amiante)	1 256	1 240
Total	1 286	1 273

3.3.2 Observatoire du marché du travail

Le canton de Fribourg a participé à plusieurs enquêtes réalisées notamment par l'Observatoire romand et tessinois du marché de l'emploi (ORTE) sur mandat de la Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de l'emploi (CRT) :

- > publication interne de quatre plaquettes « Indicateurs trimestriels sur l'évolution du chômage dans les cantons romands » (janvier, avril, juillet, octobre 2017) ;
- > maintenance et développement (site Intranet) de l'outil OAICM (Outil d'aide à l'identification des compétences et des métiers (www.ricrac.ch)) ;
- > publication de la mise à jour des données 2016 sur « L'évolution du travail intérimaire en Suisse romande » (octobre 2017) ;
- > bulletins trimestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, avril, juillet, octobre 2017) ;
- > bulletins semestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, juillet 2017) ;
- > bulletin annuel de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier 2017) ;
- > rapport sur le parcours des demandeurs d'emploi et leur activation dans les cantons romands (janvier 2017).

L'Observatoire fribourgeois du marché du travail a également participé à différents projets, à la production de données et à la rédaction des rapports pour le SECO et pour la DEE.

3.3.3 Organe cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

Les activités déployées par cet organe découlent de l'application de la loi cantonale sur l'approvisionnement économique du pays (LAE), entrée en vigueur le 1^{er} mai 2012. Les cantons sont plus spécialement appelés à collaborer avec l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays dans trois domaines spécifiques, à savoir le rationnement des aliments, la gestion réglementée du mazout et le rationnement des carburants. Les communes sont compétentes pour l'application sur le plan local des instructions fédérales et cantonales en matière d'approvisionnement économique du pays.

L'article 3 LAE institue un organe cantonal qui est rattaché à la DEE et dont les membres sont nommés par le Conseil d'Etat. M. Charles de Reyff, chef du SPE, dirige l'OCAE.

3.3.4 Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)

L'OCCT, sous la présidence de M. Michel Pittet, ancien Conseiller d'Etat, a été saisi dans le cadre d'un conflit collectif.

Monsieur Michel Pittet ayant terminé son mandat à fin juin 2017, le Conseil d'Etat a nommé Mme Gabrielle Multone, ancienne Juge cantonale, à la présidence de l'OCCT, avec effet au 1^{er} novembre 2017.

3.3.5 Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Le SPE veille activement à l'application des mesures d'accompagnement de l'ALCP. Le secteur de la Surveillance du marché du travail (SMT) assure la responsabilité de l'Inspection de l'emploi et de l'observation du marché du travail.

Responsable de l'observation du marché du travail dans le cadre des conditions salariales, le secteur SMT n'a pas constaté de sous-enchère salariale abusive et répétée dans les branches à observation renforcée définies pour 2017.

Le secteur SMT contrôle sur le sol fribourgeois les travailleurs détachés par des entreprises étrangères, les prestataires de services indépendants, ainsi que les prises d'emploi, auprès d'employeurs suisses, des ressortissants en provenance de l'Union européenne. 433 (409) contrôles portant sur 788 (747) travailleurs ont été réalisés.

L'intervention des inspecteurs auprès des entreprises étrangères, afin qu'elles versent le salaire usuel de la branche, a permis de récupérer 104 457 (152 485) francs de salaire au profit des travailleurs détachés.

Le secteur SMT a traité les annonces pour 6304 (6166) travailleurs, dont 2149 (2399) travailleurs détachés, 3192 (2724) prises d'emploi en Suisse et 963 (1043) prestataires de services indépendants. Ce qui correspond à un total de 223 283 jours de travail annoncés (930 équivalents plein temps), 174 635 jours auprès d'employeurs suisses, 20 640 jours pour des indépendants et 28 008 jours pour des travailleurs détachés. Le tout correspond à moins de 0,81 % des équivalents plein temps de l'emploi dans le canton de Fribourg (OFS 2015).

Sur mandat du Service de la population et des migrants (SPoMi), le secteur SMT a aussi effectué la vérification des conditions salariales pour répondre à 51 demandes d'entreprises. Ces demandes portaient sur des autorisations de séjours pour prestataires de services transfrontaliers aboutissant à des conventions de détachement pour leurs travailleurs.

Le service a prononcé 28 décisions d'amendes pour infractions contre les conditions de travail et de salaire prescrites par les lois fédérales (art. 2 LDét) ou un défaut d'annonce (art. 6 LDét). Il a prononcé 15 interdictions de travail en Suisse pour non-renseignement (art. 7 LDét) ou amendes impayées (art. 9 al. 2 let. b LDét). De même, il a transmis 19 dénonciations au Ministère public pour décisions pénales pour non-collaboration (art. 12 LDét).

3.3.6 Lutte contre le travail au noir

L'Inspection pour la lutte contre le travail au noir se compose des trois inspecteurs du SPE et des inspecteurs de la construction, dépendant de l'Association Fribourgeoise de Contrôle. Le SPE a délégué à cette association les activités de contrôle du travail au noir dans le secteur principal et le second œuvre de la construction comme dans la branche du nettoyage industriel, par le biais d'un mandat de prestations.

L'Inspection du travail au noir a effectué 499 (540) contrôles concernant 1289 (1332) travailleurs. Parmi ces contrôles, 193 (143) entreprises pour 474 (373) travailleurs ont fait l'objet d'une dénonciation. Les infractions les plus répandues ont trait au non-respect des obligations en matière de droit des étrangers.

Les efforts de prévention portés sur les employés en 2014, 2015 et 2016 ont été poursuivis en 2017. Plusieurs formations et séances d'information ont été réalisées. Notamment pour la formation obligatoire pour l'obtention de patente pour la reprise d'un établissement public, le SMT a dispensé un cours en allemand et quatre cours en français. Lors des visites, contrôles et séances d'information, le SMT a distribué les dépliants et chemises d'information pour la prévention.

L'introduction progressive d'opérations « coup-de-poing » a permis notamment de mettre un terme aux activités d'un employeur indélicat, multirécidiviste en matière d'infractions travail au noir, sur décision préfectorale.

3.3.7 Placement privé et location de services

La section a délivré 25 (37) autorisations en 2017 : 12 pour le placement privé et 13 pour la location de services. Trois autorisations ont été supprimées à la suite d'une cessation d'activité.

Elle a préavisé favorablement auprès du SECO 12 (16) demandes d'autorisation pour exercer la location de services transfrontaliers et/ou le placement privé intéressant l'étranger.

En 2016 (les chiffres pour 2017 seront disponibles au printemps 2018), 667 (928 en 2015) personnes ont été placées par les agences de placement privé fribourgeoises. Les agences de location de services fribourgeoises ont loué les services de 7421 (8095 en 2015) personnes, ce qui correspond à 3 396 107 (3 608 777 en 2015) heures de mission. La proportion d'étrangers parmi les personnes dont les services ont été loués se monte à 68,1 % (66,4 % en 2015), ce qui est supérieur à la moyenne suisse 64,1 % (63,3 % en 2015).

Par ailleurs, la section a mené 20 contrôles d'entreprises afin de combattre et de prévenir l'exercice illicite du placement privé et de la location de services. Les pratiques illicites constatées lors des contrôles d'entreprises, notamment les conditions de travail, ont été corrigées conformément aux standards et directives.

Pour rappel, les décomptes de salaires, les couvertures de frais, les horaires de travail, etc., font l'objet des contrôles de la section et de la CPRR (Commission paritaire régionale romande de la location de services), avec qui le SPE collabore étroitement.

3.4 Section juridique

3.4.1 Décisions en première instance

En qualité d'autorité cantonale, la section a rendu 9755 (8743) décisions et avis de droit en matière d'assurance-chômage en 2017, selon la répartition suivante :

- > 6134 (5728) décisions de suspension dans l'exercice du droit à l'indemnité ;
- > 431 (558) décisions relatives à l'aptitude au placement et autres cas ;
- > 77 (74) décisions de remises de l'obligation de restituer ;
- > 3113 (2383) avis de droit en matière d'assurance-chômage.

3.4.2 Décisions en deuxième instance

La section juridique a également enregistré 625 (543) oppositions contre l'ensemble des décisions rendues par le SPE.

Elle a rendu 370 (753) décisions sur opposition, dont :

- > 65,4 % (68,95 %) ont été rejetées ou déclarées irrecevables ;
- > 20,3 % (16,85 %) ont été admises ;
- > 10,3 % (10,5 %) ont été partiellement admises ;
- > 4 % (3,7 %) ont été déclarées sans suite ou rayées du rôle.

3.4.3 Observations au Tribunal cantonal

En 2017, 24 (40) décisions sur opposition ont été contestées par recours auprès du Tribunal cantonal.

La section juridique a déposé des observations auprès des tribunaux dans 22 (43) affaires.

55 (56) arrêts ont été rendus par le TC :

- > 63,65 % (72,9 %) des recours ont été rejetés ou déclarés irrecevables ;
- > 23,65 % (15,25 %) ont été admis ;
- > 5,45 % (3,4 %) ont été partiellement admis ;
- > 7,25 % (8,45 %) ont été rayés du rôle.

3.4.4 Réductions de l'horaire de travail (RHT) et intempéries

	Travailleurs touchés				Heures chômées			
	2016	2017	CH 2016	CH 2017	2016	2017	CH 2016	CH 2017
Janvier	168	34	8 089	8 326	8 117	1 375	462 496	467 876
Février	71	17	8 485	7 501	3 620	906	480 944	410 470
Mars	58	13	8 620	7 096	2 884	679	477 645	419 108
Avril	82	7	9 083	5 727	3 328	338	497 319	290 584
Mai	250	1	8 452	4 746	15 235	50	432 232	243 661
Juin	261	6	7 925	4 284	17 459	265	452 539	210 601
Juillet	52	3	5 209	2 574	2 999	187	251 398	134 791
Août	3	3	5 546	1 713	158	195	309 600	88 125
Septembre	4	35	6 568	1 481	332	1 054	373 151	89 712
Octobre	18	31	6 727	1 814	753	1 030	389 544	122 628
Novembre	53	38	7 555	1 503	3 515	681	411 519	104 797
Décembre	46	14	5 596	1 392	2 819	654	281 854	82 417

3.5 Section Organisation et support

3.5.1 Statistiques

Afin de mieux connaître le profil des demandeurs d'emploi inscrits, deux nouveaux outils ont été créés en 2017. Le délai de prise en charge d'un demandeur d'emploi après son inscription est surveillé car il s'agit d'une obligation légale. Par ailleurs, une formation interne a été dispensée sur amstat, la plateforme web et mobile du Secrétariat d'Etat à l'économie.

3.5.2 Informatique

Le support informatique a traité environ 1000 demandes d'assistance de la part des collaborateurs du SPE.

La création d'une formation continue PLASTA (le système fédéral d'information en matière de placement et de statistique du marché du travail) en e-learning a débuté en 2017. Les premiers modules seront livrés durant le premier trimestre 2018.

Fribourg a assuré la présidence du groupe latin PLASTA en 2017.

Un portail en ligne a été créé et publié en 2017. Il permet la gestion des PET par les fournisseurs et le SPE.

3.5.3 Logistique

La santé et la sécurité au travail est une préoccupation constante du SPE. Le déploiement du concept de « bureau standard » s'est poursuivi en 2017 dans les unités du Service se trouvant à Châtel-St-Denis et à Tavel.

3.5.4 Communication et traduction

L'équipe de communication a terminé la refonte complète de l'Intranet avec sa publication en mars. Elle a activement participé aux actions d'information liées aux 10 ans du Chèque Emploi, ainsi qu'à celles relatives à l'évaluation de la mesure Pôle Insertion+ en collaboration avec la Direction de la santé et des affaires sociales.

La traduction joue un rôle important. Tous les documents du SPE (internes et externes) sont publiés dans les deux langues officielles du canton.

3.5.5 Projets et formations

L'introduction de l'e-learning pour les formations internes des collaborateurs a débuté avec la formation continue à PLASTA/GED comme projet-pilote.

Le « Forum-Emploi » du 28 novembre 2017 a réuni neuf employeurs et une quarantaine de demandeurs d'emploi pour des entretiens d'embauche de vingt minutes.

Dix collaborateurs ont achevé leur formation à la conduite de projets en 2017 et ont ainsi reçu la certification y relative.

3.6 Finances et controlling

Le SPE gère toutes les comptabilités fédérales et la comptabilité cantonale du Fonds de l'emploi. Il s'occupe notamment des salaires à verser mensuellement aux demandeurs d'emploi en contrat LEMT, de l'établissement des attestations d'employeurs, des certificats de salaires et des décomptes AVS, SUVA ou impôt à la source.

Le coût de fonctionnement du SPE a été, en tenant compte des comptabilités cantonales et fédérales mais sans les coûts des MMT, de 25,4 millions de francs. En outre, 1 967 520 francs ont été prélevés sur le Fonds cantonal de l'emploi pour financer les mesures destinées aux chômeurs ayant épuisé leurs droits aux indemnités fédérales. Les contrats LEMT en entreprises ont coûté 1 225 952 francs, les contrats LEMT au sein d'associations 522 900 francs et ceux auprès du canton et des communes 218 668 francs. Au 31 décembre 2017, le capital du Fonds se montait à 7 millions de francs.

Une partie des activités cantonales du SPE sont actuellement financées par la Confédération. Le SECO exige une répartition des coûts plus pointue. En réponse aux demandes du SECO, un poste de comptable à 60 % sera mis en charge du canton en 2019.

4 Caisse publique de chômage (CPCh)

Administrateur : Dominique Schmutz

4.1 Activités

La Caisse publique de chômage (CPCh) est une unité rattachée administrativement à la Direction de l'économie et de l'emploi. Elle est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton pour leur fournir les prestations prévues par la législation fédérale sur l'assurance-chômage. En outre, elle est à la disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs touchés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et les indemnités en cas d'intempéries. Elle est enfin seule compétente pour verser des indemnités en cas d'insolvabilité.

4.2 Activités courantes

Durant l'année 2017, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a mené une enquête nationale auprès des demandeurs d'emploi. L'objectif : recueillir leur avis sur les prestations fournies par les Offices régionaux de placement et les caisses de chômage. De manière générale, ils ont émis une appréciation positive des prestations fournies par la CPCh, que ce soit en termes de rapidité et de régularité des versements, mais aussi en matière de délai de réponse par téléphone ou courrier ou de l'amabilité notamment.

Plus de 80 % des assurés se disent prêts à recommander la CPCh à leurs connaissances. Ce résultat est supérieur à la moyenne des caisses publiques et syndicales de l'ensemble du pays. Le benchmarking donné par le SECO sur ce sujet attribue une note de 4,0 à la caisse la moins bien notée et 5,5 à la mieux notée. Ces conclusions confirment les différentes analyses que mènent la CPCh au moyen de son management de la qualité certifié ISO, norme 9001 : 2015. En effet, l'organisme certifié doit établir des processus pour assurer les activités de surveillance et veiller à la perception du client sur le niveau de satisfaction de ses exigences.

En termes de volume de prestations, la CPCh a vu son augmentation des bénéficiaires se réduire surtout dans la deuxième moitié de l'année. La fermeture de Yendi avec plus de 470 assurés à traiter en insolvabilité et plus d'une centaine d'assurés au niveau de l'indemnité journalière a été un défi majeur pour le personnel du service.

Pour terminer, la Caisse publique de chômage a notifié 3135 décisions de caisse. Elle a soumis au Service public de l'emploi (SPE) 39 cas pour examen.

4.3 Prestations versées aux bénéficiaires

4.3.1 Demande d'indemnités en cas de chômage (IC)

Année	2016	2017	Variation en pourcent
Nombre d'assurés	8 115	8 490	4,62 %
Nombre d'inscriptions et réinscriptions	8 013	8 520	6,33 %
Nombre d'indemnités journalières versées	654 677	648 129	- 1,00 %

4.3.2 Demandes d'indemnités en cas d'intempéries

Année	2016	2017	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	43	100	132,56 %

4.3.3 Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail

Année	2016	2017	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	31	12	- 61,29 %

4.3.4 Demande d'indemnités en cas d'insolvabilité

Année	2016	2017	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	43	48	11,63 %

4.3.5 Indemnités versées

Année	2016	2017	Variation en pourcent
Chômage complet	109 469 560.85	110 356 216.10	0,81 %
Allocations familiales	1 765 761.10	1 699 471.60	- 3,75 %
Mesures relatives au marché du travail (MMT)	7 009 562.00	7 471 968.80	6,60 %
Coût afférent au projet (Organisateur)	18 392 232.50	20 056 305.50	9,05 %
Intempéries et réduction de l'horaire de travail	2 546 824.65	2 301 909.05	- 9,62 %
Insolvabilité	1 218 803.30	3 105 362.15	154,79 %
Total	140 402 744.40	144 991 233.20	3,27 %

4.3.6 Perte de gain en cas de maladie (art. 94 LEMT)

Année	2016	2017	Variation en pourcent
Nombre de personnes annoncées	52	35	- 32,69 %
Nombre de personnes subventionnées	34	17	- 50,00 %

5 Service du registre du commerce (SRC)

Préposée : Uschi Kozomara Yao

5.1 Activités

5.1.1 Activités courantes

Dans le courant de l'année 2017, le Service du registre du commerce a traité au total 7376 dossiers aboutissant à des inscriptions dans le Journal du registre du commerce. Ce chiffre se compose de 1480 inscriptions de nouvelles sociétés, ainsi que de 1011 radiations et 4885 modifications concernant les sociétés existantes. Le total de dossiers traités a ainsi diminué de 177 par rapport à l'année 2016, mais augmenté de 1011 par rapport à l'année 2015, ce qui s'explique comme suit : Tout comme en 2016, plusieurs communes ont fusionné au 1^{er} janvier 2017 et des centaines de sociétés se sont vu modifier leur siège par une inscription d'office effectuée par le Service du registre du commerce. Ces inscriptions ne sont pas sujettes aux émoluments, mais le surplus de travail qu'elles engendrent doit néanmoins être absorbé par l'effectif existant du Service du registre du commerce. En dehors de ce surplus, le nombre de dossiers à traiter reste toujours plus élevé que la moyenne des dix dernières années. Finalement, il faut noter que le nombre total de sociétés inscrites continue à croître. Le registre du commerce du canton de Fribourg affichait 16 363 sociétés inscrites au 31 décembre 2004 et 21 334 sociétés à la fin de l'année 2017.

5.1.2 Evènements particuliers

Le Service du registre du commerce a contribué à la formation de stagiaires de la Brigade financière.

En collaboration avec le Secrétariat de cyberadministration, le Service du registre du commerce a poursuivi le projet de pilote commencé en 2016 et dont le but consiste à mettre à disposition des prestations en ligne pour ses clients. Ce projet s'inscrit dans la modernisation du registre du commerce selon les lignes directives de l'Ordonnance sur le registre du commerce.

5.2 Statistiques

5.2.1 Etat des sociétés actives

Au 31 décembre 2017, l'état des sociétés actives inscrites auprès du Service du registre du commerce était le suivant :

Entreprises individuelles (EI)	6 400
Sociétés en nom collectif (SNC)	386
Sociétés en commandite (SC)	20
Sociétés anonymes (SA)	7 104
Sociétés à responsabilité limitée (Sàrl)	5 694
Etablissements de droit public (EDP)	25
Société en commandite par actions (SCA)	1
Sociétés coopérative (COOP)	490
Succursales d'une entreprise étrangère (SEE)	85
Succursales d'une entreprise suisse (SES)	416
Associations (ASS)	245
Fondations (FOND)	458
Entreprises non astreintes à inscription (PRO)	10
Total	21 334

5.2.2 Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription

Au 31 décembre 2017, la répartition linguistique des sociétés actives inscrites au registre du commerce était la suivante :

Total des sociétés actives inscrites en langue française	16 633
Total des sociétés actives inscrites en langue allemande	4 701

5.2.3 Tableau comparatif des nouvelles sociétés

Depuis l'introduction de la tenue informatisée du registre du commerce au niveau cantonal en 2004, l'évolution des nouvelles sociétés inscrites peut être suivie et se présente comme suit :

	ASS	COOP	EI	FOND	SA	Sàrl	SEE/SES	SNC/SC
2004	7	2	348	17	256	309	80	31
2005	7	3	351	24	292	350	60	49
2006	7	5	359	14	298	372	46	54
2007	8	5	374	17	291	415	57	43
2008	18	0	379	19	334	398	42	32
2009	15	6	376	15	293	448	38	36
2010	9	2	420	10	317	430	36	24
2011	6	5	401	13	385	492	59	32
2012	7	4	445	20	327	476	35	34
2013	13	5	471	13	375	519	40	48
2014	18	4	407	9	273	441	32	38
2015	11	6	491	10	264	417	35	50
2016	17	4	504	10	276	481	29	45
2017	12	2	550	10	275	510	54	66

5.3 Collaborations intercantionales

Comme à l'accoutumée, le Service a participé aux séances de travail semestrielles d'un groupe d'offices deregistres de commerce alémaniques, soit de Zurich, Argovie, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Berne et Haut-Valais. Ces séances ont pour but de discuter des questions juridiques liées aux inscriptions. Dans ce même but, le Service du registre du commerce du canton de Fribourg a également participé à la séance de travail des offices des registres de commerce des cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Jura et Bas-Valais.

5.4 Affaires contentieuses

Pour l'année 2017, aucune affaire contentieuse n'est à signaler.

6 Service de l'énergie (SdE)

Chef de service : Serge Boschung

6.1 Activités

6.1.1 Généralités

Le Service de l'énergie (ci-après : le Service) est chargé de mettre en œuvre la stratégie énergétique du canton visant à atteindre l'objectif de la « Société à 4000 Watts d'ici 2030 ». Sa tâche est notamment de concevoir et de faire appliquer la législation cantonale en matière d'énergie, de mettre sur pied des programmes de promotion ainsi que de sensibiliser, conseiller, former et informer les professionnels et le public en général sur le domaine.

6.1.2 Activités courantes

Le Service encourage l'utilisation des énergies renouvelables et la substitution des énergies fossiles par des aides financières, selon les programmes d'encouragement en vigueur, tout en tenant compte des disponibilités du Fonds cantonal de l'énergie.

Dans un but d'exemplarité des collectivités publiques, il a poursuivi son action d'information et d'accompagnement auprès des communes, en collaboration avec les programmes « SuisseEnergie pour les communes », l'Association « Cité de l'énergie » et « Energo ».

Il représente également les intérêts des cantons romands dans les associations Minergie® et CECB®.

Plusieurs cours et séminaires destinés aux professionnels du bâtiment ont été organisés.

Dans le cadre d'un partenariat avec SuisseEnergie et la fondation Big Effects, le Service était présent au Comptoir Gruérien du 27 octobre au 5 novembre.

La Commission cantonale de l'énergie (CCE) a été reconstituée par le Conseil d'Etat pour la période législative du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022. Une séance s'est tenue, au cours de laquelle les thèmes suivants ont été présentés et discutés : la Stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral et sa mise en œuvre dans le canton, le nouveau Programme Bâtiments, le Plan sectoriel de l'énergie et le Plan directeur cantonal ainsi que le MOPEC 2014 et les adaptations législatives.

6.1.3 Projets en cours

- > Nouveau Plan sectoriel de l'énergie (PSE) qui accompagne le Plan directeur cantonal (PDCant) : la partie « énergie » du PDCant intègre les réseaux d'énergie, l'énergie hydraulique, la géothermie, l'énergie éolienne, le solaire, le bois et autres biomasses ;
- > finalisation du Concept éolien du canton ;
- > formation des communes pour le contrôle des constructions ;
- > coordination interne à l'Etat pour le projet de la ligne HT des CFF « Neyruz-Kleinbödingen » qui doit être assainie ;
- > étude du potentiel de valorisation des rejets de chaleur, également sur les eaux usées ;
- > étude des sites potentiellement intéressants à la géothermie ;
- > programme d'économies d'énergie auprès des gros consommateurs d'énergie du canton de Fribourg.

6.2 Formation

6.2.1 Programme de formation continue pour les professionnels

Plusieurs cours destinés aux professionnels du bâtiment, dont des cours sur la rénovation et les exigences en matière d'isolation ainsi qu'un cours bloc de formation continue sur le thème de l'énergie et du développement durable, ont été organisés.

Le programme Energie-FR, mené en étroite collaboration avec la HEIA-FR, a proposé notamment les cours suivants :

- > formation Passerelle accélérée vers le CFC « Techniques du bâtiment 2017 » ;
- > CAS HES-SO en « Analyse énergétique des bâtiments » ;
- > formation professionnelle « Pompes à chaleur (PAC) système-module » ;
- > formation professionnelle sur la base de projet eREN concernant la rénovation énergétique des bâtiments.

6.2.2 Promotion/formation pour la jeunesse

Le Service poursuit son action d'information et de sensibilisation, auprès des nouvelles générations, sur les questions énergétiques et le développement de bons réflexes en matière d'énergie.

Le programme appelé « Animations énergie » est proposé gratuitement aux enseignants des classes primaires francophones et alémaniques de 5H et 8H du canton. Durant l'année scolaire 2016/17, 3206 élèves ont bénéficié de ce cours.

Il soutient également la diffusion d'un programme intitulé « Enerschool » pour les cycles d'orientation et les collèges. Au cours de l'année 2017, les projets initiés ont été poursuivis et les écoles du cycle d'orientation de Sarine Ouest, du Gibloux, de Pérolles et de Marly ont adhéré au concept.

6.3 Procédures d'autorisation de construire

6.3.1 Demandes de permis de construire

Au sens de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008 (LATeC) et en application des dispositions légales en matière d'énergie, le Service doit s'assurer que l'enveloppe thermique des bâtiments soit conforme, de même que les installations techniques. Au cours de l'année 2017, le Service a contrôlé et préavisé 2003 demandes de permis de construire (procédures ordinaires et procédures simplifiées).

6.3.2 Préavis PAL/PAD

Au vu de la LATeC et en application des dispositions légales en matière d'énergie, le Service préavisé tous les plans d'aménagement local (PAL) et tous les plans d'aménagement de détail (PAD) transmis pour examen auprès du Service des constructions et de l'aménagement du territoire. Au cours de l'année 2017, le Service a contrôlé et préavisé 61 dossiers.

6.3.3 Installations de réfrigération et/ou d'humidification, autorisations et dérogations diverses

Conformément à la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, le Service a accordé 3 autorisations pour des installations de réfrigération et/ou d'humidification, de chauffage électrique direct, de chaudière à gaz naturel, de chaudière à mazout sans condensation, etc.

6.3.4 Gaz naturel

En application de l'arrêté du 5 juin 1979 sur les installations de transports par conduites de combustibles ou carburants liquides ou gazeux non soumises à concession fédérale, le Service a autorisé la construction et/ou l'exploitation des extensions suivantes du réseau Groupe E Celsius SA :

- > communes de Chénens-Autigny-Cottens ;
- > communes d'Avenches-Villarepos (Villarepos pour Fribourg) ;
- > commune de Gibloux, secteurs Farvagny et Rossens ;
- > commune de Saint-Aubin ;
- > commune de Villaz-St-Pierre, secteur Fuyens ;
- > communes de Marly-Ependes-Ferpicloz-Le Mouret ;
- > commune de Romont, tronçon Route de la Maillarde – Route de Siviriez ;
- > commune de Villars-sur-Glâne ;
- > commune de Montagny, secteur Cousset ;
- > commune de Siviriez, secteur Villaraboud.

Il a également autorisé la construction et/ou l'exploitation des extensions suivantes du réseau Cosvegaz SA :

- > communes d'Auboranges et Rue (secteur Gillarens).

6.3.5 Lignes à haute tension

Le Service n'a préavisé aucune demande d'approbation de plans portant sur des installations électriques.

6.4 Programme d'encouragement en matière d'énergie

Nouveau Programme Bâtiments dès le 1^{er} janvier 2017 dans le canton de Fribourg.

Dix séances d'information ont été organisées dans le canton, qui ont réuni plus de 3000 personnes.

Un calculateur des subventions envisageables ainsi qu'un outil permettant de comparer un coût moyen de la chaleur en fonction des différents systèmes de chauffage disponibles sur le marché ont été mis en ligne.

6.4.1 Isolation thermique (M-01)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 335 promesses de subvention représentant un montant de 4 959 323 francs.

6.4.2 Chauffage à bois avec réservoir journalier (M-02)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 4 promesses de subvention représentant un montant de 20 000 francs.

6.4.3 Chauffage à bois automatique, puissance inférieure ou égale à 70 kW (M-03)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 23 promesses de subvention représentant un montant de 108 754 francs.

6.4.4 Chauffage à bois automatique, puissance supérieure à 70 kW (M-04)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 1 promesse de subvention représentant un montant de 29 800 francs.

6.4.5 Pompes à chaleur air/eau (M-05)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 142 promesses de subvention représentant un montant de 895 114 francs.

6.4.6 Pompes à chaleur saumure/eau et eau/eau (M-06)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 63 promesses de subvention représentant un montant de 604 440 francs.

6.4.7 Raccordement à un réseau de chauffage à distance (M-07)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 142 promesses de subvention représentant un montant de 1 040 625 francs.

6.4.8 Capteurs solaires thermiques (M-08)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 55 promesses de subvention représentant un montant de 264 782 francs.

6.4.9 Amélioration de la classe CECB (M-10)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 44 promesses de subvention représentant un montant de 1 322 623 francs.

6.4.10 Rénovation complète avec certificat Minergie (M-12)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 2 promesses de subvention représentant un montant de 113 480 francs.

6.4.11 Nouvelle construction Minergie-P (M-16)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 10 promesses de subvention représentant un montant de 446 206 francs.

6.4.12 Nouvelle construction CECB A/A (M-17)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 14 promesses de subvention représentant un montant de 292 391 francs.

6.4.13 Chaleur à distance : réseau de chaleur / production de chaleur (M-18)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 11 promesses de subvention représentant un montant de 649 410 de francs.

6.5 Collaborations intercantionales

Sur le plan intercantonal, le Service a participé à différents groupes de travail ou d'accompagnement mis en place notamment par l'Office fédéral de l'énergie et par la Conférence des directeurs et des services cantonaux de l'énergie.

Il collabore notamment à la plate-forme www.energie-environnement.ch, plate-forme d'information des services de l'énergie et de l'environnement des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud.

6.6 Législation

Le règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie REn a été modifié au 1^{er} janvier 2017, plus précisément le chapitre 7 relatif aux aides financières destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables. Il permet ainsi de répondre à l'application du Modèle d'encouragement harmonisé des cantons ModEnHa 2015.

Quelques principes fondamentaux du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons MoPEC 2014 doivent encore être introduits dans la loi sur l'énergie LEn. Ceci donne également suite à trois motions parlementaires acceptées par le Grand Conseil et qui feront l'objet d'une proposition d'adaptation de la LEn dans le courant de l'année 2018.

7 Service de la statistique (SStat)

Chef de service : Pierre Caille

7.1 Activités

7.1.1 Collecte de données

Le Service de la statistique procède à des enquêtes dans le cadre de relevés qui sont pour la plupart coordonnés au niveau fédéral. C'est le cas notamment du recensement scolaire, pour lequel des données individuelles portant sur plus de 50 000 élèves doivent être annuellement transmises à l'Office fédéral de la statistique. Depuis 2015, les données des écoles primaires ont pu être extraites du système PRIMEO mis en place dans le cadre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE). Outre cette enquête importante, le Service de la statistique contribue à la collecte et la validation des données de la statistique fédérale dans de nombreux domaines. Le rôle des cantons dans les relevés fédéraux est réglé par l'article 7 de la Loi sur la statistique fédérale (LSF), ainsi que par l'Ordonnance concernant l'organisation de la statistique fédérale et l'Ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux, dont l'annexe fournit la liste exhaustive des enquêtes fédérales, avec mention – le cas échéant – de la participation des cantons.

7.1.2 Exploitation des données

Conformément à la tendance de la statistique moderne et au souhait exprimé par le Législateur (loi sur la statistique cantonale, LStat, art. 5 al. 2), les informations statistiques sont toujours plus souvent tirées de registres ou de données administratives, c'est-à-dire des données qui n'ont a priori pas été collectées à des fins statistiques. Certaines statistiques sur la population sont ainsi tirées du registre cantonal de la population FriPers, ainsi que d'autres registres fédéraux. La statistique de la construction est établie à partir du registre fédéral des bâtiments et logements. La statistique fédérale des entreprises STATENT, partiellement fondée sur les registres AVS et réalisée en étroite collaboration avec les cantons en lieu et place des anciens recensements des entreprises, livre depuis 2011 ses données annuellement au lieu d'une fois tous les 3 ou 4 ans (trois fois par décennie) auparavant et offre désormais quelques possibilités d'analyse longitudinale. Afin d'assumer son rôle en tant que responsable de la qualité des données sur la population au sens de l'article 9 de la Loi fédérale sur l'harmonisation de registres (LHR), le SStat soutient les communes dans leur tâche de mise à jour du registre des habitants et du registre des bâtiments et logements.

Pour obtenir les informations qui ne figurent pas dans les registres, le Service de la statistique exploite principalement des données issues d'enquêtes par échantillons, notamment de celles qui ont été mises en place depuis 2010 par l'Office fédéral de la statistique pour compenser au moins en partie l'abandon des recensements traditionnels exhaustifs. L'utilisation accrue des registres et des échantillons entraîne encore actuellement un bouleversement considérable des outils et des méthodes de travail au sein des services cantonaux de statistique.

7.1.3 Diffusion des résultats

Les résultats statistiques sont principalement diffusés sous forme électronique, par le biais du site www.stat-fr.ch (ou www.fr.ch/sstat). Seuls l'annuaire statistique, le mémento « Le canton de Fribourg en chiffres » et la brochure trimestrielle « Conjoncture » ont fait l'objet d'une publication sur support papier en 2017. En outre, de nombreux résultats et exploitations particulières de données statistiques sont fournis en réponses à des demandes individuelles (environ 800 par année) qui parviennent au SStat par lettre, par courriel ou par téléphone. Le Service de la statistique alimente enfin en données statistiques les différents observatoires thématiques du canton (observatoires du marché du travail, de l'économie, du tourisme, ...). En 2017, le SStat a procédé à une enquête en vue d'évaluer l'intérêt du public pour des publications sur support papier, sachant que ces publications sont également disponibles gratuitement sur le web, en différents formats.

7.1.4 Conseil

Le Service de la statistique soutient les services de l'administration cantonale dans le cadre de travaux à caractère statistique ou mathématique.

7.2 Projets et événements particuliers

En 2017, le SStat a procédé à une restructuration interne en se dotant de deux sections en lieu et place de l'organisation plate qu'il connaissait auparavant. Le but de cette réorganisation et de se donner les moyens de mieux tenir compte de l'évolution de la statistique régionale moderne vers l'usage accru de données administratives et l'exploitation combinée de données provenant de différentes sources et environnements, selon des méthodes inspirées du « big data » et de la théorie des estimateurs « small area ».

Le SStat a en outre élaboré un nouvel outil de diffusion pour ses données détaillées à l'intention d'un public spécialisé. En plus d'être interrogeables de façon interactive sur le site actuel www.stat-fr.ch ou www.fr.ch/sstat, toutes les données dont le SStat dispose sont librement et gratuitement disponibles pour un accès machine à machine via le web, sauf évidemment les données personnelles ou les données qui permettraient d'identifier des personnes (physiques ou morales).

Le SStat collabore au projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE) dirigé par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS), en veillant à ce qu'y soient intégrés les besoins de la statistique fédérale et en mettant les données collectées dans le cadre du recensement scolaire à disposition pour constituer le référentiel des données du nouveau système. Il participe aussi aux projets d'informatisation complète des procédures de demande de permis de construire, là aussi pour veiller à la compatibilité avec le Registre fédéral des bâtiments et logements et avec les besoins de la statistique fédérale de la construction. En 2017, le Service de la statistique a fourni, sur mandat du Conseil d'Etat, une étude prospective esquissant les futurs possibles du canton à l'échéance d'une vingtaine d'années, selon un modèle simplifié des travaux qui ont été réalisés dans ce domaine par la Confédération.

7.3 Collaboration intercantonale et avec la Confédération

Le chef du Service de la statistique est membre du Bureau de la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT). Le Service de la statistique est aussi actif au sein de la Conférence des offices statistiques romands et tessinois (CORT), dont il a assuré la présidence durant les années 2016 et 2017. Il est en outre représenté au sein du comité de l'organe de collaboration et de coordination statistique entre les régions et la Confédération (REGIOSTAT). Enfin, il est présent, au titre de délégué des cantons, dans différents groupes de travail consacrés à de nouveaux projets ou à des réformes statistiques sur le plan fédéral.

Comme plusieurs offices fédéraux et la plupart des services statistiques des cantons et des villes, le SStat est signataire de la Charte de la statistique publique suisse, elle-même inspirée du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Il s'engage à ce titre à respecter les principes de la Charte. En 2017, il a participé au programme d'évaluation du respect de ces principes (EVALCHARTA) mis en place par la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT).

8 Service du logement (SLog)

Responsables : Marcel Godel/Pascal Krattinger

8.1 Activités

8.1.1 Marché du logement

Au 1^{er} juin 2017, 1953 logements vacants ont été recensés dans le canton de Fribourg, soit 190 unités de plus que l'année précédente et 608 de plus qu'il y a 2 ans. Le taux de logements vacants, rapporté au total des logements, passe de 1,24 % en 2016 à 1,34 % en 2017.

Le taux de logement vacants varie fortement d'un district à l'autre et a tendance globalement à augmenter. Il se présente comme suit :

	2015	2016	2017
Canton	0,96 %	1,24 %	1,34 %
Sarine	0,74 %	1,09 %	1,45 %
Glâne	0,88 %	1,80 %	1,28 %
Gruyère	1,31 %	1,53 %	1,05 %
Broye	0,84 %	1,45 %	1,68 %
Veveyse	0,64 %	0,38 %	1,08 %
Singine	1,00 %	1,00 %	1,31 %
Lac	1,38 %	1,55 %	1,39 %

La répartition des logements vacants est la suivante :

	2015	2016	2017
1 et 2 pièces	21 %	23 %	25 %
3 pièces	33 %	35 %	36 %
4 pièces	32 %	29 %	27 %
5 pièces et plus	14 %	13 %	12 %

En outre, sur l'ensemble des logements vides, 89 % (82 % en 2016 et 2015) sont à louer et 11 % (18 % en 2016 et 2015) sont à vendre en 2017.

8.1.2 Abaissement des loyers par les pouvoirs publics

En application de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accèsion à la propriété de logements (LCAP) et de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, le Service s'est concentré sur les quatre tâches principales suivantes :

- > promesses de subventions (720 en 2017), débouchant sur la signature de 341 nouveaux contrats de bail. Ces chiffres démontrent un taux de rotation des locataires de plus de 12 % par an ;

-
- > paiement des subventions cantonales et communales aux bénéficiaires. Les contributions cantonales dues au titre de l'abaissement des loyers se sont élevées à 3 418 197 francs en 2017 (contre 3 880 637 francs en 2016 et 4 282 497 francs en 2015) ; quant aux contributions communales, elles ont atteint 1 545 185 francs en 2017 (contre 1 732 015 francs en 2016 et 1 893 946 francs en 2015) ; le Service calcule également les subventions fédérales, qui se sont élevées à 4 868 738 francs en 2017 (5 555 502 francs en 2016 et 6 555 360 francs en 2015). Les subventions globales via la LCAP ont donc diminué de 12 731 803 francs à 9 832 120 francs entre 2015 et 2017 ;
 - > contrôle de la situation personnelle et financière des bénéficiaires de l'aide fédérale et cantonale pour un parc de 2598 logements à fin 2017 (2789 à fin 2016 et 3123 à fin 2015) par le biais de révisions individuelles de situation et de révisions globales d'immeubles. A la suite de ces contrôles, un certain nombre de subventions ont été corrigées. Il est à noter que les corrections sont de plus en plus fréquentes ;
 - > contrôle des loyers (499 contrôles) appliqués par les régies et les propriétaires afin de s'assurer que les locataires ne paient pas davantage de loyer que ce qui est spécifié par le plan des loyers de l'Office fédéral du logement.

Par ailleurs, le Service est de plus en plus sollicité par les bénéficiaires d'aide en ce qui concerne le mode de fonctionnement et la durée des aides LCAP, et de nombreux renseignements sont fournis par téléphone ou mail. La thématique de la fin programmée des aides est très présente, tant du côté des régies que des locataires, mais également un nombre croissant de communes prennent conscience de ces aspects.

8.1.3 Suivi des aides octroyées

Les propriétaires d'immeubles construits en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1942 concernant les mesures destinées à atténuer la pénurie de logements et à faciliter la construction d'immeubles, de l'arrêté fédéral du 8 octobre 1947 concernant les mesures destinées à encourager la construction de maisons d'habitation, ainsi que des diverses lois concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne, ont l'obligation de rembourser les subventions à la Confédération, à l'Etat et aux communes en cas de vente de leur immeuble avec bénéfice. En 2017, 2 immeubles ont fait l'objet d'un remboursement de subventions. Le montant total de ces remboursements s'est élevé à 11 130 francs (14 672 francs en 2016 et 20 070 francs en 2015). Les parts revenant à la Confédération et à la commune concernée ont été restituées.

8.1.4 Réserves de terrains

En 2017, aucune requête n'a été déposée par les sociétés immobilières en vue d'obtenir de l'Etat, en application du décret du 11 mai 1977 relatif aux réserves de terrains à bâtir, une garantie d'emprunt pour une réservation de terrain.

8.1.5 Vente d'immeubles aux étrangers

Selon l'article 25 de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, les loyers des immeubles ayant fait l'objet d'acquisition par des personnes à l'étranger sont fixés par le Service du logement. En 2017, le Service n'a été saisi d'aucune demande ou de radiation de charges.

8.1.6 Commission cantonale du logement

La Commission cantonale du logement a essentiellement pour but d'analyser l'offre et la demande de logements, le prix des loyers, et de susciter des initiatives tendant à promouvoir la mise à disposition de logements à louer et en propriété à bon marché. Dans ce cadre, elle coordonne les travaux d'études pour une nouvelle politique cantonale du logement. La Commission dispose d'un groupe de travail technique dont la tâche est de faire diverses propositions en matière de politique de logement.

La commission s'est réunie à 1 reprise cette année, et le groupe de travail à 2 reprises.

8.1.7 Collaborations intercantionales

Les services cantonaux latins du logement (de la Suisse romande et du Tessin) organisent chaque année une rencontre intercantonale avec l'Office fédéral du logement pour un échange de vues. Cette réunion s'est tenue cette année à Bellinzone les 16 et 17 novembre 2017. Les échanges de vues avec nos cantons voisins ont permis de très intéressantes discussions.

8.1.8 Affaires contentieuses

La Direction de l'économie et de l'emploi n'a pas été saisie de recours en 2017.

8.1.9 Politique du logement

Les aides au travers de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accèsion à la propriété de logements (LCAP) se réduisent progressivement et seront quasiment inexistantes en 2024. La loi fédérale sur le logement du 21 mars 2003 (LOG) est amenée à remplacer la LCAP et ses effets se développent progressivement dans le canton de Fribourg. Le Service du logement travaille actuellement sur une nouvelle politique du logement. Un des principes de base sera de diffuser l'information concernant la LOG. Les maîtres d'ouvrage d'utilité publique peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de diverses aides en relation avec la LOG. Les aides les plus fréquentes sont le recours au fonds de roulement des organisations faîtières des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, les prêts de la centrale d'émission pour la construction de logement (CCL) et les examens techniques de projets par l'Office fédéral du logement (OFL). Les communes ainsi que diverses autres entités ont été informées de ces aides par le Service du logement.

Le Service travaille également avec d'autres Directions de l'Etat afin de proposer une politique du logement englobant des aspects dépassant le cadre de la loi fédérale sur le logement (LOG).

Une motion pour la création d'une « loi cantonale sur le logement » pour une véritable politique du logement dans le canton de Fribourg a été transmise au Conseil d'Etat le 15 septembre 2016. Le Conseil d'Etat a proposé à fin 2017 au Grand Conseil de refuser cette motion en motivant sa décision.

8.1.10 Politique d'information

Le Service a été actif en 2017 dans le cadre de la diffusion de l'information concernant notamment l'aide au logement. La diffusion des outils de la loi sur le logement (LOG) a été faite au travers de nombreuses entités, et plusieurs communes ont manifesté un intérêt particulier pour des constructions réalisées par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique.

La DEE a organisé en collaboration avec la DSAS et la DIAF le deuxième Forum du logement en date du 22 septembre 2017. Divers ateliers de travail intégrant des architectes et des communes ont eu lieu durant l'été 2017 et les résultats ont été présentés lors du Forum. Les thématiques de la mise en place d'un « Observatoire fribourgeois du logement », de l'accès et du maintien au logement ainsi que les aspects en relation avec la politique du logement ont également été intégrées dans le programme de cette année. Près de 200 participants ont pu ainsi écouter diverses présentations et réseauter à leur guise. Le concept du forum du logement est appelé à perdurer et la prochaine édition est fixée au 11 octobre 2019.

Le Service a multiplié les contacts avec les communes, les milieux de l'immobilier et diverses associations. Il a également été sollicité à plusieurs reprises comme orateur dans des manifestations publiques.

9 Service de la formation professionnelle (SFP)

Chef de Service : Christophe Nydegger

9.1 Activités

Le nombre de personnes en formation professionnelle initiale enregistré au Service s'élève à 9344, en baisse de 0,4 % par rapport au chiffre de l'année précédente. Si le nombre de personnes au bénéfice d'un contrat d'apprentissage est en légère hausse, cette diminution est due à une baisse du nombre de jeunes suivant cette année les cours d'intégration. Cet effectif total comprend également 360 personnes en maturité professionnelle post-CFC (MP2), 419 apprentis engagés dans une formation de deux ans (AFP) et 369 auditeurs (essentiellement des adultes préparant

un CFC selon les articles 31 ou 32 de l'Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle). Le nombre total d'entreprises fribourgeoises formant des apprentis reste relativement stable depuis plusieurs années. Elles sont actuellement 2391. L'effectif de ces entreprises formatrices a cependant connu un pic de 2501 en 2013.

La phase de transition des règlements de formation et de qualification en ordonnances de formation est pratiquement achevée. Cette année, il n'y a qu'une ordonnance de formation qui soit entrée en vigueur. Le Service s'est par contre prononcé sur 41 enquêtes et procédures d'audition pour des projets de révision, notamment en ce qui concerne la limitation de l'impact des coûts pour l'Etat et les entreprises.

Les partenaires du Service obtiennent régulièrement des informations grâce à l'envoi de Newsletters. En 2017, 3 communications ont été adressées à quelque 5000 acteurs de la formation professionnelle aux niveaux cantonal et national. La Newsletter permet d'approcher directement les partenaires et de les sensibiliser sur les nombreux thèmes connexes à la formation avec des liens dynamiques sur les pages de sites internet concernés.

Le Service continue d'offrir un nombre important de cours pour formateurs en entreprises. 26 cours ont ainsi été organisés à Granges-Paccot et à Bulle et couvrent la demande actuelle. Les évaluations de cours sont positives et la présence des participants est régulière. La coordination entre les 30 intervenants est efficace et favorise une formation de qualité.

Au niveau des mobilités européennes, le canton de Fribourg est représenté au sein de la Commission des coopérations multilatérales et européennes par le directeur de l'Ecole des métiers de Fribourg (EMF). Le canton de Fribourg est membre officiel du programme d'échanges Eurodyssée de l'Assemblée des Régions d'Europe. L'EMF porte la réalisation de ce projet de mobilité Eurodyssée et également le programme « erasmus+ solution transitoire Leonardo da Vinci » pour ses propres apprentis, en cours de formation, et un « Pool de mobilités » pour les apprentis issus du système dual. Dans ce cas-là, les apprentis peuvent effectuer un stage sous forme de post-apprentissage, dans l'année qui suit l'obtention du CFC.

Le canton finance le projet Eurodyssée, alors que la nouvelle fondation « FPEM-CH.CH » soutient le projet « erasmus+ solution transitoire Leonardo da Vinci » en octroyant des bourses pour les stagiaires.

Le Service a pris part, le 10 mai, à la 9^e Journée intercantonale de la formation professionnelle. Cette manifestation jouit désormais d'une forte notoriété dans le canton ainsi qu'au niveau national. Elle est en effet organisée dans une vingtaine de cantons et dans la Principauté du Liechtenstein. Dans notre canton, le Service peut compter sur la collaboration de *Radio Fribourg* et de *Radio Freiburg* pour promouvoir la formation professionnelle durant cette journée.

Au niveau de la promotion, le Service s'est à nouveau chargé, dans le cadre du 6^e Forum des métiers « Start! 2017 », d'organiser le stand commun à 6 services de l'Etat : Service de l'orientation et de la formation des adultes (SOPFA), Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF), Service des subsides de formation (SSF), Bureau de l'intégration des migrants et migrantes et de la prévention du racisme (IMR), Coordination des échanges scolaires du Canton de Fribourg (CoES) et SFP. Malgré un budget limité, le stand a permis de profiter de synergies entre ces différentes entités de l'Etat et de mieux affirmer leur présence au service des visiteurs du salon des métiers. La 3^e « Nuit de l'apprentissage » a pris la forme d'un speed-dating des métiers. Plus de 250 jeunes en ont profité pour nouer des contacts auprès des 30 entreprises présentes. 350 entretiens individuels se sont déroulés dans une ambiance calme et conviviale (440 entretiens lors de l'édition 2015).

La Commission de la formation professionnelle s'est réunie à 3 reprises, dont une séance extraordinaire consacrée à la réflexion sur le statut futur du Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI). Comme à l'accoutumée, elle a traité d'éléments en lien avec la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle supérieure et continue et émis des recommandations quant aux salaires indicatifs des personnes en formation. Elle a procédé à la nomination des membres des commissions d'apprentissage en remplacement des membres démissionnaires, tout en veillant à tendre à la parité des représentations. Elle a également approuvé les comptes du CPI et ceux des mesures du marché du travail (MMT).

L'Association du Centre professionnel cantonal (ACPC) recherche toujours activement des locaux afin d'y loger les ateliers des cours interentreprises (CIE) de différentes associations professionnelles. Une première étape a été franchie lors de l'assemblée du 4 décembre, les membres ayant accepté la proposition de construction d'un bâtiment à Courtepin pour les cours interentreprises des professions de maçon CFC, de carreleur CFC et de peintre en bâtiment CFC. Une première sélection a permis de retenir 3 sites pour le futur des autres lieux des CIE.

9.2 Événements particuliers

9.2.1 Charte de la formation professionnelle et slogan

A la suite des travaux initiés en automne 2016, un groupe de travail, formé de 14 collaborateurs et collaboratrices du Service et des écoles professionnelles, s'est réuni à plusieurs reprises afin d'établir une charte commune au SFP et aux centres de formation professionnelle associés. Cette charte de la formation professionnelle a été approuvée par le Conseiller d'Etat-Directeur, Olivier Curty, en date du 16 février. Accessible sur le site internet du service, elle expose les fondements de l'activité, tant dans l'enseignement que dans la mission légale du SFP.

Par ailleurs, le Service a souhaité doter cette charte d'un slogan, message clé destiné à ses partenaires. A la suite d'un processus participatif du personnel du SFP, le slogan choisi est le suivant : « Ensemble, formons les professionnels de demain », et, dans sa version allemande : « Gemeinsam für die Profis von morgen ».

9.2.2 Validation des acquis (VAE)

Durant cette année, 41 personnes ont obtenu leur CFC par le biais de cette procédure. Ces lauréats proviennent des professions suivantes : assistant socio-éducatif CFC (4), assistant en soins et santé communautaire CFC (12), assistant médical CFC (1), employé de commerce CFC (2), informaticien CFC (2), logisticien CFC (20). Pour l'année en cours, les dossiers de 26 nouveaux candidats ont été enregistrés dans les mêmes professions ainsi que dans celle d'assistant du commerce de détail AFP et sont actuellement en cours d'évaluation. Pour la profession de logisticien CFC, 16 personnes ont commencé les séances d'accompagnement au bilan et termineront la procédure au plus tard en 2020. Pour la profession d'assistant socio-éducatif CFC, 26 personnes ont montré de l'intérêt pour un accompagnement au bilan débutant en 2018. Concernant la profession d'assistant en soins et santé communautaire CFC, une séance d'information a eu lieu le 2 octobre, réunissant une quinzaine de participants. Cependant, on ne compte que peu d'inscriptions, à savoir 2 infirmières assistantes. 3 autres dossiers, regroupant d'autres profils, sont encore en attente.

9.2.3 Travaux dangereux pour les jeunes travailleurs

Une fois que les mesures d'accompagnement ont été élaborées par les organisations faïtières du monde du travail (OrTra) puis édictées par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), les courriers sont adressés aux entreprises formatrices. La procédure de mise en œuvre cantonale implique une collaboration intense entre le Service et la section Marché du travail de l'Inspection du travail, rattachée au Service public de l'emploi. La procédure, afin d'obtenir les auto-déclarations complétées de la part des entreprises, est contraignante.

9.3 Formation

9.3.1 Formation professionnelle initiale et préparation à la formation professionnelle initiale

Les effectifs des personnes en formation et le nombre de certificats et d'attestations délivrés pour le canton figurent dans le tableau suivant :

	Personnes en formation		Certificats et attestations délivrés	
	2016	2017	2016	2017
Maturité professionnelle MP2 (post CFC)	340	360	559	519
Apprentissage y compris MP1 (intégrée)	7 821	7 828	2 257	2 120
Auditeurs	407	369	99	113
Formation pratique	0	0	0	1

	Personnes en formation		Certificats et attestations délivrés	
Formation élémentaire	0	0	5	0
Préapprentissage	55	73		
Cours préparatoire (SeMo)	401	404		
Cours d'intégration	353	310		
Total	9 377	9 344	2 920	2 753

Commentaires :

- > pour 2017, le taux de réussite est de 91,1 % (90,6 % en 2016) ;
- > 1578 élèves fribourgeois suivent l'enseignement professionnel dans un autre canton, dont 170 en écoles de métiers ;
- > il est à relever que le Service et les centres de formation professionnelle forment eux-mêmes 19 apprentis.

9.3.2 Enseignement professionnel

L'enseignement professionnel est dispensé dans les centres de formation suivants, qui accueillent aussi 285 apprentis issus d'autres cantons. Le tableau ci-dessous présente la répartition des personnes en formation dans ces centres.

Centres de formation	Personnes en formation		
	Français	Allemand	Total
Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)	2 915	629	3 544
Ecole professionnelle commerciale (EPC)	864	275	1 139
Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)	472	29	501
Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)	1 219	-	1 219
Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG)	492	101	593
eikon	148	-	148
Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)	322	34	356
Total	6 432	1 068	7 500

9.3.3 Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)

La charte d'établissement créée en 2016 et comprenant les valeurs « humanisme, responsabilité et passion » porte ses fruits. En effet, les missions relevées dans celle-ci sont le quotidien de l'EPAI pour encadrer les personnes en formation.

Pour cette année scolaire, la filière des agents d'exploitation CFC a été intégrée à l'EPAI avec l'ouverture d'une classe de 1^{ère} année. La nouvelle ordonnance de formation des charpentiers CFC a prolongé l'apprentissage d'une année supplémentaire qui arrivera à son terme, pour la première fois, en 2018. Deux classes de maturité professionnelle en orientation santé et social ont été ouvertes ainsi qu'une nouvelle filière « nature, paysage et alimentation ».

Dans le cadre d'un projet de collaboration avec une boutique de la place de Fribourg, les élèves de l'Ecole de couture ont confectionné des vestes en hommage à Coco Chanel. Le projet de numérisation lancé en 2015 avec deux classes d'apprentis cuisiniers CFC arrivera à son terme avec les procédures de qualification 2018. Un autre projet impliquant les classes d'intégration a vu le jour par la création d'un jeu intitulé « Mille et un bonjours ». Le vernissage organisé fin novembre a permis de le présenter à différents partenaires fribourgeois de l'immigration. Les apprentis bouchers-charcutiers CFC et leurs enseignants ont participé à Charolles, en France, au concours organisé par l'Institut Charolais qui avait pour objectif de promouvoir la profession de boucher et d'encourager les jeunes à s'orienter vers ce métier. De nombreux apprentis participent tout au long de l'année à des championnats organisés par les organisations du monde du travail (OrTra) et y obtiennent des places d'honneur.

L'équipe de la Direction de l'EPAI a enregistré la nomination d'un nouveau directeur, de deux doyens et d'un adjoint administratif.

9.3.4 Ecole professionnelle commerciale (EPC)

Après avoir initié en 2016 le projet pilote de classes bilingues pour les gestionnaires du commerce de détail, deux classes de 1^{ère} année et deux autres de 2^e année suivent avec enthousiasme cette formation en bilingue. Sur cette même lancée, l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), en partenariat avec l'EPC, a mis sur pied des cours de formation pour l'enseignement bilingue en vue de l'obtention d'un CAS destiné au corps enseignant de l'EPC et de l'EPAI. De plus, à l'occasion de la journée du bilinguisme du 23 septembre, l'EPC a remporté le 1^{er} prix ex aequo avec une autre institution. L'intérêt porté par les entreprises et les exigences croissantes du monde du travail ont incité la section « commerce » à demander l'ouverture, dès la rentrée scolaire 2018/19, de deux classes bilingues français-allemand pour les apprentis employés de commerce, orientation maturité professionnelle « économie et services », type économie.

9.3.5 Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)

Comme les autres écoles professionnelles du canton qui sont impliquées dans l'organisation de la maturité professionnelle (ci-après : MP), l'EMF est en phase de reconnaissance des filières MP qui sont touchées par la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance fédérale (OMPr-2009) et du PEC - Plan Cadre de l'Enseignement - y relatifs. L'EMF pratique une forme multilingue de l'enseignement MP, à l'image de ce qui se pratique dans les collèges fribourgeois, soit en proposant une immersion totale dans les langues française ou allemande pour certains cours et en destinant cet enseignement multilingue à des groupes linguistiques mixtes de personnes en formation germanophone et francophone. Ce dispositif mis en place depuis plus de vingt années nécessitera de procéder à une requête pour que le SEFRI lève certaines contraintes de ses directives qui s'opposent notamment à un enseignement en immersion totale dans une langue pour une seule branche et à la mixité des groupes linguistiques, les directives n'ayant été pensées que pour des situations de groupes linguistiques homogènes.

9.3.6 Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)

Depuis 5 ans, les effectifs des personnes en formation à l'EPAC ne cessent d'augmenter. L'EPAC enregistre une augmentation de 100 personnes en formation. Cette croissance est essentiellement due à l'augmentation annuelle des apprentis logisticiens CFC ainsi qu'à l'ouverture d'une classe d'assistants de bureau AFP à la rentrée 2016. La première volée des assistants de bureau AFP obtiendra son attestation en juillet 2018.

Chaque année, les apprentis employés de commerce CFC et les apprentis gestionnaires du commerce de détail CFC de dernière année en voie duale ainsi que les élèves en maturité post-CFC présentent publiquement leur travail de fin de formation. Encadrés par leurs enseignants, ces élèves réalisent des travaux de qualité permettant à leurs employeurs d'avoir une vision concrète de l'engagement qu'ils fournissent dans ces réalisations.

Dans le cadre des SwissSkills, l'EPAC a eu le plaisir d'organiser en mai le championnat romand du meilleur gestionnaire du commerce de détail CFC. Grâce à une équipe motivée et investie, cette journée fut un franc succès. Comme il s'agit d'une manifestation d'envergure, l'école l'organise pour deux années consécutives. Par conséquent, l'EPAC sera à nouveau l'hôte de cette finale en mai 2018.

Depuis 20 ans, l'EPAC, en collaboration avec l'IFFP, organise chaque année le séminaire d'économie politique pour l'ensemble des enseignants romands et tessinois du secondaire II. Cette 20^e édition a permis aux nombreux participants de faire un tour d'horizon des enjeux économiques actuels. Pour fêter cet anniversaire, un débat politique sous forme de table ronde, réunissant des politiciens du canton, a été organisé.

Les enseignants des métiers du bois de l'EPAC et leurs apprentis de 3^e et 4^e année, en collaboration avec la filière bois Fribourg représentée par Lignum Fribourg, Forêt Gruyère, Forêt Fribourg, l'Association des métiers du bois Gruyère/Veveyse, le groupement fribourgeois des charpentiers, le Service des forêts et de la faune et Scierie Fribourg, ont tenu un stand au Comptoir gruérien. Sur ce stand, les apprentis réalisaient des animaux à bascules et des cabanons de jardin. Les visiteurs avaient la possibilité de fabriquer un tangram grâce aux conseils avisés des

apprentis. Les apprentis de l'EPAC ont pu promouvoir leur métier durant quelques jours. Ce fut une expérience enrichissante pour les apprentis qui ont pu démontrer leur savoir-faire.

9.3.7 Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG)

En 2017, les effectifs des personnes en formation à l'ESSG ont poursuivi leur croissance régulière pour frôler la barre des 600. Globalement, ils ont augmenté de 24 % en 6 ans (depuis 2011). Ceci s'explique par l'évolution des besoins en personnel dans les métiers de la santé et du social, qui découle elle-même, entre autres, de l'évolution de la démographie. L'ESSG a poursuivi sa participation à une importante étude mandatée par la DSAS sur les besoins en personnel soignant afin de mieux cerner les déterminants de la demande des diverses catégories de personnel.

En Suisse romande, l'ESSG demeure l'une des rares écoles qui offrent les différentes voies de formation prévues par le système suisse de formation professionnelle : à côté de l'apprentissage traditionnel en 3 ans (CFC d'assistant en soins et santé communautaire – ASSC - en mode dual ou en école-stage et CFC d'assistant socio-éducatif - ASE) ou en 2 ans pour l'AFP d'aide en soins et accompagnement (ASA), l'ESSG permet également l'accès à un diplôme par la voie raccourcie (2 ans), par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou encore par la voie de la procédure de qualification selon l'article 32 OFPr. Les personnes en formation selon ces voies particulières bénéficient d'une formation modulaire, réservée aux adultes expérimentés dans leur domaine de formation. Toutes ces voies de formation sont proposées jusqu'ici dans la filière francophone.

Au niveau de la direction, l'année 2017 aura été une année de transition, puisque trois des quatre membres de la direction ont quitté l'ESSG pour assumer des fonctions dans d'autres centres de formation professionnelle ou prendre une retraite anticipée.

C'est également au niveau des projets que l'année aura été intense. Le domaine Santé a préparé la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance pour les ASSC (1^{ère} année en 2017/2018 dans les sections française et allemande) et planché sur le programme de formation raccourcie (en 2 ans) en prévision de la rentrée 2018 ; ce même domaine participe aux travaux visant l'ouverture d'une filière d'assistantes médicales dès l'automne 2019. Concernant le domaine Social, l'école a reçu mandat de rendre un rapport à l'intention du Conseil d'Etat pour que ce dernier puisse se déterminer courant 2018 sur l'ouverture d'une filière ES (école supérieure) d'éducateur de l'enfance.

Finalement - et l'école en est très fière - l'ESSG affiche un taux de 100 % de réussite chez les ASA AFP, ceci depuis l'introduction de cette formation. Cette belle réussite est le résultat d'un investissement exemplaire de l'équipe enseignante de l'ESSG et d'une excellente collaboration avec les institutions qui emploient les ASA.

9.3.8 Ecole professionnelle en arts appliqués - eikon

L'école professionnelle en arts appliqués - eikon propose une formation à plein temps et met un point d'honneur à confronter ponctuellement ses élèves au monde professionnel en collaborant à des projets pédagogiques et culturels, accompagnés par des acteurs régionaux tels le SICHH ou FabLab, et internationaux, comme le Verbier Festival.

eikon a participé pour la première fois au Festival des Lumières de Morat.

Au printemps de cette année, deux apprentis de l'école ont été sélectionnés sur concours pour la réalisation d'étiquettes de sept cépages valaisans, travaux qui ont été présentés à New York.

Pour le dixième anniversaire du Musée du papier peint à Mézières, l'école a été approchée pour prendre part aux festivités en réalisant plusieurs œuvres visuelles.

eikon a également eu l'honneur de concevoir l'affiche de la 50^e édition du Carnaval des Bolzes.

Lors de la traditionnelle fête de la Saint-Nicolas, plusieurs animations visuelles élaborées par des apprentis ont habillé les murs de Fri Art, centre d'art contemporain de Fribourg.

Enfin, au terme de cette année, eikon a eu le privilège d'abriter l'exposition « Jardin secret » du premier concours de photos Sept, orchestré par Sept.ch SA, société éditrice du site sept.info et de Sept, un MOOC suisse.

9.3.9 Cours interentreprises

3801 apprentis ont suivi les cours interentreprises dans le canton durant l'année scolaire 2016–2017 et 1894 à l'extérieur du canton. 46 apprentis fréquentent ces cours directement au sein de leur entreprise formatrice.

9.3.10 Formation professionnelle supérieure et continue

Le Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI), en charge de la formation professionnelle supérieure et continue à des fins professionnelles, continue à développer ses activités : en 2017, il a enregistré 5663 participants (+ 600 par rapport à 2016), répartis dans un peu plus de 700 formations. Durant cette période, le CPI a collaboré avec 150 formateurs.

2017 marque le début d'une transition pour le CPI, qui a lancé un programme d'optimisation organisationnelle et de réflexion stratégique. Au terme de cette phase d'optimisation, le CPI, soutenu par le Service de la formation professionnelle et la Commission de la formation professionnelle, aura défini la stratégie cantonale de la formation professionnelle supérieure et continue. En tant qu'organe de mise en œuvre de cette stratégie, il aura clarifié son statut et garanti son financement à long terme.

9.3.11 Bibliothèque des Arts et Métiers BAM (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)

20 134 visiteurs se sont rendus à la BAM durant l'année 2017, dont environ 200 classes (105 accueils de classes sous forme de visites avec quizz). Les bibliothécaires ont procédé à l'acquisition de 1793 nouveaux ouvrages et 5419 ont été prêtés. Le nombre de lecteurs inscrits s'élève à 18 172 (1934 nouvelles inscriptions). Après un premier download depuis I-gestion de toutes les données des élèves l'année précédente, seule l'inscription des élèves en 1^{ère} année a été nécessaire à la rentrée 2017.

La médiathèque s'est réorganisée au sein de l'école avec le départ à la retraite d'un enseignant. Le programme NetBiblio permet une recherche et un accès direct aux diverses émissions d'enseignement enregistrées en format numérique (depuis 2015) et sur DVD.

La bibliothèque de l'EPAC a accueilli 3072 visiteurs en 2017, dont 23 classes de 1^{ère} année qui ont bénéficié de visite-quizz de 45 min. 1584 prêts ont été enregistrés et 89 nouveaux lecteurs inscrits (pour un total de 980).

La bibliothèque de l'EPAC a fait l'acquisition de 386 nouveaux documents et indexé 111 articles de revues. Elle a diversifié son offre destinée aux apprentis grâce à l'achat de mangas, de romans pour jeunes adultes et de bandes dessinées documentaires. La bibliothèque propose également à ses usagers depuis janvier 2017 le prêt d'ebook via la plateforme E-bibliomédia ainsi que la consultation de e-papiers sur une tablette à l'accueil de la bibliothèque.

Grâce à l'engagement d'une stagiaire pré-HES en information-documentaire, la bibliothèque a pu élargir ses horaires d'ouverture dès la rentrée 2017, avec une ouverture en continu à midi. Des tâches d'archivage ont enfin pu être accomplies grâce à la présence de la stagiaire.

10 Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (HES-SO//FR)

Directeur général : Jacques Genoud

10.1 Généralités

Pour la HES-SO//FR et ses quatre Hautes écoles, 2017 s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre de la loi et de la vision et stratégie de la HES-SO//FR. Unifiée sous une même loi et Direction (DEE), la HES-SO//FR jouit de sa propre personnalité juridique et son autonomie est garantie. Le financement des missions inscrites dans la loi est assuré par les contributions de la Confédération, des cantons partenaires de la HES-SO et par l'Etat de Fribourg.

Les quatre Hautes écoles constituant la HES-SO//FR sont les suivantes :

- > Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg HEIA-FR ;
- > Haute école de gestion Fribourg HEG-FR ;
- > Haute école de santé Fribourg HEdS-FR ;
- > Haute école de travail social Fribourg HETS-FR.

Ce rapport ne traite que des points importants concernant la HES-SO//FR dans son ensemble. Des informations détaillées sur les quatre Hautes écoles figurent dans le rapport annuel de chacune d'elle¹.

10.2 Organes

Conseil de la HES-SO//FR

Composé de onze membres, il s'est réuni à deux reprises.

Le Conseil HES-SO//FR a notamment pris connaissance, lors de sa séance du 5 avril 2017, de l'avancement des travaux du nouveau bâtiment « Mozaïk » de la Haute école de santé et de la Haute école de travail social. Il a pris également connaissance des besoins de rénovation du bâtiment de la Haute école de gestion et des besoins d'extension de la Haute école d'ingénierie et d'architecture.

Au cours de sa séance du 7 novembre 2017, le Conseil HES-SO//FR a été informé par la direction générale de la HES-SO//FR de la situation concernant le budget 2018 de la HES-SO//FR et de ses quatre Hautes écoles et des conséquences de l'introduction du modèle 2017 dit « par enveloppe ».

Comité de direction HES-SO//FR

Organe exécutif de la HES-SO//FR, le comité de direction de la HES-SO//FR est composé de MM. Jacques Genoud (directeur général HES-SO//FR), Jean-Nicolas Aebischer (directeur HEIA-FR), Rico Baldegger (HEG-FR), Joël Gapany (directeur HETS-FR), et de Mme Nataly Viens Python (directrice HEdS-FR à partir du 1^{er} février 2017), M. Jacques Mondoux (directeur ad intérim HEdS-FR jusqu'à février 2017).

Il s'est réuni 10 fois en 2017. En outre, un séminaire de deux jours a réuni les directions des quatre Hautes écoles et les responsables des services centraux sous la conduite du directeur général en février 2017. Ce séminaire avait pour objectif la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie HES-SO//FR. A cette occasion, cinq groupes de travail ont été identifiés.

Conseil représentatif du personnel et des étudiants et étudiantes de la HES-SO//FR

Courant 2017, des rencontres régulières ont eu lieu entre le Conseil représentatif (CR) et le directeur général HES-SO//FR. Le SPOC CR (Single Point Of Contact) est composé du Président du CR, M. Hervé Bourrier (HEIA), de M. Maurice Jecker-Parvex (HETS) et de Mme Valérie Anne Reinhard (étudiante HEIA).

Au cours de 2017, la direction générale HES-SO//FR, le SPOC CR et/ou le CR in corpore ont collaboré sur les dossiers suivants :

- > Entrée en vigueur des règlements :
 - > règlement interne du 1^{er} juillet 2017 sur les élections du Conseil représentatif du personnel et des étudiants et étudiantes de la HES-SO//FR ;
 - > règlement interne du 1^{er} juillet 2017 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil représentatif du personnel et des étudiants et étudiantes de la HES-SO//FR.
- > Préavis positif du CR en date du 13 janvier 2017 sur les règlements :

¹ Ces rapports sont publiés sur les sites internet de chaque haute école ou mis à disposition sur demande auprès des secrétariats respectifs. Le site internet de la HES-SO//Fribourg www.hefr.ch regroupe les liens vers les sites des hautes écoles.

- > règlement concernant l'octroi de congés scientifiques de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg ;
- > ordonnance concernant les taxes et les contributions dues par les étudiants et étudiantes immatriculés-e-s à la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale // Fribourg (HES-SO//FR)².

10.3 Etudiants et étudiantes

Chiffres correspondant à l'année académique 2016–2017

Nombre et évolution

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	Master	Total	Bachelor délivrés en 2017	Master délivrés en 2017
HEIA-FR								
Architecture	95	87	74	-	-	256	61	-
Chimie	36	41	36	-	-	113	34	-
Génie civil	49	35	36	-	-	120	29	-
Informatique	37	35	28	-	-	100	25	-
Télécommunications					-			-
Réseau et sécurité	30	13	13	-	-	56	13	-
Internet et communication	18	4	17	-	-	39	12	-
Génie électrique	48	43	-	-	-	91	-	-
Electronique	-	-	15	-	-	15	15	-
Energie électrique	-	-	21	-	-	21	19	-
Génie mécanique	62	47	49	-	-	158	42	-
Total HEIA-FR	375	305	289	-	-	969	250	-
HEG-FR								
Economie d'entreprise à plein temps	103	55	53	-	-	211	49	-
Economie d'entreprise en emploi	120	89	90	88	63	450	76	24
Total HEG-FR	223	144	143	88	63	661	125	24
HEdS-FR								
Soins infirmiers PT	143	117	86	11	-	357	77	-
Soins infirmiers EE	-	7	15	9	-	31	-	-
Bsc Ostéopathie (plein temps)	36	27	26	-	-	89	20	-
Mst Ostéopathie (temps partiel)	-	-	-	-	20	20	-	-
Total HEdS-FR	179	151	127	20	20	497	97	-
HETS-FR								
Travail social								
Remarque : le Master en Travail social est une offre conjointe des hautes écoles en travail social de Fribourg, Genève, Sierre, Lausanne et du Tessin.								
Total HETS-FR	118	103	183	55	-	459	113	-
Total HES-SO//FR	895	703	742	163	83	2 586	585	24

Les étudiants et les étudiantes et les enseignants et les enseignantes sont partagé-e-s par les Hautes écoles de la HES-SO et ces filières d'études sont gérées au sein de HES-SO Master.

² Le préavis positif du Conseil représentatif sur cette ordonnance avait été émis en 2016 et repris dans le préavis du CR en janvier 2017.

10.4 Évènements marquants

1.1.17

Visite de la Rectrice de la HES-SO, Mme Luciana Vaccaro et du Vice-recteur enseignement, M Yves Rey, auprès de la HEdS-FR et HETS-FR afin de présenter des dossiers et enjeux importants pour 2017.

1.2.17

Reprise de la direction de Haute école de santé Fribourg par Mme Nataly Viens Python.

1.2.17

Participation et représentation de la direction générale HES-SO//FR à la partie officielle d'ouverture de START.

9.3.17

Signature officielle du mandat de prestation (MP) entre la HES-SO et la HES-SO//FR.

10.3.17

Participation et représentation de la direction générale HES-SO//FR à la présentation intermédiaire du projet Solar Décathlon sur le site de blueFACTORY.

25.4.17

Communication officielle du nom « Mozaïk » du nouveau bâtiment de la Haute école de travail social et la Haute école de santé.

4.5.17

Mise sur pied par la direction générale de la HES-SO//FR du groupe de travail « Gouvernance, finance et organisation » (workshop atelier finance) en collaboration avec les quatre directeurs et directrice ainsi que du responsable finance de la HES-SO//FR.

5.5.17

Audit SGS de contrôle du système qualité de la HES-SO//FR et de ses quatre Hautes écoles. Audit passé avec succès.

13.5.17

Participation et représentation de la direction générale HES-SO//FR au 100^e anniversaire de la SHE Activitas (soirée de Gala et inauguration drapeau).

16.5.17

Participation et représentation de la direction générale HES-SO//FR à l'inauguration des locaux de St-Justin, locaux utilisés par la Haute école de santé dans le cadre de son Bachelor et Master en ostéopathie.

19.5.17

Participation et représentation de la direction générale HES-SO//FR au 40^e anniversaire de l'entreprise Wago à Domdidier.

7.6.17

Programme d'intention cantonal HES-SO//FR 2017–2020. Le Conseil d'Etat approuve, en application de l'article 14 al. 2 let. a LHES-SO//FR, le plan d'intention cantonal HES-SO//FR 2017–2020. Demeurent réservées les décisions budgétaires sur le sujet, dans l'optique de plafonner l'augmentation des charges.

24.6.17

Participation et représentation de la direction générale HES-SO//FR à la cérémonie de clôture Internet pour les filles.

26.6.17

Participation et représentation de la direction générale HES-SO//FR à la visite de l'entreprise Alcon avec présentation de la HES-SO//FR et de ses quatre Hautes écoles.

4.7.17

Participation et représentation de la direction générale HES-SO//FR au vernissage des travaux de BSC Architecture de la HEIA-FR.

6.7.17

Participation et représentation de la direction générale HES-SO//FR à la visite du chantier Mozaïk avec les membres du comité de pilotage du déménagement.

18.9.17

Rentrée académique pour les quatre Hautes écoles de la HES-SO//FR avec, notamment la 1^{ère} volée des étudiants et étudiantes en Master ostéopathe de la Haute école de santé.

8.9.17

Participation et représentation de la direction générale HES-SO//FR à la Gordon Bennett.

11.10.17

Avec la contribution de la HES-SO//FR, de la HEIA-FR en particulier, les aérostiers suisses Laurent Sciboz et Nicolas Tièche, qui forment l'équipe Fribourg Challenge, battent le record du monde de distance parcourue avec un ballon à gaz de compétition.

14.10.17

Avec la contribution de la HES-SO//FR, de la HEIA-FR en particulier, en collaboration avec l'EPFL, l'UNIFR et la HEAD de Genève, le suisse team remporte le Solar Decathlon 2017 à Denver !

11 Etat de personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS		Comptes 2017			Budget 2017			Comptes 2016		
Centres de charges		EPT	A	S	EPT	A	S	EPT	A	S
	ECONOMIE ET EMPLOI	879.88	57	10	876.60	57	10	872.04	53	8
3500/ETES	3010.100 Secrétariat général	7.76	2		8.90	1	1	8.40	2	
3505/PECO	3010.100 Promotion économique du canton de Fribourg	9.25			9.40	1		9.75		
3510/OPEM	3010.100 Service public de l'emploi	15.33			16.10			15.80		
3525/RCOM	3010.100 Service du registre du commerce	6.03	1		6.00	1		5.45	1	
3535/LOGE	3010.100 Service du logement	2.40			2.30			2.34		
3542/PROF	Formation professionnelle	426.41	13	6	433.62	14	5	424.61	13	3
3542.1/SFPR	3010.100 Service de la formation professionnelle	23.53	3	1	24.10	4	1	23.50	5	1
3542.2/EPAI	Ecole professionnelle artisanale et industrielle	181.20	4	2	183.23	5	2	181.80	3	1
	3010.101 Personnel administratif	9.71	4	2	9.70	5	2	9.66	3	1
	3020.100 Personnel enseignant	171.49			173.53			172.14		
3542.3/EPCO	Ecole professionnelle commerciale	55.62	1	0	58.12	2	0	55.45	2	0
	3010.101 Personnel administratif	3.68	1		3.44	2		3.84	2	
	3020.100 Personnel enseignant	51.94			54.68			51.61		
3542.4/EPAC	Ecole professionnelle artisanale et commerciale	48.39	1	2	49.83	1	1	48.82	1	1

POUVOIRS – DIRECTIONS		Comptes 2017			Budget 2017			Comptes 2016			
	3010.101	Personnel administratif	3.45	1	2	3.55	1	1	3.37	1	1
	3020.100	Personnel enseignant	44.94			46.28			45.45		
3542.5/EPSS		Ecole professionnelle santé-social	29.98	1	0	30.34	1	0	28.87	0	0
	3010.101	Personnel administratif	3.35	1		4.20	1		3.59		
	3020.100	Personnel enseignant	26.63			26.14			25.28		
3542.6/EMEF		Ecole des Métiers technique et art Fribourg	67.07	3	0	67.65	1	0	86.17	2	0
	3010.101	Personnel administratif	3.74	3		3.65	1		5.14	2	
	3010.104	Personnel technique	1.00			1.00			1.82		
	3020.100	Personnel enseignant	62.33			63.00			79.21		
3542.7/EPAA		Ecole professionnelle en arts appliqués	20.62	0	1	20.35	0	1	0	0	0
	3010.101	Personnel administratif	1.50		1	1.50		1			
	3010.104	Personnel technique	0.80			0.80					
	3020.100	Personnel enseignant	18.32			18.05					
3557/ETEC		Ecoles techniques	7.70	31	3	8.41	28	1	8.04	25	3
	3010.104	Personnel technique	3.70	31	3	3.70	28	1	4.45	25	3
	3020.100	Personnel enseignant	3.57			4.71			3.59		
	3020.112	Professeurs auxiliaires	0.43								
3559/HESO		Haute école spécialisée de Suisse occidentale Fribourg	391.49	9	1	377.87	11	2	384.65	11	2
3559.1/HEDG		Direction générale HES-SO FR	8.90	0	0	9.10	0	0	8.81	0	0
	3010.101	Personnel administratif	8.90			9.10			8.81		
3559.2/HEIA		Haute école d'ingénierie et d'architecture	198.69	4	0	192.67	8	1	195.40	6	2
	3010.101	Personnel administratif	10.05	3		9.20	4		9.98	3	
	3010.104	Personnel technique	40.01	1		40.50	4	1	38.80	3	2
	3010.122	Personnel de conciergerie	10.75			8.88			9.95		
	3020.100	Personnel enseignant	132.21			127.29			132.50		
	3020.112	Professeurs auxiliaires	5.67			6.80			4.17		
3559.3/HEGE		Haute école de gestion	52.19	1	1	50.00	1	0	50.57	2	0
	3010.101	Personnel administratif	5.06	1		4.50	1		4.65	2	
	3010.104	Personnel technique	5.96		1	8.00			7.31		
	3020.100	Personnel enseignant	33.58			29.50			31.23		
	3020.112	Professeurs auxiliaires	7.59			8.00			7.38		
3559.4/HEDS		Haute école de santé	77.95	1	0	74.25	1	0	75.85	1	0
	3010.101	Personnel administratif	10.59	1		9.70	1		10.43	1	
	3010.104	Personnel technique	2.58			2.60			2.70		
	3010.122	Personnel de conciergerie	2.00			2.00			2.00		
	3020.100	Personnel enseignant	55.20			55.55			52.68		
	3020.112	Professeurs auxiliaires	7.58			4.40			8.04		
3559.5/HEDT		Haute école de travail social	53.76	3	0	51.85	1	1	54.02	2	0
	3010.101	Personnel administratif	11.49	3		10.85	1	1	12.04	2	
	3010.104	Personnel technique	2.58			1.90			2.20		
	3010.122	Personnel de conciergerie	2.27			2.20			2.63		
	3020.100	Personnel enseignant	32.75			31.90			32.76		
	3020.112	Professeurs auxiliaires	4.67			5.00			4.39		
3560/STAT	3010.100	Service de la statistique	8.51	1		9.00	1	1	8.00	1	

		POUVOIRS – DIRECTIONS	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
3565/ENER	3010.100	Service de l'énergie	5.00	5.00	5.00

Rapport d'activité

Direction de la santé et des affaires sociales

—

2017



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Table des matières

1	Direction et secrétariat général	7
1.1	Activités	7
1.1.1	Activités courantes	7
1.1.2	Evènements particuliers	7
1.2	Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)	9
1.2.1	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	9
1.2.2	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	10
1.2.3	Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	10
1.3	Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)	10
1.4	Législation	10
1.4.1	Lois et décrets	10
1.4.2	Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)	11
2	Service de la santé publique (SSP)	12
2.1	Activités	12
2.2	Professions de la santé	13
2.2.1	Autorisation de pratique	13
2.2.2	Autorisation d'exploitation	14
2.2.3	Moratoire sur la mise en service d'équipements lourds	14
2.2.4	Surveillance des professions de la santé	14
2.3	Hôpitaux	15
2.3.1	Activités générales	15
2.3.2	Les hôpitaux en chiffres	15
2.3.3	Statistiques	16
2.4	Hospitalisations hors canton	17
2.5	Planification hospitalière	17
2.6	Aide et soins à domicile	18
2.7	Soins palliatifs	19
2.8	Promotion de la santé et prévention	19
2.8.1	Planification, mandats de prestations et projets spécifiques	19
2.8.2	Programmes cantonaux	20
2.8.3	Relations cantonales, intercantionales et nationales (TR)	22
2.9	Activité du pharmacien cantonal	22
2.9.1	Information et formation des partenaires	23

2.9.2	Préavis et contrôle	23
2.9.3	Contribution à divers projets	23
2.10	Assurance-maladie	23
2.11	Assurance scolaire contre les accidents (ASA)	24
3	Service du médecin cantonal (SMC)	25
<hr/>		
3.1	Promotion de la santé et prévention, conseils et traitements	25
3.1.1	Maladies transmissibles	25
3.1.2	Maladies non transmissibles	26
3.1.3	Santé sexuelle	27
3.1.4	Addictions	29
3.1.5	Médecine scolaire	30
3.2	Aspects sanitaires en lien avec la protection de la population	30
3.2.1	Organe de conduite sanitaire (OCS)	30
3.2.2	Organisation sanitaire cantonale en cas de sinistres et d'accidents majeurs	31
3.3	Surveillance et planification du système sanitaire	31
3.3.1	Institutions de santé : résumé du nombre des prestations	31
3.3.2	Surveillance des professionnel-le-s de la santé	31
3.3.3	Placement en EMS en âge non AVS	32
3.3.4	Préavis concernant les levées de secret professionnel	32
3.3.5	Hospitalisations hors canton	32
3.4	Information et coordination	32
3.4.1	Statistiques	32
3.4.2	Echanges et collaborations	32
4	Service dentaire scolaire (SDS)	33
<hr/>		
4.1	Activités	33
4.1.1	Prophylaxie	33
4.1.2	Pédodontie	34
4.1.3	Orthodontie	34
4.1.4	Tâches de surveillance	34
4.2	Statistiques	35
4.3	Affaires contentieuses	35
4.4	Législation	35
5	Service de la prévoyance sociale (SPS)	35
<hr/>		
5.1	Activités	35
5.1.1	Secteur des institutions spécialisées	35
5.1.2	Secteur des EMS	36

5.2	Projets et événements particuliers	37
5.2.1	Politique de la personne en situation de handicap	37
5.2.2	Politique des seniors	38
5.3	Statistiques	40
5.3.1	Secteur des institutions spécialisées	40
5.3.2	Secteur des EMS	42
6	Service de l'action sociale (SASoc)	43
6.1	Activités	43
6.1.1	Aide aux personnes dans le besoin	43
6.1.2	Aide aux personnes du domaine de l'asile	44
6.1.3	Aide aux victimes d'infractions	45
6.1.4	Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires	45
6.1.5	Action sociale générale	46
6.2	Projets et événements particuliers	47
6.2.1	Aide aux personnes dans le besoin	47
6.2.2	Aide aux personnes du domaine de l'asile	48
6.2.3	Aide aux victimes d'infractions	50
6.2.4	Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires	50
6.2.5	Action sociale générale	50
6.3	Statistiques	51
6.3.1	Aide aux personnes dans le besoin	51
6.3.2	Aide aux personnes du domaine de l'asile	52
6.3.3	Aide aux victimes d'infractions	53
6.3.4	Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires	53
7	Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)	54
7.1	Activités	54
7.2	Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse	55
7.2.1	Stratégie cantonale « Je participe ! »	55
7.2.2	3 ^e journée cantonale « Je participe ! »	55
7.2.3	Subvention enfance – jeunesse	56
7.2.4	Projet cantonal FriTime de promotion des activités de jeunesse	56
7.2.5	Service d'information	56
7.2.6	Relations publiques et coordination	56
7.3	Secteurs d'intervention en protection de l'enfant	57
7.3.1	Faits marquants pour l'Intake et les secteurs d'action sociale directe	57
7.3.2	Statistiques des interventions en protection de l'enfant	58
7.3.3	Gestion des curatelles de paternité et des curatelles de représentation	59

7.4	Secteur des milieux d'accueil (SMA)	59
7.4.1	Familles d'accueil (parents nourriciers)	59
7.4.2	Adoption	60
7.4.3	Milieux d'accueil familial de jour	60
7.4.4	Structures d'accueil familial de jour	61
7.4.5	Appuis pour la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE)	61
7.5	Centre de consultation LAVI	62
7.5.1	Représentations et relations externes	62
7.5.2	Statistiques du centre de consultation LAVI	62
8	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)	63
8.1	Activités	63
8.1.1	Activités courantes	63
8.1.2	Evénements particuliers	64
8.2	Conférences suisses et latines et instances nationales	65
9	Etat du personnel	66

1 Direction et secrétariat général

Conseillère d'Etat-Directrice : Anne-Claude Demierre

Secrétaire général : Antoine Geinoz

1.1 Activités

1.1.1 Activités courantes

Une prise en charge sanitaire et sociale de qualité pour l'ensemble de la population fribourgeoise : tel est le grand objectif poursuivi en permanence par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Ses services assurent un large éventail de prestations à tous les âges de la vie, en particulier pour les personnes momentanément ou durablement fragilisées. L'Etat, par le biais de la DSAS, subventionne aussi de nombreux organismes actifs dans ses domaines de compétence. Trois établissements, l'hôpital fribourgeois (HFR), le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) et l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS), ainsi que le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) lui sont rattachés administrativement.

Le Secrétariat général a une mission d'appui à la conduite et à la gestion de la Direction et de coordination entre les unités administratives. Il est chargé des finances, des ressources humaines, de la communication, de la traduction, du conseil juridique et du contentieux. Il est l'interlocuteur des services centraux de l'Etat et assure la représentation de la DSAS dans plusieurs commissions. En outre, le Secrétariat général effectue la surveillance des caisses d'allocations familiales actives dans le canton.

1.1.2 Evènements particuliers

> Planification sanitaire

La Commission de planification sanitaire a siégé à deux reprises. Elle a donné son préavis sur la stratégie de promotion de la santé et de prévention *Perspectives 2030* et sur le projet d'ordonnance prolongeant le moratoire en matière d'équipements techniques lourds et d'autres équipements de médecine de pointe. Sur ce point, elle a proposé que la prorogation du moratoire porte sur quatre ans plutôt que trois ans, proposition suivie par le Conseil d'Etat.

> Promotion de la santé et prévention

Le canton s'est donné une nouvelle stratégie de promotion de la santé et de prévention sous le titre *Perspectives 2030*. Après son adoption par le Conseil d'Etat au printemps, la commission compétente s'est employée à l'élaboration d'un plan d'action, qui implique toutes les Directions de l'Etat. *Perspectives 2030* confirme les priorités de santé publique déjà mises en œuvre, à savoir alcool, tabac, alimentation et mouvement, santé mentale. Dans tous ces domaines, le canton œuvre en collaboration avec diverses organisations, qu'il soutient financièrement.

Outre l'élaboration d'un plan de mesures pour le Plan cantonal alcool, l'Etat s'est engagé dans la labellisation *SMART EVENT* des manifestations publiques, qui porte à la fois sur la prévention, l'organisation et la sécurité. En matière de tabagisme, un nouveau programme de prévention systématique a été élaboré. Le programme *Je mange bien, je bouge bien*, qui s'adressait d'abord aux enfants, a été étendu aux jeunes jusqu'à 20 ans ainsi qu'aux personnes de plus de 65 ans. Pour la promotion de la santé mentale, des axes stratégiques ont été définis et des actions de sensibilisation menées pour inciter les gens à oser parler de leurs problèmes.

Le concept cantonal de santé à l'école poursuit sa mise en œuvre à travers de nombreuses mesures conduites par la DICS et la DSAS.

> **Cybersanté**

La loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP) est entrée en vigueur le 15 avril 2017. Elle instaure l'obligation pour les cantons de se doter d'une plateforme informatique permettant l'échange d'informations médicales sur le patient ou la patiente entre l'ensemble des professionnel-le-s concernés. Dans cette perspective, la DSAS a mis en place une organisation de projet « Cybersanté ».

> **hôpital fribourgeois**

Entre des comptes 2016 bouclant avec un déficit de plus de 7 millions de francs et un budget 2018 très difficile à équilibrer, l'hôpital fribourgeois (HFR) a vécu une année problématique sur le plan financier. De nombreux pourparlers ont eu lieu entre l'établissement et la DSAS sur la nature et la hauteur des prestations d'intérêt général (PIG) et des « autres prestations ». En été, un audit sur la gouvernance du HFR a été commandé à un consultant externe, dont le rapport sera connu en 2018. En outre, deux études sur la faisabilité technique et le financement d'une buanderie centrale au HFR Fribourg – Hôpital cantonal ont été menées.

En ce qui concerne l'activité hospitalière, la situation des séjours stationnaires demeure stable et l'activité ambulatoire a connu une augmentation de 3 % par rapport à l'année précédente. Le souci constant de la qualité des prestations se traduit notamment par l'accréditation de la Pharmacie du HFR pour la formation postgrade ou celle du Laboratoire après son évaluation selon les normes internationales. Le Centre du sein Fribourg et le Centre de la prostate Fribourg, issus d'une collaboration entre l'Hôpital Daler et le HFR, ont quant à eux obtenu leur certification officielle.

Sur le plan des infrastructures, il faut relever la nouvelle Stérilisation centrale du HFR Fribourg – Hôpital cantonal, qui est l'une des plus modernes de Suisse, et la fin des travaux de modernisation et d'agrandissement des urgences du HFR Riaz. En automne, un service de gériatrie aiguë et de réadaptation gériatrique a ouvert ses portes au HFR Tafers.

La Direction de l'établissement a connu d'importantes mutations, avec l'arrivée d'une nouvelle Directrice des soins, le départ du Directeur médical et du Directeur des ressources humaines, ainsi que l'arrivée d'un nouveau Directeur de la logistique en vue du prochain départ à la retraite du titulaire.

> **Fusion des centrales 144 Fribourg et Jura**

Evènement de collaboration intercantonale le 26 juin 2017 : la centrale d'appels d'urgence 144 du Jura fusionne avec celle de Fribourg. C'est désormais dans les locaux de l'Hôpital cantonal à Bertigny qu'arrivent les 40 000 appels annuels du Jura, qui s'additionnent aux 70 000 du canton de Fribourg. Le Gouvernement jurassien avait lancé un appel d'offres pour externaliser ce service. Avec le choix de Fribourg, il trouve l'avantage supplémentaire du bilinguisme de tous les répondants. Après quelques mois de travaux préparatoires, la bascule des appels jurassiens sur Fribourg s'est faite à l'heure dite et sans encombre.

> **Réseau fribourgeois de santé mentale**

Le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) a vécu en 2017 son 10^e exercice. L'occupation globale du dispositif hospitalier fut élevée avec un taux moyen de plus de 94 %. C'est surtout dans le secteur de la psychiatrie adulte que l'occupation tant hospitalière que dans les structures intermédiaires (cliniques de jour) et en ambulatoire est très élevée. En 2017, le RFSM a encore développé la psychiatrie de liaison dans les foyers spécialisés et les services de soins à domicile, et le fera bientôt dans certains foyers de migrant-e-s.

La mise en place de prestations en langue allemande, enjeu stratégique du Réseau, a trouvé une concrétisation d'importance en mai 2017 avec l'ouverture du centre de soins de Villars-sur-Glâne, avec des équipes thérapeutiques entièrement germanophones. Le centre a débuté avec une clinique de jour et des prestations ambulatoires. Les unités hospitalières seront fonctionnelles sur le même site d'ici une année environ.

> **Handicap-RPT**

Au terme d'importants travaux préparatoires, la nouvelle loi sur la personne en situation de handicap a été adoptée par le Grand Conseil le 12 octobre 2017, suivie le mois suivant de la loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles. Le canton de Fribourg est ainsi paré pour la mise en œuvre de la Convention des Nations

Unies relative aux droits des personnes handicapées. Le principe directeur de la politique en la matière est la valorisation de la personne et de ses compétences et son inclusion dans la société.

Les infrastructures institutionnelles sont en phase de développement pour répondre aux besoins, 192 nouvelles places étant nécessaires selon la planification 2016-2020 (47 de ces places ont déjà été créées). Par ailleurs, deux projets pilotes permettent à des institutions pour personnes en situation de handicap de bénéficier d'une activité de liaison psychiatrique assurée par le RFSM.

> **Asile**

Si le nombre de migrant-e-s arrivant en Suisse et dans le canton a baissé en 2017 – ce qui a permis de fermer le foyer provisoire de Guin – le nombre de requérant-e-s d'asile présents dans le canton est quasiment resté stable, en raison de l'admission provisoire accordée à certains d'entre eux. Les besoins d'encadrement restent importants, en particulier pour les mineurs non accompagnés (MNA) et les jeunes adultes. La DSAS a organisé des Etats généraux des MNA, suivis de la constitution d'une task force. En collaboration avec les milieux scolaires, judiciaires et policiers, la DSAS a conçu le programme « Envole-moi » pour emmener les jeunes sur le chemin de l'autonomie et de l'intégration. Le programme concerne 125 MNA et jeunes adultes, dont la plupart sont appelés à rester durablement en Suisse. Outre le foyer de la Rosière à Grolley, une nouvelle structure sera ouverte pour eux au Foyer Ste-Elisabeth à Fribourg, bâtiment acquis par l'Etat en fin d'année. Ce nouveau site permettra de fermer le Foyer des Remparts.

Le dispositif d'hébergement mis en place par la DSAS et par la société ORS Service AG est complété par l'association « Osons l'accueil », qui place des requérant-e-s d'asile dans des familles du canton, et par des paroisses. Plusieurs associations et personnes apportent également leur contribution bénévole à l'encadrement des migrant-e-s.

En vue de l'ouverture du centre fédéral de la Gouglera, une convention tripartite a été signée entre la Confédération, le canton et les communes de Giffers et de Rechthalten pour régler les modalités de fonctionnement.

Pour les réfugié-e-s, qui sont assistés par Caritas, cet organisme a acheté la Maison St-Joseph à Matran afin d'en faire un centre de formation et d'intégration. Des pourparlers entre l'Etat, la commune de Matran et Caritas ont permis de fixer les modalités de fonctionnement de cette structure, qui accueillera une quarantaine de personnes au printemps 2018. Les réfugié-e-s concernés y séjourneront en moyenne six mois et devraient voir leurs chances de trouver un travail et de devenir autonome augmenter.

> **Stratégie cantonale de l'enfance et de la jeunesse**

La stratégie « Je participe ! » a été validée par le Conseil d'Etat au mois d'octobre 2017. Il s'agit d'une politique cantonale et globale de l'enfance et de la jeunesse, qui touche tous les domaines d'intervention des collectivités publiques. Elle est conçue comme un cadre d'orientation pour les collectivités publiques et les associations. La stratégie entend promouvoir, subsidiairement à la responsabilité première des parents, des conditions qui favorisent un développement harmonieux des enfants et des jeunes dans le respect de l'égalité des chances. Elle est appelée à se concrétiser durant les quatre prochaines années au travers d'un plan d'action de 73 mesures.

> **Extension du bâtiment de l'ECAS**

Le premier coup de pioche a été donné le 25 août 2017 par la Directrice de la santé pour l'agrandissement du bâtiment de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) à Givisiez. Cette extension décidée par la Commission administrative de l'établissement permettra de réunir, en 2019, tous les collaborateurs et collaboratrices de la Caisse cantonale de compensation et de l'Office AI, actuellement locataire dans la rue voisine. Les travaux sont devisés à 25,4 millions de francs.

1.2 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

1.2.1 Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)

La CDS a poursuivi, de concert avec la Confédération, la Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles (MNT). Elle a encouragé ses membres à renforcer la prévention dans ce domaine qui représente 80 % des coûts de la santé. Quant à la Stratégie nationale contre le cancer, elle a été prolongée de trois ans. Dans le cadre

du Dialogue politique nationale de la santé, la CDS a approuvé le contrat-cadre d'eHealth Suisse, qui permettra d'accompagner la mise en place du dossier électronique du patient. Constamment préoccupée par la maîtrise des coûts de la santé, la Conférence s'est prononcée en faveur de la révision du Tarmed. Elle a par ailleurs décidé de privilégier le principe « l'ambulatoire avant l'hospitalier », appelant à une définition uniforme, dans le droit fédéral, des prestations judicieusement fournies en ambulatoire du point de vue médical. Enfin, la CDS a déploré le manque de donneurs d'organes en Suisse pour répondre aux besoins et demandé aux réseaux nationaux de d'organes d'en déterminer les causes.

1.2.2 Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

La CDAS, dont la Directrice de la santé et des affaires sociales est Vice-présidente, s'est donné un nouveau Président en la personne du Conseiller d'Etat saint-gallois Martin Klöti. Elle a été très active dans le dossier de l'asile, notamment pour mettre en place un encadrement et une formation suffisante pour les mineur-e-s non accompagnés et les jeunes. Dans cette perspective, la Conférence a insisté auprès de la Confédération pour que celle-ci relève substantiellement le forfait global qu'elle verse pour chaque requérant-e d'asile concerné.

La CDAS a soutenu la déclaration commune de la Conférence nationale en faveur de l'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail, tout en soulignant l'importance du marché du travail secondaire (ateliers protégés). Avec la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et la CDS, elle a lancé la coopération intercantonale pour l'encouragement précoce, un moyen de garantir l'égalité des chances des enfants de 0 à 4 ans en posant les bases éducatives, linguistiques et psychologiques nécessaires.

1.2.3 Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)

La CLASS s'est réunie à cinq reprises. Elle a traité de divers thèmes liés à l'assurance maladie obligatoire. La planification hospitalière et les hospitalisations extracantonales l'ont particulièrement occupée. La Conférence a publié les résultats d'une étude sur les flux de patients et les taux d'hospitalisation dans les cantons romands, étude visant à comparer ces taux en fonction des cantons et des types d'établissement.

Du côté des affaires sociales, les membres de la CLASS ont abordé diverses facettes de l'endettement, notamment celui des jeunes adultes causé par des poursuites ouvertes pour non-paiement de primes d'assurance maladie par leurs parents durant leur minorité. La Conférence et ses groupements ont aussi poursuivi le traitement de dossiers de promotion de la santé et de prévention, d'aide sociale ou d'institutions accueillant des personnes en situation de handicap.

1.3 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

La Direction traite, sur la base de l'art. 116 al. 1 CPJA, les recours contre les décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour 2017 est la suivante :

Procédures pendantes au 31 décembre 2016 : 2

Procédures pendantes au 31 décembre 2017 : 0

Recours déposés : 7

Recours traités : 9

Les sept recours enregistrés en 2017 ont été déposés en français. Sur les neuf recours traités, huit ont abouti au rejet du recours et un a été partiellement admis.

Concernant les décisions de première instance, la DSAS a notamment rendu 41 décisions de levée du secret médical et 5 décisions sur préavis de la Commission de surveillance des professions de la santé.

1.4 Législation

1.4.1 Lois et décrets

Loi du 16 novembre 2017 modifiant la loi sur la santé (révision partielle)

Loi du 12 octobre 2017 sur la personne en situation de handicap (LPSH)

Loi du 16 novembre 2017 sur les institutions spécialisées et familles d'accueil professionnelles (LIFAP)

Décret du 14 décembre 2017 relatif à l'acquisition du Foyer Sainte-Elisabeth, sis rue du Botzet 4 et 6A, à Fribourg

1.4.2 Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)

Ordonnance du 17 janvier 2017 approuvant la convention sur la valeur du point tarifaire de physiothérapie négociée entre tarif-suisse SA et l'Association suisse des physiothérapeutes indépendants

Ordonnance du 24 janvier 2017 fixant la part cantonale à la rémunération des prestations hospitalières

Ordonnance du 31 janvier 2017 fixant les tarifs provisoires 2017 de l'hôpital fribourgeois

Ordonnance du 31 janvier 2017 fixant la valeur provisoire du point tarifaire TARMED entre les hôpitaux somatiques fribourgeois et le Réseau fribourgeois de soins en santé mentale, d'une part, et tarifsuisse SA et CSS Assurance-maladie SA, d'autre part

Ordonnance du 14 février 2017 modifiant l'ordonnance fixant la liste des établissements médico-sociaux du canton de Fribourg

Ordonnance du 21 février 2017 approuvant la convention tarifaire 2017 concernant le traitement hospitalier en division commune et le baserate 2017 de l'Hôpital Daler

Ordonnance du 21 février 2017 approuvant la convention tarifaire et le baserate 2017 et 2018 de la maison de naissance Le Petit Prince

Ordonnance du 7 mars 2017 fixant la valeur du point tarifaire TARMED 2017 applicable entre les médecins libres praticiens et les assureurs-maladie représentés par la communauté d'achat HSK

Ordonnance du 25 avril 2017 approuvant la convention tarifaire, les avenants et le baserate 2017 concernant le traitement hospitalier en division commune de la Clinique Générale – Sainte-Anne

Ordonnance du 13 juin 2017 approuvant les conventions tarifaires concernant le remboursement de prestations pour les transports et sauvetages médicalement nécessaires selon la LAMal, passées entre des services ambulanciers fribourgeois et la communauté d'achat HSK

Ordonnance du 13 juin 2017 approuvant l'accord sur la valeur du point tarifaire de physiothérapie négocié entre la communauté d'achat HSK, CSS Assurance-maladie SA, l'Association suisse des physiothérapeutes indépendants et physioswiss/physiofribourg

Ordonnance du 13 juin 2017 modifiant l'ordonnance sur la Centrale 144 d'appels d'urgence sanitaire

Ordonnance du 3 juillet 2017 relative aux indemnités spéciales versées au personnel du Service dentaire scolaire

Ordonnance du 3 juillet 2017 approuvant la convention tarifaire déterminant le forfait pour l'utilisation de l'infrastructure pour les naissances ambulatoires, passée entre la maison de naissance Le Petit Prince et CSS Assurance-maladie SA

Ordonnance du 22 août 2017 modifiant l'ordonnance concernant la vaccination contre le papillomavirus humain

Ordonnance du 21 novembre 2017 sur les produits chimiques (OCChim)

Ordonnance du 28 novembre 2017 approuvant la prolongation de la convention d'adhésion cantonale Physiothérapie concernant la valeur du point tarifaire dans le canton de Fribourg, passée entre physioswiss/physiofribourg et tarifsuisse SA

Ordonnance du 11 décembre 2017 prorogeant l'ordonnance concernant la mise en service d'équipements techniques lourds et d'autres équipements de médecine de pointe

Ordonnance du 19 décembre 2017 fixant la valeur du point du tarif des prestations du Service dentaire scolaire

2 Service de la santé publique (SSP)

Chef de service : Patrice Zurich

2.1 Activités

Les attributions du Service de la santé publique (SSP) portent principalement, d'une part, sur la planification et la gestion du domaine de la santé dans le but d'assurer l'accessibilité aux soins et une prise en charge de qualité pour la population et, d'autre part, sur la mise en œuvre de la politique de promotion de la santé et de prévention. Dans ce cadre, les domaines d'activités du Service concernent essentiellement la planification, le subventionnement, respectivement le financement, le contrôle et la police sanitaire.

Les principales activités du Service sont les suivantes :

- > la gestion du dossier de la planification hospitalière ;
- > le financement des hôpitaux publics, des cliniques privées et de la maison de naissance, y compris l'élaboration et le suivi de leurs mandats de prestations et le suivi des dossiers concernant ces établissements, ainsi que la gestion financière des hospitalisations hors canton ;
- > la préparation de l'approbation par le Conseil d'Etat des conventions tarifaires passées entre assureurs-maladie et fournisseurs de prestations et, en cas d'échec des négociations, préparation de la fixation des tarifs par le Conseil d'Etat et, le cas échéant, suivi des procédures de recours devant le Tribunal administratif fédéral ;
- > la préparation des décisions du Conseil d'Etat de fixation des tarifs de référence pour les hospitalisations hors canton ;
- > la gestion du dossier de la planification en matière de promotion de la santé et de prévention ;
- > le financement des institutions et projets de promotion de la santé et de prévention, ainsi que l'élaboration et le suivi de leurs mandats de prestations ;
- > le financement des services d'aide et de soins à domicile ;
- > la gestion des autorisations de pratiquer pour les professionnel-le-s de la santé ;
- > la gestion des autorisations d'exploitation des institutions de santé ;
- > le contrôle des agents thérapeutiques et de leur mise en commerce, ainsi que la surveillance des pharmacies et drogueries du canton et le contrôle des stupéfiants ;
- > la gestion du Fonds spécial pour enfants accidentés (ancienne Assurance scolaire contre les accidents).

Le Service a préparé une révision partielle de la loi sur la santé qui porte essentiellement sur l'adaptation du droit cantonal à un nombre important de projets législatifs adoptés par la Confédération, notamment en matière de droit professionnel, de recherche sur l'être humain et d'enregistrement de maladies oncologiques. L'occasion a été saisie pour introduire une nouvelle fonction au sein de la Direction, à savoir celle de médecin dentiste cantonal. Mis en consultation de mars à mai 2017, le projet de loi a été adopté par le Grand Conseil le 16 novembre 2017 (ROF 2017_098).

La collaboration qui s'est poursuivie avec le Service de la prévoyance sociale a concerné principalement le projet de planification des soins de longue durée et la mise en œuvre du projet Senior+, projets ayant des implications sur la prise en charge par les organisations de soins et d'aide à domicile et les établissements hospitaliers.

Le Service s'est fortement engagé pour conduire le projet de cybersanté, qui a pour but d'établir une plateforme informatique cantonale permettant d'échanger des informations médicales concernant des patients et des patientes, dans le but d'améliorer la continuité, la qualité, la sécurité et l'efficacité des soins notamment au travers d'outils de coordination entre les professionnel-le-s de santé dans une prise en charge commune et dans le respect du cadre fixé par la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP) entrée en vigueur le 15 avril 2017. Lors de la séance d'information destinée à l'ensemble des acteurs du domaine de la santé, le grand intérêt de l'ensemble des professionnel-le-s et des institutions de la santé au projet s'est confirmé. La cheffe de projet s'est avant tout consacrée

aux travaux du groupe de projet mandaté par la Direction et à l'organisation des séances du Comité de pilotage nommé par le Conseil d'Etat en début d'année et présidé par la Conseillère d'Etat en charge de la santé.

Le Service est impliqué dans les travaux de mise sur pied, à Fribourg, d'un master en médecine humaine orienté vers la médecine de famille. Adopté par le Conseil d'Etat en 2016, ce projet favorisera le choix des futurs médecins vers la médecine de famille, contribuant ainsi à la relève et à la lutte contre la pénurie déjà existante, et renforcera le positionnement au plan national de l'Université de Fribourg, comme du HFR et du RFSM. L'ensemble des hôpitaux fribourgeois et l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) ainsi que la Haute école de santé de Fribourg (HEdS-FR) seront appelés à collaborer au projet.

Le Service a également contribué aux travaux préparatoires de l'étude réalisée par l'OrTra Santé-Social Fribourg, sur mandat de la Direction, sur les besoins en personnel de soins et d'accompagnement dans le canton. Il œuvre de plus auprès des institutions de santé pour qu'elles mettent un maximum de places de stages à disposition des élèves de la HEdS-FR et de l'Ecole professionnelle Santé-Social de Grangeneuve (ESSG).

Au plan intercantonal, le Service participe à diverses commissions du Groupement romand des services de santé publique (GRSP) et de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS).

Par ailleurs, le Service a transmis à la Direction, pour approbation, 10 règlements communaux de cimetière, 7 règlements communaux en matière de soins dentaires scolaires et 3 conventions relatives à l'organisation du service dentaire scolaire dans trois communes.

Le Service a encore poursuivi le traitement des questions concernant l'application de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) conclu avec l'Union européenne (UE) et la Convention relative à l'Association européenne de libre-échange (AELE) en matière d'assurance-maladie.

Le site Internet du Service (adresse : <http://www.fr.ch/ssp>) est modifié régulièrement selon les besoins. Il s'agit notamment des informations sur l'assurance-maladie (mise à jour annuelle en septembre) dès la publication des nouvelles primes d'assurance-maladie de l'année suivante par l'Office fédéral de la santé publique.

2.2 Professions de la santé

2.2.1 Autorisation de pratique

Conformément aux dispositions légales sur la santé, la Direction a délivré les autorisations de pratique suivantes :

- > audioprothésiste : 2
- > diététicien-ne : 4
- > droguiste : 2
- > ergothérapeute : 5
- > infirmier-ière : 32
- > logopédiste-orthophoniste : 1
- > masseur médical : 1
- > médecin : 66
- > médecin dentiste : 22
- > médecin vétérinaire : 15
- > opticien-ne : 5
- > opticien-ne diplômé-e : 1
- > optométriste : 2
- > ostéopathe : 4
- > pharmacien-ne : 29
- > physiothérapeute : 24
- > podologue : 7
- > psychologue-psychothérapeute : 11
- > sage-femme : 12
- > technicien-ne pour dentiste : 1

Conformément aux directives du 1^{er} juillet 2011 de la Direction, les professionnel-le-s de la santé exerçant au sein d'une institution de santé publique ou mandatée par une collectivité publique n'ont pas besoin d'une autorisation personnelle de pratique. Cela étant, tout professionnel de la santé peut requérir une autorisation personnelle de pratique dans son propre intérêt, respectivement dans l'intérêt ou sur demande de l'institution. Cela peut concerner par exemple des médecins-cadres ayant une activité privée accessoire ou des personnes souhaitant adhérer à une association professionnelle qui exige une telle démarche de ses membres.

2.2.1.1 Limitation d'admission à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire

Le Conseil fédéral a prolongé la limitation de l'admission des médecins à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire (AOS) à partir du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2019. La réglementation fédérale ne s'applique pas seulement aux médecins exerçant en propre cabinet, mais également à ceux et celles qui exercent à titre dépendant (salarié) au sein d'une institution de soins ambulatoires au sens de l'article 36a LAMal (« centres médicaux »). Compte tenu de cette prolongation et par souci de contribuer à une meilleure répartition régionale de l'offre médicale, de suivre de près les circonstances de l'installation de ces médecins et de fixer des conditions et charges nécessaires en termes de qualité de prise en charge et de sécurité des patients et patientes, le Conseil d'Etat a fixé les règles d'admission dans le canton par ordonnance du 23 août 2016 concernant l'application de l'article 55a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie. Les règles applicables sont décrites sur le site Internet du Service :

<http://www.fr.ch/ssp/fr/pub/autorisations/limitation-admission-medecins.htm>.

2.2.2 Autorisation d'exploitation

Conformément aux dispositions légales sur la santé, la Direction a délivré les autorisations d'exploitation suivantes (y c. les renouvellements d'autorisation) :

- > établissement pour personnes âgées : 7
- > service de soins à domicile : 4
- > institution pour personnes handicapées : 4
- > institution médico-technique : 5
- > service d'ambulance : 2
- > institution ambulatoire : 24
- > droguerie : 4
- > stockage de sang : 1
- > pharmacie publique : 25
- > pharmacie d'institution : 12
- > pharmacie de cabinet ou de centre vétérinaire : 6
- > pharmacie de service d'ambulance : 1

2.2.3 Moratoire sur la mise en service d'équipements lourds

Sur proposition de la Commission cantonale de planification sanitaire, le Conseil d'Etat a prorogé de 4 ans, jusqu'au 31 décembre 2021, l'ordonnance du 14 mars 2016 instaurant un moratoire sur la mise en service d'équipements médicaux lourds sur le territoire cantonal. Cette mesure doit permettre au canton, d'une part, de contenir l'offre en CT-Scan (Computed Tomography Scan) et en IRM (Imagerie par résonnance magnétique) à son niveau actuel, et, d'autre part, de mettre en place une planification de ces équipements médicaux de pointe sur la base d'une étude des besoins.

2.2.4 Surveillance des professions de la santé

En raison notamment de la non-rééligibilité de ses membres permanents les plus anciens (7 sur 11), la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et patientes a connu en milieu d'année (= début de la nouvelle période administrative) un renouvellement de son effectif d'autant plus marquant qu'il concernait également les postes de présidents et présidentes ainsi que de vice-présidents et vice-présidentes.

Lors de sa 17^e année d'activité, la Commission de surveillance a été saisie de 29 plaintes et dénonciations, alors qu'elle a dans le même temps liquidé 34 dossiers, dont 25 durant le premier semestre, chiffre qui témoigne des efforts

consentis par la Commission sortante pour laisser à la nouvelle équipe le moins possible de dossiers anciens à traiter. Les 34 dossiers liquidés l'ont été de la manière suivante :

- > 7 au travers de 3 préavis à la Direction, contenant des propositions de sanctions à l'encontre de trois dentistes et/ou centre dentaire (interdiction temporaire de pratiquer de 6 ans pour un dentiste ayant fait l'objet de 4 plaintes, amendes et avertissements pour les deux autres, dont un avait fait l'objet de 2 plaintes) ;
- > 3 par décision de sanction (avertissement, amende ou amende doublée de l'obligation de suivre une formation complémentaire) à l'encontre de deux professionnel-le-s et d'une institution de santé ;
- > 2 par décision constatant une violation mineure de la loi cantonale sur la santé (LSan) et/ou de la loi fédérale sur les professions médicales (LPMéd) et renonçant à toute sanction disciplinaire ;
- > 4 par médiation ;
- > 5 par décision de classement, après avoir constaté l'absence de violation de la loi cantonale sur la santé (LSan) et/ou de la loi fédérale sur les professions médicales (LPMéd) ;
- > 2 par décision sur le sort des dossiers de patients et patientes de deux médecins ;
- > 11 à la suite de retraits de plainte et/ou après constat que le litige était devenu sans objet.

La Commission de surveillance a tenu 7 séances en 2017. Deux d'entre elles ont été des séances plénières incluant les membres non permanents : celle de janvier a eu pour objet l'adoption du rapport annuel 2016 alors que celle de septembre a permis aux nouveaux président, vice-président et membres de se présenter, respectivement de se voir expliquer les aspects pratiques du fonctionnement de la Commission. Quant aux cinq séances ordinaires, auxquelles ne participent que les membres permanents ainsi que les membres non permanent-e-s représentant les professions concernées par les dossiers, elles ont été consacrées au traitement des diverses plaintes et dénonciations.

L'instruction des différents dossiers a donné lieu à la constitution de délégations, qui se sont réunies à une dizaine de reprises pour délibérer en vue de rendre leurs rapports à la Commission permanente.

2.3 Hôpitaux

2.3.1 Activités générales

Le Service a assuré le suivi des mandats annuels 2017 et élaboré les mandats annuels 2018 pour l'hôpital fribourgeois (HFR), le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), les deux cliniques privées fribourgeoises (Hôpital Daler et Clinique générale), la maison de naissance « Le Petit Prince » et l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB). En fin d'année, aucun mandat n'a encore été signé.

Pour le HFR, les travaux d'identification des prestations d'intérêt général (PIG) et autres prestations se poursuivent. Pour le HIB, les divers mandats ont également été discutés avec le Service de la santé publique du canton de Vaud.

Les décomptes 2016 du HFR et du RFSM ont été analysés et ont donné lieu à un remboursement en faveur de l'Etat.

En outre, le Service a répondu à diverses questions relatives au domaine hospitalier et a participé à différentes commissions ou réflexions au plan intercantonal et national. Enfin, les travaux de transformation du HFR site de Meyriez sont achevés et le Service est en train de finaliser le dossier.

2.3.2 Les hôpitaux en chiffres

Les comptes d'exploitation 2017 du HFR seront adoptés au printemps 2018 par le Conseil d'administration.

Dans les comptes 2017 de l'Etat figure un montant de 167 664 062 francs pour le total des positions comptables de charges liées au HFR (108 050 428 francs à la position 3634.020, 8 509 688 francs à la position 3634.022 et 51 103 946 francs à la position 3634.023).

Ce montant se compose comme suit :

- > + 167 989 549 francs de versements d'acompte conformément aux mandats de prestations 2017 alors que le décompte définitif aura lieu dans le courant du premier semestre 2018 ;
- > - 325 487 francs de remboursements provenant de Service Sinistres Suisse SA pour les hospitalisations de Fribourgeois et de Fribourgeoises relevant de l'assurance obligatoire des soins mais engendrées par un accident pour lequel un tiers est responsable.

De plus, les comptes 2017 de l'Etat enregistrent le remboursement d'un montant total du HFR de 2 814 755 francs composé de 1 589 020 francs concernant le décompte 2016 et 1 225 735 francs suite à la fixation de la valeur définitive du point TARMED 2013 à 90 ct pour tarifsuisse SA, Supra et Assura. Le montant des comptes 2017 de l'Etat tient compte d'une aide exceptionnelle et ponctuelle de 1 800 000 francs accordée par l'Etat au HFR.

Le montant de financement total versé par l'Etat au RFSM pour 2017 se monte à 35 042 059 francs. Le décompte définitif 2017 se fera dans le courant du 1^{er} semestre 2018. Le décompte 2016 a donné lieu à un remboursement à l'Etat d'un montant total de 481 034 francs composé de 262 670 francs concernant le décompte 2016 et 218 364 francs suite à l'adoption du point TARMED 2013 à 90 ct pour tarifsuisse SA, Supra et Assura.

Concernant le HIB, le financement 2017 à charge de l'Etat de Fribourg, tel qu'il ressort du contrat de prestations signé conjointement par les cantons de Fribourg et de Vaud, s'est élevé à 12 308 247 francs. Un montant de 43 408 francs a été encaissé pour des remboursements provenant de Service Sinistres Suisse SA pour les hospitalisations de Fribourgeois et de Fribourgeoises relevant de l'assurance obligatoire des soins mais engendrées par un accident pour lequel un tiers est responsable. Le décompte définitif se fera en 2018 et tiendra compte de l'activité stationnaire réalisée pour chaque canton. Selon le décompte 2016, le financement total attribué à au HIB s'élève à 11 796 925 francs, comprenant un montant supplémentaire de 33 346 francs calculé sur la base de l'activité réelle.

S'agissant des autres établissements hospitaliers fribourgeois, en 2017, les factures reçues au 31 décembre 2017 à charge de l'Etat représentent un montant de 34 355 531 francs. Cependant, un report de crédit de 2 165 000 francs de 2016 diminue le montant à charge de l'Etat à 32 190 531 francs pour 2017. Un montant de 24 928 francs a été encaissé pour des remboursements provenant de Service Sinistres Suisse SA pour les hospitalisations de Fribourgeois et Fribourgeoises relevant de l'assurance obligatoire des soins mais engendrées par un accident pour lequel un tiers est responsable.

Au total, un montant net de 34 380 459 francs a été versé à ces établissements, soit :

> Clinique générale :	13 795 413	francs
> Hôpital Daler :	20 122 185	francs
> Maison de naissance « Le Petit Prince » :	462 861	francs

2.3.3 Statistiques

Statistiques générales d'exploitation en 2017 des hôpitaux en soins somatiques et psychiatriques du canton

ETABLISSEMENTS	Lits annuels moyens	Nombre de sorties (de chaque site) (3)	Nombre de journées de malades (de chaque site) (4)	Durée moyenne de séjour (de chaque site)
HFR hôpital fribourgeois				
HFR Fribourg- Hôpital cantonal	278	12 471	91 806	7,4
HFR Tafers	53	2084	15 480	7,4
HFR Riaz	104	4171	32 865	7,9
HFR Billens	49	816	14 806	18,1
HFR Meyriez-Murten	72	1455	24 534	16,9
Hôpital intercantonal de la Broye (1)				
Hôpital intercant. de la Broye, site d'Estavayer-le-Lac	47	683	13 847	20,3
Hôpital intercant. de la Broye, site de Payerne	105	5229	28 700	5,5
RFSM Réseau fribourgeois de santé mentale				
Centre de soins hospitaliers Marsens	170	2306	58 565	25,4
Centre de soins hospitaliers Marsens (2)			(59 164)	
Cliniques privées de Fribourg				
	120	10 175	33 867	3,3

ETABLISSEMENTS	Lits annuels moyens	Nombre de sorties (de chaque site) (3)	Nombre de journées de malades (de chaque site) (4)	Durée moyenne de séjour (de chaque site)
Total cantonal soins somatiques et psychiatriques	998	39 390	314 470	8,0

(1) Données relatives à l'ensemble de l'Hôpital intercantonal de la Broye (y c. les patients vaudois et vaudoises) et en 2017 sans journées inappropriées.

(2) Nombre de journées facturées durant la période du 1.1.2017 au 31.12.2017 y c. journées inappropriées.

(3) Ces chiffres comprennent les nouveau-nés et tiennent compte des regroupements selon les règles SwissDRG.

(4) Conformément à la définition de la durée de séjour de SwissDRG (entrée en vigueur le 1.1.2012) soit la date de sortie ./ la date d'entrée ./ les jours de congé ; pour le RFSM, selon DRG TARPSY, la définition de la durée de séjour est la suivante : date de sortie ./ date d'entrée ./ jours de congé +1.

2.4 Hospitalisations hors canton

En vertu de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), l'Etat de Fribourg est tenu de participer aux frais d'hospitalisation hors canton de ses résidents et résidentes. Ceci indépendamment du fait que la personne soit hospitalisée dans un hôpital public ou privé et à condition que l'établissement figure sur la liste hospitalière du canton de Fribourg ou sur la liste hospitalière de son canton d'implantation et qu'il ait reçu un mandat de prestation public pour la prestation médicale en question. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la participation cantonale correspond à 55 % des coûts de l'hospitalisation. S'il s'agit d'une hospitalisation hors canton pour raison médicale, c'est-à-dire lorsque la prestation n'est pas disponible dans le canton ou s'il s'agit d'une urgence survenue hors canton, le tarif de l'établissement hospitalier qui accueille le patient fribourgeois s'applique ; si le patient choisit de se faire hospitaliser hors canton par convenance personnelle, c'est le tarif de référence fribourgeois qui s'applique.

Le montant dépensé pour les hospitalisations hors canton en 2017 a été inférieur de 2 151 757 francs au budget de 83 390 450 francs initialement prévu. Toutefois, force est de constater que l'augmentation des coûts pour les hospitalisations hors canton observée depuis 2012 se poursuit, dans la mesure où les dépenses 2017 ont été supérieures de 3 738 613 francs aux dépenses 2016.

Les comptes de l'Etat pour le financement des hospitalisations hors canton en 2017 s'élèvent à 81 238 693 francs (contre 77 500 080 francs en 2016, +4,8 %). Ont été payés sur ce montant 2017, 9062 séjours hospitaliers qui ont eu lieu en 2017 ainsi que 1646 séjours concernant l'année 2016.

Etant donné l'importance, notamment en termes financiers, des hospitalisations hors canton, la Direction a mandaté l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) afin d'effectuer une analyse approfondie des flux patients intercantonaux. Suite à cette première étude concernant la période 2011-2016 et afin de mieux cerner les raisons qui amènent des Fribourgeois et Fribourgeoises à se faire hospitaliser hors canton, une enquête auprès environ 4900 personnes hospitalisées hors canton par convenance personnelle en 2015 ou 2016 a été effectuée en été 2017 avec le concours de M.I.S Trend. Les résultats des deux études ont été publiés le 1^{er} décembre 2017 et sont disponibles sur le site Internet du Service.

La procédure de soumission publique concernant le remplacement de l'application informatique actuelle pour la gestion des hospitalisations hors canton, faite en concertation avec 12 autres cantons, a abouti en fin d'année. Elle a toutefois été sujette à un recours, raison pour laquelle le développement, respectivement l'acquisition du nouvel outil accusent un retard d'environ 8 mois.

2.5 Planification hospitalière

Pour garantir la couverture des besoins de leur population, les cantons doivent établir une planification hospitalière en tenant compte des critères définis par la LAMal et les dispositions légales qui en découlent (cf. notamment art. 58a ss OAMal). Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, ce travail de planification sert également à éviter des surcapacités (ATF 138 II 398).

L'ordonnance fixant la liste des hôpitaux et des maisons de naissance qui découle de cette planification est entrée en vigueur au 1^{er} avril 2015. Suite au renoncement du HFR à un mandat de prestations en chirurgie cardiaque, une version modifiée est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Suite à plusieurs décisions judiciaires (notamment ATF C9_151/2016, C9_153/2016, C9_155/2016, C9_507/2016 du 27 janvier 2017 et Arrêt de la Cour de justice, Chambre administrative de la République et du Canton de Genève du 4 juillet 2017), l'année 2017 a été marquée par un renforcement de la coordination intercantonale en la matière.

2.6 Aide et soins à domicile

Le Service est chargé du subventionnement des services d'aide et de soins à domicile mandatés par les pouvoirs publics. Il leur adresse des directives pour l'établissement des budgets et des comptes et analyse les données nominatives salariales du personnel subventionné. Le Service examine pour la Direction les demandes d'adaptation de la dotation des services, ainsi que leurs demandes d'autorisation d'exploiter. Il répond aux questions relatives aux soins et à l'aide à domicile et participe, au besoin, aux travaux intercantonaux et fédéraux en la matière. Il veille aussi à la récolte des données de la statistique fédérale de l'aide et des soins à domicile et valide ces données pour la Confédération. Cette statistique s'étend aux infirmières et infirmiers domiciliés dans le canton de Fribourg qui exercent à titre indépendant ainsi qu'aux organisations d'aide et de soins à domicile privées non mandatées.

En 2017, 9 services mandatés par les pouvoirs publics ont offert les soins et l'aide, ainsi que l'ergothérapie à domicile, soit directement, soit par la conclusion d'un contrat avec des ergothérapeutes privé-e-s. Les besoins de la population fribourgeoise sont couverts par les 7 services d'aide et de soins à domicile mandatés par les communes et non plus 10. Dans le district du Lac, il y a eu fusion des 4 services en un unique service en 2017. Les deux derniers services sont l'Association fribourgeoise du diabète et la Ligue pulmonaire fribourgeoise mandatées par la Direction.

Ces services bénéficient d'une subvention cantonale. La subvention aux services mandatés par les communes est fixée à hauteur de 30 % des frais du personnel d'aide et de soins, déduction faite des produits de la facturation des prestations à charge de l'assurance obligatoire des soins. Pour les services mandatés par la Direction, la subvention cantonale est basée sur les frais de fonctionnement des services, déduction faite des produits de la facturation des prestations à charge de l'assurance obligatoire des soins. Il s'agit des prestations de soins aux diabétiques fournies par l'Association fribourgeoise du diabète et des prestations de soins aux malades pulmonaires de la Ligue pulmonaire fribourgeoise. Ces prestations relèvent directement de l'article 7 de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS).

Subvention ordinaire	Acomptes 2017	Corrections années préc.	Solde 2016 versé	Total versé en 2017
Sarine	1 061 494.00	20 476.00	91 213.30	1 173 183.30
Singine	830 381.00	37 619.00	186 389.20	1 054 389.20
Gruyère	1 162 385.00	-	242 873.50	1 405 258.50
Lac	473 686.00	93 100.70	101 352.95	668 139.65
Glâne	629 938.00	-	59 362.45	689 300.45
Broye	572 456.00	- 32 050.40	119 041.35	659 446.95
Veveyse	447 187.00	6408.90	99 940.25	553 536.15
Association du diabète (art.7 OPAS)	148 000.00	-	20 366.95	168 366.95
Ligue pulmonaire (art.7 OPAS)	108 000.00	-	7 645.95	115 645.95
TOTAL	5 433 527.00	125 554.20	928 185.90	6 487 267.10

Le montant des subventions 2017 atteint 6 487 267 fr. 10, dont 5 433 527 francs pour les acomptes 2017 et 1 053 740 fr. 10 pour le solde des comptes 2016 et les corrections de l'année précédente.

La participation cantonale aux autres services et prestations de maintien à domicile se présente comme suit :

Institutions subventionnées	Subvention cantonale (en francs)
Association fribourgeoise du diabète, conseil aux diabétiques (art. 9 OPAS)	60 200.00
AFAS	192 500.00
Pro Senectute, Service de nettoyage	112 500.00

Institutions subventionnées	Subvention cantonale (en francs)
Croix-Rouge fribourgeoise, Service d'aide aux proches	40 000.00
Association suisse Alzheimer, Service de soutien à domicile	22 500.00
Total	427 700.00

Pour ce qui concerne les coûts résiduels des soins pour les prestations fournies par les infirmiers et infirmières indépendants, le Service est chargé de la vérification et du règlement des factures présentées. Le Service a payé en 2017 les coûts résiduels des soins pour 114 infirmières et infirmiers ayant fourni 62 700 heures aux patients et patientes fribourgeois, pour un montant de 496 962 dont 323 025 fr. 10, soit 65 %, ont été refacturés aux communes.

Les mandats cadres des services de puériculture ont été renouvelés en 2017. Comme précédemment, la subvention accordée représente 1 franc/habitant.

2.7 Soins palliatifs

La stratégie cantonale de soins palliatifs et le plan de mesures 2016-2020 ont été adoptés en avril 2016 par le Conseil d'Etat. Outre le fait qu'elle valorise les initiatives déjà prises par l'Etat et les organismes parapublics et privés, la stratégie est aussi porteuse de nouveaux projets. Le Service continue à travailler à la mise en œuvre des mesures planifiées, travaux qui vont se poursuivre ces prochaines années. Il a en outre participé à la 7^e Journée fribourgeoise en soins palliatifs organisée par Palliative Fribourg/Freiburg en date du 30 novembre 2017.

2.8 Promotion de la santé et prévention

2.8.1 Planification, mandats de prestations et projets spécifiques

Le secteur promotion de la santé et prévention veille à la pertinence des actions de promotion de la santé et de prévention, au suivi et à la coordination entre les différents projets et programmes en lien avec les priorités cantonales en la matière.

L'année 2017 a été marquée par l'adoption, par le Conseil d'Etat, de la nouvelle stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030). Fruit d'un intense travail de collaboration interdirectionnelle mené avec la Commission cantonale de promotion de la santé et prévention et son sous-groupe de travail, la nouvelle stratégie cantonale confirme les priorités de santé publique (alcool, tabac, alimentation et mouvement et santé mentale), actuellement mises en œuvre au travers de programmes cantonaux thématiques, et soutient la mise en place d'une gouvernance intersectorielle, cohérente et concertée entre plusieurs acteurs et niveaux décisionnels, en vue de promouvoir une approche globale et intégrée de la promotion de la santé dans le canton de Fribourg.

La stratégie cantonale doit être complétée d'un plan d'action, précisant les mesures à développer. La Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention travaille depuis le printemps 2017 à l'élaboration de ce plan d'action. Dans ce cadre, le secteur est allé à la rencontre de tous les Secrétaires généraux des Directions ainsi que de la Chancellerie, pour préciser les objectifs du plan d'action et élaborer une première « boîte à idées » de mesures. Toujours dans le cadre de cette stratégie, la Commission cantonale a décidé d'organiser une demi-journée de Dialogue, qui aura lieu le 22 février 2018 pour réfléchir à « comment travailler en gouvernance intersectorielle » et aux indicateurs permettant d'atteindre les clés de réussite de la gouvernance intersectorielle inscrits dans la stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention.

Le budget de promotion de la santé et de prévention est constitué, d'une part, des subventions accordées aux institutions actives dans le domaine et, d'autre part, des subventions allouées à des projets spécifiques. En 2017, un montant total de 2 522 900 francs a été consacré aux prestations d'institutions et un montant de 289 700 francs à divers projets spécifiques. Ces montants comprennent aussi la part prélevée sur la Dîme de l'alcool versée au canton par la Régie fédérale des alcools, ainsi que les montants accordés par Promotion Santé Suisse (PSCH) pour le Programme cantonal fribourgeois « Je mange bien, je bouge bien ». Un mandat de prestations de la Direction définit les missions confiées aux institutions de prévention et de promotion de la santé subventionnées, ainsi que leurs objectifs et les prestations y relatives. Ainsi, huit mandats de prestations annuels ont été concrétisés avec ces institutions.

2.8.2 Programmes cantonaux

2.8.2.1 « Je mange bien, je bouge bien »

La 2^e phase du Programme cantonal fribourgeois « Je mange bien, je bouge bien » suit son cours et s'est terminée à la fin de l'année. Le pilotage de ce programme est assuré par les chefs de divers services de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) et de la DSAS.

L'année 2017 a permis la mise sur pied de différentes formations à l'attention des multiplicateurs et multiplicatrices du canton de Fribourg : pédiatres, personnel des structures d'accueil de la petite enfance, enseignant-e-s. Plusieurs projets spécifiques ont de plus continué à bénéficier du soutien du Programme cantonal « Je mange bien, je bouge bien ».

Organisée en mai 2017, la 9^e demi-journée du réseau du Programme cantonal « Je mange bien, je bouge bien » a proposé une réflexion sur le développement de la 3^e phase du programme. Plus de nonante partenaires ont pris part aux réflexions et échanges. La réflexion sur la mise en œuvre de la 3^e phase du programme cantonal s'est poursuivie et concrétisée avec l'élaboration d'un nouveau programme, qui a été validé par le Conseil de Fondation de Promotion Santé Suisse au mois de novembre 2017.

Cette troisième phase d'une durée de quatre ans (2018-2021) permettra d'étendre les groupes cibles, de développer et de soutenir des projets relatifs aux enfants et jeunes âgé-e-s de 0 à 20 ans ainsi qu'aux personnes âgées de 65 ans et plus dans les domaines de l'alimentation, de l'activité physique, de l'image corporelle et de la prévention des chutes.

2.8.2.2 Santé à l'école

Lors de sa séance du 11 décembre, le Conseil d'Etat a décidé de prolonger jusqu'à la fin de la législature en 2021 la validité du Concept cantonal de santé à l'école 2014-2017. Sous la supervision d'un comité de pilotage interdirectionnel, le bureau cantonal pour la santé à l'école, chargé de suivre la mise en œuvre du concept et composé de représentants de la DICS et de la DSAS, a ainsi suivi et coordonné divers dossiers liés à ce concept. Ce bureau a notamment :

- > élaboré, tenu à jour et diffusé une liste des institutions de santé et projets agréés pour intervenir dans les écoles (art. 8 du Règlement du 14 juin 2004 concernant la promotion de la santé et la prévention) ;
- > analysé et préavisé les demandes d'agrément de projets et d'intervenant-e-s externes ;
- > entamé une réflexion sur l'ouverture du réseau cantonal des écoles en santé à un réseau d'écoles en santé et durables ;
- > continué, en collaboration avec les institutions partenaires de l'école et de la promotion de la santé, la mise en place et la mise à jour d'outils didactiques en lien avec le Concept, les priorités de santé, le Plan d'études romand et le futur *Lehrplan21* ;
- > informé les inspecteurs/inspectrices, ainsi que les directeurs/directrices et responsables d'établissement scolaire des nouveautés en lien avec le Concept de santé à l'école ;
- > poursuivi le travail avec les délégué-e-s relais-santé des cycles d'orientation.

2.8.2.3 Tabac

Le tabac est reconnu comme une des priorités de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention (Perspectives 2030). Un comité de pilotage, dans lequel sont représentés le Service de la santé publique, le Service du médecin cantonal et les Ligues de santé, assure la conduite stratégique du Programme cantonal de prévention du tabagisme. Sur mandat de la Direction, le CIPRET Fribourg est chargé de son élaboration et de sa mise en œuvre. Le cofinancement du programme est assuré par le Fonds national de prévention du tabagisme, l'Etat, la Loterie Romande et la Ligue pulmonaire. Au travers des différentes mesures mises en œuvre, le programme entend soutenir la normalisation d'une vie sans tabac. Il a pour objectif d'informer sur la consommation de tabac et ses conséquences pour la santé, d'empêcher le début de la consommation, d'encourager l'arrêt du tabagisme et de protéger contre la fumée passive. Au titre des réalisations principales du programme, on peut citer la réalisation de deux projets novateurs autour des multiplicateurs de la prévention du tabagisme et de la prévention par les pairs dans les centres de loisirs.

L'année 2017 a été marquée par un intense travail de coordination mené par le CIPRET d'entente avec le Comité de pilotage du projet, en vue d'assurer le bilan du programme 2013-2017, de retirer des enseignements pratiques des évaluations menées et d'élaborer sur cette base un nouveau programme cantonal de prévention du tabagisme 2018-2021. Une nouvelle proposition de programme a ainsi été déposée au Fonds de prévention du tabagisme en octobre 2017. Par ce nouveau programme, le canton de Fribourg exprime sa volonté de poursuivre le travail entrepris en matière de prévention du tabagisme. Les mesures proposées s'inscrivent en prolongement des précédents programmes cantonaux de prévention du tabagisme (PCT 2009-2013 et PCT 2014-2017), qui ont permis la mise en place d'une prévention du tabagisme systématique, cohérente et multisectorielle au niveau cantonal. L'élaboration du nouveau programme est le fruit d'une collaboration intense entre le Service de la santé publique, le Service du médecin cantonal et le CIPRET Fribourg. La responsabilité de la direction opérationnelle et de la mise en œuvre de ce programme sera à nouveau confiée au CIPRET Fribourg, sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales. Le programme est actuellement en cours d'évaluation auprès du Fonds national de prévention du tabagisme.

2.8.2.4 Santé mentale

La santé mentale est reconnue comme une des priorités de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention (Perspectives 2030). Un comité de pilotage interdisciplinaire assure la conduite stratégique du projet.

Sur la base d'une analyse systémique effectuée précédemment, le comité de pilotage a défini en 2017 des axes stratégiques pour le programme cantonal de promotion de la santé mentale. Il a également travaillé à l'élaboration d'une proposition de vision et à la définition d'objectifs au niveau cantonal. La fin d'année 2017 a été dédiée à l'organisation d'ateliers participatifs, prévus en début d'année 2018, qui permettront de discuter de ces objectifs et d'identifier les mesures à valoriser, à renforcer, voire à développer dans le cadre du Programme cantonal de santé mentale.

En outre, le Service de la santé publique participe à un groupe de travail intercantonal latin chargé du projet de plateforme internet www.santepsy.ch. Créé en 2016, cette plateforme permet d'offrir au grand public et aux professionnel-le-s concerné-e-s des informations communes et validées sur les thèmes de la promotion de la santé mentale. Malgré une offre importante d'actions et de prestations en santé mentale partout en Suisse romande, trop de personnes ignorent encore leur existence ou ont peur de les solliciter. Pour y remédier, les cantons latins réunis sous l'égide de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) se sont associés pour réaliser, en partenariat avec la Coordination romande des associations d'action pour la santé psychique (Coraasp), ce projet novateur en santé mentale. Le site Internet romand www.santepsy.ch offre un vaste éventail d'informations et d'adresses.

L'année 2017 a permis une large sensibilisation à la problématique de la santé mentale au moyen de deux clips vidéos, réalisés sous la forme de « micro-trottoir ». Afin d'inciter la population à oser parler de sa santé mentale, ces clips ont été diffusés par Santepsy.ch dans le cadre de la journée mondiale de la santé mentale du 10 octobre.

2.8.2.5 Alcool

L'alcool est reconnu comme une des priorités de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030). Le projet d'élaboration d'un Plan cantonal action alcool (PCAA) est conjointement mené par le Service de la santé publique et le Service du médecin cantonal, avec pour préoccupation de couvrir les quatre piliers de la politique nationale alcool (prévention, prise en charge, réduction des risques et répression/régulation du marché).

L'année 2017 a été consacrée à la finalisation du plan cantonal et à l'élaboration d'un plan de mesures. Le PCAA sera mis en consultation au début 2018.

Le Service participe en outre au Comité de pilotage de SMART EVENT, labellisation des manifestations publiques menée par REPER, sur mandat de la Direction et avec le concours de différents soutiens financiers. Le pilotage stratégique du label est assuré par un comité de pilotage interdisciplinaire (intégrant des représentant-e-s des Préfectures, de la Police du commerce, de la Police locale, de la Direction de la sécurité et de la justice, de la Direction de la santé et des affaires sociales et de REPER). Suite à une phase pilote, le label SMART EVENT a été

officiellement lancé en mai 2017. Il prévoit des mesures complémentaires à trois niveaux : prévention, organisation et sécurité. La démarche de labellisation, volontaire, se fait dans le prolongement de la démarche officielle d'autorisation de la manifestation.

2.8.2.6 Migration et santé

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a mis en œuvre le programme national « Migration et santé 2014-2017 » à l'intention de la population migrante vivant en Suisse. Les objectifs du programme sont d'améliorer le comportement sanitaire et l'état de santé des migrant-e-s et de faciliter leur accès au système de santé.

Dans le cadre du programme national, avec Neuchâtel et Jura, le canton de Fribourg a tout d'abord fait une analyse des besoins en matière de promotion de la santé et de prévention pour la population issue de la migration en 2012. Cette étude a mis en évidence que, pour améliorer l'égalité des chances en matière de santé, il faut traiter en priorité les problèmes de communication et de compréhension. Aussi, la DSAS et la Direction de la sécurité et justice (DSJ) ont organisé début 2016 une table ronde sur le thème de l'interprétariat communautaire. La table ronde a eu pour effet de permettre aux acteurs de l'intégration et de la santé : de découvrir les enjeux de leurs domaines respectifs, notamment par la présentation des programmes-cadres, de rendre visible la thématique spécifique de l'égalité des chances dans l'accès au système de santé, de développer une prise de conscience de l'importance de la thématique « Interprétariat communautaire » auprès des acteurs dirigeants et des acteurs de terrain, ainsi que de favoriser les prises de décision, voire les adaptations institutionnelles propres à améliorer la santé des migrants et migrantes.

En 2016, la Confédération a fait un nouvel appel d'offres. Afin de continuer à répondre aux recommandations émises dans le rapport de 2012, un projet de cours de langue pour les femmes enceintes a été proposé et validé. Ce projet a été mis en œuvre en 2017 en collaboration avec le Bureau de l'intégration des migrants et migrantes et de la prévention du racisme (IMR), le Service de l'action sociale et ORS Service AG.

2.8.3 Relations cantonales, intercantionales et nationales (TR)

Au plan cantonal, le secteur est représenté dans la Commission d'utilisation du Fonds de prévention et de lutte contre le jeu excessif et le surendettement. Egalement membre du Comité de pilotage du projet « Développement durable : stratégie et plan d'action », le secteur participe à l'équipe d'audit « Boussole 21 » et contribue à ce titre à l'évaluation de la durabilité de projets cantonaux. Le secteur prend part aux séances de la Commission cantonale des addictions. Depuis mi-2017, la Déléguée à la promotion de la santé et à la prévention est membre du Conseil cantonal de prévention et de sécurité.

Au niveau intercantonal, le secteur est actif dans le cadre de la Commission de promotion de la santé et de prévention (CPPS) du Groupement romand des services de santé publique (GRSP). Il participe ainsi à différents groupes de travail et comités émanant de la CPPS, notamment à un groupe de travail « santé mentale » chargé du suivi de la plateforme Internet intercantonale santepsy.ch, à un groupe de travail « alcool » chargé de coordonner les réflexions en lien avec les stratégies de communication et de sensibilisation au niveau intercantonal, ainsi qu'à un groupe de travail « tabac » chargé de développer les collaborations intercantionales autour de la stratégie de prévention du tabagisme.

Au niveau national, le secteur participe aux réunions organisées par l'Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS).

2.9 Activité du pharmacien cantonal

Le pharmacien cantonal effectue des activités d'information dans le domaine des produits thérapeutiques dans le but de favoriser leur utilisation appropriée, procède aux contrôles qui incombent au Canton selon la législation fédérale et cantonale (en inspectant notamment les titulaires d'une autorisation cantonale d'exploitation ou de pratique) et participe à différents projets de santé publique (en lien avec les médicaments et dispositifs médicaux). Pour mener à bien ses tâches, il collabore étroitement avec les partenaires, en particulier avec les différents services de l'administration cantonale, des autres cantons et de la Confédération, ainsi qu'avec les professionnel-le-s de la santé.

2.9.1 Information et formation des partenaires

Le respect du devoir de diligence est fondamental en cas d'utilisation professionnelle des produits thérapeutiques, notamment lors de la prescription et de la remise des médicaments. Ainsi, par des formations en groupes et des courriers d'information aux partenaires concernés de la santé publique, les principes légaux de base à observer et les modifications législatives en matière de produits thérapeutiques sont portés à leur connaissance ou leur sont rappelés.

En 2017, six formations en groupe ont été organisées à l'intention des pharmaciens et des pharmaciennes, deux autres s'adressant aux médecins. De plus, une formation commune réunissant médecins, pharmaciens et pharmaciennes a eu lieu, ciblée sur la prise en charge des patients et des patientes dépendants des opiacés.

Les activités de formation facilitent une meilleure connaissance réciproque des partenaires et contribuent au bon déroulement des activités. Elles sont particulièrement utiles pour les professionnel-le-s de la santé qui ont accompli leurs études dans un autre pays que la Suisse.

2.9.2 Préavis et contrôle

En 2017, le pharmacien cantonal a examiné 20 demandes d'autorisation de pratique en qualité de pharmacien ou pharmacienne. Son préavis se fonde sur une discussion personnelle avec les pharmaciens et pharmaciennes.

34 inspections ont été réalisées dans les pharmacies publiques (72), dans les établissements de soins (47), dans les pharmacies privées de médecins autorisé-e-s à dispenser eux-mêmes ou elles-mêmes des médicaments (11), dans les drogueries (12) du canton, ainsi que dans les structures sanitaires au bénéfice d'une autorisation cantonale d'exploitation (10). Les contrôles sont effectués sur la base d'une analyse de risques, laquelle tient notamment compte de l'importance des activités, des difficultés rencontrées par le passé ou de faits laissant penser qu'un contrôle est nécessaire.

En 2017, une activité particulière de contrôle a concerné la culture de chanvre en grande quantité par une exploitation agricole, les plantes étant destinées à une utilisation médicale.

Des interventions ont visé la commercialisation de stimulants sexuels sans droit par un particulier, de même que les activités de différents commerces ne respectant pas les exigences légales en matière de produits thérapeutiques.

2.9.3 Contribution à divers projets

Le projet « dossier pharmaceutique partagé » (DPP) dont le but consiste à favoriser considérablement l'anamnèse médicamenteuse des patients et patientes par les médecins qui ont autorisé l'accès à leur « historique » médicamenteux, qui respecte strictement les contraintes liées à la protection des données personnelles, permet d'éviter des erreurs et de décider de la mise en œuvre des traitements en toute connaissance de cause a été l'objet d'efforts importants. Le principe novateur de ce projet sera, à terme, repris et intégré dans le projet plus large du dossier électronique des patients et patientes (projet « e-health ») destiné à favoriser la transmission des informations nécessaires aux professionnel-le-s de la santé.

D'autres projets de santé publique comme une préparation à une éventuelle pandémie ou à un accident nucléaire ont été menés à bien. Les stratégies prévues peuvent s'appliquer par analogie à d'autres situations de crises analogues lors desquelles des médicaments ou du matériel de soins peu utilisés en situation standard deviennent subitement nécessaires en grandes quantités, sans qu'il soit possible de les obtenir par les canaux habituels de distribution.

Un autre projet novateur concerne les activités de vaccination dans les pharmacies publiques. En 2017, ce ne sont pas moins de 33 des 72 pharmacies bien réparties dans l'ensemble du canton où le public peut se faire vacciner contre la grippe aux conditions requises. Alors que le nombre de personnes vaccinées dans les pharmacies publiques s'élevait à 321 pour la période 2015 à 2016, il s'est élevé à 868 personnes pour la période 2016 à 2017 (+170 %).

2.10 Assurance-maladie

Conformément à l'article 46 al. 4 LAMal, les conventions tarifaires passées entre assureurs-maladie et fournisseurs de prestations doivent être approuvées par le Gouvernement cantonal compétent, sauf si leur validité s'étend à toute la Suisse. L'autorité d'approbation vérifie que la convention soit conforme à la loi et à l'équité et qu'elle satisfasse au principe d'économie. Si aucune convention tarifaire ne peut être conclue, le Gouvernement cantonal fixe le tarif après

avoir consulté les intéressés (alinéa 1 article 47 LAMal). Le Service prépare les dossiers d’approbation et de fixation des tarifs à l’attention du Conseil d’Etat. Lorsque les parties n’acceptent pas le tarif fixé par le Conseil d’Etat, elles peuvent faire recours devant le Tribunal administratif fédéral. Le cas échéant, le Service est alors amené à suivre la procédure de recours. Ainsi, en 2017, le Service a préparé l’approbation de 11 conventions tarifaires ambulatoires et de 14 conventions stationnaires, soit de 25 conventions au total. Parmi celles-ci, 20 ont pu être approuvées en 2017. Au surplus, il a préparé la fixation de 4 tarifs, dont 3 provisoires. Il a également préparé la fixation d’un nouveau tarif de référence applicable dans les cas d’hospitalisation hors canton par commodité personnelle dans un établissement qui figure sur la liste hospitalière du canton d’implantation mais pas, pour la prestation en question, sur la liste hospitalière fribourgeoise. La fixation d’un nouveau tarif de référence a été indispensable en vue de l’introduction, au niveau fédéral, de la nouvelle structure tarifaire TARPSY dans le domaine de la psychiatrie.

Au surplus, le Service a mené, avec succès, une procédure de médiation entre des partenaires tarifaires qui avaient constaté l’échec des négociations. Cette procédure a finalement permis de dénouer une situation bloquée au niveau national. La procédure de médiation n’est pas prévue par la LAMal. Toutefois, en cas d’échec des négociations tarifaires, les procédures de fixation, quasi systématiquement suivies de procédures de recours devant le Tribunal administratif fédéral, sont des procédures très longues et très lourdes. Leur rigidité contribue à bloquer des situations pour des années et durcit les fronts. Par cette procédure de médiation, le Service offre aux partenaires une possibilité supplémentaire de se rencontrer et de donner la place à un véritable échange constructif pour trouver une solution et d’éviter ainsi des procédures lourdes et coûteuses.

La gestion des dispenses de l’obligation d’assurance, à l’exception des cas des titulaires de permis G (cf. ci-après pour les détails), est assurée par les communes ; celles-ci peuvent toutefois compter sur l’assistance technique et juridique du Service pour examiner des dossiers particuliers. Le Service a ainsi fourni 204 avis en 2017. 68 % des demandes d’avis concernaient des personnes en formation ou en perfectionnement, des assistants et assistantes, doctorants et doctorantes ou stagiaires rattaché-e-s à des établissements scolaires. Près de 27 % des demandes d’avis concernaient des travailleurs et travailleuses et 5 % des rentiers et rentières.

Catégorie de personnes	Nombre d’avis
En formation	138
Travailleurs / travailleuses	55
Rentiers / rentières	11
Total	204

Le Grand Conseil a adopté une modification de la loi d’application de la LAMal en date du 5 octobre 2016, ce qui a permis au Service, en collaboration avec le Service de la population et des migrants (SPoMi), d’entreprendre des contrôles de l’option choisie (assureur LAMal ou caisse-maladie du pays voisin) par les personnes titulaires d’un permis G (frontaliers) dès le 1^{er} janvier 2017. Au total, 825 frontaliers ont été contactés.

Les données relatives à la réduction des primes accordée aux personnes de condition économique modeste sont contenues dans le rapport de l’Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS).

2.11 Assurance scolaire contre les accidents (ASA)

Depuis l’abrogation de l’assurance scolaire contre les accidents (ASA), le Service est en charge de la liquidation des cas en cours pour les accidents survenus avant le 1^{er} septembre 2006, ainsi que de l’octroi de participations financières dans des cas de rigueur survenus après cette date. Mais surtout, le Service est le répondant pour toutes questions en relation avec l’ASA et gère les archives. Il est souvent sollicité pour des informations concernant d’anciens dossiers.

Même après l’abrogation de l’ASA, la prise en charge des traitements est garantie selon les règles en vigueur précédemment, soit le financement à titre complémentaire et subsidiaire de tous les frais de traitement jusqu’à cinq ans après la fin de l’affiliation obligatoire. Pour les enfants encore assurés au moment de la suppression de l’ASA en date du 31 août 2006, les frais sont pris en charge jusqu’à cinq ans après la fin de la fréquentation d’une école où ils auraient été précédemment soumis à l’obligation d’assurance (par exemple école secondaire, technique, d’agriculture, à

l'exclusion de l'Université et de l'apprentissage). En 2017, 4 cas ont été remboursés pour un montant total de 3415 fr. 30 (frais de traitement).

Une contribution financière prélevée sur le Fonds peut être versée pour améliorer les conditions de vie d'un enfant accidenté après le 1^{er} septembre 2006 ayant subi une invalidité ou une impotence durable. Aucun versement n'a été effectué à ce titre en 2017.

Le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA est géré de manière autonome et dispose de sa propre comptabilité. Les transactions n'affectent donc pas les comptes d'exploitation et le résultat des comptes de l'Etat. Lors de la création du Fonds, il a été prévu que ce dernier ne porte pas intérêt.

En 2017, la provision de traitements garantis a diminué de 3415 fr. 30. Le déficit de l'exercice 2016 d'un montant de 41 046 fr. 75 a été compensé par le capital frais courant.

L'exercice 2017 se solde par un résultat d'exploitation négatif de 28 856 fr. 70.

Au 31 décembre 2017, le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA dispose d'un actif de 5 713 251 francs.

3 Service du médecin cantonal (SMC)

Médecin cantonal : Dr Chung-Yol Lee

3.1 Promotion de la santé et prévention, conseils et traitements

Le Service du médecin cantonal est un des acteurs principaux du canton de Fribourg en matière de prévention et de promotion de la santé. Il mène plusieurs projets en lien avec cette thématique, notamment dans le domaine des addictions, de la santé sexuelle, et collabore étroitement avec d'autres services de la DSAS ainsi qu'avec les acteurs du terrain.

3.1.1 Maladies transmissibles

3.1.1.1 Suivi des déclarations obligatoires des maladies transmissibles

En ce qui concerne le suivi des déclarations obligatoires, la hausse du nombre d'infections à *Escherichia coli* entéro-hémorragiques a continué de se poursuivre dans notre canton, comme dans toute la Suisse. Il s'agit d'un phénomène de déclaration connu, lié à l'utilisation de techniques de laboratoire de plus en plus précises. En 2017, le nombre de cas de légionelloses est quant à lui resté stable. Durant les mois d'août et septembre, le canton de Fribourg a connu une augmentation inhabituelle du nombre de cas de salmonelloses, comme d'autres cantons, notamment Vaud et Valais. La situation est revenue à la normale dès le mois d'octobre et la source exacte n'a pas pu être identifiée. Il est à relever qu'il n'y a pas eu de véritable flambée de cas, mais uniquement une augmentation des cas sporadiques. On a également constaté une augmentation des cas de tularémie dans notre canton, le plus souvent en lien avec une morsure de tique, un phénomène qui a aussi pu être observé au niveau de la Confédération, voire en Europe.

En 2017, on a encore constaté une augmentation du nombre de cas de coqueluches. Cette maladie n'étant pas à déclaration obligatoire, les données collectées sont aléatoires. Toutefois, le Service a reçu un nombre inhabituellement élevé de déclarations de flambées de cas pour des coqueluches. En coordination avec la DICS et le Service de l'enfance et de la jeunesse, il a informé les écoles, les structures d'accueil et les parents de la situation et rappelé les recommandations de vaccination.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) tient à jour des statistiques détaillées concernant cette thématique. Ces informations sont disponibles sur le site Internet de l'OFSP sous la rubrique « [Systèmes de déclaration pour les maladies infectieuses](#) ».

3.1.1.2 Campagne de vaccination contre les papillomavirus humains (HPV)

Depuis le début du programme cantonal de vaccination contre les HPV, qui a débuté à la fin août 2008, on estime à 16 500 le nombre de filles vaccinées (environ 13 400 dans le cadre de la médecine scolaire et environ 3100 dans les cabinets médicaux privés). A partir du 1^{er} juillet 2016, les garçons et jeunes hommes âgés de 11 à 26 ans peuvent également recevoir une vaccination contre les HPV à la charge de l'AOS (cf. art. 12a, let. k, OPAS) à la condition que le vaccin soit administré dans le cadre d'un programme cantonal (comme pour les filles). On estime aujourd'hui à plus de 3450 le nombre de garçons/hommes vaccinés (environ 3300 dans le cadre de la médecine scolaire et environ 150 dans les cabinets privés).

3.1.2 Maladies non transmissibles

3.1.2.1 Programme cantonal de dépistage systématique de cancers

La Ligue fribourgeoise contre le cancer a, sur mandat de l'Etat, poursuivi le dépistage systématique du cancer du sein par mammographie. Les premières tendances démontrent une activité passablement comparable à l'année précédente, avec quelque 20 200 invitations envoyées et environ 11 900 mammographies réalisées. Dans le cadre du programme cantonal, 62 cancers ont été dépistés en 2016. Pour rappel, le nombre de cancers détectés ne peut être connu avec précision que 6 à 12 mois après la date de la mammographie de dépistage.

Les activités du mois d'octobre ont été traditionnellement consacrées à l'information et à la sensibilisation sur le cancer du sein :

- > Action de solidarité à Bulle avec le match de football américain et l'exposition de la maquette du sein géant ;
- > Atelier « escrime après un cancer du sein » ;
- > Café-échange sur le cancer du sein ;
- > Distribution du porte-clés « Mémo-Mamo », qui rappelle aux femmes l'importance du dépistage par mammographie.

Parallèlement, la démarche d'évaluation de la qualité s'est poursuivie pour répondre aux normes mises en place par convention en 2016, notamment par l'évaluation des instituts de radiologie accrédités par le Centre de dépistage, des lectures des radiologues et des images effectuées par les technicien-ne-s en radiologie. Il est également à mentionner qu'après quatre ans d'activité, le Dr Stefan Zimmermann a cédé sa place comme médecin responsable à la Dresse Nadine Gutierrez-Demierre, médecin-adjointe et oncologue à l'hôpital fribourgeois. Finalement, suite à l'étude de faisabilité pour un programme organisé de dépistage du cancer du côlon réalisée fin 2016, la Ligue fribourgeoise contre le cancer a déposé une requête à la DSAS pour un déploiement de ce programme dans le canton.

Plus de détails sont disponibles sur le site de la Fédération suisse des programmes de dépistage du cancer du sein, sous la rubrique « [Fribourg](#) » ainsi que sur le site de Ligue fribourgeoise contre le cancer sous la rubrique « [Dépistage du cancer du sein](#) ».

3.1.2.2 Registre fribourgeois des tumeurs

Le codage des cas de cancer pour 2016, en voie de finalisation, fait déjà état de 1515 tumeurs enregistrées. 2632 dossiers, toutes localisations confondues, y compris les cancers de la peau type baso- et spino-cellulaires sont actuellement en cours d'enregistrement. Les données 2015, comptant 2364 tumeurs, y compris baso- et spino-cellulaires de la peau, ont été complétées, vérifiées à l'aide du nouveau programme d'analyse fourni par les instances européennes, puis adressées à NICER (National Institut for Cancer Epidemiology and Registration) fin novembre 2017. Le comité scientifique du Registre des tumeurs a choisi de ne pas rédiger de publication en 2017, mais d'en privilégier une de grande envergure en 2018. Elle portera sur dix années de données sur toutes les localisations, combinée à une étude de l'incidence, de la mortalité, de la survie et de la prévalence.

Le Registre fribourgeois a participé, durant la période 2016-2017, à deux études nationales :

- > POC (Pattern Of Care) : étude sur le cancer de la prostate qui fournira des données attendues sur les traitements du cancer de la prostate. Les résultats seront publiés en 2018 ;
- > PROCAS (qualité de la survie des patients traités pour un cancer de la prostate) : le pool de patients et patientes utilisé étant identique à celui de l'étude POC, les urologues n'ont pas été sollicités. Les résultats ne seront pas disponibles avant 2019.

De même, deux nouvelles études ont été lancées en fin 2017 :

- > Cancer du sein chez les femmes de moins de 40 ans (NICER) ;
- > « Gender-specific cancer incidence and occupation in the French-speaking Switzerland » (IST – Institut universitaire romand de santé au travail).

Finalement, les données du Registre ont été intégrées à la base de données de l'étude internationale « Concorde » et la publication correspondante acceptée par la revue scientifique médicale Lancet.

Plus de détails sont disponibles sur le site de la Ligue fribourgeoise contre le cancer sous la rubrique « [registre des tumeurs](#) ».

3.1.3 Santé sexuelle

Le Centre fribourgeois de santé sexuelle (CFSS) propose diverses prestations, essentiellement :

- > des entretiens-conseils (en individuel ou en couple) concernant principalement la sexualité, la vie affective et relationnelle, la contraception, la contraception d'urgence, la grossesse planifiée et non planifiée, les infections sexuellement transmissibles, sur rendez-vous à Fribourg (rue de la Grand-Fontaine 50) et à Bulle (rue de la Condémine 60) ;
- > des consultations gynécologiques sur rendez-vous à Fribourg, à l'attention prioritairement des jeunes et des populations vulnérables ;
- > des cours d'éducation sexuelle et de prévention des abus sexuels, sur inscription des cercles scolaires, cycles d'orientation et des institutions spécialisées, à l'attention des élèves de la scolarité obligatoire du canton.

3.1.3.1 Centre de santé sexuelle et de consultation en matière de grossesse

En 2017, le Centre fribourgeois de santé sexuelle a répondu à 2977 (2016 : 2694) appels téléphoniques. 935 (2016 : 864) consultations médicales et 743 (2016 : 758) entretiens-conseils individuels et de couple ont été réalisés.

Les thématiques abordées sont représentées de la manière suivante, sachant que plusieurs thématiques peuvent être discutées lors d'un même entretien :

- > contraception : 54,2 % ;
- > grossesse : 16,7 % ;
- > pilule d'urgence : 29,9 % ;
- > interruption volontaire de grossesse : 4,3 % ;
- > questions médicales ou liées à la fertilité : 16 % ;
- > infections sexuellement transmissibles (IST), y compris VIH/SIDA : 41,3 % ;
- > éducation sexuelle et difficultés sexuelles : 15 % ;
- > consultations psycho-sociales ou liées à la sexualité et au handicap ou consultations concernant les abus et la violence : 16,3 % ;
- > autres demandes et centre de documentation : 0,8 %.

De plus, 501 (2016 : 414) tests anonymes de dépistage VIH/SIDA ont été réalisés en 2017 pour 209 femmes et 292 hommes. La consultation d'éducation sexuelle offerte par le secteur en individuel ou en couple pour les personnes handicapées a donné lieu à 20 (2016 : 46) entretiens. Par ailleurs, 59 situations problématiques en lien avec des comportements sexualisés, des suspicions ou des révélations d'actes d'ordre sexuel ont nécessité une prise en charge et un accompagnement.

Par rapport à l'âge de la clientèle, 45 % (2016 : 50 %) des personnes sont âgées de moins de vingt ans et, de ce groupe, 10,8 % (2016 : 19 %) ont moins de seize ans.

Le tableau ci-dessous récapitule la provenance des personnes bénéficiaires des entretiens-conseils :

Entretiens individuels et de couple	743
Suisse	52 %
Etrangère	27 %
Inconnue	21 %
Fribourg-Ville	27 %
Sarine-Campagne	25 %
Singine	10 %
Gruyère	20 %
Lac	2 %
Glâne	3 %
Broye	1 %
Veveyse	1 %
Autres cantons et domicile inconnu	11 %

3.1.3.2 Education sexuelle

Les formatrices en santé sexuelle du CFSS ont réalisé 2257 (2016 : 2089) unités d'intervention en classe et 45 (2016 : 32) soirées d'information à l'attention des parents. Dans le tableau ci-dessous figurent les nombres de classes ayant bénéficié d'une intervention d'une formatrice en santé sexuelle :

Degré de scolarité	Français	Allemand	Total
Ecoles enfantines et primaires (prévention des abus sexuels en 2 nd , puis éducation sexuelle)	548	33	581
Cycles d'orientation	141	14	155
Enseignement spécialisé	78	1	79

3.1.3.3 Concept cantonal de santé sexuelle

En 2017, le projet de développement d'une stratégie cantonale de la santé sexuelle s'est poursuivi. Un groupe de travail composé de professionnel-le-s de divers horizons a été créé afin de développer les objectifs pour cette stratégie. En novembre, une demi-journée a été organisée afin de présenter au réseau les objectifs de la stratégie et de réunir les professionnel-le-s concernés par la santé sexuelle autour d'un World Café au sujet des besoins pouvant mener à des mesures.

3.1.3.4 Projets et collaborations

Les principales activités qui ont eu lieu dans le domaine de la santé sexuelle en 2017 sont les suivantes :

- > Le projet de collaboration avec le HFR pour la consultation gynécologique au Centre fribourgeois de santé sexuelle s'est poursuivi ;
- > Pour répondre à une forte demande, le CFSS élargit son offre de dépistage des infections sexuellement transmissibles (IST). En plus des tests VIH à lecture rapide déjà proposés, il est désormais possible de faire des dépistages pour les infections chlamydia, gonorrhée et syphilis ;
- > Le site Internet du CFSS a été entièrement revu tant au niveau de la structure (tenant compte des différents publics concernés) que des contenus. Publié en décembre 2017, il sera encore complété par des illustrations en 2018 ;
- > La collaboration avec la consultation de santé sexuelle de Payerne (fondation PROFA) s'est poursuivie en 2017 pour les Fribourgeois et Fribourgeoises de la région de la Broye.

De plus, la collaboration avec les nombreux professionnel-le-s et institutions du domaine médical, social et éducatif ainsi que la participation à différents groupements professionnels actifs dans la promotion de la santé et la prévention se sont poursuivies.

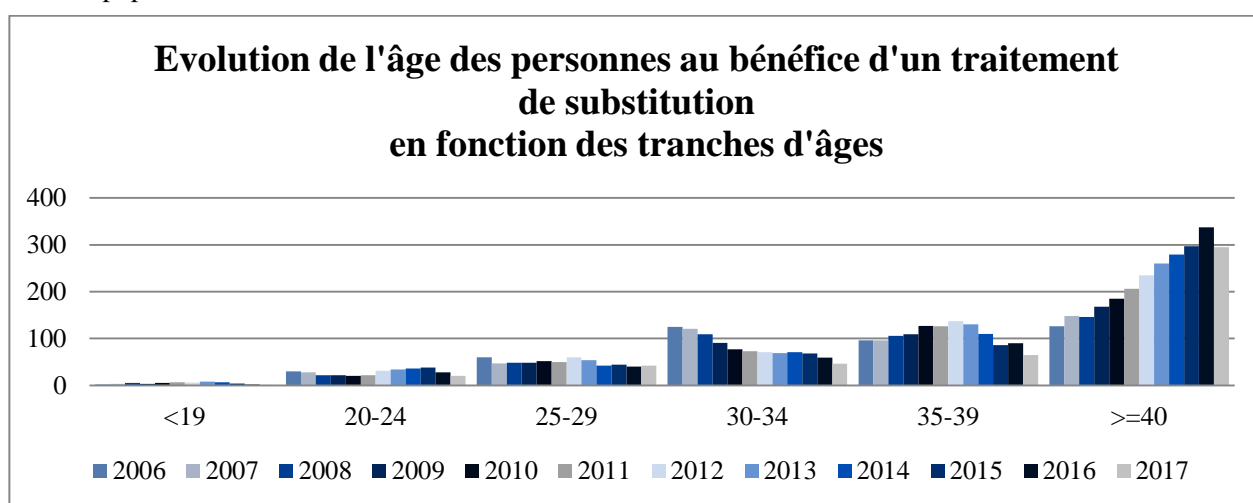
3.1.4 Addictions

3.1.4.1 Traitement de substitution des personnes toxicodépendantes

Durant l'année 2017, 469 (2016 : 556) personnes ont bénéficié d'un traitement de substitution autorisé, dont 376 hommes (80,2 %) et 93 femmes (19,8 %). La fourchette d'âge de ces patients et patientes se situe entre 19 et 74 ans. Parmi eux, 304 (348) ont reçu un traitement de méthadone, 107 (120) un traitement à la Buprénorphine et 58 (40) un traitement de Sevre-Long/morphine retard.

Concernant leur accompagnement, 187 (181) patients étaient suivis par le Centre cantonal addictologie (CCA), 14 (41) par le centre de psychiatrie forensique (prison), tandis que 62 (60) médecins traitants privés prenaient en charge 201 (298) personnes.

196 patients et patientes reçoivent leur traitement en cabinet du médecin traitant, 38 en institution, 201 à la pharmacie et 34 en prison. 295 (314) de ces personnes sont âgées de plus de 40 ans, ce qui témoigne du vieillissement important de cette population.



Il est à noter également qu'un quart des personnes bénéficiant d'un traitement de substitution ont indiqué que leur revenu provenait d'un travail rémunéré à plein temps (131 personnes), tandis que 20 ont indiqué travailler à temps partiel. Environ un quart des patient-e-s ont indiqué être au bénéfice d'une rente AI (116 personnes) et 29 bénéficient de l'aide sociale.

En collaboration avec le CCA et le Pharmacien cantonal, le SMC a organisé la quatrième [formation](#) continue annuelle destinée aux médecins et aux pharmaciens-ne-s du canton.

3.1.4.2 Coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction

Sur la base du rapport du Conseil d'Etat de 2012 « Projet de coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction aux drogues illégales et à l'alcool », le dispositif d'indication a été mis en place en novembre 2014. Ce dispositif est une pièce centrale du projet de coordination car il permet d'améliorer l'orientation, le suivi des personnes souffrant d'addiction ainsi que la coordination des prestations fournies. L'évaluation interdisciplinaire, médicale et sociale, est assurée par le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) et le Réseau des institutions fribourgeoises pour les personnes souffrant d'addictions (RIFA). En 2017, 98 personnes ont bénéficié d'une indication (22 femmes et 76 hommes), ce qui fait un total de 339 indications effectuées depuis le lancement du dispositif en novembre 2014. Ces chiffres correspondent aux attentes, puisqu'une moyenne de 100 personnes a pu bénéficier du dispositif d'indication chaque année.

En 2017, un projet-pilote a été mené avec les services de justice pour une dizaine de détenu-e-s souffrant d'addiction afin de tester l'utilisation de l'indication Addiction par la justice. Une évaluation faite en novembre 2017 a permis d'affiner ces collaborations et de les renforcer encore pour 2018. Une pré-indication sera notamment faite auprès de toutes les personnes se trouvant en détention préventive et qui ont un problème d'addiction afin de pouvoir identifier

celles qui ont besoin d'une évaluation spécialisée et d'une séance d'indication, en particulier pour les mesures anticipées avant jugement.

3.1.4.3 Projet « Plan cantonal d'action alcool »

Le projet « Plan cantonal d'action alcool » (PCAA), qui a pour but l'élaboration d'un plan qui met en œuvre la ligne directrice du Programme national alcool (PNA) dans le canton de Fribourg, s'est poursuivi en 2017 en collaboration avec le Service de la santé publique (SSP). La phase d'analyse et l'élaboration des mesures à mettre en œuvre étant terminées, ce plan sera mis en consultation en 2018.

3.1.4.4 Commission cantonale des addictions

Le mandat de la Commission découle du rapport du Conseil d'Etat de 2012 « Projet de coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction aux drogues illégales et à l'alcool » et de l'ordonnance du 23 juin 2014. La Commission s'est réunie à trois reprises en 2017. Ses champs d'activités ont été les suivants :

- > poursuite du développement d'une « trans-disciplinarité », d'un faire ensemble, de dialogue, de décloisonnement et de coordination dans le domaine des addictions à Fribourg (santé, police, justice, social, administration) ;
- > suivi des projets cantonaux et des impulsions données ;
- > réseautage et informations sur ce qui se passe dans les différentes instances, tant au niveau national, inter-cantonal que cantonal ;
- > sur mandat de la DSAS, mise à jour du rapport du Conseil d'Etat de 2012 dans le but d'actualiser les besoins permettant de faire face à l'évolution des addictions et des groupes-cibles concernés. Ce rapport sera soumis au Conseil d'Etat en 2018.

3.1.5 Médecine scolaire

Durant l'année 2017, les médecins scolaires ont procédé aux contrôles préventifs dans l'ensemble du canton, en 2^H et en 7^H, ainsi que dans un certain nombre de cycles d'orientation. Dans le cadre de la médecine scolaire, des contrôles du statut vaccinal ainsi qu'une offre de vaccination de rattrapage sont organisés. Dans ce contexte, les médecins scolaires ont vacciné 168 écoliers et écolières contre la rougeole, les oreillons et la rubéole, 1 contre la diphtérie et le tétanos, 728 contre la diphtérie-tétanos-coqueluche-poliomyélite, 60 contre la diphtérie-tétanos-poliomyélite, 1452 contre la diphtérie-tétanos-coqueluche et 22 contre la poliomyélite. De plus, en 2017, 1610 jeunes ont été vaccinés contre l'hépatite B dans les cycles d'orientation. Les chiffres concernant le HPV sont quant à eux disponibles au point « 3.1.1.2 Campagne de vaccination contre les Papillomavirus humains (HPV) ».

Les travaux de réorganisation du système de médecine scolaire actuel ont été poursuivis en vue de la mise en œuvre de la stratégie du concept « Frimesco » (révision des bases légales, élaboration des protocoles d'examen, élaboration d'un règlement de fonctionnement).

3.2 Aspects sanitaires en lien avec la protection de la population

L'Organe cantonal de conduite (OCC) coordonne l'engagement de tous les partenaires de la protection de la population (Police cantonale, sapeurs-pompiers, services de la santé, protection civile, services techniques), en cas de situation extraordinaire. L'OCC, dont le médecin cantonal et son adjoint sont membres, assure ainsi la conduite de l'Organisation Catastrophe du canton de Fribourg (ORCAF). Les acteurs sanitaires sont coordonnés via l'Organe de conduite sanitaire (OCS) qui est géré par le SMC. Cette organisation permet également d'informer la population concernant des situations potentiellement dangereuses telles que notamment la canicule, les périodes de sécheresse, les crues ou encore les feux de forêt.

3.2.1 Organe de conduite sanitaire (OCS)

En 2017, l'OCS s'est ainsi réuni à quatre reprises. Les principaux thèmes traités ont été :

- > suivi du projet d'organisation sanitaire en cas d'accidents et de sinistres majeurs;
- > actualisation du plan d'engagement « pandémie » ;
- > rôle et fonctionnement de l'OCS ;
- > participation à plusieurs groupes de travail et exercices dirigés par l'OCC et/ou la Confédération ;

- > démarrage du projet de mise sur pied d'une Task force sanitaire à disposition du Groupe d'intervention de la Police cantonale (TASK FORCE SAN).

Le SMC a par ailleurs poursuivi sa collaboration avec le Service sanitaire coordonné (SSC) de la Confédération et au sein de l'Organe sanitaire de coordination (OSANC), organe du SSC dans lequel le médecin cantonal représente le canton de Fribourg.

3.2.2 Organisation sanitaire cantonale en cas de sinistres et d'accidents majeurs

Sur mandat de l'OCS, un projet d'organisation sanitaire cantonale en cas d'accidents ou sinistres majeurs a été lancé en 2015. De manière à pouvoir élaborer un plan d'engagement, un groupe de travail (GT) composé des acteurs sanitaires du terrain (144, Services d'ambulance et Service des urgences du HFR et du HIB) et d'un représentant de la DSAS a été institué. Ce groupe de travail a pour objectif de proposer un concept général ainsi qu'un concept détaillé d'organisation sanitaire cantonale en cas d'accidents ou de sinistres majeurs. Durant l'année 2017, des discussions avec les Préfets et les représentants de l'Association fribourgeoise des communes ont eu lieu afin de clarifier les responsabilités en lien avec cette thématique de manière à pouvoir poursuivre efficacement les travaux. Parallèlement, la procédure provisoire d'engagement des fonctions de commandement sanitaire qui est entrée en vigueur en 2016 a été opérationnelle durant toute l'année. Des tests d'alarme ont été effectués tout au long de l'année par la Centrale 144.

3.3 Surveillance et planification du système sanitaire

Le SMC collabore étroitement avec les Services de la santé publique (SSP) et de la prévoyance sociale (SPS) en ce qui concerne la surveillance et la planification du système sanitaire. Il apporte dans ce domaine ses compétences médicales ainsi que son expertise en matière de soins, notamment dans les domaines de surveillance des professionnel-le-s et des institutions de la santé, de la planification hospitalière et pré-hospitalière ainsi que de la formation médicale post-grade.

3.3.1 Institutions de santé : résumé du nombre des prestations

Type de prestations	Nombre
Inspections d'EMS / HS dans le cadre du renouvellement de l'autorisation d'exploiter	10
Inspections d'institutions dans des contextes particuliers (dysfonctionnement, plaintes, demandes diverses)	5
Inspections dans le cadre des visites ciblées (intégration des proches) dans le domaine des soins de longue durée	22
Visites dans le cadre de la reconnaissance d'unités soins en démence	1
Études de dossiers dans le cadre de la reconnaissance d'unités de soins en démence	3
Préavis d'autorisation d'exploiter une institution de santé	12
Préavis divers (par ex. dotation supplémentaire liée à des travaux de construction)	2
Contestation de niveau de soins, démarche administrative	3
Contestation de niveau de soins, contre-évaluation et séances de la Commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées	2
Evaluations des formations post-grade	9
Evaluations pour l'octroi de prestations sociales	3

3.3.2 Surveillance des professionnel-le-s de la santé

En 2017, le SMC a participé en collaboration avec le SSP à 1 (2016 : 2) inspection d'un cabinet médical pour donner suite à des plaintes ou signalements par des patients ou des patientes, où des aspects de gestion et le respect des règles de la science médicale et des bonnes pratiques ont dû être vérifiés. Plusieurs dossiers de plaintes concernant des professionnel-le-s de la santé ont dû être analysés et traités sur le plan administratif. De plus, le SMC a été consulté pour donner son préavis concernant plusieurs demandes d'autorisation d'exploiter un cabinet ou une institution de santé (non-EMS).

3.3.3 Placement en EMS en âge non AVS

En vertu de l'article 10 al. 2 du règlement d'exécution de la loi sur les établissements médico-sociaux (LEMS), le médecin cantonal peut accorder des dérogations permettant l'entrée en EMS de personnes n'étant pas encore en âge AVS mais nécessitant un séjour définitif en milieu institutionnel en raison d'une maladie ou d'un handicap sévère. En 2017, 35 (2016 : 53) demandes ont été adressées au SMC, qui en a accepté 34 (51).

3.3.4 Préavis concernant les levées de secret professionnel

En 2017, le SMC a donné son préavis à la DSAS pour environ une trentaine (contre une soixantaine en 2016) de requêtes de levée de secret professionnel.

3.3.5 Hospitalisations hors canton

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, le SMC a traité 7158 demandes de garanties de paiement, ce qui est comparable avec les chiffres des années précédentes (2016 : 7217, 2015 : 6717). 4024 demandes (57 %) ont dû être limitées au tarif de référence fribourgeois en raison d'une hospitalisation hors canton sans raison médicale au sens de la législation fédérale. En 2016, ce taux s'élevait à 56 %, en 2015 à 57 % également.

3.4 Information et coordination

De nombreuses activités d'information et de coordination qui ont lieu dans le cadre des projets mentionnés dans ce rapport ou qui sont en lien avec les diverses demandes adressées quotidiennement au SMC concernent des thèmes et des groupes cibles très hétérogènes. Les chapitres ci-dessous donnent une vue générale des thématiques dans lesquelles le SMC est impliqué sous l'angle de la coordination.

3.4.1 Statistiques

Le SMC est responsable du recueil et de la transmission des données de la statistique médicale des établissements hospitaliers du canton à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Depuis le 1^{er} janvier 2011, les établissements hospitaliers, ainsi que les maisons de naissance, sont tenus de livrer des données conformes à SwissDRG (*Swiss Diagnosis Related Groups*) qui correspondent au nouveau système tarifaire de rémunération des prestations hospitalières en soins somatiques aigus. En 2017, le SMC a livré à l'OFS les données 2016 de l'ensemble des établissements concernés du canton.

3.4.2 Echanges et collaborations

3.4.2.1 Commissions et groupes de travail

Les collaboratrices et les collaborateurs du Service participent à de nombreux groupes de travail et commissions. Les plus importants sont mentionnés ici :

Niveau cantonal :

- > Organe cantonal de conduite (OCC) ;
- > Organe de conduite sanitaire (OCS) ;
- > Commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées ;
- > Commission cantonale des addictions ;
- > Commission cantonale pour la prévention et la lutte contre le jeu excessif et le surendettement ;
- > Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention ;
- > Commission permanente pour la sécurité et la protection de la santé au travail dans l'administration cantonale (SST) ;
- > Commission consultative dans le domaine de la prostitution ;
- > Commission d'hébergement pour les requérant-e-s d'asile en cas de situation extraordinaire ;
- > Comité scientifique du registre des tumeurs ;
- > Comité de pilotage « Inter-Directions Santé » (IDS – santé et instruction publique) ;
- > Groupe de coordination SIDA ;
- > Groupe sur la traite des êtres humains ;

-
- > CAN-TEAM, groupe interdisciplinaire pour les situations de maltraitance, de négligence et d'abus sexuels sur les enfants et les adolescents ;
 - > Groupe-ressources MGF (mutilations génitales féminines / excision) ;
 - > Groupe de travail élargi sur la prise en charge des victimes de mariages forcés (MF).

Niveau intercantonal :

- > Comité de l'Association des médecins cantonaux suisses (AMCS) ;
- > Groupement romand des services de santé publique (GRSP) ;
- > Commission des médecins cantonaux du GRSP ;
- > Commission soins de longue durée du GRSP ;
- > Conférence des délégués cantonaux aux problèmes des addictions (CDCA) ;
- > Comité de l'Association romande et tessinoise des conseillères en santé sexuelle et reproductive (ARTCOSS) ;
- > Comité de l'Association romande et tessinoise des éducatrices-teurs, formatrices-teurs en santé sexuelle et reproductive (ARTANES) ;
- > Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu (PILJD) de la Conférence latine des affaires sociales et sanitaires (CLASS).

Niveau fédéral / national

- > Commission fédérale pour la prévention du tabagisme ;
- > Commission fédérale de santé sexuelle.

3.4.2.2 Implication dans des projets cantonaux

Le SMC a contribué au développement et participé au pilotage de différents projets menés par d'autres services ou partenaires, parmi lesquels :

- > Concept cantonal de soins palliatifs ;
- > Etude sur les besoins en personnel soignant et d'accompagnement ;
- > Projet indicateurs de qualité dans les EMS (niveau national) ;
- > Stratégie cantonale de la promotion de la santé et de la prévention ;
- > Plan cantonal santé mentale ;
- > Plan cantonal d'action alcool ;
- > Programme cantonal de prévention du tabagisme ;
- > Etude de faisabilité du dépistage du cancer du côlon ;
- > Cours de médecine de famille et assistantat au cabinet médical.

4 Service dentaire scolaire (SDS)

Cheffe de service : Claude Bertelletto Küng jusqu'au 30 septembre 2017

Carole Plancherel dès le 1^{er} octobre 2017

4.1 Activités

4.1.1 Prophylaxie

Le groupe de travail conjoint entre la Direction de la santé et des affaires sociales et la Direction de l'instruction publique et du sport (DICS) a inauguré, à la rentrée scolaire 2017/18, les nouveaux outils de la prophylaxie dentaire pour le cycle 1 (4-8 ans). Il s'agit là de la dernière partie de mise en œuvre de la nouvelle loi sur la médecine dentaire scolaire, entrée en vigueur au 1^{er} août 2016. Tim et Léa, deux petits castors, incarnent le fil rouge conducteur au travers de ces nouveaux outils pédagogiques, dont le message est de favoriser, par les élèves, la prise de conscience

du capital santé bucco-dentaire et des mesures à prendre pour le conserver. Tim et Léa poursuivront leur voyage vers le cycle 2 (8-12 ans), accompagnés de nouvelles applications numériques. Pour le cycle 3 (12-15 ans), un concept plus en adéquation avec l'âge des élèves sera développé ultérieurement.

Afin d'assurer l'enseignement de la prophylaxie dans l'ensemble des classes des cycles 1 et 2 (1^H à 8^H) sur une année scolaire, la dotation de ce secteur a été renforcée. Ainsi, la tournée 2016/17 a pu se réaliser en 13 mois au lieu des 15 mois nécessaires l'année précédente. Les éducatrices en santé bucco-dentaire ont visité 1406 classes (1088 en 2015/16) et dispensé leur enseignement à 26 007 élèves (20 412 élèves en 2015/16).

4.1.2 Pédodontie

Depuis 2016, les soins dentaires ont été concentrés sur trois sites (Fribourg/Pérolles, cycles d'orientation de Bulle et de Romont). Depuis 2016 également, une nouvelle équipe médicale a pris la relève à Romont.

Pour la patientèle qui le souhaite, les soins dentaires peuvent être prodigués sous hypnose thérapeutique. Cette thérapie permet d'éviter de pratiquer des narcoses complètes dans des cas lourds (25 en 2017) et rencontre un vif succès. La technique de l'hypnose colorée, basée sur l'imagination, est souvent utilisée chez les élèves de 1^H-2^H, afin d'éradiquer dès la première séance la peur du médecin dentiste (344 en 2017).

A ce jour, quatre médecins dentistes assurent les contrôles et soins dentaires pour l'ensemble de la patientèle.

Depuis la rentrée scolaire 2016/17, tous les contrôles dentaires sont effectués en clinique mobile, sauf pour les cycles d'orientation de Bulle et de Romont et certains cercles scolaires dont le nombre d'élèves fréquentant le Service est inférieur à vingt (6 en 2017).

Depuis cette même date, chaque journée de stationnement de la clinique mobile est facturée aux communes à raison de 660 francs.

4.1.3 Orthodontie

Ce secteur a poursuivi une activité soutenue sur les sites de Fribourg et de Bulle avec deux médecins orthodontistes, soit 1.35 EPT en 2017. Il a accueilli 244 nouveaux patients et patientes (229 en 2016). Au total 1211 enfants et jeunes (1013 en 2016) ont été traités, ce qui représente 7551 rendez-vous (7593 en 2016).

Le chiffre d'affaires annuel se monte à 1 428 390 francs (1 353 728 francs en 2016). La facturation des prestations et le suivi du contentieux sont assurés par le Service, qui a recours aux prestations de la Caisse suisse des médecins dentistes.

4.1.4 Tâches de surveillance

Le Service a conseillé plusieurs communes souhaitant confier la médecine dentaire scolaire à des médecins dentistes privés ou obtenir les prestations médico-dentaires du Service. Il a également examiné et préavisé une vingtaine de règlements communaux relatifs à la participation aux frais de traitements dentaires scolaires.

A fin 2017, le Service garantit la prise en charge de la médecine dentaire scolaire pour 104 communes sur les 136 que compte le canton.

4.2 Statistiques

Année 2017	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Cliniques	Nombre d'enfants contactés par le SDS	Nombre d'enfants contrôlés par un dentiste privé	Nombre d'enfants contrôlés par le SDS	% des enfants contrôlés par le SDS	Nombre de patients avec nettoyages effectués	Nombre de patients avec scellements posés	Nombre de patients avec autres soins prodigués	Total des montants facturés (point : 3.70 fr.)	Nombre de stationnements facturés
Bulle (75 %)	8 887	6 481	2 406	27,07 %	798	168	762	272 167.65	32 340.00
Fribourg (150 %)	13 170	8 061	5 109	38,79 %	1 565	469	1 534	694 439.80	67 980.00
Romont (75 %)	7 680	5 396	2 284	29,74 %	719	301	693	362 532.05	29 700.00
TOTAL	29 737	19 938	9 799	32,95 %	3 082	938	2 989	1 329 139.50	130 020.00
Total 2016	28 682	18 829	9 853	34,35 %	3 985	790	3 190	1 368 720.85	*33 660.00

Les chiffres 2017 sont tirés de l'outil métier ZaWin 2017. Pour la colonne 1, les chiffres proviennent du document « Effectifs classes et élèves 2016/17 » de la DICS. Pour la colonne 9, les chiffres sont tirés des comptes 2017 du Service (SAP).

* de septembre à décembre 2016 (suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la médecine dentaire scolaire).

4.3 Affaires contentieuses

Neuf réclamations (dix en 2016) ont été déposées, huit ont été traitées par le médecin dentiste-conseil du Service en 2017, et une est encore en suspens. Elles concernent toutes le secteur de la pédodontie.

4.4 Législation

L'ordonnance relative aux indemnités spéciales versées au personnel du Service a été adoptée le 3 juillet 2017 et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Elle règle les indemnités d'habillement spécifique imposé par les règles d'hygiène, de transport de matériel avec le véhicule privé et pour la conduite, l'installation, la mise en place de la clinique mobile.

5 Service de la prévoyance sociale (SPS)

Cheffe de service : Maryse Aebischer

5.1 Activités

5.1.1 Secteur des institutions spécialisées

Le secteur des institutions spécialisées s'occupe principalement du soutien financier aux lieux de vie et d'occupation pour personnes adultes en situation de handicap. Il subventionne aussi les structures institutionnelles accueillant des personnes souffrant d'addiction, de même que les institutions socio-éducatives pour mineur-e-s et jeunes adultes ainsi que les familles d'accueil professionnelles. Le secteur contrôle l'activité de l'ensemble de ces institutions et planifie l'offre de prestations des institutions pour personnes adultes en situation de handicap. Enfin, en qualité d'Office de liaison au sens de la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS), il gère le financement des placements effectués hors canton.

En 2017, les subventions versées aux institutions fribourgeoises pour personnes adultes en situation de handicap se sont montées à 98 908 411 francs (2016 : 95 923 777), alors que pour les mineur-e-s et jeunes adultes pris en charge

dans les institutions socio-éducatives et les institutions médico-thérapeutiques, la subvention des pouvoirs publics s'est élevée à 19 175 364 francs (19 280 818).

En sa qualité d'Office de liaison du canton de Fribourg pour l'application des dispositions de la CIIS, le Service gère les demandes de placement dans les institutions situées hors canton. Il contrôle que les exigences législatives y relatives soient respectées, que le prix journalier de l'institution indiqué dans la demande corresponde au prix qui figure dans la liste officielle CIIS, vérifie que la contribution de la personne au coût du séjour soit conforme aux dispositions légales du canton de Fribourg et donne son accord au financement du séjour. L'Office de liaison gère également les dossiers des personnes domiciliées hors canton placées dans des institutions fribourgeoises et traite les litiges pouvant survenir entre cantons, institutions et Services placeurs. Le montant total payé par le Service pour les adultes en situation de handicap séjournant ou travaillant dans une institution hors canton s'est élevé à 11 345 059 francs (11 109 470). Ce montant correspond à 286 garanties de financement de prestations (284) et concerne 214 personnes en situation de handicap ou souffrant d'addiction (204), une même personne pouvant changer d'institution en cours d'année ou bénéficier de plusieurs prestations (ex. foyer et atelier). Parmi les personnes ayant bénéficié de prestations institutionnelles situées hors canton, 43 étaient atteintes dans leurs facultés mentales (44), 36 dans leurs capacités physiques (48), 63 dans leurs facultés psychiques (49) et 15 dans leurs facultés sensorielles (12). 57 personnes souffraient d'un problème d'addiction (51). Concernant les séjours de personnes mineures placées dans des établissements socio-éducatifs hors canton, le montant à charge des collectivités publiques fribourgeoises a atteint 5 027 849 francs (5 964 771) et correspond à 126 placements de 90 mineur-e-s et jeunes adultes (105 placements de 80 personnes). De ces placements, 58 ont été ordonnés par le Tribunal des mineurs (36) et 47 par les Justices de paix (51). A noter que les placements hors canton recouvrent des séjours d'une durée très variable selon la nature de la prestation dispensée (stage d'observation de quelques jours ou placement institutionnel à l'année) et concernent aussi l'établissement de détention Aux Léchaïres.

Durant l'année 2017, divers projets impliquant de nouvelles constructions ont été suivis par le Service, dont celui de l'institution de la Fondation Transit qui a déménagé dans ses nouveaux locaux à Granges-Paccot dans le courant du mois de décembre. Le Service a en outre collaboré de manière étroite avec le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) et les responsables de la Fondation Handicap Glâne à l'élaboration d'un nouveau projet immobilier à Romont comprenant à la fois des bâtiments scolaires pour mineur-e-s et des structures d'accueil et d'occupation pour personnes adultes en situation de handicap. De nombreux autres projets sont également en cours d'étude, notamment dans le domaine des institutions socio-éducatives avec la fondation de Fribourg pour la jeunesse, la Stiftung Kinderheim Heimelig, la fondation Eau Vive, l'association Mouvement Enfance et Jeunesse et l'association Le Bosquet ainsi que dans le domaine des institutions spécialisées avec la fondation L'Estampille, la fondation Ateliers, Résidences Adultes FARA, la fondation Clos Fleuri, la fondation La Rosière, la fondation Les Buissonnets, la fondation Le Tremplin et la fondation HorizonSud.

Faisant suite à la convention de collaboration instituée en octobre 2016 entre le RFSM et les institutions pour personnes adultes en situation de handicap, deux projets-pilotes ont débuté au 1^{er} janvier 2017, impliquant les institutions de la fondation Applico et de l'association Les Traversées. Ces projets-pilotes visent à mettre en place une activité de liaison psychiatrique et de consultation dans les institutions spécialisées du canton. Celle-ci permet aux équipes thérapeutiques des institutions de bénéficier du soutien du RFSM, en particulier pour préciser certains diagnostics psychiatriques et pour anticiper d'éventuelles complications ou pour discuter de situations complexes rencontrées par les équipes éducatives. Parallèlement, des discussions similaires sont en cours dans le domaine des institutions socio-éducatives.

5.1.2 Secteur des EMS

Le secteur des EMS calcule pour chacun des 41 établissements, répartis sur 49 sites, le prix des soins et de l'accompagnement sur la base des dotations requises en fonction des niveaux de soins des pensionnaires hébergé-e-s. Un système de correctif du prix, sur la base des comptes, garantit le financement des coûts effectifs. Le contrôle des comptes consiste à vérifier la dotation en personnel de soins et d'accompagnement en fonction des journées de soins facturées et réservées (en cas d'hospitalisation) ainsi que les salaires et charges salariales en relation avec les

562 avis (469) d'engagement préavisés par le Service. Ce personnel représente environ 2000 EPT. Le calcul de la participation des pouvoirs publics aux frais d'accompagnement est effectué par la Caisse cantonale de compensation.

Au 31 décembre 2017, le canton de Fribourg comptait 72 places (idem en 2016) dans les foyers de jour et 2684 lits reconnus (2629). Au 31 août 2017, le taux d'occupation des lits était de 95,07 % (97,38 %). Ce taux légèrement plus bas que les années précédentes s'explique par le fait que 55 nouveaux lits ont été reconnus en cours d'année. Si l'on exclut ces nouveaux lits, le taux d'occupation demeure stable.

Parmi les personnes résidant en EMS, 5 étaient domiciliées hors canton (12), dont 2 dans le canton de Vaud, 2 dans le canton de Berne et 1 dans le canton de Genève. 24 Fribourgeois et Fribourgeoises étaient accueillis en long séjour dans des EMS hors canton (20), dont 19 dans le canton de Berne, 1 dans les cantons de Vaud, d'Argovie, de Thurgovie, de Bâle-Ville et de Saint-Gall. 15 autres personnes domiciliées dans le canton (10) ont bénéficié d'une prise en charge pour un court séjour dans le canton de Berne. D'autre part, 21 Fribourgeois et Fribourgeoises et 14 Vaudois et Vaudoises ont en outre bénéficié du projet-pilote de libre-passage entre la Broye vaudoise et fribourgeoise.

A l'instar des cantons de Soleure et de Bâle-Ville, le canton de Fribourg a introduit au 1^{er} janvier le nouveau calcul des minutes de soins attribuées par l'outil d'évaluation RAI aux résidents et résidentes en EMS (nouveau calibrage). Ce nouveau calibrage permet principalement de mieux prendre en considération certains actes de soins en relation avec les problématiques de démence et de comportement. Il correspond donc aux préoccupations exprimées par les EMS au moment de la mise en place des 12 niveaux de soins exigés par la législation fédérale sur le nouveau financement des soins, et qui avaient amené le canton de Fribourg à adapter la dotation d'accompagnement pour mieux répondre à ces besoins spécifiques. L'introduction du nouveau calibrage a eu pour effet d'augmenter la dotation du personnel de soins, mais de réduire proportionnellement la dotation du personnel d'accompagnement. La dotation globale du personnel de soins et d'accompagnement du canton est ainsi demeurée stable. L'augmentation de la dotation du personnel de soins entraînant une augmentation de la participation annuelle des assureurs d'environ 4,8 millions de francs, ces derniers ont déposé un recours. Pour rappel, l'introduction des 12 niveaux de soins, exigés par la législation fédérale, avait quant à elle entraîné un report annuel de charges sur les pouvoirs publics fribourgeois d'environ 12 millions de francs.

Durant l'année, le Service a apporté son soutien aux homes simples des Peupliers et de Morlon, qui ont demandé à être admis à pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) dès 2018. Ce soutien concernait la mise en place de l'outil RAI ainsi que des questions de financement et de ressources humaines. Le home simple de Gurmels ne bénéficie pas de ce statut et devient un foyer dès le 1^{er} janvier 2018.

En 2017, de nouvelles demandes de reconnaissance d'unités spécialisées en démence (USD) ont été soumises au Service. Le nombre de lits USD s'élève ainsi à 146 dans le canton, soit 5,6 % du nombre de lits reconnus.

5.2 Projets et événements particuliers

5.2.1 Politique de la personne en situation de handicap

5.2.1.1 Nouvelle législation

Le 12 octobre 2017, le Grand Conseil a adopté la loi sur la personne en situation de handicap (LPSH), qui constitue la base légale permettant au Conseil d'Etat de concrétiser son plan de mesures 2018 à 2022 et de s'atteler, en collaboration avec les instances fédérales et communales, à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée le 13 décembre 2006 et entrée en vigueur pour la Suisse le 15 mai 2014.

Complétant le dispositif législatif en lien avec la personne en situation de handicap, une nouvelle loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (LIFAP) a été adoptée par le Grand Conseil le 16 novembre 2017. Cette loi formalise notamment les principes élaborés par le Conseil d'Etat en 2010 dans son Plan stratégique de mise en œuvre de la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (Plan stratégique LIPPI).

5.2.1.2 Evaluation des besoins et indication

Depuis le 1^{er} août 2017, toute nouvelle admission dans une structure d'hébergement d'une institution spécialisée pour personnes adultes en situation de handicap doit être précédée d'une évaluation des besoins de la personne, conformément à une procédure unifiée pour l'ensemble des institutions du canton. Les admissions en atelier protégé ou en centre de jour seront, quant à elles, intégrées à cette procédure d'évaluation à partir du 1^{er} janvier 2018. L'introduction de la procédure d'indication constitue l'une des mesures fondamentales du Plan stratégique LIPPI et de la nouvelle politique de la personne en situation de handicap.

La procédure d'évaluation des besoins a pour but de déterminer pour chaque personne qui souhaite bénéficier d'une prestation d'accompagnement de nature socio-éducative financée par les pouvoirs publics les prestations les mieux adaptées à ses compétences et à ses besoins. L'évaluation se fait au moyen d'un outil commun à l'ensemble du réseau concerné par l'accompagnement de la personne en situation de handicap (réseaux hospitaliers, institutions spécialisées, Pro Infirmis, SPS). Cet outil a été élaboré par le Service, en collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires du réseau.

Au cours des cinq derniers mois de l'année 2017, 117 demandes d'évaluation ont été déposées. De ces 117 demandes, 64 sont en cours d'évaluation au 31 décembre 2017, 27 ont reçu la validation formelle d'une proposition de prestations et 26 ont été rejetées (demandes d'évaluation prématurées, refus d'autorisation de solliciter des prestations institutionnelles, erreur ou double saisie pour une même personne). De l'ensemble des évaluations actuellement en cours ou déjà validées (91), 42 sont ou ont été réalisées par les institutions spécialisées, 32 par Pro Infirmis, 16 par les réseaux hospitaliers et 1 par le SPS.

5.2.1.3 Surveillance et contrôle des institutions

Afin de garantir l'adéquation des prestations institutionnelles aux compétences et aux besoins des personnes adultes en situation de handicap, le Plan stratégique LIPPI prévoit deux approches distinctes : le contrôle général, qui se fait grâce à l'analyse des données fournies par les institutions spécialisées, et le contrôle individuel des institutions, au moyen des visites des milieux d'accueil et d'occupation.

Au cours de l'année 2017, le Service a formalisé les objectifs et les modalités du contrôle et de la surveillance des institutions spécialisées et les a présentés aux institutions lors d'une séance de leur organisation faîtière INFRI.

5.2.1.4 Planification 2016-2020

Le 15 mai 2017, le Conseil d'Etat a pris acte du rapport de planification 2016-2020 du réseau institutionnel spécialisé pour personnes adultes en situation de handicap dans le canton de Fribourg.

L'analyse quantitative et qualitative du dispositif institutionnel fribourgeois et de certains indicateurs complémentaires a mis en évidence la nécessité de prévoir 192 nouvelles places d'ici à 2020, dont 79 dans les structures d'hébergement et 113 dans les structures d'occupation. De ces 192 places, 37 ont déjà été réalisées au 31 décembre 2017 et 59 sont en cours de réalisation. Le rapport de planification prévoit aussi un renforcement des prestations d'accompagnement ambulatoires.

5.2.2 Politique des seniors

5.2.2.1 Senior+

Durant l'année 2017, la mise en œuvre du plan de mesures 2016-2020 s'est concentrée tout d'abord sur les mesures en lien avec l'aménagement et la sécurisation du logement des seniors. Ainsi, le Service a participé à l'organisation de la deuxième édition du Forum du logement, qui a réuni au mois de septembre à Fribourg plus de 200 personnes, dont des représentants de 26 communes et de l'Etat, des professionnel-le-s de l'immobilier et des représentants de diverses associations. Le Forum a notamment permis de présenter au public les résultats de divers ateliers de travail organisés durant l'été 2017 et réunissant des architectes et représentants des communes. L'édition 2017 du Forum aboutira à la création d'une « boîte à outils » fribourgeoise pour le logement qui sera mise à disposition des communes et du grand public et leur permettra de disposer des informations nécessaires pour adapter et sécuriser les logements existants.

Durant l'année, le Service a aussi travaillé avec Pro Senectute et des ergothérapeutes à la mise en place d'une autre mesure visant à adapter l'habitat aux besoins des aînés. Il s'agit d'une offre de prestation, appelée Qualidomum, disponible depuis octobre 2017 dans l'ensemble du canton et qui permet à une personne âgée, ou à ses proches, de contacter Pro Senectute pour demander qu'une visite d'évaluation de son logement soit effectuée par un ou une ergothérapeute partenaire. L'évaluation permet aux ergothérapeutes de proposer à la personne de procéder à des aménagements simples de son logement, dans le but d'éviter les chutes ou la perte d'autonomie dans sa vie quotidienne.

Le plan de mesures Senior+ 2016-2020 prévoit aussi la mise à disposition des fournisseurs et fournisseuses de prestations médico-sociales, ainsi que d'autres professionnel-le-s de la santé, d'un instrument d'évaluation des besoins de la personne âgée. Cet outil, qui sera élaboré en collaboration avec les milieux concernés, vise à garantir l'adéquation de la prise en charge de la personne âgée selon un processus uniforme, en vue de son orientation vers un fournisseur ou une fournisseuse de prestations adapté-e à ses besoins et à ses souhaits. En vue de la création de cet outil, le Service a effectué divers travaux préparatoires visant notamment à récolter les informations et documents provenant de différents partenaires cantonaux et extracantonaux.

L'article 11 de la loi du 12 mai 2016 sur les prestations médico-sociales (LPMS) prévoit que toutes les communes d'un ou plusieurs districts forment une association afin d'assurer la coordination de la prise en charge médico-sociale fournie à domicile et en EMS. Dans ce contexte, le Service a participé durant l'année à diverses manifestations organisées au sein des districts pour fournir des informations complémentaires et des conseils.

En application de l'article 4 de la loi du 12 mai 2016 sur les seniors, les communes sont appelées à évaluer les besoins de leur population senior d'ici au 30 juin 2021 et de définir les mesures qu'elles entendent mettre en œuvre pour y répondre et atteindre ainsi les objectifs de la politique cantonale. Ces mesures concerneront avant tout les domaines de l'habitat, de l'accompagnement social et de la vie communautaire. Pour soutenir les communes dans cette démarche, un canevas a été élaboré par le Service. Celui-ci sera mis à la disposition des communes dans le courant de l'année 2018 après avoir été discuté avec les partenaires concernés, notamment l'Association des communes fribourgeoises.

Les travaux relatifs à la législation d'application de la LPMS ont abouti à la mise en consultation d'un projet de règlement sur les prestations médico-sociales qui a eu lieu d'octobre à décembre.

5.2.2.2 [Projet-pilote de convention de libre-passage dans la Broye](#)

Le 25 avril 2017, la première personne fribourgeoise bénéficiant du projet-pilote de convention de libre-passage entre la Broye vaudoise et fribourgeoise a été accueillie dans un EMS vaudois. Sur l'ensemble de l'année, 20 Fribourgeois et Fribourgeoises ont bénéficié de cette possibilité. Les EMS fribourgeois ont accueilli, quant à eux, 13 personnes domiciliées dans le canton de Vaud.

La mise en place du projet a été accompagnée par un groupe technique composé de membres des directions d'EMS, de représentants des services de l'Etat de Vaud et du SPS, ainsi que du BRIO Nord-Broye. Ce groupe établira un rapport intermédiaire à l'issue du projet-pilote (2019). Dans l'attente de ce rapport, on peut néanmoins déjà constater que le projet n'a pas engendré de grands transferts d'un canton à l'autre et que les différences entre les deux cantons, en termes de financement, mais également de prestations, sont en fin de compte plutôt négligeables.

5.2.2.3 [UATO](#)

L'unité d'accueil temporaire et d'orientation (UATO) a accueilli en 2017 135 personnes dont 15 % pour une attente de placement, 50 % avec une indication de retour à domicile et 35 % avec une situation à clarifier. A la sortie, 50 % des personnes sont rentrées à domicile, 38 % ont été placées en EMS, 4 % sont décédées dans l'unité et 7 % ont été transférées dans un hôpital de soins aigus ou de réadaptation.

5.3 Statistiques

5.3.1 Secteur des institutions spécialisées

A la fin de l'année 2017, le canton de Fribourg offrait pour les personnes adultes en situation de handicap 867 places (859) dans des lieux de vie (homes sans et avec occupation, logements protégés) ainsi que 1182 places (1171) en atelier et centre de jour. Pour les mineur-e-s et les jeunes adultes, le nombre de places en institution s'élevait à 217 (215), dont 181 dans des institutions socio-éducatives (179).

En plus des places en milieu institutionnel, le canton de Fribourg disposait, au 31 décembre 2017, de 22 places (22) pour l'accueil de mineur-e-s en milieu familial, réparties dans 4 familles d'accueil professionnelles (FACpro). Suite à la cessation d'activité de FACpro au cours de ces dernières années, 11 (11) places sont à réattribuer.

Lieu de vie - handicap mental	Situation au 31.12.2017			Nouvelles places réalisées en 2017
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Wohn- und Werkgenossenschaft Sonnegg	8			
Fondation FAH-SEB / Linde	42			
Fondation FAH-SEB / La Colombière	48			7
Fondation La Rosière		16	12	1
Fondation Clos Fleuri	45	23	6	
Fondation Handicap Glâne	47	7	24	
Fondation Les Buissonnets / Homato	32			
Sensler Stiftung für Behinderte (SSB)	13	31	16	
Association L'Arche		14		
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte (SSEB)		15	10	
Fondation Ateliers, Résidences Adultes (Fara)		24	24	
Fondation La Belle Etoile	8	8	4	
Total des places	243	138	96	8

Lieu de vie - handicap psychique	Situation au 31.12.2017			Nouvelles places réalisées en 2017
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Fondation HorizonSud	107	0	32	
Association Les Traversées	12		27	
Fondation St-Louis	11	36		
Stiftung Applico	8		12	
Total des places	138	36	71	0

Lieu de vie - handicap physique	Situation au 31.12.2017			Nouvelles places réalisées en 2017
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Association St-Camille	59		12	
Fondation FAH-SEB	7			
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte (SSEB)	15			
Total des places	81	0	12	0

Lieu de vie - addiction	Situation au 31.12.2017			Nouvelles places réalisées en 2017
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Fondation Le Torry	20			
Association Le Radeau	12			
Fondation Le Tremplin	14		6	
Total des places	46	0	6	0

Lieu d'occupation - handicap mental	Situation au 31.12.2017		Nouvelles places réalisées en 2017
	Atelier	Centre de jour	
Fondation FAH-SEB / Linde		6	
Fondation FAH-SEB / La Colombière		16	
Fondation La Rosière	73	6	10
Fondation Clos Fleuri	110		
Fondation Les Buissonnets / Homato		15	
Sensler Stiftung für Behinderte (SSB)	135		
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte (SSEB)	75		
Fondation Ateliers, Résidences Adultes (Fara)	88	18	6
Fondation Handicap Glâne	70		
Fondation La Belle Etoile	40	0	-5
Total des places	591	61	11

Lieu d'occupation - handicap psychique	Situation au 31.12.2017		Nouvelles places réalisées en 2017
	Atelier	Centre de jour	
Fondation HorizonSud	137		
Fondation St-Louis	35		
Association Les Traversées		4	
Fondation Centre d'intégration socio-professionnelle (CIS)	91		
Fondation L'Estampille	40		
Stiftung Applico	40		
Total des places	343	4	0

Lieu d'occupation - handicap physique	Situation au 31.12.2017		Nouvelles places réalisées en 2017
	Atelier	Centre de jour	
Association St-Camille	163		
Total des places	163	0	0

Lieu d'occupation - addiction	Situation au 31.12.2017		Nouvelles places réalisées en 2017
	Atelier	Centre de jour	
Fondation Le Tremplin	20		
Total des places	20	0	0

Institutions socio-éducatives	Situation au 31.12.2017	Nouvelles places réalisées en 2017
Association Le Bosquet	21 (dont 3 places accueil d'urgence)	
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse / St-Etienne	44	2
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse / Time-Out	10	
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse / Bonnesfontaines	28	
Association Mouvement Enfance et Foyers / Nid Clairval	17	
Fondation Eau Vive / Foyer des Apprentis	17	
Association Les Traversées	14	
Stiftung Kinderheim Heimelig	12	
Fondation Transit	10	
Fondation pour la femme et l'enfant / Aux Etangs	8	
Total des places	181	2

Autres institutions pour mineurs	Situation au 31.12.2017	Nouvelles places réalisées en 2017
Fondation Espace thérapeutique / Centre thérapeutique de jour	18	
Fondation Espace thérapeutique / Tagesklinik	10	
Association Le Bosquet	8	
Total des places	36	0

5.3.2 Secteur des EMS

Au 31 décembre 2017, le nombre de lits reconnus selon la loi du 23 mars 2000 sur les établissements médico-sociaux pour personnes âgées était de 2684 (2629), dont 2604 réservés aux accueils de longue durée et 80 aux accueils de courte durée. 72 (72) places étaient disponibles en foyer de jour.

Nombre de lits reconnus long et court séjour au 31.12.2017 par district

	Lits long séjour	Lits court séjour
Sarine	881	33
Singine	375	16
Gruyère	475	5
Lac	259	6
Glâne	206	5
Broye	194	11
Veveyse	149	4
Les Camélias, Marsens	15	0
ISRF, Fribourg	50	0
CANTON	2 604	80

Nombre de places en foyer de jour par district au 31.12. 2017

	Etablissement	Nombre de places	Nombre de journées d'ouverture par semaine
Sarine	Home médicalisé du Gibloux, Farvagny	8	5
	Home médicalisé de la Sarine, Villars-sur-Glâne	8	5
Singine	Tagesheim St. Wolfgang, Düringen	15	5
	La Famille au Jardin, St. Ursen	11	5
Gruyère	Home de la Jogne, Charmey	7	5
Lac	Tagesstätte Les Platanes, Jeuss	8	5
Broye	Foyer Les Mouettes, Estavayer-le-Lac	5	5
Veveyse	Maison St-Joseph, Châtel-St-Denis	10	5
CANTON		72	

6 Service de l'action sociale (SASoc)

Chef de service : Jean-Claude Simonet

6.1 Activités

La mission du Service de l'action sociale est d'assurer l'aide nécessaire aux personnes dans le besoin, aux personnes relevant du domaine de l'asile, aux personnes victimes d'infractions et de s'occuper des avances et du recouvrement des pensions alimentaires. Il coordonne ces dispositifs, veille à leur bon fonctionnement, contrôle l'application des mandats, effectue les répartitions financières. Il suit le développement du dispositif cantonal d'action sociale en général, favorise la collaboration entre les acteurs, propose des améliorations ainsi que des mesures de politique sociale et veille à la coordination de la politique familiale.

6.1.1 Aide aux personnes dans le besoin

Le Service assure la répartition des frais d'aide matérielle entre l'Etat et les communes et entre toutes les communes de chaque district. Il décide de l'aide matérielle relevant de l'article 8 LASoc. Il est chargé de veiller à ce que les communes, les 24 services sociaux régionaux (SSR) et les commissions sociales ainsi que les 11 services sociaux spécialisés assument leurs tâches en matière d'aide sociale. Il assure les relations intercantionales définies dans la loi fédérale en matière d'assistance (LAS).

Le 1^{er} janvier 2017 sont entrées en vigueur les nouvelles dispositions de l'ordonnance fixant les normes de calcul de la loi sur l'aide sociale (OLASoc) adoptées suite à la révision des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) en 2016. Le 1^{er} mai 2017 est entrée en vigueur la modification des Directives d'application des normes LASoc du 1^{er} janvier 2012 concernant les garanties de loyer. Deux nouveaux dentistes conseils ont été désignés pour effectuer le contrôle des devis dentaires et de nouvelles recommandations ont été émises pour gagner en efficacité et faciliter les collaborations dans ce domaine. Une nouvelle recommandation a été adressée aux SSR afin d'harmoniser au plan cantonal la prise en compte de frais de déplacement dans le calcul de l'aide matérielle.

Le Service répond aux questions des SSR, leur fournit des conseils pour l'application de la LASoc et les informe régulièrement sur les développements importants concernant l'aide sociale. Il met à disposition de ces services et des autorités d'aide sociale (www.fr.ch/sasoc) un répertoire des normes et procédures qu'il tient régulièrement à jour. Il a participé en 2017 à des séances d'information destinées aux nouveaux membres des commissions sociales. Il a procédé, comme chaque année, à des visites dans les commissions sociales (3) pour vérifier l'application de la loi et mieux cerner les défis auxquels sont confrontées les autorités d'aide sociale. Il a rencontré les groupements francophone et germanophone des SSR. Il a examiné les collaborations qui ont lieu avec les services des curatelles.

Afin de disposer d'un instrument de pilotage performant et permettant des comparaisons intercantionales dans le domaine de la LASoc, le Service coordonne entre les SSR et l'Office fédéral de la statistique (OFS) la récolte des données pour la statistique suisse de l'aide sociale économique (ASE) et financière. En 2017, il a dressé avec l'OFS un bilan de cette statistique réalisée au cours des 10 dernières années.

Le Service a organisé en 2017 conjointement avec le Service du logement, le Service de la prévoyance sociale, le Service de la santé publique et le Service du médecin cantonal le deuxième Forum cantonal du logement, dédié à deux thématiques d'actualité : l'adaptation du logement existant, notamment pour les personnes âgées, et les mesures au niveau communal favorisant une offre de logements adaptée aux besoins de la population locale.

6.1.1.1 Dispositif d'insertion socio-professionnelle

L'aide matérielle accordée aux personnes dans le besoin s'inscrit dans une politique active qui prévoit en contrepartie l'engagement de ces personnes dans des mesures d'insertion sociale (MIS). Le Service est chargé de coordonner ce dispositif d'insertion socio-professionnelle, de tenir à jour le catalogue de ces mesures et de l'adapter par rapport à l'évolution des besoins. Il a commencé en 2017 une révision de ce catalogue.

La politique cantonale d'insertion socio-professionnelle représente un enjeu important parce qu'elle permet de réduire les risques de précarité pour les personnes et de diminuer les charges d'aide sociale pour la collectivité. Le Service est chargé de coordonner la mise en œuvre de la stratégie du Conseil d'Etat en matière de lutte contre le chômage de longue durée. Il contribue au développement de la collaboration interinstitutionnelle (CII) et veille à la bonne coordination entre ce dispositif et les SSR. Il a conclu en 2017 l'évaluation des « Pôles insertion+ », conduite dans le cadre d'un mandat confié à la Haute école de travail social de Fribourg (HETS-FR), en collaboration avec le SECO. Le Service collabore avec la Commission chargée de coordonner la politique cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle (CJD) et suit avec le Service public de l'emploi (SPE) la mise en œuvre de la mesure « Avenir 20-25 ». Cette mesure vise à apporter des solutions durables aux jeunes sans aucune formation et bénéficiant de l'aide sociale, afin qu'ils puissent s'insérer dans la vie professionnelle. A travers ses engagements et sa participation au sein de la Commission cantonale de l'emploi et du marché du travail (CEMT), le Service bénéficie d'une vue d'ensemble du dispositif d'insertion socioprofessionnelle et peut contribuer à renforcer l'action des SSR dans ce domaine.

6.1.1.2 Inspection LASoc

Sur requête de commissions sociales, de services sociaux régionaux, de la Direction ou même d'office, le Service mène des travaux d'inspection sur des dossiers de bénéficiaires de l'aide sociale afin de vérifier que les conditions qui déterminent le besoin sont remplies et que les prestations d'aide sociale sont utilisées conformément à leur but. Ces inspections effectuées pour la huitième année consécutive ont été réalisées en 2017 dans 27 situations (29 en 2016), dont 21 annoncées (22) en cours d'année et 9 (14) ont été clôturées. Au 31 décembre 2017, 18 situations sont en cours d'examen (8).

6.1.1.3 Révision des SSR LASoc

Le Service est chargé de procéder périodiquement à des travaux de révision des dossiers des bénéficiaires. La révision a pour objet la vérification de la bonne application des normes et des lois régissant l'aide sociale ainsi que de la bonne utilisation des ressources allouées dans ce domaine par l'Etat ou les communes. En 2017, 5 services sociaux ont fait l'objet d'une révision et 7 séances de transmission des résultats suite à une révision ont eu lieu durant l'année.

6.1.2 Aide aux personnes du domaine de l'asile

Le Service est chargé de l'accueil, de l'hébergement, de l'encadrement, de l'octroi de l'aide matérielle ou de l'aide d'urgence aux requérant-e-s d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants et requérantes d'asile déboutés (RAD) et aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force (NEM) attribués au canton par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Il incombe en outre au Service de promouvoir l'intégration des personnes admises à titre provisoire. Le Service assume des responsabilités identiques pour les personnes au bénéfice du statut de réfugié titulaires d'une autorisation de séjour (permis B) et pour les réfugiés admis à titre provisoire (permis F).

La société ORS assure le mandat, confié par le Conseil d'Etat, de l'accueil, de l'encadrement et de l'hébergement des requérant-e-s d'asile (permis N), des personnes admises à titre provisoire (permis F), des requérant-e-s d'asile débouté-e-s (RAD) et des personnes NEM. Caritas Suisse-Département Fribourg (ci-après, Caritas) assure le suivi social et financier, ainsi que l'intégration des réfugiés statutaires au bénéfice d'une autorisation de séjour (permis B) et des réfugiés admis à titre provisoire (permis F).

L'aide matérielle accordée aux demandeurs et demandeuses d'asile et aux personnes admises à titre provisoire, les frais du personnel d'encadrement et d'administration ainsi que les frais de fonctionnement des centres d'hébergement se sont élevés en 2017 à 31 063 634 francs (33 564 500 francs en 2016), dont 5 591 433 francs (7 015 000 francs en 2016) restent à la charge de l'Etat.

L'aide matérielle accordée aux requérant-e-s d'asile débouté-e-s et aux personnes NEM, les frais du personnel d'encadrement, d'administration et d'hébergement ainsi que les frais de fonctionnement de la structure « bas-seuil » de la Poya se sont élevés en 2017 à 1 794 116 francs (1 850 000 francs en 2016), dont 575 930 francs (435 600 francs en 2016) restent à la charge de l'Etat.

Les dépenses pour l'aide matérielle et les frais d'encadrement concernant les réfugiés et les réfugiés à titre provisoire se sont élevés en 2017 à 18 175 071 francs (14 319 400 francs en 2016), dont 2 298 825 francs (715 300 francs en 2016) à charge du canton.

Les dépenses pour l'intégration des personnes admises à titre provisoire du domaine de l'asile se sont élevées en 2017 à 2 035 178 francs (1 575 200 francs en 2016). Les dépenses pour l'intégration des réfugiés et des réfugiés admis à titre provisoire se sont élevées en 2017 à 1 527 782 francs (1 308 400 francs en 2016).

6.1.3 Aide aux victimes d'infractions

Le Service est chargé de l'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions du 23 mars 2007 (LAVI ; RS 312.5). L'aide aux victimes comprend trois volets distincts : premièrement, l'aide immédiate et à plus long terme fournie par les deux centres de consultation LAVI du canton, Solidarité Femmes et le centre de consultation pour enfants, hommes et victimes de la circulation, qui fournissent aux victimes les prestations suivantes : conseil, soutien psychologique, aide médicale, juridique, matérielle, sociale et hébergement ; deuxièmement, la garantie des droits de la victime dans la procédure pénale (en particulier le droit au respect de sa personnalité durant toutes les phases du procès pénal), réglée dans le Code de procédure pénale suisse (RS 312.0) ; enfin, le droit pour la victime d'obtenir une réparation financière à titre d'indemnisation ou de réparation morale auprès du canton où l'infraction a été commise. L'aide aux victimes est subsidiaire, en ce sens qu'elle n'est fournie que lorsque ni l'auteur de l'infraction ni les assurances sociales ou privées ne versent de prestations. L'Etat a de son côté aussi édicté des normes pour définir et délimiter les prestations d'aide immédiate et à plus long terme, en se référant aux recommandations suisses en la matière (cf. www.admin.ch/sasoc). Ces normes cantonales sont entrées en vigueur, dans leur nouvelle teneur de 2016, le 1^{er} janvier 2017.

6.1.4 Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires

Le Service est chargé de fournir une aide appropriée au recouvrement des pensions alimentaires telles que fixées par un jugement exécutoire ou une convention homologuée en faveur d'enfants, de conjoints ou d'ex-conjoints domiciliés dans le canton. Parallèlement, en cas de non-paiement des pensions alimentaires par la personne débitrice, le Service peut accorder aux personnes bénéficiaires des avances mensuelles de 400 francs par mois et par enfant au maximum, respectivement de 250 francs par mois au maximum en faveur des conjoints ou des ex-conjoints lorsque leur situation financière le justifie. Le Service doit assumer des tâches liées au recouvrement des créances alimentaires d'une part, et des tâches d'information, de conseil et d'écoute tant auprès des personnes bénéficiaires de l'aide que des personnes tenues de payer des pensions alimentaires d'autre part. Il assume également des tâches de gestion et de suivi administratif, financier, juridique, comptable et analytique. Les droits, devoirs et obligations des bénéficiaires, des personnes débitrices et du Service sont définis par les dispositions du Code civil et de sa loi d'application cantonale.

Concernant le rapport de droit administratif qui lie le Service aux créancier-ère-s d'aliments, il informe et accueille les personnes, statue par voie de décision sur le droit à l'aide au recouvrement et le droit aux avances de contributions d'entretien, procède à la facturation mensuelle des contributions d'entretien et au versement d'avances, révisé

annuellement la situation personnelle et financière des bénéficiaires, assure la gestion du contentieux en cas d'avances perçues indûment et statue sur les réclamations.

En parallèle, le Service procède aux démarches amiables et judiciaires de recouvrement des contributions d'entretien à l'encontre du débiteur d'aliments (poursuites, saisies de revenus, requêtes de sûretés, séquestre LP et plaintes pénales) auprès des préfectures, du Ministère public et des tribunaux civils et pénaux du canton.

6.1.5 Action sociale générale

6.1.5.1 Fonds en faveur de la prévention

> Fonds de l'action sociale

Ce Fonds a pour but d'accorder des subventions à des institutions sociales privées, reconnues d'utilité publique, sans but lucratif, qui développent ou gèrent des projets sociaux en faveur de personnes vivant dans la précarité ou la pauvreté. Grâce à ce fonds, 39 fondations ou associations ont bénéficié d'un soutien financier en 2017, pour un montant total de 515 814 francs (603 700 en 2016)

> Fonds pour la prévention et la lutte contre le jeu excessif et le surendettement

Ce Fonds a pour but de soutenir des mesures de prévention et de lutte contre la dépendance au jeu et le surendettement. La Commission d'utilisation du fonds chargée d'instruire et de préavisier les demandes de subventions s'est réunie à trois reprises en 2017. Le montant total des subventions accordées à différentes associations actives dans ledit domaine se monte à 239 311 francs (279 490 francs en 2016). Par ailleurs, un montant de 53 886 francs a été rétrocédé au Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu (PIDLJ) en tant que part cantonale aux projets soutenus et avalisés par la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS). Le président de cette Commission a rencontré en 2017 à plusieurs reprises les présidents des autres commissions actives en matière de prévention des addictions (Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention et Commission cantonale des addictions) afin de renforcer les collaborations et les synergies.

> Fonds cantonal de désendettement

Ce Fonds a pour but d'accorder des prêts, jusqu'à concurrence d'un montant minimal de 5000 francs et maximal de 30 000 francs par personne, pour favoriser le désendettement de personnes physiques. Les prêts sont remboursables sur une durée maximale de quatre ans. La Commission d'utilisation du fonds de désendettement a siégé à trois reprises et s'est déterminée sur quatre demandes de désendettement. Elle a rendu quatre décisions positives pour un montant de 59 152 fr. 35.

	Fr.
Montant disponible pour l'octroi de prêts au 1 ^{er} janvier 2017	1 333 728.55
Montant prêté par le Fonds	./.
Montant remboursé au Fonds	+
Montant disponible pour l'octroi de prêts au 31 décembre 2017	1 319 997.45

6.1.5.2 Fribourg pour tous

Espace d'accueil, d'information et d'orientation sociale, *Fribourg pour tous* a pour mission de garantir à toutes et à tous un accès facile, équitable, neutre et convivial à des informations spécialisées. L'objectif est de mener une action préventive visant à éviter la dégradation des situations sociales et à optimiser l'accès aux prestations mises à disposition dans notre canton. Au total, 1228 personnes ont consulté Fribourg pour tous en 2017 (1288).

Les activités de *Fribourg pour tous* auprès du public se développent sur deux axes : l'accueil et le traitement des demandes individuelles et les activités de promotion de ses prestations. Le public peut s'adresser soit au guichet, soit à la permanence téléphonique ou par e-mail. Les thématiques les plus largement traitées en 2017 ont concerné des problèmes de budget, d'assurances sociales et de logement (Social) ; de séparation ou de divorce (Famille) ; de recherche d'emploi, de reprise du travail ou de formation (Travail) ; de maladies ou de souffrances psychiques (Santé). Les demandes sont parvenues autant de femmes (52 %) que d'hommes (48 %), majoritairement entre 20 et 50 ans.

Les activités de *Fribourg pour tous* s'étendent également aux professionnel-le-s du réseau socio-sanitaire qui lui ont adressé 99 demandes en 2017, soit pour connaître les prestations du réseau de manière générale, soit pour obtenir une orientation par rapport à une situation particulière. *Fribourg pour tous* exerce aussi un rôle d'interface lorsqu'il facilite ou crée des liens entre les professionnel-le-s du réseau socio-sanitaire et les personnes en quête d'informations.

6.1.5.3 Assises du social

Le Service est chargé de l'organisation des Assises du social, réalisées tous les deux ans depuis 2000, conjointement avec la Chaire francophone de Travail social et politiques sociales de l'Université de Fribourg. L'année 2017 a été dédiée à la préparation de la 10^e édition qui aura lieu le 26 avril 2018. Le thème retenu pose la question de « l'Agir ensemble » et de la définition du bien commun. Ce thème est préparé en collaboration avec un groupe de travail formé de représentants et représentantes de chaque Direction du Conseil d'Etat.

6.1.5.4 Coordination de la politique familiale

Cette politique interdisciplinaire se situe à la croisée de diverses interventions publiques et conceptions de la politique sociale. Les mesures de politique familiale couvrent de multiples domaines. Afin de promouvoir une vision globale de ces interventions, des besoins des familles du canton et des enjeux en matière de politique familiale, le Service assure la coordination visant à développer une stratégie cantonale, en collaboration avec le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF).

6.1.5.5 Prix du social

Le Service est chargé d'assurer l'organisation du Prix de l'Etat de Fribourg pour le travail social et le travail auprès de la jeunesse. Ce prix vise à saluer le développement d'activités et de projets créatifs qui démontrent l'engagement et l'investissement de personnes ou d'institutions dans le domaine social, et plus particulièrement en faveur de la jeunesse. En 2017, le service a procédé à la mise au concours pour la 6^e édition de la remise de ce Prix.

6.1.5.6 Cartes de légitimation

Sur les trajets des entreprises de transport suisses, les voyageurs en situation de handicap bénéficient de la gratuité pour la personne qui les accompagne. Le Service délivre pour cela une carte de légitimation mise à disposition par les Chemins de fer fédéraux (CFF). En 2017, 800 cartes ont été émises (162 en 2016).

6.2 Projets et évènements particuliers

6.2.1 Aide aux personnes dans le besoin

Le 1^{er} juin est entrée en vigueur la nouvelle stratégie de la collaboration interinstitutionnelle (CII), à laquelle ont participé activement le Service et les SSR. Pour contribuer à prévenir le chômage de longue durée, la CII s'est dotée de la nouvelle prestation Medval permettant une détection rapide des problématiques de santé qui bloquent le processus de réinsertion professionnelle des bénéficiaires des Offices régionaux de placement, de l'Office de l'assurance-invalidité et des services sociaux.

Le 12 septembre 2017 s'est tenu le salon « Insertion 2017 » réunissant pour la première fois en Suisse les prestataires des mesures d'insertion socioprofessionnelle des partenaires de l'assurance-chômage, de l'assurance-invalidité et de l'aide sociale. Le Service s'est investi dans le comité de pilotage et a participé financièrement à la réalisation de l'évènement visant la formation et le partage d'expériences des quelque 600 visiteurs et exposants présents à la manifestation.

Le Service a instauré en 2017 une rencontre régulière des responsables des SSR, qui se sont réunis à quatre reprises au cours de l'année. Ces séances ont traité de sujets d'actualité tels que l'application des nouvelles normes d'aide sociale, l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, l'utilisation des hypothèques légales, la prévention de la violence à l'encontre du personnel des SSR, la détermination du domicile d'assistance dans le cadre de l'article 8 LASoc ou le dispositif cantonal d'évaluation des besoins et d'indication des personnes en situation de handicap.

En mai 2017 sont entrées en vigueur de nouvelles procédures harmonisées sur l'ensemble du territoire cantonal permettant un accès facilité à un logement aux personnes bénéficiaires de l'aide sociale. Ce dispositif de garantie de loyer, réalisé pour la première fois à Fribourg et en Suisse romande, est le résultat d'un groupe de travail réuni par le Service et constitué de représentants et représentantes des SSR, de Caritas, de la section fribourgeoise de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier et de la Chambre fribourgeoise de l'immobilier qui sont parvenus à un accord sur des procédures harmonisées, après consultation de l'ensemble des partenaires impliqués.

Les travaux pour la réforme de la loi sur l'aide sociale (LASoc) se sont poursuivis en 2017. Ils ont abouti à l'adoption de lignes directrices par le Comité de pilotage. Ils se sont poursuivis avec la préparation d'un avant-projet de loi dont l'examen est réalisé par un groupe de travail désigné par le Comité de pilotage et formé de représentant-e-s des SSR et des autorités d'aide sociale.

Le Service a contribué au niveau intercantonal au développement du « Guide social romand » dont le site a été entièrement rénové en 2017 (www.guidesocial.ch/). Il est représenté au Groupement romand des chefs de services des affaires sociales (GRAS), dans l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS) et il participe sur le plan national aux activités de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS).

6.2.2 Aide aux personnes du domaine de l'asile

6.2.2.1 Prise en charge des mineurs non accompagnés

Les premiers Etats généraux pour les mineurs non accompagnés (MNA) relevant du domaine de l'asile ont été mis sur pied le 10 mars 2017 avec la participation des principaux partenaires concernés par cette problématique. Les Etats généraux ont démontré les limites de la prise en charge des MNA et la nécessité d'adapter son organisation. Une task force opérationnelle a été constituée afin de coordonner et piloter les actions concernant les MNA. Un programme d'encadrement et d'intégration pour MNA et jeunes adultes du domaine de l'asile et des réfugiés, intitulé « Envole-moi », a été conçu pour assurer un accompagnement adapté aux jeunes ainsi qu'une continuité dans la prise en charge. Ce programme, qui prévoit un renforcement de l'encadrement spécifique de MNA et des jeunes adultes, articule les prestations d'hébergement et d'encadrement en vue de les conduire vers l'autonomie et l'intégration, avec un suivi possible jusqu'à 25 ans. L'objectif de ce programme est également d'améliorer la coordination entre toutes les parties prenantes dans leur intervention et de proposer une stratégie commune pour permettre à chaque acteur d'exercer son mandat dans les meilleures conditions. Ce programme est mis en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2018.

6.2.2.2 Centre fédéral de la Gouglera

Concernant le centre fédéral pour requérants d'asile de la Gouglera, la convention tripartite passée entre la Confédération, le canton et les Communes de Giffers et de Rechthalten a été signée le 6 juillet 2017. Cette convention règle les modalités de gestion et d'exploitation du centre fédéral, notamment les questions concernant les frais par rapport aux mesures de sécurité, aux transports, à la santé, au décès et à l'approvisionnement auprès des commerces locaux. Au surplus, il est prévu de traiter toutes les autres éventuelles questions en rapport avec la gestion et l'exploitation du centre dans le cadre du groupe de suivi prévu par la convention. A partir du 2 avril 2018, le centre fédéral de requérants d'asile de la Gouglera sera le cadre d'une phase pilote de la nouvelle procédure d'asile accélérée avec 130 personnes. L'objectif de cette phase pilote consiste à donner la possibilité aux acteurs communaux, cantonaux et fédéraux de développer leur collaboration dans la plus grande région asile de Suisse jusqu'à l'entrée en vigueur des nouvelles procédures d'asile accélérées en 2019.

6.2.2.3 Acquisition du foyer Sainte Elisabeth

Le 14 décembre 2017, le Grand Conseil a accepté le décret relatif à l'acquisition du foyer Sainte Elisabeth à Fribourg. Le foyer servira pour l'hébergement des MNA et des jeunes adultes.

6.2.2.4 Maison d'hébergement, de formation et d'intégration pour réfugié-e-s

L'ancienne maison St-Joseph à Matran hébergera des réfugié-e-s dès le 1^{er} mars 2018. Des discussions, entamées depuis l'été 2016, entre les membres du Conseil communal de Matran, Caritas Suisse département Fribourg et la Direction ont abouti en 2017 et ont permis de trouver des solutions acceptables pour toutes les parties. La population de Matran a été invitée à une séance publique d'information le 9 janvier 2018.

6.2.2.5 Action citoyenne

Plus de 150 bénévoles actifs dans des associations, dont « Osons l'accueil », la Red, la Barque, Passerelles, ParMi, Caritas, la Croix-Rouge fribourgeoise, Point d'Ancre, LivrEchange, Lisanga ou l'AMAF, ou dans des paroisses, parfois également des citoyens et citoyennes agissant à titre privé et de nombreux étudiants et étudiantes, se sont engagés en 2017 auprès des requérants et requérantes d'asile et des MNA dans des activités très diverses telles que l'aide aux devoirs, les cours de langue, l'organisation d'activités de loisirs durant les soirées, les vacances et les week-ends ou pour partager des repas en famille ou parrainer un MNA ou un jeune adulte. Grâce au projet d'accueil bénévole « Osons l'accueil », 50 requérants et requérantes d'asile ont été accueillis dans des familles. Par ailleurs 38 ont été hébergés dans 10 logements mis à disposition par des paroisses.

6.2.2.6 Intégration

En janvier 2017, le Service, en collaboration avec le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme, a réuni les principaux acteurs institutionnels, associatifs et sociaux afin de dresser le bilan du premier Programme d'intégration cantonal pour les années 2014-2017 (PIC 1) et préparer le second qui s'étendra jusqu'en 2021 (PIC 2). Cet événement ayant rassemblé plus de 80 personnes a lancé les travaux d'élaboration du PIC 2 qui se sont déroulés durant toute l'année et se sont soldés par la signature d'une convention entre la Confédération et le canton.

Du 31 janvier au 5 février, le Service a participé à la sixième édition du Forum des métiers Start ! Il a tenu un stand avec d'autres partenaires de l'Etat qui lui a permis d'informer les jeunes et la population sur les offres d'intégration mais aussi de nouer des liens précieux avec les partenaires économiques.

Le Service a tiré un bilan très positif de la première édition du projet MAFlü organisé en collaboration avec l'entreprise Micarna à Courtepin. Sur les 12 personnes concernées relevant du domaine de l'asile et des réfugiés, dix ont trouvé un emploi ou vont démarrer une formation. Le projet se poursuit en 2018.

Le Service a également participé à deux appels d'offres organisés par la Confédération pour les projets-pilotes « Encouragement précoce de la langue » et « Préapprentissage d'intégration pour réfugiés » (en collaboration avec le Service de la formation professionnelle) pour les années 2018-2021. Dans les deux cas, la Confédération a évalué positivement les projets du canton, qui seront réalisés dès l'année prochaine.

6.2.2.7 Plan d'urgence

Le groupe de travail inter-Directions DSJ-DSAS, mis sur pied pour élaborer un plan cantonal d'urgence en matière d'asile, a continué ses travaux. Un rapport est en cours d'élaboration.

6.2.2.8 Coordination asile

Le Service a élaboré des projets de réponse à de nombreux instruments parlementaires et a fait des observations dans le cadre de plusieurs consultations tant au niveau fédéral que cantonal.

Le Service a été actif dans la Commission pour l'intégration des migrant-e-s et contre le racisme, dans la Commission cantonale pour la scolarisation des enfants de migrant-e-s, dans le Groupe de coordination cantonale concernant les mesures mises en place pour les personnes RAD. Il a également participé, en tant que représentant des cantons romands, aux différents workshops mis sur pied par le SEM dans le cadre de la révision des ordonnances sur l'asile et en vue de l'entrée en vigueur des nouvelles procédures accélérées en 2019. Il a représenté les coordinateurs et coordinatrices latins dans les différentes réunions de coordination nationale organisées par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales. Il a participé aux séances des coordinateurs et coordinatrices latin-e-s et, à l'échelle nationale, a pris part aux séminaires des coordinateurs et coordinatrices suisses mis sur pied par le SEM. Parmi les nombreux thèmes d'actualité qui y ont été débattus figurent notamment : la prise en charge des requérants et requérantes d'asile mineurs non accompagnés, la restructuration du domaine de l'asile et l'accélération des procédures, la situation actuelle dans le cadre de la procédure d'asile et l'exécution des renvois, la procédure Dublin, la situation de l'hébergement, l'évolution de la promotion spécifique de l'intégration des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés.

6.2.3 Aide aux victimes d'infractions

6.2.3.1 Journée LAVI

La Journée LAVI, organisée avec la Commission contre la violence conjugale, a réuni le 16 mars à Grangeneuve des professionnel-le-s issus notamment des domaines du social, de la santé, de la justice et de l'éducation. La question de la prise en charge des enfants exposés à la violence conjugale a été au cœur des débats. Comment identifie-t-on ces enfants, où en est-on dans leur protection, que faut-il entreprendre pour améliorer la situation ? La journée, au programme de laquelle figuraient des conférences et ateliers ainsi qu'une table ronde, avait pour objectifs de sensibiliser les autorités et les institutions aux besoins de ces enfants et d'améliorer leur protection, grâce à la prise de conscience que ne sont pas seulement victimes les enfants soumis à des violences physiques, mais aussi ceux qui sont témoins de telles violences au sein de la famille. La journée a rencontré un franc succès, 200 spécialistes y ayant assisté.

6.2.3.2 Coordination cantonale

Le Service a réuni une fois les membres de la coordination cantonale, représentant les principaux acteurs du dispositif cantonal LAVI (centres de consultation, police, justice, médecins, psychologues, avocat-e-s, écoles et services sociaux) ainsi que, à deux reprises, aux fins de formation continue, le personnel des centres LAVI. Le Service a en outre participé aux séances des entités suivantes : mécanisme cantonal de protection des victimes de traite des êtres humains, commission cantonale contre la violence conjugale, conférences régionales et suisse des offices de liaison LAVI.

6.2.4 Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires

Sur le plan régional, le Service a participé à deux séances de la Conférence romande des offices cantonaux de recouvrement et d'avances de pensions alimentaires de Suisse latine à Fribourg et Sion, lesquelles garantissent l'échange indispensable d'expériences entre ses membres, ainsi que la formation continue au moyen de conférences thématiques. Il a également rencontré les Juges de paix de la Sarine le 9 mai 2017 afin de faire connaissance et d'échanger sur les bonnes pratiques.

Sur le plan fédéral, le Service fait désormais partie du Comité directeur de l'Association suisse des professionnels de l'aide au recouvrement (Schweizerischer Verband für Alimentenfachleute SVA) et participe à cet effet à quatre rencontres annuelles. Lors de l'assemblée générale qui s'est déroulée le 17 mai 2017 à Fribourg, le Service a en particulier présenté les différences de pratique des cantons latins et alémaniques observées dans le groupe d'experts constitué par l'Office fédéral de la justice pour l'élaboration de l'avant-projet de l'ordonnance fédérale sur l'aide au recouvrement (OAIr), ainsi qu'au sein du comité directeur du SVA. A cette occasion, il a souligné l'intérêt et la nécessité d'une étroite collaboration de l'ensemble des régions en raison de l'entrée en vigueur de l'OAIr, laquelle a pour but d'assurer désormais une pratique unifiée de l'aide au recouvrement dans toute la Suisse.

Le 30 août 2017, l'avant-projet OAIr a été mis en consultation publique, laquelle a fait l'objet d'une réponse détaillée du Conseil d'Etat à laquelle le Service a étroitement collaboré. Après l'entrée en vigueur définitive de l'OAIr, le Service sera amené à finaliser l'avant-projet de la loi cantonale d'avril 2014 visant à remplacer la législation actuelle en matière d'aide au recouvrement et d'avances de pensions alimentaires.

6.2.5 Action sociale générale

6.2.5.1 Fribourg pour tous

En 2017, des actions ciblées ont été menées en Gruyère afin de faire mieux faire connaître les prestations de *Fribourg pour tous* dans ce district et de tisser d'étroites collaborations avec les partenaires professionnels sur le terrain. A ce titre, *Fribourg pour tous* a pu utiliser le Bus Sympa de l'association du même nom pour se présenter lors de la fête des familles au Parc St-Paul à Bulle en juillet et au marché folklorique à la fin août. *Fribourg pour tous* était également présent au Comptoir gruérien sur un stand tenu par un collectif d'associations (Stop violence en Gruyère, Bulle Sympa, le Service de la jeunesse de la ville, la Fédération des jeunesses gruériennes, REPER et le Foyer des Apprentis). Ces actions de proximité permettent de répondre à des demandes individuelles d'informations, mais aussi de renforcer les liens avec le réseau professionnel. D'autres actions de présentation des prestations de

Fribourg pour tous ont occupé l'équipe en 2017 : 7 présentations dans les « cours de français dans les parcs » à Fribourg et à Bulle, menées en collaboration avec l'OSEO ; 10 présentations à des groupes de personnes en formation, 2 présentations au public du café du Tunnel à Fribourg et 1 présentation à une association kurde.

Parallèlement, des actions d'information ont été organisées en collaboration avec des partenaires du réseau socio-sanitaire au travers de quatre « Espaces Porte-voix » : au mois de mai, dans le cadre de la « Semaine Alcool 2017 », 3 matinées ont été réalisées avec, au programme, la présentation de l'atelier d'art-thérapie du Torry, la projection d'un film par Solidarité Femmes et des consultations gratuites, le tout sous la coordination de l'association REPER, secteur prévention. En septembre, un atelier parents-enfants de l'Education familiale a été organisé, avec pour thème les petits enfants et les écrans. La nouvelle association « Après moi, la vie » s'est également présentée dans le cadre d'un « Espace Porte-voix » au mois de septembre. Enfin, comme chaque année au début novembre, une collaboration avec la Fédération suisse des patients a permis d'informer et de conseiller les personnes désirant se renseigner sur les primes d'assurance maladie ou changer de caisse-maladie.

Des rencontres bilatérales ont été organisées avec la Fédération suisse des sourds, Impuls, le syndicat Unia, Pro Infirmis, Les Ligues de santé, le Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse, le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille, l'ORP et le Service social du district de la Broye.

A la fin 2017, *Fribourg pour tous* a achevé son concept institutionnel réalisé à partir de la démarche réflexive menée l'année précédente avec la Haute Ecole de travail social (HEF-TS). Ce concept institutionnel constitue un référentiel pour l'orientation à venir de *Fribourg pour tous* et son évaluation. Il permet également de transférer à d'autres cantons ou communes cette expérience fribourgeoise promue par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) dans le cadre du Programme national de lutte et de prévention contre la pauvreté (cf. www.contre-la-pauvrete.ch).

6.2.5.2 Coordination de la politique familiale

En 2017, le Service s'est concentré sur la réactualisation des chiffres du projet de prestations complémentaires pour familles de condition modeste, qui répond à l'un des mandats de la Constitution cantonale. Ce projet est mené en collaboration avec l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). Le Service a en outre participé à différentes rencontres organisées au plan cantonal ou fédéral permettant de suivre les principaux développements dans ce domaine. Il a en particulier pris part à la rencontre des délégués cantonaux aux questions familiales organisée par la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) ainsi qu'à la journée d'étude réalisée par Pro Familia.

6.3 Statistiques

6.3.1 Aide aux personnes dans le besoin

Les dépenses d'aide matérielle accordée en 2017 aux personnes dans le besoin, domiciliées ou en séjour dans le canton, se sont élevées (avant la répartition Etat/communes et en tenant compte des remboursements personnels) à 42 791 159 francs (41 036 867 francs en 2016, soit une augmentation de 4,3 %) pour 5251 dossiers (5366, soit une diminution de 2,1 %) représentant 9726 personnes (10 032, soit en diminution de 3 %). Le canton a en outre assumé les aides matérielles des Fribourgeois domiciliés dans d'autres cantons pour un montant de 1 666 415 francs (3 184 000 francs) et pour les Fribourgeois domiciliés à l'étranger pour un montant de 75 000 francs (75 000 francs).

REPARTITION ETAT/COMMUNES 2017 ART : 32/33 LASoc

Catégorie de personnes	A charge de l'Etat Fr.	% Total	A charge des autres cantons Fr.	% Total	A charge des communes Fr.	% Total	Total Fr.	% Total
Suisses	9 992 738.10	57,94	704 717.89	71,40	14 099 966.68	57,42	24 797 422.67	57,95
Etrangers	7 254 689.35	42,06	282 260.08	28,60	10 456 787.61	42,58	17 993 737.04	42,05
Total	17 247 427.45	100	986 977.97	100	24 556 754.29	100	42 791 159.71	100

REPARTITION DES DOSSIERS PAR CAUSE D'AIDE SOCIALE (Nombre de dossiers)

Causes d'aide sociale	2016	2017
Chômage/avances s/chômage	663	620
Famille monoparentale/couple divisé	597	578
Maladie/accident/hospitalisation	489	479
Aide à l'enfance	35	27
Patronage	28	33
AVS/AI/PC : avances/insuffisants	600	588
Revenus insuffisants	2161	2210
Placement EMS/Home pour personnes âgées	25	33
Drogue/alcool	173	170
Hospitalisation/accident/maladie : de passage	20	16
Rapatriement : de passage	116	89
Chômage : fin de droits	759	770
Subsides LAMal insuffisants	3220	3259
Total	8886	8872

NB : Dans ce tableau, les dossiers sont comptés plusieurs fois lorsque la cause d'aide sociale a changé en cours d'année.

6.3.2 Aide aux personnes du domaine de l'asile

Le nombre total des demandes d'asile enregistrées en 2017 en Suisse a diminué par rapport à 2016. Il s'élève à 18 088 (contre 27 207 en 2016). Au niveau du canton, le nombre de requérants et requérantes d'asile attribués s'élève à 603 (contre 821 en 2016). L'effectif des requérants et requérantes d'asile domiciliés dans le canton n'a diminué que modérément, du fait qu'un certain nombre de personnes obtient l'admission provisoire et de ce fait, reste dans notre canton. Au 31 décembre 2017, il s'élève à 2000 (contre 2105 en 2016) requérants et requérantes d'asile, personnes admises à titre provisoire, personnes NEM et requérants et requérantes d'asile déboutés.

Au niveau de l'hébergement, si les foyers d'accueil provisoires de Châtillon et de Bösinggen sont restés ouverts durant toute l'année, le foyer provisoire de Guin a, lui, fermé ses portes au 30 septembre 2017. Les requérants et requérantes d'asile ont également été logés dans les cinq foyers d'accueil pérennes du canton, soit au foyer des Remparts et au foyer du Bourg en ville de Fribourg, au foyer du Lac à Estavayer-le-Lac, au foyer des Passereaux à Broc et au foyer de la Rosière à Grolley. La capacité d'accueil des foyers pérennes et provisoires s'élève au 31 décembre 2017 à 571 places. A cette date, 426 personnes y étaient logées.

Après un séjour dans les foyers d'accueil (phase de 1^{er} accueil), les requérants et requérantes sont logés dans des maisons collectives, des appartements collectifs ou des appartements (phase de 2^e accueil). Au 31 décembre 2017, 1574 personnes étaient logées en 2^e accueil dans 543 appartements, appartements collectifs ou maisons collectives répartis dans diverses communes.

Au 31 décembre 2017, 246 personnes actives admises à titre provisoire (permis F) exerçaient une activité lucrative, soit 29,3 % des 839 personnes potentiellement actives avec ce statut de séjour. Cette statistique se situe près de la moyenne nationale (31,9 %). Par rapport à l'année passée à la même période, le taux a évolué de près de 2 % (27,5 %). Concernant les personnes réfugiées avec une autorisation de séjour (permis B), le taux d'insertion professionnelle s'élève à 22,4 %, soit 180 personnes exerçant une activité lucrative pour 803 potentiellement actives. Ce résultat est en dessous de la moyenne nationale (26,4 %) mais il est en nette augmentation de près de 5 points par rapport à l'année passée à la même période (17,7 %). Le canton de Fribourg présente le taux le plus élevé d'insertion professionnelle en regard des autres cantons romands pour ces deux catégories de population.

6.3.3 Aide aux victimes d'infractions

6.3.3.1 Dossiers et décisions

	2016	2017
Dossiers traités par le Service (toutes prestations confondues)	467	494
Ecritures comptables (toutes entrées et sorties confondues)	1074	1126
Décisions en matière d'aide à plus long terme, y compris la prise en charge des frais d'avocat	100	86
Décisions en matière d'indemnisation et de réparation morale	60	68
Recours formés auprès du Tribunal cantonal (1 procédure encore en cours)	2	0

Le nombre de dossiers traités est passé de 467 en 2016 à 494 en 2017, ce qui correspond à une augmentation de 6 %.

A cela s'ajoutent les opérations nécessaires pour obtenir chaque année, depuis fin 2009, le remboursement de prestations d'aide immédiate et à plus long terme auprès du canton de domicile de certaines victimes, en application de l'article 18 LAVI.

6.3.3.2 Dépenses

Pour l'année 2017, les dépenses LAVI se sont élevées globalement à 1 559 898 fr. 98 (1 509 615 francs en 2016) soit une augmentation de 3 %.

Dépenses de l'exercice		2016		2017
Frais d'aide immédiate	Fr.	383 034.74	Fr.	415 158.63
Frais d'aide à long terme	Fr.	100 967.30	Fr.	118 432.50
Frais d'avocat	Fr.	34 555.40	Fr.	25 924.00
Aide et remboursements autres cantons (art. 18 LAVI)	Fr.	-15 678.00	Fr.	-2 412.00
Indemnisation (dommage matériel)	Fr.	76 017.75	Fr.	70 095.00
Réparation morale	Fr.	163 600.40	Fr.	166 682.75
Contentieux LAVI pour tort moral et indemnisation	Fr.	1 269.45	Fr.	340.10
Subventions au centre de consultation et aux partenaires du dispositif	Fr.	765 848.00	Fr.	765 678.00
Total	Fr.	1 509 615.04	Fr.	1 559 898.98

Le montant des prestations récupérées par le canton auprès des auteurs d'infractions (article 7 LAVI) s'est élevé à 55 152 fr. 40 (59 363 fr. 10 en 2016).

6.3.4 Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires

Démarches d'encaissement	2016	2017
Comparutions devant le Président du Tribunal civil d'arrondissement dans les différents districts du canton	6	13
Comparutions devant les autorités de poursuite pénale	81	76
Réquisitions de poursuite déposées	441	493
Demandes de saisie de salaire	38	42
Plaintes pénales déposées	158	159

Avances de pensions alimentaires	2016	2017
Montant total des avances de contributions d'entretien et des frais de procédures de recouvrement versées par l'Etat au 31 décembre 2017	Fr. 6 234 626.85	Fr. 6 227 246.21

Recouvrement de pensions alimentaires		2016		2017
Montant net récupéré sur les avances de contributions d'entretien	Fr.	2 795 035.68	Fr.	2 871 501.85
> Dont 36 095 fr. 75 ont été récupérés via la société de recouvrement mandatée par l'Etat				
> Taux de recouvrement	%	44,83	%	46,11
> Le montant non récupéré est réparti à parts égales entre Etat et communes (art. 81 al. 2 LACC)				
Récupération des pensions alimentaires non couvertes par les avances de l'Etat, en faveur exclusive des personnes créancières de l'obligation d'entretien	Fr.	2 813 843.34	Fr.	2 640 293.07
Montant total encaissé par le Service dans ses activités de recouvrement de pensions alimentaires	Fr.	5 608 879.02	Fr.	5 511 794.92

Traitement des dossiers		2016		2017
Dossiers traités au 31 décembre 2017		1738		1737
> dont dossiers relevant de l'application de la Convention internationale dite de New-York (domicile à l'étranger de la personne débitrice ou créancière de l'obligation d'entretien, l'autre devant être domiciliée dans le canton)		98		94
Nouvelles demandes enregistrées		214		223
Décisions (ouverture, clôture, etc.)		481		771
Révisions effectuées et formalisées par une décision		1028		1038
Réclamations enregistrées par le Service		26		25
> Réclamations admises		6		4
> Réclamation rejetées		16		14
Recours déposés par les bénéficiaires		1		1
> Recours admis par la DSAS		1		1
> Recours rejeté par la DSAS		0		0
> Recours admis par le Tribunal cantonal		0		0
> Procédure en cours		0		1
Dossiers terminés		428		449

7 Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)

Chef de service : Stéphane Quéru

7.1 Activités

Le SEJ développe les éléments de politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse et exécute les différents mandats de protection de l'enfant en application des législations fédérale et cantonale. Il veille à donner l'information à toute la population sur les moyens d'aide aux enfants et aux jeunes.

En 2017, le SEJ a soumis à l'adoption du Conseil d'Etat la Stratégie cantonale en matière de politique de l'enfance et de jeunesse et le Plan d'action qui la met en œuvre.

Le SEJ a mis en place, en avril 2017, la plateforme placements, structure interne au Service qui permet de coordonner et de prioriser les situations d'enfants qui nécessitent un placement.

Le SEJ a publié un guide à l'intention des parents séparés concernés par une curatelle de surveillance des relations personnelles.

7.2 Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse

Le Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse (BPEJ) est chargé de développer la politique fribourgeoise de l'enfance et de la jeunesse. Alors que son activité habituelle se décline sur 4 axes, il conduit ou prend part à des projets de durée déterminée comme le projet « CinéCivic ».

7.2.1 Stratégie cantonale « Je participe ! »

En 2017, le BPEJ a poursuivi et finalisé le processus « Je participe ! », qui a débuté en 2015 et qui s'est déroulé sur une période de trois ans. Celui-ci a fait l'objet d'une présentation devant le Club des questions familiales du Grand Conseil en mai 2017, devant le Conseil des jeunes en juin 2017 et devant les représentants et représentantes de la politique jeunesse du canton du Tessin en novembre 2017.

Conformément aux objectifs visés, ce projet a abouti à la validation par le Conseil d'Etat en octobre 2017 d'une stratégie globale et transversale en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse. Ce document, qui fixe les objectifs et les domaines d'action de cette politique, est conçu comme un cadre d'orientation pour les collectivités publiques et les associations du canton de Fribourg. Il retient une vision durable et décrit les enjeux actuels importants liés au bien-être et au bon développement des enfants et des jeunes fribourgeois entre 0 et 25 ans. La stratégie a été présentée lors de la 3^e journée cantonale du 15 novembre 2017 et diffusée auprès des participants et participantes. Le processus a également mené à la validation par le Conseil d'Etat du plan d'action 2018-2021 concrétisant la stratégie pour la présente période de législature. 73 mesures sont annoncées pour cette période. Qualifiée de dynamique, positive et participative, la stratégie a impliqué toutes les Directions de l'Etat, le monde associatif et institutionnel, les acteurs privés, les enfants et les jeunes qui ont travaillé à sa définition.

D'importants travaux préparatoires ont été nécessaires à la validation de ces deux documents. Afin de discuter et de prioriser les mesures, plus de trente séances bilatérales avec une cinquantaine d'experts et expertes de l'Etat ont été menées de janvier à avril. Ces séances avaient pour objectif de mieux déterminer, parmi les nombreuses mesures proposées lors de la 2^e journée cantonale, celles qui correspondaient le plus aux critères du besoin et de la faisabilité. Le comité de pilotage du processus a également siégé à trois reprises en 2017 afin de sélectionner les mesures du plan d'action. De mai à juillet, une période de consultation auprès des Directions a été organisée. Le mois d'août a permis les réajustements demandés par les différents services concernés.

Le BPEJ a également préparé les cinq séances de la Commission de l'enfance et de la jeunesse (CEJ) qui a accompagné l'ensemble du processus.

L'ensemble des documents relatifs à la stratégie cantonale « Je participe ! » sont téléchargeables sur le site Internet www.fr.ch/je_participe

7.2.2 3^e journée cantonale « Je participe ! »

En parallèle, le BPEJ a organisé le 15 novembre 2017 la 3^e journée cantonale qui a réuni près de 230 acteurs du domaine. La première partie de la journée a non seulement été l'occasion de présenter la nouvelle stratégie « Je participe ! » du Conseil d'Etat ainsi que son plan d'action, mais aussi de mettre en valeur des exemples fribourgeois de régionalisation des politiques enfance-jeunesse en donnant la parole à trois acteurs communaux du canton de Fribourg. Durant la seconde partie, des ateliers participatifs ont été mis sur pied. Les ateliers thématiques traitaient chacun d'un domaine d'action de la stratégie. Dans ce cadre, les participants et participantes ont pu discuter des recommandations aux communes fribourgeoises. La parole a également été donnée à une quarantaine de jeunes qui se sont inscrits volontairement à la journée et qui ont pu s'exprimer dans deux ateliers qui leur étaient spécialement destinés. Lors du plenum de clôture, les jeunes ont pu restituer leur travail en atelier devant l'ensemble des participants et participantes à la journée. Leur voix a ainsi pu être entendue. De plus, les jeunes de la Radio NRV ont œuvré à animer les parties en plenum et les « ateliers jeunes ». Ils ont aussi créé sur place un petit film qui documentait le déroulement de la journée et qui a été projeté en plenum en fin de journée. Deux jeunes rappeurs étaient présents afin de démontrer leurs talents et présenter leurs chansons qui mettaient en lumière les défis auxquels la jeunesse d'aujourd'hui est confrontée. Pour marquer cette dernière journée de la période 2015-2017, les participants et participantes ont été invités à prendre part à la photo de groupe et au lâcher de ballons en faisant un vœu pour la politique enfance-jeunesse de leur commune.

Suite à cette journée, la CEJ et le BPEJ se sont attelés, conformément à la LEJ, à élaborer un document de recommandations aux communes.

7.2.3 Subvention enfance – jeunesse

La LEJ prévoit l'octroi d'aides financières pour les projets qui sont conçus avec, par et/ou pour les enfants et les jeunes. En 2017, sur 52 projets déposés, 32 projets ont été soutenus par la subvention enfance-jeunesse pour un montant total de 170 000 francs. Parmi ces projets, 15 sont francophones, 10 germanophones et 7 sont bilingues. La liste des projets se trouve sur le site Internet : www.fr.ch/enfance-jeunesse

7.2.4 Projet cantonal FriTime de promotion des activités de jeunesse

Lancé en 2012 par le Service du sport, le Service de la santé publique et le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) et soutenu par la DSAS, la Loterie Romande et la Loro-Sport, le projet cantonal « FriTime » vise à encourager les communes fribourgeoises à développer des activités extrascolaires gratuites pour les enfants et les jeunes ou à améliorer une offre déjà existante (www.fritime.ch).

La coordination cantonale du projet est ancrée au BPEJ. En 2017, les communes de Matran, Villars-sur-Glâne et Neyruz ont rejoint les 13 autres communes membres de l'association FriTime.

Le BPEJ a participé aux réflexions qui ont amené le comité à l'élaboration d'une deuxième phase de soutien aux communes. Les communes terminant leur première phase de projet peuvent désormais bénéficier d'un soutien méthodologique et financier pour deux années supplémentaires, pour autant qu'elles investissent elles-mêmes un montant égal pour le projet (2000 francs). Cette solution a pu être mise sur pied étant donné que FriTime peut compter sur le prolongement du soutien accordé par la DSAS dans le cadre du nouveau plan d'action « Je participe ! ».

Outre des visites sur le terrain aux différents projets en cours, le projet-pilote de guide de bonnes pratiques « Petit, mais costaud » a été poursuivi. Il vise à donner aux communes de moins de 5000 habitant-e-s des outils pour la mise en place d'activités extrascolaires. Les résultats du questionnaire et d'entretiens qualitatifs avec les communes permettront de mettre en avant les avis des différents protagonistes des projets FriTime, ainsi que leurs bonnes pratiques dans le domaine de la coordination et du déroulement du projet au sein de la commune.

7.2.5 Service d'information

Le BPEJ a été présent dans les médias au début de l'année 2017 avec sa liste des projets enfance-jeunesse financés par la DSAS. Différents articles sont également parus dans les médias fribourgeois concernant les projets enfance-jeunesse auxquels le BPEJ participe, comme le bilan du programme « Paysages éducatifs en Suisse » conduit avec la Fondation Jacobs ou le concours « CinéCivic ».

Le BPEJ a aussi investi régulièrement les réseaux sociaux en publiant de nombreux statuts sur la page Facebook de l'Etat concernant le projet FriTime, la stratégie et le plan d'action « Je participe ! », la 3^e Journée cantonale « Je participe ! » ou encore « CinéCivic ».

Le site Internet du BPEJ www.fr.ch/bpej a constamment été actualisé au cours de l'année 2017 et des actualités en lien avec l'enfance et la jeunesse ont régulièrement été éditées, par exemple pour faire connaître le plan d'action et la stratégie, le festival Juvenalia ou pour marquer la journée internationale du 20 novembre consacrée aux droits de l'enfant.

Enfin, le 6 novembre 2017, la DSAS a organisé une conférence de presse en collaboration avec le BPEJ pour communiquer l'adoption par le Conseil d'Etat de sa nouvelle stratégie « Je participe ! ».

7.2.6 Relations publiques et coordination

Dans le cadre de leur mission de représentation des intérêts des enfants et des jeunes et de coordination des activités en faveur de la jeunesse, les Délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse sont membres-invitées de la Commission de prévention et de promotion de la santé et de la Commission de lutte contre les addictions.

Comme projet interdirectionnel-phare, le BPEJ a participé aux deux modules d'échange et de formation « Renforçons le réseau des acteurs de l'encouragement précoce ! » qui ont eu lieu dans la Broye et en Singine. Ces événements sont coordonnés par le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme (IMR).

Les délégué-e-s ont participé en 2017 à 120 séances organisées avec différents partenaires des autres Directions, des communes, des autres cantons, de la Confédération et du monde associatif. On peut relever la participation à l'événement « Venez esquisser le portrait de la jeunesse broyarde ! » organisé par la Haute Ecole de travail social pour célébrer les 20 ans d'existence de la Fondation Cherpillod, qui a donné un coup d'accélérateur à la politique enfance-jeunesse dans ce district. La participation à l'événement « Contact – La Glâne forme ! » au Bicubic à Romont, organisé par le projet « Transition » pour renforcer les chances d'insertion professionnelle des jeunes de la Glâne, doit également être relevée. Citons encore la participation au « Forum Paysage éducatif du Schoenberg » organisé par la Ville de Fribourg sur le thème de l'alimentation et du mouvement et qui a mis la santé des enfants du quartier au cœur des discussions.

2017 a été une année importante sur le plan de la coopération intercantonale. En effet, les deux conférences techniques de promotion et de protection de l'enfance et de la jeunesse de la Conférence des Directeurs-trices des affaires sociales (CDAS) ont décidé, lors de leur séance plénière commune qui a eu lieu à Lugano en septembre, de fusionner en une seule et unique Conférence nationale de politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ). Celle-ci sera opérationnelle à partir de 2018. Christel Berset, Déléguée francophone du canton de Fribourg, a été élue membre du nouveau comité. Toujours dans ce cadre de la collaboration fructueuse entre cantons, le BPEJ participe à un projet national piloté par le canton de Zurich avec l'appui scientifique de la Fachhochschule Nordwestschweiz (FHNW) qui doit conduire les cantons à établir un « Prozessmanual » ; celui-ci servira de guide méthodologique pour le suivi des politiques locales et cantonales de promotion de l'enfance et de la jeunesse. Fribourg, canton bilingue, profite pleinement de ces nouvelles synergies et peut faire part de son expérience en la matière.

Au plan romand, les échanges au sein de la Conférence romande des délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse (CRDEJ), ont permis d'approfondir le thème de la lutte contre l'homophobie dans les organisations de jeunesse et les centres d'animation socioculturelle et d'aborder la problématique de la régionalisation des politiques de l'enfance et de la jeunesse au niveau local.

7.3 Secteurs d'intervention en protection de l'enfant

Transformée en septembre 2016, la nouvelle structure des équipes d'intervention en protection de l'enfant a fait l'objet de présentation spécifique auprès des autorités de protection de l'enfant. Deux secteurs agissent l'un pour les districts alémaniques, la ville de Fribourg et une partie des situations des districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse, et l'autre pour la Sarine-Campagne, la Broye et une partie des situations de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse.

7.3.1 Faits marquants pour l'Intake et les secteurs d'action sociale directe

A la suite de l'entrée en vigueur du nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte en 2013, on constate des évolutions caractéristiques qui ont obligé à organiser et à spécialiser certaines interventions de protection de l'enfant. L'attribution de mandats à des intervenants spécialisés a permis d'apporter une réponse plus efficace dans la gestion de ces cas, qu'il s'agisse d'enquêtes sociales pour les autorités, de représentation des requérants d'asile mineurs non accompagnés, de curatelles de recherche en paternité et de curatelles de représentation.

En avril 2017, la plateforme placements, structure interne au Service, a été mise en place. Cette structure permet de coordonner et de prioriser les situations d'enfants qui nécessitent un placement. Les besoins spécifiques de l'enfant concerné sont pris en compte afin de choisir la place en institution ou en famille d'accueil qui soit la plus adaptée.

En juin 2017, un Guide à l'intention des parents séparés concernés par une curatelle de surveillance des relations personnelles a été publié. Ce guide contient diverses informations quant à la responsabilité des parents et aux droits et obligations de leur-s enfant-s dans cette situation.

7.3.2 Statistiques des interventions en protection de l'enfant

Il est intéressant de constater l'évolution des mandats en protection de l'enfant après 5 années d'introduction du nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte. Ces tendances sont décrites dans les tableaux suivants :

Intake	2013	2014	2015	2016	2017
SMO-Accompagnement / Soutien éducatif	338	374	318	382	416
SMO-Placement	12	5	8	6	3
SMO-Renseignements	478	435	411	455	513
APEA-Curatelle de substitution RMNA-306 al. 2 CCS	40	35	68	179	203
PE-Enquête	1	1	0	1	1
SSI-Enquête pour le Service Social International	1	4	2	2	1
APEA-Enquête sociale	72	74	87	75	74
TC/D-Enquête attribution des enfants	45	46	31	31	29
TC/D-Enquête modification du jugement	4	2	1	4	4
TM-Enquête	-	-	-	-	1
Total des situations Intake	991	976	926	1135	1245

Les interventions sans mandat officiel (SMO) sont en constante augmentation, répondant ainsi aux principes de la législation sur l'enfance et la jeunesse qui imposent que les mesures de protection doivent être appliquées le plus précocement possible et visent à prévenir, atténuer, éliminer le danger qui menace les enfants.

Les données relatives aux RMNA sont un cumul des dossiers suivis durant l'année.

Enfin, les changements intervenus au niveau du droit du divorce en lien avec le principe de l'attribution systématique de l'autorité parentale conjointe par le Tribunal influence la baisse des demandes d'enquête sociale dans ce domaine.

Equipes régionales	2013	2014	2015	2016	2017
TM-Assistance personnelle - Art. 13 DPMin	37	29	19	18	15
TM-Placement - Art. 15 DPMin	15	10	4	3	3
TM-Placement provisoire / Observation DPMin	11	12	8	6	4
TM-Privation de liberté - Art. 25 DPMin	1	2	2	1	0
TM-Surveillance - Art. 12 DPMin	4	3	2	0	1
TM-Traitement ambulatoire - Art. 14 DPMin	3	2	2	1	1
APEA - Audition de l'enfant-314 a CCS	2	1	3	2	4
APEA-Droit de regard et d'information-307 al. 3 CCS	163	171	158	140	134
APEA-Curatelle-308 al. 1 CCS	330	355	357	360	353
APEA-Curatelle-308 al. 1+2 CCS	414	437	436	461	456
APEA-Curatelle-308 al. 1+3 CCS	46	33	32	38	27
APEA-Curatelle-308 al. 1+2+3 CCS	174	145	107	86	57
APEA-Curatelle-308 al. 2 CCS	283	312	306	317	323
APEA-Curatelle de représentation-146 CCS	1	1	1	1	1
APEA-Curatelle de représentation-314a bis CCS	5	6	6	4	1
APEA-Curatelle de représentation-306 al. 2 CCS	94	108	108	92	89
APEA-Curatelle administrative-325 CCS	1	1	5	7	6
APEA-Curatelle de gestion volontaire-393 et 394 CCS	1	2	1	1	1
APEA-Privation de liberté ...-314a3 CCS	3	1	1	0	0
APEA-Retrait du droit de garde-310 al.1 CCS - sans accord parental -	-	-	96	78	70
APEA-Retrait du droit de garde-310 al. 2 CCS - sur demande parental -	-	-	6	19	29
APEA-Retrait du droit de garde-310	94	101	-	-	-
APEA-Tutelle-311 CCS	5	6	7	5	7

Equipes régionales	2013	2014	2015	2016	2017
APEA-Tutelle-327 abc CCS	7	23	38	52	49
APEA-Tutelle-298 al.2 et 368 CCS	64	55	34	24	21
APEA-Tutelle-312 CCS	6	2	0	2	2
APEA-Curatelle de représentation - Art. 299 CPC	0	0	1	1	2
APEA-Tutelle-372 CCS	0	1	2	2	2
Par défaut	21	35	7	11	18
Total des situations équipes régionales	1785	1854	1749	1732	1676

Il faut constater une baisse très importante et constante des mandats attribués par le Tribunal des mineurs au SEJ depuis l'entrée en vigueur du nouveau droit de protection de l'enfant le 1^{er} janvier 2013.

Il apparaît également que les mandats ordonnés par les Autorités de protection de l'enfant (APEA) sont de plus en plus diversifiés et « sur mesure ». Cela demande une très grande adaptation aux intervenantes et intervenants.

7.3.3 Gestion des curatelles de paternité et des curatelles de représentation

Depuis septembre 2016, les curatelles de recherche en paternité (article 308 al. 2 CC) ainsi que les curatelles de représentation (306 al.2 et 3 CC) sont confiées en priorité à un intervenant spécialiste de ces domaines.

Un défaut de filiation paternelle est considéré comme un cas de mise en danger du bien-être de l'enfant. Dès lors, la tâche spécifique dans cette curatelle est de représenter l'enfant pour faire établir sa filiation paternelle. En 2017, 4 mandats de ce type ont été institués et confiés au spécialiste du SEJ.

Dans le cadre des curatelles de représentation qui sont instituées si les père et mère sont empêchés d'agir ou si, dans une affaire, leurs intérêts entrent en conflit avec ceux de l'enfant, lors de maltraitances parentales par exemple, 45 mandats ont été attribués à l'intervenant spécialiste. Il collabore plus particulièrement et intensivement avec le centre de consultation LAVI dans les situations où une procédure pénale est ouverte à l'encontre de parents maltraitants.

7.4 Secteur des milieux d'accueil (SMA)

Le secteur des milieux d'accueil (SMA) assure l'exécution de la législation fédérale et cantonale sur le placement d'enfants, de la législation fédérale sur l'adoption d'enfants et la mise en œuvre du dispositif de l'accueil extrafamilial de jour. Il assume le rôle d'autorité centrale cantonale dans le domaine de l'adoption.

Concrètement, les activités principales des intervenantes et intervenants du SMA consistent en premier lieu à évaluer, autoriser et surveiller les milieux d'accueil dans les domaines de l'adoption, des familles d'accueil et des structures d'accueil extrafamilial de jour. En second lieu, les intervenantes et intervenants du SMA sont chargés de conseiller les milieux d'accueil de l'enfant.

Enfin, le SMA coordonne et met en œuvre le dispositif prévu par la législation sur l'accueil extrafamilial de jour afin de favoriser la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

Durant l'année 2017, le SMA a suivi au total 976 dossiers (878 en 2016), toutes activités confondues.

Des outils de gestion des dossiers de familles d'accueil ont été mis au point au sein du secteur. Ils permettent un suivi de ces familles et ouvrent une connexion avec la base de données de l'Office fédéral de la justice CASADATA, qui recense chaque jeune placé en institution ou en famille d'accueil en Suisse.

7.4.1 Familles d'accueil (parents nourriciers)

En 2017, le SMA a suivi 165 familles d'accueil non professionnelles (186 en 2016). Celles-ci ont pris en charge 143 enfants (175 en 2016). Le secteur a suivi 4 dossiers de familles d'accueil professionnelles (5 en 2016).

La tendance des accueils intrafamiliaux s'est poursuivie durant l'année 2017. Ce qui a amené le SMA à repenser son groupe « adoption (PNado) – famille d'accueil (FAC) ». Le secteur a repensé son organisation afin d'absorber au mieux cette tendance. Les groupes PNado et FAC ont été fusionnés, ce qui a pour effet que les intervenantes et intervenants de ce groupe travaillent désormais sur les deux domaines.

Il faut mentionner l'arrivée des organismes de placement familiaux (OPF) dans la partie alémanique du canton qui font très fortement augmenter la charge de travail. D'une part, ces OPF emploient des familles d'accueil fribourgeoises et y placent des enfants ou des personnes domiciliées habituellement dans d'autres cantons de la Suisse alémanique. Il revient au SMA, autorité désignée par le droit cantonal, d'évaluer, d'autoriser et de surveiller ces familles d'accueil qui n'accueillent pas d'enfants fribourgeois et ne travaillent pas pour le canton.

Durant l'année 2017, la plateforme placements a été mise en place et le SMA y participe également. Cette plateforme est bénéfique pour la gestion des placements.

Au cours de cette année, le groupe FAC a travaillé principalement sur le projet de recrutement des familles d'accueil. En 2017, le secteur a été sollicité par la RTS, via l'émission « Temps Présent », afin de réaliser une émission sur les familles d'accueil. Cette émission a été diffusée le 28 décembre 2017.

Durant les années 2016 et 2017, le canton de Fribourg a poursuivi la présidence du groupe intercantonal (groupe latin d'accueil familial-GLAF). La Conférence latine des responsables de la promotion et de la protection de la jeunesse (CLPPJ) a confié à ce dernier le mandat de faire un état des lieux de la pratique, de l'unifier et de permettre une plateforme d'échange latine dans ce domaine. Ce travail a abouti en 2017 et un rapport a été rendu à la CLPPJ. Il sera présenté par notre canton en mars 2018.

7.4.2 Adoption

La situation évoquée en 2016, à savoir l'augmentation de l'âge des enfants mis en adoption et l'augmentation des délais d'attente, s'est poursuivie en 2017. Ce qui a eu pour effet une diminution du nombre de couples suivis par le SMA : 52 dossiers (58 en 2016). Comme en 2016, la fermeture de nombreux pays et la complexification des procédures administratives et juridiques des pays étrangers se sont poursuivies.

Le groupe adoption a affiné ses documents types afin d'unifier plus encore les procédures. Le deuxième aspect sur lequel a travaillé ce groupe est l'amélioration de la collaboration avec les différents partenaires réseau (SAINEC, greffiers de Justice de paix, etc.).

Durant l'année 2016-2017, le canton de Fribourg a assumé la présidence de la CLAPA (Commission latine d'attribution des enfants à placer en vue d'adoption nationale). Cette commission a pour mission de recevoir tous les dossiers des enfants nés dans les cantons membres et pour lesquels un placement en vue d'adoption est envisagé. Sa deuxième mission est d'attribuer les enfants à placer en vue d'adoption nationale à un des cantons membres. Le nombre d'enfants mis en adoption nationale a été de 9 dans la partie latine de la Suisse durant l'année 2017.

Au vu des changements du Code civil qui interviendront le 1^{er} janvier 2018 sur ce sujet, la CLAPA a orienté ses séances sur ce thème. Elle a également mis en place une journée de réflexion où les évaluateurs de terrain ont été conviés. Les IPE du groupe adoption y ont participé.

Les procédures d'adoptions nationales, élaborées par les autorités cantonales latines en matière d'adoption en 2016, ont démontré leur validité lors de leur mise en application en 2017.

7.4.3 Milieux d'accueil familial de jour

En 2017, le SMA a suivi 101 mamans de jour (91 en 2016). Le phénomène observé en 2016 s'est ainsi poursuivi en 2017. Le facteur principal qui explique cette augmentation est le fait que certaines mamans de jour choisissent de quitter ou de ne pas s'affilier aux associations d'accueil familial de jour pour diverses raisons : Au sein du secteur, les documents types concernant l'évaluation et le suivi des mamans de jour ont été affinés et finalisés. Cette année a vu l'introduction du document « Décision concernant la surveillance de l'activité de maman de jour indépendante selon l'art. 12 OPE ».

7.4.4 Structures d'accueil familial de jour

En 2017, le SMA a suivi 199 structures d'accueil de la petite enfance (194 en 2016) et 97 accueils extrascolaires (89 en 2016).

Les promoteurs privés sont de plus en plus présents dans le domaine de la création des crèches. Plusieurs documents types ont été retravaillés à cet effet, notamment un « business Plan » a été mis à disposition sur le site Internet du SEJ pour permettre l'élaboration de projets de structures les plus adaptés possibles.

Les « Directives sur les structures d'accueil préscolaire » ont été adoptées en mai 2017.

Un grand travail a été effectué, en collaboration avec le Service du médecin cantonal, concernant « les directives sur les pharmacies et les premiers soins ». Un projet a été déposé auprès du médecin cantonal.

7.4.5 Appuis pour la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE)

La collaboratrice scientifique chargée de ce dossier a traité 203 situations concrètes d'analyses de tarifs, d'extrapolation de données dans le cadre des évaluations conduites par les communes. Elle a conseillé de nombreuses communes dans l'application de la LStE.

Elle participe à la commission de construction des bâtiments scolaires qui se réunit 3 à 4 fois par année, en plus d'autres contacts réguliers. Elle peut ainsi aider au calcul des besoins en surfaces dédiées aux accueils extrascolaires.

La collaboratrice scientifique tient à jour l'inventaire du nombre des places d'accueil extrascolaire et des places en crèche.

Au 31 décembre 2017, le canton compte 97 structures d'accueil extrascolaire (+ 42 structures depuis l'entrée en vigueur de la LStE - juin 2012). Ces structures offrent les places suivantes selon les districts :

Total par districts	Matin	Midi	Après l'école
Broye	214	292	262
Glâne	152	238	198
Gruyère	243	548	365
Lac	173	281	245
Sarine	886	1339	1074
Singine	98	169	115
Veveyse	208	494	327
Total	1974	3361	2586

Au 31 décembre 2017, le canton de Fribourg compte 62 crèches et 1785 places d'accueil autorisées en crèche (+ 16 structures depuis l'entrée en vigueur de la LStE- janvier 2012). Les nombres de places qu'elles offrent par district sont les suivants :

Statistiques par districts	Nombre de places d'accueil en crèche
Broye	38
Glâne	88
Gruyère	332
Lac	162
Sarine	949
Singine	138
Veveyse	78
Total	1785

7.5 Centre de consultation LAVI

Le 1^{er} avril 2017 est entrée en vigueur la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA). Le centre LAVI est le point de contact pour le canton de Fribourg et apporte conseil et soutien aux victimes concernées, notamment pour les aider à faire la demande de contribution de solidarité à la Confédération. Le délai pour ces demandes étant fixé à fin mars 2018, un effort important a dû être fourni par les collaborateurs-trices pour pouvoir traiter les demandes dans les délais. Depuis 2013, 307 personnes ont fait appel au centre, dont 62 en 2017. A fin 2017, le Centre a aidé 178 personnes à faire une demande de contribution de solidarité.

Le secteur a participé activement à différentes mesures d'information au sujet de la LMCFA (rédaction d'une Info'SCom ; rédaction d'une information à l'intention des services sociaux en collaboration avec le Service de l'action sociale, séances d'information pour les conseillers communaux dans tous les districts, en collaboration avec les Archives de l'Etat ; présentations de la thématique sur demande de divers partenaires du réseau).

Le secteur a participé à l'organisation de la journée LAVI du 16 mars 2017 sur la thématique des enfants exposés à la violence au sein du couple.

7.5.1 Représentations et relations externes

Le Centre de consultation LAVI a été impliqué dans diverses séances et commissions spécialisées. Au niveau cantonal, le Centre a participé à la coordination cantonale LAVI, au CAN-Team, à la Commission contre la violence conjugale et à la Table Ronde sur la « traite d'êtres humains ».

Au niveau national, le Centre a été impliqué au sein du groupe d'intérêt/CSOL-LAVI, la Conférence Romande LAVI Corola, la Région 2, les rencontres des centres LAVI pour enfants victimes d'abus sexuel, et les rencontres d'échange entre points de contact cantonaux pour les victimes de mesures coercitives à des fins d'assistance.

7.5.2 Statistiques du centre de consultation LAVI

Le nombre de nouvelles situations est en hausse par rapport à 2016, ceci dans les deux secteurs, mais particulièrement au secteur hommes/victimes LCR.

- > Secteur enfants : 206 nouvelles demandes (+11 % par rapport à 2016) / total des suivis : 315 ;
- > Secteur hommes et victimes LCR : 317 nouvelles demandes (+37 %) / total des suivis : 550.

640 demandes sont arrivées durant le service de permanence (téléphones, entretiens, fax de la police, mails, courriers) : 521 ont donné lieu à l'ouverture d'un dossier, pour 119 il s'agissait de demandes générales et de triage.

Les collaborateurs et collaboratrices du centre sont intervenus à 21 reprises pour des présentations, des demandes de la presse ou en lien avec des travaux de recherches.

Dans le suivi des situations, 692 entretiens ont été menés, ainsi que 26 accompagnements de victimes effectués auprès de différentes instances (police, avocat, tribunal, archives etc.).

8 Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)

Responsable : Geneviève Beaud Spang

8.1 Activités

8.1.1 Activités courantes

Pour répondre au mandat qui lui a été confié par l'Etat, le BEF poursuit et développe ses activités dans plusieurs domaines ; il veille à l'application de l'égalité de droit et de fait entre hommes et femmes, agit pour la promotion d'une politique dans l'intérêt de la famille et s'engage pour la lutte contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille.

Dans le cadre de la Loi fédérale sur l'égalité (LEg), le BEF conseille et mène des consultations juridiques pour les personnes qui se sentent lésées et pour les employeur-e-s qui veillent à l'appliquer. Il dispense des consultations en accompagnant et en répondant à des demandes privées en lien avec les discriminations dans la vie professionnelle (au sein de l'Etat et dans le domaine privé).

Par le site www.familles-fribourg.ch entre autres, il informe les personnes privées et les professionnel-le-s sur des questions liées à l'égalité, aux réalités familiales et à la prévention de la violence au sein du couple.

Le BEF recourt à une multitude de formes de sensibilisation et d'intervention afin de toucher les publics-cibles spécifiques pour faire évoluer les mentalités en lien avec l'égalité hommes-femmes, la violence au sein du couple et les autres thèmes pour lesquels il est compétent.

Il accompagne des personnes, services et entreprises qui s'adressent à lui pour des situations de harcèlement sexuel. En fin d'année 2017, les annonces de cas de harcèlement ont sensiblement augmenté, portées par l'actualité.

Il rédige des réponses et des prises de position lors de consultations internes à l'administration ou en lien avec des projets de lois sur le plan cantonal et fédéral. En 2017, 27 prises de position ont été rédigées.

Il gère le secrétariat de la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille. Cette dernière a tenu trois séances plénières dans l'année écoulée.

Il administre le secrétariat de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail (CCMES) émanant de la LEg. Cette instance a siégé une fois en 2017. La CCMES est membre de la Conférence suisse des offices de conciliation au sens de la loi sur l'égalité (COC). De nombreuses demandes de renseignements et conseils juridiques sont adressés au BEF chaque année.

Le BEF se charge du secrétariat de la Commission cantonale contre la violence au sein du couple (CVC). En 2017, cinq séances plénières et une séance du groupe de travail DOTIP ont été tenues, une journée de formation a été organisée au HFR.

Il assure le secrétariat du Club des questions familiales du Grand Conseil. En 2017, le comité a siégé deux fois et l'Assemblée générale a été réunie une fois.

Il a répondu à plusieurs interviews de différents médias locaux et romands. Il a rédigé plusieurs communiqués de presse et publications sur sa page Facebook.

Il collabore aux travaux de la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE) et d'egalite.ch (Conférence romande des délégué-e-s à l'égalité). Il assure la co-présidence de la Conférence suisse contre la violence domestique (CSVD) et la présidence de la Conférence latine contre la violence domestique (CLVD). Il participe aux séances organisées par la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) et à la séance annuelle réunissant les Personnes de contact pour les questions familiales dans les cantons.

Le BEF tient une bibliothèque, dont les ouvrages sont régulièrement demandés ou consultés par des étudiants et étudiantes ou des professionnel-le-s pour des travaux de recherche ou de documentation.

8.1.2 Evénements particuliers

8.1.2.1 Egalité et profession

Le BEF gère la mise en œuvre du Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration cantonale (PEAC) dans le cadre d'un groupe de travail réunissant, sous la présidence de la Directrice de la santé et des affaires sociales, des représentants et représentantes de toutes les Directions, de l'Université, des Hautes Ecoles spécialisées, du Service du personnel et d'organisation et du BEF également. Ce groupe a siégé une fois en 2017 et a organisé plusieurs séances de travail en sous-groupes. Le BEF a co-organisé en collaboration avec le SPO la séance de kick-off pour le lancement de la mise en œuvre du PEAC.

Dans le souci d'optimiser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, le BEF a participé, en collaboration avec le SPO et la Croix-Rouge, à la mise sur pied du service Chaperon Rouge pour les collaborateurs et collaboratrices ; il s'agit d'un service de garde d'urgence des enfants malades pour les parents qui travaillent. Cette mesure du PEAC est destinée à l'ensemble du personnel de l'administration cantonale.

Le BEF a organisé une séance d'information sur l'égalité dans le monde du travail, en collaboration avec Innopark, spécialiste pour la réinsertion des cadres dans le monde du travail. 10 participants et participantes et 2 consultants et consultantes ont pris part à cette rencontre.

Sur mandat du BEF et de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail, Patricia Dietschy-Martenet, chargée de cours aux Universités de Fribourg et de Lausanne, a rédigé un avis de droit sur la « loi sur l'égalité entre hommes et femmes et procédure civile ». Cet avis de droit a fait l'objet d'une présentation sous la forme d'une conférence, à laquelle plus de 50 praticiens et praticiennes du droit et étudiants et étudiantes en droit ont participé.

8.1.2.2 Egalité et formation

Dans le cadre de start ! Forum des métiers 2017, le BEF a organisé plusieurs activités sur son stand pour démontrer qu'hommes et femmes sont égaux face aux joies et aux difficultés des métiers.

Sur le plan cantonal, le BEF a mis en œuvre la 17^e édition de la journée nationale « Futur en tous genres – nouvelles perspectives pour filles et garçons ». Un volet de cette journée s'adresse à toutes les filles et tous les garçons de 7^H, invités à explorer de nouveaux horizons professionnels et des métiers traditionnellement exercés par l'autre sexe. Un deuxième module s'adresse aux élèves intéressés de 10^H, dans le cadre duquel les filles ont pu se familiariser avec les domaines de l'ingénierie et de la technique (HEIA-FR, à l'Ecole des métiers de Fribourg et Liip SA) et de l'agriculture à l'Institut agricole de Grangeneuve). Les garçons ont pour leur part découvert des métiers socio-éducatifs ou de la santé auprès de Hautes Ecoles, de crèches ou de homes pour personnes âgées. Ces projets sont menés en partenariat avec des organisations faïtières, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et les conseillers et conseillères en orientation professionnelle.

Dans le cadre du « Réseau à Voix Egales », une projection du film « L'Ordre Divin » réalisé par Petra Volpe a été organisée par le BEF en avant-première au cinéma Rex, en présence de la réalisatrice. Ce film raconte le combat de longue haleine des femmes suisses pour obtenir le droit de vote, en 1971. Le sujet a interpellé plusieurs enseignant-e-s, qui ont sollicité le BEF pour l'animation de débats à la fin de la projection. Quatre projections en salle ont eu lieu à Fribourg et à Payerne en 2017 (quelques 330 collégien-ne-s et/ou apprenti-e-s). Une projection est déjà agendée en 2018.

8.1.2.3 Politique familiale globale

Le BEF travaille continuellement à la mise à jour du site www.familles-fribourg.ch, qui fait l'objet d'une fréquentation nombreuse de la part des internautes.

Il est membre du comité de Pro Familia Fribourg et a participé aux séances du comité 2017, ainsi qu'à l'assemblée générale.

Il a participé à la réédition de la brochure « Prévoyance professionnelle en cas de divorce, guide à l'intention des couples mariés et partenaires enregistré-e-s ». Cette actualisation a été effectuée par la faculté de droit de l'Université de Fribourg, sur mandat du Bureau fédéral de l'égalité entre hommes et femmes BFEG et de la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité CSDE. Cette brochure sera envoyée aux milieux intéressés en 2018 et fera l'objet d'une campagne de communication.

Deux rencontres de coordination ont été menées avec l'équipe de *Fribourg pour tous*.

8.1.2.4 Violence au sein du couple

La phase de consultation interne étant terminée, le BEF a achevé le Concept cantonal de lutte contre la violence au sein du couple. Il sera mis en œuvre en 2018.

En collaboration avec le Service de l'action sociale (secteur LAVI) et la Commission cantonale contre la violence au sein du couple, le BEF a co-organisé la Journée LAVI sur le thème « les enfants exposés aux violences au sein du couple ». Plus de 220 professionnel-le-s ont pris part à l'événement.

Une journée de formation sur la violence au sein du couple a été organisée pour des collaborateurs et collaboratrices du HFR et du RFSM dans le cadre de la Commission contre la violence au sein du couple et animée par le BEF et plusieurs membres de la CVC.

Le BEF participe à l'adaptation en français d'une campagne intitulée « Assez, stop ! », lancée par la Protection de l'enfance Suisse (Kinderschutz Schweiz). Dans cette perspective, un dossier audiovisuel a été réalisé dans le but d'analyser le thème tabou des enfants subissant la violence au sein du couple. Ce matériel sera destiné avant tout aux professionnel-le-s.

Assurant la co-présidence de la Conférence suisse contre la violence domestique, le BEF participe à la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), ratifiée par la Suisse le 14 décembre 2017, et qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2018.

8.1.2.5 Femmes et vie publique

Le BEF travaille à l'élaboration d'une brochure « Femmes et politique », une analyse approfondie des élections communales, cantonales et nationales 2015–2016. La brochure sera diffusée en 2018.

8.2 Conférences suisses et latines et instances nationales

Le BEF participe aux travaux de la Conférence romande de l'égalité (egalite.ch). Cette dernière a siégé une fois à Fribourg en 2017.

Il est membre de la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE) et est actif dans le Groupe des questions juridiques rattaché à cette instance.

Il préside la Conférence latine contre la violence domestique (CLVD) qui a siégé une fois à Fribourg en 2017, et co-préside la Conférence suisse contre la violence domestique (CSVD).

Il est membre du comité national de pilotage de la Journée nationale de Futur en tous genres.

9 Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS		Comptes 2017	Comptes 2016	Ecarts
Centres de charges		EPT	EPT	EPT
Direction de la santé et des affaires sociales		157.51	149,13	8.38
ADMINISTRATION CENTRALE		140.06	132,75	7.31
3600/SASS	Secrétariat général	6.97	6,56	0.41
3605/SANT	Service de la santé publique	16.42	14,72	1.70
3606/DENT	Service dentaire scolaire	20.57	19,32	1.25
3608/SMED	Service du médecin cantonal	15.28	14,53	0.75
3645/SOCI	Service de la prévoyance sociale	12.46	11,62	0.84
3650/AISO	Service de l'action sociale	17.23	15,99	1.24
3665/OCMF	Service de l'enfance et de la jeunesse	51.13	50,01	1.12
SECTEUR HOSPITALIER		17.45	16,38	1.07
3619/EMSC	RFSM EMS «Les Camélias»	17.45	16,38	1.07

Rapport d'activité
Direction des finances
—
2017



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des finances DFIN
Finanzdirektion FIND

Table des matières

1	Direction et secrétariat général	7
1.1	Activités	7
1.1.1	Montants de la Loterie romande	7
1.1.2	Evénements particuliers	7
1.2	Collaborations intercantionales	8
1.2.1	Conférence des directeurs cantonaux des finances	8
1.2.2	Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins	8
1.2.3	Conférence romande de la loterie et des jeux	8
1.2.4	Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries	9
1.3	Affaires contentieuses	9
1.4	Législation	9
1.4.1	Lois et décrets	9
1.4.2	Ordonnances	9
2	Administration des finances (AFin)	10
2.1	Activités	10
2.1.1	Les mesures structurelles et d'économies	10
2.1.2	Le projet de budget 2018 et le plan financier 2017-2021	10
2.1.3	L'analyse des projets des Directions et des objets soumis au Conseil d'Etat	11
2.1.4	La péréquation financière entre la Confédération et les cantons	11
2.1.5	Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)	12
2.1.6	Le contrôle périodique des subventions	12
2.1.7	Les comptes 2017	13
2.1.8	Gestion de la trésorerie	13
2.1.9	Le Service financier cantonal	14
2.1.10	Situations périodiques des comptes et contrôle budgétaire	14
2.1.11	Gestion par prestations (GpP) et gestion financière	14
2.1.12	Autres activités	15
3	Service cantonal des contributions	16
3.1	Activités	16
3.1.1	Taxations fiscales	16
3.1.2	Encaissement	18
3.1.3	Formation du personnel	19

3.1.4	Travaux préparatoires et divers	19
3.1.5	Données statistiques	19
3.1.6	Collaboration	19
3.1.7	L'informatique du SCC	20
4	Service du personnel et d'organisation (SPO)	21
4.1	Activités	21
4.1.1	Généralités	21
4.1.2	Gestion du personnel	21
4.1.3	Gestion de la paie	22
4.1.4	Informatique	22
4.1.5	Activités juridiques	22
4.1.6	Assurances sociales	22
4.1.7	Fonds d'entraide sociale	23
4.1.8	Espace santé-social	23
4.1.9	Santé et sécurité au travail	24
4.1.10	Evaluation des fonctions	24
4.1.11	Formation et développement	25
4.1.12	Organisation	26
4.2	Evénements particuliers	26
5	Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)	27
5.1	Introduction	27
5.2	Commissions et collaborations intercantionales	28
5.2.1	Commission informatique de l'Etat (CIE)	28
5.2.2	Commission informatique dans le domaine de l'enseignement (CIEns)	28
5.2.3	Collaboration et partenariat	29
5.3	Sécurité des systèmes d'informations	29
5.3.1	Etat des lieux	29
5.3.2	Blacklist / Liste noire	29
5.3.3	Audits de sécurité	30
5.4	Section « Services généraux » (SG)	30
5.4.1	Ressources – RH	30
5.4.2	Finances – comptabilité	30
5.5	Section « Computing Service et Network » (CS)	31
5.5.1	Secteur Desktop	31
5.5.2	Secteur Middleware	32
5.5.3	Secteur Data Center	32
5.5.4	Secteur Networking & Telephony	33

5.5.5	Secteur Service Desk	33
5.6	Section Solution Engineering (SE)	33
5.6.1	Secteur Projet Management Office (PMO)	34
5.6.2	Secteur Application Engineering (AE)	35
5.6.3	Secteur Application Services (AS)	35
5.6.4	Secteur Architecture & Intégration (AI)	36
5.6.5	Cyberadministration	36
6	Service du cadastre et de la géomatique (SCG)	37
6.1	Activités	37
6.1.1	Mensurations parcellaires	37
6.1.2	Entreprises décidées	37
6.1.3	Entreprises en cours d'exécution	38
6.1.4	Entreprises terminées	38
6.1.5	Conservation et mise à jour	38
6.1.6	Nomenclature et adresses	38
6.1.7	Base de données de la mensuration officielle (BDMO et DSK2)	38
6.1.8	Cadre de référence MN95	38
6.2	Centre de compétences (CC) SIT (système d'information du territoire)	38
6.2.1	Coordination	38
6.2.2	Projets et réalisations	39
6.3	Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (Cadastre RDPPF)	39
6.4	Géoinformation	39
6.4.1	Bases légales	39
6.4.2	Modèles de géodonnées minimaux	39
7	Registre foncier (RF)	40
7.1	Activités	40
7.1.1	Tenue du registre foncier	40
7.1.2	Informations et communications	40
7.1.3	Etablissement du registre foncier fédéral	41
7.1.4	Remaniements parcellaires	42
7.1.5	Informatisation du registre foncier	42
7.2	Taxation	42
7.2.1	Droits de mutation et droits sur les gages immobiliers	42
7.2.2	Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole	42
7.2.3	La Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droit de mutation (CEIM)	42
7.3	Le secteur informatique des registres fonciers	43

7.3.1	Livraison de données et consultations des données du registre foncier	43
7.3.2	Les projets informatiques	43
7.4	Autres activités	43
7.4.1	Entreprise formatrice	43
7.4.2	Association des Conservateurs du registre foncier	43
7.4.3	Représentation intercantonale et fédérale	44
7.5	Autorité de surveillance du registre foncier	44
8	Service de l'Inspection des finances (IF)	44
<hr/>		
8.1	Activités	44
8.1.1	Activité courante	44
8.1.2	Rapports émis en 2017	45
8.1.3	Divers	46
9	Etat du personnel	47
<hr/>		

1 Direction et secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur : Georges Godel

Secrétaire général : Pascal Aeby

Secrétaire générale adjointe : Christine Carrard

1.1 Activités

Le Secrétariat général de la Direction des finances (SG-DFIN) prépare les objets de la Direction des finances (DFIN) soumis au Conseil d'Etat et assure le suivi des dossiers que les autres Directions soumettent à cette autorité, notamment ceux qui sont importants sur les plans financiers, du personnel ou de l'informatique. Le SG-DFIN s'occupe également du traitement administratif des objets soumis au Grand Conseil et du suivi des actes législatifs. Il gère de nombreux dossiers, notamment les procédures de consultations internes et externes. Il est par ailleurs responsable de la gestion du portefeuille des assurances patrimoniales de l'Etat, ainsi que des relations avec la Société et la Commission cantonale de la Loterie romande.

L'administration du Secrétariat général comprend le traitement de la correspondance, les appels téléphoniques, la réception, les agendas et diverses réservations, le support logistique (notamment le matériel), le classement et l'archivage.

Le SG-DFIN, par ses deux traductrices à temps partiel, s'occupe de la traduction en allemand de textes rédigés en français, tout particulièrement des documents officiels à l'intention du Conseil d'Etat, des textes de la DFIN (correspondance, décisions), voire de textes des services. Les traductrices renseignent au plan interne sur des questions linguistiques, contrôlent sur demande des textes rédigés en allemand, établissent une documentation spécifique et collaborent à la terminologie en allemand dans les domaines relevant de la DFIN.

Le secteur juridique est chargé de rédiger des projets de décisions à l'intention de la DFIN et de traiter des procédures contentieuses. Il lui incombe par ailleurs d'élaborer les projets de lois et d'ordonnances relevant du domaine de compétence de la DFIN. Il prépare finalement les réponses à des consultations et donne des conseils juridiques à l'interne ou à l'externe de l'Etat, particulièrement aux services de la DFIN ne disposant pas de juristes.

Le SG-DFIN comprend en outre l'entité de gestion RH de la DFIN. La responsable est la répondante des collaborateurs et des collaboratrices DFIN pour toutes les questions relatives aux affaires du personnel et assure le lien entre les services de la DFIN et le Service du personnel et d'organisation (SPO).

Egalement rattachée au SG-DFIN, la chargée de communication, par ailleurs également Secrétaire générale adjointe, traite des communiqués aux médias, de la préparation des conférences de presse, du suivi de l'actualité ainsi que du site internet de la DFIN. Elle s'occupe de la rédaction et de la relecture des allocutions du Conseiller d'Etat, pour lequel elle recherche des informations et rédige divers textes. En collaboration avec les services, elle est chargée des relations avec les médias. Elle traite par ailleurs les demandes d'accès aux documents.

1.1.1 Montants de la Loterie romande

Le montant du fonds des bénéficiaires de la Loterie romande pour les domaines culturel et social auprès de l'Administration des finances s'élève à fin 2017 à 14 924 881 francs (12 675 423 francs à fin 2016).

Le montant du fonds des taxes de loteries à disposition du Conseil d'Etat auprès de l'Administration des finances s'élève à fin 2017 à 2 201 466 francs (1 843 203 francs à fin 2016).

1.1.2 Evénements particuliers

La DFIN a organisé le 20 novembre, en collaboration avec la Délégation du Conseil d'Etat pour les affaires économiques et financières (DAEF), une table ronde réunissant l'Association des communes fribourgeoises, la Coalition fribourgeoise contre les cadeaux fiscaux et pour la défense du service public et de l'emploi, la Corporation

ecclésiastique catholique, l’Eglise évangélique réformée, les partis politiques représentés au Grand Conseil, les représentants patronaux et les syndicats FEDE et SSP. En effet, suite au rejet par le peuple de la réforme sur l’imposition des entreprises III, le Conseil fédéral a lancé un nouveau projet appelé Projet fiscal 17. Compte tenu du calendrier très serré prévu pour la mise en œuvre, la DFIN travaille à la définition de la stratégie pour le canton de Fribourg en parallèle au processus législatif fédéral. C’est dans ce contexte que cette table ronde a eu lieu, présidée par le Directeur des finances, en présence également des membres de la DAEF, Messieurs les Conseillers d’Etat Olivier Curty et Jean-François Steiert.

1.2 Collaborations intercantionales

1.2.1 Conférence des directeurs cantonaux des finances

Le Directeur des finances Georges Godel siège depuis 2017 au comité de la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF), présidée par le Ministre des finances jurassien Charles Juillard. La CDF a tenu cinq séances en 2017 : les 27 janvier, 24 février, 1^{er} et 2 juin, 29 septembre et 24 novembre.

L’assemblée générale annuelle s’est tenue lors de la séance des 1^{er} et 2 juin dans le canton de Berne. Comprenant tous les Directeurs et Directrices des finances des cantons suisses, elle accueille généralement le Chef du Département fédéral des finances (DFF) et des représentant-e-s de l’Administration fédérale des finances et des contributions ainsi que des chef-fe-s des Services cantonaux des finances et des contributions. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > la réforme de l’imposition des entreprises III et le projet fiscal 17 ;
- > la prise en compte fiscale des frais de garde des enfants par des tiers ;
- > l’imposition d’après la dépense ;
- > l’échange automatique international des données fiscales ;
- > l’adaptation du modèle comptable harmonisé MCH2 ;
- > l’examen des rapports et comptes annuels de la Conférence et de ses organes (notamment comité, office de coordination et de consultation en matière fiscale, Conférence suisse sur l’informatique, Conférence suisse des impôts, groupe de travail sur la péréquation financière, organe de révision).

1.2.2 Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins

La Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins (CLDF) réunit les Directeurs des finances des six cantons romands ainsi que des cantons de Berne et du Tessin. Elle est présidée par le Directeur des finances Georges Godel. La CLDF a tenu trois séances, les 24 avril en Valais, 31 août à Fribourg et 2 novembre dans le Jura. Elle accueille généralement des représentant-e-s des administrations cantonales des finances et de l’Administration fédérale des finances.

Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > la réforme de l’imposition des entreprises III et le projet fiscal 17 ;
- > la péréquation financière ;
- > le budget 2018 de la Confédération assorti du plan intégré des tâches et des finances 2019-2021 ;
- > le réexamen de la répartition des tâches entre Confédération et cantons.

1.2.3 Conférence romande de la loterie et des jeux

La convention entre les six cantons romands relative à la Loterie romande a institué la Conférence romande de la loterie et des jeux (CRLJ) dont la mission consiste à encourager la coordination de la législation et de la politique administrative en matière de loteries et autres jeux d’argent dans le cadre des compétences reconnues aux cantons par le droit fédéral et la convention intercantonale.

Le Directeur des finances Georges Godel préside cette conférence, qui a tenu deux séances en 2017, le 5 mai à Lausanne et le 20 novembre à la Maison des Cantons à Berne. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > l’état du dossier et les prochaines échéances de la nouvelle loi fédérale sur les jeux d’argent ;
- > la loi cantonale d’application de la loi fédérale sur les jeux d’argent ;

-
- > les conventions intercantionales et romandes sur les jeux d'argent ;
 - > les prévisions des résultats de la Loterie romande pour 2017 et la répartition des bénéfices ;
 - > des procédures judiciaires en lien avec le Tactilo et l'Euro Lotto.

1.2.4 Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries

Cette conférence s'est réunie à deux reprises, les 12 juin et 20 novembre. Les Directeurs des finances et de la sécurité et de la justice représentent le canton de Fribourg. Il a été notamment question de la loi sur les jeux d'argent, de la révision de la Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris, de la révision de concordats régionaux et de l'utilisation de la taxe sur la dépendance au jeu.

1.3 Affaires contentieuses

Les affaires contentieuses portent sur le traitement de réclamations, de demandes d'exonération, de demandes en remises et de prétentions en responsabilité civile contre l'Etat. Le nombre de dossiers est stable par rapport aux années précédentes.

Comme le mentionnaient les précédents rapports d'activité, le fonds de prévoyance de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) a perdu l'essentiel de sa fortune. Il n'est pas exclu que la responsabilité de l'Etat soit engagée, notamment en raison de la surveillance qui avait été exercée jusqu'en fin 2011 par l'ancienne autorité de surveillance fribourgeoise, soit le « Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP) ». Le montant total réclamé se monte actuellement à 76 524 317 fr. Pour l'heure ce dossier comporte plusieurs inconnues, notamment la description d'un éventuel comportement illicite des agents de l'Etat en lien de causalité adéquate avec le préjudice allégué. Ce point pourra être en tout ou partie élucidé dans le cadre de la procédure pénale actuellement en cours, basée sur le même état de fait et engagée contre le principal responsable de la débâcle, soit le dirigeant de Hope Finance SA.

1.4 Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets d'une part et des ordonnances et arrêtés d'autre part, adoptés en 2017 dans les domaines relevant de la Direction des finances, est la suivante :

1.4.1 Lois et décrets

Décret du 23 mars relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2016 ;

Décret du 17 mai 2017 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2016 ;

Loi du 18 mai 2017 modifiant la loi sur les finances de l'Etat (fonds de politique foncière active) ;

Loi du 11 octobre 2017 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs et la loi sur les impôts communaux ;

Loi du 11 octobre 2017 modifiant la loi sur l'impôt sur les successions et les donations ;

Décret du 15 novembre 2017 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2018 ;

Loi du 15 novembre 2017 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2018 ;

Loi du 15 novembre 2017 modifiant la loi sur le Grand Conseil (montants des indemnités) ;

Loi du 17 novembre 2017 modifiant la loi sur le personnel de l'Etat (extrait spécial du casier judiciaire et droit de grève).

1.4.2 Ordonnances

Ordonnance du 21 février 2017 modifiant le règlement de la mensuration officielle ;

Ordonnance du 19 juin 2017 précisant certains montants liés aux derniers comptes de l'Etat ;

Ordonnance du 3 juillet 2017 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (psychologue spécialisé-e) ;

Ordonnance du 3 juillet 2017 modifiant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (chef/fe de service adjoint/e) ;

Ordonnance du 11 décembre 2017 modifiant le tarif des émoluments du Service cantonal des contributions ;

Ordonnance du 19 décembre 2017 concernant la fixation des échelles de traitement du personnel de l'Etat pour l'année 2018.

2 Administration des finances (AFin)

Trésorier d'Etat : Laurent Yerly

2.1 Activités

En 2017, l'Administration des finances (AFin) s'est principalement engagée dans les tâches suivantes : l'élaboration du plan financier de la nouvelle législature et du budget 2018, l'analyse des projets des Directions et les relations financières avec la Confédération, la poursuite de la mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative ainsi que de la gestion par prestations, et la poursuite de la mise en œuvre et le suivi des mesures structurelles et d'économies. Elle a également pris part activement aux travaux liés à la suite à donner au projet de réforme de la fiscalité des entreprises (PF17) ainsi qu'à l'élaboration du projet de mise en œuvre de ladite réforme au niveau cantonal. L'AFin a aussi porté ses efforts sur la tenue et la clôture des comptes, le paiement des fournisseurs, l'encaissement et le suivi des débiteurs, le service financier et la gestion de la trésorerie, le réexamen périodique des subventions et le contrôle budgétaire.

2.1.1 Les mesures structurelles et d'économies

Les mesures présentées dans le cadre du message N°2013-DFIN-20 du 3 septembre 2013 concernant le programme de mesures structurelles et d'économies de l'Etat de Fribourg (MSE) et celles décidées à titre complémentaire en 2014 dans le cadre de l'actualisation de la planification financière ont continué à être appliquées en 2017, à l'exception de celles relatives au personnel qui avait été légalement limitées aux années 2014 à 2016. L'application des mesures s'est faite sous la responsabilité première des unités administratives et des Directions directement concernées. L'AFin a effectué un travail de veille et de suivi général de la mise en œuvre des décisions. Elle a également contribué à la préparation de réponses à diverses interventions parlementaires et questions posées par la presse au sujet des MSE.

Comme convenu avec l'Association des communes fribourgeoises (ACF) et annoncé dans le message sur les MSE, un processus pluriannuel d'évaluation des incidences des MSE sur les communes a été lancé en 2015. Il s'est poursuivi comme prévu en 2017, dans le cadre notamment d'un groupe de travail placé sous la responsabilité de l'AFin et comprenant des représentant-e-s de l'ACF et du Service des communes. Après les bilans intermédiaires effectués les deux années précédentes sur la base des comptes 2014 et 2015, une troisième évaluation des incidences des MSE sur les communes a été effectuée sur la base des comptes 2016. Les résultats des trois exercices examinés ont ensuite été consolidés pour constituer un bilan final, qui a été présenté en fin d'année au Conseil d'Etat et au Comité de l'Association des communes fribourgeoises.

2.1.2 Le projet de budget 2018 et le plan financier 2017-2021

L'établissement du projet de budget 2018 a été rendu délicat en raison de l'importance de l'impasse financière initiale (206,3 millions de francs) qu'il s'agissait de résorber pour atteindre l'équilibre imposé par la Constitution. Une priorisation stricte des besoins a été effectuée tout en privilégiant le maintien des prestations existantes afin de rétablir la situation financière. En date du 8 septembre 2017, le Conseil d'Etat a arrêté un projet de budget 2018 qui correspond à ces principes et objectifs.

Toutes les dispositions légales à caractère financier sont respectées. Le Grand Conseil a modifié le projet de budget 2018 afin d'augmenter le soutien de l'Etat en faveur de la culture. L'excédent du compte de résultats reste cependant inchangé, une compensation financière ayant été trouvée, conformément aux exigences légales en la matière. Le budget 2018 finalement adopté le 15 novembre 2017 présente les principaux résultats suivants :

- > boni de 0,2 million de francs au compte de résultats ;
- > investissements nets de 159,0 millions de francs ;
- > insuffisance de financement de 67,3 millions de francs ;
- > quote-part des subventions cantonales nettes de 36,3 % par rapport aux recettes fiscales cantonales (plafond fixé à 41 %).

En novembre 2017, au terme de travaux qui se sont étalés sur les premiers mois de l'année, le Conseil d'Etat a présenté le plan financier de l'Etat qui accompagne le programme de législature du Conseil d'Etat. La planification financière permet d'une part, d'esquisser les contours des perspectives financières de l'Etat jusqu'en 2021 et d'autre part, d'anticiper les situations difficiles. Même si des incertitudes influent inévitablement sur les prévisions, cet exercice prospectif demeure indispensable à une bonne gouvernance des finances publiques. Il indique en l'état que l'équilibre budgétaire devrait être atteint en 2019, moyennant des ajustements. Pour les années 2020 et 2021, l'horizon financier s'obscurcit et l'équilibre structurel tend à s'éloigner. Ce d'autant plus que des défis, tant au niveau des charges (évolution de la masse salariale, risques liés à la Caisse de prévoyance) que des ressources (effets à moyen et long termes du projet fiscal 2017, possibilité de remise en cause du système péréquatif), se profilent dans un intervalle de temps plus ou moins court. Les résultats détaillés du plan financier sont consultables dans la publication y relative.

2.1.3 L'analyse des projets des Directions et des objets soumis au Conseil d'Etat

En 2017, l'AFin a émis un préavis à l'intention des Directions, services et établissements sur plus de 50 dossiers comportant des incidences financières pour l'Etat. Les objets principaux suivants ont ainsi fait l'objet d'une prise de position : le projet de politique foncière active, le projet de plan directeur cantonal, les projets et rapports en lien avec la péréquation financière fédérale, différents décrets relatifs aux transports, aux routes et à l'achat d'immeubles et d'équipements. De plus, l'AFin a donné son avis au sujet des consultations relatives aux mandats de prestations du HFR, du RFSM et des cliniques privées. Cet important travail réalisé « en amont » contribue à une meilleure présentation et préparation des projets et il concourt à la maîtrise préalable de ces objets sous l'angle financier. L'AFin préavise également, à l'attention du Directeur des finances, tous les objets à incidences financières (messages, lois, décrets, arrêtés, ordonnances, rapports) soumis au Conseil d'Etat tout au long de l'année.

En 2017, l'AFin a de nouveau été sollicitée pour les travaux et dossiers en rapport avec le développement du site de Bluefactory et des différentes plates-formes qui y développent leurs activités.

2.1.4 La péréquation financière entre la Confédération et les cantons

En 2017, l'AFin a effectué les tâches suivantes en matière de péréquation financière et de répartition des tâches entre la Confédération et les cantons :

- > contrôle des données et analyse des incidences financières du système péréquatif (en collaboration avec le Service cantonal des contributions) : vérification des prévisions pluriannuelles effectuées par l'Institut BAK Basel Economics ; vérification des chiffres 2018 soumis par la Confédération ; estimation de l'incidence des bénéfices réalisés par certaines sociétés disposant d'un allègement fiscal ou demandant un tel allègement sur les paiements reçus au titre de la péréquation des ressources ;
- > interventions aux niveaux fédéral et intercantonal au sujet du système péréquatif : préparation de la réponse du Conseil d'Etat à l'audition sur les chiffres péréquatifs 2018 ; information de la Députation fribourgeoise aux Chambres fédérales quant aux incidences potentielles du rapport du groupe de travail politique CdC « optimisation de la péréquation financière Confédération canton » ; contacts divers avec les autres cantons à faible potentiel de ressources au sujet de ce rapport et interventions coordonnées au niveau de la CdF et de la CdC ainsi qu'auprès du DFF ;

- > réexamen de la répartition des tâches : préparation des réponses du Conseil d'Etat et de la DFIN à diverses consultations et questionnaires de la CdC et de l'AFF au sujet du réexamen de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons ; transmission des informations et consolidation des prises de position au sein de l'administration cantonale ;
- > activités de coordination en lien avec les conventions-programmes dans le domaine de l'environnement : agrégation et transmission à l'Office fédéral de l'environnement des rapports annuels 2016 ; échanges divers avec les Directions et unités administratives cantonales concernées ;
- > entretien des contacts administratifs avec la Conférence des directeurs des finances, la Conférence latine des directeurs des finances, le Département fédéral des finances et les administrations des finances d'autres cantons ; réponses à diverses questions relatives à la RPT et à sa mise en œuvre.

2.1.5 Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)

Au cours de l'année 2017, la section Nigefi a assuré les tâches usuelles d'exploitation, de maintenance et de support applicatif en relation avec la plateforme SAP. Elle a mené différents projets dans les domaines applicatif et technique.

2.1.5.1 Projets réalisés en 2017

- > Sur le plan technique :
 - > les serveurs dédiés à l'environnement SAP CRM et Business object ont été remplacés ;
 - > le monitoring de l'infrastructure SAP a été transféré sous le monitoring standard du SITel (SCOM) ;
 - > mise en œuvre de l'impression sécurisé Uniflow au sein de SAP.
- > Au niveau applicatif, plusieurs projets en cours en 2016 ont été achevés. Il s'agit notamment de l'introduction :
 - > du module « Grantor » de SAP pour la gestion des prêts et des subventions auprès du Service de l'agriculture ;
 - > du module de facturation SD auprès du Service de l'énergie ;
 - > de la solution de gestion des prêts auprès du Service des forêts et de la faune ;
 - > de la mise à jour des systèmes SAP à la version 606-SPS17.
- > L'outil de facturation a été déployé auprès du Service de la mobilité, de l'Ecole professionnelle en arts appliqués et au Secrétariat de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.
- > Le développement d'une interface de communication permettant la transmission et la réception des demandes d'informations aux Offices des poursuites par voie électronique selon la norme ELP2.
- > Les travaux de maintenance applicative ont été, en 2017, plus importants qu'à l'accoutumé en raison de l'adaptation de nos processus d'encaissement et de paiement à la norme ISO20022 ainsi que des adaptations nécessaires en vue de la baisse des taux TVA qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

2.1.5.2 Projets applicatifs en cours de réalisation

- > Implémentation du module gestion immobilière « REFX » pour le Service des bâtiments ;
- > Déploiement de l'outil facturation SD et de gestion de dossier CS auprès de la Police cantonale ;
- > Participation, pour l'axe SAP, à l'élaboration du schéma directeur du SITel.

2.1.6 Le contrôle périodique des subventions

- > *Examens des subventions 2017 et suivi des mesures décidées*

Durant l'année 2017, les travaux se sont concentrés sur les examens planifiés précédemment et non encore terminés ainsi que sur les examens retenus selon la planification pour 2017. Le rythme nécessaire au respect de la planification est tenu.

> *Contrôle régulier des prescriptions de la LSub*

La LSub prévoit, par son article 21 al. 2, que le total des subventions de fonctionnement n'excède pas une certaine proportion de la fiscalité cantonale. Des calculs sont donc opérés tout au long de la procédure budgétaire afin de s'assurer du respect de cette règle. Le plafond relatif aux subventions nettes de fonctionnement se monte à 41 % du produit de la fiscalité.

Pour mémoire, le budget 2017 de l'Etat de Fribourg présentait un taux de subventions nettes de fonctionnement par rapport au produit de la fiscalité de 36,20 % et le budget 2018 un taux de 36,26 %. Ce dernier résultat a été obtenu dans une large mesure grâce aux mesures structurelles et d'économies décidées dans le domaine des subventions. Pour rappel, la limite légale se situe à 41 %.

En outre, conformément à la LSub, l'AFin a réalisé l'examen détaillé de plusieurs projets de textes concernant la législation spéciale relative à des subventions. Ces examens ont porté en particulier sur la conformité des textes proposés aux prescriptions et principes découlant de la législation sur les subventions.

> *Autres tâches liées au domaine des subventions*

L'AFin a participé activement à différents groupes de travail, commissions et comités de pilotage qui ont des liens étroits avec des questions liées au subventionnement ou plus généralement aux finances de l'Etat.

2.1.7 Les comptes 2017

La comptabilité générale a enregistré toutes les opérations nécessaires à l'établissement des comptes de l'Etat. Le plus grand volume d'écritures est constitué par la saisie des factures fournisseurs qui sont enregistrées pour deux tiers par la comptabilité générale et un tiers dans les services dont le volume des factures est suffisamment important pour permettre la mise en place d'une décentralisation de la saisie. La comptabilité est responsable des comptes courants Etat-communes et gère toutes les opérations de mise à jour de ces comptes. Les relations financières avec la Confédération sont réglées par le biais d'un compte courant par lequel transite la majorité des opérations. La comptabilité générale est associée aux travaux de mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative et apporte son appui aux travaux de réorganisation comptable des unités administratives. Elle est aussi très active dans la conduite du Service financier cantonal.

Les comptes de l'Etat de l'année 2017 font l'objet d'un fascicule séparé qui comprend un message explicatif et le détail des comptes et du bilan. Les personnes intéressées sont renvoyées à ces documents.

2.1.8 Gestion de la trésorerie

Les principales tâches exécutées dans ce domaine peuvent être résumées comme suit :

- > exécution des paiements de l'ensemble des dépenses du budget de l'Etat, à l'exception de celles de quelques établissements ;
- > enregistrement de recettes budgétaires cantonales ;
- > gestion et tenue de la comptabilité des comptes bancaires généraux de l'Etat et suivi du budget de trésorerie.

Le volume des affaires traitées par le service de trésorerie de l'AFin a évolué ainsi entre 2016 et 2017 :

	2016	2017
Trafic bancaire DTA (en millions de francs)	1 778.26	1 699.32
Ecritures enregistrées sur comptes bancaires et postaux généraux de l'Etat	9 548	9 550

Les autres activités de ce secteur sont les suivantes :

- > gestion des liquidités et des fonds et fondations : en 2017, le volume des placements s'élève à 841 millions de francs (872 millions de francs en 2016). Le nombre de prêts est de 34 (29 en 2016). L'AFin gère et tient la comptabilité de 57 fonds et fondations ;
- > gestion des prêts : l'AFin tient les comptes et assure la gestion des prêts accordés pour les investissements dans les régions de montagne (11,18 millions, 129 prêts) et pour la nouvelle politique régionale (7,71 millions, 10 prêts) ;

-
- > autres tâches : parmi ces dernières, on peut citer la gestion du portefeuille-titres de l'Etat, la tenue des comptes de prêts et des avances de trésorerie accordés aux institutions publiques, la tenue des comptes et le versement des aides financières accordées par le Fonds d'équipement touristique, la récupération de l'impôt anticipé et la déclaration du droit de timbre auprès de l'Administration fédérale des contributions.

2.1.9 Le Service financier cantonal

Le Service financier cantonal a notamment comme mission l'encaissement, le suivi des débiteurs et le contentieux de tous les services de l'Etat qui ne disposent pas d'infrastructure adéquate et qui ne gèrent pas eux-mêmes le suivi des débiteurs. La mise en place de ce service et l'utilisation du progiciel SAP ont permis d'améliorer et de rationaliser sensiblement le processus d'encaissement et le suivi des débiteurs. L'activité du Service financier cantonal est en constant développement et la plupart des services facturant avec SAP s'adressent à lui pour la gestion de l'encaissement.

En 2017, le montant total des factures traitées s'est élevé à près de 289 millions de francs (291 millions de francs en 2016). Cela correspond à près de 223 000 factures (223 000 en 2016). A fin 2017, les poursuites en cours se montent à 588 857 francs (570 375 francs en 2016) et les dossiers faisant l'objet d'une procédure de recouvrement sont au nombre de 705 (652 en 2016). A signaler que pour l'année 2017, l'encaissement par cash et cartes représente 39 813 factures pour un montant de plus de 4,6 millions de francs.

2.1.10 Situations périodiques des comptes et contrôle budgétaire

Sur la base des rapports de comptes intermédiaires établis par les services et établissements, au besoin complétés d'observations par les Directions, l'AFin élabore trois fois l'an une note de synthèse à l'intention du Conseil d'Etat. Ce document fait le point de situation quant à l'exécution du budget annuel : il met en évidence les principaux écarts relevés en matière de dépenses et de recettes au 30 avril, au 31 juillet et 30 septembre et indique les mesures correctrices envisagées. Cette démarche d'analyse permet un meilleur pilotage des finances cantonales et complète utilement la tâche de contrôle budgétaire. Elle a permis d'entrevoir dès l'automne la possibilité de réaliser un résultat bénéficiaire aux comptes 2017.

Le contrôle budgétaire courant s'exerce tout d'abord par la comptabilité générale à qui revient le rôle de veiller, avant comptabilisation, à ce que les factures présentées au paiement correspondent aux crédits prévus de manière détaillée dans les justificatifs du budget. Le contrôle budgétaire porte également sur les dépassements de crédits. La section planification financière et contrôle budgétaire traite l'ensemble des demandes de crédits supplémentaires. Elle préavise ces requêtes avant de les soumettre au Conseil d'Etat. Durant l'année 2017, celui-ci a admis 30 demandes (30 en 2016) portant sur un montant total de quelque 9,4 millions de francs (16,6 millions de francs en 2016), représentant le 0,27 % (0,5 % en 2016) des dépenses totales effectives budgétisées pour l'exercice 2017. Le volume de crédits supplémentaires en 2017 s'avère nettement inférieur aux années antérieures. A relever que près de 50 % du volume des dépassements susmentionnés (soit près de 4,7 millions de francs) concerne les subventions cantonales pour les écoles spéciales du canton, les dépenses liées aux prestations informatiques et les subventions cantonales pour l'assurance maladie.

2.1.11 Gestion par prestations (GpP) et gestion financière

En 2017, la section SIGEFIS (Instruments de gestion financière et gestion des subventions), parallèlement à ses missions en lien avec la GpP, s'est attelée à des missions plus larges dans les domaines de la réalisation des examens de subventions, de la comptabilité analytique, du suivi financier des participations de l'Etat de Fribourg, de la mise en œuvre de la politique de gouvernance d'entreprise publique, du soutien au projet de module de gestion immobilière « REFX », d'une aide dans le cadre de la fusion des Etablissements de Bellechasse avec la prison centrale, du développement d'instruments de gestion interne pour diverses unités administratives, du suivi des mandats et d'analyses de dossiers à caractère financier.

En termes de gestion par prestations, la mission de la section consiste à planifier, organiser et soutenir la gestion par prestations auprès des unités administratives de l'Etat de Fribourg et à s'assurer de l'établissement conforme des documents correspondants. Elle a par ailleurs accompagné les Etablissements de Bellechasse dans sa sortie de la GpP prévue pour 2018 et soutenu le SITEL dans sa réflexion de réorganisation.

> *Comptes GpP 2016*

En application de la législation en vigueur, les unités administratives GpP ont présenté des résultats portant sur les charges, les revenus et les soldes de chaque groupe de prestations et ont fourni des indicateurs et des commentaires sur les activités déployées. La section a coordonné la procédure d'établissement et de bouclage des comptes 2016 et apporté son soutien aux unités concernées.

> *Controlling GpP au 31 décembre 2016 et 31 août 2017*

Les unités GpP ont établi les rapports de controlling au 31 décembre 2016 et au 31 août 2017 validés par les Directions concernées. Afin de simplifier le processus, SIGEFIS ne fait désormais plus d'analyse formelle, la section continuant par contre à coordonner l'établissement de ces rapports de controlling et à apporter son soutien aux unités GpP.

> *Budgets GpP 2018*

Les unités GpP ont établi les budgets 2018 par groupe de prestations et prestations dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire. La section SIGEFIS a coordonné l'établissement de ces budgets et apporté son soutien aux unités GpP.

> *Développement de la comptabilité analytique*

Parallèlement à ses activités principales, la section SIGEFIS a effectué différents travaux consistant à améliorer certaines procédures, certains concepts et certains instruments de GpP. D'autre part, elle a procédé à une refonte partielle de la comptabilité analytique auprès du Service dentaire scolaire.

Suite à la décision en 2013 du Conseil d'Etat de réorienter la GpP et de ne pas l'étendre activement à d'autres unités administratives, la section SIGEFIS s'est attelée à développer un concept autour de la comptabilité analytique qui, elle par contre, peut être proposée afin de répondre à des besoins de gestion.

2.1.12 Autres activités

- > Réponses à des consultations fédérales, intercantionales et cantonales ;
- > participation à des commissions, comités de pilotage et groupes de travail : commission consultative d'aide et d'accompagnement des personnes handicapées et inadaptées, commissions de bâtisse (GYB, HEF-TS et HEdS-FR, IAG, bâtiment de police, bâtiment modulaire pour la Faculté des sciences de l'Université), commission d'adjudication pour le renouvellement des équipements et installations techniques de l'EIA-FR, comités de pilotage (HAE, jonction autoroutière Fribourg-Sud/Centre), groupes de travail (désenchevêtrement des tâches Etat/communes, normes de construction des bâtiments scolaires, modification du ReLATEc, réforme de la loi sur l'aide sociale, révision du plan directeur cantonal, plans de mobilité, adaptation de la législation sur le domaine public des eaux, structures territoriales) ;
- > évaluation de la situation conjoncturelle dans la perspective du budget 2018 ;
- > établissement de la statistique des postes de travail pour les comptes 2016 et le budget 2018 ;
- > préparation des dossiers de conférences de presse se rapportant aux comptes 2016 et au budget 2018 ;
- > élaboration du rapport concernant les conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2017 ;
- > édition du dépliant 2017 relatif aux indicateurs statistiques des finances de l'Etat ;
- > mise à jour et entretien du site Internet de l'AFin ;
- > facturation mensuelle aux services des dépenses liées aux taxes postales et aux téléphones privés ;
- > représentation de l'Etat au sein du Conseil d'administration de la Grenette SA et de l'Office cantonal du matériel scolaire ;
- > réponse à diverses enquêtes sur les programmes d'allègements budgétaires en cours ou envisagés par les cantons.

3 Service cantonal des contributions

Administrateur : Alain Mauron

3.1 Activités

3.1.1 Taxations fiscales

3.1.1.1 Taxation des personnes physiques

Au début de l'année 2017, le SCC a organisé huit séances d'information à l'intention des contribuables dans tous les districts pour répondre aux questions relatives à la déclaration d'impôt de la période fiscale 2016.

Pour faciliter l'établissement de la déclaration d'impôt sur un ordinateur personnel, un logiciel est mis à disposition des contribuables depuis la période fiscale 2003. Cet outil, dénommé FriTax, doit être téléchargé depuis le site Internet du SCC. Il permet de compléter la déclaration selon deux modes différents : à l'aide d'un assistant ou directement sur les formulaires à l'écran. Les formules, accompagnées d'une feuille de codes-barres, sont retournées au SCC par courrier. A réception, les codes-barres contenant les données permettent une saisie accélérée des déclarations. Depuis 2015, le logiciel permet également de déposer la déclaration d'impôt de manière électronique. Plus de 48 000 déclarations (53 000 en 2016) ont pu être saisies par des lecteurs optiques et plus de 85 000 déclarations (75 000 en 2016) ont été déposées de manière électronique, ce qui ensemble représente plus de 78 % (68 % en 2016) des déclarations.

Il est à relever qu'à fin décembre 2017 plus de 83 % (89 % en 2016) des contribuables ont reçu leur avis de taxation et le décompte final de l'année 2016. Les dossiers non taxés sont principalement ceux des indépendants, ce qui s'explique par la rentrée plus tardive des déclarations d'impôt. Le SCC, en parallèle à la poursuite des travaux de taxation, a procédé à l'examen des réclamations et recours.

La simplification de la demande de prolongation des délais pour le dépôt de la déclaration d'impôt des personnes physiques a permis à 26 501 (21 800 en 2016) contribuables d'obtenir un délai par le versement d'un émoulement de 20 francs. De plus, 555 fiduciaires ou associations (600 en 2016) ont utilisé le système spécifique mis en place à leur intention pour communiquer au SCC la liste de leurs clients, soit 16 489 (18 350 en 2016) contribuables. Cette méthode répond à l'une des mesures structurelles et d'économie adoptées par le Conseil d'Etat.

3.1.1.2 Taxation des personnes morales

La première partie de l'année 2017 a été consacrée à terminer les taxations de la période fiscale 2015. Néanmoins, l'essentiel du travail de l'année a consisté à examiner les déclarations de la période fiscale 2016. Dans le cadre des travaux d'investigation, 140 expertises (165 en 2016) ont été effectuées. A la fin décembre 2017, environ 66 % (65 % en 2016) des personnes morales ont reçu leur avis de taxation pour la période fiscale 2016.

En termes de nombre de dossiers, le secteur des personnes morales traite 14 851 dossiers au 31 décembre 2017. Ce chiffre est en hausse d'environ 3 % par rapport à la situation au 31 décembre 2016 (14 431 dossiers).

A noter également que dans le cadre de l'échange spontané portant sur les rulings fiscaux prévu dans l'ordonnance sur l'assistance administrative en matière fiscale (OAAF), les travaux d'identification et d'analyse des documents potentiellement échangeables se sont poursuivis en 2017 afin de pouvoir procéder aux premiers échanges en 2018.

3.1.1.3 Exonération pour but d'utilité publique ou de service public

En 2017, 40 (29 en 2016) décisions d'exonération ont été notifiées et sont entrées en force, dont 8 concluent au refus de l'exonération (2 refus annulés après réclamation). 8 demandes d'exonération n'ont pas abouti à une décision. Par ailleurs, 42 (40 en 2016) nouvelles demandes d'exonération ont été déposées. Au 31 décembre 2017, 51 (50 en 2016) dossiers demeurent en cours de procédure. Enfin, 9 anciennes décisions d'exonération ont été réexaminées en 2017. 9 anciennes décisions doivent encore l'être.

3.1.1.4 Impôt sur les gains immobiliers

En règle générale, seuls les bénéfices immobiliers réalisés par des contribuables détenant leurs immeubles dans leur fortune privée sont soumis à cet impôt. Les professionnels et ceux qui, sur le plan fiscal, sont considérés comme tels voient les bénéfices réalisés sur les opérations immobilières soumis à l'impôt ordinaire. En 2017, le secteur a notifié 2990 (3825 en 2016) taxations. En 2016, le secteur avait dû combler le retard dans la taxation de ses dossiers ; c'est la raison pour laquelle le nombre de taxations était particulièrement élevé.

3.1.1.5 Procédures en soustraction fiscale et rappel d'impôt

En 2017, 885 (815 en 2016) dossiers ont été réglés en matière de soustraction d'impôt et/ou rappel d'impôt sur les plans cantonal et fédéral, lesquels ont permis de récupérer les montants suivants :

	2016	2017
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs (toutes procédures comprises)	6 041 000	6 297 000
Amendes en francs (au niveau cantonal)	829 000	252 000
Impôt fédéral direct, y compris amendes	2 172 000	1 671 000

Une grande partie de ces montants proviennent des procédures de dénonciations spontanées et des rappels d'impôts simplifiés pour les héritiers. Ces deux rubriques se décomposent comme suit :

Dénonciations spontanées	2016	2017
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs	4 096 000	5 152 000
Nombre de cas	281	472
Capitaux non-déclarés	93 845 000	130 357 000
Revenus non-déclarés	11 078 000	18 475 000

Rappels d'impôts simplifiés pour les héritiers	2016	2017
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs	398 000	465 000
Nombre de cas	59	35
Capitaux non-déclarés	27 569 000	17 453 000
Revenus non-déclarés	1 067 000	730 000

3.1.1.6 Impôt à la source

Le revenu du travail des ressortissants étrangers qui ne sont pas au bénéfice d'un permis d'établissement est imposé à la source. L'employeur est tenu de déduire l'impôt dû sur le montant du salaire et de le verser au Service cantonal des contributions. Ainsi, la personne étrangère ne doit pas remplir de déclaration fiscale. L'impôt à la source concerne également les rémunérations versées aux artistes et sportifs, les honoraires d'administrateurs et les prestations de prévoyance. Le secteur de l'impôt à la source procède au contrôle des retenues opérées par les employeurs. En 2017, 5119 (5173 en 2016) débiteurs de prestations imposables (employeurs) se sont acquittés de l'impôt à la source.

3.1.1.7 Impôts sur les successions et les donations

Durant l'année 2017, le secteur Impôts sur les successions et les donations (ISD) a traité 2538 successions (1875 concernent des successions liées à des décès survenus en 2017, 513 des décès survenus en 2016 et 150 des cas antérieurs) et a établi à cet effet 177 bordereaux d'impôts sur les successions (203 en 2016).

Le secteur dresse chaque mois, sur la base des avis de décès reçus des états civils, une liste cantonale des décès destinée à la publication dans la Feuille officielle.

L'ISD a également établi 34 bordereaux d'impôts sur les donations (61 en 2016) sur 140 avis de donations reçues (182 en 2016).

En 2017, la Direction des finances conserve encore la compétence pour statuer sur les réclamations et les cas d'exonération qui lui sont dévolus en matière d'impôts sur les successions et les donations. Cette compétence sera confiée au SCC dès l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 de la modification de la loi sur l'impôt sur les successions et les donations (LISD ; RSF 635.2.1).

3.1.2 Encaissement

3.1.2.1 Encaissement des impôts cantonaux

Le SCC a, en règle générale, facturé 9 acomptes de l'impôt 2017 dont le paiement devait être effectué chaque fin de mois de mai 2017 à janvier 2018 ; toutefois, le montant de chaque acompte ne peut être inférieur à 20 francs. Il a également été proposé aux contribuables de s'acquitter de la totalité de l'impôt à l'échéance du premier acompte. Ainsi 53 150 contribuables (53 300 en 2016) ont payé l'impôt en une fois.

Lors de la notification des avis de taxation, principalement de l'année 2016, un décompte final a également été établi. Lorsque le décompte laisse apparaître un solde à rembourser, celui-ci est versé sur le compte postal ou bancaire du contribuable. Le SCC gère ainsi 211 000 comptes (200 400 en 2016).

Dans la gestion de la procédure d'encaissement, le SCC a transmis 23 740 arrangements de paiement fermes (24 087 en 2016), expédié des réquisitions de poursuites qui ont provoqué la réception de 20 792 commandements de payer (21 388 en 2016). Il a également déposé 195 plaintes pénales pour distraction de biens saisis (89 en 2016).

La cellule «ADB», créée courant 2013, a œuvré durant l'année 2017 à la gestion active des créances impayées. Le délai de prescription étant de 20 ans depuis la date de délivrance de l'ADB, tous les ADB délivrés en 1997 se prescrivent le 31 décembre 2017, ceux délivrés en 1998 se prescrivent le jour correspondant de l'année 2018, etc.

Le secteur encaissement et contentieux a veillé, en fonction des priorités, à alterner les actes dont le recouvrement est certain (contribuables dont l'adresse et la situation financière sont connues) et les mesures visant uniquement et momentanément la préservation de la créance avant sa prescription (débiteurs dont la situation financière ne permet pas une reprise) ou celles nécessitant un important travail de recherche d'adresses et de détermination de la situation financière (débiteurs ayant quitté le canton).

En 2017, le total des montants encaissés au titre de reprises d'actes de défaut de biens et de récupération de montants produits dans les faillites entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017 s'élève à environ 3 250 000 de francs (3 690 000 en 2016).

3.1.2.2 Encaissement des impôts communaux et paroissiaux par le SCC

Durant l'année 2017, 40 communes (51 en 2016) ont utilisé les services de l'Etat pour l'encaissement de leurs impôts ordinaires.

L'application informatique permet d'offrir cette prestation également aux paroisses du canton à la condition que les impôts soient perçus auprès de tous les paroissiens de la même commune. Le SCC perçoit l'impôt des personnes physiques pour de nombreuses paroisses touchant 123 communes (121 en 2016) du canton. Ces impôts sont encaissés sur la base d'une convention. Quant à l'impôt paroissial dû par les personnes morales, il est perçu par le SCC depuis l'année fiscale 2001, selon l'article 17a de la loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat.

Depuis plusieurs années, une baisse du nombre d'autorités fiscales confiant l'encaissement des impôts au SCC est à relever. La raison est en grande partie imputable aux fusions des communes et des paroisses, dont notamment les grandes fusions formant les nouvelles communes d'Estavayer, de Courtepin et de Planfayon.

3.1.2.3 Remises d'impôt

En vertu des articles 213a ss LICD, la Direction des finances, sur préavis de l'autorité communale, statue sur les demandes de remise d'impôts. A cet effet, le SCC procède aux enquêtes nécessaires, élabore un préavis et prépare les décisions prises par la Direction des finances. En 2017, 299 (325 en 2016) demandes ont été traitées. 113 (134 en 2016) contribuables ont obtenu une remise d'impôts.

3.1.3 Formation du personnel

Au cours de l'année 2017, plusieurs collaborateurs et collaboratrices ont participé aux cours organisés dans le cadre du concept de formation et de perfectionnement mis en place par la Conférence suisse des impôts (CSI) à l'usage de toutes les administrations fiscales.

Nombre de personnes ayant réussi les examens finaux (en parenthèses le nombre des candidats) :

	2016	2017
CSI 1 (certificat salariés)	12 (14)	9 (9)
CSI 2A (fiscaliste qualifié salariés)	9 (14)	3 (7)
CSI 2B (certificat indépendant et personnes morales) (anciennement cours CSI 2)	3 (3)	2 (3)
CSI 3 (fiscaliste qualifié indépendants et personnes morales resp. expert fiscal CSI)	0 (2)	0 (0)

3.1.4 Travaux préparatoires et divers

En plus des travaux de taxation et de perception des divers impôts qui occupent la plus grande partie du personnel, le SCC effectue d'autres tâches, en particulier dans le domaine du droit, de la statistique, de l'établissement des comptes et du budget. En tant que projets significatifs, le SCC a collaboré à l'avancement de PF 17 et la révision de la LICD. Il a également préparé de nombreux préavis, notes, calculs d'incidences financières et réponses à des consultations à l'attention de diverses instances cantonales et fédérales. Le service a aussi préparé les réponses aux interventions parlementaires concernant la fiscalité. Le SCC s'est en outre chargé de nombreux travaux en vue de la déclaration 2017, en révisant le contenu des formules fiscales et des instructions sur la manière de remplir la déclaration d'impôt ou en établissant les nouveaux barèmes de l'impôt à la source.

3.1.5 Données statistiques

Les statistiques fiscales 2015 ont été publiées en novembre 2017. Cette nouvelle édition conserve le contenu des années précédentes. Les quelque 40 pages du document fournissent des données concernant principalement le rendement de l'impôt cantonal de base pour les personnes physiques et les personnes morales. Ces statistiques sont disponibles uniquement sous format électronique sur le site internet du SCC www.fr.ch/scc. Il en est de même pour celles des années précédentes.

3.1.6 Collaboration

3.1.6.1 A l'intérieur du canton

Par le fait que le SCC détient quantité d'informations chiffrées précieuses pour certaines analyses, il lui est demandé, dans le respect de la protection des données, de fournir des statistiques à d'autres services de l'Etat, tels le Service des communes ou le Service de la statistique. De multiples réponses ont également dû être données aux questions émanant des autorités communales et ecclésiastiques en relation avec l'établissement de leur budget. Dans le domaine de l'intendance, le SCC procède également, pour ses propres besoins et pour ceux d'autres services de l'Etat (Office des poursuites, Service du personnel et d'organisation, Caisse cantonale de compensation, Office de la circulation et de la navigation, etc.), à l'impression et à la mise sous pli de près de 4 800 000 (4 700 000 en 2016) documents représentant environ 2 165 000 (2 170 000 en 2016) envois durant l'année 2017. Plus de la moitié des envois a été effectuée pour d'autres services.

3.1.6.2 Dans le domaine fiscal

Les administrations fiscales fédérales et cantonales sont regroupées au sein de la Conférence suisse des impôts (CSI). Les membres de la direction du service et certains collaborateurs et collaboratrices sont engagés dans ces structures. Le canton de Fribourg est ainsi présent dans la commission « indépendants et personnes morales » (i.e. participation aux deux groupes de travail « agriculture » et « exonération »), dans la commission « impôts sur le revenu et la fortune » (i.e. participation au groupe de travail « prévoyance »), et la commission « logistique » (i.e. participation au groupe de travail « CET – estimation de titres non cotés en bourse »).

3.1.7 L'informatique du SCC

3.1.7.1 Plateforme de communication SEDEX

L'organe de la Conférence suisse des impôts a mis en place une plateforme permettant des échanges électroniques de données. Les messages sont échangés électroniquement par l'intermédiaire de la plateforme de données SEDEX (Secure Data EXchange) et peuvent être traités directement dans les applications métiers. L'objectif est d'étendre continuellement l'échange à d'autres documents électroniques. En 2017, le design de l'outil permettant d'acheminer vers les dossiers les communications n'ayant pas pu être traitées automatiquement a été modernisé. Il apporte aussi une amélioration notable dans la recherche des contribuables en proposant des suggestions de choix plausibles.

3.1.7.2 Avis d'aliénations émis par les Registres fonciers

Le même outil utilisé pour l'importation des documents SEDEX a été adapté au début de l'année 2017 afin d'acheminer dans les dossiers des contribuables les avis d'aliénations numériques émis par les Registres fonciers. Ces avis sont mis automatiquement à disposition du secteur des gains immobiliers et des autres secteurs de taxation. Depuis lors, les avis d'aliénation ne sont plus imprimés sur papier.

3.1.7.3 FriTax

A mi-décembre 2017, 133 000 contribuables ont utilisé ce logiciel pour remplir leur déclaration d'impôt 2016, soit 6000 de plus que l'année précédente. Parmi ceux-ci, 85 000 personnes ont déposé leur déclaration d'impôt de façon électronique, soit 10 000 de plus que l'année précédente. Ainsi, les déclarations et les attestations ont été automatiquement importées dans les dossiers électroniques. Il reste encore 38 000 contribuables (22 %) qui préfèrent remplir manuellement leur déclaration d'impôt.

3.1.7.4 Facturation de la prolongation des délais

Les fiduciaires ou associations utilisant le système spécifique mis en place à leur intention pour communiquer au SCC la liste de leurs clients ont bénéficié, dès septembre 2017, d'un formulaire Internet simplifié. Elles peuvent ainsi traiter leurs demandes en direct, sans devoir envoyer un courriel à notre service.

3.1.7.5 Refonte XPL

Conformément au plan gouvernemental, la refonte complète du système gérant le registre des contribuables et des partenaires (XPL), ainsi que de l'application de l'impôt à la source est un projet d'envergure qui se poursuit sur plusieurs années. Comme planifié, la nouvelle application pour la taxation de l'impôt à la source a été mise en production dès janvier 2017. L'étude pour la refonte du registre des contribuables et des partenaires du SCC est toujours en cours. Dans ce cadre, une épuration à grande échelle des dossiers ouverts avant l'an 2000 et qui sont devenus caduques a été entreprise afin d'augmenter la qualité des données. Ce travail a permis d'archiver de manière définitive 130 800 anciens dossiers. La majeure partie de ces dossiers concernent des personnes décédées dont les comptes ont été soldés.

3.1.7.6 Dématérialisation

Comme prévu, le projet permettant la dématérialisation de l'ensemble des déclarations des personnes physiques, des annexes, des pièces justificatives ainsi que d'autres documents est opérationnel depuis le 1^{er} juin 2017. Un nouvel outil apportant un meilleur confort pour la visualisation des documents numérisés a également été mis à disposition des utilisateurs. Ainsi, l'application de taxation distribue automatiquement les déclarations à taxer. Elle met à disposition tous les documents scannés par le SCC ou numérisés par le contribuable à l'aide du logiciel FriTax en les affichant sur le poste de travail du taxateur.

3.1.7.7 Maintenance applicative et évolutive

Les différents logiciels de taxation et d'encaissement utilisés par le SCC ont fait l'objet de plusieurs adaptations afin de prendre en compte les modifications législatives qui ont été adoptées. Les fichiers permettant le trafic automatique des paiements entre la Poste et le SCC ont été adaptés afin de répondre aux exigences des normes d'harmonisation ISO 20022 émises par PostFinance.

3.1.7.8 Maintenance du parc informatique et logistique

La mise à niveau des logiciels et la maintenance des postes de travail et des imprimantes de bureau sont assurées par le personnel du secteur informatique en collaboration et sous la responsabilité du SITel. Tous les PC des collaborateurs du SCC ont été changés en fin d'année et disposent de deux écrans de travail. Dès le 11 décembre 2017, les 140 imprimantes de bureaux correspondant à l'ensemble du parc au SCC ont été remplacées par 27 imprimantes multifonctions centralisées.

4 Service du personnel et d'organisation (SPO)

Chef de service : Markus Hayoz

4.1 Activités

4.1.1 Généralités

Dans le cadre de sa mission, le SPO est amené à fournir de nombreuses prestations aux organes politiques, à l'exécutif, aux responsables hiérarchiques, au personnel et à des organismes tiers. Ces prestations peuvent être catégorisées de la manière suivante :

- > les prestations classiques liées à l'administration générale du personnel, soit principalement le recrutement, les contrats, les salaires, le budget du personnel et l'informatique ;
- > les prestations liées à l'activité de contrôle et de soutien à l'Etat-employeur, soit principalement le controlling et le reporting au Conseil d'Etat, les projets de réponses aux interventions parlementaires touchant à la sphère d'activité du SPO, l'octroi des préavis, le conseil aux unités administratives et aux supérieurs hiérarchiques, l'accompagnement juridique des procédures, l'accompagnement informatique, l'accompagnement organisationnel ;
- > les prestations liées au soutien apporté aux collaborateurs et aux collaboratrices, soit principalement le suivi social et juridique du personnel en difficulté (incapacité de travail, conflits à la place de travail, difficultés financières), l'accompagnement dans les démarches auprès des assurances sociales, la promotion de la sécurité et de la santé à la place de travail ;
- > les prestations liées au développement du personnel et de l'organisation, soit principalement la mise en œuvre de projets RH, l'évaluation des fonctions, la formation continue du personnel, le développement et l'accompagnement des projets organisationnels.

Certaines prestations du SPO possèdent un caractère prioritaire, notamment l'établissement de la paie du personnel. Le SPO doit veiller à ce que chaque mois, les quelque 19 000 collaborateurs et collaboratrices de l'Etat reçoivent très exactement leur salaire, en conformité avec les dispositions légales fédérales et cantonales.

4.1.2 Gestion du personnel

Le SPO s'occupe du recrutement, des préavis de classification et de l'établissement des contrats pour le personnel de l'Etat. En outre, il gère toutes les demandes d'avance AVS.

Durant l'année 2017, 738 postes de travail ont été publiés (674 postes en 2016 et 755 en 2015), ce qui correspond à l'insertion de 1165 annonces dans les différents canaux de publication. Ainsi, 1020 contrats et avenants ont été établis. En 2017, 205 (195 en 2016 et 191 en 2015) collaborateurs et collaboratrices, tous secteurs confondus, ont bénéficié de l'avance AVS. De plus, 51 demandes de retraite partielle ont fait l'objet d'une avance AVS partielle.

4.1.3 Gestion de la paie

Le SPO gère les dossiers des collaborateurs et des collaboratrices de l'administration centrale et de l'enseignement. Il traite les tâches générales liées à la paie : les attestations pour l'assurance-chômage, les allocations de maternité, les allocations perte de gain, le paiement des indemnités et frais de débours, les jetons de présence aux membres des commissions ainsi que l'ensemble des attestations demandées par les crèches, les assurances, les autorités fiscales, etc. La tâche principale du SPO dans ce domaine est d'assurer la bonne gestion du paiement des salaires pour l'ensemble du domaine confié.

4.1.4 Informatique

Le SPO, par l'intermédiaire de la section « Informatique et planification » (SPO-I), assure la planification de toutes les opérations liées à la gestion technique du personnel, à la paie, aux modules de gestion des ressources humaines et de la gestion des temps (GTA). Il maintient et développe le logiciel de gestion des ressources humaines en collaboration avec les utilisateurs et utilisatrices, les informaticiens et informaticiennes. Il forme et conseille les utilisateurs et utilisatrices du logiciel. Il gère l'ensemble des postes de travail de l'Etat et produit le budget, les comptes et le contrôle des effectifs.

4.1.5 Activités juridiques

Le SPO fournit l'encadrement juridique nécessaire au développement et à la gestion du personnel. En 2017, le SPO a ainsi continué à assumer ses tâches générales de préavis, de conseil et de soutien à l'ensemble des Directions et services ainsi qu'aux établissements personnalisés de l'Etat et à certaines institutions subventionnées. Le SPO a également été sollicité à de nombreuses reprises en 2017 pour assurer l'accompagnement juridique de l'Etat-employeur dans des procédures de résiliation des rapports de service.

4.1.6 Assurances sociales

Le SPO assure une partie du suivi social et juridique des collaborateurs et collaboratrices de l'administration centrale, absents pour cause de maladie ou d'accident. En collaboration avec les unités administratives, le personnel concerné est informé des procédures applicables : fin des rapports de service, réengagement éventuel, diminution du taux d'activité. Un appui est apporté pour créer des contacts avec les assurances sociales, en particulier avec la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et les organes de l'AI. Dans ce contexte, 176 cas de requêtes AI ont nécessité l'intervention de la section contre 122 cas en 2016.

Dans le contexte de la LAA, l'ensemble du personnel de l'Etat et de ses établissements est assuré conformément à la LAA (le personnel à temps complet, à temps partiel et temporaire). Le montant du salaire assuré par employé couvert s'élève, en 2017, à 80 % de 148 200 francs au maximum, pour une masse salariale soumise LAA de plus de 1,4 milliard de francs. La totalité des primes afférentes au risque d'accidents non professionnels est à la charge du personnel.

Un quart des primes versées va à la SUVA et trois quarts à un Pool d'assureurs privés représenté en 2017 par la Bâloise Assurances. La proportion de la somme salariale soumise est d'un septième pour la SUVA et de six septièmes pour le Pool.

Le bureau LAA est rattaché au SPO. Il est l'organe de liaison, de coordination et d'information pour les assuré-e-s SUVA et Bâloise Assurances. Environ 2910 déclarations d'accident de collaborateurs et collaboratrices de l'Etat ont été enregistrées, contrôlées et complétées pour la SUVA (17,86 %) et la Bâloise (82,14 %) en 2017. Le 19,61 % relève d'accidents professionnels et le 80,39 % d'accidents non professionnels. Environ 34 % des accidents ont entraîné une incapacité de travail :

	2015	2016	2017
Nombre de cas d'assurance LAA	2 658	2 760	2 910
Accidents professionnels	602	597	571
Montant des récupérations d'indemnités (milliers Fr.)	3 970	3 895	4 266
Nombre de jours indemnisés (30 jours par mois)	25 678	25 674	28 644

Récupérations auprès de tiers (Fr.)	2015	2016	2017
de l'assurance-invalidité	322 389	326 115	437 875
de l'assurance militaire	28 166	42 785	0
des assurances RC de tiers responsables	0	0	0

Enfin, dans le cadre de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal), près de 380 attestations d'assurance accidents ont été délivrées par le bureau LAA en 2017 et environ 130 assurances par convention ont été conclues.

4.1.7 Fonds d'entraide sociale

Le SPO assume la gestion des dossiers et le secrétariat du Fonds d'entraide sociale en faveur du personnel de l'Etat (FESPE) dont l'objectif est de venir matériellement en aide au collaborateur ou à la collaboratrice de l'Etat qui est dans l'incapacité financière temporaire de faire face aux dépenses nécessaires à son entretien et/ou à celui de sa famille.

En 2017, 14 demandes sont parvenues au secrétariat du FESPE. Parmi elles, 3 ont été présentées au comité en vue d'un prêt et ont été acceptées ; les 11 autres n'ont pas été transmises au comité pour décision, soit car elles ne répondaient pas aux critères d'octroi de prêt, soit en raison d'une impossibilité de remboursement sans compromettre le minimum vital de la personne, soit parce qu'un suivi était nécessaire avant d'envisager un prêt, ou encore parce que la personne n'a pas donné suite à la démarche. 3 dossiers ont été traités en collaboration avec le Service de désendettement de CARITAS Fribourg.

4.1.8 Espace santé-social

Cofinancé par l'Etat de Fribourg et la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, l'Espace santé-social (SPO-M) a poursuivi son activité de suivi et de soutien du personnel rencontrant des difficultés professionnelles ou personnelles, que ce soit lors d'incapacités de travail ou en prévention de celles-ci.

La section, tout en cultivant la collaboration avec les différents partenaires impliqués, a ouvert 224 nouveaux dossiers en 2017. Au total, 446 collaborateurs et collaboratrices, tant subordonnés que cadres, ont été accompagnés par l'Espace santé-social. 28 collaborateurs et collaboratrices ont été concernés par un processus de médiation au sein de leur équipe (7 équipes). Durant l'année, 188 dossiers ont été clos.

Les problématiques les plus fréquemment évoquées concernent les problèmes de santé (33 %), qu'ils soient physiques ou psychiques. Les difficultés relationnelles, questions de harcèlement et aspects organisationnels (31 %), sont également très souvent évoquées. Conformément à l'Ordonnance relative au harcèlement et aux difficultés relationnelles sur le lieu de travail (OHarc), les personnes peuvent être orientées vers l'un ou l'une des quatre avocats ou avocates externes pour un conseil juridique ; 3 d'entre elles ont bénéficié d'un tel conseil. Les collaborateurs et collaboratrices consultent aussi l'Espace santé-social pour des difficultés financières (10%), des problèmes familiaux (6 %) ou des situations de crise (4 %), ou encore pour obtenir des informations à caractère psycho-sociales diverses (16 %).

En 2017 l'Espace santé-social a mis en ligne son propre site internet (www.fr.ch/ess) et le personnel de l'Etat en a été informé par courrier électronique. Ces informations activement données visent à augmenter la visibilité de l'Espace santé-social auprès du personnel afin d'en faciliter l'accès. Le nombre de collaborateurs et collaboratrices ayant sollicité le dispositif a augmenté en 2017 :

	2014	2015	2016	2017
Nombre de personnes suivies	417	382	438	446

Ces suivis, qui gagnent toujours plus en complexité, ont impliqué différents types d'interventions de la part des intervenants et intervenantes :

	2014	2015	2016	2017
Rencontres avec la personne concernée	397	244	299	342

	2014	2015	2016	2017
Rencontres avec un/des tiers impliqué-s	103	97	89	124
Entretiens de réseau/Bilans/Médiations	55	56	85	123
Téléphones avec la personne concernée ou un tiers	1 227	1 266	1 548	2 040
Echanges d'emails avec la personne concernée ou un tiers	1 360	1 424	1 698	2 481

L'Espace santé-social assure également la gestion et le suivi de l'engagement de personnes invalides conformément à l'ACE y relatif. Actuellement, 55 personnes sont engagées sur ce crédit.

4.1.9 Santé et sécurité au travail

La section en charge de la santé et de la sécurité au travail (SPO-S) a pour mission la mise en application du système SST, le conseil et le suivi de l'application de différentes lois relatives à la sécurité et à la protection de la santé au travail (SST).

Durant l'année 2017, la formation « Prévenir les risques et gérer la violence » s'est poursuivie en collaboration avec la Haute école de travail social (HEF-TS). Six modules de cours en français et en allemand ont été organisés en faveur du nouveau personnel des 60 unités administratives définies « à risque » ; ainsi, 81 cadres, collaborateurs et collaboratrices ont participé à cette formation de deux jours.

Développée en 2010 par le SPO-S et la Haute école de santé de Fribourg (HEdS), la formation « Secouriste en entreprise » s'est poursuivie en 2017 : 8 cours ont été mis sur pied (dont 1 en allemand et 1 en anglais) et 105 collaborateurs et collaboratrices de 20 unités administratives de l'Etat ont participé à cette formation de base d'une journée, respectivement d'un demi-jour pour les cours de rafraîchissement.

La commission permanente de la sécurité et la protection de la santé de l'Etat (commission SST) s'est réunie à deux reprises.

En 2017, la section SST a également été sollicitée à de nombreuses reprises pour des visites relatives à l'ergonomie des places de travail des collaborateurs et collaboratrices de différentes unités administratives.

4.1.10 Evaluation des fonctions

Le SPO par sa section Evaluation (SPO-E) effectue conformément aux mandats du Conseil d'Etat les évaluations de l'ensemble des fonctions de l'Etat selon le système Evalfri et assure la gestion et le développement de ce système. Elle réalise et contrôle la bonne exécution des décisions de classification du Conseil d'Etat. Le SPO-E assume également le secrétariat de la Commission d'évaluation et de classification des fonctions (CEF).

Durant cette année, la CEF a tenu 8 séances plénières, 3 séances de validation sous forme de séance ou de visite sur le lieu de travail et 1 séance de consultation de dossier. Elle a transmis au Conseil d'Etat les rapports de la CEF et du SPO ainsi que les ordonnances idoines concernant la 1^{re} étape du 5^e mandat portant sur l'évaluation de 16 fonctions des domaines de la comptabilité, de l'administration, des bibliothèques, des soins et de l'ECAS, ainsi que le dossier concernant la fonction de chef/fe de service adjoint/e. A la suite de ces travaux, le SPO-E a mis en place, en collaboration avec les Directions et services concernés, l'application des modifications de classifications pour les fonctions de la 1^{re} étape du 5^e mandat et des chef/fe-s de service adjoint/e-s. Elle a également transmis au Conseil d'Etat une nouvelle ordonnance concernant l'avancement et la promotion des agents et agentes de la Police cantonale. Ce travail a été effectué en collaboration avec la Police cantonale.

Concernant le dossier relatif aux fonctions du corps professoral de la HES-SO//FR, la section, officiant dans son rôle de secrétaire de la CEF, a établi le rapport de la commission. Dès que le rapport du SPO, rédigé en partenariat avec les HES-SO//FR sera terminé, ce dossier pourra être transmis au Conseil d'Etat.

Dans le cadre des requêtes de décision formelle, elle a enregistré et procédé à la consultation du dossier déposé par les infirmiers et infirmières spécialisés et transmis les décisions relatives aux requêtes des psychologues, des psychologues spécialisés et des assistants techniques en salle d'opération.

Régulièrement, le SPO-E analyse, en appliquant la méthode Evalfri, le rattachement correct des collaborateurs et collaboratrices aux fonctions de référence, lors des réorganisations, des promotions annuelles ou des engagements de nouveaux collaborateurs et collaboratrices. Dans le cadre de ces activités, le SPO-E a, entre autre, réalisé 24 évaluations dites « courtes ».

4.1.11 Formation et développement

Dans le domaine de la formation des cadres, deux nouveaux cours ont été proposés et testés sous la forme d'un pilote. Il s'agit des cours intitulés : « Décider dans l'incertitude » et « Manager-coach : initiation au coaching ». En raison du succès rencontré, ces deux formations seront intégrées à l'offre de formation 2018.

Le SPO-F poursuit sa collaboration avec le Centre d'Education Permanente (CEP) du canton de Vaud en offrant la possibilité aux cadres de l'Etat de participer à cinq formations relatives au management. Pour la 4^e année consécutive, les collaborateurs et collaboratrices germanophones disposeront d'une offre de cours en partenariat avec la Ville de Berne.

Le programme de formation continue a enregistré le nombre suivant de participants et participantes :

	2016	2017	Nbre cours 2017
Formation continue générale	776	941	102
Formation continue des cadres	54	127	23
Formation linguistique	52	61	12
Formation informatique	178	253	118
Total	1 060	1 382	255

En 2017, le SPO a préavisé 61 conventions de formation, contre 67 en 2016.

Dans le domaine de l'apprentissage, le SPO édite et met en ligne des brochures pour présenter les métiers existant à l'Etat de Fribourg. Cette année, 10 nouvelles brochures ont été éditées (Agent et Agente d'exploitation CFC, Agriculteur et Agricultrice CFC, Cuisinier et Cuisinière en diététique CFC, Electronicien et Electronicienne CFC, Employé-e en intendance AFP, Forestier-bûcheron et Forestière-bûcheronne CFC, Maraîcher et Maraîchère CFC, Spécialiste en restauration CFC, Technologue du lait CFC, Technologue en impression CFC).

Dans le cadre de la promotion d'apprentissage, le SPO a participé au salon de métiers Start du 31 janvier au 5 février 2017 en y présentant 10 métiers disponibles à l'Etat (Agent-e en information documentaire CFC, Assistant et Assistante de bureau AFP, Assistant et Assistante en soins et santé communautaire CFC, Cuisinier et Cuisinière CFC, Employé-e de commerce CFC, Gestionnaire en intendance CFC, Horticulteur et Horticultrice CFC, Informaticien et Informaticienne CFC, Laborantin et Laborantine CFC, Logisticien et Logisticienne CFC).

Le 30 septembre 2017, le SPO a également participé à la matinée promotionnelle « La Glâne forme », organisée par la Jeune chambre internationale de la Glâne, en y présentant notamment le métier d'Employé-e de commerce CFC.

En plus de la promotion de l'apprentissage, le SPO-F veille à la gestion de la procédure d'engagement et à l'accueil des apprenti-e-s, conseille et informe les apprenti-e-s et leurs formateurs et formatrices, leur offre un programme de formation continue et participe à l'organisation des cours interentreprises et des examens de fin d'apprentissage.

En 2017, 125 personnes ont débuté une formation professionnelle à l'Etat de Fribourg. A la fin 2017, l'Etat-employeur compte 384 apprenti-e-s (ils étaient 378 en fin d'année 2016). De plus, l'Etat-employeur forme 31 stagiaires de longue durée du modèle 3+1, contre 34 en 2016. Ces apprenti-e-s se forment dans 25 métiers différents.

Afin de garantir une égalité de traitement dans l'accompagnement des apprenti-e-s au sein de l'Etat, le Conseil d'Etat a approuvé le « Guide de l'apprentissage : Recueil des règles de gestion et d'encadrement des apprenti-e-s de l'Etat de Fribourg ». Ce dernier est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et décrit les règles et les principes qui régissent et caractérisent l'apprentissage au sein de l'Etat de Fribourg.

Dans le but d'améliorer la procédure d'engagement des apprenti-e-s employé-e-s de commerce, un nouveau test d'aptitude a été mis en place fin septembre 2017. Désormais informatisé, le test mesure des aspects liés à la personnalité, à la motivation et aux capacités cognitives. Il renforce également la qualité du processus de sélection grâce à l'utilisation d'outils scientifiquement validés.

L'offre de formation continue pour les apprenti-e-s est composée de formations spécifiques à l'administration et de formations continues générales. 128 nouveaux apprenti-e-s ont participé aux journées d'accueil organisées en 2017.

Le programme de formation des apprenti-e-s a enregistré le nombre suivant de participants et participantes :

	2016	2017
Formation interne des apprenti-e-s	228	278
Formation continue des apprenti-e-s	279	326

Le nombre de stages rémunérés et non rémunérés accomplis au sein de l'Etat de Fribourg en 2017 se monte à 511 (478 en 2016) selon les demandes transmises à la section Formation et développement du SPO par les unités administratives. A la fin 2017, la mesure pour l'engagement des « Jeunes demandeurs d'emploi » a permis à 31 personnes (36 en 2016) de réaliser une expérience professionnelle au sein de l'Etat.

4.1.12 Organisation

La section en charge de l'organisation (SPO-O) apporte son appui à l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des règles d'organisation et de gestion. Elle fournit des instruments et méthodes modernes qui aident les unités administratives à mettre en place une organisation rationnelle, efficace et transparente.

En 2017, le SPO-O a accompagné plusieurs unités administratives dans leurs démarches liées à l'optimisation de leur organisation dans les domaines suivants :

- > conseil dans le domaine de l'organisation du travail et identification des besoins ;
- > réalisation des mandats organisationnels ;
- > définition et amélioration des processus ;
- > optimisation de structures et réorganisations ;
- > ateliers de travail sur la mission et les valeurs d'un service, avec rédaction d'une charte ;
- > coaching en organisation ;
- > cofinancement de mandats (procédure à suivre et recherches sur le destinataire) ;
- > développement et mise à disposition d'outils et méthodes ;
- > conseil en matière de gestion de projet ;
- > accompagnement de fusion d'unités ;
- > gestion et participation à la réalisation de projets transversaux ;
- > conseil et validation de cahiers des charges ;
- > gestion et mise à jour des catalogues des prestations.

Suite à la clôture du projet APROC, un nouveau projet est en préparation toujours relatif à l'analyse de l'efficacité des processus à l'Etat de Fribourg. La Conférence des secrétaires généraux a été mise à contribution à l'occasion de deux ateliers participatifs afin de faire émerger les objectifs d'une telle démarche en vue de les présenter au Conseil d'Etat.

4.2 Evénements particuliers

Le 1^{er} juillet 2017 est entrée en vigueur l'ordonnance du 31 janvier 2017 concernant le télétravail effectué par le personnel de l'Etat. Elle fixe le cadre réglementaire pour les collaborateurs et collaboratrices travaillant régulièrement à partir de locaux privés. Cette possibilité est accessible à toutes les fonctions, à l'exception de celles nécessitant la présence physique sur la place de travail. Le télétravail n'est possible que si le taux d'activité contractuel de la personne concernée est d'au moins en principe 50% en moyenne sur l'année. Le télétravailleur ou la télétravailleuse doit être présent-e sur le lieu de travail en règle générale au moins un jour toutes les deux semaines, ou un demi-jour par semaine.

Le Conseil d'Etat a institué en septembre 2017 un groupe de réflexion préparant l'élaboration et la réalisation d'une « Politique du personnel de l'Etat de Fribourg ». Un rapport lui sera transmis durant le premier trimestre 2018 afin qu'il puisse décider de la suite à donner à ce projet.

Depuis le 1^{er} octobre 2017, les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat de Fribourg, à l'exception de ceux des établissements personnalisés, ont la possibilité d'utiliser, aux frais de l'employeur, un service pour la garde à domicile, ponctuelle et en urgence, de leur enfant de 0 à 12 ans, malade ou accidenté. Ce service appelé Chaperon Rouge est géré par la Croix Rouge fribourgeoise. Ce projet pilote est l'une des mesures prévues du Plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Administration cantonale (PEAC), adopté par le Conseil d'Etat en mai 2016. A la fin 2018, le projet sera réexaminé, notamment son déploiement au sein des établissements personnalisés.

Le 17 novembre 2017, le Grand Conseil a adopté la loi modifiant la loi sur le personnel de l'Etat (droit de grève et extrait spécial du casier judiciaire). Désormais, le personnel peut exercer son droit de grève uniquement si la procédure de conciliation et d'arbitrage n'a pas abouti (nouvel art. 68 LPers « Paix du travail et recours à la grève »). Pour les policiers et policières, les agents et agentes de détention, ainsi que le personnel des soins, le Grand Conseil a maintenu l'interdiction de la grève. Au demeurant, un service minimal est assuré dans les secteurs où un arrêt de travail mettrait en péril, directement ou indirectement, les prestations indispensables à la population. Le Conseil d'Etat déterminera les secteurs d'activité et fixera les modalités de service minimal sur le préavis de l'autorité d'engagement. Concernant l'extrait spécial du casier judiciaire, l'Etat-employeur aura désormais l'obligation de consulter l'extrait spécial du casier judiciaire avant l'engagement de tout employé de l'Etat ayant une activité impliquant des contacts avec des mineur-e-s.

En novembre 2017, le SPO et le SITel ont été unités pilotes dans le cadre du projet de mise en œuvre du guichet de cyberadministration. La première prestation mise à disposition pour ces deux services consiste à rendre disponible, de manière informatisée, les relevés et certificats de salaire pour chaque collaborateur et collaboratrice de l'Etat. Cette prestation sera déployée dans les autres services de l'Etat au premier trimestre 2018. Durant l'année 2017, le projet Perséval (concept d'évaluation des prestations du personnel) a été mis en consultation. Après analyse des remarques, les propositions de modifications sont en cours d'élaboration. Sur proposition du SPO, le Conseil d'Etat a mis en application une directive relative à la fréquence des exercices d'évacuation pour les bâtiments appartenant à l'administration cantonale. Le déploiement du module HR Access pour la Gestion des Temps et des Activités (GTA) visant à mettre à disposition des UA un système informatique commun de gestion des temps et des activités s'est poursuivi en 2017. Le nombre de services a été porté de 23 en début d'année à 98 services. De ce fait, 2 500 collaborateurs et collaboratrices utilisent désormais la plateforme de gestion des temps.

5 Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)

Directeur a.i. jusqu'au 28 février : Christian Rieder

Directeur dès le 1^{er} mars: Michel Demierre

5.1 Introduction

Pour le SITel, l'année 2017 a été marquée par l'arrivée d'un nouveau Directeur. Après avoir effectué un état des lieux circonstancié, celui-ci a fait part au Conseil d'Etat de ses constats au sujet de l'organisation actuelle et des technologies utilisées. Conjointement, il a proposé un ensemble de mesures d'évolution qui reposent sur trois piliers : l'organisation, la gouvernance et le plan directeur informatique.

Pour l'Etat de Fribourg, il est en effet primordial que le SITel intègre de nouvelles technologies en adaptant son organisation afin d'assurer la transformation digitale de l'Etat (« Fribourg 4.0 ») dans les meilleures conditions. Le Conseil d'Etat a ainsi approuvé l'organisation projetée et c'est donc dans un contexte d'une transformation organisationnelle complète que le SITel a assuré la mission qui lui incombe.

L'évolution des systèmes d'information se caractérise de nos jours par une mutation permanente et des cycles de vie des solutions informatiques de plus en plus courts. Les défis et enjeux de cette évolution pour le domaine technologique sont la maîtrise des coûts d'exploitation, l'optimisation continue de l'existant et la complexité croissante des systèmes d'information. En parallèle, le SITel doit adapter ses structures à ce changement permanent.

Dans ce contexte, le SITel a pour mission d'assurer la disponibilité, la sécurité et l'évolution des systèmes d'information nécessaires à l'efficacité de l'administration cantonale et de ses partenaires, en veillant à leur cohérence et à la maîtrise des coûts.

5.2 Commissions et collaborations intercantionales

5.2.1 Commission informatique de l'Etat (CIE)

La CIE, organe du Conseil d'Etat pour les questions informatiques et présidé par le Conseiller d'Etat Directeur des finances, a siégé six fois durant l'année. Outre le pilotage du portefeuille des projets informatiques, elle s'est attachée à revoir le processus de gouvernance informatique et en particulier à améliorer l'organisation, ainsi que la chaîne de processus décisionnels. Dans ce contexte, elle a :

- > avalisé les principes directeurs proposés par le SITel qui consistent à prioriser les nouvelles réalisations informatiques au sein de l'application SAP et alternativement, si la fonctionnalité n'est pas offerte par SAP, privilégier une solution inter-cantonale ;
- > posé la mécanique d'arbitrage qui vise l'alignement entre les moyens financiers alloués par le Conseil d'Etat et les ambitions (besoins) des services et des Directions ;
- > institué une commission informatique spécialisée dans le domaine judiciaire (Commission informatique des autorités judiciaires, CIAJ) qui est l'organe de la Commission informatique de l'Etat pour les questions relevant de ce domaine d'activité ;
- > Mandaté le SITel pour l'élaboration d'un plan stratégique informatique avec un horizon temporel de 5 ans.

Ces améliorations, qui portent déjà leur fruit, seront consolidées tout au long de l'année 2018.

5.2.2 Commission informatique dans le domaine de l'enseignement (CIEns)

Dans ses décisions stratégiques, la CIEns s'est exprimée fermement sur le besoin de moderniser le fonctionnement des systèmes des écoles, notamment :

- > par la décision de permettre aux élèves et aux enseignant-e-s de travailler avec leurs appareils privés (BYOD – Bring Your Own Device). Les impacts positifs de cette décision seront : une flexibilité améliorée et davantage de résilience du système des écoles, une meilleure autonomie et une mobilité augmentée pour les élèves et les enseignant-e-s, une diminution des coûts de gestion des infrastructures IT ainsi qu'une meilleure prise en compte par l'Etat des établissements hors du réseau de l'Etat ;
- > par la décision de simplifier le mode de déploiement des applications métier et des moyens d'enseignement tels que livres ou outils numériques. Cette décision répond aux exigences des nouvelles ordonnances fédérales pour la formation professionnelle et sur l'évolution incontournable du mode de diffusion des moyens d'enseignement par les éditeurs de ces moyens ;
- > Par le rappel que la stratégie des référentiels HAE et la gestion harmonisée des acteurs et des rôles est un prérequis incontournable à l'ensemble de la stratégie de la CIEns et s'inscrit dans le cadre général posé par la Confédération (projet FIDES).

Ces décisions s'inscrivent dans la ligne des stratégies du Conseil d'Etat sur la mise en œuvre du Concept MITIC et « Fribourg 4.0 ».

En 2017, la bonne collaboration entre la CIEns et le SITel a permis de concrétiser les travaux initiés en 2016. On notera 5 réalisations importantes :

- > le déploiement de la suite logiciel Microsoft Office 2016 sur l'ensemble du parc d'ordinateurs des écoles cantonales à la rentrée 2017 ;
- > la mise à disposition sélective et harmonisée des logiciels Adobe Creative Cloud dès la rentrée 2017 également ;
- > la mise en place d'un nouveau mode de déploiement de machines qui permet une plus grande souplesse dans l'installation de logiciels par les écoles tout en garantissant une gestion sécurisée par le SITel ;
- > la réalisation du projet « fribox ». Il s'agit d'un service cloud de gestion de documents qui garantit les principes de protection, de confidentialité et de sécurité des données. La mise en production a eu lieu le 15 août. Depuis la fin 2017, près de 4'000 personnes du domaine de l'éducation utilisent quotidiennement ce service ;
- > la validation des cahiers des charges des coordinateurs informatiques des écoles et des techniciens du SITel.

L'année 2017 a permis une coordination de l'ensemble des acteurs de l'éducation par un grand nombre de rencontre : 5 séances de la commission, 37 réunions de travail du bureau (48 demandes de projets ou de logiciels ont été traitées), 4 rencontres des correspondants informatiques des écoles.

5.2.3 Collaboration et partenariat

La collaboration intercantonale s'est poursuivie notamment avec les cantons de Vaud, Valais, Jura, Neuchâtel, Tessin et St. Gall dans des domaines comme la taxation fiscale, la gestion des offices de poursuites, le traitement des demandes des permis de construire, la plateforme de cyberadministration et, à un niveau exploratoire, dans le domaine des référentiels cantonaux des personnes physiques et morales.

Il est à relever que le SITel participe également à la Conférence suisse sur l'informatique (CSI/SIK) et siège dans le groupe latin de cette conférence.

Il est à noter, finalement, que le canton de Fribourg participe au comité de pilotage de la cyberadministration Suisse par la présence, en tant que vice-président, du collaborateur du SITel en charge du secrétariat de la Commission de Cyberadministration (CoCyb).

5.3 Sécurité des systèmes d'informations

5.3.1 Etat des lieux

La prépondérance des systèmes d'information, la transformation digitale, l'émergence de nouvelles technologies et de nouveaux usages (objets connectés, cloud computing, mobilité, etc.) caractérisés par l'interconnexion et la dangerosité croissante des menaces et des risques, rendent indispensable la mise en place de mesures de prévention, de sensibilisation et de sécurité, cohérentes et efficaces, s'inscrivant dans une stratégie de sécurité de l'information. Dans ce contexte, l'Etat de Fribourg considère que la protection des données personnelles et des ressources matérielles et immatérielles du domaine des technologies de l'information placées sous sa responsabilité est devenue une nécessité prioritaire.

5.3.2 Blacklist / Liste noire

Durant l'année 2017, plusieurs utilisateurs des différents domaines « @fr.ch » se sont fait usurper leur identité au travers d'une attaque de « Phishing ». La conséquence de cette attaque a été l'envoi de milliers de messages vers des adresses « Outlook.com, hotmail.com, Live.com, etc. » causant le blocage des passerelles de messagerie.

Le « Blacklistage email » est la conséquence d'un blocage de la messagerie électronique de l'Etat par un fournisseur de messagerie ou un fournisseur d'accès internet. Il s'agit d'un mécanisme de défense pour réduire la quantité de SPAM. Pour l'Etat de Fribourg, ce problème peut devenir très critique car il n'est alors plus possible d'émettre le moindre mail sans qu'il soit considéré comme un courrier indésirable vers certains destinataires.

Différentes actions ont été entreprises tant en interne par l'envoi d'un message signalant que des attaques de « Phishing » ciblaient l'Etat de Fribourg et qu'en aucun cas il fallait donner son mot de passe, qu'en externe auprès de Microsoft pour sortir les passerelles de messagerie de l'Etat de leur blacklist.

Pour les services de l'Etat, cela a eu pour conséquence que de nombreux courriels échangés avec des clients possédant une adresse « Outlook.com, hotmail.com » n'ont pas pu être remis à leurs destinataires. De plus, aucun message d'erreur ou de non délivrance n'était signalé. Par exemple :

- > toutes les postulations en ligne en provenance de candidats et de candidates avec ce genre d'adresse n'ont pas reçu d'accusé de réception pour leur postulation ;
- > tous les courriels des enseignants et enseignantes qui envoyaient des supports de cours et des devoirs à leurs élèves ne se sont pas vus délivrés.

5.3.3 Audits de sécurité

Avant le déploiement d'une plateforme ou d'une application, le SITel effectue généralement un audit afin de s'assurer que les bonnes pratiques en matière de sécurité applicative soient bien respectées, en empêchant notamment d'ouvrir une faille de sécurité informatique. En 2017, une quinzaine d'applications et de plateformes ont été auditées telles que le portail de Cyberadministration, SAP ou encore les permis de construire.

5.4 Section « Services généraux » (SG)

La section Services généraux (SG) soutient la Direction du SITel dans ses tâches de planification financière et budgétaire, de comptabilité financière et analytique, de gestion des contrats commerciaux, de gestion du personnel, de communication, de gestion des infrastructures et de logistique ainsi que des relations commerciales avec sa clientèle (Directions, Etablissements de l'Etat, Services, communes, autres cantons et Confédération).

Suite au départ du chef de section et par anticipation de la réorganisation du SITel, la section a été scindée en deux parties. Ses activités ont été reprises par le secteur Ressources d'une part, rattaché à la responsable RH (soutien de la Direction ; gestion du personnel, de la formation, de la communication, de la gestion des infrastructures, de la logistique, de la sécurité et de la santé ; secrétariat transverse) et par la section Gouvernance d'autre part (finances, comptabilité, planification, gestion des contrats commerciaux), rattachée au responsable de la section SE. La section Service généraux (SG) a été dissoute au 31 décembre 2017 après une période de transition de 7 mois vers la nouvelle organisation du SITel.

5.4.1 Ressources – RH

Le déménagement courant janvier 2017, le suivi de la fin des transformations du bâtiment SITel ainsi que l'organisation des locaux et secteur d'activité ont été pilotés par le secteur des ressources tout au long de l'année en collaboration étroite avec le Service des bâtiments.

En soutien à la direction, le secteur ressources, tout en se transformant, s'est également focalisé sur la réorganisation interne du SITel pour lui donner les bases et les conditions optimales à l'accompagnement de la transformation digitale et stratégie « Fribourg 4.0 ».

5.4.2 Finances – comptabilité

L'année 2017 a été caractérisée pour la première fois par un dépassement du budget du SITel, à hauteur de 2 644 000 francs. Celui-ci a été en partie compensé par des montants de l'enveloppe informatique de l'Etat à hauteur totale de 1 048 000 francs et a fait l'objet d'un arrêté de crédit supplémentaire du Conseil d'Etat à la fin 2017.

Ces dépassements sont liés d'une part à l'activité de projets, découlant de la volonté de poursuivre sans interruption la réalisation de projets insuffisamment financés sur 2017, comme la cyberadministration et HAE-HEP, la gestion des identités et des accès ou le projet 144 Jura. Des fonctionnalités supplémentaires demandées par les utilisateurs finaux lors des tests de Perco ainsi qu'une consolidation et replanification du projet des référentiels HAE avec une repriorisation de l'ensemble des projets de référentiels ont également nécessité plus de ressources que prévu.

Ces dépassements sont liés d'autre part à des éléments d'organisation et de ressources humaines. Des ressources supplémentaires ont été nécessaires pour pallier aux absences de longue durée ou en remplacement de collaborateurs et de collaboratrices ayant quitté le Service, afin de pouvoir maintenir les prestations indispensables liées aux activités des différents secteurs de l'Etat. Dans le cadre de la réorganisation du SITel, la mise en place d'une cellule de détection des incidents et d'une cellule de support UTP (utilisateurs prioritaires) a débouché sur un manque de

capacité pour effectuer les tâches de prise d'appels de résolution d'incidents, ce qui a impliqué l'engagement de plusieurs collaborateurs et collaboratrices externes. Un support d'expertise a été apporté au secteur PMO afin de mettre en œuvre les recommandations de l'Inspection des finances.

5.5 Section « Computing Service et Network » (CS)

A l'instar de tout le SITel, la section CS a participé au déménagement du service dans ses nouveaux locaux en janvier 2017. Par ailleurs, dans le cadre de la réorganisation du service qui a eu lieu durant cette même année, elle a continué sa démarche de modernisation destinée à la centrer sur les prestations qui représentent une valeur ajoutée tangible pour ses clients. Elle a, entre autres, confirmé sa réorganisation sur la base d'un paradigme « plan – build – run », officialisé au 1^{er} janvier 2018.

Les travaux d'automatisation et de modernisation de l'exploitation ont été poursuivis. La démarche d'apprentissage de la culture de l'innovation centrée sur les utilisateurs et les utilisatrices a, elle aussi, été poursuivie. Elle a permis, entre autres, de faire des propositions concrètes pour le futur environnement de travail des soins de l'HFR, propositions qui ont suscité un fort enthousiasme. Ces dernières seront réalisées en 2018 et en 2019. Cette démarche a également permis de mieux comprendre les problématiques d'autres clients et de leur faire des propositions adaptées.

La section s'est aussi impliquée dans la préparation des travaux de modernisation décrits dans le plan de législation sous les termes de « révolution 4.0 » et de « numérisation des activités de l'Etat de Fribourg ». A ce titre elle participe activement à l'élaboration du plan stratégique qui doit aboutir en 2018.

5.5.1 Secteur Desktop

Le secteur Desktop délivre pour l'essentiel des prestations directement en rapport avec l'utilisateur final. Il s'occupe, en particulier, des activités techniques et de gestion liées aux postes de travail (PC, imprimantes, périphériques).

Le projet OPI (optimisation du parc d'impression) de l'Etat a été accéléré en 2017. Durant le mois de décembre, le SITel, puis les premiers services logés dans le bâtiment du BAD, ont été migrés. La généralisation de cette solution dans l'ensemble des services de l'Etat va se poursuivre durant 2018. Ceci permettra de réduire de manière drastique le nombre d'imprimantes ainsi que d'optimiser les coûts d'impression et les coûts de support de ces dernières. Cela permettra également aux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat d'imprimer leurs documents où qu'ils se trouvent, dans les locaux de l'Etat où le service aura été déployé (fonction dite « follow me »).

Le secteur a assuré un support particulier, sur site, à la Chancellerie et à l'Hôtel de ville, lors des week-ends d'élection et de votation. Il a également contribué au projet du parlement sans papier en fournissant des postes de travail et des tablettes aux député-e-s. Un service de support adapté aux député-e-s pour les séances du Grand Conseil est également en cours de constitution.

La migration d'office 2010 vers office 2016 a été finalisée durant l'été pour l'ensemble des écoles du S2A et du S2P. Une mutualisation du service d'impression a également été effectuée durant l'année pour l'ensemble des écoles ayant le même logiciel (Equitrac). Ceci permet de rationaliser les coûts d'infrastructure et d'économiser plusieurs dizaines de milliers de francs.

En plus de l'installation des nouveaux postes de travail, le secteur a procédé au renouvellement de plus de 1200 PC et de 1500 écrans. Il a eu recours à une nouvelle stratégie permettant de conserver un parc homogène, performant et stable, ce qui facilite sa maintenance.

Le groupe « Environnement Utilisateur » s'est attelé à industrialiser l'installation des postes de travail. Ceci doit permettre d'accélérer la mise à disposition des postes, de réduire fortement les ressources nécessaires pour cette activité et d'augmenter l'efficacité des techniciens et des techniciennes sur site. Il a également commencé le travail nécessaire pour mettre sur pied la prochaine migration vers le système d'exploitation Windows 10, en mettant toute son énergie à bien comprendre les besoins des utilisateurs et utilisatrices et en automatisant au maximum le travail de déploiement des nouveaux postes.

Dans ce cadre, un grand nombre de personnes représentant l'ensemble des services de l'Etat ont été interviewées afin de bien comprendre les nouveaux besoins métiers ainsi que les attentes des utilisateurs et des utilisatrices en utilisant la méthodologie du « design thinking ».

Environ 60 personnes utilisent actuellement Windows 10 en test afin de pouvoir démarrer la migration des postes de l'Etat en 2018. L'objectif est de migrer 80 % des postes jusqu'à la fin de 2019.

Comme tous les autres secteurs du SITel, le secteur Desktop s'est résolument engagé dans la réorganisation en cours.

5.5.2 Secteur Middleware

Ce secteur met à disposition et exploite les logiciels techniques (par exemple : bases de données, plateformes de gestion électronique des documents, sites web, serveurs d'applications, sites SharePoint, etc.) et joue le rôle de charnière entre l'exploitation des infrastructures informatiques et le développement de nouvelles solutions.

Les principales réalisations en 2017 ont été :

- > la participation active aux travaux de réorganisation du SITel ;
- > la mise en production de l'infrastructure nécessaire pour le programme de cyberadministration pour le projet FriAc, ainsi que pour le référentiel de l'éducation ;
- > le développement de solutions de surveillance automatisée afin d'améliorer la disponibilité des services offerts aux clients ;
- > le développement des prestations sur la base de l'outil SharePoint, afin de mettre à disposition des solutions collaboratives, de partage de documents ainsi que des intranets à contrôle d'accès ;
- > la révision de l'architecture de l'hébergement des bases de données Microsoft SQL server, afin d'optimiser le coût des licences Microsoft pour le SITel et ses clients, et de diminuer le nombre de serveurs utilisés ;
- > l'automatisation de certaines tâches récurrentes, afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle ;
- > en collaboration avec l'AFIN, mise à jour de la plateforme SAP R3, en vue de son évolution future ;
- > la participation active à des projets de mise en place et d'évolutions d'applications notamment pour les établissements autonomes : ECAB, HFR, CPPEF, OCN, RFSM, IAG.

5.5.3 Secteur Data Center

Ce secteur maintient et exploite les infrastructures centrales se trouvant dans les salles des machines (DataCenter). Ces infrastructures sont constituées pour l'essentiel de serveurs, de systèmes de stockage et du système de sauvegarde des données.

A fin 2017, le parc des serveurs comprend 1440 serveurs (1360 à fin 2016) répartis dans les deux DataCenter et le centre de sauvegarde, dont près de 82 % bénéficient de la technologie de « virtualisation ». L'utilisation de cette technologie, qui permet entre autre une économie importante d'énergie, est l'une des actions du SITel inscrite dans la stratégie de développement durable du canton.

En 2017, le secteur a créé plus de 290 serveurs (320 en 2016), soit pour le renouvellement du parc, soit lors de la mise en place de nouvelles solutions informatiques implémentées dans le cadre des projets.

Comme tous les autres secteurs du SITel, le secteur Data Center s'est résolument engagé dans la réorganisation en cours.

En outre, les activités du secteur ont porté plus particulièrement cette année sur :

- > le projet de renouvellement de l'infrastructure principale « serveur-stockage » consistant à remplacer du matériel, à migrer l'intégralité des serveurs existants dans le nouveau système, sans impacts non annoncés aux utilisateurs et utilisatrices, ainsi qu'à mettre en place le support opérationnel externalisé ;
- > la gestion des infrastructures de base restantes, permettant notamment de répondre aux besoins de redondance des ressources et d'accroissement du volume des données induit par l'activité des services de l'administration ;
- > le développement de l'automatisation des tâches opérationnelles afin de réduire la charge de travail journalière pour pouvoir se consacrer à des développements apportant une valeur ajoutée importante aux clients ;
- > l'étude de la mise à niveau technique de la messagerie de l'Etat afin de pouvoir l'entreprendre en 2018.

Comme chaque année, les infrastructures informatiques centrales ont été renforcées et leur niveau de mise à jour technologique a été maintenu rendant ainsi le système d'information de l'Etat de Fribourg fiable, performant et sûr.

5.5.4 Secteur Networking & Telephony

Ce secteur maintient et exploite l'ensemble du réseau « data » et « voix » pour l'administration cantonale.

Les activités du secteur ont porté plus particulièrement cette année sur :

- > le projet de renouvellement de l'infrastructure principale « serveur-stockage » du secteur Data Center par une participation importante et active
- > le remplacement d'équipements obsolètes, dans les domaines réseau filaire et Wireless, par du matériel de dernière génération améliorant les performances et la robustesse du système ;
- > l'étude du système de communication unifiée pour l'Etat afin de pouvoir entreprendre de le déployer en 2018 :

Dans le domaine de la téléphonie :

- > la migration de la téléphonie de voix sur IP pour le site de Fribourg de l'HFR a été terminée.

Comme chaque année, les infrastructures du réseau central et périphérique du canton ont été renforcées et leur niveau de mise à jour technologique a été maintenu rendant ainsi le système d'information de l'Etat de Fribourg fiable, performant et sûr :

- > comme tous les autres secteurs du SITel, le secteur Networking & Telephony s'est résolument engagé dans la réorganisation en cours.

5.5.5 Secteur Service Desk

Le Service Desk assure la gestion des prestations de support informatique, tout en jouant un rôle important dans des processus transversaux (gestion des incidents, gestion des demandes, gestion des changements) en lien avec l'ensemble des moyens informatiques mis à disposition des utilisateurs et utilisatrices de l'Etat, du réseau hospitalier fribourgeois (HFR), des communes et des écoles post-obligatoires.

Premier contact informatique des utilisateurs et utilisatrices, le Service Desk se situe à la croisée de compétences à la fois sociales et techniques. Il est également le garant de l'image de marque du SITel et des systèmes d'information de ses clients.

En 2017, le secteur s'est transformé en créant le Service-Client de l'Etat de Fribourg, entité qui intègre le support dédié aux résident-e-s et aux acteurs économiques du canton, préparant ainsi l'arrivée de la cyberadministration pour 2018. Le secteur a également mis en œuvre une cellule de surveillance des infrastructures IT permettant une détection anticipée des incidents à fort impact. Comme tous les autres secteurs du SITel, il s'est résolument engagé dans la réorganisation en cours.

Entre 2016 et 2017, le Service Desk est passé d'un total de 41 492 sollicitations à un total de 47 443, soit une augmentation d'environ 8 %. Les sollicitations englobent à la fois les incidents (demandes de résolutions de problème ou de panne) et les demandes (nouveau logiciel, etc.). Durant ce temps, le nombre d'incidents reste stable avec une légère augmentation proportionnelle au nombre de sollicitations (passage de 17 693 à 21 384). Les demandes suivent la même tendance (passage de 23 799 à 26 059).

5.6 Section Solution Engineering (SE)

Cette section fournit les prestations suivantes :

- > l'élaboration de l'architecture informatique, des schémas directeurs, des études préalables, la conduite de projets ainsi que la gestion du portefeuille de projets dans le cadre de la gouvernance informatique ;
- > l'acquisition, le développement et l'intégration de solutions logicielles métier ;
- > le support et la maintenance des solutions logicielles.

En 2017, les collaborateurs et collaboratrices de la section ont assuré la conduite et la réalisation de plus de 30 projets. Ils ont également maintenu et fourni un support technique sur environ 150 applications métier.

Les données sont considérées comme l'or du Digital. Le domaine des référentiels de données a acquis une importante visibilité au niveau de la Commission informatique de l'Etat durant cette année. Les différents projets de référentiels et de registres ont été replanifiés. Après les référentiels de l'éducation qui ont joué un rôle de pionnier, la prochaine unité de réalisation majeure consistera en un référentiel cantonal des personnes physiques et des personnes morales. Dans ce but, un AOP a été réalisé et adjugé et les premiers spécialistes de l'architecture des données ont été recrutés.

Dans le cadre de la réorganisation du SITel, la section SE a été dissoute à la fin de l'année. La majorité de ses collaborateurs et collaboratrices sont intégrés dans la nouvelle section Applications, qui est structurée en fonction des principaux domaines métier des clients, contrairement à la section SE qui était structurée en fonction des métiers de l'informatique. En quelque sorte, la matrice a été « tournée de 90° ». Ce changement facilitera l'interaction avec le SITel pour les clients. Les fonctions de PMO et d'architecture d'entreprise ont été transférées à la nouvelle section Gouvernance, tandis que certaines fonctions d'architecture ainsi que la responsabilité de solutions et de plateformes transverses ont été transférées à la nouvelle section Technique.

Les tâches qui sous-tendent la mission de la section sont réparties sur quatre secteurs spécialisés ainsi que sur le programme de cyberadministration dont les rapports sont détaillés ci-dessous.

5.6.1 Secteur Projet Management Office (PMO)

Ce secteur gère le portefeuille des projets informatiques sous la responsabilité du SITel. Il qualifie les demandes de services des projets potentiels, assure le suivi et le contrôle de leur déroulement et soutient les instances décisionnelles dans leur choix et leur pilotage. Finalement, il développe et promeut la culture de gestion de projet et assure l'application des méthodes dans ce domaine.

Les principaux projets menés en 2017 sont les suivants :

- > Dans le cadre de l'harmonisation de la gestion administrative des écoles, le programme HAE a livré les projets suivants :
 - > mise en place d'une application pour attribuer les enseignements aux enseignant-e-s ;
 - > réalisation d'une solution pour le secteur primaire des écoles ;
 - > mise en œuvre d'un logiciel de gestion administrative des écoles dans les collèges, écoles de culture générale et service du secondaire 2 académique ;
 - > élaboration d'une solution de gestion des identités et des accès des établissements scolaires ;
 - > amélioration de l'assurance de la qualité des données de l'éducation.
- > mise en place d'un guichet de cyberadministration ;
- > mise en œuvre de pilotes relatifs à la consultation électronique des relevés de salaire et certificats de salaire ;
- > gestion des demandes de permis de construire en ligne pour le requérant, les communes et les services cantonaux (PerCO) ;
- > refonte du portail permettant de faire évoluer la présentation de l'ensemble des sites de l'Etat de Fribourg ;
- > reprise des missions de la Centrale d'appels CASU 144 du canton du Jura par la centrale sanitaire 144 de Fribourg ;
- > mise en place d'une solution informatique pour la gestion des dossiers de santé des détenus de la Prison Centrale et des Etablissements de Bellechasse ;
- > mise en œuvre d'une solution de gestion des identités et des accès pour le HFR ;
- > gestion des contributions et des prêts du Service de l'agriculture SAgri ;
- > élaboration d'une solution pour remplacer l'outil ETL Sunopsis d'extraction de transformation et de chargement de données pour piloter et couvrir les besoins actuels et futurs du SCC ;
- > optimisation de la gestion du parc d'impression en prenant en compte les aspects de confidentialité, de sécurité, et de diminution de l'empreinte écologique.

Dans le cadre de la réorganisation du SITel, la responsabilité de coordination, de méthode et de contrôle du PMO est rattachée à la section Gouvernance. Les chefs de projet et analystes sont eux répartis dans les secteurs de la nouvelle section Applications.

5.6.2 Secteur Application Engineering (AE)

Ce secteur développe les applications de gestion spécifiques et assure leur maintenance. Il assure également la qualité des développements spécifiques confiés à des partenaires externes. Dans ce contexte, il édicte les normes idoines à respecter.

Les développements spécifiques réalisés en interne se concentrent en principe sur des pôles intercantonaux de compétences ou sur des solutions stratégiques. En 2017, le secteur a développé, maintenu et fourni des prestations de support et d'assistance aux utilisateurs pour environ 25 applications touchant aux 7 Directions de l'administration.

L'effort de développement et de maintenance a été porté sur les solutions suivantes :

1. Domaine d'activité de la fiscalité :
 - > maintenance des applications ViDoc et Scanpoint ;
 - > pilotage des applications TaxPpEnc et TaxPM développées en externe ;
 - > 1^{re} année de maintenance et extensions de l'application TaxIS ;
2. Domaine d'activité du territoire :
 - > extensions et maintenance de l'application DSK2 ;
3. Domaine d'activité de l'éducation et de la recherche :
 - > participation à la mise en place des référentiels de données dans le domaine de l'enseignement dans le cadre du projet HAE ;
 - > extensions (Lot2) et maintenance applicative de l'application web PRIMEO relative à la gestion des écoles primaires.
4. eGov :
 - > développement et mise en exploitation de la solution de consultation électronique des relevés de salaire et certificats de salaire.
5. Domaine d'activité de la justice et de la sécurité ;
 - > extensions et maintenance applicative du logiciel de gestion des poursuites THEMIS ;
 - > développement de la solution de gestion électronique des documents (GED) au bénéfice des Offices de poursuites du canton de Fribourg.

Dans le cadre de la réorganisation du SITel, ce secteur est dissout. Les activités et les collaborateurs et des collaboratrices THEMIS sont regroupés dans un centre de compétence dédié à l'intérieur du nouveau secteur Justice et sécurité de la section Applications. Les autres collaborateurs et collaboratrices sont répartis par domaine métier dans les différents secteurs de la section Applications, ainsi que dans la section Technique.

5.6.3 Secteur Application Services (AS)

Ce secteur a pour mission d'assurer un soutien à la mise en œuvre des solutions logicielles métiers, la maintenance évolutive de ces dernières ainsi que de garantir une expertise spécialisée de support et de conseil à ses partenaires.

Le patrimoine applicatif permettant aux partenaires de gérer leurs affaires est en constante augmentation. Il s'agit d'apporter de la valeur ajoutée soit par des extensions fonctionnelles sur des logiciels existants, soit par l'intégration de nouvelles solutions au sein de l'informatique cantonale. Le secteur gère une centaine d'applications de gestion.

L'année 2017 a été caractérisée par plusieurs épisodes de réorganisation :

- > Au début de l'année, 10 collaborateurs et collaboratrices responsables des applications du domaine de la santé ont été transférés au HFR suite à une décision stratégique de ce dernier de reprendre la maîtrise de ses applications métier.
- > Au milieu de l'année, le chef de secteur a quitté le SITel et c'est le chef de section qui a repris la gestion du secteur ad intérim. En parallèle, les collaborateurs et les collaboratrices responsables de la solution de gestion

électronique des documents ont été transférés dans le secteur MID de la section CS, par anticipation de la future organisation du SITel.

- > Au passage de la fin de l'année 2017, dans le cadre de la réorganisation complète du SITel, les collaborateurs et les collaboratrices du secteur CS ont été répartis dans les 4 secteurs de la nouvelle section Applications, structurée en fonction des domaines métier des clients.

5.6.4 Secteur Architecture & Intégration (AI)

La mission de ce secteur consiste à garantir un système d'information d'entreprise performant, cohérent et homogène. Il établit les normes et standards d'architecture informatique et vérifie leur respect par les projets. Finalement, il met en place et maintient des plateformes transversales et réutilisables par les applications métier.

Les actions suivantes, fortement liées aux prestations du secteur AI, ont été effectuées en 2017 :

- > participation à l'élaboration de la nouvelle stratégie IT, du plan directeur informatique publique ;
- > établissement de la roadmap pour la mise en place des référentiels ; lancement des réflexions sur les personnes morales et personnes physiques ;
- > établissement de la roadmap pour un passage à SAP et au « cloud computing » ;
- > soutien au niveau de l'architecture sur l'ensemble des projets de mise en place de nouvelles solutions ;
- > migration technique de la plateforme qui gère l'automatisation des échanges entre le canton, les communes, les autres cantons, la Confédération et des tiers externes ; amélioration des services fournis ; de nombreuses nouvelles intégrations ;
- > consolidation et extension de la plateforme de cyberadministration, guichet, système d'enregistrement et d'authentification, système de traitement et de suivi des demandes ; mise en place de la première prestation destinées aux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat ;
- > migration technique de la plateforme de gestion des identités ; consolidation de la fédération d'identité, amélioration de certains processus ;
- > introduction de l'automatisation de gestion des identités dans le domaine de la santé ;
- > extension de l'utilisation des données FriPers au sein de l'Etat qui se caractérise par une augmentation soutenue du nombre d'utilisateurs et d'utilisatrices et d'applications interfacées.

Dans le cadre de la réorganisation du SITel, ce secteur est dissout à la fin de l'année 2017. Les architectes sont répartis entre le secteur Solutions de la nouvelle section Technique et les secteurs de la nouvelle section Applications. Les spécialistes IAM sont affectés au nouveau secteur Sécurité de la section Technique. L'architecture d'entreprise est rattachée à la nouvelle section Gouvernance.

5.6.5 Cyberadministration

La mission fixée par le Conseil d'Etat au Secrétariat de cyberadministration au travers de la stratégie de décembre 2014 est de moderniser l'accès aux prestations tout en mutualisant les frais d'investissements au sein de l'Etat. Cette stratégie concrétise la nécessité de permettre à la population et à l'économie de traiter leurs affaires importantes avec les autorités par voie électronique grâce aux technologies de l'information et de la communication.

La première tâche du Secrétariat de cyberadministration a été de mettre en place les prérequis de la cyberadministration, du point de vue légal et technologique. Au niveau légal, le Conseil d'Etat a transmis en novembre 2016 le projet de loi sur le guichet de cyberadministration (LGCyb) au Grand Conseil. La nouvelle loi LGCyb est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017.

5.6.5.1 Activités dès 2017 :

Au niveau légal, il a été nécessaire de préciser les intentions de la LGCyb dans une ordonnance OGCyb en vigueur depuis le 1^{er} juin 2017. Au niveau technologique, une plateforme appelée guichet virtuel de cyberadministration a été développée. Elle est conçue de manière à intégrer les prestations en ligne de façon flexible, simple et sécurisée. Une attention particulière a été apportée au fait que les citoyens et citoyennes puissent se créer un compte en ligne de manière flexible en tout temps. Une logique de navigation unique a été mise en place pour l'ensemble des futures prestations. Suite à la mise en place du guichet virtuel, il a été nécessaire d'aborder le service aux citoyens de manière

transverse. Afin de pouvoir aborder les différents besoins des prestations de cyberadministration et suite aux éléments figurant dans la LGCyb, la nécessité du référentiel cantonal a été confirmée et des démarches pour sa mise en place sont actuellement effectuées. La mise en place du guichet virtuel a également engendré une refonte plus rapide de la gestion de la relation avec les clients. Un service client adapté aux besoins transversaux de la cyberadministration a donc été mis sur pied. Actuellement le Secrétariat de cyberadministration travaille à la mise en place d'un système de paiements en ligne centralisé.

5.6.5.2 Première prestation pour l'interne

Ces prérequis en place, il a été décidé, en collaboration avec le Service du personnel et d'organisation que la première prestation du guichet virtuel serait une prestation interne à l'administration, ce qui permet actuellement de tester la solution en termes d'expérience utilisateur et de robustesse. Il s'agit de la mise à disposition des relevés de salaires mensuels et des certificats de salaire annuels sous forme électronique. Cette prestation est actuellement testée par le SPO et le SITel. Une deuxième phase de test démarrera début 2018 avec 600 employés de plus. Par la suite, cette prestation sera déployée pour l'ensemble des employé-e-s de l'administration cantonale, à savoir près de 19 000 utilisateurs et utilisatrices.

Courant 2018, d'autres prestations seront mises en ligne de manière échelonnée, comme les attestations du registre du commerce, les extraits des offices des poursuites, les annonces de déménagement en collaboration avec les communes, les permis de chasse, les permis de pêche ou encore des prestations du Service de l'enfance et de la jeunesse. A terme, plus de 80 prestations seront disponibles en ligne sur le guichet virtuel de cyberadministration.

5.6.5.3 Coopération intercantonale

L'Etat de Fribourg et la République et Canton du Jura ont fondé le 23 octobre dernier la première Association nationale de coopération en matière de cyberadministration iGovPortal.ch. En regroupant leurs forces dans ce domaine, les cantons vont mutualiser leurs coûts de développement pour les solutions cantonales et communales. L'association est ouverte aux autres cantons et ne poursuit pas de but lucratif. Elle permettra à ses membres de profiter des investissements et expériences faites par les autres tout en réduisant les coûts de mise en œuvre.

5.6.5.4 Organisation

Dans le cadre de la réorganisation du SITel, la cyberadministration a donné lieu à un nouveau secteur « Digital » rattaché directement à la Direction, qui inclut les collaborateurs et collaboratrices internes et externes dédiés à ce domaine.

6 Service du cadastre et de la géomatique (SCG)

Géomètre cantonal : Remo Durisch

6.1 Activités

6.1.1 Mensurations parcellaires

La convention-programme 2016 à 2019 prévoit la finalisation des nouvelles cadastrations et des renouvellements, la mise à jour périodique et la préparation de l'introduction du nouveau cadre de référence MN95.

6.1.2 Entreprises décidées

Le canton a commencé les travaux préparatoires pour les renouvellements (REN) qui remplaceront les numérisations préalables. Une première entreprise de test a été lancée.

6.1.3 Entreprises en cours d'exécution

Actuellement, 35 654 hectares (38 292 en 2016), soit 21.3 % (22.9 % en 2016) de la superficie du territoire cantonal, sont en travail auprès des bureaux de géomètres.

6.1.4 Entreprises terminées

Les cadastrations d'Autafond lot 1, Gurmels lots 8a & 8b, La Roche lot 2, Montagny lots 1a, 2 & 2a, Siviriez lots 1a & 2a et Villeneuve lot 1, ainsi que l'entreprise spéciale pour le changement de cadre de référence MN03 - MN95 ont été envoyées à l'Office fédéral de topographie pour reconnaissance technique.

Les frais restant après déduction des participations fédérales et cantonales ont été répartis et facturés aux communes et aux propriétaires de Crésuz lot 1, Grandvillard lot 1 et Bas-Intyamon lot 2.

6.1.5 Conservation et mise à jour

En 2017, les géomètres officiels ont établi et transmis 3570 (3340 en 2016) dossiers de mutations au Service. 796 (997 en 2016) verbaux concernent des modifications de limites ou des divisions de parcelles. Concernant la cadastration de la couverture du sol, le Service a accordé 1774 (2142 en 2016) visas de contrôle.

6.1.6 Nomenclature et adresses

En collaboration avec les commissions cantonales de nomenclature, une dizaine de nouvelles appellations de rue ont été examinées.

6.1.7 Base de données de la mensuration officielle (BDMO et DSK2)

La BDMO est en exploitation depuis début 2007. Les données sont ventilées en 17 thèmes (ou catégories) différents. Actuellement, 122 966 hectares (120 328 en 2016), soit 73,6 % (72 % en 2016) de la superficie du territoire cantonal (sans compter les lacs = 5 %), sont définitivement gérés de façon complètement numérique dans la base de données de la mensuration officielle (BDMO).

6.1.8 Cadre de référence MN95

En avril 2017, le canton de Fribourg s'est doté de nouvelles coordonnées MN95 en remplacement des coordonnées nationales MN03 qui dataient de 1903. Etablies au moyen de systèmes de positionnement par satellites (GPS), les nouvelles coordonnées permettent de mesurer l'espace avec précision et facilitent les échanges de géodonnées, p. ex. avec les cantons voisins. Leur adoption simplifie l'intégration de données géographiques hétérogènes dans les systèmes d'information géographique (SIG) et les bases de données spatiales. Ce changement revêt une importance particulière pour les professionnels de la mensuration, des travaux publics et de l'aménagement du territoire.

6.2 Centre de compétences (CC) SIT (système d'information du territoire)

6.2.1 Coordination

Dans le domaine du SIT, la coordination s'exerce dans le domaine de l'informatique (surtout avec le SITel), en relation avec la gestion des géodonnées (en particulier des géodonnées de base), dans le cadre de réalisations communes à tous les services de l'Etat de Fribourg (p. ex. le portail cartographique du canton de Fribourg) ainsi que dans l'exécution de projets répondant aux besoins de services impliqués dans la gestion du territoire et d'utilisateurs de géodonnées.

Au niveau suisse, cette coordination s'effectue dans le cadre des activités d'associations spécialisées, de projets impliquant la Confédération ainsi que de collaborations avec les offices fédéraux. Dans le domaine de la géoinformation, la Conférence des services cantonaux de géoinformation (CCGEO) constitue le principal lieu d'échange entre les cantons.

Enfin, on peut encore mentionner la collaboration intercantonale qui s'instaure dans certains domaines et projets, la coopération avec les communes et les régions ainsi que les échanges avec les autorités religieuses, les hautes écoles et des partenaires privés.

6.2.2 Projets et réalisations

Les principaux projets cantonaux dans lesquels le CCSIT a été impliqué et qui ont été achevés (ou presque) en 2017 sont les suivants : transfert de la centrale jurassienne CASU 144 (HFR et SSP), Plan directeur cantonal (SeCA), PerCo – permis de construire (SeCA), remplacement de MISTRA – système d'information et de gestion des routes (SPC), AquaFri – infrastructures d'eau potable et de défense incendie (SAAV et ECAB), SAGA Pol – migration de SAGA et mise à jour des données de recherche (Pol), Fribourg à la carte – la ville de 1822 à nos jours (BCU), changement de cadre de référence MN03 > MN95 (CCSIT et tous les services concernés, v. ci-dessus).

En outre, plusieurs nouveaux géoportails et géoservices ont été développés pour les services de l'administration : Plan du RF et Plan de la mensuration officielle (accès public, SCG), Plan directeur cantonal (accès public, SeCA), services de transformation MN03 > MN95 (accès public, SCG), carte de localisation FRIAC (accès public, SeCA), géoportail Environnement (accès interne restreint, SEN), géoportail ECAB (accès interne restreint, ECAB), AquaFri (accès public, SAAV et ECAB ; NB : deux portails spécifiques, dont un à l'attention des sapeurs-pompiers), Fribourg à la carte – la ville de 1822 à nos jours (accès public, BCU). De plus, d'importantes adaptations ont été apportées au portail cartographique du canton de Fribourg, que ce soit au niveau des fonctionnalités ou des informations publiées. Enfin, le canton de Fribourg a publié ses premiers géoservices sur l'infrastructure d'agrégation des cantons geodienste.ch (NB : concerne les géodonnées de la mensuration officielle selon le modèle simplifié MOpublish).

Le CCSIT gère de très nombreux jeux de géodonnées ainsi que les métadonnées associées. Au cours de l'année 2017, de nouvelles géodonnées ont été collectées ou valorisées dans les domaines de la mensuration officielle (notamment les immeubles, bâtiments et adresses sur l'ensemble du territoire du canton de Fribourg), de l'altimétrie (LiDAR, bathymétrie), de l'aménagement du territoire (surtout géodonnées du plan directeur), de l'environnement (eaux souterraines, admissibilité des sondes géothermiques, installations concernées par l'OPAM), des routes cantonales, de la protection civile, des infrastructures d'approvisionnement en eau potable, etc.

Le site internet dédié au SIT cantonal (<http://www.sysif.fr.ch>) fournit des informations de base au grand public. Son contenu est régulièrement mis à jour, en particulier la rubrique « SYSIF au service du public ».

Plusieurs cours, présentations et démonstrations ont été organisés par le CCSIT (ArcGIS Desktop, ArcGIS Pro, FME, Python, ProSuite QA et Carto Extension, ERDAS). Le portail cartographique et d'autres géoportails de l'Etat de Fribourg ont été présentés à diverses occasions. Le Service a également organisé les deux workshops techniques du groupe spécialisé IGarc « Interessengemeinschaft ArcGIS », auxquels ont participé des représentant-e-s de dix cantons, de la Confédération ainsi que de plusieurs entreprises privées.

6.3 Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (Cadastre RDPPF)

Le Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (Cadastre RDPPF) est un instrument destiné à la publication d'informations fiables concernant la propriété foncière.

Durant la première étape qui s'est achevée à la fin 2015, les cantons pilotes de Berne, Genève, Jura, Neuchâtel, Nidwald, Obwald, Thurgovie et Zurich ont mis en place le cadastre RDPPF sur une partie ou sur la totalité de leur territoire.

Les autres cantons, dont également le canton de Fribourg, ont démarré les travaux d'introduction du cadastre RDPPF.

6.4 Géoinformation

6.4.1 Bases légales

L'Ordonnance modifiant le règlement sur la mensuration officielle est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2017. La consultation relative au projet d'Ordonnance sur la géoinformation (OCGéo) s'est achevée le 4 février 2017. Le traitement des prises de position est en cours.

6.4.2 Modèles de géodonnées minimaux

Dans le cadre de travaux préparatoires ou dans le cadre d'auditions, le CCSIT, avec les services compétents, s'est penché sur plusieurs modèles de géodonnées minimaux pour des géodonnées de base de droit fédéral.

7 Registre foncier (RF)

Les conservateurs et les conservatrices des Registres fonciers sont, par district : Joseph Borcard et Claire-Lise Reichen (Broye), Denise Jan (Glâne), Séverine Doutaz (Gruyère), Josef Haag (Lac), Monique Gobet (Sarine), Karin Stäger (Singine), Anita Bulliard (Veveyse).

7.1 Activités

Le Registre foncier est un service public chargé de valider juridiquement les modifications de la propriété immobilière, des droits fonciers (servitudes, charges foncières, annotations et mentions) et des droits de gage immobiliers (hypothèques et cédules hypothécaires). Il communique également l'état des droits en relation avec les immeubles. Il comprend le journal, le grand livre, le plan, l'état descriptif et les pièces justificatives.

Les activités principales des 7 bureaux sont : la tenue de différents documents sur papier ou au moyen de l'informatique, la communication d'informations et de renseignements (publicité du registre foncier), l'introduction du registre foncier fédéral, le traitement de dossiers de remaniement parcellaire et l'informatisation du registre foncier, la conservation et la numérisation des pièces justificatives sur papier.

En tant qu'autorité fiscale, les bureaux perçoivent des droits de mutation, des droits sur les gages immobiliers ainsi que l'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

7.1.1 Tenue du registre foncier

La tenue du registre foncier s'effectue sur la base de réquisitions qui sont enregistrées chronologiquement dans le journal, puis contrôlées formellement et juridiquement et enfin inscrites dans le grand livre.

En 2017, les Registres fonciers ont enregistré 31 831 réquisitions (31 084 en 2016) concernant 105 039 immeubles (109 848 en 2016).

Les conservateurs et les conservatrices se prononcent sur l'admission, la suspension ou le rejet des réquisitions, en vérifiant si les conditions légales à l'inscription sont respectées. En 2017, près de 600 réquisitions imparfaites ont été suspendues et 654 décisions de rejet ont été prononcées concernant 901 réquisitions (1060 en 2016).

Les conservateurs et les conservatrices sont compétents pour instrumenter les actes constitutifs de droits de gages immobiliers destinés à garantir les prêts accordés au titre d'aide aux exploitations agricoles. En 2017, 127 actes ont été instrumentés.

Des émoluments sont perçus pour le traitement des réquisitions. En 2017, le total des émoluments facturés s'est élevé à 9 236 314 francs (8 875 722 francs en 2016). Les conservateurs et les conservatrices statuent sur les réclamations.

7.1.2 Informations et communications

Le Registre foncier informe, sur requête ou d'office, sur l'état des droits relatifs aux immeubles et publie les acquisitions de propriété immobilière :

Sur requête de personnes qui justifient un intérêt, les bureaux délivrent des extraits officiels du registre foncier, sous forme papier, attestés par le conservateur, la conservatrice ou l'adjoint-e. En 2017, 12 196 commandes d'extraits ont été enregistrées (12 860 en 2016) concernant 21 073 immeubles (23 553 en 2016).

- > Les bureaux fournissent régulièrement divers renseignements en relation avec le contenu du registre (attestations sur l'existence ou l'absence de droits inscrits, réponses à des questions fiscales liées à une opération, etc.) ou ayant une portée plus générale, d'ordre civil ou fiscal, dans le domaine immobilier. Ces informations sont données « au guichet » ou par courrier, courriel, téléphone et fax.

Les bureaux établissent des avis obligatoires découlant de l'article 969 du Code civil. A titre d'exemple, les bénéficiaires de droit de préemption annoté sont informés sur le transfert de la propriété à un tiers.

Les bureaux communiquent aux services administratifs cantonaux et communaux les informations nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches. Le nombre d'avis établis varie en fonction du nombre et du type de réquisitions traitées.

Les acquisitions de propriété immobilière inscrites au grand livre font l'objet d'une publication dans la Feuille officielle, à raison d'une à deux fois par mois. En 2017, 4983 acquisitions de propriété immobilière ont été publiées (5035 en 2016).

7.1.3 Etablissement du registre foncier fédéral

Au 31 décembre 2017, le canton de Fribourg compte encore 40 295 immeubles pour lesquels le registre foncier fédéral n'est pas établi, soit environ 18,75 % du total des immeubles (215 012). Les travaux de mensuration officielle (premiers relevés) dirigés, vérifiés et coordonnés par le Service du cadastre et de la géomatique (SCG) doivent précéder l'établissement du registre foncier fédéral. Une fois ces travaux terminés et mis à l'enquête, les documents formant le « cadastre transitoire », nécessaires à la procédure d'établissement du registre foncier fédéral, sont déposés dans les bureaux de registre foncier respectifs.

Les bureaux de registre foncier établissent alors des documents, respectivement une base de données pour chaque immeuble, conformes aux prescriptions et munis des effets prévus par le droit fédéral. Ils effectuent une épuration des droits avec le concours des propriétaires. Dans le cadre de cette procédure, les conservateurs et les conservatrices sont compétents pour instrumenter des actes authentiques nécessaires à la constitution de nouveaux droits. Les nouvelles données sont ensuite enregistrées sur support informatique.

Au terme des travaux d'établissement du registre foncier fédéral, comprenant une mise à l'enquête finale, le conservateur ou la conservatrice décide de la mise en vigueur du registre foncier fédéral et de la nouvelle mensuration parcellaire. Les anciens documents appelés « cadastres cantonaux » sont archivés.

En 2017, le registre foncier fédéral des communes/parties de communes suivantes a été mis en vigueur : Kleinbödingen ; Prez-vers-Noréaz ; Villaz-Saint-Pierre.

Au 31 décembre 2017, la procédure d'établissement du registre foncier fédéral était en cours pour les communes/parties de communes suivantes :

- > Registre foncier de la Broye : Cheiry (secteur Chapelle) ; Surpierre (secteur Villeneuve) ;
- > Registre foncier de la Glâne : Mézières (secteur Berlens) ; Le Châtelard ;
- > Registre foncier de la Gruyère : Hauteville ;
- > Registre foncier du Lac : Gurmels (secteur 12) ;
- > Registre foncier de la Sarine : Corserey ;
- > Registre foncier de la Singine : Plaffeien (lot 1) ;
- > Registre foncier de la Veveyse : Le Flon (secteur Bouloz ; secteur Porsel).

Les communes/parties de communes pour lesquelles le « cadastre transitoire » devra encore être déposé auprès des registres fonciers, sont les suivantes :

- > District de la Broye : Cheyres-Châbles (secteur Cheyres lot 4) ; Belmont-Broye (secteur Léchelles, Chandon) ; Ménières ; Montagny (secteur Montagny-la-Ville ; secteur Montagny-les-Monts) ;
- > District de la Glâne : Auboranges ; Chapelle ; La Folliaz (secteur Lussy ; secteur Macconnens ; secteur Villarimboud) ; Massonnens ; Rue (secteur Gillarens ; secteur Promasens) ; Siviriez (secteur Siviriez ; secteur Villaranon) ; Torny (secteur Middel ; secteur Torny-le-Grand) ; Villorsonnens (secteur Chavannes-sous-Orsonnens ; secteur Granges-la-Battiaz ; secteur Orsonnens ; secteur Villargiroud ; secteur Villarsiviriaux) ;
- > District de la Gruyère : Botterens (secteur Villarbene) ; Châtel-sur-Montsalvens ; Corbières (secteur Villarvolard) ; Haut-Intyamont (secteur Albeuve ; secteur Lessoc ; secteur Montbovon ; secteur Neirivue) ; Jaun (secteur 12) ; La Roche (secteur 12) ; Val-de-Charney (secteur Charney 12) ;
- > District du Lac : Misery-Courtion (secteur Cormérod ; secteur Cournillens ; secteur Misery) ; Courtepin (secteur Wallenried) ;

-
- > District de la Sarine : Autigny ; Avry (secteur Avry-sur-Matran ; secteur Corjolens) ; Belfaux (secteur Autafond) ; Chénens ; Cottens ; Gibloux (secteur Le Glèbe, Estavayer-le-Gibloux ; secteur Le Glèbe, Rueyres-Saint-Laurent ; secteur Le Glèbe, Villarlod ; secteur Le Glèbe, Villarsel-le-Gibloux) ; La Brillaz (secteur Lentigny ; secteur Lovens ; secteur Onnens) ; Neyruz ;
 - > District de la Singine : Plaffeien (lot 2).

Les travaux d'établissement du registre foncier fédéral chargent particulièrement le personnel responsable d'effectuer les travaux courants. En outre, une collaboration entre les Registres fonciers et le Service du cadastre et de la géomatique est indispensable pour mener à terme ces entreprises importantes. Cette collaboration vise à garantir une concordance entre l'état juridique des immeubles au registre foncier et les données de la mensuration officielle (le plan). Elle doit permettre d'assurer, aux personnes qui accèdent aux informations des Registres fonciers et/ou du Service du cadastre et de la géomatique, une consultation fiable des données des immeubles.

7.1.4 Remaniements parcellaires

Pour permettre la construction de nouvelles routes publiques (nationales, cantonales ou communales), une réorganisation de la propriété foncière est nécessaire. Cette réorganisation s'effectue notamment sous la forme de « remaniement parcellaire ». Le registre foncier contrôle et complète les données contenues dans les documents qui composent le « cadastre transitoire ». Les droits de gage immobiliers sont ensuite reportés au cadastre transitoire selon le nouvel état de propriété. Des séances de reconnaissance sont organisées et ont lieu avec les propriétaires fonciers. Puis, les nouvelles données sont enregistrées sur support informatique. La mise en vigueur de ces données a lieu après une dernière enquête publique.

En 2017, le Registre foncier de la Gruyère a mis en vigueur le nouvel état des données des immeubles inclus dans le périmètre du remaniement parcellaire lié à la construction de la route de contournement H189, pour le tronçon Bulle – La Tour-de-Trême.

7.1.5 Informatisation du registre foncier

La saisie des données du registre foncier sur support informatique suit son cours. Au 31 décembre 2017, 180 597 immeubles étaient entièrement informatisés, soit 84 % du total des immeubles du canton (215 012).

Le scannage des documents du registre foncier s'est poursuivi dans chaque bureau. En 2017, 47 404 documents (72 558 en 2016) ont été scannés.

7.2 Taxation

Outre ses attributions de droit civil, le Registre foncier est l'autorité de taxation en matière de droits de mutation, de droits sur les gages immobiliers et d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

7.2.1 Droits de mutation et droits sur les gages immobiliers

Ils sont prélevés en application de la loi du 1^{er} mai 1996 sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers. En 2017, le montant total des droits de mutation a été de 33 839 641 francs (33 719 225 francs en 2016) et celui des droits sur les gages immobiliers de 12 965 863 francs (13 876 685 francs en 2016).

7.2.2 Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole

Cet impôt est perçu en cas d'aliénation de terrain productif entraînant une diminution de l'aire agricole, conformément à la loi du 28 septembre 1993. En 2017, le montant total de cet impôt s'est élevé à 3 525 375 francs (5 585 678 francs en 2016).

7.2.3 La Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droit de mutation (CEIM)

Durant l'année 2017, une nouvelle commission a été nommée. Entrés en fonction le 1^{er} juillet 2017, les 8 membres se réuniront en début d'année 2018 afin de former des groupes d'expertises. A ce jour, aucun dossier n'a été traité par cette nouvelle commission.

7.3 Le secteur informatique des registres fonciers

Le responsable informatique des registres fonciers a poursuivi sa mission consistant à planifier, concevoir et administrer l'informatique spécifique aux registres fonciers. La pérennité et la sécurité des données ainsi que les prestations demeurent une préoccupation majeure. Il a également soutenu activement le SITel dans la maintenance des applications propres au registre foncier et la conduite du projet de l'introduction de l'interface standardisée de prélèvement des données (iPDRF).

L'évolution de l'informatique, l'accroissement des diverses demandes de prestations et l'assistance informatique ont provoqué à nouveau une surcharge de travail impliquant des heures supplémentaires.

7.3.1 Livraison de données et consultations des données du registre foncier

Le revenu lié à la mise à disposition des données du registre foncier (émoluments des livraisons de données, de la mise à disposition des données aux géomètres officiels et de la consultation des données par Internet) se monte à 289 038 francs en 2017 (292 184 francs en 2016), soit une baisse de 1 %. Dans le cadre de la diffusion des données sous forme électronique, 136 livraisons de données ont été exécutées, dont 126 ont été facturées pour un montant de 47 903 francs (43 974 francs en 2016). La consultation des données par Internet, au moyen de l'application « Intercapi », a augmenté de 0,3 % par rapport à 2016 pour atteindre 205 234 extraits consultés. Les émoluments facturés pour la consultation s'élèvent à 234 155 francs, soit une baisse de 1,7 %. D'autre part, la consultation publique et gratuite des données du registre foncier informatisé, par le biais de l'application « RFpublic » (limitée à 50 recherches par session et par jour), se situe à 994 880 recherches pour 2017, ce qui représente une nouvelle progression de 17 % par rapport à 2016, avec une moyenne de 2533 consultations abouties par jour. Cette augmentation est due en partie à la mise en ligne du registre foncier cantonal, ainsi que la mise en lien du plan du registre foncier.

7.3.2 Les projets informatiques

Durant l'année, le projet pour l'introduction de l'interface de prélèvement des données (iPDRF), permettant l'interconnexion du progiciel métier du registre foncier avec la plateforme de renseignements « SIX-Terravis SA » ainsi que la sauvegarde à long terme conformément aux bases légales, s'est poursuivi avec la mise en place d'une plateforme de test. Pour traiter les questions liées aux projets, le comité informatique, composé de trois conservateurs et du responsable informatique, s'est réuni à cinq reprises en 2017. Des membres du comité informatique ont participé à plusieurs séances intercantionales du « groupe expertise technique et RF » avec les cantons ayant les mêmes solutions métiers (Capitastra et Intercapi) afin d'échanger les expériences et de trouver des synergies pour le développement et la maintenance des progiciels de gestion du registre foncier, dans le but d'améliorer la qualité et de réduire les coûts.

Le responsable informatique fait partie du groupe de « suivi informatique du registre foncier » dirigé par l'Office fédéral de la justice, groupe constitué de quelques représentants cantonaux des registres fonciers, de la mensuration officielle, des fabricants de progiciels et de SIX-Terravis SA.

7.4 Autres activités

7.4.1 Entreprise formatrice

Régulièrement, les registres fonciers accueillent des étudiant-e-s pour des stages de formation ou forment des apprenti-e-s. En 2017, 1 apprenti était en formation au Registre foncier de la Sarine ; 3 étudiants ont effectué un stage, dans le cadre de leur formation commerciale, auprès des Registres fonciers de la Glâne, respectivement de la Sarine; le Registre foncier de la Gruyère a accueilli un stagiaire-notaire.

7.4.2 Association des Conservateurs du registre foncier

L'Association est composée des conservateurs et des conservatrices, de leur adjoint-e et du responsable informatique. En 2017, les membres se sont réunis en plenum pour cinq séances de travail, dans le but de répondre aux questions d'ordre général ou juridique, d'uniformiser la pratique des différents bureaux, d'examiner des projets cantonaux ou fédéraux et d'être informés des développements informatiques. Les conservateurs et les conservatrices se réunissent

occasionnellement pour répondre notamment à des demandes externes qui peuvent occasionner un accroissement des tâches ou une modification de leur pratique. Ils et elles veillent en outre à la bonne coordination dans la gestion des affaires concernant plusieurs districts. Les conservateurs et conservatrices ont répondu à 4 objets mis en consultation et ont participé à la réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire.

Dans le courant de l'année, le comité de l'Association a rencontré une délégation de la Chambre des notaires fribourgeois, l'Autorité foncière cantonale ainsi que le comité de l'Association fribourgeoise des géomètres.

Une conservatrice a été nommée suppléante de l'Autorité foncière cantonale. Un groupe de travail a été constitué pour l'analyse de la procédure fédérale d'approbation des plans. Une délégation des conservateurs et conservatrices a participé à la rencontre du Service cantonal des contributions et de la chambre des notaires, pour l'analyse des possibilités d'inscription de mention de remploi de l'impôt sur les gains immobiliers.

7.4.3 Représentation intercantonale et fédérale

En 2017, quelques membres ont participé à une séance d'information de l'Office fédéral de la statistique, qui se déroulait à Neuchâtel, portant sur un projet de relevé des données du registre foncier à des fins de statistiques ; en outre, un conservateur a présidé la Conférence des utilisateurs de Capitastra.

Des conservateurs et conservatrices participent deux fois par an au Colloque des inspecteurs des Registres fonciers de la Suisse romande et du Tessin, qui se réunissent pour traiter de sujets relevant de la tenue du registre foncier en général, ainsi qu'au Congrès suisse annuel des conservateurs du registre foncier dont l'ordre du jour repose sur trois volets : l'assemblée générale et statutaire, les informations de l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier ainsi que les conférences, suivies de discussions.

7.5 Autorité de surveillance du registre foncier

L'Autorité de surveillance du registre foncier a liquidé les affaires courantes et traité les questions juridiques. Elle a visité tous les bureaux et procédé à des contrôles par sondages. L'Autorité a été saisie de 3 recours (2 en 2016). Elle a rendu 3 décisions: 1 recours a été rejeté et fait actuellement l'objet d'un recours au Tribunal cantonal, 2 recours ont été rayés du rôle, l'un suite à un retrait, le second car il est devenu sans objet. Aucune affaire n'est reportée en 2018.

En 2017, l'Autorité de surveillance du registre foncier a été présidée par Mme Bettina Hürlimann-Kaup, professeure à l'Université de Fribourg. M. Pierre-Henri Gapany, avocat, et Mme Catherine Overney, Juge au Tribunal cantonal, ont siégé comme membres. Mme Alexandra Jungo, professeure à l'Université, M. Jérôme Delabays, juge cantonal, et M. Ludovic-Jean Egger, notaire, ont fonctionné comme membres suppléants. Ce dernier a cependant présenté sa démission ce printemps et n'a pour l'heure pas été remplacé.

La fonction de secrétaire-juriste de l'Autorité a été exercée par Mme Séverine Zehnder, greffière-rapporteuse auprès du Tribunal cantonal.

8 Service de l'Inspection des finances (IF)

Cheffe de service : Irène Moullet

8.1 Activités

8.1.1 Activité courante

L'IF est chargée de la surveillance des finances cantonales. Elle exerce son activité dans le but de s'assurer de l'application correcte du droit, de l'emploi judicieux et économe des fonds ainsi que de l'exactitude et du bien-fondé des écritures comptables.

Les activités courantes de l'IF sont le contrôle, sous les angles juridiques, techniques et économiques des caisses et comptabilités de l'Etat ainsi que des établissements. En tant que service autonome, rattaché administrativement à la

Direction des finances, l'IF est indépendante dans l'exercice de ses activités. Elle ne peut se charger de tâches opérationnelles. Elle peut effectuer ses contrôles à l'improviste et en tout temps, de sa propre initiative ou sur mandat du Conseil d'Etat ou de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil. Elle peut aussi intervenir à la demande d'un membre du Conseil d'Etat pour le contrôle d'une unité administrative de sa propre Direction.

En termes de régularité comptable, il s'agit de s'assurer que l'organisation, les processus de la tenue de la comptabilité et l'établissement des comptes sont adéquats. Cet examen conduit à une analyse et une validation des procédures financières clés telles que les salaires, les achats, la facturation ou encore l'octroi de subventions. Il s'agit également d'appréhender le processus de l'établissement des comptes et, notamment, le respect des principes définis dans la loi sur les finances de l'Etat du 25 novembre 1994 (LFE).

L'examen de la légalité des dépenses consiste à assurer que ces dernières sont engagées conformément à la LFE et aux lois spécifiques, qu'elles respectent les budgets octroyés et qu'elles ont été engagées par des personnes autorisées.

Lors de la planification annuelle de ses contrôles, l'IF détermine, en toute autonomie et indépendance, les cadences de ceux-ci, en se basant sur l'importance des services et sur le risque financier estimé. Ainsi, certains services ou établissements sont contrôlés annuellement, alors que d'autres, moins importants en terme de risques, le sont moins fréquemment. Tous les services doivent cependant être contrôlés dans un intervalle de temps raisonnable.

Lors de ses contrôles, l'IF tente d'identifier les lacunes ou les points faibles existants. Elle émet des recommandations contribuant à créer de la valeur ajoutée.

L'IF a créé une base de données contenant toutes ses recommandations. Le but est la mise en place d'une procédure unifiée afin de s'assurer que les recommandations émises sont appliquées ou, dans le cas contraire, que leur non-application est justifiée.

Chaque contrôle se termine par un entretien avec les personnes responsables des comptes et par l'émission d'un rapport. Ce rapport est adressé à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil, au Conseil d'Etat, à l'Administration des finances et aux responsables des services et établissements contrôlés. Le rapport ne contient pas l'intégralité des résultats obtenus lors des contrôles, mais uniquement les éléments nécessitant une attention particulière de la part des destinataires des rapports.

L'IF peut mandater un expert externe, si l'exécution d'un contrôle requiert des connaissances spécifiques.

8.1.2 Rapports émis en 2017

L'IF a émis 73 rapports d'audit et formulé 28 recommandations.

En 2017, l'IF n'a pas reçu de mandat de la Commission des finances et de gestion en vertu de l'article 48, alinéa 3 de la loi sur les finances.

En 2017, l'IF a procédé à la vérification de l'utilisation des ressources financières pour le repeuplement des lacs cantonaux ouverts à la pêche à permis de 2002 à 2013, conformément à la réponse du Conseil d'Etat au mandat 2016-GC-28. L'IF s'est basé sur les résultats d'une analyse juridique clarifiant les termes de repeuplement et d'alevinage.

Les rapports se sont répartis de la manière suivante :

Directions	2017	2016
Pouvoir judiciaire – Pouvoir exécutif - Administration	48	53
Fonds et fondations	15	17
Mandats divers	13	12

La répartition des rapports par direction est la suivante :

Directions	2017	2016
Chancellerie	4	3
Instruction publique, culture et sport	12	20

Directions	2017	2016
Sécurité et justice	12	19
Institutions, agriculture et forêts	7	5
Economie et emploi	19	14
Santé et affaires sociales	7	12
Finances	10	5
Aménagement, environnement et constructions	5	4

Le détail des vérifications effectuées et des recommandations ouvertes au 31 décembre 2017 a été adressé au Conseil d'Etat ainsi qu'à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil.

Dans les services décentralisés, l'IF réalise des audits transversaux. Ainsi, tous les services offrant la même prestation sont audités selon un programme unique. Cette approche permet d'identifier les meilleures pratiques et d'assurer une égalité de traitement et de prestations. En 2017, les offices des poursuites ont été audités de cette façon.

8.1.3 Divers

L'IF participe à la Conférence des Chefs des contrôles financiers des cantons latins et à la Conférence suisse des contrôles des finances.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) organise des groupes de travail spécialisés. L'IF participe à un groupe de travail traitant des impôts et de la RPT et à un groupe traitant de la surveillance des transports publics.

Un inspecteur de l'IF fait partie, en tant que représentant de l'Etat, du Conseil d'administration de la Société des remontées mécaniques de la Berra SA.

L'IF est agréée en qualité d'expert-réviseur auprès de l'Autorité fédérale en matière de révision. Le domaine d'activité et les normes professionnelles que l'IF doit respecter imposent une formation continue régulière. La Conférence des Chefs des contrôles financiers des cantons latins organise chaque année un séminaire de formation continue de deux jours pour tous les collaborateurs et les collaboratrices des contrôles cantonaux des finances. Ce séminaire réunit une centaine de professionnels latins de l'audit interne issus des inspections fédérales, cantonales et communales. En 2017, la cheffe de l'IF a présidé le comité d'organisation de ce séminaire. Les collaborateurs et les collaboratrices de l'IF y ont participé.

9 Etat du personnel

Effectifs du personnel de la Direction des finances au 31 décembre 2017, en équivalents plein temps (EPT) :

		Comptes 2017 EPT	Comptes 2016 EPT	Ecart EPT
Direction des finances		447.78	399.23	48.55*
3700 / FINS	Secrétariat général	7.34	6.88	0.46
3705 / TRES	Administration des finances	25.14	26.14	-1.00
3710 / IFEF	Inspection des finances	6.95	7.10	-0.15
3725 / CIEF	Service de l'informatique et des télécommunications	125.74	90.60	35.14
3730 / OPER	Service du personnel et d'organisation	31.36	29.15	2.21
3740 / SCCF	Service cantonal des contributions	190.43	188.18	2.25
3760 / SCAD	Service du cadastre et de la géomatique	18.90	18.17	0.73
3765 / RFON	Registres fonciers	41.92	33.01	8.91

* L'écart entre les comptes 2016 et 2017 provient principalement de la pérennisation de certains postes jusqu'alors financés par des montants forfaitaires.

Rapport d'activité

Direction de l'aménagement,
de l'environnement et
des constructions

—

2017



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD

Table des matières

1	Direction et secrétariat général	8
1.1	Activités	8
1.1.1	Eléments importants	8
1.1.2	Représentations de l'Etat de Fribourg	9
1.1.3	Participation à des comités et groupes de travail	9
1.1.4	Développement durable	10
1.1.5	Coordination des agglomérations	11
1.1.6	Marchés publics	12
1.1.7	Autorisations spéciales	12
1.1.8	Constructions illicites hors de la zone à bâtir	12
1.2	Collaborations intercantionales	12
1.2.1	Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)	12
1.2.2	Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	12
1.2.3	Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)	12
1.2.4	Conférence romande des travaux publics (CRTP)	12
1.2.5	Conférence romande des marchés publics (CROMP)	12
1.2.6	Conférence suisse des marchés public (CMP)	13
1.2.7	Comité directeur de l'association SIMAP	13
1.3	Affaires contentieuses	13
1.4	Législation	13
1.4.1	Lois et décrets	13
1.4.2	Ordonnances et règlements	13
2	Service des constructions et de l'aménagement (SeCA)	14
2.1	Activités	14
2.2	Coordination, gestion et études	14
2.2.1	Généralités	14
2.3	Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions	14
2.3.1	Géo-informatique et informatique	14
2.4	Aménagement cantonal	15
2.4.1	Planification directrice	15
2.4.2	Coordination intra- et intercantonale	16
2.5	Aménagement régional	16

2.6	Exploitations de matériaux et géologie	16
2.7	Dangers naturels	16
2.8	Aménagement local	17
2.8.1	Plans d'aménagement local	17
2.8.2	Plans d'aménagement de détail	17
2.8.3	Plan d'affectation cantonal (PAC)	17
2.9	Permis de construire	17
2.10	Recours	18
2.10.1	Décisions de la DAEC sur les recours contre les décisions communales relatives aux oppositions en matière d'aménagement du territoire	18
2.10.2	Recours au Tribunal cantonal contre les décisions de la DAEC sur les constructions hors de la zone à bâtir	18
2.10.3	Décisions du Tribunal cantonal	18
2.10.4	Recours de communes et de l'Office fédéral du développement territorial (ODT) au Tribunal cantonal contre les décisions d'approbation de PAL rendues par la DAEC	18
2.10.5	Décisions de la DAEC en matière de constructions illicites hors de la zone à bâtir	18
2.11	Commissions	18
2.11.1	Commission des dangers naturels	18
2.11.2	Commission consultative pour l'aménagement du territoire	19
2.11.3	Commission d'accessibilité	19
2.11.4	Commission d'architecture et d'urbanisme	19
2.11.5	Commission d'acquisition des immeubles	19
3	Service de l'environnement (SEn)	19
3.1	Activités	19
3.1.1	Relations extérieures	19
3.1.2	Travaux législatifs	20
3.1.3	Plan directeur cantonal	20
3.1.4	Analyse préventive de dossiers et coordination	20
3.1.5	Consultations	20
3.1.6	Information	20
3.1.7	Formation	21
3.1.8	Service d'assistance en cas de pollution (SAPo)	21
3.2	Protection des eaux	21
3.2.1	Gestion des eaux	21
3.2.2	Evacuation et épuration des eaux	21
3.2.3	Epuration des eaux	22
3.2.4	Industrie et artisanat	22

3.2.5	Agriculture	23
3.2.6	Substances polluantes	23
3.2.7	Eaux souterraines	23
3.2.8	Eaux superficielles	24
3.3	Lacs et cours d'eau	24
3.3.1	Récolte des données de base et gestion des étiages	24
3.3.2	Carte des dangers liés à l'eau	24
3.3.3	Espace réservé aux eaux (ERE)	24
3.3.4	Promotion de la revitalisation des cours d'eau	25
3.3.5	Aménagement et entretien des cours d'eau	25
3.3.6	Domaine public des eaux – amarrages	25
3.3.7	Force hydraulique	26
3.4	Laboratoire	26
3.5	Substances	26
3.6	Protection de l'air	26
3.6.1	Contrôle des émissions	26
3.6.2	Surveillance des immissions	27
3.7	Protection contre le bruit	27
3.8	Rayonnement non ionisant (RNI)	27
3.9	Etudes d'impact sur l'environnement	27
3.10	Protection du sol	28
3.11	Sécurité biologique	28
3.12	Protection contre les accidents majeurs	28
3.13	Déchets	28
3.13.1	Statistiques déchets	28
3.13.2	Installations de traitement des déchets	29
3.13.3	Diagnostics avant travaux	29
3.13.4	Règlements communaux de gestion des déchets	30
3.14	Sites pollués	30
3.14.1	Gestion du cadastre	30
3.14.2	Subventionnement	30
3.14.3	Décharge de la Pila	30
4	Service de la mobilité (SMo)	31
4.1	Activités	31
4.1.1	Activités courantes	31
4.1.2	Commissions et groupes de travail	31
4.2	Transports publics et monitoring	31

4.2.1	Infrastructures ferroviaires	31
4.2.2	Infrastructures bus	31
4.2.3	Concepts et horaires	32
4.2.4	Subventions	32
4.2.5	Améliorations techniques aux installations ferroviaires	32
4.2.6	Marchandises	32
4.2.7	Concessions et autorisations pour le transport de voyageurs	32
4.2.8	Installations de remontées mécaniques	32
4.2.9	Navigation aérienne	32
4.2.10	Comptages de trafic	33
4.2.11	Statistiques des accidents	33
4.2.12	Modèle de trafic	33
4.3	Planification et mobilité	33
4.3.1	Planification cantonale, régionale et communale	33
4.3.2	Plan de mobilité du Bourg	33
4.3.3	Infrastructures routières	34
4.3.4	Mobilité douce	34
4.3.5	Permis de construire	34
5	Service des ponts et chaussées (SPC)	34
5.1	Activités	34
5.1.1	Le projet Poya	34
5.1.2	Liaison routière Marly-Matran	35
5.1.3	Tranchée couverte de Chamblieux à Givisiez (N12)	35
5.1.4	Travaux pilotés par l'Office fédéral des routes (OFROU) avec contribution du canton (SPC)	35
5.1.5	Autres éléments importants	36
5.1.6	Commissions et groupes de travail	37
5.1.7	Quelques indicateurs au 31 décembre 2017	37
5.2	Section gestion financière	37
5.2.1	Activités	37
5.2.2	Statistique de l'utilisation des crédits	37
5.2.3	Statistique des autorisations délivrées	37
5.2.4	Formation d'apprenti-e-s employé-e-s de commerce	37
5.3	Section administration	38
5.3.1	Ressources humaines	38
5.3.2	SIT et informatique	38
5.3.3	Archives et numérisation	38
5.3.4	Secteur acquisitions	39

5.3.5	Système qualité	39
5.3.6	Sécurité	39
5.4	Section projets routiers	39
5.4.1	Activités particulières	39
5.4.2	Concept général	40
5.4.3	Routes communales	40
5.4.4	Secteur signalisation	40
5.4.5	Secteur protection bruit	41
5.4.6	Etudes et projets sur routes cantonales	41
5.4.7	Réalisation des travaux sur routes cantonales	45
5.5	Section entretien des routes	46
5.5.1	Secteur entretien des routes cantonales (3 arrondissements et 1 centre cantonal)	46
5.5.2	Secteur entretien des routes nationales (3 centres d'entretien)	47
6	Service de la nature et du paysage (SNP)	47
6.1	Activités ordinaires	47
6.1.1	Préavis et prises de position	47
6.1.2	Biotopes	47
6.1.3	Espèces	48
6.1.4	Paysage	49
6.1.5	Parcs naturels régionaux	49
6.1.6	Conférences, commissions et groupes de travail	49
6.1.7	Information et sensibilisation	50
6.2	Activités spéciales	50
6.2.1	Nouvelle procédure pour les boisements hors forêt	50
6.2.2	Révision des inventaires des biotopes d'importance nationale	50
6.2.3	Fonds Suisse pour le paysage	50
6.2.4	Plan directeur cantonal	50
6.2.5	Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse	50
7	Service des bâtiments (SBat)	50
7.1	Activités	50
7.1.1	Activités courantes	51
7.1.2	Evénements particuliers	53
7.1.3	Télégestion	54
7.1.4	Développement durable	55
7.2	Récapitulatif des dépenses pour le Service	55
8	Etat du personnel	55

1 Direction et secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur : Jean-François Steiert

Secrétaire général : Olivier Kämpfen (jusqu'au 31 janvier 2017)

Secrétaire général adjoint : Martin Leu (jusqu'au 31 janvier 2017)

Secrétaire générale à 80 % : Claudine Godat (à partir du 1^{er} février 2017)

Secrétaire général à 20 % : Martin Leu (à partir du 1^{er} février 2017)

1.1 Activités

1.1.1 Eléments importants

1.1.1.1 Consultation publique du plan directeur cantonal

Les travaux de révision du plan directeur cantonal se sont poursuivis et sont entrés dans une phase cruciale : la consultation publique a été lancée le 8 novembre 2017, pour une durée de deux mois. Le plan directeur cantonal définit les outils du canton pour anticiper son développement. Comment accueillir 150 000 habitants supplémentaires d'ici 2050, leur offrir un cadre de vie harmonieux, des emplois de qualité et des moyens de locomotion efficaces ? Comment renforcer l'attractivité économique de notre canton, tout en préservant ses richesses naturelles ? Le projet de plan directeur cantonal révisé amène des réponses à ces questions et définit les outils pour anticiper le développement du canton. Des séances d'information publiques ont eu lieu dans tous les districts du canton pour présenter le projet de plan directeur cantonal.

Le Tribunal fédéral a partiellement admis le recours de droit public concernant le projet de loi sur la plus-value et les outils de gestion de la zone à bâtir. Selon la Haute Cour, la limitation du droit d'emption à l'Etat et aux zones d'activités d'importance cantonale n'est pas conforme aux exigences du droit fédéral. Un nouveau projet a été présenté en fin d'année au Conseil d'Etat et sera soumis début 2018 au Grand Conseil

1.1.1.2 Chamblieux-Bertigny

Le projet de couverture de l'autoroute, à Chamblieux, a connu un nouvel essor au cours de l'année 2017, avec la nomination du comité de pilotage (COFIL) et l'engagement d'une cheffe de projet. Baptisé Chamblieux-Bertigny, son périmètre a été étendu. La couverture autoroutière permettra en effet le développement d'un quartier durable. À proximité d'axes de transports publics (urbains et régionaux), de la future gare de Givisiez et la N12, ce quartier pourrait accueillir entre 20 000 et 30 000 nouveaux habitants. Il devra être pensé de manière globale et allier activités, habitat et loisirs pour devenir un véritable quartier mixte durable de l'Agglomération de Fribourg.

Condition indispensable à ce projet : la construction de la couverture autoroutière, qui permettra de combler la césure que représente aujourd'hui l'autoroute. Le 22 décembre 2017, le vice-directeur de l'Office fédéral des routes (OFROU) et le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) ont signé la convention qui permettra sa construction. L'OFROU s'engage à participer au projet à hauteur de 33 millions de francs, soit le montant prévu pour la construction de parois anti-bruit.

1.1.1.3 Inauguration du nouveau bâtiment de la Police cantonale

Le nouveau bâtiment de police de Granges-Paccot, qui réunit les commandements de la Police cantonale et de la Gendarmerie, ainsi que tous les services centraux, a été officiellement inauguré le 30 novembre. Le bâtiment, qui présente un volume de 30 000 m³ et offre quelque 7500 m² de surface sur cinq niveaux, est ainsi devenu le plus grand bâtiment administratif du canton en structure bois, construit qui plus est avec du bois issu en totalité des forêts propriété de l'Etat.

1.1.1.4 Lancement du PAC blueFACTORY

Le plan d'affectation cantonal (PAC), qui prévoit le futur développement urbanistique de blueFACTORY, a été mis à l'enquête publique le 24 novembre. Le PAC prévoit d'intégrer le quartier dans la ville, d'allier les activités d'innovation à des logements et de placer au centre du site un espace public, en partie vert.

1.1.1.5 Changement de Secrétaire général

L'organisation du Secrétariat général de la DAEC a changé le 1^{er} février. Claudine Godat, alors Secrétaire générale de la Direction de la sécurité et de la justice, et Martin Leu, alors Secrétaire général adjoint, ont remplacé Olivier Kämpfen.

1.1.2 Représentations de l'Etat de Fribourg

Le Directeur a représenté l'Etat dans les conseils d'administration suivants :

1.1.2.1 Société anonyme fth fr SA (« Fiber to the home »)

Fth fr SA est une co-entreprise de l'Etat de Fribourg et de Groupe E, Gruyère Energie et IB Murten. Sa mission est de construire et exploiter un réseau de fibre optique FTTH (Fiber To The Home – fibre optique jusqu'au domicile) couvrant tout le territoire cantonal, villes et campagnes comprises. Swisscom et fth fr ont signé en novembre 2012 un contrat de coopération fixant les principes de construction et d'exploitation et la clef de répartition des investissements de ce réseau FTTH cantonal.

Suite à la décision de Swisscom, en juin 2016, de mettre un terme à cette coopération afin de déployer une technologie hybride à fibres optiques et câbles de cuivre (les câbles existants du réseau téléphonique), nommée FTTS (Fiber To The Street – fibre optique jusqu'à la rue), le Conseil d'administration de fth fr a choisi une nouvelle stratégie de déploiement, qui repose, comme pour le plan d'affaires d'origine, sur une sélection minutieuse de localités remplissant plusieurs critères (faible densité, indisponibilité de services à haut débit, qualité des canalisations, ...) afin d'éviter la fracture numérique. La nouvelle stratégie vise à assurer la signature de contrats netplusFR avant le début de la construction et à optimiser les coûts d'investissement.

Le conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises en 2017. L'assemblée générale s'est déroulée le 8 juin. Jean-François Steiert y a été élu en tant que membre, en remplacement de Maurice Ropraz.

1.1.2.2 Société anonyme Rose de la Broye SA

A l'occasion de son assemblée générale, le 11 juillet, Jean-François Steiert a été élu à la Présidence du Conseil d'administration, en remplacement de Maurice Ropraz.

La société anonyme Rose de la Broye est au bénéfice, depuis 1999, d'un droit de superficie au 1^{er} degré de 50 ans. Rose de la Broye SA a concédé un droit de superficie de second degré à Lully.01 SA lui permettant l'exploitation d'un restoroute sur l'A1.

1.1.2.3 Société anonyme du Tunnel du Grand-Saint-Bernard

L'Etat est actionnaire minoritaire du tunnel du Grand-Saint-Bernard SA. Premier tunnel routier percé à travers les Alpes (ouvert en 1964), il connaît un trafic en constante augmentation.

1.1.3 Participation à des comités et groupes de travail

La Direction a été représentée par le Conseiller d'Etat ou par son représentant dans plusieurs comités de pilotage, commissions et groupes de travail :

- > Comité de pilotage de la révision du plan directeur cantonal ;
- > Comité de pilotage Chamblieux-Bertigny ;
- > Comité de pilotage Jonction autoroutière Fribourg-Sud/Centre ;
- > Comité de pilotage accès HFR ;
- > Comité de pilotage Permis de construire PerCo (traitement et suivi électronique des permis de construire) ;
- > Comité de pilotage Révision loi les routes et loi sur les transports ;
- > Comité de pilotage de la décharge de la Pila ;

-
- > Comité de pilotage liaison Marly-Matran ;
 - > Comité de pilotage pour la priorisation des routes de contournement ;
 - > Comité de pilotage pour la réalisation du Centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) ;
 - > Comité de pilotage et Commission consultative Développement durable ;
 - > Comité de pilotage et groupe technique Gare de Châtel-Saint-Denis et route cantonale ;
 - > Comité de pilotage et Commission consultative pour le développement durable ;
 - > Comité stratégique pour la requalification du quartier du Bourg ;
 - > Comité de sélection du nouveau ou de la nouvelle chef-fe du Service du personnel et d'organisation ;
 - > Commission consultative pour la gestion des eaux ;
 - > Commission consultative des transports ;
 - > Commission consultative pour l'aménagement du territoire ;
 - > Commission consultative pour la révision de la planification cyclable cantonale ;
 - > Commission spécialisée de cyberadministration ;
 - > Commission relative aux exigences normatives imposées par l'Etat aux communes (CENEC) ;
 - > Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention ;
 - > Commission des personnes de contact pour la protection des données ;
 - > Commission de coordination des examens périodiques des subventions ;
 - > Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières ;
 - > Commission des sites pollués ;
 - > Commission des dangers naturels ;
 - > Commission pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage ;
 - > Conférence des entités de gestion ;
 - > Groupe de projet « Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes DETTEC » ;
 - > Groupe technique de suivi des mesures d'accompagnement du Projet Poya ;
 - > Groupe d'accompagnement de Mobul ;
 - > Groupe d'accompagnement de l'Agglomération de Fribourg ;
 - > Groupe de travail relatif à la politique du personnel ;
 - > Austauschplattform Bund-Kantone Agglomerationsprogramme ;
 - > Plan égalité dans l'administration (PEAC).

Le Directeur a présidé les commissions de bâtisse suivantes :

- > Commission de bâtisse pour la construction, respectivement l'extension et la réaffectation de trois bâtiments à l'Institut de Grangeneuve ;
- > Commission de bâtisse pour la construction d'un bâtiment de police, à Granges-Paccot ;
- > Commission de bâtisse HES (nouveau bâtiment de la Haute Ecole de travail social Fribourg et de la Haute Ecole de santé Fribourg) ;
- > Bâtiment de recherche pour la Confédération sur le site Agroscope de Posieux ;
- > Commission de bâtisse pour la construction d'une nouvelle prison pour l'exécution anticipée des peines aux établissements de Bellechasse à Sugiez.

1.1.4 Développement durable

Marie-Amélie Dupraz-Ardiot a été nommée nouvelle Responsable du développement durable pour le canton de Fribourg. Elle a pris ses fonctions à 85 % le 1^{er} novembre. Poste-clé pour l'avenir du canton, l'engagement de Marie-Amélie Dupraz-Ardiot permettra d'élaborer la nouvelle stratégie de l'Etat en matière de développement durable. Elle aura aussi la tâche de poursuivre les actions lancées dans le cadre de la précédente stratégie, notamment l'intégration de critères de durabilité dans les constructions publiques ou encore les marchés publics responsables.

La Commission consultative Développement durable et le Comité de pilotage Développement durable ont siégé une fois en 2017.

1.1.5 Coordination des agglomérations

Corollaire de l'engagement d'une nouvelle responsable du développement durable, le poste de coordinatrice des agglomérations a lui aussi été renforcé et est passé de 50 à 100 %, pour permettre au canton d'offrir un meilleur soutien aux agglomérations du canton de Fribourg. Ce soutien s'avèrera d'autant plus important dans le cadre du projet de fusion du Grand Fribourg, notamment pour tout ce qui concerne l'aménagement du territoire et les transports.

1.1.5.1 Projets d'agglomération

L'année 2017 a été consacrée à l'examen des deux projets d'agglomération de troisième génération (PA3) par les offices fédéraux. Des séances de présentation, suivies de différents échanges techniques, avec la Direction et ses différents services, se sont déroulés sur toute l'année. Le Groupe d'accompagnement de l'Agglomération de Fribourg s'est réuni à trois reprises, tandis que le Groupe d'accompagnement de Mobul a siégé une fois.

Parallèlement, les travaux de mise en route des projets d'agglomération de première génération de Mobul (PA1) et de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA2) se sont poursuivis. Sur proposition de la Direction, le Conseil d'Etat a signé deux conventions de financement relatives au paquet de mesures de mobilité douce (4 mesures de réaménagement ou de création de cheminement piétonnier ou cyclable) du PA1 pour un montant de 470 000 francs ainsi que deux conventions de financement du PA2 concernant l'aménagement d'un abris-vélos à la halte ferroviaire Fribourg-Freiburg Poya le réaménagement d'abris-bus pour un montant de 44 500 francs.

Toutes les séances de travail du groupe de travail fédéral « Austauschplattform Bund-Kantone Agglomerationsprogramm » ont été consacrées au processus et aux modalités d'examen des PA3 (introduction de délai pour le démarrage des travaux, introduction de montants forfaitaire, prise en compte de la mise en œuvre des projets d'agglomération des générations précédentes).

La Direction a organisé le 16 novembre 2017, en collaboration avec la section occidentale de l'Association suisse pour l'aménagement nationale (ASPAN-SO), une journée d'études consacrée aux projets d'agglomération, dont on fête les dix ans d'existence. Cette manifestation qui s'est déroulée en Ville de Fribourg a réuni près d'une centaine de personnes. Responsables politiques, techniciens cantonaux, communaux, mandataires privés ont pu profiter de l'expertise d'intervenants de qualité le matin, tandis que l'après-midi a été consacrée à une visite de plusieurs des réalisations de mesures des projets d'agglomération (Site du MIC-Marly, Halte ferroviaire de Fribourg-Freiburg Poya ainsi que le projet de requalification du quartier du Bourg à Fribourg).

1.1.5.2 Soutien financier des investissements aux communautés régionales de transport

Le soutien financier de l'Etat à ses agglomérations s'est également poursuivi. En application du décret du 18 novembre 2015, la Direction a proposé au Conseil d'Etat de signer, avec chaque communauté, une convention de financement annuelle portant sur des investissements en transport : l'Agglomération de Fribourg a reçu une aide cantonale d'un montant de 1 358 154 francs, Mobul, elle, une aide d'un montant de 596 971 francs.

1.1.5.3 Suite des mesures d'accompagnement du Projet Poya- COPAR Plateau d'Agy

La Direction a décidé de procéder à de nouveaux comptages sur les secteurs routiers en lien avec l'ouvrage du Pont de la Poya. Ces comptages constituent une base d'informations précieuse pour le canton qui prévoit d'accompagner les communes concernées dans leur développement de ce secteur stratégique de l'Agglomération de Fribourg. Une Commission des partenaires du Plateau d'Agy (COPAR Plateau d'Agy) a ainsi été mise en place.

1.1.5.4 Soutien à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Le soutien particulier de la Direction a porté, cette année, principalement sur deux grands projets : le projet de révision de la loi cantonale sur les agglomérations (qui a fait l'objet d'une présentation au Conseil d'Etat en juin 2017) et le projet de rapport sur les structures territoriales du canton et l'ensemble de ses divisions administratives.

1.1.6 Marchés publics

La DAEC a rendu plusieurs avis de droit pour les services et Directions de l'administration cantonale. Elle a par ailleurs répondu, sur le plan juridique, à de nombreuses questions des communes et des particuliers, notamment des bureaux chargés de l'élaboration des cahiers des charges. La DAEC s'est par ailleurs déterminée auprès du Tribunal cantonal, au nom du Conseil d'Etat, sur le recours interjeté contre l'adjudication des travaux de remise en état de la gravière de Grenilles-Contramont. Un groupe de travail « Marchés publics et développement durable » a été créé à l'initiative de la DAEC. Ce groupe réunit des représentants des services de l'Etat, des communes, des syndicats et des acteurs de l'économie locale, sous la présidence du Directeur AEC. Il s'agit de promouvoir les trois dimensions du développement durable, à travers une collaboration interdisciplinaire, en utilisant l'effet de levier des marchés publics et la notion d'exemplarité de l'Etat. Le groupe s'est réuni une première fois le 29 septembre 2017 et poursuivra ses travaux à raison de trois séances par année, intercalées d'échanges et de réponses aux questions par le biais d'un forum. En tant que représentante du canton de Fribourg, la DAEC a par ailleurs poursuivi les travaux de révision du Guide romand sur les marchés publics avec les cantons membres de la Conférence romande sur les marchés publics.

1.1.7 Autorisations spéciales

La Direction a traité les autorisations spéciales pour les constructions situées hors de la zone à bâtir (chiffre 2016) :

- > 187 (184) décisions en procédure simplifiée ;
- > 375 (380) décision en procédure ordinaire ;
- > 18 (31) refus d'autorisations spéciales.

1.1.8 Constructions illicites hors de la zone à bâtir

La Direction a rendu au cours de l'année 43 (48) décisions dans le cadre des dossiers de constructions illicites hors de la zone à bâtir. 114 (106) dossiers sont pendants auprès de la DAEC.

1.2 Collaborations intercantionales

Le Directeur participe en personne ou se fait représenter aux conférences et associations suivantes :

1.2.1 Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)

Lors des deux assemblées générales, la conférence a traité des questions en lien avec la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, 2^e étape (LAT2), le projet FORTA, la planification de sites pour la logistique, la pesée des intérêts en aménagement du territoire, le projet Cargo souterrain, le projet Aurora (marchés publics), le BIM (modèle de données pour les constructions).

1.2.2 Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)

Lors de son assemblée annuelle, la conférence s'est penchée sur notamment sur la réforme du transport régional de voyageurs (TRV), la planification de l'étape d'aménagement ferroviaire 2030/2035 du programme de développement stratégique (PRODES 2030/35) et la maîtrises de système dans le domaine du transport des voyageurs.

1.2.3 Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)

Lors de ses deux séances, la conférence a évoqué notamment la planification de PRODES 2030/35 et la réforme du TRV.

1.2.4 Conférence romande des travaux publics (CRTP)

L'assemblée annuelle de la CRTP s'est tenue à Fribourg. L'assemblée générale s'est tenue à l'Ecole des Métiers, avec la participation de 45 personnes. Les membres de la CRTP ont ensuite pu visiter l'Institut Adolphe Merkle, ainsi que, le lendemain, le chantier du Centre de maintenance et d'exploitation des TPF et le bâtiment Plexus de Groupe E.

1.2.5 Conférence romande des marchés publics (CROMP)

La conférence s'est réunie à 5 reprises et a principalement travaillé à la révision du Guide romand sur les marchés publics.

1.2.6 Conférence suisse des marchés public (CMP)

La conférence s'est réunie à 3 reprises avec comme thème principal les révisions parallèles de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) et de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP).

1.2.7 Comité directeur de l'association SIMAP

La DAEC, en tant que représentante du canton de Fribourg, a rejoint le comité en cours d'année et a assisté à trois séances, portant principalement sur la nouvelle version de SIMAP, en cours d'élaboration.

1.3 Affaires contentieuses

En matière de recours, la situation est la suivante (chiffre 2016) :

- > 48 (34) recours ont été déposés contre des décisions communales en matière d'aménagement du territoire. La DAEC a statué sur 63 (83) recours en matière d'aménagement du territoire ;
- > 61 (65) recours en matière d'aménagement du territoire sont pendants devant la DAEC ;
- > 12 (10) recours contre des décisions de la DAEC en matière d'aménagement du territoire ont été déposés auprès du Tribunal cantonal ;
- > 9 (13) recours ont été déposés contre les décisions communales relatives à des projets de routes communales ou des décisions du Service de l'environnement ;
- > La DAEC a statué sur 12 (9) recours en matière de routes communales ou de décisions du Service de l'environnement. 3 recours ont été retirés ;
- > 20 (33) recours en matière de routes communales ou décisions du Service de l'environnement sont pendants devant la DAEC.

La Direction suit le dossier de certains anciens collaborateurs du Service des autoroutes (SAR).

1.4 Législation

1.4.1 Lois et décrets

Loi du 8 février 2017 modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (application FRIAC)

Loi du 15 mars 2016 modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions. Le recours formé auprès du Tribunal fédéral ayant été partiellement admis en date du 5 juillet 2017, en ce sens que l'article 36 al. 2 LATeC doit être revu pour satisfaire à l'article 15a LAT mais peut néanmoins, jusqu'à cette révision, être mis en vigueur en même temps que les autres dispositions modifiées

Décret du 22 mars 2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de l'assainissement et de la transformation de l'Hôtel cantonal, à Fribourg

Décret du 23 mars 2017 relatif à l'acquisition des immeubles de la société Elanco

Décret du 20 juin 2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'un tronçon de route cantonale à Châtel-Saint-Denis permettant la suppression du passage à niveau dans le cadre du projet de déplacement de la gare TPF

1.4.2 Ordonnances et règlements

Ordonnance du 19 juin 2017 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (application FRIAC)

Ordonnance du 27 juin 2017 d'application de la législation fédérale sur les résidences secondaires (OARSec)

Ordonnance du 26 septembre 2017 déléguant à la commune de Bulle des compétences relatives à l'établissement et à l'exécution des plans de route cantonale

Ordonnance du 9 octobre 2017 portant adoption de la modification partielle du plan de gestion des déchets (chapitre « Décharges de type B »)

Ordonnance du 11 décembre 2017 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions

2 Service des constructions et de l'aménagement (SeCA)

Cheffe de Service : Giancarla Papi

2.1 Activités

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) s'est occupé de la coordination des tâches relevant de l'aménagement du territoire cantonal, régional et local.

En ce qui concerne les activités particulières, il faut relever que l'année 2017 a été marquée par les travaux d'adaptations du Règlement de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC) pour notamment introduire un régime de compensation, la poursuite des travaux de révision totale du plan directeur cantonal et les travaux de développement d'une nouvelle application pour le suivi des permis de construire (projet FRIAC).

Le Service a procédé à l'examen des dossiers relatifs aux plans d'aménagement local (PAL) et aux plans d'aménagement de détail (PAD), ainsi qu'à leur réglementation et aux demandes de permis de construire. Il a également examiné les règlements sur les émoluments administratifs et contributions de remplacement, les demandes de permis pour les exploitations de matériaux ainsi que tous les problèmes juridiques et de dangers naturels se rapportant à ces activités. Au nom de la DAEC, il a instruit les recours formés contre les décisions communales en matière de PAL et de PAD.

Il a pris position sur des interventions parlementaires touchant à l'aménagement du territoire et aux constructions ; il a participé aux travaux des diverses commissions en relation avec l'aménagement du territoire et les constructions. Le Service a examiné plusieurs projets de lois et de plans sectoriels mis en consultation par la Confédération, le canton de Fribourg ou les cantons voisins.

2.2 Coordination, gestion et études

2.2.1 Généralités

La collaboration avec le Service d'aménagement du territoire des cantons de Vaud, de Berne, de Neuchâtel, ainsi qu'avec l'Office fédéral du développement territorial (ODT) a été poursuivie. De plus, des contacts réguliers avec les services d'aménagement du territoire romand ou en Suisse ont eu lieu par l'intermédiaire de la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire et d'urbanisme (CORAT) et de la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC).

2.3 Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions

Le Service a participé aux travaux des instances, conférences et commissions cantonales, intercantionales et nationales actives dans son domaine d'activité. Le Service est notamment représenté dans le comité et les commissions « Planification directrice », « Plan d'affectation des zones » et « Données de base » de la COSAC.

2.3.1 Géoinformatique et informatique

Le concept informatique du SeCA est essentiellement constitué de bases de données géographiques et d'applications basées sur les systèmes d'information géographiques (SIG). Dans ce contexte, la collaboration avec le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) et avec le Service du cadastre et son centre de compétence SIT (CC-SIT) s'est poursuivie.

L'informatisation du Service a porté notamment sur les domaines suivants :

- > La mise en place du projet FRIAC pour le passage à la demande de permis de construire sous forme informatique.
- > Le SeCA a poursuivi sa collaboration avec le SAgri pour la deuxième étape de révision de l'inventaire des surfaces d'assolement en réalisant différentes analyses et adaptations du système d'information géographique.

Les travaux du SAgri, qui s'achèveront début 2018, permettront au canton de disposer de suffisamment de réserve de SDA selon les besoins en matière d'urbanisation prévus dans le nouveau plan directeur cantonal pour les 15-20 prochaines années.

- > Le développement des applications SIG pour la gestion des informations en lien avec l'aménagement du territoire (suivi interne de procédures liées aux plans d'aménagement local).
- > Les plans d'affectation des zones (PAZ) et PAD sont saisis vectoriellement et publiés sur le guichet cartographique de l'Etat. Le scannage systématique des plans papier (PAZ et PAD) est réalisé et comprend tous les éléments constitutifs du PAL.
- > Les plans d'affectation des zones (PAZ) sont saisis conformément au modèle minimal de géodonnées établi par l'Office du développement territorial (ODT). Le SeCA a adapté ses données au nouveau modèle en revoyant la structure de sa donnée tout en gardant les éléments spécifiquement cantonaux. Le système est en cours de déploiement (phase d'assurance qualité). Il entrera en phase de production dans le courant de l'année 2018.
- > La modification de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), adoptée le 16 mars 2016 par le Grand Conseil, introduit le prélèvement d'une taxe sur la plus-value liée à des mesures d'aménagement. Le Service a développé en 2017, en partenariat avec le Centre de compétence SIT, le SITel et un mandataire, le SIG destiné à la mise en œuvre de la procédure de perception de la taxe qui entrera en vigueur début 2018.
- > Le Service a fait l'acquisition du produit « GeODyn » permettant la création d'une base de données géologiques (voir sous « Exploitation des matériaux et géologie ») et l'a déployé dans l'infrastructure informatique de l'Etat. En 2018, la migration des données actuelles dans le système sera effectuée.
- > L'ensemble des géodonnées du Service ont été migrées dans le nouveau cadre de référence « Mensuration Nationale 95 » et les applications liées adaptées.

2.4 Aménagement cantonal

2.4.1 Planification directrice

Le Service a poursuivi en 2017 la conduite du projet de révision du plan directeur cantonal.

Le SeCA a consacré de nombreuses semaines à la mise en forme du projet en vue des différentes phases de consultation. Le Service a supervisé ensuite l'impression et l'assemblage du document qui a pris la forme d'un classeur pour sa version « physique ». Le développement d'un système informatique de gestion et de visualisation des contenus sur internet s'est achevé comme prévu en 2017. Le déploiement des applications sur internet a été réalisé par le service en partenariat avec la DAEC, le Centre de compétence SIT et un mandataire externe.

Le projet a été mis en consultation interne durant le mois de juin et a fait l'objet de nombreuses adaptations et compléments en vue de la consultation publique. Dans cette phase, le comité de pilotage, administré par le Service, s'est réuni pas moins de 15 fois dans le courant de l'année 2017. Le projet de 700 pages, comprenant 62 thèmes et 60 fiches de projet, a été présenté par le SeCA au Conseil d'Etat à la fin août. Celui-ci a autorisé sa mise en consultation publique qui a débuté au mois de novembre pour une période de deux mois avec un délai supplémentaire d'un mois pour les communes. Une conférence de presse à ce sujet s'est tenue le 8 novembre 2017.

Le mandat sur le graphisme et la communication du futur plan directeur s'est poursuivi en 2017. Les outils de communication, en particulier une brochure d'information, les pages web spécifiques au projet et les différents supports de présentation ont été finalisés. Outre la conférence de presse, le Service a supervisé avec la DAEC l'organisation de séances d'informations publiques qui se sont déroulées dans chacun des districts à la fin de l'année 2017.

En marge du projet de révision, le Service a collaboré activement avec la Promotion économique afin d'élaborer un système régional de gestion des zones d'activités. Ce système, qui n'est pas encore opérationnel, sera déployé une fois le nouveau plan directeur cantonal en vigueur.

2.4.2 Coordination intra- et intercantonale

Le SeCA a participé à l'étude sur les paysages d'importance cantonale dans le cadre d'un groupe de travail coordonné par le Service de la nature et du paysage. Les travaux, qui s'inscrivent dans l'élaboration d'un concept paysager cantonal, se poursuivront en 2018.

Le Service a participé en 2017 aux travaux de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les sites logistiques d'importance supracantonale.

2.5 Aménagement régional

En 2017, le Service a poursuivi son travail d'accompagnement des régions et des agglomérations. L'approbation des modifications du plan directeur régional du Lac suites aux conditions fixées par le canton en 2015 ont été approuvées par le Conseil d'Etat au mois de janvier 2017.

Le Service a été sollicité à plusieurs reprises par la Préfecture de la Sarine pour l'orienter par rapport à son projet de Schéma directeur régional. A la fin de l'année, le document a été soumis au canton pour examen. Cet examen a été coordonné par le SeCA et les résultats seront rendus début 2018.

Le Service a également accompagné en 2017 l'Association régionale La Gruyère (ARG) dans la genèse de son projet de plan directeur régional en participant à différentes séances de travail et en présentant les enjeux de la planification régionale dans le canton de Fribourg.

Le SeCA a participé en 2017 à divers séances de travail avec les porteurs du projet de développement du secteur stratégique de la Rose de la Broye. Un mandat cofinancé par le canton pour une étude de faisabilité de la zone a été réalisé et transmis à la fin de l'année au canton pour examen.

2.6 Exploitations de matériaux et géologie

En prévision de l'entrée en vigueur de la loi sur l'utilisation du sous-sol (LUSS), le SeCA a entamé des réflexions sur la mise en place d'une base de données géologiques prévue par cette loi. Après analyse des différentes solutions utilisées par les différents acteurs publics suisses, la solution de Swisstopo, basée sur le logiciel « GeODyn », a été retenue et permet de diffuser et de récolter facilement les informations auprès des différents acteurs.

Les géologues du service ont collaboré au projet de révision du guide des constructions, en intégrant notamment des directives pour la remise en état de sites d'exploitations des matériaux.

Le travail d'analyse et de traitement des dossiers liés aux exploitations de matériaux s'est poursuivi (sites d'extraction, décharges, installations) dans le cadre des procédures d'autorisations d'exploitations selon l'article 155 LATeC délivrées par la DAEC, des dossiers de demandes de permis liés aux exploitations de matériaux et des modifications de PAL liées.

2.7 Dangers naturels

Le Service, en collaboration avec la Commission des dangers naturels (CDN), a poursuivi la mise en œuvre des mesures de prévention en matière d'aménagement du territoire et de constructions fixées dans le plan directeur cantonal. Il s'agit plus particulièrement de :

- > La prise en compte des études de base, notamment les cartes de dangers, dans la planification communale (PAL, PAD) et la police des constructions ;
- > L'examen systématique des dossiers de PAL, de PAD et de demandes de permis de construire sous l'angle des dangers naturels ;
- > L'analyse des expertises géologiques et géotechniques produites par les requérants.

Le bureau technique du Service a adapté les données liées aux cartes de dangers dans un nouveau modèle cantonal compatible avec les exigences du modèle minimal de géodonnées de droit fédéral.

2.8 Aménagement local

2.8.1 Plans d'aménagement local

16 (8) révisions générales ont été approuvées par la DAEC en 2017. Il s'agit des dossiers des communes de : Courtepin, secteur Wallenried, Gibloux, secteur Le Glèbe, Gibloux, secteur Vuisternens-en-Ogoz, Ecublens, St. Silvester, Marsens, Torny, Chapelle, Tafers, Châtonnaye, Ménières, Mézières, Granges, Cheyres-Châbles, Muntelier et Alterswil. Par ailleurs, 21 (36) modifications de plan d'aménagement local (PAL) et de règlement communal d'urbanisme (RCU) ont été soumises à l'approbation de la DAEC.

Le Service a procédé à l'examen préalable de 10 (26) révisions générales de PAL et de 19 modifications de PAL. De plus, 3 préavis sur des programmes de révision pour des PAL ont été établis par le Service.

2.8.2 Plans d'aménagement de détail

La DAEC a approuvé 18 (17) plans d'aménagement de détail (PAD), dont 9 (11) nouveaux et 9 (6) modifications. 12 (33) dossiers ont fait l'objet d'un examen préalable. En outre, 1 PAD a été abrogé hors révision générale du PAL.

5 (2) règlements concernant le tarif des émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ont été approuvés par la DAEC.

Il est à relever que l'examen des dossiers soumis à approbation ou pour examen préalable a été complété par une analyse des adaptations nécessaires pour la mise en conformité au nouveau droit (LATEC et AIHC).

De nombreuses séances ou échanges ont eu lieu à ce propos. Les dossiers approuvés en 2017 sont donc adaptés aux nouvelles dispositions légales cantonales.

En vue de l'entrée en vigueur en janvier 2018 d'une nouvelle disposition du droit cantonal introduisant un nouvel instrument de planification facultatif, le PAD-cadre, le Service a participé au développement d'un projet-pilote en collaboration avec la commune de Romont.

2.8.3 Plan d'affectation cantonal (PAC)

Au cours de l'année 2017, le Service a coordonné les travaux pour deux plans d'affectation cantonaux (PAC), Bluefactory à Fribourg et celui pour le secteur Elanco à Saint-Aubin. Le premier cité a été mis à l'enquête publique fin 2017. Les travaux de plan d'affectation cantonal sous la responsabilité de la DAEC s'inscrivent dans la volonté de développer une politique foncière active.

Le PAC sur les terrains de l'Etat de Fribourg à Saint-Aubin a été initié en novembre 2017 dans l'objectif de valoriser au mieux les terrains dont le canton s'est porté acquéreur.

2.9 Permis de construire

En 2017, 2934 (2937) dossiers pour des demandes préalables et des demandes de permis de construire pour des nouvelles constructions, des transformations, des agrandissements, des rénovations et des démolitions ont été enregistrées. 2187 (2186) ont été transmises aux Préfectures, 47 (41) à la Confédération et 497 (486) demandes préalables ont été préavisées.

Sur proposition du Service, la DAEC a délivré 375 (380) autorisations spéciales ordinaires et 187 (184) autorisations spéciales simplifiées pour des constructions ou transformation hors de la zone à bâtir.

18 (31) refus d'autorisation spéciale ont été signifiés pour de nouvelles constructions, aménagements, installations ou transformations non conformes à l'affectation de la zone.

2.10 Recours

2.10.1 Décisions de la DAEC sur les recours contre les décisions communales relatives aux oppositions en matière d'aménagement du territoire

Au 31 décembre 2017, 61 (65) recours sont pendants devant la DAEC.

En 2017, 48 (34) recours ont été déposés contre les décisions communales. 4 recours ont été retirés.

Contre les 63 (83) décisions prises sur recours par la DAEC en 2017, 12 (10) recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal.

2.10.2 Recours au Tribunal cantonal contre les décisions de la DAEC sur les constructions hors de la zone à bâtir

Contre les autorisations spéciales ou les refus prononcés par la DAEC, 12 (9) recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal.

2.10.3 Décisions du Tribunal cantonal

En 2017, le Tribunal cantonal a statué sur 11 (28) recours interjetés contre les décisions prises par la DAEC en matière d'aménagement du territoire et de constructions hors de la zone à bâtir. 7 (9) recours ont été admis ou partiellement admis et 4 (19) ont été rejetés ou déclarés irrecevables.

Ces chiffres ne comptabilisent pas les recours supplémentaires qui ont été joints et ont fait l'objet d'une seule décision.

2.10.4 Recours de communes et de l'Office fédéral du développement territorial (ODT) au Tribunal cantonal contre les décisions d'approbation de PAL rendues par la DAEC

Une commune a recouru auprès du Tribunal cantonal contre une décision d'approbation rendue par la DAEC.

En 2017, l'ODT n'a interjeté aucun recours auprès du Tribunal cantonal contre une décision d'approbation rendue par la DAEC.

2.10.5 Décisions de la DAEC en matière de constructions illicites hors de la zone à bâtir

Au 31 décembre 2017, 114 (106) dossiers de constructions illicites hors de la zone à bâtir sont pendants auprès de la DAEC.

Celle-ci a rendu au cours de l'année 43 (48) décisions dans le cadre de ces dossiers.

2.11 Commissions

2.11.1 Commission des dangers naturels

Le programme-pilote d'adaptation aux changements climatiques de la Confédération auquel la CDN participait avec un projet explorant les possibilités d'une gouvernance intégrant le risque lié au processus naturels dans l'aménagement du territoire, est officiellement arrivé à terme. La réflexion sur l'intégration de la notion de risque dans les outils d'aménagement du territoire s'est poursuivie avec la rédaction du thème « Dangers naturels » du plan directeur cantonal. En parallèle, la CDN a élaboré un document-cadre définissant la notion de niveau de sécurité pour le canton de Fribourg, et auquel les instances susceptibles de définir des objectifs de protection devront se rattacher. Pour ce qui est de l'aménagement du territoire, les objectifs de protection pourront être définis lors de la révision du guide pour l'aménagement local. Le projet d'uniformisation et d'actualisation des données de base géoinformatiques arrive lui aussi à terme, le transfert des données conformes au modèle minimal fédéral a été effectué, certaines corrections manuelles concernant les cartes de danger de crues doivent encore être effectuées par la SLCE d'ici au printemps.

La CDN s'est réunie 4 fois en séance plénière. Son bureau s'est réuni mensuellement pour assurer la coordination des tâches opérationnelles.

Par le biais de son secrétariat, la commission a examiné toutes les demandes de permis de construire (procédures ordinaires et simplifiées) et les dossiers d'aménagement local (programme de révision, examen préalable et finaux) qui lui ont été soumis.

2.11.2 Commission consultative pour l'aménagement du territoire

En 2017, la Commission consultative pour l'aménagement du territoire a tenu 8 (6) séances. Elle a examiné le projet de révision totale du plan directeur cantonal dans le cadre de la consultation interne. Elle a également été informée des solutions envisagées pour les modifications de la LATeC en vue de l'introduction d'un aménagement régional obligatoire et de la concrétisation de l'obligation de construire à la suite de la jurisprudence rendue par le Tribunal fédéral en relation avec la LATeC.

2.11.3 Commission d'accessibilité

La Commission d'accessibilité a tenu 6 (4) séances plénières en 2017 et a examiné 710 (600) dossiers de demande de permis de construire.

2.11.4 Commission d'architecture et d'urbanisme

En 2017, la Commission d'architecture et d'urbanisme a tenu 8 (12) séances. Elle s'est réunie notamment pour des prises de position concernant des projets de constructions situés à Bulle, Botterens, Gletterens, Granges, Riaz et Villorsonnens.

2.11.5 Commission d'acquisition des immeubles

Dès juillet 2017, la Commission d'acquisition des immeubles a été recomposée et rattachée à la DAEC. Cette commission a constitué quatre sous-commissions : deux pour l'estimation des terrains en zone à bâtir et des immeubles, une pour l'estimation des terrains agricoles hors zone à bâtir et une pour développer une méthodologie pour estimer la plus-value suite à une mesure d'aménagement. Elle a tenu trois séances plénières, procédé à trois visions locales et tenu cinq séances de sous-commissions. 16 dossiers d'estimation ont été déposés durant cette période, dont 7 ont pu encore être traités avant la fin de l'année 2017.

3 Service de l'environnement (SEn)

Chef de service : Christophe Joerin

L'intégration de la section lacs et cours d'eau s'est achevée durant l'année avec le transfert de la gestion financière et des ressources humaines du Service des ponts et chaussées (SPC) au SEn.

3.1 Activités

3.1.1 Relations extérieures

Le SEn participe activement aux travaux des conférences, commissions, associations et groupes de travail cantonaux, intercantonaux et nationaux actifs dans ses domaines de compétence. Il convient de citer notamment les groupes de travail dont il assume la présidence, à savoir :

- > Groupe des responsables pour les études d'impact sur l'environnement de la Suisse occidentale et du Tessin (grEIE) ;
- > Comité de pilotage cantonal pour l'assainissement du bruit des routes ;
- > Groupe cantonal de coordination interservices pour l'application de la législation sur la protection du sol (GCSol) ;
- > Groupe cantonal de coordination sur la protection contre les accidents majeurs (GROPAM) ;
- > Groupe cantonal technique pour l'entretien et le suivi des mesures de compensation de l'A1.

3.1.2 Travaux législatifs

Le SEn a participé aux travaux visant à établir une nouvelle loi sur le domaine public des eaux ou à réviser la loi sur les eaux (LCEaux) et la loi sur le domaine public (LDP).

Le SEn a conduit les démarches de rédaction et de mise en consultation du projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance cantonale sur les études d'impact sur l'environnement et les procédures décisives (OEIEP) afin de la mettre en conformité à la modification de l'ordonnance fédérale relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE).

Le SEn a participé aux travaux préparatoires de l'ordonnance sur les produits chimiques (OCChim) qui a été adoptée le 21 novembre 2017.

3.1.3 Plan directeur cantonal

Le SEn a contribué à la rédaction du projet de plan directeur cantonal dans ses domaines de compétence. Il a en outre participé à de nombreux autres groupes rédactionnels.

3.1.4 Analyse préventive de dossiers et coordination

Le SEn a traité :

- > 2871 (2923) permis de construire ordinaires ;
- > 1077 (793) permis communaux, routes et autres ;
- > 98 (94) PAL et PAD.

Un important travail de coordination interne consiste à analyser, trier, distribuer les dossiers aux domaines concernés et synthétiser les préavis. Chaque dossier touche souvent plusieurs domaines (eaux, bruit, déchets, etc.). En 2017, 7277 (6383) préavis sectoriels ont par exemple été rédigés pour les 2871 demandes de permis de construire ordinaire.

3.1.5 Consultations

Le SEn a élaboré des prises de position sur 16 (18) projets en consultation émanant d'instances fédérales, 22 (15) d'instances cantonales et 12 (6) d'autres instances.

3.1.6 Information

12 (7) demandes d'accès à des documents ont été traitées par le SEn en 2017.

Le Service a publié 6 (7) notices d'information, 4 aides à l'exécution et des rapports (eaux, sols, air).

Le SEn gère 4 sites internet (www.fr.ch/sen, www.fr.ch/sol, www.fr.ch/eau, www.fr.ch/pila). Il participe aux plateformes www.les3lacs.ch et www.energie-environnement.ch. Depuis fin 2015, la plateforme www.fribourg-climat.ch permet à chaque habitant du canton de calculer ses émissions de CO₂ et de découvrir des actions simples pour réduire son impact au quotidien.

1 (3) point de presse a été organisé et 6 (5) communiqués ont été diffusés.

43 (41) opérations « Coup de balai » ont été organisées par les communes fribourgeoises pour faire le ménage dans les espaces publics ou sensibiliser aux problèmes de ressources et de déchets.

Des séances d'information sur la protection et la gestion des eaux ont été organisées de mai à septembre 2017, en collaboration avec les préfetures, pour présenter à toutes les communes et aux associations pour l'épuration des eaux et pour l'endiguement, les principes et les possibilités de regroupement des communes en bassin versant ainsi que la planification pour l'élimination des micropolluants dans les STEP fribourgeoises.

L'exposition itinérante « Régions entreLACées » pour les 150 ans de la correction des eaux du Jura a fait halte dans dix villes, dont Estavayer en juillet et Morat en août.

Le SEn a lancé le 1^{er} septembre 2017 une campagne d'information sur l'alimentation responsable qui durera jusqu'en août 2018.

Pour rappeler à la population fribourgeoise qu'il ne faut pas se débarrasser de déchets ou de liquides sur les chaussées et les places, le SEn a contacté les propriétaires concernés pour leur demander de poser des plaquettes informatives « Ne polluez pas nos eaux » à proximité des grilles d'eau de pluie. Le SPC, le SBat et 49 communes y ont répondu favorablement.

Diverses actions ont été réalisées dans le but de promouvoir la revitalisation des cours d'eau, notamment à l'occasion de la mise à ciel ouvert du Palon à Prez-vers-Noréaz (arborisation des berges avec cinq classes de l'école primaire, réalisation de panneaux d'information).

3.1.7 Formation

En 2017, le Service a dispensé des formations, cours ou animations aux élus communaux, aux exploitants et détenteurs de stations d'épuration, aux inspecteurs de l'Association fribourgeoise de contrôle (AFCo), aux collaborateurs de la section entretien des routes du SPC, aux aspirants gendarmes, aux laborantins en chimie de première année, aux spécialistes de la protection des sols sur les chantiers, ainsi qu'aux responsables des centres de collecte de toxiques ménagers. Il est intervenu dans des programmes de formation bachelor et master HES.

3.1.8 Service d'assistance en cas de pollution (SAPo)

Le SEn intervient dans le cadre de pollutions environnementales afin d'assister les services d'intervention, de leur prêter conseil et de réduire les atteintes à l'environnement. Cette activité est assurée par 19 personnes, 24 heures sur 24, 365 jours par an. Le Service est intervenu pour 40 (54) pollutions en 2017.

3.2 Protection des eaux

3.2.1 Gestion des eaux

En application de la LCEaux, les études de base et plans sectoriels concernant l'évacuation et l'épuration des eaux, les eaux de surface, les eaux souterraines et l'utilisation des eaux doivent être établis par l'Etat. Ils ont fait l'objet d'une trentaine de mandats gérés par les sections protection des eaux et lacs et cours d'eau. Ils sont en voie d'achèvement. La synthèse et la traduction de ces documents sont prévues d'ici fin 2018.

Afin de soutenir les communes dans leur organisation par bassin versant, les sections ont élaboré en collaboration avec le Service des communes (SCom) une aide à l'exécution afin de présenter les formes d'organisation possibles et les bases nécessaires à prévoir dans les statuts des futures associations. Ce document a été publié au début de l'année et présenté aux communes à l'occasion de séances réalisées par district entre mai et septembre.

3.2.2 Evacuation et épuration des eaux

En 2017, 200 000 (1 000 000) francs de subventions fédérales et 400 000 (200 000) francs de subventions cantonales ont été versées pour la réalisation d'ouvrages d'évacuation des eaux.

En matière d'évacuation et d'épuration des eaux, il s'agit notamment d'examiner les périmètres pour lesquels une solution commune d'épuration serait pertinente à moyen terme. Dans ce contexte, les études régionales pour l'épuration des eaux se sont poursuivies pour la Haute Glâne, la Haute Sarine, la Moyenne et la Basse Broye.

Le SEn a établi la planification définissant les STEP du canton devant prendre des mesures pour éliminer les micropolluants d'ici à 2035. Il l'a transmise à la Confédération au mois de mai et l'a présentée aux communes à l'occasion de séances réalisées par district entre mai et septembre.

Le Service collabore à la préparation des avant-projets pour le traitement des micropolluants dans les STEP de Fribourg, Morat et Ecublens. Il a également réalisé le recensement des habitants raccordés aux STEP du canton nécessaire pour le prélèvement de la taxe destinée au financement des mesures à réaliser pour le traitement des micropolluants.

Le Service a analysé 15 (19) demandes d'adaptation de règlements relatifs à l'évacuation et l'épuration des eaux. Fin 2017, 105 (109) communes disposent de règlements et de taxes conformes à la loi fédérale sur la protection des eaux. Ceci représente 77 % (72 %) des communes fribourgeoises.

Durant l'année 2017, 3 (10) dossiers de plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) ont été transmis par les communes ou associations. 2 dossiers ont été approuvés par la DAEC. Sont en cours à fin 2017 : 4 (5) élaborations de PGEE, 10 (10) examens préalables, 128 (131) adaptations et 24 (20) approbations par la DAEC.

3.2.3 Epuration des eaux

En 2017, le Service a procédé à 10 (18) visites complètes ou partielles de STEP et participé à 53 (33) séances d'accompagnement concernant des agrandissements, des réhabilitations ou des dysfonctionnements. Dans le cadre de la surveillance du fonctionnement des STEP et conformément à l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), il procède périodiquement à des analyses de la qualité des eaux et des boues d'épuration. Les résultats ont été transmis aux responsables d'exploitation ainsi qu'à leurs autorités.

Des mesures d'augmentation de capacité de traitement et de réhabilitation d'équipements vieillissants sont en cours ou planifiées à court terme pour 7 (7) STEP.

Un courrier d'information, sous forme de bilan trimestriel avec rapports d'appréciation, a été envoyé aux détenteurs et aux responsables d'exploitation des STEP.

Pour répondre au développement important de leur bassin d'apport ou à l'insuffisance de certains de leurs équipements, plusieurs STEP doivent envisager à court ou moyen terme des solutions afin de garantir une capacité de traitement suffisante. Le Service a dans ce but collaboré à plusieurs réalisations et études, en particulier :

- > centralisation de l'épuration : réalisation du raccordement de la STEP de Lentigny sur la STEP de Pensier (terminé en février 2017) ; projet d'agrandissement de la STEP de Morat en vue de traiter les eaux des associations de Kerzers et de Morat (et participation à 3 séances d'information aux autorités et à la population) ; projet de raccordement de l'association de Kerzers sur la STEP de Morat ;
- > agrandissements et adaptations : réalisation de l'agrandissement et de l'adaptation de la STEP de Vuippens dont les travaux sur le traitement des eaux ont commencé en 2013 (terminé au printemps 2017) ; projet d'agrandissement et d'adaptation des STEP de Vuippens (filère boues), d'Ecublens, de Broc, de Romont, de Pensier ; étude préliminaire d'agrandissement et d'adaptation de la STEP de Villars-sur-Glâne.

3.2.4 Industrie et artisanat

Dans le cadre de ses activités de contrôle et d'assainissement, le Service a inspecté 8 (9) nouvelles installations d'entreprises sous l'angle de la protection des eaux. Une procédure d'assainissement a été engagée pour 15 (17) installations d'entreprises non conformes ou suite à des cas de pollution des eaux.

Sur la base du rapport de conformité exigé par l'Office de la circulation et de la navigation (OCN), 16 (25) entreprises de la branche automobile ont été contrôlées par le Service en vue de l'obtention des plaques professionnelles. Cette tâche a nécessité 13 (25) visions locales.

Au niveau des cadastres des eaux usées industrielles, le Service a participé à 198 (178) visites d'entreprises. Ces contrôles ont impliqué 39 (44) communes, 11 (8) associations intercommunales pour l'épuration des eaux et 4 détenteurs de STEP communales. Les cadastres de deux associations d'épuration et d'une STEP communale ont démarré (ERES, AECE, Misery), d'autres ont été actualisés (AIS, AEGN, AIMPGPS, AICG, AIGN, Abwasserverband Sense Oberland, Sensetal, Région Murten, Région Kerzers). Des mesures d'assainissement ont été signifiées aux détenteurs d'installations non conformes sur la base des rapports d'inspection.

Par ailleurs, 13 (8) installations de traitement de déchets ont été inspectées par le Service sous l'angle de la protection des eaux dans le cadre de l'établissement ou du renouvellement des autorisations d'exploiter.

Dans le cadre de la surveillance de la qualité des eaux industrielles déversées, les résultats analytiques et rapports de charges polluantes ont été évalués pour 11 (14) entreprises ayant un impact sur les STEP. Le Service a délivré 10 autorisations de déversement d'eaux industrielles aux détenteurs d'installations. 3 (2) nouvelles conventions pour grands producteurs d'eaux usées (charge supérieure à 300 équivalents-habitants) ont par ailleurs été initiées et soumises au SEN.

Le Service a obtenu l'attestation d'examen pour 2 (14) nouvelles citernes chimiques.

5 (3) chantiers d'envergure ou sur site pollué, pouvant affecter sensiblement l'environnement, ont nécessité 11 visions locales à des fins de surveillance. 6 autorisations de déversement d'eaux polluées ont été délivrées à ce titre par le Service. 2 (5) chantiers avec manquements graves en matière de protection des eaux et 16 chantiers pouvant poser problème ont nécessité 4 (6) inspections des installations.

3.2.5 Agriculture

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) et la DAEC poursuivent leur collaboration quant à la problématique liée aux engrais de ferme et à la protection des eaux. L'Institut agricole de Grangeneuve (IAG), en collaboration avec le SEN, met en ligne des news sur son site internet pour conseiller les agriculteurs dans leur gestion des engrais de ferme, notamment pour prévenir les risques de pollution à cause de conditions défavorables à l'épandage. Au cours de la saison 2016-2017, l'IAG a publié 7 (8) news accompagnées des graphiques météo établis par le SEN.

28 procès-verbaux de contrôle d'étanchéité pour les nouvelles fosses d'entreposage des engrais de ferme ont été obtenus par le Service. 10 visions locales ont été réalisées dans le cadre du suivi des exploitations agricoles.

Le SEN a participé à 2 séances du comité de pilotage « agriculture, forêt, environnement et gestion du territoire » qui a pour objectif de coordonner les travaux dans ces domaines au sein de l'Etat.

3.2.6 Substances polluantes

Au 31 décembre 2017, le registre comptait 46 154 (46 521) citernes d'hydrocarbures avec une capacité totale de 490 295 111 (495 000 000) litres. Le SEN a procédé aux opérations pour assurer l'application des exigences légales (contrôles des installations, mises en conformité, assainissements, mises hors service, expertises, informations aux communes).

Fin 2017, il restait 17 (51) citernes à simple paroi non conformes par rapport au droit fédéral. Les décisions administratives requises ont été envoyées aux détenteurs de ces installations.

Les zones de protection des eaux souterraines de la base de données citernes ont été mises à jour par rapport aux zones du guichet cartographique. Plus de 2000 installations ont vu leurs zones de protection être modifiées. Un ordre de révision sera envoyé à 600 propriétaires en 2018 dont la zone est passée de üB à Au.

3.2.7 Eaux souterraines

La carte de protection des eaux a été mise à jour en tenant compte des dernières données à disposition. De nouvelles cartes qui regroupent l'ensemble des données de protection et gestion des eaux souterraines ont été développées.

L'observation de l'évolution de la qualité de l'eau de 17 aires d'alimentation s'est poursuivie à raison d'un contrôle analytique par mois. Des investigations hydrogéologiques complémentaires ont été effectuées pour le puits communal de Fétigny.

Le réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines, élaboré en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et opérationnel depuis 2002, a poursuivi ses activités en incluant notamment des études ciblées sur certains micropolluants spécifiques (pesticides). Ce projet de portée nationale, appelé NAQUA, implique 4 campagnes de mesures annuelles, portant sur 15 stations réparties dans le canton en fonction de la diversité hydrogéologique des ressources en eau potable. Ces travaux sont réalisés par le Service et financés par la Confédération.

La surveillance et l'observation des eaux souterraines sont des tâches relevant de la compétence du canton. Un concept de réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines à l'échelon régional a été défini en 2005 pour 47 sites. 2 campagnes de prélèvements ont été effectuées en 2017. Toutes les communes et distributeurs concernés ont été informés de la qualité des eaux souterraines analysées sur leur territoire, de même que le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) pour les résultats concernant des eaux souterraines utilisées pour l'alimentation en eau potable.

Une démarche a été lancée en 2016 afin de demander aux utilisateurs d'eaux publiques destinées à l'alimentation en eau potable de se mettre en conformité avec la législation sur le domaine public (concession, paiement d'une taxe annuelle d'utilisation). Depuis 1972, 33 concessions (32) ont été délivrées. A terme, une cinquantaine de concessions supplémentaires devraient pouvoir être octroyées générant un nouveau revenu annuel pour l'Etat.

3.2.8 Eaux superficielles

Dans le cadre de la collaboration instaurée entre les cantons de Berne, Neuchâtel et Fribourg pour l'étude et l'analyse des lacs du Mittelland, le Service a procédé à 12 (12) prélèvements (un par mois) sur le lac de Morat. Il a également participé activement aux campagnes effectuées sur les lacs de Neuchâtel et de Biemme. Il a poursuivi le contrôle de l'état qualitatif du lac de la Gruyère et de Schiffenen à raison d'un prélèvement en cours d'année.

Un mandat externe a été attribué pour la surveillance de la qualité des cours d'eau du canton de Fribourg, de 2017 à 2022.

En 2017, le Chandon, l'Arbogne et la Petite Glâne ont été étudiés sur le plan chimique, biologique et morphologique. Les résultats sont attendus dans le courant 2018.

Afin de se conformer aux modifications de l'OEaux entrée en vigueur au début 2016, le SEN a initié dès 2014 un concept d'observation des micropolluants au niveau des rejets des STEP et des cours d'eau récepteurs.

4 (4) campagnes d'analyses (février-mai-août-octobre) sont effectuées dans 9 (10) STEP du canton et dans le milieu récepteur. Les résultats de cette étude sont attendus pour 2018.

Dans la perspective de l'assainissement du lac de Morat, le Service participe activement, en partenariat avec le canton de Vaud et les services de l'agriculture des deux cantons, à la mise en œuvre d'actions pour diminuer les apports en phosphore dans le lac.

3.3 Lacs et cours d'eau

3.3.1 Récolte des données de base et gestion des étiages

L'exploitation du réseau de mesures hydrologiques et les campagnes mensuelles de jaugeage des débits naturels des cours d'eau se sont poursuivies. Le réseau d'observation actuel est composé de 9 stations de mesures. Elles se situent sur la Petite Glâne, la Glâne, la Trême, la Veveyse, la Gérine (à Plasselb et à Marly), à la sortie du Lac-Noir sur la Singine chaude et sur la Bibera (à Gurmels et à Kerzers). Ces points d'observation complètent ceux de la Confédération qui se situent sur la Sarine, la Broye, le canal de la Broye, la Singine, la Sionge, le Parimbot, le lac de Morat et le lac de Neuchâtel.

A cause de la sécheresse, le SEN a suspendu dès le 22 juillet 2017 toutes les autorisations de pompage dans les eaux de surface, à l'exception de la Sarine, du canal de la Broye, du Grand Canal et des lacs de la Gruyère, de Morat, de Neuchâtel et de Schiffenen. Afin de répondre aux besoins d'irrigation des terres agricoles, il a établi des plans de pompage. L'interdiction de prélèvement dans les eaux de surface a été levée le 24 novembre 2017. L'ensemble de ces démarches ont été coordonnées avec les cantons de Berne et de Vaud.

3.3.2 Carte des dangers liés à l'eau

Les cartes de dangers liés à l'eau sont établies pour l'ensemble du canton. En 2017, les tâches du SEN se sont principalement concentrées sur l'uniformisation des données des Préalpes et du Plateau, la mise à jour ciblée de cartes de détail, par exemple après la réalisation de mesures de protection contre les crues (Albeuve à Gruyères, Gérine à Tentlingen), sur l'extension de cartes de détail (Sarine à Fribourg) ainsi que sur la réalisation de nouvelles cartes de dangers liés à l'eau (Rothuserlibach à Planfayon).

3.3.3 Espace réservé aux eaux (ERE)

Une directive cantonale pour la délimitation de l'espace réservé aux eaux et des limites de construction a été mise en consultation via le plan directeur cantonal. Le SEN a donné plusieurs mandats pour l'acquisition de données de base nécessaires à la délimitation de l'ERE. En parallèle, la réalisation d'un modèle altimétrique de précision a été finalisée en 2017. Celui-ci sert notamment à corriger, à compléter et à affiner le réseau hydrographique cantonal de base, donnée de base essentielle pour la délimitation de l'ERE.

3.3.4 Promotion de la revitalisation des cours d'eau

En 2017, le SEN a encouragé et soutenu des projets pilotes de revitalisation, notamment celui du Palon à Prez-vers-Noréaz, de la Sarine en ville de Fribourg ou celui de la Broye à Surpierre (secteur Villeneuve).

Le Service a également soutenu la réalisation d'une démarche participative dans le cadre du projet de revitalisation de la Sarine entre le barrage de la Maigrauge et le lac de Schiffenen.

3.3.5 Aménagement et entretien des cours d'eau

Le SEN a établi les projets généraux et a assumé la surveillance des travaux pour les projets d'aménagement de cours d'eau. Il a aussi conseillé les communes ou les entreprises d'endiguement dans leurs démarches pour l'entretien et l'aménagement des cours d'eau. Il a traité les demandes de subventions cantonales. Finalement, il a assumé le lien entre les maîtres d'ouvrage et la Confédération pour l'attribution des subventions fédérales.

En 2017, les conventions-programmes signées pour la période 2016–2019 se sont poursuivies. La convention-programme « ouvrages de protection-eaux » prévoit une contribution fédérale annuelle pour les travaux de protection contre les crues de 1 250 000 francs comprenant également une part pour les données de base sur les dangers. En 2017, les coûts des travaux de protection contre les crues se sont élevés à 2 111 923 (1 867 590) francs. Les contributions fédérales et cantonales pour ces travaux ont été de 739 173 (649 781) francs, respectivement de 673 637 (599 330) francs.

Les projets importants de protection contre les crues ne font pas partie de cette convention et sont traités individuellement avec la Confédération. Les coûts des travaux se sont élevés à 181 625 (253 994) francs. Les contributions fédérales et cantonales pour ces travaux ont été respectivement de 359 552 (21 267) et de 106 217 (116 103) francs.

Dans la convention-programme 2016–2019 « revitalisation des eaux », la Confédération s'engage à fournir une contribution annuelle de 431 250 francs pour les travaux de revitalisation. En 2017, le coût des travaux de revitalisation a été de 1 298 137 (9882) francs. Les contributions fédérales et cantonales pour la revitalisation se sont élevées respectivement à 621 868 (60 579) et à 81 848 (4150) francs. La différence entre la contribution annuelle de la Confédération et la part fédérale subventionnée en 2017 s'explique par le report de crédits 2016–2017.

En 2017, 435 174 (228 362) francs ont été versés aux communes ou associations de communes à titre de subventions pour les travaux d'entretien des cours d'eau.

Le dépotoir à laves torrentielles sur la Mortivue à Semsales est le seul ouvrage d'accumulation soumis à la surveillance du canton, selon la loi fédérale sur les ouvrages d'accumulation (LOA). Les modalités concrètes de la surveillance (règlement de surveillance, dossier d'ouvrage, cartes d'inondations en cas de rupture brusque) ont été finalisées en 2017 et sont en attente de validation par l'autorité cantonale et fédérale. A la suite de cette validation, la surveillance pourra être mise en place (contrôle courant, inspection annuelle, contrôle après un événement).

3.3.6 Domaine public des eaux – amarrages

Un inventaire des installations et des amarrages illégaux a été établi sur la base de l'observation systématique des rives des lacs de Neuchâtel, de la Gruyère et de Morat. Un courrier a été envoyé à tous les propriétaires d'équipements nautiques illégaux. L'inventaire de la signalisation sur les lacs initié en 2016 a été finalisé en 2017 en collaboration étroite avec la police du lac.

36 (43) autorisations d'amarrage individuel ont été délivrées à de nouveaux usagers pour des places existantes. 39 (19) autorisations ont été transférées directement entre usagers. Au total, les taxes d'amarrage perçues par le Service se sont élevées à 682 919 (803 237) francs.

Le SEN a établi les documents d'autorisation ou d'approbation se rapportant à l'utilisation du domaine public des eaux (forces hydrauliques, pompages, dérivations, traversées de cours d'eau, occupations en surface, extractions de matériaux, etc.). Au total, 65 (48) nouvelles autorisations d'utilisation du domaine public ont été délivrées. Les redevances perçues par le Service pour les concessions et les autorisations pour l'utilisation du domaine public se sont élevées à 408 598 (490 153) francs.

3.3.7 Force hydraulique

En 2017, les redevances pour l'utilisation de la force hydraulique se sont élevées à 1 250 093 (1 239 373) francs. A ce montant, il faut ajouter la redevance du Groupe E pour la force hydraulique qui s'est élevée à 8 447 995 (7 707 838) francs directement versée à l'Administration des finances.

En ce qui concerne l'assainissement de la force hydraulique, et suite à la décision d'assainissement (éclusées, charriage, migration piscicole) rendue par la DAEC et la DIAF en 2016, le Groupe E a débuté en 2017 une étude sur les variantes d'assainissement du régime de charriage et des éclusées du barrage de Schiffenen. Les décisions d'assainissement pour les ouvrages de Lessoc et Rossinière-Montbovon (éclusées, charriage, migration piscicole) et pour l'ouvrage de Rossens (charriage, migration piscicole) sont en cours de rédaction au sein du SEN avec la collaboration du Service des forêts et de la faune (SFF). Elles seront notifiées au Groupe E en 2018.

Le canton de Fribourg et de Vaud ont finalisé l'étude d'assainissement du débit résiduel au barrage de l'Hongrin. L'étude de l'assainissement du débit résiduel au barrage de Rossinière est en cours de finalisation. Le SEN a suivi les travaux de mise en œuvre des mesures d'assainissement de la Jogne en aval du barrage de Montsalvens et a assisté l'exploitant au sujet des demandes de remboursement.

3.4 Laboratoire

Le Service participe activement au réseau d'échanges du groupement des laboratoires de protection des eaux et de l'environnement de Suisse romande (Lab'Eaux). Dans le cadre de cette coopération, le Service a traité 127 (168) échantillons et transmis 314 (59) échantillons en vue d'une quantification spécifique pour laquelle son laboratoire ne dispose pas d'équipement approprié.

Le SEN a procédé à 24 739 (30 891) analyses sur 2119 (2229) échantillons (eaux souterraines, eaux superficielles, eaux à l'entrée et à la sortie des STEP, boues d'épuration, eaux usées industrielles et artisanales, eaux souterraines et lixiviats des décharges, pollutions, etc.). La diminution du volume d'analyses s'explique par l'achèvement d'une étude quantifiant l'impact des STEP sur le milieu récepteur.

Le 30 octobre 2017, le Service d'accréditation suisse (SAS) a notifié au SEN l'octroi du renouvellement de l'accréditation du laboratoire au terme de 2 jours d'audit.

3.5 Substances

Le 21 novembre 2017 le Conseil d'Etat a adopté l'Ordonnance sur les produits chimiques (OCChim – avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018), base légale cantonale pour l'application du droit fédéral sur les produits chimiques (LChim). Dans l'attente d'une coordination cantonale prévue en 2018, le Service participe dans son domaine de compétences aux activités déployées par Chemsuisse (association regroupant les services cantonaux compétents pour l'application du droit chimique). Il s'agit des fluides réfrigérants et de l'utilisation des traverses de chemin de fer, ainsi que des restrictions d'utilisation de produits phytosanitaires. Dans le domaine de l'utilisation de fluides réfrigérants, le Service a préavisé 55 (46) dossiers de demande pour de nouvelles installations.

3.6 Protection de l'air

3.6.1 Contrôle des émissions

Le Service est chargé de veiller au respect des limitations des émissions fixées dans l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair). A cet effet, les installations stationnaires concernées doivent faire l'objet de contrôles qui sont réalisés en partie par des laboratoires privés. Le SEN a lui-même effectué 52 (47) mesures d'émissions sur des chauffages alimentés au bois et industriels, des moteurs (couplage chaleur-force) et d'autres installations. 32 (21) mesures étaient conformes, 20 (26) non conformes.

Les maîtres ramoneurs ont procédé au contrôle de 16 200 (17 100) chauffages domestiques alimentés au mazout et au gaz. Durant l'année 2017, un délai d'assainissement a été fixé pour 41 (52) cas, ce qui porte à 1307 (2034) le nombre total d'installations sujettes à assainissement. 768 (1032) installations de combustion ont fait l'objet d'un assainissement ou ont été mises hors service.

Le Service a enregistré 15 (18) plaintes se rapportant à des problèmes de nuisances olfactives ou de fumée dont certaines sont en cours de traitement. Il s'agit de cas qui n'ont pas pu être réglés par les autorités communales.

Le Service a conseillé les entreprises du canton qui sont concernées par l'ordonnance fédérale sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV). Les bilans pour les composés organiques de 16 (15) entreprises ont été contrôlés et transmis, après adaptations et corrections nécessaires, à la Direction générale des douanes pour remboursement ou facturation.

3.6.2 Surveillance des immissions

Une station permanente de mesure est exploitée au bord du parc de Pérolles, à Fribourg. En 2017, une station mobile a été installée au quartier de Chamblieux à Fribourg, à proximité immédiate de l'A12, de la route du Jura et de la route de Chantemerle. Une autre station mobile a enregistré la charge polluante à la rue de Vevey, à Bulle.

Le réseau de capteurs passifs pour la mesure du dioxyde d'azote comprend 27 (27) emplacements de mesure répartis sur tout le canton : 6 (7) à Bulle, 1 (1) à Châtel-Saint-Denis, 1 (1) à Misery-Courtion, 1 (1) à Düdingen, 1 (1) à Estavayer-le-Lac, 8 (7) à Fribourg, 2 (2) à Givisiez, 1 (1) à Granges-Paccot, 1 (1) à Kerzers, 1 (1) à Morat, 1 (1) à Romont, 2 (2) à Villars-sur-Glâne et 1 (1) à Vuisternens-en-Ogoz. Des mesures de l'ammoniac (NH₃) ont été effectuées sur 2 (2) des sites précités.

Les résultats de ces mesures sont accessibles sur le site internet du SEn.

3.7 Protection contre le bruit

Le délai d'assainissement des routes est fixé au 31 mars 2018. Pour permettre aux cantons et communes de continuer à assainir le bruit de leurs routes, la 3^e et dernière convention-programme (subventions fédérales) qui devait s'achever en 2018 a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022. Sur les routes cantonales, environ 100 km de revêtement phonoabsorbant ont été posés à la fin de l'automne 2017 et un peu plus de 100 km doivent encore l'être. Des parois antibruit sont également prévues si des dépassements des valeurs légales subsistent et si ces parois ont un rapport coût-utilité suffisant.

Fin 2017, la majorité des plus grandes communes du canton étaient en train d'assainir activement leurs routes ou de préparer l'exécution de l'assainissement (cadastre du bruit et/ou projet d'assainissement déjà validés par le SEn). Certaines communes de plus petite taille ont également préparé un cadastre du bruit de leurs routes ou un projet d'assainissement lorsque cela s'est avéré nécessaire.

Le Service a traité 34 (30) plaintes liées aux nuisances sonores.

3.8 Rayonnement non ionisant (RNI)

L'essentiel de l'activité dans ce secteur porte sur les infrastructures destinées à la téléphonie mobile. Les projets pour des nouvelles antennes ou l'adaptation d'installations existantes suscitent parfois des oppositions ou des recours nécessitant des prises de position circonstanciées du Service.

Au cours de l'année 2017, la majorité des dossiers traités ont concerné des cas « bagatelles, » qui ne nécessitaient pas de mise à l'enquête. Une cinquantaine de ce type de dossiers ont été évalués.

3.9 Etudes d'impact sur l'environnement

En 2017, le SEn a évalué et pris position sur 22 (14) rapports d'impact, 16 (7) rapports d'enquête préliminaire avec cahier des charges pour l'étude principale ou rapport d'impact préalable, en coordination avec diverses instances cantonales et fédérales.

Le Service a coordonné les suivis de chantier et la réception écologique des mesures environnementales de la gare de Châtel-Saint-Denis, de la glaisière de Wallenried et de la gare routière des TPF à Givisiez. Il a assuré la gestion des mesures de compensation de la route nationale A1 en concertation avec les services cantonaux concernés.

Il a validé les données transmises par les 7 entreprises du canton assujetties à l'ordonnance sur le registre des rejets de polluants et des transferts de déchets et de polluants dans les eaux usées (ORRTP) ;

Il a participé au groupe de maintenance de la solution DATEC et au comité de projet pour la future solution FRIAC (suivi du traitement des dossiers de permis de construire).

3.10 Protection du sol

Le SEN s'occupe de la coordination générale des activités de protection du sol dans le canton (sols agricoles, forestiers et urbains, protection quantitative du sol), en collaboration avec le Service de l'agriculture (SAGri), l'IAG, le SFF et le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA). Il assure la gestion du concept cantonal de protection des sols et l'accompagnement des suivis pédologiques des grands chantiers.

En 2017, des prélèvements de sols ont été effectués sur les sites FRIBO urbain en vue d'analyses. Il s'agissait de la suite et fin du 3^e cycle de prélèvements. Une nouvelle planification de la surveillance des sols en milieu urbain a été établie.

Les résultats des prélèvements de sols effectués en ville de Fribourg en 2016 ont été communiqués en décembre 2017.

Une station de mesure de l'humidité du sol a été mise en place à Lully.

Le Service a participé au groupe de travail de l'OFEV pour l'établissement d'une proposition d'harmonisation entre la législation sur les sites pollués et celle sur les sols pollués.

3.11 Sécurité biologique

17 installations soumises à l'ordonnance sur l'utilisation en milieu confiné se trouvent sur le territoire fribourgeois. Le SEN a traité les demandes de notification et d'autorisation de ces installations. Il a procédé à 3 inspections.

3.12 Protection contre les accidents majeurs

En application de l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM), le Service a évalué 12 (6) installations stationnaires sous l'angle de leur rapport succinct. Il a procédé à l'inspection de 3 (2) installations stationnaires. Le cadastre des risques, ainsi que les domaines attenants aux installations sont publiés sur le portail cartographique.

Le GROPAM s'est réuni 3 fois en 2017.

Le SEN a organisé à Fribourg une réunion des responsables OPAM au niveau cantonal et fédéral les 2 et 3 novembre 2017.

3.13 Déchets

3.13.1 Statistiques déchets

Les déchets urbains sont constitués des déchets produits par les ménages et des déchets de composition analogue. Selon un recensement effectué en 2017, les communes du canton de Fribourg ont collecté 121 933 tonnes de déchets urbains en 2016 (116 525 tonnes en 2015).

Les 9 (10) centres de collecte de toxiques ménagers du canton ont collecté en 2017 un total de 64 392 (53 630) kg de déchets spéciaux ménagers.

Les statistiques trimestrielles de déchets spéciaux acceptés par les entreprises d'élimination fribourgeoises sont à jour conformément aux exigences de l'ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets (OMoD). Cela concerne 25 entreprises dont les statistiques sont contrôlées quatre fois par année. Il en va de même pour la statistique des déchets soumis à contrôle. Les données de 235 entreprises ont été introduites ou modifiées dans la base de données www.veva-online.ch.

La DAEC a passé une convention avec la Conférence cantonale de la construction (CCC) en 1995 pour le contrôle de la gestion des déchets sur les chantiers. Dès 2014, ces contrôles ont été étendus à l'évacuation des eaux, ainsi qu'aux émissions atmosphériques (filtres à particules et contrôles anti-pollution des machines de chantier). Ils sont effectués par les inspecteurs de l'AFCO, à qui la CCC a sous-délégué cette tâche. Au total, 966 (1018) inspections de chantiers

de construction ont été effectuées durant l'année 2017, à savoir 596 (641) contrôles « déchets », 179 (151) contrôles « eau » et 191 (226) contrôles « air ».

3.13.2 Installations de traitement des déchets

Les installations de la SAIDDEF ont fait l'objet de 2 (2) contrôles généraux d'exploitation et de plusieurs contrôles et séances spécifiques concernant notamment le fonctionnement de l'installation de traitement des mâchefers Selfrag.

La décharge de type D et E de Châtillon, sur la commune de Hauterive, a fait l'objet de 2 (2) contrôles d'exploitation et de plusieurs visions locales pour l'évaluation d'aspects spécifiques.

Plusieurs démarches ont été effectuées auprès de la société qui a exploité jusqu'en 2003 l'ancienne décharge d'En Craux à Châtel-Saint-Denis en vue d'assurer la gestion des ouvrages et des émissions du site à long terme. La chambre de pompage des eaux usées a été rénovée.

6 (8) décharges de type B sont en exploitation (Alterswil, Granges-de-Vesin, Hauterive, La Roche, Montagny et Le Glèbe) et ont fait l'objet de contrôles. 2 décharges de type B sont momentanément fermées (Montet (Glâne) et Wallenried) et font l'objet de projets d'extension. Elles ont également été contrôlées. 2 (2) campagnes d'analyses des eaux des décharges ont été organisées. Ont été contrôlés en particulier les lixiviats des décharges et les eaux souterraines situées à l'amont et à l'aval.

La modification du chapitre « décharges de type B » du plan cantonal de gestion des déchets (PGD) a été approuvée par le Conseil d'Etat en octobre 2017.

L'entreprise de traitement de terres et de matériaux d'excavation pollués Ecosor, située à Châtel-Saint-Denis, a fait l'objet d'une visite de contrôle.

Toutes les installations de compostage et de méthanisation ont été contrôlées par les organismes externes que sont l'Inspectorat suisse du compostage et de la méthanisation et l'IG Qualitätskompost Bern-Freiburg.

47 entreprises de traitement de matériaux inertes présentes sur le territoire cantonal ont reçu un délai pour la mise en conformité de leurs installations. Elles ont reçu la visite d'un collaborateur du SEn afin de les épauler dans leur planification et réalisation des travaux.

Le SEn a suivi la mise en application de l'aide à l'exécution intercantonale en matière de gestion des déchets contenant de l'amiante. Cette directive a permis d'uniformiser les pratiques entre les cantons romands.

Les installations de traitement de déchets sont soumises à autorisation en application principalement de la loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD), l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) et l'OMoD. Le SEn se charge de contrôler ces installations et de préparer les autorisations pour une durée maximale de cinq ans. 15 (10) autorisations d'exploiter ont été délivrées durant l'année 2017.

Au total, plus de 160 (200) visions locales ont été effectuées auprès d'installations de traitement de déchets, dans le cadre du suivi de travaux sur des sites pollués, auprès de remettants de déchets spéciaux et suite à des convocations d'autres instances.

3.13.3 Diagnostics avant travaux

Depuis avril 2013, tout projet de transformation, de rénovation ou de démolition est soumis à un diagnostic « avant travaux » qui vise à identifier les substances dangereuses (amiante, PCB, HAP et métaux lourds) présentes dans les éléments touchés par les travaux. Ce diagnostic a pour double objectif de protéger la santé des travailleurs (conditions de démontage) et de faire respecter les bonnes filières d'élimination des éléments touchés par les travaux. En 2017, 688 (648) diagnostics « avant travaux » ont été réceptionnés par le Service dans le cadre de demandes de permis de construire.

3.13.4 Règlements communaux de gestion des déchets

6 (5) communes ont obtenu l'approbation de la DAEC pour leur nouveau règlement relatif à la gestion des déchets.

3.14 Sites pollués

3.14.1 Gestion du cadastre

Fin 2017, 1116 (1131) sites pollués étaient inscrits au cadastre des sites pollués du canton de Fribourg.

472 (473) décharges, 517 (527) aires d'exploitation, 125 (124) stands de tir, 2 (2) lieux d'accident.

Fin 2017, 61 (55) sites pollués aux abords de stands de tir ont été assainis.

En 2017, 1 ancienne décharge a été assainie. 92 (96) sites étaient en cours d'investigation (68 (69) décharges, 23 (26) aires d'exploitation, 1 lieu d'accident).

Depuis la publication du cadastre des sites pollués en 2008, près de 400 (350) analyses complètes d'eaux souterraines en relation avec des sites pollués ont été réalisées. Les données sur la qualité des eaux souterraines prélevées dans le canton ont fait l'objet d'une première étude géostatistique. La méthode appliquée permet de fixer des seuils de concentration pour des composés inorganiques au-delà desquels une contamination des eaux est effective ou très probable.

Depuis l'entrée en vigueur de l'article 32dbis de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) au 1^{er} juillet 2014, 257 (180) autorisations de cession ou partage ont été délivrées pour des cas de parcelles concernées par un site pollué.

En 2017, le Service a préparé à l'intention de la DAEC 2 (1) nouvelles décisions sur la répartition des coûts et 4 (9) décisions d'assainissement pour 4 (7) stands de tir.

3.14.2 Subventionnement

Concernant le subventionnement cantonal institué dans la loi sur les sites pollués (LSites), pour l'année 2017, 20 (14) demandes ont été déposées par des communes pour des sites de stockage. Il s'agit de projets d'investigations, de surveillance ou d'assainissement. Pour 1 (1) site pollué, le canton a continué à prendre en charge des coûts de défaillance suite à l'insolvabilité du perturbateur. Des avances de frais pour réaliser l'investigation préalable ont été faites pour 1 (4) site pollué.

Pour ce qui est du subventionnement fédéral (OTAS), 12 (10) demandes ont été déposées à l'OFEV dont 6 (9) pour d'anciennes décharges et 6 (1) pour des stands de tir.

Le Fonds cantonal pour les sites pollués a été alimenté à raison d'environ 1,36 (1,4) million de francs via les taxes perçues sur les déchets stockés définitivement en décharges contrôlées. Les dépenses pour le versement de subventions cantonales ou pour la prise en charge de coûts de défaillance sont quant à elles de l'ordre de 300 000 (500 000) francs. Les montants provisionnés dans le Fonds au 31 décembre 2017 s'élèvent à quelque 6 (5) millions de francs. La gestion du Fonds a fait l'objet d'un contrôle financier qui relève la bonne tenue des comptes.

3.14.3 Décharge de la Pila

Les mesures préliminaires à l'assainissement de la décharge qui permettent de diminuer sensiblement les flux de polluants vers la Sarine sont en phase d'exploitation. L'ancienne décharge et la Sarine en aval font l'objet d'une surveillance régulière, tout comme l'installation de traitement des eaux.

Concernant l'assainissement général du site, d'importantes investigations complémentaires ont été lancées en 2016 et se sont poursuivies en 2017 afin de pouvoir évaluer les variantes d'assainissement envisageables et leurs effets sur le cours d'eau. Dans ce cadre, des prélèvements et analyses d'eau, de sédiments et de poissons ont eu lieu et de nombreuses mesures ont été réalisées sur l'ancienne décharge et dans la Sarine. Le terme de ces investigations complémentaires est prévu en 2018. Elles permettront de répondre au mandat Geinoz (MA 4028.11) ainsi qu'aux demandes de la Confédération qui visent à mettre en œuvre la mesure optimale en termes d'effets sur l'environnement et de coûts.

L'instruction du dossier sous l'angle juridique se poursuit.

Le rapport d'activité détaillé du Service est disponible à l'adresse www.fr.ch/sen.

4 Service de la mobilité (SMo)

Chef de service : Grégoire Cantin

4.1 Activités

4.1.1 Activités courantes

Le Service est en charge des tâches suivantes :

- > concevoir la stratégie cantonale de la mobilité ;
- > préparer et conduire les évolutions législatives en matière de transport ;
- > planifier les réseaux de transport et leurs infrastructures et assurer leur renouvellement ;
- > planifier l'offre en transports publics et fixer les mandats de prestations ;
- > promouvoir la mobilité douce et durable ;
- > collecter et analyser des données statistiques relatives à la mobilité ;
- > contrôler la conformité des plans directeurs régionaux (PDR), des plans d'aménagement locaux (PAL), des plans d'aménagement de détail (PAD), des plans d'équipement de détail (PED) et des permis de construire.

4.1.2 Commissions et groupes de travail

Le service a participé aux travaux des instances, conférences et commissions cantonales, intercantionales et nationales actives dans son domaine de compétence.

4.2 Transports publics et monitoring

4.2.1 Infrastructures ferroviaires

Le Service dirige la planification stratégique ferroviaire en collaboration avec les entreprises de transports publics actives sur le territoire fribourgeois (CFE, TPF, BLS), l'Office fédéral des transports (OFT) et en coordination avec les cantons voisins.

Le projet de modernisation de la gare de Givisiez a pu démarrer au début de l'automne 2017. Les gares de Lucens et d'Ecublens-Rue ont été modernisées afin de permettre la mise en place de la cadence 30 minutes entre Payerne et Lausanne. Les TPF ont inauguré la nouvelle gare de Munchenwiler-Courgevax, nécessaire à l'introduction de la cadence à 30 minutes entre Murten/Morat et Fribourg/Freiburg.

La planification de l'étape d'aménagement 2030/2035 du programme de développement stratégique ferroviaire (PRODES EA 2030/35) s'est poursuivie en 2017. La Confédération a mis en consultation une première version du programme de cette étape. Parallèlement les développements d'offre, proposés par les cantons dans le cadre du processus de planification de PRODES EA 2030/35 et retenus par l'OFT, ont été regroupés dans des concepts globaux à des fins d'analyse. Ils font l'objet d'études horaires détaillées afin de s'assurer que le système fonctionne à cet horizon.

4.2.2 Infrastructures bus

La loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Au vu du grand nombre d'arrêts de bus présents dans le canton, il n'est pas envisageable de tous les adapter pour les rendre conformes à la loi. Le Service a donc décidé de se doter de critères permettant d'évaluer la proportionnalité de leur mise en conformité. Une étude applicable à l'ensemble des arrêts de bus présents sur le territoire cantonal s'est terminée fin 2017. La question de la mise en conformité LHand est également l'occasion d'examiner dans quelle mesure la sécurité des arrêts est suffisante.

4.2.3 Concepts et horaires

Le Service a poursuivi son activité de planification des futurs horaires régionaux des transports publics. Il a finalisé la refonte de l'offre des bus dans les trois districts du sud du canton dont la majeure partie des évolutions est entrée en vigueur le 10 décembre 2017. Il a également adapté l'offre des bus dans la Broye suite aux modifications de l'horaire ferroviaire. Dans le cadre de la procédure de consultation publique du projet d'horaire, qui a eu lieu entre le 29 mai et le 18 juin 2017, 808 requêtes ont été analysées.

Côté ferroviaire, le Service a participé activement aux discussions liées à l'établissement de l'horaire 2018 Grandes Lignes Lausanne–Berne. Au niveau régional, la cadence à 30 minutes a été instaurée entre Fribourg et Ins de même qu'entre Payerne et Lausanne.

4.2.4 Subventions

En 2017, 10 (10) conventions ont été conclues et un montant de 36 969 423 (38 185 757) francs a été versé à titre de subvention cantonale pour l'exploitation du trafic régional de voyageurs (CFF, TPF, BLS, CarPostal, MOB, VMCV, LNM).

Un montant de 13 222 504 (13 281 320) francs a été versé à titre de subvention cantonale pour la couverture du déficit prévisionnel des lignes mandatées par les communautés régionales (Agglomération de Fribourg et Mobul).

Depuis l'entrée en vigueur du projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure (FAIF), le 1^{er} janvier 2016, le canton verse une contribution au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire (FIF). Elle s'est élevée en 2017 à 14 450 000 (14 125 000) francs.

Le Service a également versé un montant de 624 000 (468 000) francs à titre de subvention cantonale pour les frais de suppression des passages à niveau ou d'amélioration de leur sécurité.

4.2.5 Améliorations techniques aux installations ferroviaires

Conformément aux procédures d'approbation de plans selon le droit ferroviaire, l'OFT a demandé au service de se prononcer sur 5 (8) objets des CFF, 10 (5) des TPF, 1 (1) du BLS et 0 (1) du MOB.

4.2.6 Marchandises

La création d'un centre logistique à La Guérite, sur le territoire de la commune d'Estavayer-le-Lac, a été retenue dans le cadre de la planification de PRODES 2030/35 mis en consultation par la Confédération. L'organisation du chargement fret dans la région d'Estavayer-le-Lac et Cugy fait l'objet de plusieurs discussions, en particulier avec le milieu agricole.

La concentration des activités fret à l'extérieur des centres urbains est un objectif qui fait l'objet de discussions entre les opérateurs fret, les gestionnaires d'infrastructure, l'OFT et le canton.

4.2.7 Concessions et autorisations pour le transport de voyageurs

En 2017, 6 (2) demandes d'octroi, de renouvellement et de modification de concession, aucune (1) demande de transfert et 5 (10) demandes d'autorisation pour un service de lignes transfrontalier ont été préavisées par le Service. 30 (24) autorisations cantonales ont également été délivrées pour le transport de voyageurs.

4.2.8 Installations de remontées mécaniques

En 2017, 17 (1) autorisations d'exploiter une installation de transport par câbles et skilifts sans concession fédérale ont été délivrées.

4.2.9 Navigation aérienne

En 2017, 17 (26) annonces relatives à une installation constituant un obstacle à la navigation aérienne ont été préavisées.

4.2.10 Comptages de trafic

En 2017, le Service a continué à effectuer des comptages pour affiner le réseau cantonal tout en réalisant des monitoring afin d'accompagner l'évolution des grands projets d'aménagement cantonaux.

Afin d'obtenir les données de trafic sur les axes d'importance stratégique régionale ou à forte densité de trafic, le Service continue d'équiper de plus en plus de postes avec des boucles inductives fraisées dans la chaussée. Ces compteurs permettent de connaître les caractéristiques du trafic toute l'année et d'établir des courbes de référence cantonales montrant l'évolution sur le réseau routier.

4.2.11 Statistiques des accidents

Les 11 points noirs répertoriés dans le canton ont fait l'objet d'un rapport succinct en vue de leur assainissement. Ces statistiques permettent de prendre des décisions relatives à la planification et à la mise en place de mesures de circulation ou de signalisation.

4.2.12 Modèle de trafic

Le modèle de trafic permet d'estimer les charges de trafic pour tous les tronçons routiers du canton et de prévoir l'impact de l'ouverture ou de la fermeture d'une ou plusieurs routes sur le réseau. Il est également possible d'effectuer des analyses à plus faible échelle, par exemple en vérifiant l'écoulement du trafic sur un croisement en particulier. Sur la base d'un travail effectué par une entreprise privée, le modèle de trafic est désormais développé et maintenu à jour par le SMO.

4.3 Planification et mobilité

4.3.1 Planification cantonale, régionale et communale

Dans le cadre de la révision du Plan directeur cantonal, le Service a participé à la rédaction de plusieurs thèmes en lien avec la mobilité : transports individuels motorisés, transports publics, cheminements piétons, réseau cyclable, mobilité combinée, transports de marchandises, grands générateurs de trafic, centres commerciaux, aviation civile. Il a également participé à l'élaboration du rapport stratégique, sous l'angle de la coordination urbanisation et transports.

Il a également mené une étude de planification des parcs-relais aux gares ferroviaires à l'échelle du canton, en collaboration avec les entreprises des transports publics concernées, telle que prévue par la décision D 2.10.1 du Plan cantonal des transports (PCTr).

Dans le cadre de la planification régionale et communale, le Service a donné son avis sous l'angle de la mobilité sur les dossiers suivants :

- > 1 (2) plan directeur régional ;
- > 86 (67) plans d'aménagement local ;
- > 48 (53) plans d'aménagement de détail ;
- > 2 (13) concepts de stationnement ;
- > 13 (19) recours et droits d'être entendu (DDE).

Il a également suivi les travaux menés par l'Agglomération de Fribourg et par l'Association de communes Mobul (agglomération bulloise), notamment au niveau de l'évolution du réseau urbain des transports publics, des projets d'agglomération et des réaménagements prévus.

4.3.2 Plan de mobilité du Bourg

Le Service a participé au groupe de suivi du projet-pilote lancé en 2016 pour le quartier du Bourg et faisant suite à un mandat déposé en décembre 2013 par plusieurs députés. Il a assuré la gestion et le suivi technique du projet. Le plan de mobilité du Bourg a été préavisé favorablement par le Groupe de travail « Plans de mobilité » avant validation par le Conseil d'Etat. Il a été présenté au Grand Conseil lors de la session de septembre 2017. Dans le cadre du planning de mise en œuvre du plan de mobilité du Bourg, le Service a ensuite lancé un mandat d'étude pour élaborer un modèle à l'attention des entités concernées de guide pour les collaborateurs, ainsi que des tableaux de suivi.

4.3.3 Infrastructures routières

Le Service finalise la réactualisation de l'évaluation de plusieurs projets de contournement effectuée en 2013. Il a par ailleurs mené les études de planification des contournements de Kerzers et Givisiez. Ces études complémentaires font suite à la décision du Grand Conseil du 8 septembre 2016 d'ajouter ces deux projets au décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les études de projet et les acquisitions de terrain des routes de contournement de Belfaux, Courtepin, Neyruz, Prez-vers-Noréaz et Romont.

Un COPIL a par ailleurs été nommé par le Conseil d'Etat en juin 2017 afin de proposer une priorisation de la réalisation des 7 projets de contournement retenus. Ce COPIL, présidé par le Directeur AEC et formé des membres de la Commission des routes et cours d'eau du Grand Conseil ainsi que de l'Ingénieur cantonal et du Chef du Service de la mobilité, a débuté ses travaux fin 2017.

En vertu des dispositions légales et conformément aux normes en vigueur, le Service a mené et poursuivi 5 (5) études relatives à des aménagements routiers, au travers de mandats externes (études de circulation, études techniques et environnementales). Il a également préavisé 56 (54) projets routiers édilitaires concernant des aménagements communaux sur routes cantonales et communales et 16 (4) projets routiers cantonaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 54a de la loi sur les routes rendant obligatoire la réalisation de bandes cyclables lors de construction, de réfection et de correction de routes cantonales, le Service a examiné 14 (12) projets routiers.

4.3.4 Mobilité douce

Le Service a finalisé le traitement de la consultation du plan sectoriel vélo et intégré les modifications des thèmes dans la révision du plan directeur cantonal.

En matière de cyclotourisme, 100 kilomètres d'itinéraires balisés ont été contrôlés par le Service. De plus, au niveau de la maintenance du balisage des itinéraires cyclables, plus de 30 rapports ont été transmis par SuisseMobile et 25 ont été élaborés en interne pour entretien, remplacement ou déplacement de panneaux.

En 2017, le Service a participé au jury du Flâneur d'Or qui décerne tous les 3 ans un prix au meilleur aménagement piétonnier réalisé en Suisse.

4.3.5 Permis de construire

En 2017, 2642 (2570) demandes de permis de construire et de plans d'équipement de détail ont été examinées. 431 (409) étaient au stade d'examen préalable. 812 (1082) ont fait l'objet d'un préavis favorable, 1211 (919) d'un préavis favorable avec condition, 600 (547) d'un préavis défavorable et 19 (22) n'ont donné lieu à aucun préavis.

5 Service des ponts et chaussées (SPC)

Chef de service : André Magnin, Ingénieur cantonal

5.1 Activités

À côté des activités courantes liées aux missions de base du Service des ponts et chaussées (SPC), quelques projets particuliers ont été traités par le Service.

5.1.1 Le projet Poya

Après l'ouverture du pont de la Poya au trafic routier le 12 octobre 2014, les travaux de finition se sont poursuivis en 2017 et le décompte final à l'attention de la Confédération a pu être établi en collaboration étroite avec l'Inspection des finances de l'Etat de Fribourg : sur un montant total des travaux de 211 843 799 francs (y c. les mesures d'accompagnement). La contribution (plafonnée) de la Confédération se monte à 83 231 535 francs.

5.1.2 Liaison routière Marly-Matran

Le comité de pilotage a tenu deux séances en 2017 durant lesquelles il a choisi le tracé de la nouvelle route qui a ensuite été validé par le Conseil d'Etat.

5.1.3 Tranchée couverte de Chamblieux à Givisiez (N12)

L'Office fédéral des routes (OFROU), représentant du propriétaire des routes nationales depuis 2008, a le devoir de protéger les riverains contre le bruit des routes nationales selon les principes exprimés dans l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB).

En automne 2009, le Service des autoroutes (SAR) a transmis à l'OFROU le projet définitif d'une couverture autoroutière permettant de lutter encore plus efficacement contre le bruit de l'autoroute que des parois antibruit, avec une estimation des coûts de l'ouvrage à 49,5 millions de francs TTC. L'OFROU ne finançant le projet qu'à hauteur des coûts des parois antibruit, l'Etat et les trois communes concernées se sont engagés à couvrir une partie du solde.

Le 12 septembre 2014, un mandat parlementaire (2014-GC-145) a été déposé réclamant un engagement plus important de la part de l'Etat. Le 17 mars 2015, le Grand Conseil a accepté le mandat qui proposait que le Conseil d'Etat organise une séance avec des intéressés à un partenariat public privé (PPP) afin de définir une marche à suivre et un calendrier, en collaboration étroite avec l'OFROU. En 2017, un comité de pilotage a été nommé par le Conseil d'Etat, des études ont été menées pour déterminer les coûts d'une couverture d'autoroute plus longue. Fin 2017, une convention sur les modalités de réalisation et de financement a été signée avec l'OFROU.

5.1.4 Travaux pilotés par l'Office fédéral des routes (OFROU) avec contribution du canton (SPC)

5.1.4.1 Aire multifonctionnelle de La Joux-des-Ponts près de Vaulruz (N12)

L'aire multifonctionnelle de La Joux-des-Ponts permettant l'accueil des gens du voyage de mars à octobre a été inaugurée et mise en fonction le 12 juillet 2017. Quelques travaux mineurs seront menés en 2018 (approvisionnement électrique et installations sanitaires).

5.1.4.2 Liaison Birch–Luggiwil à Düdingen (N12)

Depuis sa construction dans le cadre de l'autoroute N12 dans les années septante, la jonction autoroutière de Düdingen n'a jamais été achevée. L'OFROU a repris le projet de construction d'une nouvelle route de raccordement entre la jonction autoroutière et la route Düdingen–Morat au lieu-dit Luggiwil, la route Birch–Luggiwil.

Le projet a été mis à l'enquête publique en mars 2014. L'OFROU, suite au dépôt de 18 oppositions notamment concernant l'emplacement d'un nouveau giratoire, a demandé au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de retirer le projet de la procédure d'autorisation. Après adaptation du projet et de son périmètre faisant passer la participation de l'Etat de Fribourg de 3,6 à 4,2 millions de francs, une nouvelle mise à l'enquête publique a été faite en mai 2017 ; elle a suscité 24 oppositions qui sont en cours de traitement selon la procédure fédérale.

Selon le calendrier de l'OFROU, sous réserve des disponibilités financières et des aléas des procédures d'autorisation et d'acquisition des marchés, les travaux pourraient débiter au plus tôt fin 2020–début 2021.

5.1.4.3 Modification de la jonction de Fribourg-Sud/Centre (N12) et nouvelle route d'accès à l'HFR

La région située à proximité de la jonction autoroutière N12 de Fribourg-Sud/Centre, identifiée comme secteur stratégique « *Environs immédiats de la jonction autoroutière de Fribourg-Sud* » dans le plan directeur cantonal, a connu un développement démographique, économique et urbanistique important au cours de ces dernières années et plusieurs projets d'urbanisation y sont envisagés, notamment à Bertigny, « *site stratégique d'agglomération d'exception* » du projet d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg.

En 2010, une étude liée aux projets de développement envisagés dans cette région a été commandée par les communes de Fribourg, Givisiez et Villars-sur-Glâne (Entente intercommunale) à un bureau spécialisé. Elle a débouché sur le rapport technique « *Trafic et transport* », publié en février 2011, qui présente une analyse de

fonctionnement de différentes variantes de réaménagement de la jonction autoroutière et de créations d'accès aux zones de développement de Bertigny et de Chandolan.

Suite à ce rapport et vu la nécessité d'une coordination entre les différents projets prévus dans le secteur (aménagement de la jonction autoroutière et d'accès aux zones d'activités, réaménagement du carrefour de Belle-Croix, routes communales, aménagements pour la mobilité douce et les transports publics, parking d'échange, etc.) ainsi qu'entre les différents acteurs (OFROU, canton, communes, Agglomération), le Conseil d'Etat a décidé, en septembre 2012, de mettre sur pied un comité de pilotage (COPIL Jonction Fribourg-Sud/Centre). L'OFROU conditionnait toutefois le projet à la réalisation de mesures d'accompagnement destinées à éviter le refoulement du trafic sur l'autoroute, notamment au carrefour de Belle-Croix.

Le but du projet jonction Fribourg-Sud/Centre est d'améliorer la sécurité routière de la jonction ainsi que l'accessibilité aux zones de développement y attenantes.

Le 3 février 2016, le Grand Conseil a voté un crédit d'étude et d'acquisitions de terrain de 11 537 800 francs sur la base du message 2015-DAEC-158. Le 13 janvier 2016, le COPIL – à l'unanimité de ses membres – a validé la première phase du projet, à savoir la route d'accès à l'HFR, dossier qui a été mis en examen préalable en mai 2016. Cet examen préalable a suscité plusieurs questions notamment des communes concernées. En 2017, lors de deux séances du comité de pilotage, le projet de route d'accès a été adapté et un nouvel examen préalable est prévu au début 2018.

5.1.4.4 Modification de la jonction de Matran (N12)

La jonction autoroutière de Matran est située entre les jonctions de Fribourg-Sud et Rossens. Elle permet de connecter à l'autoroute N12 l'axe Fribourg–Romont et l'axe Fribourg–Payerne. Elle joue également le rôle de point de connexion sur la N12 à l'itinéraire de délestage de l'autoroute N1.

Le fonctionnement de la jonction dans son aménagement actuel est proche de la saturation aux heures de pointe. La durée des bouchons augmente et va s'aggraver en regard des nombreux projets de développement dans la région. Dès lors, un réaménagement de la jonction est nécessaire afin d'améliorer la situation. Le projet comprend le remplacement du pont, la création d'une nouvelle rampe d'entrée en direction de Fribourg (suppression du « tourner à gauche »), l'adaptation des rampes existantes, la modification des carrefours du Bois et du Pueblo (carrefour à feux en lieu et place de giratoires), l'adaptation de la route entre les carrefours du Bois et du Pueblo, l'adaptation de la largeur des routes d'accès aux carrefours du Bois et du Pueblo aux abords de ces derniers. D'un point de vue fonctionnel, le projet prend en compte les besoins de la mobilité douce (piétons et cyclistes) en prévoyant les aménagements nécessaires.

Le réaménagement devra permettre d'absorber le trafic à long terme (horizon de planification 2040) en tenant compte du développement régional et de la future liaison Marly–Matran.

Le projet est actuellement en consultation auprès des instances concernées. Il sera mis à l'enquête publique en automne 2018. La réalisation est prévue de 2023 à 2024. La majeure partie de l'investissement nécessaire à sa réalisation sera supporté par la Confédération. Conformément aux bases légales en vigueur, l'Etat y participera au prorata de la génération de trafic lié au développement régional. A cet effet, un crédit d'engagement sera sollicité auprès du Grand Conseil en juin 2018.

5.1.5 Autres éléments importants

La pose de revêtements phonoabsorbants a continué sur plusieurs tronçons de routes cantonales permettant ainsi de lutter contre le bruit routier de manière plus élégante que la pose de parois antibruit. L'expérience a démontré l'importance de la propreté de ces revêtements pour leur qualité phonique. Il s'agit en effet de nettoyer les interstices de vide à l'aide d'eau sous pression et de l'aspirer ensuite. Les balayeuses du SPC seront adaptées avec un équipement spécifique.

5.1.6 Commissions et groupes de travail

Le SPC a collaboré aux commissions et groupes de travail suivants :

- > Association suisse des professionnels de la route VSS, Commission technique et comité suisse ;
- > Conférence des ingénieurs cantonaux (CIC) ;
- > Conférence des ingénieurs cantonaux de Suisse occidentale et du Tessin (CISOTI) ;
- > Commission Organisation catastrophe du canton de Fribourg (ORCAF) ;
- > Organe cantonal de conduite OCC ;
- > Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières ;
- > Groupe de travail des assainissements au bruit routier (GTABR) ;
- > Groupe romand pour l'assainissement du bruit routier (GRAB) ;
- > Groupe de coordination et de soutien pour les zones d'activités d'importance cantonale ;
- > Bureau et groupe de travail pour la valorisation des espaces routiers en traversée de localité (Valtraloc) ;
- > Groupe de travail Sécurité routière ;
- > OFROU, Projet MISTRA, comité stratégique ;
- > Différents groupes de travail à l'échelon national sur la recherche et la mise en place de revêtements phonoabsorbants dans le but de trouver une solution élégante pour la lutte contre le bruit routier ;
- > Commission Vélo de la Ville de Bulle ;
- > MEP « Bulle Vision 2030 » étude d'aménagement et de trafic sur l'axe Pâla/Château d'en Bas.

5.1.7 Quelques indicateurs au 31 décembre 2017

Longueur du réseau des routes cantonales : 635,5 km (statu quo).

Inventaire des aménagements cyclables ouverts à la circulation (y c. les aménagements cyclables sur routes cantonales en Ville de Fribourg) :

- > pistes cyclables (dans les deux sens) : 1,35 km ;
- > bandes cyclables (longueur cumulée, dans les deux sens) : 84,08 km ;
- > pistes cyclables mixtes (longueur cumulée, dans les deux sens) : 4,09 km.

5.2 Section gestion financière

5.2.1 Activités

Les activités exercées par la Section gestion financière portent sur le suivi comptable du SPC et sur la formation d'apprenti-e-s employé-e-s de commerce.

5.2.2 Statistique de l'utilisation des crédits

L'utilisation des crédits routiers s'est effectuée sur la base de différents décrets du Grand Conseil. La dépense totale brute s'est élevée à 38 974 264 (29 117 571) francs. Les crédits d'engagement disponibles, y compris les subventions fédérales et les parts de tiers, s'élèvent au 31 décembre 2017 à 111 719 984 (164 172 290) francs.

5.2.3 Statistique des autorisations délivrées

- > 106 (206) demandes d'utilisation du domaine public des routes ont été examinées et ont fait l'objet d'une autorisation ;
- > 17 (19) conventions ont été élaborées et signées entre le SPC et diverses communes, associations d'utilité publique et de particuliers.

5.2.4 Formation d'apprenti-e-s employé-e-s de commerce

L'apprenti employé de commerce, qui a commencé sa formation en août 2014, a terminé son apprentissage et réussi ses examens de certificat de capacité en juin 2017. Dès le mois d'août, une nouvelle apprentie employée de commerce a été engagée ; elle terminera sa formation en 2020.

5.3 Section administration

5.3.1 Ressources humaines

5.3.1.1 Mouvement du personnel

En 2017, 11 (17) collaborateurs ou collaboratrices ont quitté le SPC et 10 (20) collaborateurs ou collaboratrices ont été engagés, alors que 1 (2) collaborateur ou collaboratrice a changé de poste à l'interne.

5.3.2 SIT et informatique

5.3.2.1 Informatique

Les principales tâches informatiques suivantes ont été effectuées :

- > Remplacement du logiciel de numérisation KOFAX par KODAK Capture Pro ;
- > Remplacements de nombreux PC Desktop en Laptop et mise en place du processus de transfert ;
- > Mise en place d'instructions de nettoyage et ajout de RAM pour PC Desktop trop lent ;
- > Déménagement de plusieurs collaborateurs avec suivi informatique, réseau et câblage ;
- > Remplacement de toutes les imprimantes multifonctionnelles CANON ;
- > Réinstallation et compréhension du logiciel de service hivernal (Winterdata, Boschung) ;
- > Mise à jour (maintenance évolutive) d'InfraVision (visualisation photos routes cantonales) ;
- > Mise en place d'alternatives à Adobe Pro moins coûteuses (PDF Sam, PDF Escape) ;
- > Implémentation d'un calendrier des absences dans MS Sharepoint en liaison avec MS Outlook ;
- > Revue complète des fonctions et responsable des collaborateurs dans l'Active Directory.

5.3.2.2 Projets SIT

Les principaux projets SIT suivants ont été effectués :

- > Analyse de l'état des routes cantonales (indices) par la société NIBUXS SA ;
- > Examen du concept (Proof of Concept-POC) de l'extension ArcGIS « ESRI-Roads & Highways » ;
- > Remplacement des applications MISTRA BS et TRA par « Chaussée FR » ;
- > Nombreuses présentations du concept « Chaussées FR » en Interne et Externe ;
- > Amélioration de la géométrie et recalage complet des axes routiers et points de repères (PR du SRB) ;
- > Exportation du Système de Repérage de Base (SRB) en Interlis pour MISTRA-BS (OFROU) ;
- > Redéfinition de la surface chaussée sur la base de la couverture du sol cadastrale ;
- > Analyse des conséquences de l'adoption du logiciel des transports exceptionnels souhaité par l'OCN ;
- > Changement de cadre de référence MN03 > MN95 pour l'ensemble des géodonnées du SPC ;
- > Outil de référencement (axe, PR, distance, décalage) pour portail cartographique ;
- > Export du Système de Repérage de Base (SRB) en Interlis pour MISTRA BS (OFROU) ;
- > Première participation et création du Usergroup métier Chaussée romand ;
- > Nouvelles couches du portail cartographique : zones réservées et éclairage ;
- > Introduction des dates (début/fin travaux) de chantier dans l'inventaire des projets ;
- > Etablissement automatique du dossier annuel du cadastre des chantiers ;
- > Collecte de l'inventaire des géodonnées remises à l'OFROU pour le tronçon de route « Murten–Ins ».

5.3.3 Archives et numérisation

L'activité de numérisation des archives du SPC a débuté en 2010. Le but, à terme, est d'avoir l'ensemble des archives sous forme numérique. Au 31 décembre 2017, le SPC dispose de 53 700 (38 781) documents disponibles dans le système, dont 14 919 (10 928) numérisés en 2017 (notamment les dossiers H189 et projet Poya H182).

5.3.4 Secteur acquisitions

20 (22) chantiers d'aménagement et d'entretien ont fait l'objet de tractations avec des propriétaires. Les paiements aux propriétaires touchés par ces chantiers ont représenté un montant de 650 828 francs (1 431 169 francs).

22 (19) verbaux de route ont été signés en relation avec des chantiers cantonaux ou édilitaires. 7 (6) tractations pour l'achat et/ou la vente de bâtiments et/ou de terrains ont eu lieu.

La gestion des terrains du domaine privé du SPC a généré des rentrées locatives pour un montant total de 133 239 francs (144 923 francs).

Depuis 2016, la gestion de la base de données basée sur les données en nouvelles mensurations des Registres fonciers nécessite plus qu'un suivi régulier pour la maintenir à jour.

13 (9) dossiers de nouvelles mensurations et 14 (17) dossiers de remaniements parcellaires, englobant le domaine public des routes ou les parcelles privées du SPC, sont suivis régulièrement (procédures, travaux, paiements).

Enfin, 4 (3) dossiers de dérélictions ont fait l'objet de discussions et sont toujours en cours, avec des communes et/ou des tiers.

5.3.5 Système qualité

4 (1) processus de travail a fait l'objet d'un audit interne en 2017. Il n'y a pas eu d'audits externes menés par la Société SQS, les audits prévus ayant été reportés en 2018. La certification ISO 9001 est valide jusqu'au 14 septembre 2018. 1 (4) non-conformité et 18 (13) propositions d'améliorations ont été annoncées en 2017 et ont été traitées, ou sont en cours de traitement, selon le principe d'amélioration continue du système de management de la qualité.

5.3.6 Sécurité

Le comité hygiène et sécurité du SPC s'est occupé de régler les diverses tâches liées aux aspects de sécurité et santé au travail (SST). Les principales activités en 2017 ont été les suivantes :

- > cours premiers secours n°4 de la Haute école de santé suivi par 10 (22) collaborateurs ;
- > cours machiniste-grutier suivi par 7 (1) collaborateurs ;
- > cours « arrimage » suivi par 13 collaborateurs ;
- > cours chauffeur OACP suivis par 8 (0) collaborateurs ;
- > le projet « Sécurité intégrée au SPC » mené par la Suva a démarré en 2017 (kick-off et 1^{re} séance du team-projet). Ce projet se déroulera sur 2018 et 2019.

5.4 Section projets routiers

5.4.1 Activités particulières

5.4.1.1 Attribution de mandats selon le règlement sur les marchés publics

367 (317) mandats ont été adjugés par le Conseil d'Etat, la DAEC et le SPC (en fonction du montant du marché). En outre, il y a eu 8 (6) publications d'appels d'offres sur SIMAP.

5.4.1.2 Valorisation des espaces routiers en traversées de localités (Valtraloc)

Grâce à des aménagements appropriés, les projets Valtraloc permettent de concilier au mieux les intérêts des riverains avec les besoins de mobilité et de sécurité routière en milieu urbain. Sous l'égide du SPC, le bureau et le sous-groupe Valtraloc ont une mission d'expert conseil auprès des autorités communales et des auteurs de projets Valtraloc. En 2017, 6 (6) dossiers d'intention ont été soumis au bureau Valtraloc.

Axe	Points de repère	Commune ; projet
1100	150-275	Broc ; traversée de la localité (étude complémentaire)
1200	825-875	Le Mouret ; traversée de la localité du Mouret (modification de l'aménagement de 2003)
1300	2200-2225	Marsens ; traversée de la localité de Vuippens
1400/1310	175-225 / 0-75	Corserey ; traversée de la localité
3100	2025-2050	Fribourg ; traversée de la localité de Bourguillon
3300	800-825	Courtepin ; traversée de la localité (modification du secteur de la gare)

5.4.1.3 Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

L'OPAM a pour but de protéger la population et l'environnement des graves dommages pouvant résulter d'accidents majeurs dus au transport de marchandises dangereuses. Le SPC, en sa qualité de détenteur de voies de communication, est chargé de l'application de l'OPAM sur les axes prioritaires du réseau des routes cantonales en coordination avec le SEn, autorité d'application de l'OPAM. Les études réalisées dans le cadre des projets routiers permettent d'évaluer le risque encouru et les mesures constructives nécessaires à limiter la probabilité et les conséquences d'un accident majeur.

5.4.2 Concept général

Suite à la nomination du Préposé à la sécurité des infrastructures routières cantonales au sein du SPC le 6 février 2017, le Concept général a mis en place les bases pour l'application systématique des outils de sécurité ISSI concernés par les différents Services de l'Etat.

Le Concept général a traité cette année :

- > 21 (4) audits de sécurité RSA sur des avant-projets cantonaux ;
- > 17 (5) préavis en lien avec la sécurité lorsqu'un RSA n'était pas jugé nécessaire ;
- > 7 (2) inspections de sécurité RSI ;
- > 8 (7) séances de coordination avec la police de la circulation lors desquelles 34 (34) dossiers de demandes d'adaptation de la vitesse maximale autorisée ont été examinés ;
- > le lancement de l'étude de l'ensemble des glissières de l'arrondissement 3 par rapport aux usagers motards, soit 98 installations. Les résultats de l'analyse sont attendus en janvier 2018.

5.4.3 Routes communales

En vertu des dispositions légales et à la demande des communes intéressées, l'entité a examiné, puis soumis à la DAEC pour décision, les propositions et projets relatifs à des routes communales. 93 (95) dossiers répartis comme suit ont été traités :

- > 43 (44) dossiers d'examen préalable ;
- > 50 (51) dossiers d'examen final approuvés par la DAEC.

5.4.4 Secteur signalisation

Le Secteur a examiné 739 (587) demandes réparties de la manière suivante :

- > 100 (89) décisions relatives à des restrictions de circulation définitives ;
- > 38 (55) décisions relatives à des restrictions de circulation temporaires ;
- > 6 (0) recours ;
- > 149 (93) autorisations diverses ;
- > 267 (231) examens et préavis de dossiers techniques ;
- > 113 (87) dossiers concernant la pose de réclames routières ;
- > 66 (32) examens et validations de plans de marquage pour des chantiers d'entretien constructif.

5.4.5 Secteur protection bruit

Sur les 636 km de routes cantonales, environ 225 km ont besoin d'un assainissement au bruit routier, cela concerne quelque 20 000 personnes exposées à des dépassements des valeurs limites de bruit. Les 225 km de routes cantonales à assainir seront équipés d'un revêtement phonoabsorbant. A ce jour, du revêtement phonoabsorbant a été posé sur 100 km, cela représente environ 6000 personnes bénéficiant d'une réduction substantielle du bruit routier. Pour le solde encore nécessaire, le SPC prévoit de poser du revêtement phonoabsorbant avec une cadence de 25 km par année jusqu'en 2022. Sur environ 68 km, la pose du revêtement phonoabsorbant doit être complétée par des mesures acoustiques et des parois antibruit.

5.4.6 Etudes et projets sur routes cantonales

5.4.6.1 Préavis sur permis de construire, plans d'aménagement, PGEE, RP

- > 350 (282) demandes de permis de construire, de plan d'aménagement de détails (PAD) ou de plan d'aménagement local (PAL) le long des routes cantonales ont été analysées par la Section projets routiers.
- > En tant que détenteur de systèmes d'évacuation et de traitement des eaux de chaussée qui sont parfois partagés avec les communes, le SPC est consulté dans le cadre de l'établissement de leur plan général d'évacuation des eaux (PGEE), 5 (2) dossiers ont été examinés cette année.

5.4.6.2 Mise à l'enquête publique

7 (10) projets ont été mis à l'enquête publique par le SPC :

Axe	Points de repère	Commune ; projet
1100	175-200	Broc ; carrefour de l'Hôtel de Ville
1100	775-800	Crésuz ; débouché de la route de Cerniat
2500	3150-3250	Saint-Aubin ; portes d'entrée
3000	1100-1125	Düdingen ; liaison routière Birch-Luggiwil
1000	75-100	Châtel-Saint-Denis ; RC2, déplacement de la gare tronçon est – av. de la Gare
1000	1375-1550	Vaulruz, traversée de la localité
2100	1000-1175	Prez-vers-Noréaz ; parois antibruit dans la traversée de la localité

5.4.6.3 Approbation de plans de routes et ouvrages d'art

Après la clôture des enquêtes publiques des projets cités ci-dessus, 47 (39) oppositions ont été enregistrées ; 7 (15) ont été liquidées suite à des séances de conciliation ; 40 (24) sont en cours de traitement et aucune (0) opposition n'a fait l'objet d'une décision de la DAEC. Avant l'approbation, suivant le résultat de l'examen préalable et de la mise à l'enquête publique, les plans ont été soumis aux services et organes intéressés à l'examen final ; 9 (12) dossiers ont été mis en consultation.

Les projets suivants ont été examinés et soumis à l'autorité compétente pour décision :

Objets cantonaux :

Axe	Points de repère	Commune ; projet
1100	175-200	Broc ; giratoire de l'Hôtel de Ville
1100	350-425	Broc ; assainissement falaise en Bataille
1100	775-800	Crésuz ; débouché de la route de Cerniat
1200	25-50	Fribourg ; PS CFF de la Fonderie
1200	0-125	Fribourg ; route de la Fonderie
1310	1275-1300	Farvagny-Rossens ; giratoire et arrêts de bus In Riaux – accès ZI
1400	2075-2125	Vuisternens-devant-Romont ; correction virage Moënnat
1450	0-100	Châtel-Saint-Denis ; RC1, déplacement de la gare, tronçon ouest
2200	225-300	Belfaux ; traversée de la localité secteur ouest
3400	5225	Domdidier ; giratoire des Vuarines

Objets édilitaires :

Axe	Points de repère	Commune ; projet
1100	250-300	Broc ; Valtraloc secteur Jogne
2000	1350-1375	Romont ; liaison Nespresso-route de Raboud, trottoir et adduction d'eau
3000	1875-1900	Tafers ; Kreisel Spital
3150	25-75	Marly ; trottoir rte des Préalpes
3400	6325-6350	Murten ; Kreisel und Erschliessung Tioleyres
3400	3500	Murten ; Tankstelle Löwenberg

5.4.6.4 Projets de routes cantonales

L'avancement des projets de routes cantonales et d'ouvrages d'art à fin 2017 est représenté dans le tableau suivant :

Axe	Points de repère	Commune ; projet	Phase du projet EPré : études préliminaires EPro : étude du projet PEXé : projet d'exécution
1000	75-100	Châtel-Saint-Denis ; RC2 tronçon est – av. de la Gare	EPro
1000	1375-1550	Vaulruz ; traversée de la localité	PEXé
1000	2250-2375	La Tour-de-Trême–Epagny, aménagement de bandes cyclables	EPro
1000	1550-1875	Vuadens, traversée de la localité	EPré
1000	3350-3375	Albeuve ; exutoire eaux de chaussée	EPré
1030	50-100	Gruyères ; reconstruction du pont sur la Trême et aménagements routiers	PEXé
1100	150-175	Broc ; giratoire des Marches	EPro
1100	150-200	Broc ; route du Prieuré	EPré
1100	350-425	Broc ; assainissement de la falaise En Bataille	PEXé
1100	775-800	Crésuz ; carrefour route de Cerniat	PEXé
1200	0-75	Fribourg ; reconstruction du passage supérieur CFF et aménagement de la route de la Fonderie	PEXé
1200	100-175	Fribourg ; assainissement du bruit routier Charmettes–pont de Pérolles	EPré
1200	125-200	Fribourg ; aménagement voie de bus et réfection route de Marly	EPro
1200	225-325	Marly ; réaménagement routier pont de Pérolles–giratoire des Rittes	PEXé
1200	625-775	La Crausaz–Le Mouret ; aménagement de pistes cyclable	PEXé
1200	625-1000	Le Mouret ; assainissement du bruit routier	EPré

Axe	Points de repère	Commune ; projet	Phase du projet EPré : études préliminaires EPro : étude du projet PEXé : projet d'exécution
1200	750-800	Ferpicloz–Le Mouret ; aménagement d'un arrêt de bus et d'une présélection	EPro
1200	1975-2125	Corbières–Villarvolard, réfection routière et ouvrages d'art et aménagement bandes cyclable	PEXé
1210	875-975	Le Mouret ; cheminement piétonnier et cyclable au Pafuet	EPré
1220	125-200	Pont-la-Ville ; assainissement routier au Creux d'Enfer	EPré
1250	0-375	Route de liaison Marly–Matran	EPré
1300	325-500	Villars-sur-Glâne ; réfection et assainissement du bruit de la route de la Glâne et des carrefours des Daillettes et de la Grange	EPro
1300	825-950	Hauterive ; assainissement du bruit routier dans la traversée de Posieux	EPro
1300	2375-2525	Riaz ; traversée de la localité et assainissement du pont sur la Sionge	PEXé
1310	900-975	Gibloux ; traversée de la localité de Grenilles	PEXé
1310	1075-1175	Gibloux ; assainissement du bruit routier dans la traversée de Farvagny-le-Grand	EPré
1310	1250-1300	Gibloux ; giratoire d'accès à la RC 1300 In Riaux à Rossens	EPré
1320	300-325	Villorsonnens ; arrêt de bus et carrefour d'Orsonnens	EPro
1320	425-500	Villorsonnens ; arrêts de bus à Villargiroud	EPro
1320	1050	Gibloux ; giratoire de Grenilles à Farvagny-le-Grand	EPré
1320	1080	Gibloux ; carrefour de Farvagny à Farvagny-le-Grand	EPré
1400	1550-1600	Romont ; réfection du collecteur et aménagement de bandes cyclables sur la route de la Parqueterie	EPré
1400	1675-1725	Romont ; contournement de Chavannes-sous-Romont	EPré
1400	1975-2025	Romont–Vaulruz ; entrée nord de Vuisternens-dvt-Romont (extension lot 20)	EPro
1450	0-100	Châtel-Saint-Denis ; RC1, déplacement de la gare tronçon ouest	PEXé
1500	250-425	Attalens ; traversée de la localité	PEXé
1500	425-725	Bossonnens ; assainissement du bruit routier dans la traversée de la localité	EPré
1500	550-625	Bossonnens ; réaménagement de la route de Palézieux	EPré
1540	125	Granges ; pont sur la Biorde	EPré
2000	500-550	Le Flon ; carrefour de Bouloz	EPro
2000	1000	Siviriez ; arrêts bus La Renardière à Chavannes-les-Forts	EPro
2000	1725-1750	Romont ; réaménagement et assainissement du bruit routier du secteur Bocheferra	EPré
2000	2450-2525	Chénens ; réaménagement et assainissement du bruit routier dans la traversée de la localité	EPré
2000	2775-2800	Cottens ; assainissement du bruit routier	EPro
2000	2975-3175	Neyruz ; réaménagement et assainissement du bruit routier dans la traversée de la localité	EPro
2000	3425-3475	Matran ; giratoire et arrêts de bus route de l'Ecole	EPré
2000	3550-3575	Villars-sur-Glâne ; arrêts de bus interface TPF-CFF	EPro
2010	700-950	Ursy ; assainissement du bruit routier et réaménagement du giratoire du Centre	EPré
2100	170-225	Villars-sur-Glâne ; réaménagement et assainissement du bruit de la route de Moncor	EPro
2100	700-775	Avry ; réaménagement et assainissement du bruit routier dans la traversée de Rosé	EPré
2100	1025-1150	Prez-vers-Noréaz ; assainissement du bruit dans la traversée de la localité	EPro
2120	200-350	Belfaux ; assainissement du bruit de la route de Corninboeuf	EPro

Axe	Points de repère	Commune ; projet	Phase du projet EPré : études préliminaires EPro : étude du projet PEXé : projet d'exécution
2200	50-150	Givisiez ; pont du Tiguellet	PEXé
2200	225-300	Belfaux ; réaménagement et assainissement du bruit routier dans la traversée de la localité secteur ouest	PEXé
2200	1400	Cousset ; aménagement arrêt de bus	EPro
2230	0-100	Villars-sur-Glâne ; route d'accès à l'HFR	EPro
2500	1300-1325	Cheyres ; giratoire de la Condémine	PEXé
3000	225-425	Salvenach ; assainissement du bruit routier	EPré
3000	475	Cressier / Gurmels ; pont sur la Bibera	EPré
3000	525-600	Gurmels ; Strassenentwässerung Peitschmatte	PEXé
3000	950-975	Düdingen ; Bushaltestellen Schiffenen	EPro
3000	1100-1125	Düdingen ; Kantonsstrasse Birch–Luggiwil	EPro
3000	1325-1525	Düdingen ; Umfahrungsstrasse	EPro
3000	1950-2325	Kantonsstrasse Tifers-Alterswil	EPro
3000	3350-3425	Plaffeien ; Ausbau Hohenstein	EPré
3100	100-275	Wünnewil–Flamatt ; Umgestaltung und Lärmsanierung Flamatt	EPré
3100	875-900	Schmitten ; Kreisel Oberstockerli	EPro
3100	1100-1250	Schmitten ; Kantonsstrasse und Fahrradweg Berg–Ried	EPro
3100	1225-1750	Lärmsanierung Ried–Tifers	EPro
3170	0-25	St. Silvester ; Kreuzung Neumatt	EPré
3170	0-125	St. Silvester ; Bushaltestellen Neumatt und Ebnet	EPré
3170	125-150	St. Silvester ; Bushaltestellen Dorf	EPro
3200	0-375	Fribourg–Tifers ; assainissement du bruit routier	EPro
3200	200-225	Tifers ; Bushaltestellen Menzswil	EPré
3220	275-400	Kantonsstrasse Riederberg–Bösingen	EPro
3400	5225	Belmont-Broye ; giratoire des Vuarines à Domdidier	PEXé
3410	300-550	Bas-Vully ; assainissement du bruit des traversées des localités de Praz, Nant et Sugiez	EPro
3450	525-600	Kerzers ; Umgestaltung Sektor Murtenstrasse Süd und Kreisel Burgstatt	EPro

5.4.6.5 Surveillance et étude des ouvrages d'art du réseau routier cantonal

Nombre d'ouvrages inspectés

Ponts	95 (60) inspections
Aqueducs	79 (81) inspections
Murs	58 (44) inspections
Ecrans phoniques	3 (10) inspections
Ouvrages spéciaux	66 (131) inspections

La surveillance des ouvrages d'art – qui fait l'objet d'un rapport explicatif spécifique – conclut parfois à la réalisation requise de travaux d'entretien. Lorsque ces derniers sont importants, ces prestations sont adjugées à des entreprises privées (mandataires, entreprises de construction), financées par des comptes de fonctionnement dédiés. Les ouvrages concernés ont été les suivants :

Axe	Points de repère	Ouvrage	Intervention	%
1000	550 +95 m	Mur Le Fauvex, Semsales	Assainissement complet de l'ouvrage	75
1000	3175 +230 m	Pont sur la Neirivue, à Neirivue	Remise en état locale du revêtement	100
1100	150 +20 m	Pont sur la Sarine, à Broc	Assainissement des bordures extérieures	100
1100	1700 + 0 m	Galerie Zur Eich, Jaun	Renouvellement du guidage optique	100
1600	450 +170 m	Passerelle piétonne de la Motta, à Bulle (H189)	Mise en place de mains-courantes	100
2000	1400 +229 m	Paroi antibruit les Echervettes N° 3, à Romont	Remise en état des couvertines	15
3100	0 +2 m	Pont sur la Singine à Thörishaus (BE)/Flamatt (FR)	Remplacement des joints de chaussée	100
3200	1400 +0 m	Pont du Sodbach, à Heitenried	Remise en état locale du revêtement	100
3400	6175 +140 m	PS TPF de Champ-Olivier, à Morat	Assainissement complet de l'ouvrage	100

Pour des travaux d'entretien mineurs et pour le nettoyage des ouvrages, l'équipe de cantonniers stationnés au centre de Tour Rouge s'occupent de ces prestations sur mandat du Secteur surveillance et étude des ouvrages d'art.

Travaux d'entretien et de réfection (travaux de nettoyage ou de réparations mineures effectués par l'équipe de Tour Rouge)

45 (64) ouvrages au total	19 (23) ponts
	17 (22) aqueducs
	7 (17) murs
	0 (0) écrans phoniques
	2 (2) ouvrages spéciaux

Parallèlement à cela, le Secteur surveillance et étude des ouvrages d'art est consulté par l'OCN lors des demandes d'autorisation de transports exceptionnels traitant du dépassement du tonnage limite légal. En 2017, 6 (6) autorisations ont été délivrées se rapportant à des convois spéciaux circulant sur les routes cantonales.

5.4.7 Réalisation des travaux sur routes cantonales

L'avancement des travaux de construction sur routes cantonales et ouvrages d'art en pourcent à fin 2017 est représenté dans le tableau ci-après :

Légende

Axe	Numéro d'axe de la route cantonale
B	Largeur nominale de la chaussée en m
L	Longueur du tronçon en m
S	Surface en m ²
ACE	Date d'adjudication des travaux par arrêté du Conseil d'Etat
INFRA	Infrastructure, soit terrassements, canalisations, fondations de chaussée y compris couche de base en enrobé bitumeux, accotements, bordures et pavés : avancement en %
REJET	Revêtement (couche de roulement) : avancement en %

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA en %		REJET en %	
						2016	2017	2016	2017
1030	<i>Décret du 11 mai 2016</i> Broc–Epagny, reconstruction du pont sur la Trême – lot 1	11,90	24	286	25.04.16	80	100		
1030	<i>Décret du 11 mai 2016</i> Broc–Epagny, aménagement routier – lot 2	6	1015	6090	25.04.16	40	100	40	95
1100	<i>Décret du 20 juin 2013</i> Jaun, traversée de localité – lot 2	6	1100	6600	17.12.13	85	100	70	100
1310	<i>Décrets du 15 décembre 2004 et 21 juin 2010</i> Gibloux, giratoire et arrêts de bus in Riaux-accès Z.I.	R=15	1750		3.07.17		90		70
1310	<i>Décret du 6 octobre 2010</i>	2,50	680	1700	12.04.16		100		100

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA en %	REVET en %		
	Lentigny–Chénens, chemin piétons et cyclistes								
1320	<i>Décret du 26 septembre 2006</i> Gibloux, carrefour in Riaux-accès RC 1310		240		29.11.17	100	90		
1400	<i>Décret du 15 mai 2010</i> Liaison Romont-Vaulruz, entrée sud de Vuisternens-dv-Romont	9,00	200	1800	22.08.17	85	70		
1500	<i>Décret du 10 novembre 2014</i> Attalens, traversée du village	5,60	1700	9600	10.02.15	50	75	55	50
1600	<i>Décret du 13 janvier 2009</i> H 189, drainages secteur la Tour-de-Trême		700		31.03.17				100
2200	<i>Décret du 6 octobre 2010</i> Belfaux, traversée du village, Valtraloc	6.00	800	6000	02.06.2017	50			40
2200	<i>Décret du 8 septembre 2016</i> Projet Tiguellet, réalisation du pont	11,80	290	3422	07.07.16	5	70		60
2430	<i>Décret du 15 décembre 2004</i> Lully, arrêt de bus		20		12.10.16		100		100
3000	<i>Décret du 15 décembre 2004</i> Salvenach, arrêt bus et revêtement phonoabsorbant	6	600	3600	04.07.16		100		100
3000	<i>ACE du 22 novembre 2016</i> Gurmels, canalisation et bassin Peitschmatte		800		22.11.16		100		100
113100	<i>ACE du 31 octobre 2016</i> Plasselb, glissement de terrain March		60		31.10.16	50	100		100
3400	<i>ACE du 2 mai 2017</i> Morat, assainissement du passage supérieur Champ Olivier	6.1	25.00	152	03.07.17		100		
3410	<i>Décret du 6 octobre 2010</i> Haut-Vully, revêtement Guévaux–Môtier	6	1850	11 100	12.04.16	50	100	50	100
3410	<i>Décret du 6 octobre 2010</i> Mont-Vully , Môtier – Sugiez	6	2020	14 000	16.10.2017		35		30

5.5 Section entretien des routes

5.5.1 Secteur entretien des routes cantonales (3 arrondissements et 1 centre cantonal)

La charge financière relative à l'entretien des 641 km de routes cantonales (y c. la route d'Allières) s'élève en 2017 à 29,6 (28,7) millions de francs. Elle se subdivise de la manière suivante :

	Fr. (en mio)	%
Entretien d'exploitation effectué par les cantonniers (109 000 h pour 99 EPT), signalisation et éclairage, véhicules et frais généraux	10,4	35
Entretien constructif en général (confié à des entreprises privées)	12,1	41
Service hivernal, y c. heures cantonniers (40 000 h) et consommation du sel de déverglacage (7005 t)	7,1	24
Total	29,6	100

Les 12,1 (11,7) millions de francs alloués à l'entretien constructif en général représentent exclusivement des travaux exécutés par des entreprises tierces et sont répartis de la manière suivante :

	Fr. (en mio)	%
Entretien ouvrages d'art (sous la responsabilité de la Section PRo, Secteur OA)	1,2	10
Entretien route d'Allières	0,2	2
Entretien constructif, réfection complète de chaussées par Secteur RC, participations et réfections localisées	10,7	88
Total	12,1	100

La réfection complète de chaussées concerne 32,7 (34,6) km de routes cantonales. Dans le cadre de ces réfections de routes, 27,2 (22,3) km ont pu bénéficier d'un revêtement phonoabsorbant pour un coût supplémentaire de 9,5 (7,1) millions de francs financé par les crédits d'engagement pour la protection contre le bruit (compte d'investissement OPB) et subventionné par la Confédération.

5.5.2 Secteur entretien des routes nationales (3 centres d'entretien)

Les produits engendrés par l'exploitation des routes nationales s'élèvent à 14,2 (14,2) millions de francs pour des charges d'environ 13,8 (13,6) millions de francs :

	Fr. (en mio)	%	Heures travaillées	%
Mandat de base OFROU pour entretien routes nationales N12 et N1	8,4	59	51 744	79
Autres prestations OFROU sur routes nationales N12 et N1 (UPlaNS, mesures individuelles, réparations diverses, etc.)	3,9	27	7 998	12
Prestations de service pour accidents	0,7	5	1 726	3
Prestations de service sur routes cantonales (H189, T10, semi Givisiez)	0,7	5	2 728	4
Travaux pour tiers et entretien places restoroutes	0,3	2	1 148	2
Vente carburant à la gendarmerie et recettes diverses	0,2	2	–	–
Total	14,2	100	65 344	100

Effectif du personnel d'exploitation (cantonniers/chauffeurs + électriciens)	35 (36) EPT
Part d'heures effectuées pour le service hivernal	13 008 (9620) h
Quantité de sel consommé pour le service hivernal	4 404 (3 218) t

6 Service de la nature et du paysage (SNP)

Chef de service : Marius Achermann

6.1 Activités ordinaires

Le SNP est chargé de la mise en œuvre de la législation fédérale et cantonale en matière de protection de la nature et du paysage. Son activité se compose aussi bien de tâches proactives (initiées par le service lui-même) que de prestations réactives (tâches pour lesquelles le service est sollicité par des tiers). Ces dernières, le plus souvent sous forme de préavis, prises de positions et co-rapports, occupent une part non négligeable du travail quotidien du Service.

6.1.1 Préavis et prises de position

Le nombre de dossiers transmis au SNP et qui ont fait l'objet d'une prise de position a à nouveau augmenté. En 2017, le service a examiné 612 (564) dossiers, parmi lesquels :

- > 330 (306) projets de construction prévus dans des sites sensibles ;
- > 76 (77) plans d'agglomération, PAL, PAD, PED ou PGEE ;
- > 58 (48) demandes de dérogations à des mesures de protection ;
- > 53 (45) projets d'aménagement de cours d'eau ;
- > 35 (18) projets d'infrastructures de transport (routières ou ferroviaires) ;
- > 24 (14) dossiers liés à la production ou au transport d'énergies ;
- > 13 (9) projets d'améliorations foncières agricoles ou forestières ;
- > 10 (19) demandes d'exploiter des gravières et/ou des décharges ;
- > 5 (11) consultations relatives à des modifications législatives.

6.1.2 Biotopes

Le Service coordonne la protection des biotopes d'importance nationale et cantonale et soutient les communes qui ont la charge des biotopes d'importance locale. Cela faisant, il prône une sauvegarde active des milieux naturels comportant, outre leur mise sous protection légale, leur entretien et, le cas échéant, leur revitalisation.

6.1.2.1 Recensement et mise sous protection

En 2017, 5 communes supplémentaires ont réalisé l'inventaire préalable des biotopes d'importance locale prévu par la loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage (LPNat).

1115 ha de surfaces inventoriées telles que prairies et pâturages maigres, surfaces à litière ou zones tampons sont au bénéfice de contrats avec des agriculteurs.

A la fin de l'année 2017, environ 80 % des marais, zones alluviales, prairies et pâturages maigres et sites de reproduction de batraciens d'importance nationale et cantonale bénéficiaient d'une protection légale.

6.1.2.2 Gestion et entretien de biotopes

Le Service fait appel à des spécialistes pour la planification et la supervision des travaux de gestion et d'entretien ainsi que pour le contrôle de l'efficacité des mesures réalisées dans les nombreux biotopes de valeur du canton. Outre les agriculteurs au bénéfice de contrats et l'Association de la Grande Cariçaie, chargée de la gestion des réserves naturelles sur la rive sud du lac de Neuchâtel, de nombreuses communes, corporations forestières, jeunes accomplissant leur service civil, personnes participant à des programmes de réinsertion dans le marché du travail, candidats chasseurs, requérant-es d'asile et autres bénévoles participent chaque année activement à l'entretien des nombreux milieux naturels recensés. Ces collaborations tous azimuts ont permis d'assurer l'entretien ordinaire d'une cinquantaine de sites répartis sur l'ensemble du territoire cantonal. En 2017, des travaux de revitalisation plus conséquents ont été réalisés dans la forêt de Bouleyres, dans le site des « Untere Rebe » à Liebistorf et au « Grabou » à Grandsivaz.

6.1.2.3 Création de nouveaux biotopes

Conformément aux dispositions de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN), qui charge les cantons de réaliser des compensations écologiques sous forme de bosquets, haies, rives boisées et tout autre type de végétation, de nouveaux biotopes ont été créés à Broc, Posat, Corpataux, Autigny, Villorsonnens, Villaz-Saint-Pierre, Romont, Tentlingen et Düdingen.

Le programme de plantation de haies par les écoliers a également été poursuivi. Il a permis de planter quelques 400 mètres courants de haies à Châtonnaye, Châtel-Saint-Denis et Fribourg.

6.1.3 Espèces

La gestion des espèces au sens de la législation sur la protection de la nature comporte aussi bien la protection des espèces menacées que la lutte contre les espèces non indigènes envahissantes.

6.1.3.1 Protection des espèces

La mesure de protection des espèces la plus spectaculaire est la pose de barrières le long des routes pour éviter que les batraciens se fassent écraser sur leur périple entre leur site d'hibernation et les lieux de ponte. Les 4,6 km de barrières posées et les quelques 130 bénévoles qui participent chaque printemps à ces actions de sauvetage ont permis en 2017 à près de 29 000 amphibiens de traverser la route en toute sécurité.

La collaboration avec les spécialistes du KARCH (pour les reptiles et batraciens) et de FRIBat (pour les chauves-souris) a été poursuivie. Des travaux de prospection spécifiques ont été menés dans l'Intyamou (pour le sonneur à ventre jaune) et dans la réserve du lac de Pérolles (recensement d'arbres-habitats pour les chauves-souris).

Au niveau de la flore, la participation du Service à la coordination romande pour la protection de la flore s'est traduite par la mise en œuvre des différents plans d'actions élaborés en faveur d'espèces floristiques menacées.

6.1.3.2 Lutte contre les néobiontes

Au vu des moyens à sa disposition et dans l'attente de la déclinaison cantonale de la stratégie fédérale de lutte contre les espèces animales et végétales non indigènes, le service se concentre sur les réserves naturelles dans lesquelles ces espèces exotiques menacent des espèces indigènes protégées. Dans ces sites, la lutte contre les néophytes fait partie de l'entretien usuel.

Les zones alluviales étant particulièrement touchées par ces espèces envahissantes, des actions spéciales ont été menées le long de la Singine, de la Gérine et de la Sarine.

6.1.4 Paysage

Le groupe de travail interservices chargé d'utiliser la typologie des paysages développée spécialement à cet effet pour faire des propositions en vue de la désignation des paysages d'importance cantonale poursuit ses travaux avec l'appui d'un bureau externe. En parallèle, une aide à l'exécution est en élaboration afin de permettre aux communes d'appliquer la méthode utilisée également au niveau local.

Les travaux en vue de la désignation des géotopes d'importance cantonale ont en outre été lancés.

6.1.5 Parcs naturels régionaux

Les parcs naturels régionaux Gruyère Pays-d'Enhaut et du Gantrisch sont en phase d'exploitation. Le SNP suit leurs activités en collaboration avec les services chargés de ces dossiers dans les cantons de Vaud et de Berne. En 2017, leurs activités ont été particulièrement marquées par le projet-pilote « infrastructure écologique dans les parcs naturels régionaux » initié par la Confédération.

6.1.6 Conférences, commissions et groupes de travail

Le Service participe aux travaux de nombreuses conférences, commissions et groupes de travail dans son domaine d'activité. Il siège notamment dans :

- > La conférence des délégués cantonaux à la protection de la nature et du paysage (CDPNP) et plusieurs groupes de travail techniques issus de cette conférence ;
- > La conférence intercantonale romande des conservateurs de la nature (CIRC) ;
- > La coordination romande pour la protection de la flore ;
- > Le comité directeur de l'Association de la Grande Carîçaie ;
- > Le comité de gestion du fonds « natureMade Star » du barrage de la Maigrauge ;
- > La commission consultative pour la mise en réseau (des surfaces de promotion de la biodiversité) ;
- > La commission de gestion des marais de Sâles ;
- > La commission de gestion des biotopes situés sur le territoire communal de Châtel-Saint-Denis ;
- > La commission de gestion de la tourbière des Mosses de la Rogivue ;
- > La commission pour la mise en œuvre du plan de gestion du lac de Pérolles et de ses abords ;
- > La commission pour la mise en œuvre du plan de gestion de la Petite Sarine ;
- > Beratungsgruppe Biodiversität Landwirtschaft (BBL) ;
- > Begleitgruppe Umsetzung Schutzbeschluss Sensegraben ;
- > Möserkommission Rechthalten-St.Ursen ;
- > La Grengspitzkommission ;
- > Le groupe cantonal technique pour l'entretien et le suivi des mesures de compensation de l'A1 ;
- > Le groupe de travail chargé de la révision du concept éolien cantonal ;
- > Les comités de pilotage et de projet du rapport « agriculture et environnement » ;
- > Le groupe de travail accompagnant le projet de dérivation de la Sarine dans le lac de Morat (SCHEM) ;
- > La commission nature du parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut ;
- > Les groupes de travail « assainissement des prélèvements d'eau » mis en place pour la Jogne et la Sarine ;
- > Le groupe de travail « démoustication » pour la zone alluviale au bord du lac de la Gruyère à Broc.

Il suit également les travaux et activités de plusieurs commissions et groupes de travail dans lesquels il n'est pas représenté par un de ses collaborateurs :

- > Auredkommission ;
- > Möserkommission Dürdingen ;
- > Biotopverbund Grosses Moos ;
- > La commission des marais du Crêt ;
- > Le groupe tourbière de Villaraboud ;

-
- > La commission cantonale pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage pour laquelle il assure également le secrétariat.

6.1.7 Information et sensibilisation

En dehors des questions en lien avec les dossiers traités, le Service répond à de nombreuses sollicitations et de demandes d'information du public touchant au domaine de la protection de la nature et du paysage.

2017 a à nouveau été marqué par de nombreuses questions liées aux boisements hors forêt. Les sentiers didactiques du Crêt et des Gurles ont fait l'objet d'une réfection et les travaux de refonte du site internet du canton (fr.ch) ont également nécessité une attention particulière.

6.2 Activités spéciales

6.2.1 Nouvelle procédure pour les boisements hors forêt

Pour mieux répondre à l'augmentation constante des questions liées aux dérogations aux dispositions de protection des boisements hors forêt, le Service a mis sur pied une collaboration avec le Service des forêts et de la faune (SFF). La nouvelle procédure doit permettre de répondre de manière plus rapide et plus circonstanciée aux questions auxquelles sont confrontées les communes.

6.2.2 Révision des inventaires des biotopes d'importance nationale

Dans le cadre de la révision périodique des différents inventaires fédéraux des biotopes, le Service a négocié avec l'Office fédéral de l'environnement des adaptations de périmètres pour 1 site marécageux, 4 zones alluviales, 3 marais, 11 sites de reproduction de batraciens et 41 prairies et pâturages maigres d'importance nationale.

6.2.3 Fonds Suisse pour le paysage

Du 18 au 20 septembre 2017, la commission et le secrétariat exécutif du Fonds Suisse pour le paysage (FSP) ont tenu leur traditionnelle séance d'automne « extra muros » dans le canton de Fribourg. Ça a été l'occasion de visiter certains des 90 projets que le Fonds a soutenu dans la région : les réalisations du Biotopverbund Grosses Moos et les toits en tavillons des chalets d'alpage dans la vallée du Motélon.

6.2.4 Plan directeur cantonal

Le Service s'est fortement impliqué dans la rédaction des thématiques liées à la nature et au paysage.

6.2.5 Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse

Pour accélérer la mise en œuvre du plan d'action retenu dans le cadre de la Stratégie Biodiversité Suisse (SBS), le Conseil fédéral a débloqué de moyens financiers supplémentaires, ce qui a nécessité la mise à jour de la convention-programme avec l'Office fédéral de l'environnement et la recherche de la part cantonale de ce financement additionnel.

7 Service des bâtiments (SBat)

Ad interim : Charles Ducrot, Chef de service adjoint, avec le soutien de Olivier Kämpfen, Secrétaire général, jusqu'au 30 janvier 2017

Chef de service : Gian Carlo Chiovè, Architecte cantonal dès le 1^{er} février 2017

7.1 Activités

Le Service des bâtiments (SBat) se compose d'une section technique et d'une section administrative qui regroupe les secteurs gérance, opérations immobilières et constructions subventionnées.

7.1.1 Activités courantes

7.1.1.1 Section technique

Dans leur tâche de conseillers en matière de construction et d'exploitation des immeubles, les collaborateurs et collaboratrices de la section technique ont participé à des groupes de travail pour les études de développement des projets suivants :

- > le Vitromusée, à Romont ;
- > le Collège Ste-Croix ;
- > la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) ;
- > l'Université, site de la Tour Henri ;
- > les Etablissements de Bellechasse ;
- > l'Agroscope, à Posieux ;
- > La Halle de sport triple, au Lac Noir ;
- > le Domaine des Faverges ;
- > le Musée d'histoire naturelle ;
- > l'Association du Centre professionnel cantonal ;
- > l'Hôtel cantonal ;
- > l'Eglise du Collège St-Michel ;
- > la Haute Ecole pédagogique ;
- > le dépôt cantonal de stockage interinstitutionnel (SIC) ;
- > Grand-Rue 26, Direction de la sécurité et de la justice ;
- > la Pisciculture, à Estavayer ;
- > la Préfecture de la Singine ;
- > le Gymnase intercantonal de la Broye ;
- > l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, à Posieux ;
- > FR Chamblieux-Bertigny, couverture de l'A12.

Dans sa tâche de défense des intérêts de l'Etat dans les constructions, transformations et rénovations d'immeubles confiées à des bureaux privés, le SBat a examiné les plans d'exécution, contrôlé par sondages les métrés et les factures et participé aux commissions de bâtisse ou de chantier des réalisations suivantes :

- > la construction d'un nouveau bâtiment pour la Haute Ecole fribourgeoise de travail social et la Haute Ecole de santé Fribourg, sur le site des Arsenaux, à Fribourg ;
- > le pavillon de médecine (PavMed) pour l'Université ;
- > le bâtiment de police MAD3, à Granges-Paccot ;
- > le Campus Schwarzsee/Lac-Noir ;
- > la Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture Fribourg ;
- > le Service de l'informatique et des télécommunications, à Givisiez ;
- > le Tribunal de la Sarine.

Les collaborateurs et collaboratrices du Service ont participé régulièrement aux séances de la/du :

- > Commission des bâtiments du Gymnase intercantonal de la Broye ;
- > Commission des biens culturels ;
- > Commission cantonale de l'énergie ;
- > Commission des constructions scolaires ;
- > Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et d'autres commissions y relatives ;
- > Commission du stade universitaire de St-Léonard ;
- > Sous-commission cantonale LoRo-Sport ;
- > Conseil de Fondation du Centre suisse de recherches et d'informations sur le vitrail, le Vitrocentre ;
- > Conseil de Fondation du château de Gruyères et sa commission pour la conservation ;
- > Conseil de Fondation Pro Vallon ;

- > Conseil de Fondation de la Cathédrale St-Nicolas et sa commission plénière ;
- > Commission permanente d'examen des projets immobiliers et de locations importants ;
- > Commission d'accessibilité ;
- > Comité stratégique pour la requalification du quartier du Bourg ;
- > Commission technique pour la requalification du quartier du Bourg ;
- > Comité pilotage pour la requalification du quartier du Bourg ;
- > Groupe de travail interdisciplinaire pour une réflexion sur la lutte contre le travail au noir ;
- > Commission cantonale « Développement durable » ;
- > Commission santé et sécurité au travail.

Les collaborateurs et collaboratrices du Service ont apporté leur contribution aux études ou aux réalisations de construction pour d'autres collectivités, notamment à Apartis, Fondation pour le logement des étudiants.

Enfin, ils/elles ont rédigé des préavis techniques pour des demandes de subventions concernant des travaux de transformation ou d'aménagement d'immeubles à caractère médical ou social.

Le SBat a expertisé les projets des constructions scolaires et des constructions sportives pour la LoRo-Sport, selon les demandes de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Il a régulièrement dispensé des conseils aux maîtres d'ouvrage, aux mandataires ainsi qu'aux associations professionnelles concernant la législation sur les marchés publics.

7.1.1.2 Section administrative – secteur gérance

Le secteur gérance gère le budget mobilier de l'ensemble des services de l'Etat. Le montant alloué à la dépense globale des services a été de 583 253 (584 821) francs. 674 (672) primes ECAB et 839 (796) abonnements d'entretien ont été contrôlés et corrigés si nécessaire. Les interventions des artisans se sont chiffrées à 1587 (1412).

La location des places de parc intérieures et extérieures a entraîné une recette de 1 506 291 (1 447 775) francs et 547 (433) mutations ont été effectuées. De plus, l'entreprise Securitas a été mandatée pour effectuer le contrôle des différents parkings. Plus de 1095 (1126) rapports de dénonciation ont été transmis à la Préfecture de la Sarine.

1 330 953 (955 721) litres de mazout ont été commandés auprès de 3 (5) fournisseurs et livrés à 91 (62) reprises dans 34 (29) bâtiments.

Il existe, en outre, 30 (30) immeubles chauffés au gaz et 56 (29) au moyen de chauffages à distance.

La gérance technique assurée par le secteur de maintenance comprend 30 (30) concierges et artisans et 200 (209) dames de nettoyage qui contribuent au nettoyage de locaux administratifs et scolaires.

Les contrats de travail et les décomptes de salaires mensuels de ce personnel ont été préparés par le secteur gérance.

Pour le fonctionnement de l'ensemble des services, notamment l'approvisionnement en produits de nettoyage, 273 (286) commandes ont été passées.

Le secteur gérance assure la mise à jour des inventaires des services ainsi que la gestion des sinistres. En assurances « choses », l'Etat est assuré pour les risques incendie immobilier (ECAB), incendie mobilier, dégâts d'eau mobilier, dégâts d'eau immeubles, vol avec effraction et assurances ordinateurs.

7.1.1.3 Section administrative – secteur opérations immobilières

Le secteur opérations immobilières a conclu des contrats de bail à loyer, des avenants, des contrats de cession/vente et des conventions en tout genre, comme :

- > la vente de bâtiments, à Marsens ;
- > l'achat de deux étages d'un immeuble sis à la route d'Englisberg 3, à Granges-Paccot ;
- > l'achat du Foyer Sainte-Elisabeth, à Fribourg.

Des baisses de loyer (location externe) ont abouti en raison de la baisse de certains critères de fixation de loyer et des décomptes de charges ont été corrigés suite à des erreurs de facturation.

7.1.1.4 Section administrative – secteur constructions subventionnées

La commission des constructions scolaires a tenu 3 (3) séances au cours desquelles 19 (25) dossiers ont été traités.

L'Etat a versé 1 800 452 (1 799 954) francs pour le subventionnement des constructions scolaires du niveau primaire et pour les constructions scolaires du niveau secondaire 2 700 000 (2 701 385) francs de subventions à l'investissement.

7.1.2 Evénements particuliers

Dans sa tâche d'entretien et de rénovation des constructions et des installations des bâtiments de l'Etat, la section technique a conduit et dirigé les travaux concernant les bâtiments suivants :

7.1.2.1 Pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS)

- > Bibliothèque cantonale et universitaire ;
- > Commanderie St-Jean ;
- > Haute Ecole pédagogique ;
- > Collège St-Michel ;
- > Domaines du Collège St-Michel ;
- > Collège du Sud ;
- > Collège Ste-Croix ;
- > Ecole de culture générale Fribourg ;
- > Musée d'histoire naturelle ;
- > Musée d'art et d'histoire ;
- > Haute Ecole de santé Fribourg ;
- > Conservatoire, à Granges-Paccot ;
- > Ecole de musique de Bulle ;
- > Collège de Gambach ;
- > Haute Ecole de gestion Fribourg.

7.1.2.2 Pour la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ)

- > Bâtiment de la Direction ;
- > Office des poursuites du Lac ;
- > Prison centrale ;
- > Poste de police, à Oberschrot ;
- > Bâtiment administratif à la rue de l'Europe, à Bulle ;
- > Fourrières, à Avenches ;
- > Poste de police, à Morat ;
- > Cabane des chiens, à Châtillon ;
- > Poste de police, à Flamatt ;
- > CIG Granges-Paccot ;
- > Garage à véhicules de la police, à Granges-Paccot ;
- > CIG Vaulruz ;
- > CIG Domdidier ;
- > Poste de police « Les Pilettes », à Fribourg ;
- > Place d'armes de Fribourg – Caserne de la Poya ;
- > Ancien Arsenal, bâtiment des dépôts ;
- > Service de la population et des migrants, à Granges-Paccot ;
- > Justice de paix de l'arrondissement du Lac, à Morat ;
- > Abris PC, à Châtillon ;
- > Etablissements de Bellechasse.

7.1.2.3 Pour la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF)

- > Préfecture de la Sarine ;
- > Préfecture du Lac ;
- > Préfecture de la Veveyse ;
- > Pisciculture d'Estavayer-le-Lac ;
- > Service des forêts et de la faune, pavillons à Domdidier.

7.1.2.4 Pour la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE)

- > Bâtiment de la Direction ;
- > Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture Fribourg ;
- > Ecole des métiers ;
- > eikon – Ecole professionnelle en arts appliqués.

7.1.2.5 Pour la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS)

- > Bâtiment de la Direction ;
- > Centre de requérants d'asile de Fribourg ;
- > Centre de requérants d'asile d'Estavayer-le-Lac ;
- > Centre d'hébergement pour requérants d'asile de Grolley.

7.1.2.6 Pour la Direction des finances (DFIN)

- > Bâtiment de la Direction.

7.1.2.7 Pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC)

- > Bâtiment administratif à la route des Daillettes 6 et 6a ;
- > Dépôt des cantonniers du Stadtberg ;
- > Dépôt des cantonniers, à Romont ;
- > Service de la nature et du paysage ;
- > Bâtiment administratif à la Grand-Rue 32.

7.1.2.8 Pour l'Administration centrale

- > Chancellerie d'Etat ;
- > Hôtel cantonal ;
- > Château préfectoral de Bulle ;
- > Château préfectoral de Châtel-Saint-Denis ;
- > Château préfectoral de Romont ;
- > Château préfectoral d'Estavayer-le-Lac ;
- > Château préfectoral de Morat.

7.1.2.9 Pour les églises, chapelles et monuments historiques

- > Cathédrale St-Nicolas ;
- > Château de Gruyères ;
- > Chapelle de Lorette ;
- > Tours et Remparts ;
- > Eglise St-Maurice ;
- > Eglise du Collège St-Michel.

7.1.3 Télégestion

Les tâches suivantes ont été effectuées pour la télégestion :

- > contrôle des résultats pour certains bâtiments avant leur validation ;
- > raccordement des nouvelles acquisitions et des nouveaux bâtiments sur le système informatique de l'Etat ;
- > installation de nouvelles alarmes agression, effraction et incendie sur le système informatique propre à l'Etat ;

- > modification des systèmes de transmission de secours dans les ascenseurs ;
- > analyse des offres des fournisseurs d'énergie (PLACAD, EBEL, FRICAD et Gruyère Energie) pour les nouveaux bâtiments ;
- > calcul de diverses répartitions pour la facturation des charges aux utilisateurs des surfaces ;
- > contrôle des offres des installateurs pour les différents bâtiments en transformation ou pour la mise en conformité des installations ;
- > analyse des abonnements pour les ascenseurs ;
- > pose, relevé et analyse des appareils de mesures dans différents bâtiments.

7.1.4 Développement durable

Dans le cadre de l'obligation faite aux « gros consommateurs » selon l'article 18a de la loi sur l'énergie du 9 juin 2000, le SBA a fait contrôler les contrats de la Fondation énergie Fribourg qui dirige l'analyse de l'efficacité de l'énergie par différents bureaux d'ingénieurs.

7.2 Récapitulatif des dépenses pour le Service

Les dépenses pour les travaux sont présentées ci-dessous :

Dépenses	Fr. *	Fr. **
Entretien des bâtiments	4 655 658 (4 897 037)	5 199 974 (3 971 569)
Entretien et réparations des églises, chapelles et monuments historiques	1 699 998 (1 700 000)	80 000 (79 992)
Constructions, agrandissements, aménagements et travaux extraordinaires, achats d'immeubles	7 134 160 (29 394 806)	41 645 380 (40 372 000)

* à charge des comptes du SBA

** à charge des comptes de l'ensemble des autres Directions

8 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres des charges	Compte 2017 EPT	Compte 2016 EPT	Ecart EPT
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	402,78	404,08	-1,30
Administration centrale	402,78	404,08	-1,30
3800/TPSE Secrétariat général	9,51	10,50	-0,99
3801/SNP Service de la nature et du paysage	4,90	3,70	1,20
3805/OCAT Service des constructions et de l'aménagement	36,26	36,25	0,01
3808/SMOB Service de la mobilité	14,81	15,22	-0,41
3811/SPCH Service des ponts et chaussées	148,47	159,96	11,49
3830/PCRN Routes nationales : entretien	41,95	41,92	0,03
3845/OPEN Service de l'environnement	53,62	42,98	10,64
3850/BATI Service des bâtiments	93,26	93,55	-0,29

Rapport d'activité
Chancellerie d'Etat
—
2017



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Table des matières

1	Secrétariat du Conseil d'Etat	6
1.1	Fonctions d'état-major et d'assistance	6
1.1.1	Séances et manifestations du Conseil d'Etat	6
1.1.2	Conférence des secrétaires généraux	6
1.1.3	Relations avec le Grand Conseil	6
1.1.4	Conférence des chanceliers d'Etat et Conférence des chanceliers d'Etat des cantons latins	6
1.2	Bureau de l'information (Bdl)	6
1.2.1	Formation continue dans le domaine de l'information	6
1.2.2	Communiqués, conférences et points de presse	6
1.2.3	Revue de presse	7
1.2.4	Internet et Intranet	7
1.2.5	Médias sociaux	7
1.2.6	Identité visuelle	7
1.2.7	Organe cantonal de conduite (OCC)	7
1.2.8	Concours Cinécivic	7
1.2.9	Journées du patrimoine	7
1.3	Relations extérieures	7
1.3.1	Coopération intercantonale	8
1.3.2	Intégration européenne et relations internationales	8
1.4	Promotion de l'image du canton de Fribourg	9
1.5	Secteur Traduction	9
1.5.1	Traduction	9
1.5.2	Terminologie	9
1.5.3	Prestations pour les traducteurs et traductrices de l'Etat	10
1.5.4	Informatique	10
1.6	Secteur Publications officielles	10
1.6.1	Publications	11
1.6.2	Votations populaires fédérales et cantonales	11
1.6.3	Actes de naturalisation	11
1.6.4	Activités particulières	11
1.7	Secteur Droits politiques	12
1.7.1	Nouvelle organisation	12
1.7.2	Supports électroniques et processus	12

1.7.3	Votations	12
1.7.4	Elections	13
1.7.5	Droits populaires	13
1.8	Projets informatiques (SPI)	13
1.9	Secrétariat de cyberadministration	14
1.9.1	Activités dès 2017	14
1.9.2	Première prestation pour l'interne	14
1.9.3	Coopération intercantonale	14
1.9.4	Gouvernance des données	14
2	Service de législation (SLeg)	15
2.1	Activités	15
2.1.1	Appui à l'élaboration de la législation spéciale	15
2.1.2	Diffusion de la législation	15
2.1.3	Elaboration de projets de législation générale	15
2.1.4	Service juridique et divers	16
2.2	Evénements particuliers	16
2.2.1	Elaboration de projets sur mandat	16
2.2.2	Planification des projets législatifs 2017-2021	16
3	Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI)	16
3.1	Activités	16
3.2	Secteur des achats	16
3.3	Travaux d'impression réalisés en interne	17
3.4	Tâches de prépresse	18
3.5	Travaux de reliure et de numérisation	18
3.6	Fournitures de matériel de bureau et logistique	18
3.7	Chiffres clés 2016	19
4	Archives de l'Etat de Fribourg (AEF)	19
4.1	Bases légales et organisation	19
4.2	Bâtiments	19
4.3	Prestations et activités	19
4.3.1	Informatique et nouvelles technologies	19
4.3.2	Relations avec les producteurs d'archives	20
4.3.3	Accroissement des fonds d'archives et bibliothèque	20
4.3.4	Travaux de classement et d'inventaire	20
4.3.5	Conservation, restauration, microfilmage	20
4.3.6	Service au public et accueil de groupes	20

4.3.7	Activités culturelles et recherches scientifiques	21
5	Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD)	21
5.1	Activités	21
6	Médiation cantonale administrative (Med)	22
6.1	Activité	22
7	Etat du personnel	22

1 Secrétariat du Conseil d'Etat

Chancelière d'Etat : Danielle Gagnaux-Morel

Vice-chancelier d'Etat : Marc Valloton (dès le 13 mars 2017)

Vice-chancelière d'Etat : Sophie Perrier (dès le 13 mars 2017)

1.1 Fonctions d'état-major et d'assistance

1.1.1 Séances et manifestations du Conseil d'Etat

La Chancellerie d'Etat a organisé les séances et les manifestations. Le détail de ces activités est rapporté dans le chapitre 4 du rapport du Conseil d'Etat.

1.1.2 Conférence des secrétaires généraux

La Conférence des secrétaires généraux, présidée par la Chancelière d'Etat, a tenu sept séances en 2017. Outre les précieux échanges de bonnes pratiques entre les Directions, la Conférence a discuté et donné un préavis sur plusieurs projets tels la modification de la législation sur les jetons de présence, les procédures de consultation cantonales, la priorisation des projets informatiques et le projet FR-Innov.

1.1.3 Relations avec le Grand Conseil

La Chancelière d'Etat a participé aux séances du Bureau du Grand Conseil pour la préparation de l'ordre du jour des sessions.

1.1.4 Conférence des chanceliers d'Etat et Conférence des chanceliers d'Etat des cantons latins

La Chancelière d'Etat a participé aux deux séances annuelles de la Conférence des chanceliers d'Etat. Celle d'automne a eu lieu à Morat. Les principaux thèmes traités en 2017 ont été :

- > la planification politique ;
- > la concrétisation de la déclaration d'intention du vote électronique et l'élection des cinq représentants de la Conférence des chanceliers d'Etat (CDE) au comité de pilotage ;
- > la solution Lexfind à partir de 2017 ;
- > la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public.

1.2 Bureau de l'information (BdI)

Le BdI soutient la Chancellerie d'Etat dans ses activités d'information sur les affaires du Conseil d'Etat. Il assure la coordination générale des activités de l'administration relatives à l'information du public. Il assiste et conseille les Directions ainsi que leurs unités dans ces activités et veille aux bonnes relations avec les médias.

1.2.1 Formation continue dans le domaine de l'information

Le BdI a poursuivi et entretenu ses contacts avec les membres de l'administration cantonale ainsi qu'avec les journalistes. Il a notamment organisé une nouvelle journée de formation à la communication destinée aux cadres de l'Etat. Des professionnels des médias interviennent durant cette journée qui permet au BdI de jouer ainsi très concrètement son rôle de « trait d'union ». De même, il a invité les représentant-e-s des médias à une cinquième séance de discussion avec les correspondant-e-s en matière d'information dans les Directions de l'Etat.

1.2.2 Communiqués, conférences et points de presse

En 2017, quelque 310 communiqués ont été adressés aux médias et 53 conférences de presse impliquant au moins un Conseiller d'Etat ont été organisées. Soucieux d'améliorer encore la coordination de la communication, le BdI a organisé plusieurs séances de la Conférence des correspondants en matière d'information dans les Directions.

1.2.3 Revue de presse

Le Bdl a réalisé l'an dernier, comme depuis plusieurs années, une revue de presse quotidienne des principaux articles parus dans les médias audiovisuels et dans la presse écrite. Cette revue, destinée en particulier aux cadres supérieurs de l'Etat, est publiée sur Intranet. Elle permet d'apprécier rapidement l'ensemble des thèmes traités chaque jour par les médias au sujet de l'Etat de Fribourg.

1.2.4 Internet et Intranet

L'année 2017 a été consacrée à la poursuite du projet « Refonte du portail », qui a pour objectif de refondre entièrement les 110 sites de l'Etat, afin de les adapter à tous les supports (smartphones, tablettes) et les faire correspondre aux usages actuels. Pour ce faire, un nouveau logiciel (Drupal) et une présentation de l'information entièrement repensée (présentation thématique) sont nécessaires. L'entreprise qui va intégrer et paramétrer le logiciel Drupal a été choisie par appel d'offres public. Le projet de création du nouveau site et de reprise des données a démarré en octobre. La mise en ligne est prévue à l'été 2018. Le projet vise aussi à donner accès très facilement aux prestations du guichet virtuel.

Le Bdl poursuit la gestion des sites du Conseil d'Etat et de la Chancellerie tout en s'occupant du portail intranet intranet.fr.ch.

1.2.5 Médias sociaux

Le Bdl fonctionne comme « Community Manager » pour les médias sociaux sur lesquels l'Etat est présent, à savoir Facebook, Twitter, LinkedIn et YouTube. Le nombre d'abonné-e-s poursuit son augmentation significative (ex : Facebook 4419 amis (3085 en 2016) ; LinkedIn 4051 abonnés (2983 en 2016). Le taux d'engagement et d'interactions est aussi en hausse.

1.2.6 Identité visuelle

Le Bdl veille quotidiennement au respect et à la bonne application de la charte graphique en lien avec l'identité visuelle de l'Etat au sein de toutes les unités administratives qui y sont soumises, avec l'appui de la Conférence des secrétaires généraux.

1.2.7 Organe cantonal de conduite (OCC)

Le responsable du Bdl et son adjointe sont appelés à œuvrer régulièrement au sein de l'OCC, notamment en participant aux groupes de réflexion travaillant sur les problématiques des catastrophes.

1.2.8 Concours Cinécivic

Le Bdl a coordonné pour la deuxième année consécutive les travaux en lien avec le concours Cinécivic, qui récompense des films et des affiches réalisés par des jeunes de 10 à 25 ans domiciliés ou scolarisés dans l'un des six cantons partenaires. Les réalisations doivent inciter les autres jeunes à voter. Pour cette édition 2017-2018, 930 jeunes Romands et Romandes se sont inscrits au concours en déposant 67 projets, dont 18 films réalisés par des écoles et 286 affiches.

1.2.9 Journées du patrimoine

Lors de l'édition 2017 des Journées européennes du patrimoine, les 9 et 10 septembre, l'ouverture de la Chancellerie d'Etat figurait comme point fort de la manifestation. Le Bdl a coordonné l'organisation de ces journées, durant lesquelles la Chancellerie d'Etat a ouvert exceptionnellement ses portes, en présence des membres du Conseil d'Etat. Les visiteurs y ont apprécié les nombreuses explications au sujet de l'histoire du bâtiment, des activités qui s'y déroulent depuis les débuts de la formation de l'Etat, ainsi que de la constitution des archives cantonales, avec une exposition de manuscrits emblématiques de l'histoire fribourgeoise.

1.3 Relations extérieures

Le secteur des Relations extérieures auprès de la Chancellerie d'Etat apporte un soutien au Conseil d'Etat pour assurer un lien entre le canton de Fribourg et son environnement extérieur, notamment les autres cantons, les conférences gouvernementales (CdC, CGSO), le Parlement fédéral, la Confédération et l'Union européenne. Les

dossiers suivi par le secteur sont présentés dans le rapport d'activité du Conseil d'Etat au chapitre « Relations extérieures ». Seules quelques activités particulières sont par conséquent présentées ci-dessous. La préparation des dossiers, la coordination intra- et intercantonale et le suivi des affaires fédérales, intercantionales et internationales constituent ses activités principales.

1.3.1 Coopération intercantonale

Le secteur des Relations extérieures coordonne la mise en œuvre du projet Région capitale suisse (RCS) au sein de l'Etat de Fribourg.

Après six ans de travaux suite au lancement de la RCS, le projet est en phase de consolidation. Le thème prioritaire 2017 – « Cluster Food&Nutrition » – a figuré au premier plan : le Forum 2017 de la RCS à Berne lui a été consacré ainsi que trois plateformes qui ont permis aux principaux acteurs du domaine de l'agro-alimentaire de se rencontrer et d'échanger à intervalles réguliers dans le but de créer un réseau de compétences d'avenir, aux niveaux national et international et de développer des projets particuliers.

Les projets suivants ont été mis en œuvre ou poursuivis au cours de l'année 2017, avec la participation de l'Etat de Fribourg et aussi, pour certains de ces projets d'autres partenaires fribourgeois membres de la RCS (régions du Lac, de la Broye, de la Singine, Agglo de Fribourg et villes de Morat et Estavayer-le-Lac) :

- > le projet « Réseaux d'infrastructures – vers une Smart Capital Region ». Des projets clés, définis pour des priorités thématiques (p.ex. Smart Mobility ou Quartiers à énergie positive) ont été poursuivis sous la conduite du canton de Berne, avec l'appui de la RCS ;
- > le thème prioritaire de 2016 – « Pôle de santé Région capitale suisse » – a été approfondi. Suite au Forum de Soleure et à trois plateformes, le travail s'est orienté vers la formation du personnel qualifié des entreprises du bio-, medtech et pharma. Un recensement de toutes les entreprises travaillant dans le domaine de la santé a également été entrepris ;
- > au chapitre du bilinguisme, la RCS a développé et soutenu des projets de jumelages intercommunaux pour les échanges linguistiques entre les élèves, des échanges linguistiques pour les apprenti-e-s et la tenue dans différents cantons d'une journée du bilinguisme ;
- > la représentation des intérêts de la RCS au niveau fédéral, soit une tâche transversale développée en 2017 qui a fait l'objet, pour les affaires prioritaires, d'un travail de lobbying.

1.3.2 Intégration européenne et relations internationales

Le suivi et la mise en œuvre, au niveau cantonal, des Bilatérales I et II, ainsi que le dossier global de l'intégration européenne, constituent une tâche permanente du secteur des relations extérieures. La politique européenne de la Suisse a été marquée en 2017 par la concrétisation de la mise en œuvre de l'initiative « Contre l'immigration de masse ». Fin 2016, les Chambres fédérales se sont mises d'accord sur une loi d'application compatible avec l'Accord sur la libre circulation des personnes avec l'Union européenne (ALCP). En juin 2017, le Conseil fédéral a mis en consultation les modifications d'ordonnances requises pour mettre en œuvre la loi d'application de l'article 121a Cst. Dans ce cadre, les cantons ont opté pour une introduction par étapes de l'obligation de communiquer les postes vacants, d'autant que de nombreuses questions d'exécution n'ont pas encore été réglées, notamment celle du financement de la mise en œuvre. Le canton de Fribourg a participé à ce processus dans le cadre des procédures de consultation fédérales et par le biais de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). Le Conseil fédéral adoptera les nouvelles ordonnances au début de 2018 et fixera à ce moment la date de leur entrée en vigueur. La mise en œuvre en conformité avec l'ALCP a quelque peu calmé les relations entre la Suisse et l'UE, ce qui n'empêche pas cette dernière de mettre la pression pour une conclusion rapide d'un accord cadre pour régler les questions institutionnelles et demander des concessions à la Suisse dans d'autres dossiers ouverts (p.ex. l'accord sur les services financiers et l'accord sur l'énergie).

En ce qui concerne l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), le directeur de la sécurité et de la justice, avec l'appui du secteur des Relations extérieures, a assuré la représentation du canton dans la délégation suisse présente à différentes réunions de cette assemblée. La participation du canton à certains projets de l'ARE a également été poursuivie, notamment dans le cadre du programme Eurodyssée, qui a abouti à l'échange de plusieurs jeunes

professionnels entre le canton de Fribourg et des régions européennes. Enfin, un accord de coopération portant sur l'économie et l'innovation lie depuis le 1^{er} janvier 2014 la région française du Grand-Est (dont l'Alsace) au canton de Fribourg.

1.4 Promotion de l'image du canton de Fribourg

L'association « Fribourgissima Image Fribourg », organe de promotion de l'image de Fribourg à l'extérieur du canton, a vu le jour en décembre 2013, sous l'impulsion du Conseil d'Etat, et mène depuis lors sa campagne de notoriété « Fribourg, le bonheur en plus ». En 2017, un nouveau partenaire, la Ville de Fribourg, a fait son entrée dans l'association, faisant ainsi passer le nombre de partenaires du partenariat public-privé à quatorze membres. L'Etat de Fribourg assure la moitié du financement de l'association « Fribourgissima Image Fribourg ». Assuré par la une collaboratrice basée à la Chancellerie d'Etat, le secrétariat de l'association apporte un soutien organisationnel et logistique indispensable au succès du projet : organisation des séances de travail, coordination des travaux, mise en œuvre des décisions, comptabilité et gestion financière. Il revient au comité exécutif de l'association, présidé par Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat, de concrétiser et mettre en œuvre le programme annuel. Réuni à sept reprises, le comité exécutif a poursuivi la stratégie et les objectifs de l'association. 2017, première année du renouvellement du mandat pour la période 2017-2019, a vu la concrétisation d'un certain nombre de mesures. Ainsi l'association s'est notamment impliquée dans l'organisation de la Coupe aéronautique Gordon Bennett, qui s'est déroulée en terres fribourgeoises au mois de septembre. Elle s'est exportée pour la première fois à Zurich avec le Festival des Lumières de Morat dans le cadre d'un projet commun de lanterne géante, exposée au Festival Illuminarium (16 novembre au 31 décembre 2017). La quatrième année d'activité de l'association a permis de relever de beaux défis, tout en continuant à enrichir la plateforme d'échanges créée autour de la campagne de notoriété. L'engagement des partenaires et leur volonté de s'associer pour promouvoir l'image du canton de Fribourg ne cesse de grandir et de s'intensifier. Les activités réalisées sont détaillées au point 3.6.2. du rapport du Conseil d'Etat et dans le rapport d'activité de l'association.

1.5 Secteur Traduction

Le secteur Traduction contrôle l'exactitude matérielle et linguistique des versions allemandes des textes qui lui sont soumis par les Directions ou d'autres autorités. Il réalise aussi des traductions pour la Chancellerie d'Etat, le Secrétariat du Grand Conseil et, au besoin, pour la présidence du Conseil d'Etat et les Directions et assure la coordination des questions de traduction français-allemand et allemand-français au sein de l'administration cantonale.

Jusqu'en juillet 2017, il a employé une stagiaire qui a non seulement apporté une collaboration précieuse à la traduction mais également assumé des travaux terminologiques.

1.5.1 Traduction

En 2017, les collaborateurs du secteur ont traduit, en plus des textes usuels, quelques documents très volumineux pour la Cyberadministration. La traduction en allemand des rapports d'activité des tribunaux de district et des justices de paix de la partie francophone du canton a également engendré pour le secteur un volume de travail considérable. Le secteur a aussi assuré la traduction du rapport d'activité de Fribourgissima. Par ailleurs, tout au long de l'année, le secteur a apporté son soutien aux Directions dont les traducteurs et traductrices étaient absents ou surchargés. Enfin, par rapport à l'an passé, il a été fait un moindre usage de la possibilité de faire traduire, à l'externe, des textes de l'allemand vers le français : 36 mandats contre 48 en 2016.

1.5.2 Terminologie

Le responsable du secteur a mis à jour la terminologie extraite de la législation fribourgeoise disponible dans la base interne des données terminologiques. Il a également inséré dans la base de données les titres des nouveaux actes législatifs. La stagiaire a adapté la terminologie de l'éducation à la nouvelle législation. Le secteur a collaboré activement aux travaux de l'Organe de coordination de la coopération terminologique dans le secteur public (CoTerm), organe qui a tenu deux séances en 2017.

1.5.3 Prestations pour les traducteurs et traductrices de l'Etat

La Conférence des traducteurs et traductrices de l'Etat de Fribourg, qui réunit les traducteurs et traductrices de l'administration cantonale ainsi que ceux de l'hôpital fribourgeois et du Réseau fribourgeois de soins en santé mentale, a tenu deux séances en 2017. Créé en 2011, cet organe est présidé par le responsable du secteur et examine les questions de traduction et de terminologie au sein de l'Etat. En 2017, la Conférence a notamment traité de la traduction des textes législatifs pour la future version de la Banque de données de la législation fribourgeoise (BDLF) ainsi que de la participation des traducteurs et traductrices au Rendez-Vous bilingue.

Les traducteurs et traductrices de l'Etat de Fribourg ont tenu un stand au Rendez-Vous bilingue 2017 et ont proposé deux jeux : un « memory » bilingue, constitué de cartes avec des termes français et de cartes avec des termes allemands qu'il s'agissait d'associer correctement, et un puzzle de noms de lieux, consistant en deux pièces où étaient mentionnés respectivement le nom allemand et le nom français d'une commune. Le stand a suscité un vif intérêt auprès du public.

Pour leur formation continue, les traducteurs et traductrices ont participé à « Equivalences », le congrès annuel de l'Association suisse des traducteurs, terminologues et interprètes (ASTTI) qui était consacré à l'interprétariat devant les tribunaux et à la traduction juridique. Depuis 2017, l'ensemble des traducteurs et traductrices de l'Etat de Fribourg est membre de soutien de l'ASTTI.

1.5.4 Informatique

En 2017, le logiciel de traduction assistée par ordinateur (outil TAO), installé sur un serveur central auquel peuvent accéder tous les traducteurs et toutes les traductrices de l'Etat, a connu des problèmes non négligeables. Une solution se dessine cependant.

La terminologie de l'Etat de Fribourg est toujours disponible sur Internet, à l'adresse <http://friterm.fr.ch>, et les nouvelles entrées y sont ajoutées mensuellement.

1.6 Secteur Publications officielles

Le secteur Publications officielles assure le contrôle formel et légistique des versions française et allemande des projets d'actes législatifs et des textes officiels émanant des Directions du Conseil d'Etat ou d'autres autorités. Il procède au contrôle linguistique de la version française, pendant que le contrôle de la version allemande est confié au secteur Traduction. Il est également chargé de mettre la touche finale aux rapports du Conseil d'Etat ainsi qu'aux messages accompagnant les projets de lois et de décrets en vue de leur diffusion auprès du Grand Conseil.

Le secteur pourvoit à la publication, dans le Recueil officiel fribourgeois, des actes adoptés par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat et d'autres autorités. Chaque semaine, il insère sur Internet les actes législatifs publiés dans le Recueil officiel et tient à jour les données complémentaires les concernant : exercice des droits populaires, promulgation, entrée en vigueur, approbation fédérale.

Le secteur a aussi pour tâche la publication dans la Feuille officielle d'avis et de textes officiels concernant des affaires de la Chancellerie d'Etat, des affaires fédérales ou encore des affaires intercantionales et extracantonales. A cela s'ajoute la gestion, en collaboration avec l'imprimerie, des questions liées à l'outil de saisie mis à la disposition des services de l'Etat pour la publication de leurs annonces.

Dans le but de veiller au bon déroulement et à une organisation efficace de sa collaboration tant avec les Directions du Conseil d'Etat, le Secrétariat du Grand Conseil ou d'autres autorités qu'avec les imprimeurs, le secteur établit des échéanciers.

Enfin, le secteur a la responsabilité applicative de l'Annuaire téléphonique des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat et est en charge de l'actualisation des données de plusieurs entités.

1.6.1 Publications

Ont été publiés dans le **Recueil officiel fribourgeois (ROF)** :

- > Grand Conseil : 16 lois (2016 : 27), 13 décrets (2016 : 22) et 1 ordonnance parlementaire (2016 : 0) ;
- > Conseil d'Etat : 86 ordonnances (2016 : 99), 1 arrêté (2016 : 1) et 1 règlement (2016 : 4) ;
- > Directions et autres autorités : 7 actes (2016 : 13).

Le secteur a par ailleurs procédé à la publication de :

- > décisions de promulgation pour 13 actes (2016 : 47) ;
- > décisions d'approbation fédérale pour 1 acte (2016 : 10) ;
- > communications de droit cantonal et de droit intercantonal pour 2 actes (2016 : 3).

Au total, ce sont quelque 533 pages ROF (2016 : 834) qui ont été imprimées dans chaque langue.

Ont été publiés dans la **Feuille officielle (FO)** :

- > Grand Conseil : 8 décrets de naturalisation (2016 : 4) ;
- > Conseil d'Etat : 20 arrêtés (2016 : 26).

1.6.2 Votations populaires fédérales et cantonales

Le secteur a rédigé et publié dans la Feuille officielle les versions française et allemande des arrêtés de convocation et des arrêtés indiquant les résultats pour les votations cantonales et fédérales qui se sont déroulées au cours de l'année.

1.6.3 Actes de naturalisation

Lors des traditionnelles réceptions officielles organisées en leur honneur, les nouveaux citoyens et les nouvelles citoyennes reçoivent un acte de naturalisation et un diplôme. Le secteur, qui est chargé de vérifier l'exactitude des actes sous les aspects formel et matériel, a procédé au contrôle et à l'impression sur papier registre de 519 actes de naturalisation (2016 : 244).

1.6.4 Activités particulières

1.6.4.1 Elections

Le secteur a participé à la rédaction de l'arrêté convoquant pour le dimanche 26 novembre 2017 le corps électoral des communes du périmètre provisoire du Grand Fribourg en vue de l'élection des délégué-e-s à l'assemblée constitutive du Grand Fribourg et l'a publié dans la Feuille officielle ; il a également rédigé un document présentant divers scénarios anticipant les résultats de cette élection, en vue de leur publication dans la Feuille officielle.

Par ailleurs, il a préparé les versions française et allemande de l'arrêté convoquant le corps électoral du canton de Fribourg pour le dimanche 4 mars 2018 en vue de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat et l'a publié dans la Feuille officielle.

1.6.4.2 Législation – Projet BDLF_ROF XML

Le secteur a poursuivi sa contribution et sa collaboration au Projet BDLF_ROF XML dont le but est le remplacement de l'actuelle application de gestion de la législation par une application intégrant le système de rédaction XML. A cet effet, il a apporté son soutien au Service de législation en procédant au contrôle de la forme et de l'exactitude du contenu de 86 actes convertis au format XML et appelés à être insérés dans la nouvelle application.

1.6.4.3 Annuaire officiel de l'Etat de Fribourg

Le secteur a rédigé et publié une ordonnance, adoptée le 27 juin 2017 par le Conseil d'Etat, portant renonciation à la publication de *l'Annuaire officiel de l'Etat de Fribourg*. Cette décision a été une réponse à la volonté clairement exprimée des pouvoirs publics d'aller dans le sens de la primauté de la version électronique des documents et d'une administration sans papier.

1.7 Secteur Droits politiques

1.7.1 Nouvelle organisation

L'entrée en fonction d'un nouveau responsable a été l'occasion de redéfinir l'organisation du secteur Droits politiques au sein de la Chancellerie d'Etat. Les processus ont été formalisés, en impliquant les personnes concernées, permettant de pérenniser le savoir-faire. La classification documentaire a fait l'objet d'une refonte permettant gain de temps et efficacité.

1.7.2 Supports électroniques et processus

Le Système de gestion des élections et votations (SyGEV) développé en 2015 et 2016 est entré dans sa phase d'exploitation courante en 2017. L'ensemble des votations et élections fédérales et cantonales sont gérées à l'aide de ce système qui porte sur les processus pré-vote et post-vote, y compris la publication des résultats. Plusieurs communes ont également recouru à SyGEV pour la conduite des élections communales complémentaires pendant l'année.

La collaboration mise en place dès novembre 2016 avec la Poste permet de proposer le vote électronique. A l'occasion de chaque scrutin, le vote électronique a été mis à disposition de l'ensemble des Suisses et Suissesses résidant à l'étranger. Depuis le scrutin du 24 septembre 2017, le vote électronique est également proposé aux citoyens et citoyennes de la commune de Treyvaux, à titre de projet pilote. Cette extension du vote électronique aux Suisses et Suissesses résidant dans notre canton a permis d'évaluer les besoins spécifiques des communes afin de pouvoir, à terme, proposer à d'autres le recours au vote électronique.

Le taux de participation via le vote électronique par les citoyens et citoyennes de Treyvaux lors du premier scrutin a atteint 37,5 %.

Commune	Votants inscrits	Votes à l'urne	Votes électroniques	Total votants	Participation	Participation VE
Suisses de l'étranger	5634	907	857	1764	31,3 %	48,6 %
Treyvaux	999	244	206	550	55,0 %	37,5 %

Le vote électronique présente une des prestations les plus attendue des citoyens et citoyennes dans le cadre du développement des outils numériques dans les administrations publiques avec 71 % des personnes interrogées souhaitant pouvoir recourir à l'e-Voting. (Source : enquête relative à l'Étude nationale sur la cyberadministration 2017, groupes cible population et administration, Demo SCOPE AG).

1.7.3 Votations

Trois scrutins fédéraux ont été organisés, portant sur des votations fédérales ainsi qu'une votation cantonale.

Le 12 février 2017, les citoyens et citoyennes se sont prononcés sur trois objets fédéraux :

- > Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération ;
- > Arrêté fédéral sur la création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération (FORTA) ;
- > Loi fédérale du 17 juin 2016 sur l'amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial Suisse (RIE III).

Le 21 mai 2017, les citoyens et citoyennes se sont prononcés sur un objet fédéral :

- > Loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEne).

Et un objet cantonal :

- > Loi du 9 septembre 2016 sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels.

Le 24 septembre 2017, les citoyens et citoyennes se sont prononcés sur trois objets fédéraux :

- > Arrêté fédéral du 14 mars 2017 sur la sécurité alimentaire (Contre-projet direct à l'initiative populaire "Pour la sécurité alimentaire", qui a été retirée) ;
- > Arrêté fédéral du 17 mars 2017 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée ;
- > Loi fédérale du 17 mars 2017 sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020.

1.7.4 Elections

Aucune élection générale n'a eu lieu en 2017.

De nombreuses élections complémentaires dans les exécutifs communaux ont été nécessaires suite à des démissions.

Après avoir déterminé le périmètre provisoire du Grand Fribourg (communes d'Avry, Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne) et après consultation des communes, le Conseil d'Etat a convoqué le corps électoral pour l'élection des délégué-e-s à l'assemblée constitutive du Grand Fribourg le 26 novembre 2017 dans les 9 communes concernées.

Communes	Nombre total de délégué-e-s par commune	Délégué-e désigné par l'exécutif communal	Nombre de délégué-e-s élus par le corps électoral
Avry	3	1	2
Belfaux	3	1	2
Corminboeuf	3	1	2
Ville de Fribourg	10	1	9
Givisiez	3	1	2
Granges-Paccot	3	1	2
Marly	4	1	3
Matran	3	1	2
Villars-sur-Glâne	5	1	4
Totaux	37	9	28

Les résultats détaillés des votations et élections sont disponibles sur internet à l'adresse suivante :

<http://sygev.fr.ch/resultats>.

1.7.5 Droits populaires

Dans le cadre des droits populaires, aucune initiative ni référendum n'a été déposée en 2017.

Deux pétitions ont été remises à la Chancellerie d'Etat :

- > 21 août 2017 : pétition en faveur du droit de grève pour le personnel des soins (1503 signatures) ;
- > 15 septembre 2017 : pétition en faveur du retrait d'ENSEVAL, outil d'évaluation des enseignants (667 signatures).

1.8 Projets informatiques (SPI)

Le secteur des Projets informatiques (SPI) s'est impliqué de manière importante dans la poursuite du développement du vote électronique (voir ci-dessus) avec l'extension dudit vote à une commune pilote (voir ci-dessus). De plus, les travaux de migration vers une mise à jour majeure de l'application de gestion des affaires du Conseil d'Etat (Konsul) ont débuté. La mise en service est prévue pour le deuxième trimestre 2018. L'application, qui en est à sa version 18, a changé de nom et se nomme à présent AXIOMA.

Les collaborateurs du SPI garantissent au niveau technique le bon déroulement des séances du Grand Conseil et du Conseil général de la Ville de Fribourg.

Le SPI assure le support pour tous les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat pour les applications suivantes : CMS Contens, Konsul, FriActu, GesCom et ATE/ATI.

1.9 Secrétariat de cyberadministration

La mission fixée par le Conseil d'Etat au Secrétariat de cyberadministration au travers de la stratégie de décembre 2014 est de moderniser l'accès aux prestations tout en mutualisant les frais d'investissements au sein de l'Etat. Cette stratégie concrétise la nécessité de permettre à la population et à l'économie de traiter leurs affaires importantes avec les autorités par voie électronique grâce aux technologies de l'information et de la communication.

La première tâche du Secrétariat de cyberadministration a été de mettre en place les prérequis de la cyberadministration, du point de vue légal et technologique. Au niveau légal, le Conseil d'Etat a transmis en novembre 2016 le projet de loi sur le guichet de cyberadministration (LGCyb) au Grand Conseil. La nouvelle loi LGCyb est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017.

1.9.1 Activités dès 2017

Au niveau légal, il a été nécessaire de préciser les intentions de la LGCyb dans une ordonnance OGcyb qui est en vigueur depuis le 1^{er} juin 2017. Au niveau technologique, une plateforme appelée guichet virtuel de cyberadministration a été développée. Elle est conçue de manière à intégrer les prestations en ligne de façon flexible, simple et sécurisée. Une attention particulière a été apportée au fait que les citoyennes et citoyens puissent se créer un compte en ligne de manière flexible en tout temps. Une logique de navigation unique a été mise en place pour l'ensemble des futures prestations. Suite à la mise en place du guichet virtuel, il a été nécessaire d'aborder le service aux citoyens de manière transverse. Afin de pouvoir aborder les différents besoins des prestations de cyberadministration et suite aux éléments figurant dans la LGCyb, la nécessité du référentiel cantonal a été confirmée et des démarches pour sa mise en place sont actuellement effectuées. La mise en place du guichet virtuel a également engendré une refonte plus rapide de la gestion de la relation avec les clients. Un service client adapté aux besoins transversaux de la cyberadministration a donc été mis sur pied. Actuellement le Secrétariat de cyberadministration travaille à la mise en place d'un système de paiements en ligne centralisé.

1.9.2 Première prestation pour l'interne

Ces prérequis en place, il a été décidé, en collaboration avec le Service du personnel et d'organisation que la première prestation du guichet virtuel serait une prestation interne à l'administration, ce qui permet actuellement de tester la solution en termes d'expérience utilisateur et de robustesse. Il s'agit de la mise à disposition des relevés de salaires mensuels et des certificats de salaire annuels sous forme électronique. Cette prestation est actuellement testée par le SPO et le SITel. Une deuxième phase de test démarrera début 2018 avec 600 employé-e-s de plus. Par la suite, cette prestation sera déployée pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'administration cantonale, à savoir près de 19 000 utilisateurs et utilisatrices.

Courant 2018, d'autres prestations seront mises en ligne de manière échelonnée, comme les attestations du registre du commerce, les extraits des offices des poursuites, les annonces de déménagement en collaboration avec les communes, les permis de chasse, les permis de pêche ou encore des prestations du Service de l'enfance et de la jeunesse. A terme, plus de 80 prestations seront disponibles en ligne sur le guichet virtuel de cyberadministration.

1.9.3 Coopération intercantonale

L'Etat de Fribourg et la République et Canton du Jura ont fondé le 23 octobre 2017 la première association nationale de coopération en matière de cyberadministration iGovPortal.ch. En regroupant leurs forces dans ce domaine, les cantons vont mutualiser leurs coûts de développement pour les solutions cantonales et communales. L'association est ouverte aux autres cantons et ne poursuit pas de but lucratif. Elle permettra à ses membres de profiter des investissements et expériences faites par les autres tout en réduisant les coûts de mise en œuvre.

1.9.4 Gouvernance des données

En novembre 2017, une personne a été engagée avec pour mission d'élaborer une stratégie de gouvernance des données, en collaboration avec le SITel et les autres entités de l'Etat concernées par la thématique. Cette nouvelle stratégie devra accompagner la mise sur pied du référentiel cantonal décidé dans le cadre de la loi sur le guichet de cyberadministration. La création de cette plateforme informatique unique gérant un référentiel des personnes et leurs

données de base est un aspect important en vue de simplifier la gestion des données dans le cadre de la mise en place des prestations de cyberadministration.

2 Service de législation (SLeg)

Chef de service : André Schoenenweid

2.1 Activités

2.1.1 Appui à l'élaboration de la législation spéciale

Pour veiller à l'unité et à la qualité de la législation fribourgeoise, le SLeg a :

- > examiné une soixantaine de projets législatifs et fait part de ses observations et, le cas échéant, de propositions rédigées à la Direction concernée ;
- > collaboré à l'élaboration d'actes législatifs au sein de divers groupes de travail ;
- > fourni régulièrement aux Directions et services des renseignements sur la technique législative à suivre dans leurs projets.

2.1.2 Diffusion de la législation

Le SLeg a procédé aux mises à jour n^{os} 57 et 58 du Recueil systématique de la législation fribourgeoise (RSF ; respectivement 103 et 56 textes concernés), donnant l'état de la législation au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet 2017. Il a aussi procédé à la publication du Répertoire 2017 de ce Recueil. Il a en outre diffusé chaque semaine un complément actualisé des tables des matières du RSF. Suivant le modèle de la Confédération et de plusieurs cantons, l'Etat de Fribourg a décidé d'accorder la foi publique à la version électronique de ses recueils de lois. Même si cette décision n'entrera en vigueur qu'ultérieurement, le Conseil d'Etat a déjà décidé, dans sa séance du 27 juin dernier, de renoncer à l'impression du Recueil systématique dès le début de l'année 2018.

Le SLeg a procédé à treize mises à jour de la Banque de données de la législation fribourgeoise (BDLF), dans les deux langues officielles. De plus, la version française de la BDLF a été publiée à quatre reprises dans une application de la Chancellerie genevoise, qui contient notamment le droit fédéral en français ainsi que la législation des cantons latins.

Le SLeg a poursuivi ses travaux en vue d'accorder la primauté juridique à la version électronique des collections officielles. Il a préparé une révision complète du règlement sur la publication des actes législatifs et a poursuivi les travaux d'implémentation de la nouvelle application qui gère la BDLF. La conversion des textes de la BDLF au nouveau format (format XML, qui permettra d'assurer leur pérennité à long terme) a mis en évidence de nombreux problèmes particuliers et pris plus de temps que prévu.

Ces travaux mettent fortement à contribution non seulement le chef adjoint et le personnel qui s'occupe des publications officielles, mais également les autres collaborateurs et collaboratrices du SLeg qui ont apporté leur aide à la vérification des textes après leur conversion. Pour garantir la consultation de la BDLF par le public, le SLeg a dû en outre mener de front les publications selon l'ancien système et la préparation du changement des systèmes juridiques et informatiques.

Le SLeg a fourni régulièrement des renseignements dans le domaine législatif, ainsi que sur la manière de consulter efficacement la législation fribourgeoise et les travaux préparatoires sur Internet.

2.1.3 Elaboration de projets de législation générale

Le SLeg collabore régulièrement à la mise en œuvre de la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf). Il a participé activement avec la Préposée à la transparence et le Service de l'environnement à la révision de l'ordonnance sur l'accès aux documents (adoptée le 11 novembre 2017) et deux de ses collaborateurs ont rédigé une contribution

pour la revue « Droit de l'environnement dans la pratique (DEP) » sur le thème « L'adaptation des législations cantonales sur la transparence à la Convention d'Aarhus – L'exemple de Fribourg » (DEP 2017 p. 459 ss). Il a également fourni divers avis dans ce domaine.

Le SLeg apporte également une contribution importante à la mise en œuvre de la loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat (LArch), principalement dans le cadre du groupe de travail chargé de l'élaboration du règlement d'exécution (projet RArch, actuellement au stade de la mise au point du projet définitif).

Il collabore étroitement avec le Secrétariat de cyberadministration au sujet des questions juridiques liées à la mise en place du guichet virtuel de l'Etat. Il participe au groupe de travail intercantonal des juristes de la cyberadministration.

2.1.4 Service juridique et divers

Le SLeg a établi divers rapports et avis de droit à l'intention du Secrétariat du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale. Il a fourni un appui juridique aux différents secteurs de la Chancellerie d'Etat, notamment dans le domaine de l'exercice des droits politiques et des publications officielles.

Le SLeg a collaboré à l'élaboration des projets de réponses à quelques consultations de la Confédération et de la CGSO, ainsi qu'à des instruments parlementaires cantonaux.

Il est représenté par son chef adjoint au sein du comité de rédaction de la Revue Fribourgeoise de Jurisprudence. Il apporte son soutien technique à la publication des différents numéros de la Revue et établit le répertoire annuel de celle-ci. Il prépare également les divers répertoires pluriannuels actualisés qui sont publiés sur Internet.

2.2 Evénements particuliers

2.2.1 Elaboration de projets sur mandat

Le SLeg dirige les travaux en vue de l'adoption des mesures normatives et pratiques nécessitées par la modification de la législation fédérale sur la protection des armoiries officielles.

Dans les limites de ses disponibilités, le SLeg a réalisé certains travaux préparatoires ou rédactionnels pour aider des unités administratives surchargées ou peu expérimentées dans le domaine législatif.

2.2.2 Planification des projets législatifs 2017-2021

Le SLeg tient à jour un état des projets législatifs (lois) de la législature et dresse chaque année, pour le rapport d'activité du Conseil d'Etat, l'état de réalisation des projets législatifs énoncés dans le Programme gouvernemental.

3 Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI)

Chef de service : Gilbert Fasel

3.1 Activités

Le SAMI est responsable de l'approvisionnement des fournitures, du matériel de bureau administratif et technique, des appareils de bureau ainsi que des imprimés pour l'ensemble des services de l'Etat. Il est en charge de réaliser, au moyen de ses propres infrastructures, les travaux de prépresse, d'impression, de reliure et de numérisation. Le service propose également ses services d'acquisition, de logistique et de gestion de produits imprimés aux institutions subventionnées par l'Etat.

3.2 Secteur des achats

Au niveau des volumes, le chiffre d'affaires du service s'est contracté de 13,68 % par rapport à l'année 2016. Le total des acquisitions a représenté un montant de 5 309 5423 francs. Quant au nombre des commandes, il a très légèrement augmenté, 1559 en comparaison de 1503. Ces chiffres comprennent l'ensemble des fournitures administratives, les mandats d'impression confiés aux imprimeries fribourgeoises ainsi que les coûts de copie et impression des

documents produits au moyen des appareils multifonctions. L'approvisionnement des fournitures et équipements de bureau a, pour l'essentiel, été effectué auprès des entreprises locales. Les niveaux de prix des principaux produits (papier, enveloppes, classeurs, consommables, appareils de bureau, etc.) sont restés stables. Lorsque l'assortiment est similaire, le SAMI et l'Office cantonal du matériel scolaire situés à la même adresse mutualisent leurs achats respectifs. Le service a rempli son rôle d'interface entre les fournisseurs et l'administration fribourgeoise. La centralisation des acquisitions renforce le potentiel d'achat de l'Etat vis-à-vis de l'économie, garantit le respect des directives sur les marchés publics (LMP/AIMP) et apporte un regard professionnel sur les dépenses des équipements administratifs.

Le principal appel d'offres public de l'année a été celui destiné au renouvellement des périphériques d'impression (appareils multifonctions). Le projet a été mené en collaboration avec le SITel. Le volume mis en concurrence représente un chiffre d'affaires de plus d'un million de francs. Le marché a été attribué à une société fribourgeoise établie à Romont. Dès la fin des tests de fonctionnalité et la signature du contrat, tous les appareils du bâtiment des finances (multifonctions et imprimantes traditionnelles) ont été remplacés. Ce déploiement d'envergure correspond au premier lot défini dans l'appel d'offres et servira de test pour le reste de l'administration cantonale. Les avantages de ce nouveau concept sont d'ordre sécuritaire, financier et environnemental. Un standard Etat permettra la mise à disposition d'équipements modernes adaptés au mieux aux besoins des utilisateurs. Les économies seront effectives au fur et à mesure du remplacement des appareils. La nouvelle tarification est 30 % inférieure à la précédente. Elle représente un gain de plusieurs centaines de milliers de francs.

La quantité de papier utilisée par l'ensemble des services de l'Etat a légèrement diminué. En 2017, le Service d'achat a commandé 387 palettes de papier au format A4 destinées à l'ensemble des services de l'administration, aux établissements du secondaire II et aux écoles professionnelles. En comparaison avec l'année 2016, cela représente une réduction de 3,6 %. Cette compression est plus importante que la précédente et elle devrait se poursuivre. Il n'en demeure pas moins que ce volume reste très important. Il équivaut à un montant de 274 576 francs. Le papier consommé au sein de l'administration est 100 % recyclé. Il est labellisé « Ange bleu/Blauer Engel ». Ce label garantit, entre autres, que les fibres de papier proviennent à 100 % de vieux papier et que certains produits chimiques, comme le chlore, les azurants optiques ou des produits cancérigènes ne sont pas utilisés lors du processus de fabrication.

En juin, l'Inspection des finances a effectué la vérification des comptes et a procédé au contrôle des procédures d'acquisition. Afin d'améliorer le suivi des flux financiers et de faciliter la réconciliation en fin d'exercice, la structure des comptes de charges et produits a été améliorée. Le rapport élaboré suite à cette révision s'est avéré positif sur l'ensemble des points.

L'encadrement envers des jeunes en formation s'est poursuivi ; actuellement, le service assume la responsabilité de trois apprentis.

3.3 Travaux d'impression réalisés en interne

En qualité de spécialiste de l'impression, le secteur a apporté son précieux soutien aux activités pilotées par la Chancellerie. Les équipements internes de reproduction numérique permettent la réalisation d'une gamme étendue de produits (supports de présentations, cartes, dépliants, etc.). Les volumes d'impression monochrome se sont contractés de plus de 20 %. Cette diminution correspond dans les grandes lignes à la tendance du marché suisse. Pour les informations de masse, l'utilisateur recherche un accès rapide et ciblé. C'est donc logiquement qu'il se dirige vers le numérique. Pour 2017, la demande est restée forte, la production de pages polychromes s'est approchée des deux millions. Le nombre de commandes traitées en interne n'a pas fluctué (1419 pour 1422 en 2016). En début d'année, l'atelier a réalisé la mise à jour du catalogue de prestations « paratonnerres » pour le compte de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB). Des volumes conséquents ont été réalisés durant les mois de juillet et août. Les cycles d'orientation, les écoles professionnelles techniques et commerciales ainsi que les établissements du secondaire II commandent de nombreux supports de cours et travaux d'élèves. Ces mandats sont confiés au SAMI à la fin de l'année scolaire et doivent impérativement être en possession des écoles au moment de la rentrée.

3.4 Tâches de prépresse

Les travaux en lien avec les manifestations et événements particuliers (inaugurations, réceptions officielles, etc.) sont composés en interne. Les produits de notre assortiment sont répertoriés dans la base SAP et élaborés au moyen du programme graphique In Design. La conception des documents volumineux est effectuée par les services sur la base de modèles Word conformes à l'identité visuelle. En première partie d'année, différents rapports d'activité (ATPrD, BEF, OCMS) ont été mis en page. L'autorité de la transparence et de la protection des données a sollicité le Service pour la mise à jour de son guide à usage des communes. En plus des travaux en lien avec les votations/élections, le secteur a confectionné un ouvrage de référence rédigé par un ancien collaborateur du Service des forêts et de la faune consacré à la mycologie fribourgeoise. Un soutien important a été apporté à la DAEC pour la réalisation du plan directeur cantonal. La fabrication de ce document de référence a nécessité un important travail de coordination. En deuxième partie d'année, c'est le programme gouvernemental qui a intensément occupé l'adjoint du service. La mise en pages des textes et l'insertion des illustrations ont exigé rigueur et savoir-faire. Pour ce genre de publication, notamment la partie des graphiques du plan financier, le travail de prépresse est plus conséquent que l'étape d'impression. Le SAMI a entre autres réalisé les imprimés destinés aux réceptions de Messieurs Alain Berset et Dominique de Buman. Les questions en relation avec les chartes graphiques ont également sollicité le service.

3.5 Travaux de reliure et de numérisation

La majorité des travaux façonnés durant l'année concernent les tribunaux des districts ainsi que la bibliothèque de la Haute école de travail social. Contrairement aux autres années, l'atelier n'a pas accompli de mandats pour les communes et les paroisses fribourgeoises. La Ville de Fribourg a commandé une vingtaine de coffrets destinés à protéger les protocoles du Conseil communal des années mille huit cents. Le secteur a effectué des travaux de restauration de registres très endommagés provenant notamment des registres fonciers (RF). Certains ont nécessité la réparation du papier et des cahiers au moyen de fibres de papier japon. Il n'est pas exceptionnel que certains ouvrages nécessitent une cinquantaine d'heures de travail avant de pouvoir être restitués à leurs propriétaires respectifs pour une utilisation quasi quotidienne.

Les tâches de numérisation ont été reconduites selon la planification initiale. Le secteur a principalement travaillé pour les districts de la Broye et de la Gruyère. Ce travail est avant tout destiné à sécuriser le contenu de ces documents. Dès la mise en ligne activée, le travail de recherche est grandement simplifié et la diminution des manutentions préserve les ouvrages. Le nombre des scans effectués se monte à septante mille. En complément quelques séries spéciales de microfilmage ont été réalisées durant la période. Les volumes produits sont inférieurs à la période 2016 du fait que le poste n'était pas occupé durant une partie de l'année.

Conjointement au travail effectué pour des RF, le secteur a débuté le scannage de l'imposante collection des registres de l'assurance-feu des Archives de l'Etat. Cet ensemble se compose de plus de 1400 registres. Il répertorie les bâtiments fribourgeois durant la période de 1812 à 1970. Les informations contenues dans ces recueils (mètres, matériaux, affectation) permettaient d'indemniser les propriétaires dont les biens étaient détruits suite à des incendies. Cette pratique est à l'origine de l'actuel Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB).

3.6 Fournitures de matériel de bureau et logistique

Le responsable du magasin des fournitures a fait valoir son droit à une retraite anticipée à la fin du mois de juin. Un nouveau collaborateur a débuté son activité dans le courant de l'été. Sa mission première est de poursuivre la modernisation des tâches logistiques. Celle-ci comprend l'optimisation des cycles de livraisons, la modernisation du shop de commandes et la mise à jour de l'assortiment. En plus de leur mission d'achat et de stockage, les logisticiens acheminent les fournitures sur l'ensemble du canton au moyen d'un véhicule utilisé alternativement avec l'Office cantonal du matériel scolaire. La distance parcourue annuellement équivaut à environ 10 000 kilomètres. L'approvisionnement des fournitures de bureau se déroule au moyen de l'application SAP, module MM, essentiellement auprès des entreprises locales. L'inventaire annuel a eu lieu au début du mois de décembre. La valeur du stock géré par le secteur représente un montant d'environ 231 246 francs. Le secteur accueille régulièrement des stagiaires et forme une apprentie logisticienne. Elle a terminé son troisième semestre de formation.

3.7 Chiffres clés 2016

	2017	2016	Ecart
Nombre de commandes SAP-MM	1559 commandes	1503	+ 56
Nombre de factures fournisseurs	2273 factures	2190	+ 83
Montant des mandats confiés aux entreprises CA (Impression, fournitures, équipements)	5 309 542 francs	6 151 338	- 841 796
Produits stockés, approvisionnés et distribués	710 articles	750	- 40
Production interne			
	2017	2016	Ecart
Impression numérique (Format A4 et A3)	5 448 049 pages	6 873 052	- 1 425 003
Ouvrages reliés	912 exemplaires	935	- 23
Documents microfilmés ou numérisés	70 000 pièces	112 000	- 42 000

4 Archives de l'Etat de Fribourg (AEF)

Archiviste cantonal : Alexandre Dafflon

4.1 Bases légales et organisation

La consultation sur l'avant-projet de règlement sur l'archivage (AP-RArch) a pris fin le 1^{er} mars 2017. Elle a donné lieu à 51 réponses. L'accueil réservé à l'avant-projet a été contrasté et la prise en compte des résultats de la consultation n'a pas été aisée. Une adaptation de l'avant-projet est en cours et devrait être proposée au Conseil d'Etat en 2018.

Les AEF sont dotées de 6,6 EPT (+ 0,6 EPT par rapport à 2016 grâce à un transfert de poste de la Chancellerie d'Etat). Cet effectif ne suffit pas à assurer les prestations de plus en plus exigeantes assumées par les AEF qui ont pu s'appuyer sur l'apport important de forces auxiliaires (jeunes demandeurs d'emploi, stagiaires, civilistes). Depuis septembre 2017, une collaboratrice du Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI) travaille à 50 % aux AEF et assure des travaux de numérisation.

4.2 Bâtiments

Plusieurs alertes sérieuses ont eu lieu dans les dépôts du site principal des AEF (fuites d'eau dans la toiture). Ces incidents imposent de repenser le déploiement des fonds (transfert des fonds précieux dans un dépôt plus sûr). Confrontés à l'accroissement constant de leurs fonds d'archives, les AEF disposent de trois nouveaux dépôts-annexes à la Direction des finances à Fribourg.

La poursuite du projet de « stockage interinstitutionnel cantonal » (SIC) constitue une perspective importante permettant à terme de mettre fin à une dispersion des dépôts d'archives. Après l'abandon du projet de Schmitt (juin 2017), d'autres variantes sont à l'étude.

4.3 Prestations et activités

4.3.1 Informatique et nouvelles technologies

La base de données scopeArchiv a fait l'objet d'une migration (version 5.2). La nouvelle version permet une mise à jour régulière des données disponibles en ligne. Les travaux de numérisation de documents représentent 42 569 images nouvelles. Le public peut désormais consulter près de 49 000 documents numérisés. Une première mise en ligne de ces documents est prévue en 2018.

Les études dans le domaine de l'archivage électronique se sont poursuivies, avec le SITel, le SPO et le CECO (Centre suisse de coordination en matière d'archivage numérique). La définition d'une politique d'archivage numérique a été close en mai 2017 et le groupe de travail s'est ensuite consacré à la rédaction d'un cahier des charges, qui sera finalisé au début de 2018.

4.3.2 Relations avec les producteurs d'archives

41 (41 en 2016) entités de l'administration ont fait l'objet de 102 (83 en 2016) séances ou visites. 31 (42 en 2016) tiers ont sollicité les conseils des AEF (37 séances ou visites). Dans la sphère étatique, les premiers projets d'établissement de plans de classement et de gestion ont débuté.

4.3.3 Accroissement des fonds d'archives et bibliothèque

Les fonds des AEF ont augmenté de 481,82 mètres linéaires (ml), dont 361,20 ml provenant de la sphère étatique, 120,68 ml d'autres collectivités publiques ou de personnes privées. L'ensemble des fonds des AEF atteint le total de 15 782 ml. La bibliothèque s'est enrichie de 333 titres nouveaux (390 en 2016).

Accroissement des fonds conservés par les AEF, en mètres linéaires.

Provenance	2017	2016	2015
Etat de Fribourg	361,20	256,75	428,73
Autres collectivités et personnes privées	120,68	19,72	45,86
Total	481,82	276,47	476,29

4.3.4 Travaux de classement et d'inventaire

22 fonds d'archives et versements ont été entièrement répertoriés et intégrés dans la base de données scopeArchiv. D'importants travaux en cours portent sur les archives de la Direction de l'intérieur, de la Direction des travaux publics, de la Police des étrangers, du couvent des Augustins, de l'abbaye d'Hauterive et de la famille de Praroman. Le Service de la justice (SJ) et la Police cantonale salarient deux personnes chargées du classement et de l'inventaire des archives du Tribunal d'arrondissement de la Singine et de la Police cantonale. Elles sont secondées par deux personnes au bénéfice d'un contrat primo-demandeur, des stagiaires universitaires, des apprentis et des civilistes.

4.3.5 Conservation, restauration, microfilmage

18 parchemins du fonds d'Hauterive (1157-1337) ont été restaurés, ainsi qu'une lettre du roi Louis XIII (1627), 300 papiers du fonds des Augustins (XIV^e – XIX^e siècles), 5 autres pièces précieuses et 1 grand plan de la route cantonale Bulle-Château d'Oex (1864). 14 bourses d'archives en cuir des années 1585-1588 ont été restaurées par la Abegg-Stiftung à Riggisberg (BE). L'atelier de microfilmage du SAMI a microfilmé 33 grosses (registres fiscaux de l'Ancien Régime) du bailliage de Gruyères.

Suite à plusieurs incidents survenus dans la toiture, le transfert des fonds anciens du 2^e étage des AEF dans un dépôt plus sûr a débuté. Il s'agit là d'une opération de grande ampleur qui s'étendra sur plusieurs années.

4.3.6 Service au public et accueil de groupes

10 520 (10 940 en 2016) documents et dossiers ont été consultés par 619 (643 en 2016) lecteurs représentant 2274 (2356 en 2016) passages journaliers. Les AEF ont transmis 600 (586 en 2016) dossiers aux tribunaux et services de l'administration. Depuis 2013, les AEF ont effectué 272 recherches (102 en 2017) à la demande de personnes victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux (« enfants placés »). Les AEF accueillent également les chercheurs de la Commission indépendante d'experts sur les internements administratifs, créée par le Conseil fédéral en 2014.

Les AEF ont accueilli 16 (16 en 2016) groupes, soit 260 (387 en 2016) personnes pour des visites guidées. Elles ont prêté plusieurs documents pour des expositions et événements à Fribourg, Lausanne et Riggisberg (BE).

4.3.7 Activités culturelles et recherches scientifiques

Les AEF ont participé à l'organisation et à l'animation des Journées européennes du patrimoine (9-10 septembre 2017), dont le thème était « Héritage du pouvoir ». A cette occasion, les AEF étaient présentes à la Chancellerie d'Etat, ouverte pour l'occasion au public. Les AEF ont présenté des documents anciens significatifs des liens entre Chancellerie et archives tout au long de l'histoire du canton. Un atelier pour enfants était aussi proposé. La manifestation a été un succès, avec plus de 900 visiteurs sur les deux jours.

Avec l'Université de Fribourg, les AEF assurent la publication des actes des colloques de Paris et Fribourg, organisés en 2016 dans le cadre du 500^e anniversaire de la paix de Fribourg du 29 novembre 1516. L'ouvrage paraîtra au printemps 2018.

Les AEF abritent un important projet scientifique, en collaboration avec la Fondation des sources du droit suisse : l'édition des procès de sorcellerie fribourgeois (XV^e-XVIII^e siècles), pour lequel deux collaborateurs scientifiques universitaires travaillent depuis 2016.

Des collaborateurs des AEF ont donné des cours aux Universités de Berne et Fribourg. Les AEF collaborent étroitement avec les musées et les bibliothèques du canton, ainsi qu'avec les sociétés culturelles, d'histoire et de généalogie.

5 Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD)

Président de la Commission : Laurent Schneuwly

Préposée cantonale à la transparence : Annette Zunzer Raemy

Préposée cantonale à la protection des données : Alice Reichmuth Pfammatter

5.1 Activités

Les activités de l'Autorité regroupent les tâches propres à la transparence et à la protection des données. Elles découlent respectivement de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents (LInf) et de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données (LPrD).

Après l'adaptation de la LInf à la Convention du 25 juin 1988 sur l'accès à l'information, la participation et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) en 2016, c'est l'Ordonnance sur l'accès aux documents (OAD) qui a été adaptée l'année suivante.

Le rapport d'activité de l'Autorité est édité dans le courant du mois de mai. Il peut être commandé auprès de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données, rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg. Il est par ailleurs consultable, dans le même délai, sur le site Internet :

http://www.fr.ch/atprd/fr/pub/protection_des_donnees/publications/rapports_activite.htm.

6 Médiation cantonale administrative (Med)

Médiateur cantonal : Philippe Vallat

Suppléante : préposée cantonale à la transparence : Annette Zunzer Raemy

6.1 Activité

Le mandat du médiateur cantonal a débuté le 1^{er} janvier 2017. Ses activités visent à aider les administré-e-s dans leurs rapports avec les autorités et à servir d'intermédiaire lors de différends, favoriser la prévention ainsi que la résolution à l'amiable des conflits entre les autorités et les administré-e-s, encourager les autorités à favoriser de bonnes relations avec les administré-e-s, contribuer à améliorer le fonctionnement des autorités et éviter aux autorités des reproches infondés. Elles découlent de la loi du 25 juin 2015 sur la médiation administrative (LMed).

Le rapport d'activité du Médiateur cantonal est édité dans le courant du printemps. Il est consultable, dans le même délai, sur le site Internet : <http://www.fr.ch/mediation/fr/pub/index.cfm>.

7 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2017 EPT	Comptes 2016 EPT	Ecart EPT
Pouvoir exécutif – Chancellerie d'Etat	51,48	44,73	6,75
Administration centrale	51,48	44,73	6,75
3100/CETA Conseil d'Etat	7,00	7,00	
3105/CHAN Chancellerie d'Etat	19,73	19,95	- 0,22
3110/ECON Service d'achat du matériel et des imprimés	10,60	10,28	0,32
3115/OLEG Service de législation	5,25	5,20	0,05
3118/AREF Archives de l'Etat	6,60		6,60
3120/ATPD Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données	2,30	2,30	